

INTRODUCTION GENERALE

En trente ans, dans les sociétés occidentales, la famille a connu de profonds bouleversements. Elle se renouvelle, s'adapte aux forces auxquelles elle est aujourd'hui soumise. Le changement des rôles entre les sexes et une présence de plus en plus importante des femmes sur le marché du travail ébranlent un système social et familial organisé par des normes et des valeurs institutionnelles symbolisées par le mariage. Les formes familiales se diversifient parallèlement à l'évolution des références morales qui atténuent le modèle traditionnel, celui de l'homme soutien de la famille, seul fournisseur des revenus du foyer, et de la femme garante du foyer. Il n'y a donc pas de modèle unique de la famille.

Parmi les transformations familiales les plus notables figure la montée de la monoparentalité. Entre 1968 et 2005, la part des familles monoparentales¹ sur le total des familles avec enfant(s) est passée de 9,3% à 19,8% en France (Insee, 2006). La Bretagne, terrain d'étude de la thèse, n'échappe évidemment pas à cette croissance du fait monoparental. En 2006, 19,8% des familles avec enfants sont monoparentales (Insee, 2006). Pourtant, leur existence ne constitue pas un phénomène récent et inédit. Les situations de monoparentalité et les naissances hors mariages existaient déjà dans les sociétés traditionnelles. A cause d'une espérance de vie plus courte, un grand nombre d'enfants ont vécu au moins une partie de leur enfance dans une famille monoparentale à la suite de la mort d'un parent : « l'image de la famille occidentale heureuse et stable est un mythe » selon la sociologue et ethnologue Martine Segalen (Bloche, 2006, p.24).

Même s'il y a toujours eu des enfants ne vivant pas avec leurs deux parents, c'est seulement au cours des dernières décennies que les familles monoparentales ont accédé à une véritable visibilité sociale et ont été l'objet d'une attention politique. Ce qui a également changé depuis, c'est la composition de ces familles. En effet, la cause principale de la monoparentalité n'est plus le veuvage. Les divorces et les ruptures de cohabitation sont plus fréquents, les mariages sont moins nombreux et plus tardifs, le nombre de naissances hors

¹ Les familles monoparentales correspondent aux familles formées d'un parent et d'un ou plusieurs de ses enfants de moins de 25 ans. Le parent ne partage pas sa résidence principale avec un conjoint (Insee, définitions).

mariage augmente. Parallèlement, le travail féminin et l'insécurité professionnelle s'accroissent depuis le début des années 1980 (Givord, Maurin, 2003). Le fait que les familles monoparentales soient exposées à différentes formes de pauvreté explique la visibilité accrue du fait monoparental et plus largement des séquences de bi-parentalité simple et composée (Dauphin, Letablier, Meda, Milewski, Kesteman, 2005). Une situation monoparentale n'est souvent qu'une étape dans la vie d'un parent et non, fatalement, une situation définitive figée dans le temps. En outre, les familles monoparentales se caractérisent par une grande diversité. La durée de la situation de monoparentalité, son origine, le sexe et l'âge du chef de famille, l'âge et le nombre des enfants : les situations familiales que l'on regroupe communément sous le terme de « famille monoparentale » sont variées.

La visibilité de la monoparentalité n'est pas seulement conjuguée à la croissance du nombre de parents isolés. Ce phénomène engendre des débats politiques, lesquels participent à l'apparente nécessité d'en comprendre les mécanismes économiques, sociaux, et culturels. Les problématiques qui sont au centre du débat politique, notamment celles qui sont liées à la protection sociale, engendrent de nouvelles contraintes et exigences pour les chercheurs et les acteurs institutionnels. Du regard « historique » sur l'évolution du fait monoparental (Sardon, 1996) au droit de la famille (Carbonnier, 2002) en passant par l'approche psychologique qui insiste fortement sur la concurrence entre l'autonomie individuelle et le bonheur conjugal (Kaufmann, 1993), la famille monoparentale est au centre des réflexions sur les mutations de la société. Témoinant de la libéralisation individuelle et du libéralisme interventionniste, la hausse de la monoparentalité illustre, outre la diversification des organisations de vie, l'individualisation émancipatrice dont les femmes, au courant du siècle dernier, ont été à la fois les précurseurs et les bénéficiaires.

Pertinences scientifique et sociale de la thèse

Les femmes sont en grande majorité à la tête d'une famille monoparentale, dans 85% des cas en France (Chardon, Daguet, Vivas, 2008). La présente thèse se consacre à elles, regroupant les mères divorcées, séparées, les veuves et celles qui n'ont jamais vécu en couple. Cette étude spécifique est soutenue par la Région Bretagne, financeur de la thèse² et la Fédération bretonne des Caisses d'Allocations familiales (moyens logistiques). Elle s'inscrit dans les axes de recherche du laboratoire ESO-Rennes, composante de l'Unité Mixte de Recherche 6590 du CNRS intitulée « Espaces et Sociétés » et dont l'objectif scientifique est la compréhension de

² La thèse a été financée par une allocation ARED (allocation de recherche doctorale) d'une durée de trois ans.

la dimension spatiale des sociétés. C'est pourquoi les situations monoparentales sont étudiées sous l'angle de leur inscription spatiale.

La transformation des institutions ainsi que l'adoption de nouvelles catégories de pensées concernant la politique familiale sont le résultat d'enjeux et de luttes analysées depuis longtemps par la sociologie de la famille. Cette thèse ne s'intéresse pas aux familles monoparentales en tant que symptômes d'une crise de la famille, décrite dans de nombreux travaux récents : il s'agit d'étudier les mobilités résidentielles associées au passage à la monoparentalité et les mobilités quotidiennes qui en découlent. L'objectif est donc d'ouvrir la problématique en incluant l'espace dans la réflexion.

L'hypothèse envisagée est que la « rupture » familiale, économique et sociale engendrée par l'entrée dans une phase de monoparentalité induit un nouveau rapport aux espaces et que la redéfinition de l'espace de vie s'accompagne d'un changement des lieux fréquentés et habités. Il s'agit de « penser » la mère de famille monoparentale à la fois comme « acteur », c'est-à-dire comme individu qui fait des choix en fonction des contraintes qui s'imposent à elle et comme individu influencé par les institutions et normes de la société. Ces choix débouchent sur des décisions qui sont largement contraintes. Ce « champ des possibles » limité influence aussi bien les comportements résidentiels que les pratiques spatiales du quotidien.

Il semble judicieux de replacer le rapport qu'ont les individus à leur lieu de résidence dans un espace et une temporalité plus larges, et donc dans leur *espace de vie*. Cette notion intègre « un ensemble de lieux qui sont à la fois traces de mobilités passées (lieux d'origine et lieux de l'enfance) et trames de mobilités futures (résidences secondaires, lieux de résidence de la famille) » (Imbert, 2005, p.63). L'utilisation de la notion d'espace de vie implique donc une description de l'ensemble des lieux avec lesquels un individu peut être en relation. Elle autorise également une réflexion sur le poids des solidarités, les temps sociaux, les mobilités les représentations ou encore l'influence de la ségrégation économique et sociale sur la localisation des espaces fréquentés au quotidien.

Dès lors que l'on considère que les familles monoparentales sont des familles comme les autres, il est possible d'analyser les contraintes qui les rendent plus vulnérables et qui dessinent le contour de leurs espaces de vie. Les résultats attendus sont de ce fait le témoignage d'une vulnérabilité sociale qui s'exprime à travers les relations à l'espace dans ce que l'on nommera plus tard un *espace social de vulnérabilité*. Ce questionnement permettra de révéler différentes formes de vulnérabilité (économiques, relationnelles, spatialités

contraintes) qui interagissent les unes avec les autres et qui, en se cumulant, produisent un risque de pauvreté économique, de marginalité spatiale et d'exclusion sociale.

Pour répondre à cette interrogation, et alors que les recherches sur la famille ne s'intéressent que très peu à l'espace, la thèse privilégie les questions de mobilité(s) : « la mobilité n'est jamais seulement un déplacement, mais toujours une action au cœur des processus sociaux de fonctionnement et de changement » (Bassand, Brulhardt, 1980). Les mobilités familiales sont peu explorées dans la recherche actuelle alors qu'elles constituent autant un catalyseur qu'un révélateur des modifications profondes de notre société. D'une part, l'approche par les mobilités résidentielles autorise une analyse des étapes et des *tactiques résidentielles* (non des stratégies), puisque nous considérons que le choix de l'installation des femmes se trouve limité en situation de monoparentalité et qu'il ne conduit pas forcément au désir d'un « mieux habiter ». D'autre part, nous nous intéressons aux logiques spatiales qui s'appuient sur le lieu de résidence, aux pratiques sociales structurées par les exigences de la vie de famille et de la vie professionnelle, aux pratiques de mobilité et de déplacements. Les différents types de mobilité ne sont pas isolés les uns des autres : les individus construisent leur espace d'activités quotidiennes en fonction de leurs caractéristiques sociodémographiques mais aussi de leurs déménagements successifs.

Outre sa pertinence scientifique, nous souhaitons que la thèse ait une utilité sociale répondant ainsi aux attentes de la Région Bretagne. Cela passe par une contribution à la réflexion collective engagée par les spécialistes de la famille sur la spatialité des familles contemporaines et par un avancement des connaissances sur les vulnérabilités des femmes face à un changement familial. En effet, la situation actuelle des mères seules est préoccupante. Le risque de précarisation, de dégradation des conditions de vie suite à cette rupture qu'est l'entrée dans une phase de monoparentalité est une réalité pour de nombreuses femmes qui désirent ou rejettent, subissent ou assument cette nouvelle situation familiale. La vie sociale est déséquilibrée. Le marché de l'emploi et l'accumulation des responsabilités familiales limitent la capacité de travailler ou de reprendre un emploi. Les mères de famille monoparentale risquent davantage de passer sous le seuil de bas revenus (Goutard, Pujol, 2008). Rendre compte des raisons qui font qu'une mère de famille monoparentale est contrainte dans ses déplacements, vulnérable face au logement, à l'isolement social et au marché du travail, permet d'apporter un éclairage pertinent sur le principal risque qui pèse sur ces femmes ; non pas la monoparentalité comme forme familiale mais comme le révélateur d'une *accumulation de vulnérabilités*.

Le plan de la thèse

La thèse est divisée en trois parties principales. La première s'intéresse au cadre contextuel, théorique et méthodologique de la recherche. La revue de littérature nous permet de décrire les transformations de la famille comme institution et comme structure, d'expliquer les origines de la monoparentalité contemporaine, de comprendre pourquoi celle-ci est un enjeu politique, économique et social (chapitre un). L'état de l'art permet également de définir les concepts utilisés dans la thèse à l'aune des hypothèses et des problématiques de la recherche que nous avons brièvement présentées précédemment (chapitre deux). Les familles monoparentales féminines s'inscrivent au cœur de problématiques sociales et scientifiques qu'il s'agit de présenter avec précision puisqu'elles conditionnent la méthodologie de la recherche (chapitre trois).

Pour étudier les comportements résidentiels ainsi que les pratiques des lieux au quotidien, la démarche a été celle d'une enquête quantitative et qualitative à l'échelle de la région Bretagne réalisée avec le soutien de la Fédération bretonne des Caisses d'Allocations Familiales. Cette approche méthodologique est passée par une vaste étude de cas à l'intérieur du territoire breton, en prenant en considération la spécificité des espaces urbains ou ruraux plus ou moins denses et leur capacité à offrir des ressources plus ou moins favorables aux familles. L'intérêt de la Bretagne comme terrain d'étude s'explique par la diversité des types de communes (agglomérations urbaines, espaces ruraux) ainsi que par l'évolution de la démographie et des formes familiales bretonnes qui se rapproche de la tendance nationale. Rappelons que l'objectif de la thèse n'est pas de révéler la spécificité des familles bretonnes mais bien de réaliser un croisement entre les spécificités sociales, économiques, spatiales de certaines familles et les caractéristiques des contextes territoriaux. L'enquête quantitative a reposé sur la passation de 4 000 questionnaires auprès des mères de famille monoparentales et sur l'analyse de 800 questionnaires reçus en retour. Nous avons ensuite mené des entretiens complémentaires auprès de 26 mères seules qui avaient accepté une entrevue en fin de questionnaire.

La mobilité résidentielle est un processus d'adaptation à des situations sociales et familiales changeantes. Dans la seconde partie, nous posons tout d'abord la question des conséquences de l'entrée en situation de monoparentalité sur le logement des mères seules avec enfant(s) (chapitre quatre). Il s'agit de prendre la mesure des effets de l'entrée en situation monoparentale en matière de logement, quantitativement (fréquence de la mobilité résidentielle) et qualitativement, c'est-à-dire en s'intéressant aux changements de statut

d'occupation, de confort, de nature mais aussi, en conséquence de localisation. La question suivante se pose alors : l'entrée en monoparentalité engendre-t-elle une régression résidentielle soudaine ?

Parce qu'un tel changement résidentiel est souvent synonyme de déclassement social, nous nous intéresserons également aux représentations, souvent négatives, du logement et de son environnement. Les facteurs qui interviennent dans le choix du logement sont multiples. Le statut matrimonial, le milieu de vie, la nature des relations à l'ancien conjoint, l'âge des enfants mais aussi l'offre de logement influencent les aspirations des familles et leurs comportements de mobilité. Les nouvelles exigences financières et temporelles des mères seules restreignent potentiellement le choix du logement et complexifie la hiérarchie des critères de choix. Elles adoptent des tactiques qu'il s'agit d'identifier comme expression des compromis, des négociations et des arbitrages qu'elles opèrent (chapitre cinq).

Dans un contexte de mutation familiale qui se traduit par la croissance de la part des familles monoparentales dans le total des familles avec enfants, la thèse a également pour ambition d'analyser les comportements des mères de famille monoparentale au sein de leurs espaces de vie. Par conséquent, la troisième partie exige une étude approfondie des pratiques sociales et spatiales des familles monoparentales féminines sous l'angle des mobilités quotidiennes, comme indicateurs des difficultés à concilier toutes les exigences. Cette spatialité nouvelle dépend largement d'un système d'opportunités, d'aspirations spécifiques et de ressources personnelles. C'est pourquoi nous rendons compte de la manière dont les mères seules concilient leur vie professionnelle avec leur vie de famille (chapitre six). La gestion de l'emploi du temps, l'accès aux services de garde, les pratiques de déplacements sont tout autant de défis pour les mères qui doivent souvent assumer seule l'ensemble des responsabilités familiales.

La spatialité des individus se révèle également à travers l'analyse de l'évolution de leurs réseaux sociaux, l'évolution des interactions avec le réseau familial (parenté, ancien conjoint) et amical mais aussi la qualité des relations évoluent en situation monoparentale (chapitre sept). Les mères seules apparaissent fortement centrées sur la famille proche. Elles s'éloignent de leur réseau amical mais se rapprochent d'individus au profil social semblable. Les relations avec les institutions (soutien économique et social) sont, quant à elles, souvent marquées par l'incompréhension et des tensions.

Finalement, la question posée est celle de l'existence réelle ou non d'une rétraction des espaces de vie du fait de la situation de monoparentalité par rapport à la situation antérieure.

Cette interrogation suppose une évaluation de l'ensemble des facteurs qui peuvent engendrer une certaine « inertie familiale », c'est à dire l'inscription de la famille monoparentale dans un espace de vie restreint. Le chapitre huit, chapitre de synthèse, propose plusieurs figures d'espace de vie rétractés grâce notamment à des représentations graphiques de l'évolution des espaces fréquentés (logement, modes de déplacement, pratiques spatiales dans leur ensemble). Nous concluons sur la manière dont les femmes élaborent des projets résidentiels et professionnels en situation monoparentale. L'avancée en âge des enfants ou la recomposition familiale, et donc le passage à un nouveau cycle de vie, sont souvent perçues comme les seules manières de satisfaire leurs ambitions personnelles après une séquence de vie rendue difficile par l'accumulation des vulnérabilités.

Cadre de la thèse	
Questionnement de la recherche	Etudier les rapports à l'espace des familles monoparentales féminines Expliquer les comportements résidentiels au moment et après le changement familial Analyser des pratiques sociales et spatiales du quotidien
Cadre théorique de la thèse	Espace social de vulnérabilité Mobilités résidentielles et quotidiennes Espace de vie et représentations
Méthodologie	Démarche quantitative (enquête par questionnaire) Démarche qualitative (entretiens semi-directifs)
Terrain d'étude	Région Bretagne
Plan de la thèse	Première partie L'étude en géographie des situations monoparentales : contexte et méthodologie Deuxième partie Une nouvelle forme de famille, de nouveaux comportements résidentiels Troisième partie Des pratiques spatiales du quotidien dans un espace de vie restreint

PREMIERE PARTIE

L'ETUDE EN GEOGRAPHIE DES SITUATIONS MONOPARENTALES : CONTEXTE ET METHODOLOGIE

INTRODUCTION DE LA PREMIERE PARTIE

La première partie de la thèse vise à présenter le cadre contextuel (Chapitre 1), le cadre théorique (Chapitre 2) et le cadre méthodologique (Chapitre 3) de la recherche. Dans le premier chapitre, nous expliquons comment le modèle traditionnel de la famille a évolué sous l'effet des changements des comportements démographiques, sociaux et sociétaux. La monoparentalité contemporaine est décrite en rendant compte de l'évolution de la forme des familles et de la visibilité sociale nouvelle des familles monoparentales acquise notamment grâce à plusieurs sociologues féministes. Dans ce chapitre, l'accent est également mis sur les conditions de vie et la vulnérabilité financière des mères seules. Les familles monoparentales sont très majoritairement dirigées par des mères, et, parce qu'elles sont des femmes et que les salaires moyens féminins sont inférieurs à ceux des hommes, elles sont nombreuses à disposer de revenus du travail ne permettant pas d'assumer l'ensemble des dépenses de la famille.

Le deuxième chapitre révèle les apports de la géographie dans l'étude des rapports à l'espace des familles monoparentales féminines. Un tour d'horizon des connaissances actuelles et des approches existantes des mobilités familiales est nécessaire. A partir de cet état de l'art, le choix des concepts est défini. L'utilisation de la notion d'*espace de vie* exprime le besoin de prendre en compte l'ensemble des cadres de l'expérience d'un individu (Imbert, 2005). Les familles évoluent dans un espace de vie façonné par le temps. C'est ce qui nous a incité à conduire une recherche sur les mobilités résidentielles et les pratiques spatiales du quotidien des femmes seules avec enfant(s). Ces mobilités peuvent être appréhendées dans le cadre problématique de l'existence d'un espace social de vulnérabilité selon une double hypothèse : d'une part, l'entrée en monoparentalité et les contraintes inhérentes à l'obligation de faire face seule peuvent générer des changements résidentiels importants et, d'autre part, l'organisation des déplacements quotidiens est fonction de contraintes temporelles, économiques, sociétales. Ces spatialités contraintes peuvent en retour générer un surcroît de vulnérabilité. La problématique générale interroge donc les liens entre un changement familial et la modification des rapports à l'espace.

Le troisième chapitre présente la méthodologie pour étudier les mobilités résidentielles des mères seules ainsi que leurs pratiques spatiales du quotidien. Tout d'abord, l'évolution de la démographie et des formes familiales de la Bretagne est analysée. Puis, les hypothèses de recherche exposées dans le deuxième chapitre ont permis d'identifier un ensemble de thèmes puis de questionnements permettant de répondre à la problématique de la thèse. Ce chapitre présente donc de manière précise les raisons de l'usage d'une méthodologie mixte ainsi que ses différentes phases, de la production d'un questionnaire (phase quantitative) à la tenue d'entretiens semi-directifs (phase qualitative).



CHAPITRE 1

LA PLURALITE DES FORMES FAMILIALES CONTEMPORAINES A L'AUNE DES TRANSFORMATIONS DE LA FAMILLE

Ce chapitre est consacré à l'examen des transformations démographiques, sociales et sociétales qui ont conduit à l'évolution de la famille et à la progression des familles monoparentales. Dans un premier temps, le « passage » de la famille traditionnelle à la famille contemporaine est présenté sous le regard des sociologues de la famille. Le contexte de ces mutations est également exposé à travers les évolutions démographiques (déclin du mariage, montée des désunions) qui affectent la composition des familles. Dans un second temps, la montée de la monoparentalité est analysée de manière plus spécifique et plus approfondie. Nous expliquons comment les familles monoparentales ont acquis une visibilité institutionnelle et sociale nouvelle en France et en Europe. La diffusion de la sociologie féministe et l'évolution de la forme des familles monoparentales en sont les principales raisons. Enfin, la monoparentalité est présentée comme un enjeu social, économique et politique majeur. Les raisons de la plus grande vulnérabilité des familles monoparentales féminines comparée aux autres familles avec enfant(s) sont mises en lumière. Les familles monoparentales apparaissent particulièrement exposées à différentes formes de pauvreté et de précarité. Elles bénéficient néanmoins d'un important soutien de la part des politiques familiales.

1. DE LA FAMILLE TRADITIONNELLE A LA FAMILLE CONTEMPORAINE

« La famille a changé. Ce qui pouvait passer il y a trente ans pour une péripétie est désormais reconnu comme une véritable mutation ». Irène Théry, *Couple, filiation et parenté aujourd'hui, le droit face aux mutations de la famille et de la vie privée*, rapport à la ministre de l'Emploi et de la Solidarité et au garde des Sceaux, ministre de la Justice, Paris, Odile Jacob, 1998, 366 p.

Faire la synthèse du passage de la famille traditionnelle à la famille contemporaine pose tout d'abord la question de la *modernité familiale*. Les évolutions des structures familiales sont, avant tout, en phase avec la modernité exigée par la société. De l'analyse de la « famille souche » (Le Play, 1871) à celle de la « famille incertaine » (Roussel, 1989), la sociologie de la famille évolue selon les transformations de la vie familiale. En même temps, les points de vue théoriques et les regards se sont multipliés (fonctionnalisme, féminisme, marxisme). L'éclatement de la sociologie de la famille va de pair avec l'éclatement de la famille (Hurtebise, Quéniart, 1998). C'est pourquoi la présentation des différents regards sociologiques sur la famille est essentielle pour comprendre l'évolution de la famille comme institution.

1.1. La famille, une institution en évolution

Aujourd'hui, il n'existe pas de modèle unique de la famille mais des configurations différentes qui témoignent des transformations démographiques récentes. La structure de la famille a toujours connu de multiples formes. Les premières recherches réalisées par Frédéric Le Play au milieu du dix-neuvième siècle sur les ouvriers européens proposent déjà un inventaire intéressant des différentes formes de la famille en Europe. Le sociologue inventorie près de quarante-cinq types de famille différents classés selon leur stabilité ou leur caractère instable, associé à la perte des solidarités communautaires, à l'individualisation des rapports ou à la place moins grande qu'y tiennent les références religieuses (Le Play, 1871). Frédéric Le Play met également en évidence trois modèles différents dans ses travaux sur les formes d'organisation de la famille en France : la *famille patriarcale*, la *famille instable* (nucléaire) et la *famille souche*. Le sociologue conçoit la modernité comme la diffusion de la famille instable, lorsque les enfants devenus autonomes financièrement, quittent la maison du père. La famille souche est perçue comme la forme idéale pour assurer la reproduction et l'ordre social. Un siècle plus tard, c'est la *famille nucléaire* que Talcott Parsons (1955) considère comme le produit de la modernité, symbole d'une organisation sociale domestique

dépendante de la structure sociale. La modernité et les crises de la famille sont donc d'une relativité historique notable.

1.1.1. La famille pour les fondateurs de la sociologie traditionnelle

La famille fut longtemps perçue comme le lieu de reproduction de l'ordre patriarcal inégalitaire qui s'oppose à toute affirmation des individualités. Dans la famille traditionnelle, l'affection était subordonnée à la stabilité du statut conjugal et social dans la mesure où l'ordre familial reflète l'ordre social, où le respect de l'institution familiale prime sur la qualité des relations entre les conjoints. Pour les femmes, le mariage était une condition d'accès à l'exercice légitime de leur rôle social prioritaire : la maternité. Pour les hommes, celui-ci constituait « une voie d'accès privilégiée à une position socialement reconnue de responsabilité qui venait renforcer les autres attributs de leur identité adulte » (Oualette, 1995, p.3). La famille instable a longtemps été perçue comme une forme de décadence par les sociologues du dix-neuvième siècle alors que les travaux de l'historien Peter Laslett (Laslett, Wall, 1972) montrent bien que le modèle de la famille nucléaire est implanté en Europe depuis la fin du Moyen-âge et que la *famille souche* ne garantissait nullement une fraternité pérenne puisqu'un seul fils était choisi comme héritier de l'ensemble des biens familiaux.

François de Singly distingue deux étapes dans la modernité familiale : la « famille moderne 1 », apparaissant à la fin du dix-neuvième siècle et culminant dans les années 1950, fondée sur le modèle de la femme au foyer ; puis la « famille moderne 2 », celle d'aujourd'hui, qui traduit la volonté d'autonomie et d'indépendance des individus conduisant à un rejet du modèle conjugal traditionnel (De Singly, 2007). Mais déjà, dans les années 1920, Emile Durkheim faisait un double constat : l'existence d'une famille moderne à la fois victime du « repli conjugal » mais aussi de plus en plus dépendante de l'Etat (Durkheim, 1975). Selon E. Durkheim, le rétrécissement de la famille patriarcale provient des évolutions de la société, de la division du travail et de la spécialisation des rôles sociaux. Alors, la famille se conçoit comme une institution qui témoigne à la fois d'une privatisation à travers l'indépendance individuelle et d'une régulation étatique grandissante. L'« atomisation » de la famille selon Durkheim est une référence indissociable à toutes les études sur la famille et à toutes les réflexions sociologiques actuelles, qu'elles soient critiques ou qu'elles prouvent cette atomisation.

Après la seconde guerre mondiale, les théories de Talcott Parsons reprennent celles d'Emile Durkheim, spécifiquement sur la spécialisation des rôles sociaux et l'atomisation de la

famille. Le sociologue américain situe l'origine du modèle familial nucléaire fondé avant tout sur le mariage et la ségrégation des rôles parentaux à l'aube de l'industrialisation aux Etats-Unis. Ce modèle du « Monsieur Gagnepain »³ (Strobel, 1997), dans lequel l'homme est le seul pourvoyeur économique et la femme en charge du domestique, illustre une famille recentrée sur ses fonctions primaires, la stabilité parentale et la socialisation des enfants. La segmentation de la famille se constate alors par l'isolement des parents et la réduction du noyau familial (Parsons, 1955). Cette conception de la famille, qualifiée de *fonctionnaliste*, examine l'ensemble des droits et des contraintes normatives imposés à l'acteur soumis à un processus de différenciation sociale. La ségrégation des rôles parentaux décrite par T. Parsons dans les années 1950 est peu compatible avec les bouleversements du marché du travail, la transformation des rôles sociaux, l'évolution des mentalités. La validité de ses théories a, de fait, rapidement été soumise à la critique. Toutefois, sa sociologie de la famille subsiste comme une analyse très pertinente des transformations démographiques de son époque.

1.1.2. La famille pour les sociologues contemporains

La famille contemporaine n'est en aucun cas uniforme. Ce constat, d'abord établi par les ethnologues, traduit la multiplicité des systèmes de parenté. Il en est autant des théories de la famille qui se multiplient aujourd'hui et qui sont le reflet d'un renouvellement des travaux sur la famille. Grâce à l'interdisciplinarité et à la multiplication des méthodes d'analyse, la réalité familiale est mise en perspective de manière inédite. Ce foisonnement de réflexions et de points de vue théoriques va de pair avec la diversité contemporaine des modes de vies occidentaux.

Si, dans la deuxième partie du vingtième siècle, la sociologie de la famille s'essouffle, elle se renouvelle dès lors qu'une rupture en matière sociale et culturelle se met en œuvre. La fin des trente glorieuses et la montée inquiétante de l'instabilité du marché du travail favorisent l'appropriation de la question familiale par les décideurs politiques (spécialement sur les nouveaux rôles de l'Etat) et l'ensemble des sciences sociales. Par exemple, les instituts démographiques permettent une meilleure visibilité de cette « grande cassure démographique » (Sullerot, 2000) qui affecte profondément la composition des familles entre les années 1960 et 1980 (avec une attention particulière, en France, sur le déclin

³ Terme popularisé notamment par P. Strobel : « Les mésaventures de monsieur Gagnepain », in F. Ronsin, H. Le Bras, E. Zuccker-Rouvillois (sous la direction de) *Démographie et politique*, Éditions universitaires de Dijon, 1997, 207 p.

du nombre de mariages). Les transformations fondamentales de la vie familiale expliquent, en partie, le regain d'intérêt pour l'étude des familles.

Dans les années 1980, Louis Roussel témoigne de la conséquence majeure de l'individualisation de la société, la « désinstitutionalisation » (Roussel, 1989). Selon le sociologue, cette « désinstitutionalisation » est double. Elle se traduit à la fois dans les *comportements*, à travers l'adoption de nouvelles catégories de pensées et une diversification en matière de fécondité et de formes d'unions, mais aussi dans la *législation elle-même*, du fait de la transformation du cadre normatif et des institutions. La dégradation des repères symboliques, l'émancipation à l'égard des normes sociales, l'évolution du cadre juridique ainsi que la dégradation de l'efficacité de la régulation familiale accompagnent la remise en question du rôle central du mariage comme *clef de voûte de l'ordre social* (expression attribuée à Georges Duby⁴). Cette crise du mariage est plus large qu'il n'y paraît puisqu'elle illustre une crise sociétale représentée par l'apparition progressive et théorique de la *famille incertaine* en lieu et place de la *famille d'assurée* (Roussel, 1989).

Ce phénomène de *désinstitutionalisation* est revendiqué par le sociologue français François De Singly. Celui-ci souligne l'individualisation de la société et reprend les premières pensées d'Emile Durkheim. En effet, le sociologue privilégie le poids du conjugal et l'existence d'une famille dite *relationnelle*. Mais au contraire de Louis Roussel, F. De Singly en précise les bienfaits. Considérant la famille comme instrument du développement personnel des individus, il appuie avant tout la thèse d'une autonomisation des acteurs (De Singly, 2007). Les processus d'individualisation et la qualité des relations interpersonnelles conditionnent la famille contemporaine mais la famille *relationnelle* n'exclut pas pour autant le rôle de l'affectivité. Cet individualisme est qualifié d'« optimiste » dans la mesure où la valorisation de l'autonomie en lien avec la dévalorisation des liens de dépendance vis-à-vis des institutions et des personnes se traduit par un refus d'une vie conjugale ou familiale perçue comme un enfermement. Ainsi, le renforcement de la sphère privée, l'intégration familiale et le déclin des normes donnent lieu à la construction d'une identité personnelle émancipatrice.

Relativisant quelque peu l'existence d'une désinstitutionalisation de la famille, Jean-Claude Kaufmann relie les liens affectifs avec le processus de construction identitaire. Les normes de la vie quotidienne participent à une certaine psychologisation des rapports familiaux, mais une psychologisation constructive qui évite la remise en question de l'organisation familiale.

⁴ George Duby définit le mariage comme « clef de voûte de l'édifice social » dans Duby, Georges, *Le chevalier, la femme et le prêtre. Le mariage dans la société féodale*, Paris, Hachette, 1981, 312 p.

La valeur des *habitudes incorporées* y est manifeste malgré la volonté de répartition plus égalitaire des rôles dans le couple (Kaufmann, 1993).

D'une modération à la contestation, plusieurs sociologues ont allègrement franchi le pas afin de dénoncer une société par nature *contractuelle*. En insistant sur la notion de *parenté*, Irène Théry explique les évolutions de la famille contemporaine par la prévalence de la filiation (Théry, 1998). L'idée selon laquelle c'est l'enfant qui fonde la famille amorce une redéfinition de la famille par le lien parental. Et c'est le passage du droit commun de la famille dans le mariage à la filiation qui caractérise ces transformations. Le « démariage » (Théry, 1993), terme emprunté au juriste Jean Carbonnier (Carbonnier, 2002), définit ainsi la fragilité du couple. Cela signifie avant tout que le mariage est devenu une question de conscience personnelle, et qu'il est de moins en moins régi par une quelconque autorité, morale ou religieuse, d'où la remise en question par la société de la place symbolique que tenait jadis le mariage. De fait, seul ce modèle d'institution familiale est en crise et non pas la famille au sens large. Il est donc nécessaire d'utiliser avec précaution le terme de « crise » de la famille dans la mesure où la famille contemporaine accomplit, par définition, sa fonction de reproduction et de sécurisation à la fois identitaire, affective et économique.

Sous cet angle, *la famille n'est absolument pas à exclure du système social*. Martine Segalen situe l'évolution familiale contemporaine sur le temps long afin de rendre compte de la succession de mutations longtemps qualifiées d'inédites. La famille du temps présent n'a de sens que si elle s'insère dans un contexte à la fois social, économique et politique. Pour cela, la sociologue privilégie à la fois une approche historique qui doit montrer avec légitimité la réelle nature des transformations de la famille (Segalen, 2007). Dès lors, il est possible de délaisser le concept de « désinstitutionalisation » au profit d'une approche reconnaissant la coexistence de nombreuses formes de parenté dans des sociétés différentes ou anciennes.

1.1.3. Les mots pour définir la famille

« La « famille » est objet de controverses » (David, Quintin, Séchet, 2002, p.250). Il est difficile de définir la famille tant ses transformations depuis les années 1970 sont profondes. La sociologue canadienne Renée B. Dandurand (Dandurand, 1990b, p.49) pose ainsi la question : « peut-on encore définir la famille ? » Puisqu'il s'agit d'un concept évolutif qui ne saurait être cerné par une seule approche scientifique, comment en délimiter précisément les contours ?

La notion de famille n'est pas définie par le Code civil⁵ en France et elle recouvre des réalités différentes selon les pays, les catégories statistiques et les institutions. Néanmoins, la volonté d'une « harmonisation » des statistiques autorise une certaine cohérence des définitions, notamment à l'échelle européenne. Le service statistique de la Commission européenne (Eurostat) encourage l'adoption de définitions de la famille aussi proches que possible de celles proposées par l'ONU en 1978 : « pour le recensement, la famille sera définie au sens étroit de noyau familial » (David, Eydoux, Ouallet, Séchet, 2003, p.6). Toutes les définitions statistiques de la famille, au sens restrictif de noyau familial et non au sens large de parenté, s'accordent sur le fait qu'une famille peut être formée d'un couple sans enfant, d'un couple avec enfant(s) ou d'un parent sans conjoint et de son(ses) enfant(s) (famille monoparentale). C'est l'idée de famille nucléaire, composée de parents et d'enfants, qui aide à définir le concept statistique de famille.

La définition de la « famille » adoptée dans la présente thèse est celle de l'Institut national de la statistique et des études économiques⁶, soit « la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée, soit d'un couple marié ou non, avec ou sans enfants, soit d'un adulte avec un ou plusieurs enfants. Les enfants doivent résider avec leur(s) parent(s), être célibataires, ne pas vivre eux-mêmes en famille, c'est-à-dire n'avoir ni conjoint, ni enfant dans le ménage » (Insee, définitions). Dans le cas des familles nombreuses et des familles monoparentales, une limite d'âge est parfois fixée. En effet, jusqu'au recensement de 1982, les enfants devaient être âgés de moins de 25 ans. Depuis, les « enfants » sont comptabilisés sans limite d'âge. Selon l'Insee, la famille est un concept multiforme qui prend en compte la conjugalité, la fraternité et la filiation. Au contraire, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ne prend pas en référence la parentalité. La famille est définie comme « tout foyer comportant un ou plusieurs adultes et assumant la responsabilité de la garde et de l'entretien d'un ou de plusieurs enfants » (OCDE, 2009).

Les théories durkheimiennes basées sur l'atomisation des groupes familiaux expliquent l'augmentation des situations d'isolés qui légitiment le déclin de l'institution familiale comme instance d'intégration. La logique qui préside à la fondation des familles est alors la recherche de la satisfaction des besoins psychologiques pour chaque membre du couple. La qualité des relations interpersonnelles est plus valorisée que la pérennité du groupe familial. Dès lors, s'impose une définition de la famille plus en phase avec le contexte contemporain

⁵ L'article 213 affirme seulement que « les époux assurent ensemble la direction morale et matérielle de la famille. Ils pourvoient à l'éducation des enfants et préparent leur avenir » (Code civil, Art. 213).

⁶ La notion de « famille » fut introduite à partir du recensement de 1968, remplaçant les notions de « noyau familial principal » et de « noyau familial secondaire » utilisées depuis 1954 (Insee, définitions).

et l'évolution des sociétés occidentales : « la famille, d'un ensemble de droits et devoirs collectifs, devient plus, dans une conception dite post-matérialiste, un environnement pour la promotion des droits individuels et de l'autonomie personnelle. La priorité est moins mise sur la sécurité matérielle du foyer que sur l'expression de soi, le sentiment de bien-être et la qualité de la vie » (Damon, 2006, p.8). De cette manière, l'espace familial est considéré comme le lieu d'expression privilégié du repli individualiste.

Cependant, l'individualisation croissante n'est pas non plus synonyme de fin des solidarités. Les familles ne sont pas « mortes » comme certains sociologues l'ont laissé pressentir. Il suffit d'observer les échanges et les solidarités intergénérationnelles qui se déploient sur les plans affectif, matériel et financier pour se persuader de leur vitalité⁷. La famille demeure fortement valorisée en tant que lieu d'échange, de confiance réciproque et d'espace identitaire. La famille a une fonction affective d'autant plus forte que c'est la seule dimension que l'on lui attribue réellement : « s'il est vrai que la famille tend à se déclinier en une constellation de mots et de qualificatifs (famille éclatée, famille incertaine, familles monoparentales, familles recomposées), elle reste néanmoins un référent puissant » (Hantrais, Letablier, 1996, p.46). Les fonctions affectives et économiques de la famille demeurent importantes malgré ces changements structurels et conjoncturels considérables (Dandurand, 1990b).

Les redéfinitions de la structure familiale n'ont jamais cessé, parallèlement à l'avènement d'un pluralisme de modèles familiaux. La réduction de la taille moyenne des familles traduit cette évolution récente du cadre familial en France, c'est à dire l'éclatement des groupes domestiques complexes en plusieurs ménages. Exposer avec excès cette diversité stigmatise inutilement les crises de la famille contemporaine. L'utilisation du vocable « famille » induit alors une prise en compte globale de la vie familiale, des bouleversements qu'elle subit, et ce, au sein de temporalités de plus en plus courtes. En effet, la sociologie de la famille considère que le couple cesse d'être essentiel à la définition de la famille. C'est maintenant moins le mariage que les enfants qui marquent la fondation d'une famille (Dandurand, 1990a). Face aux transformations de la vie familiale, l'enfant apparaît comme la seule réalité pérenne : alors que « naguère, c'était le mariage qui était un préalable nécessaire à la constitution de la famille, c'est aujourd'hui essentiellement la présence d'enfants qui remplit cette fonction » (Bloche, 2006, p.42). Au plan des concepts, cela signifie que la notion de « famille » s'étend à l'ensemble du réseau familial issu du passé conjugal des parents. Par

⁷ En 2006, 92% des Français affirment que l'entraide familiale est importante, 82% entre frères et sœurs, 81% entre grands-parents et petits-enfants - *Enquête IPSOS pour la délégation interministérielle à la famille*, avril 2006

exemple, la famille « recomposée » ne se définit pas exclusivement en fonction du noyau résidentiel, mais inclut les enfants nés d'unions antérieures vivant ailleurs, dont les parents qui recréent une nouvelle famille « intacte » demeurent responsables et avec lesquels ils entretiennent des liens.

Aujourd'hui, les chercheurs et théoriciens se sont affranchis du modèle fonctionnaliste et proposent de nouvelles conceptualisations de la famille prenant en compte la diversité des formes familiales. La famille est de plus en plus un choix et de moins en moins une figure imposée, il n'en existe pas de modèle unique mais des configurations différentes. Entre la « famille souche », qui prédominait naguère et la « famille incertaine », la pluralité des formes intermédiaires qui s'observent aujourd'hui se traduit par une grande diversité des structures familiales. Les familles dites « alternatives » (recomposées, monoparentales, homosexuelles) aspirent à être des familles comme les autres, ce que beaucoup contestent « au nom de leur propre conception de ce qu'est et doit être une famille » (Déchaux, 2007, p.3). Au cours de cette étude, nous montrerons en substance pourquoi les familles monoparentales doivent être pensées comme les autres.

1.2. La situation des familles en France

1.2.1. Des évolutions sociodémographiques qui affectent la composition des familles

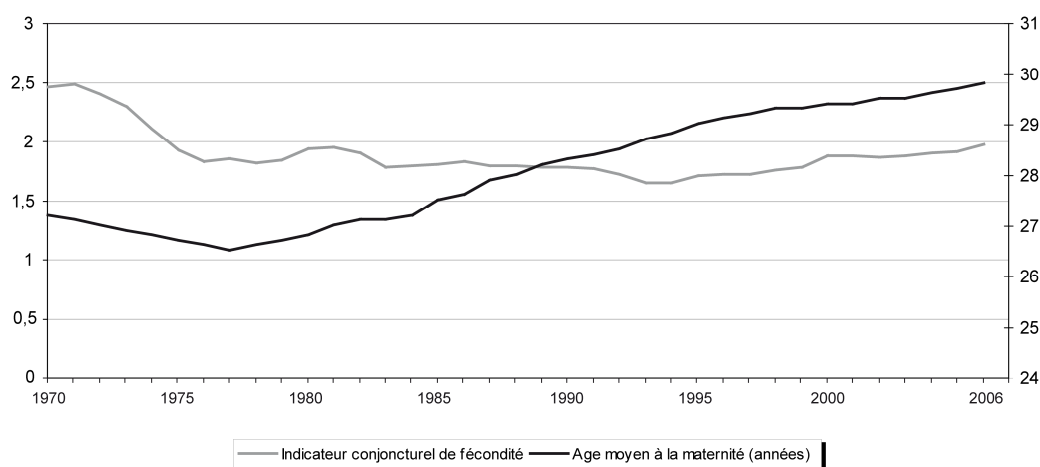
Le « baby boom » des années 1945-1965 doublé d'un « mariage boom » a renforcé les liens entre la nuptialité et la fécondité. Depuis, des transformations radicales se sont produites. La baisse de la fécondité, l'augmentation des naissances hors-mariages, la montée des désunions et le déclin du mariage ont profondément affecté la composition des familles.

Des naissances plus tardives

L'indicateur conjoncturel de fécondité⁸ n'est que de 1,92 enfants par femme en 2005 contre 2,47 en 1970. Cependant, la fécondité est globalement en hausse depuis dix ans (figure 1) puisque l'indicateur conjoncturel était de 1,71 en 1995 (Insee, 2004). Le taux de fécondité en France reste, après l'Irlande, le plus élevé d'Europe.

⁸ L'indicateur conjoncturel de fécondité est la somme des taux de fécondité par âge d'une année. Il peut être interprété comme le nombre moyen d'enfants que mettrait au monde une femme si elle connaissait, durant toute sa vie féconde, les conditions de fécondité observées cette année-là.

Figure 1 – Evolution de l'indicateur conjoncturel de fécondité et de l'âge moyen à la maternité



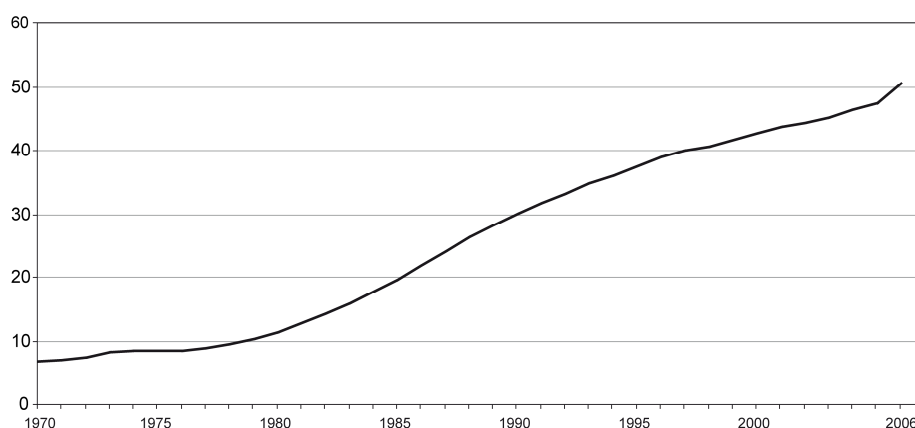
Source : Insee, division des enquêtes et études démographiques, série révisée après l'enquête de recensement de 2004
Réalisation : F. Leray, CNRS UMR ESO 6590, 2009

Les familles sont fondées plus tardivement. L'âge moyen à la première maternité s'élève régulièrement en France, comme dans la plupart des autres pays européens. En 1970, les françaises ont leur premier enfant à 21,4 ans en moyenne. Par la suite, la remontée des trois dernières décennies est spectaculaire. Les femmes souhaitent retarder la constitution de leur famille en raison d'un allongement des études et d'une entrée plus massive et plus tardive sur le marché du travail. De fait, l'âge moyen des mères continue sa progression (figure 1) : il est de 29,8 ans en 2006 contre 29,1 ans dix ans plus tôt. En 2006, une mère sur deux est âgée de 30 ans ou plus contre 43% en 1995 (Richet-Mastain, 2006). Il s'agit là d'un changement de comportement majeur. Sous l'effet de l'évolution des rapports de genre, de la diffusion de la contraception et de la légalisation de l'avortement, les grossesses adolescentes ont diminué, de plus d'un tiers entre 1980 et 1997. En 1997, la France enregistrait 13 192 grossesses mineures, contre 20 710 en 1980 (Brouard, Douasneau, Kafé, 2000).

La hausse des naissances hors-mariages

En 1975, les naissances hors mariage représentent 8,5% des naissances (figure 2). En 2005, 48,3% des enfants naissent de parents non mariés, contre 43,6% en 2000 et 38,6% en 1995 : « ce qui était autrefois contraire aux normes sociales est devenu aujourd'hui banal, en liaison avec le développement considérable des unions de fait » (Ined, 2000, p.1).

Figure 2 – Evolution des naissances hors-mariages pour 100 enfants (en %)



Champ : France métropolitaine. Source : Insee, état civil
Réalisation : F. Leray, CNRS UMR ESO 6590, 2009

En effet, dans les années 1960 et 1970, les naissances hors mariage surviennent surtout dans les milieux populaires (avant tout ouvriers) ou sont dues à des circonstances particulières (grossesses adolescentes, difficulté d'obtenir le divorce). Les naissances issues de parents non-mariés étaient marginales. Aujourd'hui, ces naissances se sont répandues dans tous les milieux, même si elles restent un peu plus fréquentes dans les milieux populaires. Les naissances hors-mariages deviennent majoritaires pour la première fois en 2006 : 50,5% de l'ensemble des naissances (figure 2).

Le déclin du mariage

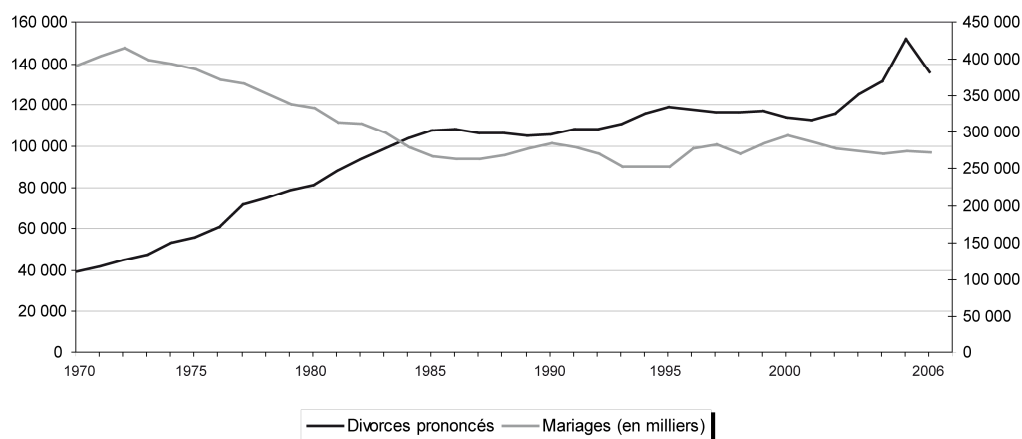
Les années 1970 marquent le début d'un recul important du nombre de mariages. Depuis 1995, le nombre de mariages a toutefois augmenté jusqu'en 2000 – près de 300 000 mariages célébrés – année symbolique qui témoigne cependant d'une réelle hausse. Puis, le nombre de mariage diminue de nouveau et passe sous le niveau des années 1995-1996 (figure 3). Dans le même temps, l'âge moyen au premier mariage augmente de manière spectaculaire. Entre 1976 et 2006, il passe de 22,6 ans à 29,3 ans pour les femmes et de 24,7 ans à 31,3 ans pour les hommes. Les remariages sont en hausse depuis 1990. Ceux-ci concernent 20,5% des époux et 19,4% des épouses (Richet-Martin, 2006).

La montée des désunions

Au repli du mariage s'est ajoutée la fragilisation des couples, non plus à cause de la mortalité comme autrefois, mais du divorce. Après guerre, le nombre de divorces est près de deux fois et demie plus élevé qu'en 1938. De 1953 à 1963, celui-ci se stabilise autour de 30 000 par an. A

partir de 1964, il s'accroît de manière hésitante, puis exponentielle (figure 3). Ce phénomène est favorisé par la législation puisque la loi du 11 juillet 1975 prévoit, outre le divorce pour faute ou pour rupture de vie commune, le divorce par consentement mutuel.

Figure 3 – **Evolution du nombre de divorces prononcés et de couples mariés en France**



Note : le nombre de couples mariés correspond au nombre de femmes mariées
 Champ : France métropolitaine. Source : Ministère de la Justice, Insee – Réalisation : F. Leray, CNRS UMR ESO 6590, 2009

Après une stabilisation autour de 115 000 par an de 1991 à 2002, le nombre de divorces augmente de nouveau. La réforme votée en 2004 (*Loi n° 2004-439 du 26 mai 2004 art. 9*) facilite la procédure par consentement mutuel⁹, laquelle est directement responsable d'une hausse de 15,3% du nombre de divorces entre 2004 et 2005. Après cette forte progression, le nombre de divorce enregistre une baisse de 10,4% en 2006

1.2.2. La famille contemporaine est plurielle

La famille contemporaine se décline au pluriel depuis le milieu des années 1980 : « quand le démographe s'empare d'un sujet d'étude, il introduit tout naturellement le pluriel. La famille avec un grand « F » n'existe pas. Il n'y a pas une famille mais de multiples types familiaux qu'il faut décrire et mesurer, conceptualiser et analyser » (Hagmann, 1985, p.135). La description des ménages¹⁰ selon la structure familiale autorise cela.

⁹ Le divorce par consentement mutuel est désormais prononcé par un juge aux affaires familiales lors d'une audience unique, contre deux auparavant qui se tenaient dans un délai compris entre trois et neuf mois.

¹⁰ « Un ménage, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne » (Insee, définitions).

En 2005, 59,4 millions de personnes résidant en France métropolitaine vivent dans 25,7 millions de ménages ordinaires : 32,8% sont constitués d'une seule personne, 28,3% sont des couples avec enfant(s) au domicile, 26,0% sont des couples sans enfant au domicile et 7,5% sont des familles monoparentales (tableau 1). La taille moyenne des ménages ne cesse de diminuer depuis les années 1960 : en moyenne, 3,1 personnes constituent un ménage en 1962, 2,7 en 1982, 2,4 en 1999 et 2,3 en 2005 (Daguet, 2006). Les évolutions à l'œuvre depuis les années 1970 se poursuivent, accentuées par le vieillissement de la population.

Tableau 1 – Les ménages en 1999 et 2005

Type de ménage	2005				Evolution entre 1999 et 2005 (%)	
	Nombre de ménages (en milliers)	Répartition (en %)	Population (en milliers)	Nombre de personnes par ménage	du nombre de ménages	de la population des ménages
Ensemble des ménages	25 730	100,0	59 419	2,3	+ 8,1	+ 3,8
Ménages d'une seule personne dont :	8 449	32,8	8 449	1,0	+ 14,5	+ 14,5
<i>homme seul</i>	3 433	13,3	3 433	1,0	+ 15,8	+ 15,8
<i>femme seule</i>	5 016	19,5	5 016	1,0	+ 13,6	+ 13,6
Ménage d'une seule famille sans isolé dont :	15 896	61,8	46 361	2,9	+ 4,9	+ 2,1
<i>Famille monoparentale</i>	1 937	7,5	4 944	2,6	+ 10,5	+ 11,0
<i>Couple sans enfant au domicile</i>	6 685	26,0	13 369	2,0	+ 13,2	+ 13,2
<i>Couple avec enfant(s) au domicile</i>	7 275	28,3	28 048	3,0	- 3,0	- 3,8
Ménages complexes*	1 385	5,4	4 609	3,3	**	**

Champ : France métropolitaine

(*) Le type de lien peut être très variable entre les personnes (plusieurs générations, colocations...)

(**) Données non publiées – Note : les « enfants » sont comptabilisés sans limite d'âge

Source : Insee, Enquêtes annuelles de recensement de 1999 à 2006

La structure familiale traditionnelle reste largement majoritaire

Même si les couples avec enfant(s) sont moins nombreux (– 3,8% entre 1999 et 2005), la structure familiale traditionnelle¹¹ reste largement majoritaire. Toutefois, les nouveaux comportements de fécondité ont entraîné une généralisation des familles de deux enfants aux dépens des *familles nombreuses* (au moins trois enfants de moins de 25 ans). En 2005, 1,7 million de familles nombreuses sont recensées, soit une famille avec enfant(s) sur cinq, alors qu'elles étaient 1,9 million en 1990. Entre 1975 et 2005, ce sont surtout les familles très

¹¹ Selon l'Insee, une « famille traditionnelle est un « couple vivant avec des enfants qui sont tous nés dans le couple actuel » (Insee, définitions).

nombreuses qui se raréfient passant de 12% à 4% des familles avec enfant(s) (Blanpain, 2007). Les familles très nombreuses concernent davantage les milieux populaires (en 2005, 47% des familles de 4 enfants ou plus sont de milieu ouvrier contre 39% en moyenne pour l'ensemble des couples avec enfants). Par ailleurs, le nombre de ménages composés *d'un couple sans enfant* a légèrement augmenté ces dernières années. Ils représentaient 24,8% des ménages en 1999 contre 26% en 2005 (tableau 1). Dans plus d'un cas sur deux, l'homme y est retraité, et dans trois quarts des cas la femme est âgée d'au moins 48 ans. Ce sont donc avant tout des couples dont les enfants ont quitté le domicile parental.

La hausse du nombre de familles recomposées et de familles monoparentales témoigne d'un nouveau paysage familial en France

La hausse du nombre de désunions en France a pour conséquence un accroissement du nombre des familles recomposées et monoparentales.

Les *familles recomposées* sont constituées d'« un couple d'adultes, mariés ou non, et au moins un enfant né d'une union précédente de l'un des conjoints. Les enfants qui vivent avec leurs parents et des demi-frères ou demi-sœurs font aussi partie d'une famille recomposée » (Insee, définitions). Elles sont 570 000 en 2005, soit 7,7% des familles avec au moins un enfant mineur (Vivas, 2009). Les familles nombreuses sont surreprésentées parmi les familles recomposées : 35% d'entre elles ont au moins trois enfants contre à peine 20 % parmi les familles intactes en 2005. Le nombre moyen d'enfants par famille recomposée (2,6) est donc supérieur à celui des familles « traditionnelles » (2,2). Les femmes de famille recomposée qui ont en moyenne 38,2 ans sont un peu plus âgées que celles des familles traditionnelles (37,5 ans) (Domingo, 2009).

Après avoir doublé entre 1968 et 1999, le nombre de *familles monoparentales* a connu une croissance de 18% entre 1999 et 2005. La proportion des familles monoparentales dans l'ensemble des familles avec enfant(s) de moins de 25 ans ne cesse de croître depuis trente ans: 9,4% en 1975, 13,2% en 1990 et 19,8% en 2005. L'augmentation des familles monoparentales coïncide avec une hausse de la part des enfants vivant avec un seul de leur parent. En 1990, 11,2% des enfants de moins de 25 ans restés au domicile parental vivaient dans une famille monoparentale. La part atteint 17,7% en 2005, soit environ 2,8 millions d'enfants (tableau 2).

Tableau 2 – **Evolution du nombre de familles monoparentales dans le total des familles avec enfants en France**

	1968	1975	1982	1990	1999	2005
Nombre de familles monoparentales	719 700	776 260	887 040	1 175 444	1 493 700	1 760 000
% de familles monoparentales	9,3	9,4	10,2	13,2	17,4	19,8
% des enfants de moins de 25 ans vivant dans une famille monoparentale	7,7	8,1	8,9	11,2	15	17,7

Champ : ensemble des familles avec enfant(s) de moins de 25 ans et enfants de moins de 25 ans vivant dans une famille monoparentale – Source : Insee, recensements de la population, 2005 – Réalisation : F. Leray, CNRS UMR ESO 6590, 2009

Les familles monoparentales sont avant tout féminines. La part des hommes à la tête d'une famille n'est que de 15% en 2005. Les pères à la tête d'une famille monoparentale sont encore moins nombreux lorsque les enfants sont grands : 10% des enfants de 0 à 6 ans élevé dans une famille monoparentale vivent avec leur père. Ils sont 18% parmi les enfants de 17 à 24 ans. La part des familles monoparentales dans les familles avec enfant(s) baisse en fonction du nombre d'enfants (Ramonet, 2009). Contrairement aux familles recomposées, les familles monoparentales sont rarement des familles nombreuses et comptent le plus souvent un ou deux enfants. Le nombre moyen d'enfant par famille monoparentale est de 1,6 contre 1,9 pour les couples avec enfants. Seulement 14% des familles monoparentales ont trois enfants ou plus.

2. LA FAMILLE MONOPARENTALE, ORIGINE ET DEFINITIONS D'UNE NOUVELLE CATEGORIE FAMILIALE

L'évolution des modes de formation des familles monoparentales mais aussi l'introduction d'un point de vue féministe sur l'évolution de la famille contemporaine et ses enjeux pour la société ont provoqué le « besoin de nommer » (Bawin-Legros, 1995, p.170) une catégorie familiale plurielle. Les familles monoparentales acquièrent alors une visibilité sociale nouvelle tant dans le champ académique que dans le champ politique.

L'une des conséquences de la diffusion de nouvelles formes de vie familiale est l'introduction de vocables visant à rompre avec les anciennes désignations jugées inadéquates : « cohabitation plutôt que concubinage, familles monoparentales plutôt que familles éclatées... » (Neyrand, 2001, p.72). Même s'il y a toujours eu des enfants ne vivant pas avec leurs deux parents, c'est seulement au cours des dernières décennies que les familles monoparentales ont accédé à une véritable visibilité sociale. L'expression « famille

monoparentale » n'émerge véritablement en France qu'à la fin des années 1970¹². Elle se diffuse dans les années 1980 sous l'effet des recherches en sociologie de la famille, des mobilisations féministes et des politiques publiques avec pour objectif de « désigner un phénomène ancien pour pouvoir le regarder autrement » (Bawin-Legros, 1995, p.171). Mais c'est surtout sous l'effet de l'évolution des structures familiales que les familles monoparentales ont pris place dans le champ académique et politique.

La monoparentalité pose également une question de définition. La notion présente un caractère encore plus incertain que celle de famille dans la mesure où les définitions diffèrent selon les institutions et les pays (David, Eydoux, Ouallet, Séchet, 2003). Par ailleurs, cette catégorisation récente soulève certaines ambiguïtés. Elle est considérée comme stigmatisante pour certains spécialistes de la famille. Afin de rendre compte de la pluralité des situations monoparentales, une typologie de la monoparentalité féminine est nécessaire.

2.1. Les familles monoparentales : une visibilité institutionnelle et sociale nouvelle

2.1.1. L'évolution de la forme des familles monoparentales

Dans le contexte actuel de diversification des formes familiales, la part des couples de parents de sexes différents avec un ou plusieurs enfants a fortement diminué alors que celle des familles monoparentales a fortement progressé. Les évolutions qui ont touché la famille ont autorisé le regroupement de ces différents statuts matrimoniaux (veuf, divorcé, célibataire) et l'avènement d'une expression qui traduit le bouleversement du modèle familial traditionnel.

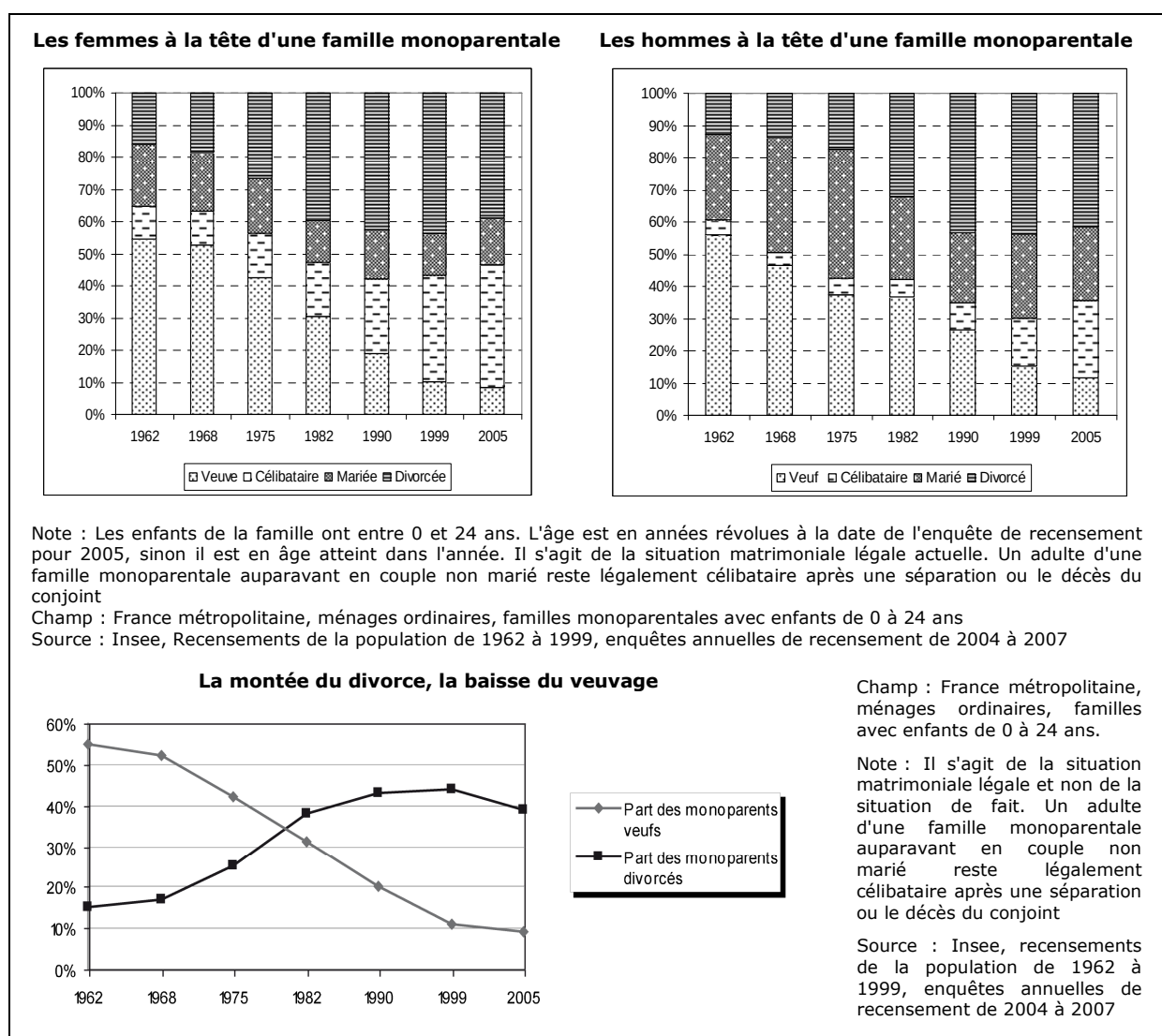
Cette augmentation s'accompagne d'une évolution des modalités de constitution des familles monoparentales. Le visage de la famille monoparentale change. Durant les « trente glorieuses », deux modalités s'imposaient. La première était le veuvage, inhérent à l'importance des décès précoces, tant des pères que des mères. La mortalité de ces dernières au moment de l'accouchement a progressivement diminué au fil des années (avancées médicales, meilleur suivi des grossesses...). Le risque de voir disparaître son conjoint n'a cessé de diminuer, ceci à tous les âges. Par ailleurs, les nombreuses naissances d'enfants issus de grossesses plus ou moins subies inscrivaient la figure de la « fille mère » dans le champ de

¹² Aux Etats-Unis, les courants féministes états-uniens favorables à la reconnaissance sociale de la monoparentalité se développent dès les années 1960.

la déviance (ces naissances d'enfants « sans père » n'étaient qu'une partie des naissances qualifiées d'illégitimes).

Aujourd'hui, ce sont surtout les ruptures familiales (divorce, séparation) qui sont à l'origine de la formation des familles monoparentales. En 2005, neuf familles monoparentales sur dix le sont parce que les parents vivent séparément alors qu'en 1962, 54,6% des parents seuls étaient veufs ou veuves (figure 4). Or, ces ruptures sont de plus en plus fréquentes, ce qui contribue à une banalisation de la monoparentalité, renforcée par le fait que la monoparentalité n'est plus une fatalité mais de plus en plus une étape dans des parcours familiaux qui varient au cours de la vie. Les recompositions familiales qui sont elles aussi de plus en plus fréquentes viennent souvent mettre un terme à des situations de monoparentalité.

Figure 4 – L'évolution des formes de la famille monoparentale



A partir des années 1970, l'augmentation continue des divorces et des séparations alerte le champ académique puis politique. La reconnaissance du cadre public et la diffusion de l'expression *famille monoparentale* provoque l'acceptation progressive du phénomène monoparental par la société : « l'affaiblissement de la stigmatisation sociale exercée à l'endroit du divorce et de l'illégitimité, et, l'accroissement important, au détriment des veuves, de la proportion et de la visibilité des mères seules divorcées qui occupent symboliquement une place intermédiaire entre les veuves, avec lesquelles elles partagent la dignité d'avoir été mariées, et les mères célibataires, qu'elles rejoignent dans l'indignité de ne pas l'être vont ainsi permettre de rapprocher les différentes catégories de mères seules dans une représentation commune » (Lefaucheur, 1985 in Algava, 2002, p.734). Le rôle des sociologues féministes dans la reconnaissance et la visibilité sociale de la famille monoparentale est essentiel. La désinstitutionalisation de la famille, le déclin du mariage, la pluralité des trajectoires familiales ont bouleversé les perceptions sociales de la famille dans les années 1970. L'émergence du terme familles monoparentales a permis de *pouvoir regarder autrement* une catégorie familiale plurielle.

2.1.2. L'avènement du féminisme dans le champ académique

« On ne naît pas femme, on le devient » (De Beauvoir, 1986, p.285). Simone de Beauvoir, la première, inspire largement le mouvement des femmes en France. Celui-ci remet en cause la subordination des femmes et l'origine économique de leur statut d'infériorité (David, Eydoux, Sechet, 2004). Dans le même temps, les travaux de sociologues nord-américaines sur les différents types de subordination des femmes se multiplient. En 1970, Kate Millett constate que les femmes sont assujetties au sein d'une société où la tyrannie de la famille patriarcale trouve son aboutissement logique (Millett, 1970). En 1972, Jessie Bernard estime que « s'il est bon pour les hommes, le mariage l'est beaucoup moins pour les femmes » (Bernard, 1972, p.74). Les écrits de la sociologue font écho aux véritables causes de la rupture d'union : le refus de l'autorité abusive et la fuite de la violence conjugale.

Dans les années 1970, les courants féministes français revendiquent la légitimité d'une notion plus en phase avec la réalité. En 1975, Andrée Michel introduit en France l'expression *famille monoparentale* calquée sur l'expression américaine « single-parent family », et ce « pour désigner, sans le stigmatiser, un modèle de famille irrégulière, jugé plus négatif que la famille recomposée » (Roudinesco, 2002). Les mouvements féministes souhaitent que la famille monoparentale possède la même considération politique, sociétale et scientifique que

n'importe quel autre type de famille. Il s'agit d'une mise en cause générale du *patriarcat* avec la volonté assumée de la part des divers courants de l'époque de modifier les relations des femmes et des hommes dans la sphère domestique et de changer les mentalités concernant l'inévitable émancipation des femmes : « les mouvements féministes ont conféré une dimension culturelle à la monoparentalité et l'ont intégrée parmi des revendications qui envisagent la famille sous l'angle de ses rapports à la liberté sexuelle des femmes » (Martin-Papineau, 2003, p.10).

Les réflexions féministes soutiennent « la remise en question des modèles de rôles antérieurs, tout en exigeant à parfaire des inégalités structurelles que ces modèles contribuaient à reproduire » (Ouellette, 1996, p.4). Il ne s'agit ni plus ni moins que d'un écho au phénomène d'individualisation croissante de la société. L'objectif est de « faire passer les situations monoparentales du registre de la déviance à celui de la variance de formes familiales » (Lefaucheur, 1985, p.210) afin d'assurer la visibilité des familles monoparentales autant dans le champ politique, académique que médiatique.

Parce que la monoparentalité concerne très majoritairement des familles dont la personne de référence est une femme, la réflexion féministe a fondé la légitimité des familles monoparentales dans la sphère politique et comme objet de recherche avec pour objectif premier de déstigmatiser les situations de monoparentalité féminine.

2.1.3. La prise en compte du phénomène monoparental en France

La politisation du phénomène monoparental a émergé du féminisme avant d'entrer dans le champ politique. La visibilité de la monoparentalité qui a découlé du discours féministe a incité le champ politique à ne pas ignorer ses enjeux. La sociologue Nadine Lefaucheur estime que le succès de l'expression vient du « télescopage des thèmes de (nouveau) modèle de forme familiale et de la (nouvelle) pauvreté [qui] lui permet d'offrir asile aux représentations les plus conflictuelles de la condition féminine » (Lefaucheur, 1986, p.180). L'Etat, par sa volonté politique de soutenir des catégories en difficultés ne pouvait fermer les yeux sur le nombre croissant d'enfants à la charge de femmes seules et délaissier ces familles aux conditions socioéconomiques souvent modestes : « si la monoparentalité s'étend aux catégories socioprofessionnelles dotées d'un capital scolaire important, la population monoparentale est aussi constituée de femmes vivant dans une situation économique précaire » (Martin-Papineau, 2001, p.8). La confrontation de ces deux thèmes d'envergure est

également responsable de la perception de la famille monoparentale comme une « famille à risque » par les institutions (Eydoux, Letablier, 2007).

Au lendemain de la guerre et jusqu'aux années soixante, l'amélioration de la santé de l'enfant et de sa mère du fait de la mauvaise situation sanitaire sont les principaux défis à relever par les pouvoirs publics. L'objectif démographique de la politique familiale soutient dès lors le modèle du couple traditionnel. Les allocations familiales ne sont versées qu'à partir de l'enfant de deuxième rang. L'allocation de salaire unique (ASU) est versée indépendamment des revenus de la famille et non imposable. Les femmes sans enfant y ont droit jusqu'à deux ans après leur mariage. Les objectifs natalistes sont également présents dans la loi fiscale (le quotient familial), la politique du logement (ciblant les familles nombreuses) et l'allocation de maternité qui favorise les jeunes mères et les naissances rapprochées (Bergeron, Janson, 1999) : c'est d'abord et avant tout en tant que mères que les femmes ont un rôle à jouer.

Le début des années 1970 marque un tournant capital dans la conception de la politique familiale. L'interventionnisme stratégique des « trente glorieuses » agissant sur la natalité laisse place provisoirement à un interventionnisme qui assure aux prestations familiales une progression rapide en faveur des catégories des moins favorisées. A une période « familialiste » succède les années 1970, dites « féministes » (Commaille, 1992, p.129). L'objectif nataliste encourageant la naissance d'enfants par le versement de prestations est soumis à une réalité nouvelle. La volonté des femmes de s'intégrer sur le marché du travail portée par les revendications des mouvements féministes est un nouveau défi à relever. Dès lors, le droit de la famille est profondément remanié. En 1965, la réforme des régimes matrimoniaux autorise la femme mariée à ouvrir un compte en banque sans l'autorisation écrite de son mari. En 1967, la loi Neuwirth établit le droit à la contraception. La loi de 1975 instaure le divorce par consentement mutuel tandis que la même année, la loi Veil donne le droit à l'avortement.

Parallèlement à ces mesures d'une importance majeure pour la société française, le soutien spécifique aux familles monoparentales se trouve renforcé : « l'intervention de l'Etat auprès des ménages monoparentaux ou des enfants séparés de l'un de leurs parents a représenté en France, comme au Royaume-Uni, un tournant important dans l'histoire des politiques familiales françaises » (Martin, Millar *in* David, Eydoux, Marin, Millar, Séchet, 2004, p.57). En 1976, l'allocation de parent isolé (A.P.I) est instaurée. Elle garantit un revenu minimum et vise à offrir un minimum de ressources aux personnes qui se retrouvent seules pour élever

leur(s) enfant(s) et marque la reconnaissance d'une nouvelle cible privilégiée de l'action sociale. Le principal argument avancé en faveur de cette mesure était d'éviter les situations difficiles de certaines mères isolées en versant un revenu minimum proche du SMIC de l'époque. Hélène Missoffe, ancienne secrétaire d'État auprès du ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, explique que l'objectif était de « supporter le passage difficile que constitue pour une mère démunie de revenus, l'arrivée d'un enfant, si elle est célibataire, ou la perte du soutien de famille, si elle est mariée ou vit maritalement » (Martin, Millar, 2003, p.26).

Dans le même temps, la portée des discours féministes participe à la reconnaissance du phénomène monoparental en dehors du champ politique. Dans le milieu associatif, la Confédération syndicale des familles intègre, en 1967, la Fédération syndicale des familles monoparentales, laquelle fait valoir le droit des mères et des pères seuls avec enfant(s) auprès des pouvoirs publics et de services semi-publics ou privés. L'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) réunit, au milieu des années 1970, les principales associations et fédérations qui représentent les familles monoparentales¹³. C'est également à la fin des années 1970 que la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) participe à la reconnaissance d'une expression en phase avec la réalité sociale. Nadine Lefaucheur est à l'origine de l'entrée du concept de familles dites « monoparentale » dans le vocabulaire de la CNAF. En 1979, la sociologue propose qu'un numéro de la revue *Informations sociales* porte l'intitulé *Familles monoparentales* (Neyrand, 2001). A la suite de cette première avancée, la Caisse Nationale des Allocations Familiales lance en 1985 le programme de recherche nommé « *Évolution des structures familiales : les familles monoparentales* ». Le phénomène monoparental devient un objet de recherche prioritaire (Blanc, 1985, 1987).

Enfin, la mise en œuvre de politiques sociales dirigées vers les familles monoparentales contribue à en faire une catégorie statistique¹⁴. Comme signal important de cette considération, l'Insee les intègre en 1982 à sa nomenclature au côté des autres types de ménage. Il s'agit d'une catégorie utilisée depuis dans les classements et recensements familiaux : « (...) entrainé dans les catégories sociodémographiques une réalité pourtant ancienne. Au début des années 1960, on estimait en effet à 10% la proportion des foyers avec enfant(s) à charge et parent unique » (Insee, 1994).

¹³ Par exemple, la Fédération des associations de conjoints survivants (FAVEC) et l'association d'entraide des veuves et orphelins de guerre (AEVOG). Plus récemment, l'UNAF a admise l'association « SOS Papa » (depuis le 24 Novembre 2005) : une association visant à défendre les liens pères-enfants en cas de divorce ou séparation des parents.

¹⁴ « Dans les différents pays d'Europe et d'Amérique du Nord, les notions de famille et de ménage ont été élaborées au XIXe siècle pour les besoins des recensements. La catégorie de référence a d'ailleurs moins été la famille que le ménage, qui peut lui-même être défini par l'unité budgétaire ou par l'unité de résidence » (David, Eydoux, Martin, Millar, Séchet, 2004, p.8).

L'action publique en direction des familles a fortement évolué depuis les années 1970 sous l'effet conjoint de la nécessité de s'ajuster aux transformations de la société et des changements d'orientation politique. Avec la montée du nombre de divorces et des séparations, le déclin du veuvage et le développement de la cohabitation, les politiques familiales ont été source d'intenses débats, lesquels ont participé à la visibilité accrue de ce que Renée B. Dandurand nomme « la nouvelle monoparentalité » (Dandurand, 1994). Celle-ci n'est plus envisagée comme uniquement subie mais comme pouvant résulter d'un choix personnel (Martin-Papineau, 2003). La volonté d'accroître la visibilité des situations monoparentales se traduit par diverses formes de reconnaissances. Du fait d'un renouvellement des sources statistiques et des mises en garde du champ académique et associatif, les familles monoparentales bénéficient d'une visibilité nouvelle et d'une légitimité à la fois sociale et institutionnelle (Neyrand, 2001). La récente prise de conscience académique et politique permet aujourd'hui de ne plus envisager la monoparentalité comme une forme familiale relevant de quelconques déviations sociales. L'évolution des regards sur le fait monoparental détermine une nouvelle manière de *penser* la famille, de concevoir la famille comme témoin des mutations d'une société de plus en plus individualisée.

2.2. Les familles monoparentales, questions de définition

Répondant originellement à une volonté de recul à l'égard des mutations familiales, l'emploi de l'expression « famille monoparentale » est victime de son succès et soumise à nombre de réflexions dans le champ académique contemporain. Pour le sociologue Gérard Neyrand, cette notion uniformise une réalité très variée. Il met en garde le chercheur dès lors que la monoparentalité est étudiée dans toute sa complexité (Neyrand, 2001). L'expression « famille monoparentale », dans le sens « un seul parent », recouvre une grande diversité de situations, celles de l'ensemble des parents qui élèvent seuls leurs enfants (Algava, 2002).

2.2.1. Les critères de définition en France et en Europe

Si le nombre de familles monoparentales progresse partout en Europe, la définition diffère selon le contexte social, culturel, politique du pays. L'âge des enfants (jusqu'à quel âge l'enfant est à charge ?), les droits et devoirs des parents isolés (législation autour divorce, division du travail au sein de la famille) et le poids de la religion sont autant de facteurs spécifiques qui participent à la différenciation des définitions. Par exemple, la notion de famille monoparentale n'a été introduite dans le recensement de la population italienne

qu'en 2001. En fait, l'étude de l'ampleur de la monoparentalité révèle des écarts importants selon les critères de définition retenus (David, Eydoux, Martin, Millar, Séchet, 2004) :

- le critère juridique définit la famille par le mariage. La progression des naissances hors mariages pose la question de la cohabitation. Les familles doivent elles être considérées comme monoparentales lorsque la naissance intervient lorsque les parents ne sont pas cohabitants ;
- le critère démographique définit la famille par l'absence de conjoint. Il s'agit de distinguer les familles monoparentales où il n'y a pas de partenaire légal (ou de concubin) et les familles monoparentales avec parents mariés pendant l'absence plus ou moins longue de l'homme ;
- le critère économique considère qu'une famille est dirigée par une femme dès lors qu'elle est le principal pourvoyeur de ressources du ménage. Ce critère établit une distinction entre statut et entretien de la famille.
- Le critère subjectif repose sur la déclaration de la personne elle-même. Il est fortement dépendant des contextes culturels et des normes sociétales.

La croissance incontestable du fait monoparental ces dernières années autorise une « harmonisation » des définitions de la famille en accord avec les recommandations proclamées lors de la conférence des statisticiens européens (CES - *Conference of European Statisticians*) pour les recensements de la population et de l'habitat de 2010 (CES, 2005). La famille correspond au « noyau familial » : « le noyau familial, défini au sens étroit, est composé de deux personnes ou plus qui vivent dans le même foyer et qui sont liées en tant que mari et femme, en tant que concubins, en tant que civil (enregistré) couple de même sexe, ou en tant que parent et enfant. Ainsi, une famille comprend un couple sans enfants, un couple avec un ou plusieurs enfants ou un parent seul avec un ou plusieurs enfants » (CES, 2005). Dans ce dernier cas, la famille est dite monoparentale. Malgré une réelle difficulté méthodologique, cette définition commune de la famille autorise des comparaisons entre pays européens par l'Office statistique des Communautés européennes (EUROSTAT) (tableau 3).

Tableau 3 – Les formes familiales en Europe, à partir des recensements de 2000 (et 1990)

Country	Basic information				Basic family forms							Total	Pop. living in single-person households, % to total pop
	Number of families	Average Family size	Average family size (1990)	Pop Living in Families, in% to total group	Spouses Without children	Spouses with children	Cohabitants without children	Cohabitants with children	Lone Mothers	Lone mothers (1990)	Lone fathers		
Austria	2 206 151	2,9	3,1	80,7	29	45	5,6	4,5	13,6	11,1	2,3	100	13,9
Denmark	1 440 433	2,8	2,8	75,7	38	33	11,8	8,4	7,3	7,3	1,1	100	23,1
Finland	1 401 963	2,9	3,1	78,2	31	37	11,4	7,3	11,4	10,6	2,1	100	16,7
France	16 096 782	3	3,2	82,1	39*	49*	-	-	10,5	8,9	1,8	100	12,6
Germany **	23 916	2,8	2,9	-	41	40	6,3	2,7	8,3	9,7	1,6	100	16,6
Greece	2 904 866	3,0	3,4	82,5	30	55	1,8	0,8	10,1	6,1	2,0	100	6,8
Hungary	2 868 694	2,9	2,9	82,0	29	45	4,8	4,7	14,4	12,5	2,0	100	9,9
Ireland	924 464	3,4	4	82,2	20	55	5,2	3,2	13,1	12,4	2,5	100	7,2
Latvia	624 305	2,8	3,1	74,7	22	40	2,4	2,9	29,1	11,3	3,3	100	8,4
Liechtenstein	8 560	3,2	3,4	81,1	30	52	4,9	2,1	9,0	8,8	1,8	100	13,0
Luxembourg	105882	2,0	3,2	73,0	30	51	4,5	2,5	9,2	9,7	2,3	100	11,5
Netherlands	4 512 133	3,0	3,1	83,4	34	42	11,0	4,0	7,4	7,7	1,4	100	14,4
Norway	1 211 112	3,0	3,2	81,2	29	40	6,4	10,4	11,7	16,5	2,6	100	16,4
Portugal	3 069 745	3,0	3,4	88,5	29	53	2,3	3,7	10,3	8,0	1,6	100	6,1
Slovakia	1 414 381	3,3	3,4	86,9	22	58	0,8	1,4	15,1	7,6	2,3	100	11,6
Switzerland	1 909 651	3,0	3,0	78,0	37	45	8,0	1,9	7,2	6,8	1,3	100	15,4
United Kingdom	16 546 749	2,9	3,0	81,1	43	28	8,3	4,9	14,2	11,7	2,2	100	12,6
Average	-	2,9	3,2	80,7	30,9	45,2	44,9	5,9	11,9	9,9	2	100	12,7

Note : les périodes de recensement varient selon les pays. Afin de procéder à une comparaison légitime des données, le tableau ne regroupe que les pays dont le recensement a eu lieu en 1990 et 2000 (17 pays)

(*) En France et en Russie, les données se réfèrent à tous les types d'union (**) Allemagne : le recensement à l'aide d'un échantillon représentatif ne donne pas le nombre total de familles

Définitions : « households » correspond au ménage : « une personne dans un logement ou plusieurs personnes qui partagent un logement » - « Spouses » = couples

Note de lecture : 14,4% des familles (au sens de l'Eurostat) sont des familles monoparentales féminines en Hongrie.

Source : Conseil de l'Europe, *Portrait of the family in Europe*, European population conference 2005, Demographic challenges for social cohesion, Strasbourg, 2005, 40 p.

Entre 1990 et 2000, la taille moyenne des familles européennes est passée de 3,2 à 2,9. La baisse est particulièrement remarquable dans les pays du Sud (Portugal, Grèce), lesquels ont connu une diminution significative de leur taux de fécondité dans les années 1990. A la même période, la part des mères seules avec enfant(s) dans le total des familles a fortement progressé, passant de 9,9% à 11,9% des familles européennes. Celle des hommes à la tête d'une famille monoparentale est restée stable (2%). En 2000, la proportion des familles monoparentales féminines sur le total des familles est plus faible au Danemark (7,3%), aux Pays-Bas (7,4%) et en Allemagne (8,3%). Elle est en revanche beaucoup plus élevée dans les nouveaux pays membres (Estonie, 22,5%, Lettonie 29,1% et Pologne, 17,2%). La France se situe au niveau moyen européen (10,5%).

En France, la définition usuelle de la famille monoparentale est celle de l'Institut national de la statistique et des études économiques : « la famille monoparentale est une famille composée d'un père ou d'une mère vivant seule avec son ou ses enfants ». L'Insee retient *un critère de co-résidence*. Le parent isolé ne partage pas sa résidence principale avec un conjoint ou avec une autre personne, qu'elle ait ou non un lien de parenté. Il est la personne de référence du ménage¹⁵. Jusqu'en 1982, les enfants des familles monoparentales sont considérés comme tels s'ils ont moins de 25 ans. Cependant, à partir du recensement de 1990, dans les définitions usuelles, l'âge des enfants des familles n'est plus limité à 25 ans, notamment en raison de la tendance à une décohabitation plus tardive des jeunes. Outre une définition statistique, il existe une définition administrative propre au champ politique.

Les Caisses d'allocations familiales privilégient *un critère d'isolement*. Les parents isolés sont les personnes veuves, divorcées, séparées, abandonnées ou célibataires qui assument seules la charge effective et permanente d'un ou plusieurs enfants, à condition qu'elles ne vivent pas maritalement. Les enfants sont considérés à charge s'ils sont âgés de moins de 20 ans ou 21 ans pour le complément familial et les allocations logement, seulement si leur rémunération mensuelle n'excède pas 55% du SMIC et qu'ils ne soient pas eux-mêmes parents. Quel que soit le critère retenu, la famille monoparentale est considérée comme une forme de famille à part entière : « elle réussit son intégration dans des représentations de la famille désormais diversifiées » (Martin-Papineau, 2001, p.233).

¹⁵ A l'inverse, un « couple avec enfants » est formé d'un homme et d'une femme qui vivent en couple, mariés ou non, avec leurs enfants, communs ou non, dans la même résidence principale. Si le logement n'est pas la résidence principale d'un des conjoints, la famille est considérée comme monoparentale, que le couple soit séparé ou non (selon le recensement de la population 2006, Insee).

2.2.2. Les limites de l'expression

L'avantage de l'expression « famille monoparentale » est double. Il s'agit d'une appellation qui a permis d'accroître la visibilité sociale et institutionnelle d'une catégorie familiale jadis perçue comme déviante (Neyrand, 2001). Cependant, la pertinence de cette désignation a toujours été remise en question. Pour certains, elle recouvre une trop grande diversité de situations et s'avère être stigmatisante.

L'emploi de l'expression « famille monoparentale » masque l'existence de l'autre parent et brouille le principe de co-parentalité, pourtant instauré par la loi du 4 mars 2002 relative à l'autorité parentale¹⁶. La charge exclusive de l'enfant n'est pas une situation représentative de l'ensemble des situations monoparentales. Dans des cas de séparation ou de divorce, un des parents n'est pas nécessairement absent de la vie des enfants. Selon la sociologue Irène Théry, « l'assimilation entre le ménage où l'enfant réside habituellement et sa famille pose problème puisqu'il exclut de la famille de l'enfant toute la part de sa vie et de ses relations avec l'autre parent » (Théry, 1998, p.52). Parmi les familles monoparentales, certaines sont en réalité seulement « des foyers monoparentaux inscrits dans une famille biparentale, lorsque l'autre parent de l'enfant continue de le voir, l'éduquer, le soigner et l'entretenir », dans le cas de résidences alternées pour l'enfant. En revanche, « d'autres sont réellement des familles à un seul parent, particulièrement nombreuses dans les couches les plus défavorisées » (Théry, 1998, p.80). De la même manière, la sociologue nord-américaine Froma Walsh témoigne de l'imprécision de l'expression lorsqu'elle se réfère au parent non-gardien : « comme ce terme est généralement appliqué au parent ayant la garde de l'enfant, le parent qui n'en a pas la garde, le plus fréquemment le père, est laissé sans désignation et est ainsi rendu invisible dans la description de la famille » (Walsh, 1996, p.270).

L'aspect réducteur de l'expression « famille monoparentale » s'accroît lorsque l'on se réfère à l'origine de la monoparentalité, laquelle recouvre des situations très diverses. L'absence d'identification des causes de la monoparentalité peut prêter à confusion dans la mesure où ce néologisme désigne à la fois « les formes nouvelles de monoparentalité issues des ruptures volontaires d'unions et les formes anciennes et disparates issues des décès, des désertions de conjoints et des naissances hors union » (Dandurand, 2002, p.7). Bien que la majorité des parents vivant seuls avec leur(s) enfant(s) soient des femmes, le genre est également un

¹⁶ La loi du 4 mars 2002 a réaffirmé l'exigence du maintien des liens avec le parent privé de l'autorité parentale, et énoncé de manière générale, à l'article 373-2, alinéa 2, du Code civil que « chacun des père et mère doit maintenir des relations personnelles avec l'enfant et respecter les liens de celui-ci avec l'autre parent ».

oublié de ce terme. Pourtant, la différence des sexes fait figure de déterminant primordial à la définition du vécu des familles monoparentales. Enfin, certains parents de famille monoparentale ne le sont pas vraiment – dans les cas de cohabitations n'entrant dans aucune catégorie statistique –, ce qui rajoute à la difficulté de cerner les frontières de la famille monoparentale contemporaine.

L'expression « famille monoparentale » semble impliquer une homogénéité au sein du groupe. Certains acteurs incitent donc à la prudence. L'association « SOS Papa » préfère n'employer cette expression que lorsque l'un des parents est décédé ou ne participe en aucun cas à la vie de l'enfant (Gautier, 2005). L'emploi même de l'expression « familles monoparentales » est remis en question par Irène Théry qui lui préfère le terme de « foyer monoparental ». En effet, par définition, les familles monoparentales nées du divorce ou de la séparation ont déjà vécu une transition, ce qui explique pourquoi certains chercheurs déniaient aux foyers monoparentaux la caractéristique de forme familiale. Nadine Lefaucœur témoigne d'une monoparentalité qui n'est bien souvent qu'une étape laissant place ensuite à une séquence de vie en famille recomposée (Lefaucœur, 1985). Il est essentiel de penser en termes d'*échelons* dans le parcours de vie lorsque sont abordés les histoires familiales puisque la monoparentalité n'est souvent plus qu'une étape dans la vie d'un parent. Elle n'est ni fatalement une situation définitive figée dans le temps, ni appelée à perdurer.

Outre le fait que la famille monoparentale se fonde uniquement sur le parent absent du logement mais pas nécessairement de la vie des enfants, l'expression dénote également un aspect réducteur pouvant se révéler stigmatisant. En effet, le terme de « parent isolé » laisse présager d'un « isolement » certain des parents à la tête d'une famille monoparentale. Le terme de *parent isolé* incite à prendre en considération des déterminants à la fois économiques et sociaux. Or, la situation monoparentale est assurée et assumée par un grand nombre de parents. La création de l'allocation de parent isolé (API) est en partie responsable de visions réductrices instaurant la pauvreté et la marginalisation comme résultantes inévitables de ce changement familial. L'emploi du terme « isolement » exclu de fait toute référence aux solidarités familiales et amicales entretenue par les familles monoparentales (Neyrand, 1996). Puisque ces processus de précarisation économique et sociale ne touchent qu'une partie des parents vivant seules avec leur(s) enfant(s), un recul dans l'utilisation des vocables entretenus par l'action sociale est souhaitable pour donner une entière légitimité aux études portant sur les conditions de vie des familles monoparentales.

L'expression « famille monoparentale » implique une homogénéité entre les familles monoparentales et des disparités entre ce groupe et les autres alors que ces caractéristiques sont souvent absentes. La présence des enfants est représentative à la fois de ce qui unit et de ce qui sépare les familles monoparentales des autres. Ce sont les enfants qui figurent parmi les préoccupations majeures associées à la montée de la monoparentalité. En somme, les problèmes en jeu vont bien au-delà de la désignation d'un type familial : « une modification du statut familial peut être le catalyseur qui révèle une vulnérabilité économique latente » (Conseil de l'Europe, 1997, p.14). C'est dans cette vulnérabilité que réside le principal problème de la monoparentalité.

2.2.3. Une typologie de la monoparentalité féminine

La monoparentalité est majoritairement féminine. En effet, en cas de divorce ou de séparation, la garde des enfants est toujours massivement confiée aux mères. Elle concerne quasi-exclusivement les femmes lorsque le mode de formation de la famille est une naissance. Naturellement, il ne s'agit pas d'exclure de la réflexion les pères isolés mais de concentrer l'attention sur les acteurs les plus souvent à la tête d'une famille monoparentale et qui sont les plus vulnérables au moment d'un changement familial. Généralement, quatre profils de situations monoparentales selon les trajectoires familiales sont distingués.

Les mères séparées ou divorcées

Les mères séparées et divorcées sont souvent les premières citées lorsque les familles monoparentales sont abordées dans la littérature scientifique ou dans le champ médiatique. Cela s'explique par la croissance spectaculaire du nombre de divorces en France depuis une trentaine d'année et par le fait que la grande majorité des mères à la tête d'une famille monoparentale se voient confier les enfants dans des cas de divorce (Rouxel, 2001). Les situations de divorce ont les mêmes caractéristiques que les séparations. Il s'agit souvent de choix de vie ou d'une situation subie. Le type de divorce, la gestion de la garde parentale et plus généralement les relations avec l'ancien conjoint sont autant d'éléments de définition qui complexifient l'analyse des parcours de vie des mères séparées ou divorcées.

Les mères n'ayant jamais vécu en couple

Il s'agit des mères de familles élevant seules leur(s) enfant(s), par choix ou par contrainte dans le cas où l'enfant est le fruit d'une maternité hors mariage. En France, 15% des familles

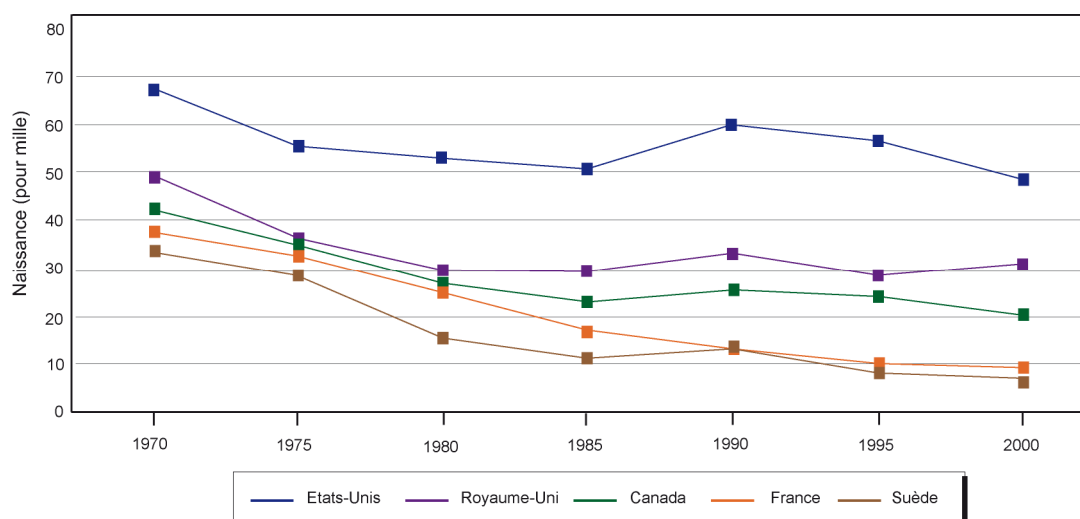
monoparentales se sont formées de cette manière en 2005. La littérature scientifique a largement abordé les conséquences d'un tel changement familial sur la vie professionnelle des mères célibataires. Celles-ci gèrent seules l'ensemble des responsabilités familiales, d'où de nécessaires aménagements d'horaires et, souvent, une baisse du temps de travail.

Trois types de maternité hors mariage peuvent être identifiés (Le Gall, Martin, 1987) : la « maternité volontaire », lorsque les femmes décident de concevoir et d'élever seules leur enfant ; la « maternité involontaire », lorsque les femmes ne désirent pas la grossesse mais décident au bout du compte d'élever seule l'enfant ; la « maternité subie », lorsque les femmes sont contraintes à aller jusqu'au bout de leur grossesse du fait d'un dépassement des délais pour une intervention volontaire de grossesse.

Les jeunes mères – nommées aussi « mères adolescentes »

Les jeunes mères correspondent aux mères de moins de 18 ans. En France, leur nombre a largement chuté depuis trente ans. Celui-ci est passé d'environ 10 000 en 1980 à environ 4 000 en 1997 du fait, principalement, de la diminution (36%) des grossesses adolescentes à la même période (Daguerre, Nativel, 2004). La maternité précoce est un phénomène relativement faible en France comparé à l'Angleterre ou aux Etats-Unis (figure 5).

Figure 5 – **Evolution des taux de naissance parmi les femmes âgées de 15 à 19 ans (pour mille)**



Réalisation : F. Leray, CNRS UMR ESO 6590, 2009, d'après Daguerre, Anne, Nativel, Corinne, « Les maternités précoces au sein de l'OCDE », CNAF - *l'essentiel*, n°22, 2004

Mais dans tous les pays, les grossesses précoces ne sont pas sans risques pour les mères adolescentes. Elles conduisent souvent à interrompre la scolarité, amenant la jeune mère à

opter pour un emploi sous qualifié. Ce sont les jeunes mères qui sont les plus vulnérables puisqu'elles n'ont pas eu le temps de profiter de formations ou d'expériences professionnelles soutenues avant d'avoir un enfant (Filion, Lefèvre, 1999). En moyenne 67% des jeunes filles ayant eu un enfant entre l'âge de 15 ans et 19 ans n'atteignent jamais le niveau du baccalauréat dans l'Union Européenne, contre 34% pour celles qui sont âgées de plus de 20 ans au moment de la naissance de leur premier enfant. Les différentes études consacrées aux mères adolescentes (Brouard, Kafé, 2000 ; Le Van, 1996) révèlent ainsi que la maternité précoce favorise l'isolement social. Les probabilités sont plus fortes pour ces femmes de trouver un emploi faiblement rémunéré. Même si la grossesse peut être le fruit d'un projet personnel, cette forme d'entrée en monoparentalité suppose également quelques risques psychologiques. En France, les grossesses adolescentes sont moins considérées comme une déviance que dans les pays anglo-saxons. Les pouvoirs publics investissent davantage dans la prévention des risques, l'accompagnement social puis l'intégration par la formation et l'accès au marché du travail.

Les jeunes veuves

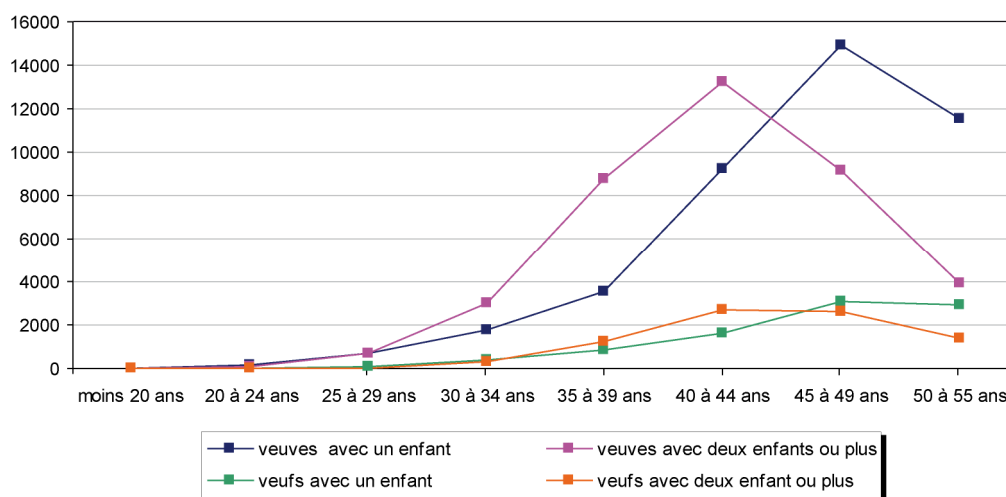
Afin qu'un individu soit considéré comme veuf, il doit avoir été marié et ne s'être jamais remarié après le décès de son conjoint. En nette régression, le veuvage continue cependant d'être un réel facteur de risque de pauvreté, d'où l'intérêt de ne pas négliger le veuvage précoce souvent délaissé par les études sur les familles monoparentales. Plus d'une personne veuve sur dix est un jeune veuf selon l'Ined en 1999. Huit fois sur dix, le veuvage précoce¹⁷ est un fait féminin, essentiellement à cause de la surmortalité masculine et du nombre élevé de remariages et de remises en couple des hommes après le veuvage. Environ 24 000 femmes de moins de 55 ans perdent leur conjoint par décès chaque année (Delaunay-Berdaï, 2005). L'étude de la CNAF dirigée par Isabelle Delaunay-Berdaï révèle que les familles monoparentales de jeunes veufs sont un peu plus souvent constituées d'un parent et d'un seul enfant (52%). Les allocataires jeunes veufs sont plus nombreux à n'avoir qu'un seul enfant lorsqu'ils ont moins de 30 ans. Entre 30 et 45 ans, les allocataires jeunes veufs avec deux enfants et plus à charge sont plus nombreux que ceux qui n'ont qu'un enfant (figure 6).

Aujourd'hui, le veuvage précoce apparaît comme un réel facteur de risque de pauvreté puisqu'il affecte directement les revenus et les ressources monétaires du veuf ou de la veuve

¹⁷ Le veuvage précoce correspond à une situation où « le survivant au moment du décès de son conjoint a moins de 55 ans » in Delaunay-Berdaï, Isabelle, *Dossier d'études de la caisse d'allocation familiale*, n°86, Le veuvage précoce en France, Novembre 2006

en le privant de tout ou partie des revenus du couple et/ou de la famille. En 1999, les jeunes veufs et veuves représentent les deux tiers des allocataires veufs avec minima sociaux, soit 65% de ceux qui bénéficient du revenu minimum d'insertion (RMI) et 64% de ceux qui bénéficient de l'allocation de parent isolé (API). Ils travaillent davantage en temps complet que les autres : 72% des veuves de 18 à 55 ans ont une activité à temps complet contre 35% des femmes du même âge (Delaunay-Berdaï, 2005). Cependant, le taux d'inactivité des jeunes veuves est de 5% contre 12% pour les femmes du même âge. Ces proportions semblent témoigner d'une obligation à travailler avec rémunération pour les femmes en âge de travailler et en situation de monoparentalité (Delaunay-Berdaï, 2006).

Figure 6 – **Nombre d'enfants à charge des veufs et de veuves de moins de 55 ans par tranches d'âge (en milliers)**



Réalisation : Frédéric Leray, 2009 d'après Delaunay-Berdaï, Isabelle, « Le veuvage précoce en France », *Dossier d'études de la caisse d'allocation familiale*, n°86, 2006, pp. 107-112

La monoparentalité féminine est plurielle. Elle est surtout devenue un phénomène en pleine explosion. En France, une famille avec enfant(s) sur cinq est une famille monoparentale en 2005 (Chardon, Daguet, 2008). Cette augmentation n'en demeure pas moins préoccupante. La même année, trois familles monoparentales sur dix sont considérées comme pauvres¹⁸ (Goutard, Pujol, 2008).

¹⁸ Selon l'Insee, un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. L'Insee utilise un seuil à 60 % de la médiane des niveaux de vie.

3. LA MONOPARENTALITE COMME ENJEU ECONOMIQUE ET SOCIAL

Les ruptures dans les parcours familiaux, telle l'entrée en monoparentalité, peuvent créer la précarité ou son risque (Dauphin, Letablier, Meda, Milewski, Kesteman, 2005). Ce n'est pas la monoparentalité par elle-même qui explique la vulnérabilité des familles monoparentales mais le fait que celles-ci sont confrontées à des contraintes spécifiques qui les rendent plus vulnérables que la majorité des familles avec enfants : « l'intensité de la pauvreté des familles monoparentales est l'expression de ces contraintes et de la vulnérabilité qui en découle » (David, Quintin, Séchet., 2002, p.253). Les familles monoparentales féminines accumulent les contraintes, spécialement sur le marché du travail.

3.1. La vulnérabilité des femmes seules et de leur(s) enfant(s) sur le marché du travail

Le cumul des handicaps des mères isolées s'explique en premier lieu par les inégalités de genre sur le marché du travail. Celles-ci sont des obstacles qui fragilisent la situation professionnelle des mères isolées ou empêchent même ces mères de reprendre un emploi (revenus moyens inférieurs à ceux des hommes, taux de chômage supérieur, types d'activité possibles réduits). La vulnérabilité économique des femmes seules avec enfant(s) se révèle également lorsque l'on compare leur situation à celles des mères vivant en couple. Si les mères isolées sont vulnérables, leur(s) enfant(s) le sont tout autant. Les conditions de vie et le devenir des enfants dépendent en grande partie de la situation familiale de leur(s) parent(s).

3.1.1. L'impact des inégalités de genre

Dans la période récente, les inégalités entre les hommes et les femmes sur le marché du travail se sont réduites. Les femmes ont investi le marché du travail et leur volonté d'indépendance financière les a conduites, à partir des années 1960, à s'insérer dans les études et dans l'emploi bien plus massivement qu'elles ne l'avaient fait auparavant. Cette évolution de l'emploi féminin a des origines à la fois économiques (demande accrue de main-d'œuvre, évolution des salaires) mais aussi culturelles (Granger, Grossbard-Shechtman, 1998). Si l'insertion des femmes sur le marché du travail progresse de manière constante, les inégalités demeurent. Le marché du travail, malgré des changements notables, se présente sous les traits d'une organisation sociale façonnée par un rapport asymétrique et

inégal entre hommes et femmes : « si la notion de chef de famille a disparu de nos lois, dans l'ombre de « M. Gagne-Pain », on trouve toujours Mme Gagne-Petit dont la discrimination au travail handicape la stabilité matérielle des familles » (Naves, 2001, p.15). Dans le même temps, les femmes n'ont pas été épargnées par la dégradation du marché du travail.

Une inégalité en termes d'activité

Le taux d'activité des femmes de 25 à 49 ans en France est de 85,6% en 2005 contre 53,3% en 1975 (tableau 4). L'écart entre taux d'activité féminin et masculin atteignait 37,4% en 1975. Il n'est plus que de 10,4% en 2005 (Vanoveirmer, 2009). Cependant, le taux d'activité féminine s'essouffle et l'écart se stabilise depuis le début des années 2000. En effet, les « 30 glorieuses » furent celles de l'allongement des études féminines et celles de l'autonomie par l'émancipation professionnelle. La croissance économique, jusqu'au milieu des années 1970 avait permis une importante création d'emplois. Depuis, les femmes ont été confrontées à une hausse de chômage influant sur la persistance d'écarts importants entre taux d'emploi des hommes et taux d'emploi des femmes qui empêche de rattraper le retard pris sur celui des hommes. La responsabilité de ce phénomène revient notamment à la politique familiale mise en place au milieu des années 1990 avec l'instauration de l'allocation parentale d'éducation (APE). Celle-ci bénéficie depuis 1995 aux mères donnant naissance à un deuxième enfant alors qu'elle ne concernait auparavant que les mères de trois enfants. L'arrêt de l'activité professionnelle corrélé aux difficultés de réinsertion professionnelle dues à la conjoncture économique ont largement perturbé la croissance du taux d'activité des femmes jusqu'à aujourd'hui.

Tableau 4 – **Activité des hommes et femmes âgés de 25-49 ans en 2005**

	25-49 ans : taux (en %)		
	Taux d'activité	Taux d'emploi	Chômeurs / inoccupés*
Hommes (ensemble)	96,0	87,5	72,6
Femmes (ensemble)	85,6	74,9	44,6

(*) Inoccupés : chômeurs et inactifs. Les retraités et étudiants ne sont pas inclus
 Champ : France métropolitaine, population des ménages ordinaires âgée de 25 à 49 ans en années révolues
 Source : Insee, enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2007

Une inégalité des niveaux de qualification

Aujourd'hui, les femmes sont plus diplômées que les hommes : 46% des femmes âgées de 25 à 49 ans sont au moins titulaires du baccalauréat en 2007, contre 41% des hommes

(Vanovermeir, 2009). Et pourtant, les emplois occupés par les femmes sont moins qualifiés que ceux des hommes. Les degrés de féminisation les plus élevés se trouvent dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'action sociale (75% des emplois) et du service aux particuliers (61% des emplois). En revanche, l'industrie, la construction et l'agriculture sont faiblement féminisées. En 2006, seulement 30% des créateurs d'entreprise sont des femmes. A la direction d'entreprise, les femmes sont très minoritaires (moins de 10%) et perçoivent des rémunérations inférieures à celles des hommes (Vanovermeir, 2008).

Une inégalité de rémunération

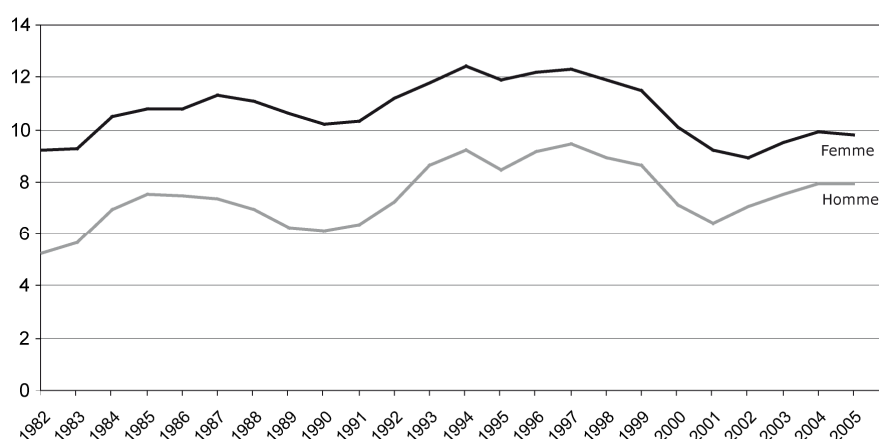
En effet, même à qualification égale, des écarts de salaires persistent. En moyenne, celui des femmes est inférieur de 26% à celui des hommes en 2005 (Vanovermeir, 2008). Cela s'explique d'une part parce que les hommes et les femmes n'ont pas les mêmes caractéristiques individuelles et qu'ils n'occupent pas les mêmes emplois, d'autre part, parce que les femmes justifient d'une expérience professionnelle plus récente que celle des hommes, en raison notamment d'interruptions de carrière plus fréquentes. Elles possèdent de fait une plus « faible capacité de gain » - « low earning capacity » - que les hommes puisque les secteurs d'emploi où elles sont concentrées offrent en général des salaires moindres. Depuis le début des années 1980, le revenu salarial moyen de l'ensemble des femmes croît légèrement, ce qui entraîne un léger resserrement de l'écart entre les revenus salariaux des hommes et des femmes.

Une inégalité devant le chômage

L'accessibilité à l'emploi est un révélateur important des inégalités de genre sur le marché du travail. En effet, même si l'écart des taux de chômage s'est réduit depuis trente ans, le chômage touche toujours plus majoritairement les femmes. En 2005, le taux de chômage des hommes est de 8% alors que celui des femmes est de 9,8% (figure 7). L'écart entre les taux de chômage des hommes et des femmes est de 1,8% en 2005 alors qu'il était de 3,9% en 1982 (Vanovermeir, 2008). La durée de chômage des femmes est en moyenne un peu plus élevée : 38% des femmes inscrites au chômage le sont depuis un an ou plus contre 35,8% des hommes en 2005 (Gréco, 2006). Par ailleurs, lorsque les femmes demeurent absentes du marché du travail pendant une période prolongée suite à la maternité, certaines, auparavant qualifiées, se trouvent souvent confrontées au choix de réintégrer un marché du travail inadapté à leur situation familiale ou de se contenter d'une aide sociale nettement

insuffisante. La décision de ne pas travailler peut avoir un prix beaucoup plus élevé qu'il n'y paraît. De plus, la difficulté de parvenir à un emploi stable se complexifie en raison d'une part, des conflits entre les rôles et obligations de la mère par rapport à ses enfants, et d'autre part, de l'insuffisance relative des revenus qu'elle est susceptible de tirer des emplois disponibles.

Figure 7 – Taux de chômage des hommes et des femmes de 1982 à 2005 (en %)



Note : données de 1982 à 2006, corrigées pour les ruptures de série
 Champ : population des ménages de 15 ans et plus vivant en France métropolitaine (âge au 31 décembre)
 Source : Insee, enquêtes Emploi (calculs Insee) – Réalisation : F. Leray, CNRS UMR ESO 6590, 2009

Une inégalité de temps de travail

Enfin, les femmes bénéficient plus largement de temps partiel que les hommes. Le temps partiel s'est fortement développé durant les vingt dernières années parmi les femmes à cause notamment de la politique économique visant à lutter contre le chômage en développant le temps partiel en France. Il s'agit d'une « source d'inégalités entre les femmes et les hommes » puisque vecteur d'inégalités de revenus présents, donc de retraites futures et de moindres carrières (Dauphin, Letablier, Meda, Milewski, Kesteman, 2005, p.57). En 2005, le temps partiel concerne 27,9% des femmes ayant un emploi entre 25 et 49 ans contre seulement 4,3% des hommes. Les femmes sont également plus concernées par le sous-emploi que les hommes (8,4% contre 2,5% en 2005) et souhaiteraient travailler davantage (Vanoveirmer, 2008).

Les inégalités de genre sur le marché du travail sont indéniables. Toutefois, la situation des hommes sur le marché du travail varie également en fonction de leur situation familiale. Les pères de famille monoparentale de 25-49 ans sont ainsi beaucoup plus souvent sans emploi

que les hommes en couple avec enfants (14,5%, contre 8,1%) et se déclarent plus souvent chômeurs (tableau 5) : *la monoparentalité influence aussi bien les hommes et les femmes dans leur rapport à l'emploi*. Les taux d'emploi et d'activité des mères isolées sont respectivement de 88,5% et 70,2% en 2005, contre 95,6% et 85,5% pour les pères de famille monoparentale. L'étude des rapports à l'emploi des femmes selon leur situation familiale témoigne davantage de la situation désavantageuse des mères isolées sur le marché du travail.

Tableau 5 – **Activité des hommes de 25-49 ans selon leur situation familiale en 2005**

Situation familiale	25-49 ans : taux (en %)		
	Taux d'activité	Taux d'emploi	Chômeurs / inoccupés*
Hommes avec enfants	98,1	92,5	76,0
Hommes en couple sans enfant	96,7	89,6	76,1
Pères de famille monoparentale	95,6	85,5	71,4
Hommes seuls	93,5	81,5	70,7
Hommes vivant avec au moins un de leurs parents	89,8	70,3	70,9
Hommes vivant hors famille dans un ménage de plusieurs personnes	88,6	73,0	64,3

(*) Inoccupés : chômeurs et inactifs. Les retraités et étudiants ne sont pas inclus
 Champ : France métropolitaine, population des ménages ordinaires âgée de 25 à 49 ans en années révolues
 Source : Insee, enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2007

3.1.2. Les inégalités selon la situation familiale

Sur le marché du travail, les femmes sont dans une position nettement moins favorable que les autres parents. Les mères isolées le sont d'autant plus. Contrairement aux mères en couple, elles doivent souvent assumer la responsabilité financière de leur famille à l'aide d'un seul revenu d'activité.

Une inégalité en termes d'activité

Dans la mesure où les mères isolées doivent assurer la fonction de pourvoyeur économique principal, il n'est pas étonnant de constater que le taux d'activité des mères isolées dépasse celui des femmes en couple : en 2005, 88,5% des mères isolées entre 25 et 49 ans sont actives, contre 82,7% des femmes en couple avec enfants (Chardon, Daguet, 2008). La présence d'enfants en bas âge semble amoindrir la probabilité d'emploi des mères isolées puisque 54% d'entre elles ayant un enfant de moins de trois ans ont un emploi, contre 71% pour les mères en couple. Le nombre d'enfant agit de la même manière pour les deux situations familiales. Plus celui-ci est élevé, plus le taux d'activité des parents diminue (tableau 6).

Tableau 6 – **Activité des 25-49 ans selon la situation familiale et le nombre d'enfants de 18 ans ou moins vivant au domicile**

	25-49 ans : taux (en %)			
	Taux d'activité	Taux d'emploi	Occupés à TP*	Chômeurs / inoccupés **
Femmes en couple avec enfants : ensemble	82,7	73,5	35,0	35,5
1 enfant	89,1	79,7	26,5	47,9
2 enfants	84,8	76,5	38,4	35,9
3 enfants ou plus	66,2	55,5	47,0	24,6
Mères de famille monoparentale : ensemble	88,5	70,2	26,8	62,5
1 enfant	92,3	75,5	22,9	70,3
2 enfants	88,9	70,6	29,7	63,4
3 enfants ou plus	72,6	48,9	40,2	47,0

(*) Proportion d'actifs ayant un emploi travaillant à temps partiel

(**) Inoccupés : chômeurs et inactifs. Les retraités et étudiants ne sont pas inclus

Champ : France métropolitaine, population des ménages ordinaires âgée de 25 à 49 ans en années révolues

Source : Insee, enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2007

Une inégalité devant le chômage

Si les mères de famille monoparentale sont plus souvent actives que les mères vivant en couple, elles sont moins fréquemment en emploi compte tenu d'un taux de chômage élevé. En effet, 73,5% des femmes de 25 à 49 ans en couple déclarent avoir un emploi (tableau 6). C'est le cas de 70,2% des mères de famille monoparentale. Ces dernières sont également plus nombreuses à rechercher un emploi : 62,5% contre 35,5% pour les femmes en couple avec enfant(s). Les mères isolées connaissent davantage de périodes de chômage et moins de périodes d'inactivité que les mères en couples. Une situation de chômage vaut parfois mieux qu'une période d'inactivité pour éviter la dégradation de leurs conditions de vie. Exemptes de ces contraintes, les mères en couples sont plus enclines à privilégier une situation d'inactivité aux conséquences moins dramatiques puisque rend possible par l'apport d'un second revenu d'activité : celui de leur conjoint. Le taux de chômage semble également varier en fonction de la situation matrimoniale. En 2004, 18,2% des mères n'ayant jamais vécu en couple sont au chômage contre 8,3% des mères en couple (Eydoux, Letablier, 2007). Les mères isolées les plus jeunes (les mères célibataires) sont parfois sans activité professionnelle stable contrairement aux mères isolées les plus âgées (les veuves et les divorcées), lesquelles bénéficient d'une expérience professionnelle antérieure à la monoparentalité.

Une inégalité de temps de travail

Les mères seules avec enfant(s) ont absolument besoin d'un emploi bien rémunéré dans la mesure où elles assurent souvent seules l'ensemble des dépenses de la famille. C'est pourquoi les mères isolées de 25 à 49 ans, dès lors qu'elles ont un emploi, sont moins confrontées au temps partiel que les autres, seulement 26,8% contre 35% pour les mères en couple. La part des mères de famille monoparentale ayant un emploi à temps partiel décroît avec la qualification des emplois : 16% des mères isolées cadres sont à temps partiel contre 39% des ouvrières ou employées non qualifiée. Les responsabilités familiales pesant sur les mères de famille monoparentale expliquent également pourquoi, lorsque ces dernières sont à temps partiel, 47% d'entre elles souhaiteraient travailler davantage contre 25% des mères en couples en 2002 (Insee, enquête emploi, 2002).

Une inégalité des niveaux de qualification

Enfin, les mères isolées sont moins diplômées : 23% ont un diplôme du supérieur, contre 30% pour les mères en couple (tableau 7). C'est pourquoi 76,1% des mères de familles monoparentales qui n'ont aucun diplôme sont actives contre 82,6% des femmes vivant en couple (Chardon, Daguet, Vivas, 2008). La monoparentalité accentue la vulnérabilité des mères dès lors qu'elles apparaissent socialement fragilisées avant même leur entrée en monoparentalité, en raison notamment de l'âge des mères de familles monoparentales, plus jeunes et moins qualifiées que les mères vivant en couple : 35% des mères de famille monoparentale ayant un enfant de moins de 3 ans à charge ont un diplôme d'études supérieures ou un baccalauréat, contre 53% des mères de jeunes enfants vivant en couple (Algava, 2002).

Comme celles des femmes en général, les professions des mères isolées se concentrent sur les métiers liés à la santé, aux tâches administratives et aux services à la personne. Les mères de famille monoparentale sont un peu moins présentes dans les catégories socioprofessionnelles les plus qualifiées. Le niveau de formation initiale plus faible et la difficulté à concilier l'exercice d'un emploi et les responsabilités parentales agissent sur la qualification de l'emploi (ONPES, 2008). Les mères isolées sont par exemple sous représentées parmi les principales professions des mères de familles : les professeures des écoles et les assistantes maternelles (Chardon, Daguet, Vivas, 2008).

Tableau 7 – **Les rapports à l'emploi des mères de famille monoparentale et des mères en couples avec enfants en 2005 (en %)**

	Mères de famille	
	monoparentale	en couple avec enfants
Diplôme		
Avec au plus le BEPC	26	20
CAP, BEP	34	32
BAC	17	18
BAC+2 et plus	23	30
Total	100	100
Catégorie sociale des personnes en emploi		
Agriculteurs, artisans, commerçants	3	5
Cadres	11	12
Professions intermédiaires	25	27
Ouvriers ou employés qualifiés	30	28
Ouvriers ou employés non qualifiés	31	28
Total	100	100

Champ : France métropolitaine, ménages ordinaires, adultes des familles avec enfants de 0 à 24 ans en années révolues
Source : Insee, enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2007

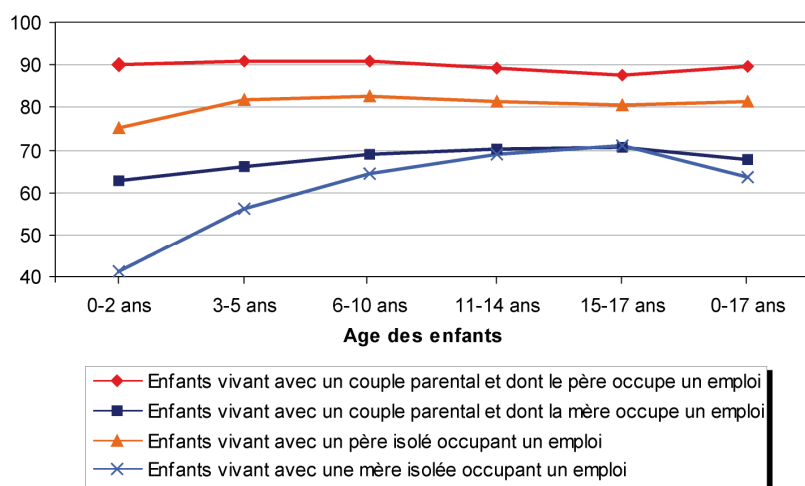
3.1.3. Du point de vue des enfants

Les conditions de vie des enfants dépendent en grande partie de la situation familiale de leur(s) parent(s). Le risque d'une accumulation des vulnérabilités inhérent aux changements familiaux fait que les inégalités se creusent entre les enfants de familles monoparentales et les enfants des couples. En 2005, selon une enquête récente de l'Insee (Chardon, Daguet, 2009), les enfants résidant avec leur deux parents ont une forte probabilité de vivre avec au moins un parent bachelier (60%) au contraire des enfants résidant avec un parent seul (40%). L'écart se creuse lorsque les enfants sont en bas âge : les enfants de mère isolée de moins de six ans ne sont que 34% à vivre avec une mère bachelière. Cela ne concerne que 59% des enfants du même âge résidant avec un couple parental.

Par conséquent, la part des enfants vivant avec un parent occupant un emploi suit la même tendance : 66% des enfants des familles monoparentales résident avec un parent en emploi contre 94% des enfants vivant avec leurs deux parents. Dans 44% des cas, au moins l'un des parents est cadre ou exerce une profession intermédiaire. Cela ne concerne que 24% des enfants des familles monoparentales. Là encore, les différences d'activité, et plus particulièrement d'emploi, en fonction de l'âge sont importantes. Tandis que la part des enfants de plus de 10 ans vivant avec une mère isolée sans emploi est quasiment la même que la part des enfants du même âge résidant avec un couple parental sans emploi (environ 30%), celle des enfants de mère isolée sans emploi entre 0 et 2 ans n'est que de 59%. A

l'inverse, la part des enfants de cet âge vivant avec un couple parental dont la mère est sans emploi n'est que de 37% (figure 8).

Figure 8 – **La part des enfants résidant avec une mère isolée occupant un emploi par tranche d'âge (en %)**



Champ : France métropolitaine, enfants au sens du recensement de 0 à 17 ans (en années révolues à la date du recensement)
Réalisation : F. Leray, CNRS UMR ESO 6590, 2009 d'après Chardon, Olivier, Daguet, Fabienne, « Enfants des couples, enfants des familles monoparentales », *Insee première*, n°1216, 2009, 4 p.

L'accumulation de ces vulnérabilités a des conséquences sur le devenir de l'enfant. L'étude de référence de Paul Archambault révèle que la séparation et le divorce ont des conséquences sur leur scolarité (Archambault, 2001). En effet, la rupture du couple parental est associée à une réussite scolaire plus faible chez l'enfant de parents dissociés (Archambault, 2002). Dans le cas d'une famille où le père est cadre et la mère diplômée du supérieur, 7% des enfants n'obtiennent pas leur baccalauréat. Lorsque les parents sont séparés, le taux d'échec double et passe à 15%. Dans le cas où la mère est peu diplômée, le taux d'échec augmente de 11% (48% contre 37% pour les enfants de parents « unis »). Les conséquences sont encore plus importantes dans les milieux défavorisés. Pour les enfants d'ouvriers, un enfant sur deux quitte le système scolaire sans aucun diplôme lorsque la mère n'est pas diplômée et séparée du père. Cela ne concerne qu'un enfant sur trois lorsque les parents sont « ensemble ». Toutefois, Paul Archambault s'interroge sur les conséquences d'un divorce qui ne serait que le révélateur d'un environnement familial déjà défavorable : « comment séparer les effets propres au divorce de ceux liés à un milieu familial défavorable ? » (Archambault, 2002, p.5). La réflexion des sociologues sur le devenir des enfants de familles recomposées ou monoparentales est récente et demande à être approfondie.

3.2. Les familles monoparentales, davantage exposées à la pauvreté

Aujourd'hui, les pouvoirs publics prennent conscience du risque de pauvreté des familles monoparentales, plus encore lorsqu'elles sont dirigées par une femme. En 2005, la délégation aux droits des femmes a mené un large programme d'auditions sur les difficultés sociales rencontrées par les mères isolées (précarité, chômage, problèmes de logement et de garde). Ce thème d'étude réside « dans la perception sur le terrain, que ces familles étaient plus fréquemment confrontées que d'autres à des difficultés financières et sociales, et bien souvent à la précarité » (Gautier, 2006, p.62). Les mères isolées apparaissent particulièrement exposées à différentes formes de pauvreté et de précarité. Les situations sont davantage préoccupantes lorsque les familles se distinguent par un cumul de vulnérabilité : « le risque n'est pas la monoparentalité en tant que telle, c'est l'accumulation » (Naves, 2001, p.14). Le fait de percevoir un revenu ne constitue pas forcément une garantie contre la précarité. Les problèmes des familles monoparentales sont semblables à ceux de tous les groupes défavorisés et victimes de perturbations dans leur cycle de vie. C'est l'accumulation des difficultés économiques qui fait qu'il y a de fortes chances pour qu'une famille monoparentale soit aussi une famille pauvre.

Le fait de percevoir un revenu n'est pas forcément un gage d'auto-suffisance pour les parents isolés, surtout pour les familles monoparentales constituées par des femmes avec enfant(s). Avant de mesurer la pauvreté, il faut la définir. Les critères de définition de la pauvreté sont nombreux. Nous en retenons trois pour analyser la pauvreté des familles monoparentales : la pauvreté monétaire, la pauvreté administrative et la pauvreté des conditions de vie (encadré 1).

Encadré 1 – Définir la pauvreté

La pauvreté monétaire : un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. L'Insee et l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (Onpes) ont adopté la norme européenne qui retient le seuil de 60% du niveau de vie médian. Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur à ce seuil (880 euros mensuel en 2006). La France privilégie ainsi une approche « relative ». A l'inverse, les Etats-Unis et le Canada mesure la pauvreté de manière « absolue ».

La pauvreté administrative : elle identifie les bénéficiaires de minima sociaux auxquels l'aide sociale confère le statut de pauvre. Il s'agit d'une définition qui s'applique exclusivement aux huit minima sociaux en vigueur jusqu'au 31 mai 2009 et aux sept minima sociaux en vigueur depuis le 01 juin 2009 (le revenu de solidarité active (RSA) se substitue au revenu minimum d'insertion (RMI) et à l'allocation de parent isolé (API). Les minima sociaux disponibles en France depuis le 01 juin 2009 sont le revenu de solidarité active (RSA), l'allocation de solidarité spécifique (ASS), l'allocation équivalent retraite (AER), l'allocation d'insertion (AI), l'allocation aux adultes handicapés (AAH), les allocations du minimum vieillesse et l'Allocation supplémentaire d'invalidité (ASI).

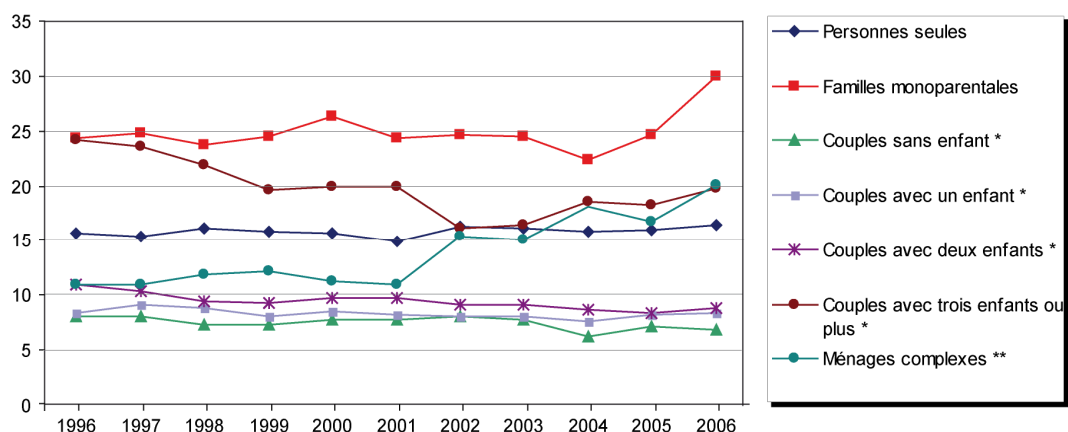
La pauvreté des conditions de vie : elle se concentre sur les difficultés matérielles d'existence des ménages, sur les difficultés de la vie courante. Ces difficultés sont mesurées par le nombre de privations auxquelles le ménage déclare être confronté, parmi un ensemble de vingt-sept pris comme référence lesquelles sont regroupées en quatre grands domaines de la vie quotidienne (confort du logement, endettement, consommation, équipement).

Source : Godefroy, Pascal, Pujol, Jérôme, Raynaud, Emilie, Tomasini, Magda, « Inégalités de niveau de vie et mesures de la pauvreté en 2006 », Insee - *Les revenus et les patrimoines des ménages*, 2009, pp. 9-24

3.2.1. La « pauvreté monétaire »

En 2006, le taux de pauvreté est de 13,2% en France, soit 7,9 millions de personnes. Cela correspond à un niveau de vie inférieur à 880 euros par mois la même année (Goutard, Pujol, 2008). Les familles monoparentales sont surreprésentées au sein de ces ménages pauvres: 30,3% des personnes vivant au sein d'une famille monoparentale sont confrontées à la pauvreté monétaire, soit environ 1,6 million de personnes vivant sous le seuil de pauvreté (figure 9). Cela représente une part 2,3 fois plus élevée que dans l'ensemble de la population ! En comparaison, seulement 6,4% des couples sans enfant et 16,7% des personnes seules sont considérés comme pauvres à la même période (Goutard, Pujol, 2008). La baisse de la pauvreté a plutôt bénéficié aux familles nombreuses (couples ayant trois enfants ou plus), dont le taux de pauvreté a baissé d'environ 5% entre 1996 et 2006 (Godefroy, Pujol, Raynaud, Tomasini, 2009). Pour l'ensemble des ménages, le taux de pauvreté s'est stabilisé en dix ans (13,5% en 1996, 13,2% en 2006). Celui des familles monoparentales a connu une hausse de 5,9% : la pauvreté des familles monoparentales s'aggrave considérablement depuis 2004. Le récent rapport du Secours catholique confirme un phénomène social inquiétant : sur les 290 000 familles prises en charge en 2007, 60% d'entre elles sont monoparentales (Secours catholique, 2007).

Figure 9 – **Evolution du taux de pauvreté des individus au seuil de 60% du niveau de vie médian selon le type de ménage (en %)**



(*) Les modalités couples avec un, deux ou trois enfants ont été construites à partir d'une variable portant sur le nombre d'enfants célibataires dans le ménage. Il existe quelques rares couples avec enfants ayant des enfants mariés : par convention, ils sont intégrés dans la modalité couple sans enfants.

(**) Les ménages complexes sont les ménages autres que personnes seules ou couples avec ou sans enfants.

Champ individus : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage ordinaire dont la personne de référence n'est pas étudiante. Champ revenu : le revenu déclaré du ménage est positif ou nul.

Réalisation : F. Leray, CNRS UMR ESO 6590, 2009 d'après Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux, 2006

Parmi les familles monoparentales, ce sont les mères seules avec enfant(s) qui sont les plus exposées à la pauvreté comparée aux pères de famille monoparentale, même si la situation économique des hommes semble plus souvent se dégrader qu'en l'absence de séparation. Leur taux de pauvreté est de 18,4% en 2006, contre 26% pour les mères actives et 68% pour les mères inactives (Goutard, Pujol, 2008). Dans la mesure où les femmes sont largement majoritaires parmi les chefs de famille monoparentales et qu'elles souffrent d'inégalités sur le marché du travail, il n'est pas surprenant de constater une hausse persistante de la part des femmes dans la population pauvre en France depuis 1999 (ONPES, 2008, p.72). Le sociologue Claude Martin n'a pas hésité à parler d'une « féminisation de la pauvreté » (Le Gall, Martin, 1998, p.249).

Le faible niveau d'études des mères isolées, les difficultés d'emploi renforcées par la présence d'enfants en bas âge expliquent le taux de pauvreté relativement important des enfants de familles monoparentales malgré les aides particulières dont celles-ci bénéficient (allocation de parent isolé, allocation de soutien familial). En effet, les enfants pauvres vivent plus souvent dans des familles monoparentales que dans les familles en couples avec un enfant ou plus : en 2006, le taux de pauvreté des enfants vivant avec un seul parent est de 38% (seuil de 60%) contre 29,4% pour les enfants d'une famille biparentale nombreuse et 13% pour l'ensemble des enfants vivant avec deux parents (Chardon, Daguet, 2009). Le taux de pauvreté plus faible des enfants de famille biparentale nombreuse s'explique notamment par

les nombreuses aides dont elles disposent (allocations familiales plus importantes à partir du troisième enfant, complément familial).

3.2.2. La « pauvreté administrative »

Les familles monoparentales sont tout autant exposées à la pauvreté monétaire qu'à la pauvreté administrative si l'on se réfère au nombre d'allocataires de minima sociaux ayant des enfants à charge. Près du tiers des parents isolés sont bénéficiaires de minima sociaux en 2006 contre 6% pour le reste de la population (ONPES, 2008, p.65). Entre 1994 et 2004, le nombre de familles monoparentales qui perçoivent le revenu minimum d'insertion (RMI) a augmenté de 56,4%, c'est-à-dire beaucoup plus vite que l'ensemble des ménages (32,9%) et celui des couples (8,7%) (Eydoux, Letablier, 2007). Les revenus sociaux (prestations familiales et de logement, minima sociaux) constituent une part importante du revenu des familles monoparentales. Les transferts sociaux que les mères isolées perçoivent représentent 19% de leur revenu disponible contre 6% pour le reste de la population. Les prestations familiales et de logement (13,6%) et les minima sociaux (3,7%) représentent une part plus importante de leurs revenus que pour l'ensemble des ménages (respectivement 4,4%, et 1,1%) (Eydoux, Letablier, 2007).

Par ailleurs, les familles monoparentales glissent facilement d'un minimum social à un autre. La sociologue Catherine Lemarchant, dans une récente recherche sur l'exclusion au féminin, révèle que le divorce et la séparation représentent une des premières causes de la venue des femmes au RMI. Dans un cas sur deux, les bénéficiaires de l'allocation de parent isolé (API) basculent vers le revenu minimum d'insertion (RMI) en 2002 (Lemarchant, 2004). Cette pauvreté administrative témoigne de l'intensité des politiques sociales. Les allocations familiales, les autres minima sociaux, les avantages fiscaux et le revenu minimum d'insertion (RMI) jouent un rôle important pour diminuer les risques de pauvreté monétaire des familles monoparentales.

3.2.3. La « pauvreté des conditions de vie »

La pauvreté des conditions de vie est un indicateur supplémentaire qui confirme que les familles monoparentales sont davantage exposées au risque de pauvreté que les couples avec enfants. En effet, les familles monoparentales sont 14,2% parmi les ménages pauvres selon les conditions de vie (contre 12,7% au niveau national) et 16,8% parmi les ménages pauvres à la fois en conditions de vie et au sens monétaire en 2006. Par rapport à un couple avec enfant,

une famille monoparentale court un risque 1,5 fois plus élevé de cumuler les deux formes de pauvreté (tableau 8).

Tableau 8 – **Type de ménage et risque de pauvreté en conditions de vie**

Type de ménage	Répartition des ménages (%)			Influence des caractéristiques sur le cumul des pauvretés **
	Ensemble des ménages	Pauvres en conditions de vie uniquement	Pauvres cumulant les deux formes de pauvreté *	
Homme seul	12,0	15,8	14,5	n.s
Femme seule	19,0	24,9	23,9	n.s
Famille monoparentale	7,1	14,2	16,8	1,5
Couple sans enfant	27,6	15,8	10,2	0,4
Couples avec enfant – Réf	31,4	25,5	26,4	1

(*) Pauvreté monétaire relative et pauvreté en conditions de vie. La pauvreté monétaire est évaluée sur les revenus de l'année 2005 – (**) Cette colonne présente les ratios issus d'une régression logistique dont la variable dépendante est le cumul des deux formes de pauvreté

Source : Godefroy, Pascal, Pujol, Jérôme, Raynaud, Emilie, Tomasini, Magda, « Inégalités de niveau de vie et mesures de la pauvreté en 2006 », Insee - Les revenus et les patrimoines des ménages, 2009, pp.9-24

Les conditions de logement des familles monoparentales sont modestes comparés aux autres familles. Le statut d'occupation en est une première illustration : 28% des mères de famille monoparentale sont propriétaires de leur logement contre 63% des couples avec enfants en 2005. 38% des mères isolées résident dans un parc HLM, contre 14% des couples avec enfants (tableau 9). Ces derniers résident également plus souvent dans une maison individuelle (54%) que les mères isolées (36%).

Tableau 9 – **Les conditions de logement des familles monoparentales et des couples avec enfants**

	Familles monoparentales		Couples avec enfants
	Mères	Pères	
Nombre de familles (en milliers)	1 486	272	7 014
Part des familles vivant (en%) :			
- dans un ménage propriétaire du logement *	28	48	63
- dans une maison	36	54	68
- avec d'autres personnes	9	17	3
- en logement HLM	38	24	14
Taux de surpeuplement**	20	18	8
Part des familles vivant dans un logement où (en%) :			
- il manque une pièce	15	13	6
- il manque deux pièces	5	5	2

Champ : France métropolitaine, ménages ordinaires, familles avec enfants de 0 à 24 ans en années révolues

(*) Une famille peut vivre dans le même logement que d'autres personnes, par exemple les parents du chef de famille. Si l'un des adultes du ménage est propriétaire, la famille est comptabilisée ici. Source : Insee, enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2007.

L'indicateur usuel de surpeuplement¹⁹ indique que 15% des mères de famille monoparentale habitent un logement où il manque une pièce. Cela ne concerne que 6% des couples avec enfants. L'ensemble des données révèle que les pères de famille monoparentale ont globalement de meilleures conditions de logement que les femmes. Une fois sur deux, les pères isolés résident dans une maison individuelle et sont propriétaires de leur logement.

La localisation du logement est aussi un bon indicateur de la fragilité résidentielle des familles monoparentales. Celles-ci résident plus souvent dans un pôle urbain que les autres familles alors que leurs ressources sont plus faibles : 24 % des familles avec enfants sont monoparentales dans les pôles urbains, contre 16 % en zone rurale. Parmi les 730.000 familles résidant en Zone Urbaine Sensible (ZUS) et ayant au moins un enfant de moins de 25 ans, près de 30% sont monoparentales. Dans près de 90% des cas, les parents isolés sont des femmes et la moitié d'entre elles n'ont pas d'emploi (DIV, 2002).

Le coût du logement pèse davantage chez les familles monoparentales (21% du total des dépenses) et les personnes seules (23%) que chez les couples avec enfants (13%) en 2006 (tableau). Les revenus sociaux (majoritairement les pensions alimentaires) sont logiquement plus élevés chez les familles monoparentales que chez les personnes seules. À l'inverse, les revenus d'activité (salariée comme indépendante) et les revenus du patrimoine (assurances vie, loyers perçus, intérêts de livrets d'épargne...) occupent une place plus importante dans les revenus des personnes seules.

L'endettement concerne moins les familles monoparentales que les autres familles. En effet, les crédits à l'habitat sont généralement des engagements de long terme. Cela concerne plutôt des couples avec enfants occupant un emploi stable et résidant dans des agglomérations de petite taille : des ménages qui ne possèdent pas beaucoup de patrimoine financier, mais plutôt aisés. Les familles monoparentales sont davantage endettées pour la consommation : 34% des mères isolées sont endettées à cause d'un crédit à la consommation contre 27,7% de l'ensemble des ménages. Le montant médian de leur dette (3 100 euros) est néanmoins plus faible que pour les couples avec ou sans enfants en 2004 (Houdré, 2007). L'achat d'un moyen de transport

¹⁹ Selon l'Insee, « l'indice de peuplement caractérise le degré d'occupation du logement, par comparaison entre le nombre de pièces qu'il comporte et un nombre de pièces considérées comme nécessaires au ménage. Ce dernier nombre attribue à chaque ménage : une pièce de séjour pour le ménage, une pièce pour chaque couple et pour les célibataires de 19 ans ou plus. Pour les célibataires de moins de 19 ans, il attribue une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou s'ils ont moins de sept ans, sinon une pièce par enfant. Un logement auquel il manque une pièce est dit en situation de « surpeuplement modéré ». S'il manque deux pièces ou plus, il est dit en « surpeuplement accentué » (Insee, définitions).

individuel est également un motif notable d'endettement. Cela explique 19,1% de l'endettement des mères de famille monoparentale.

L'équipement des familles confirme les résultats de la structure de la consommation des ménages. Parmi les « biens durables »²⁰, les familles monoparentales sont moins bien équipées que la moyenne des ménages et encore davantage que les couples avec enfants. En 2005, les familles monoparentales, davantage confrontées à des problèmes financiers, sont moins bien équipées que les familles en couple en ce qui concerne l'équipement information: une sur deux dispose d'un micro-ordinateur, moins d'un tiers a accès à internet. La même année, seulement 74,9% des familles monoparentales disposent d'une voiture, contre 95,6% des couples avec enfants. Un faible taux de motorisation tout comme un moindre usage des produits technologiques (micro-ordinateur, internet, téléphone) participe au risque d'isolement social, physique ou culturel des familles qui caractérise les situations de pauvreté.

Les politiques sociales en direction des familles monoparentales ont pour objectif de réduire ce risque de pauvreté. A travers la description du soutien aux familles monoparentales, nous montrons maintenant comment les familles monoparentales, aux ressources en moyenne plus faibles, bénéficient de la redistribution « horizontale » (des revenus des ménages sans enfant vers les familles) et « verticale » (des ménages les plus aisés vers les ménages les plus modestes).

4. L'ACTION PUBLIQUE A L'EGARD DES FAMILLES MONOPARENTALES

En France, les familles monoparentales bénéficient d'un soutien financier par le biais des prestations familiales. La redistribution des revenus opérée en leur faveur est relativement importante comparée aux autres pays de l'Union Européenne. Dans la majorité d'entre eux, aucune prestation spécifique n'existe à destination des familles monoparentales (Belgique, Allemagne, Espagne, Luxembourg, Pays-bas, Autriche, Portugal, Suède, Royaume-Uni) (Martin, Millar, 2003). La monoparentalité ne fait pas partout l'objet d'une politique intégrée. En France, cette politique vient en complément d'autres mesures à destination de l'ensemble des ménages, ce qui permet un soutien accru aux familles monoparentales (David, Eydoux, Martin, Milar, Séchet, 2004).

²⁰ Biens qui représentent un certain investissement financier, dont l'utilité n'est pas totalement indispensable.

4.1. Le soutien en faveur des familles monoparentales

Le risque de pauvreté des familles monoparentales est particulièrement élevé. Les familles aux ressources en moyenne plus faibles bénéficient d'une redistribution des revenus grâce à l'allocation de parent isolé et l'allocation de soutien familial. Même si l'allocation de parent isolé a été remplacée par le revenu de solidarité active (RSA) en 2009, l'analyse reste intéressante.

4.1.1. L'allocation de parent isolé

L'allocation de parent isolé (API) est créée en 1976 pour garantir un revenu minimum aux parents qui assument seuls la charge d'au moins un enfant né ou à naître suite à une séparation, un abandon, un divorce ou un veuvage. Elle est une allocation différentielle prenant en compte les ressources de l'allocataire, au même titre que les autres minima sociaux. L'allocation de parent isolé se distingue par sa durée :

- l'API courte est versée pour un an suite à une désunion (séparation, divorce, décès du conjoint) ;
- l'API longue peut être versée jusqu'au troisième anniversaire d'un enfant.

Encadré 2 – Montants mensuels maximum de l'Allocation de Parent Isolé au 1^{er} Janvier 2009

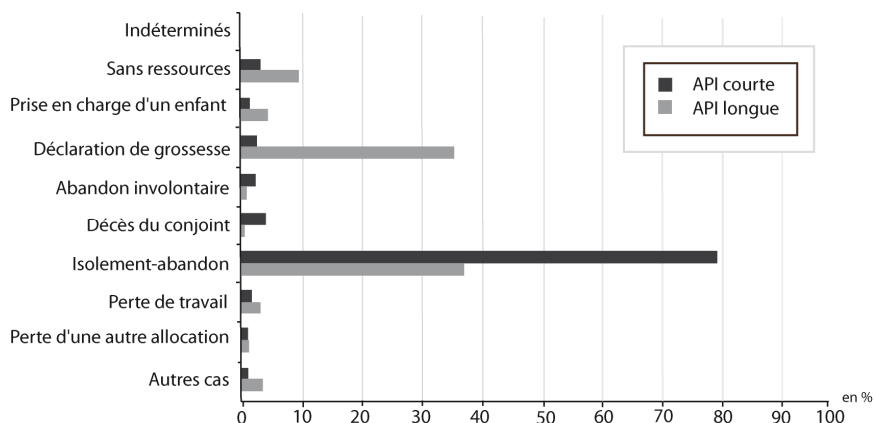
Femme enceinte sans enfant	583,80 €
Parent avec un enfant	778,40 €
Par enfant en plus	194,60 €

Source : Fédération bretonne des Caisses d'Allocations Familiales, « Données sociales 2007 », 2008

Le nombre de bénéficiaires de l'allocation de parent isolé en France métropolitaine est passé de 129 500 à 181 000 entre 1990 et 2005, soit une hausse de 40%. Les bénéficiaires de cette allocation sont essentiellement des femmes (98% des allocataires) et des jeunes (moins de 10% des allocataires sont âgés de 40 ans ou plus) (Tomasini, 2008). La désunion (séparation ou divorce) est le principal motif d'entrée dans l'API en 2005. Le premier motif d'entrée en API courte est la séparation (huit bénéficiaires sur dix) puis la grossesse (environ 37% des bénéficiaires). De la même manière, le premier événement qui à l'origine de la demande

d'API longue est la séparation (environ 40% des bénéficiaires). Les autres motifs sont uniformément répartis, en deçà de 5 % (figure 10).

Figure 10 – **Evènement principal à l'origine de la demande de l'allocation de parent isolé en France**



Source : DREES – enquête auprès des bénéficiaires de minima sociaux 2006 (d'après, Tomasini, 2008)

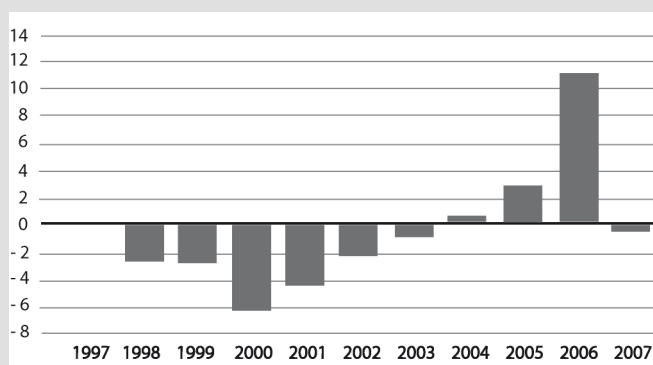
L'allocation de parent isolé, durant le temps de perception jusqu'à la troisième année de versement (dans le cas de l'API longue) ne favorise guère un retour à l'emploi. Cette allocation est révélatrice des difficultés de réinsertion puisque plus de la moitié de ses bénéficiaires la perçoivent toujours à la même période (Tomasini, 2008, p.143). Suite à l'arrêt des versements, trois bénéficiaires sur quatre souvent sans perspectives de retour à l'emploi font alors leur entrée au revenu minimum d'insertion. De plus, en 2005, 45% des bénéficiaires de l'API résident dans le parc locatif public souvent mal desservi par les offres de garde d'enfants. Cela ne facilite pas un retour rapide à l'emploi. A l'inverse, les bénéficiaires de l'allocation de parent isolé courte semblent retrouver plus facilement un emploi après une unique année de versement. La durée d'interruption à court terme limite la perturbation de la situation professionnelle. Puisqu'elle est versée très souvent à la suite d'une désunion, l'API courte concerne des individus plus âgés, lesquels bénéficient d'une plus grande expérience professionnelle que les mères n'ayant jamais vécu en couple : la sortie de l'API vers l'emploi est souvent déterminée par le passé professionnel et le niveau de diplôme des mères isolées.

Le faible retour à l'emploi des bénéficiaires s'explique en grande partie par le fait qu'aucune aide en faveur des parents isolés n'était prévue à la sortie de l'API (formation, accompagnement, aide à la garde d'enfants) alors qu'une telle attention aurait favorisé sans conteste la recherche d'emploi. De nombreux chercheurs et acteurs politiques ont préconisé

une réforme de l'API et du revenu minimum d'insertion. L'harmonisation de l'API et du RMI aurait permis aux bénéficiaires de profiter d'une prestation à la finalité bien définie : l'insertion professionnelle. Récemment, la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralise le revenu de solidarité active (RSA). Celui-ci remplace le revenu minimum d'insertion (RMI) et l'allocation de parent isolé (API) depuis le 1er juin 2009. Le RSA constitue un minima social pour les personnes privées d'emploi et un complément de revenu pour celles qui reprennent un travail ou sont déjà en activité, dès lors que les revenus qu'elles tirent de ce travail sont inférieurs au plafond de ressources retenu. Il s'agira d'être attentif aux effets pervers d'une réforme qui semble encourager le travail à temps partiel au détriment des contrats à durée indéterminée à cause d'une forte incitation des allocataires de minima sociaux à reprendre un emploi quel qu'il soit. Selon la première enquête de la Drees sur les expérimentations du revenu de solidarité active en France, les employeurs risquent de multiplier les emplois précaires ou peu rémunérateurs (Fabre, Sautory, 2009).

Encadré 3 – L'allocation de parent isolé (API) : le cas breton

Evolution de l'allocation de parent isolé (API) en Bretagne (en %)



Source : Fédération bretonne des Caisses d'Allocations Familiales, « Données sociales 2007 », 2008

En Bretagne, les bénéficiaires de l'allocation de parent isolé représentent 1,8% des allocataires avec enfant(s) et 8,6% des familles monoparentales en 2007. Leur nombre a nettement progressé ces dernières années, notamment de 7,9% entre 2005 et 2006. Cette hausse diffère quelque peu selon les départements : + 5,6 pts en Côtes d'Armor, + 7,9% au Finistère, + 8% au Morbihan et + 9,4% en Ile-et-Vilaine. Cependant, entre 2006 et 2007, on constate une baisse notable du nombre d'allocataires, de 10,2%. Cela s'explique par la mise en place de la subsidiarité entre l'API et l'ASF (allocation de soutien familial) laquelle oblige le parent isolé à faire valoir ses droits aux créances d'aliments en priorité.

L'allocation de parent isolé concerne avant tout des femmes (98% des allocataires), jeunes (60% ont moins de 30 ans) et avec un seul enfant (54,3%). Près de 9 bénéficiaires de l'allocation de parent isolé sur 10 vivent sous le seuil de bas revenus. De fait, ces derniers se concentrent majoritairement autour des pôles urbains, là où l'offre de logement social est plus conséquente. Les bénéficiaires sont largement représentés dans le parc public (48,7%). C'est dans les grandes villes de la région que se concentrent le plus grand nombre de bénéficiaires de l'allocation de parent isolé parmi les familles monoparentales.

Les bénéficiaires de l'Allocation de parent isolé en 2007

Département	Nombre d'allocataires	Population couverte
Côtes-d'Armor	1 049	2 900
Finistère	1 499	3 989
Ille-et-Vilaine	1 670	4 542
Morbihan	1 122	3 052
Bretagne	5 340	14 483

Source : Fédération bretonne des Caisses d'Allocations Familiales, « Données sociales 2007 », 2008

4.1.2. L'allocation de soutien familial

L'allocation orphelin (A.O), par la loi du 23 décembre 1970, doit aider le parent isolé ou faciliter l'accueil de l'enfant dans un autre foyer lorsqu'il est orphelin de père et de mère. Elle devient allocation de soutien familial (ASF) en 1984 pour bénéficier aux orphelins et à certains enfants à charge d'un parent isolé. Ce sont les difficultés créées par le non paiement des pensions alimentaires qui ont incité les pouvoirs publics à intervenir en faveur d'une allocation qui doit rééquilibrer le rapport de forces et les conflits entre anciens conjoints (Eydoux, Letablier, 2007).

Encadré 4 – Montants mensuels maximum de l'allocation de soutien familial au 1^{er} Janvier 2009

ASF à taux partiel si enfant à charge d'un seul parent, l'autre parent étant « absent » (décédé, incarcéré, une seule filiation...)	87,14 €
ASF à taux plein si enfant confié à un tiers (couple ou isolé) et parents réputés absents	116,18 €

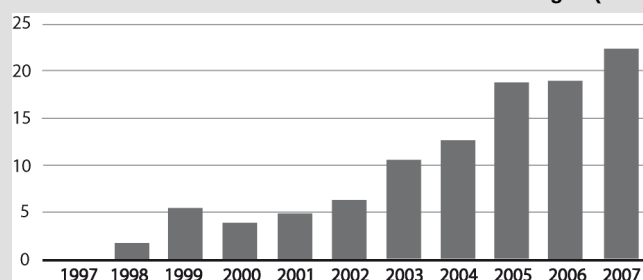
Source : Données sociales 2008 », Fédération bretonne des Caisses d'Allocations Familiales, 2007

Contrairement à l'allocation de parent isolé, l'allocation de soutien familial peut être accordée quel que soit le niveau des ressources. Elle est attribuée aux parents qui assurent seul(e) la charge d'au moins un enfant si l'autre parent est décédé ou n'a pas reconnu l'enfant, si celui-ci n'assure pas depuis au moins deux mois son obligation d'entretien, soit involontairement (par incapacité financière) soit parce qu'il refuse de verser la pension alimentaire mise à sa charge par décision de justice. L'ASF peut ainsi prendre la forme d'une avance en cas de non-paiement de la pension alimentaire. Elle est versée à 681 188 familles monoparentales lesquelles constituent plus de 98% des bénéficiaires de la prestation en 2005 (CNAF, 2007). L'allocation de soutien familial concerne principalement des femmes (92,6%). Entre 2000 et

2005, en France, le nombre d'enfants ouvrant droit à l'allocation de soutien familial a augmenté de 13%. Cette évolution est plus forte lorsque le parent est reconnu hors d'état financièrement de verser la pension alimentaire. La Bretagne suit cette tendance nationale d'une hausse constante du nombre de bénéficiaires (Clément, Mahieu, Mathieu, 2005).

Encadré 5 – L'allocation de soutien familial (ASF) : le cas breton

Evolution de l'Allocation de Soutien Familial en Bretagne (en %)



Source : « Données sociales 2007 », Fédération bretonne des Caisses d'Allocations Familiales, 2008

Entre 1998 et 2007, la hausse du nombre de bénéficiaires est linéaire. Les bénéficiaires d'allocation de soutien familial sont sauf exception, des familles monoparentales. Les bénéficiaires sont plutôt âgés (seulement 15% ont moins de 30 ans) et avant tout des femmes (88,3%). Les allocataires de l'ASF sont largement représentés dans le parc public (57%). Plus de la moitié des bénéficiaires (56%) de l'allocation de soutien familial vivent sous le seuil de bas revenus. Près de 60% des allocataires sont actives avec un emploi. Cependant, 58,8% des enfants dont le parent perçoit l'ASF vivent sous le seuil de bas revenu. Les allocataires se concentrent majoritairement en milieu urbain, comme ceux de l'allocation parent isolé dont 38% des allocataires sont bénéficiaires.

Les bénéficiaires de l'allocation soutien familial en 2007

Département	Nombre d'allocataires	Population couverte
Côtes-d'Armor	4 40	12 005
Finistère	7 905	21 190
Ille-et-Vilaine	7 350	20 225
Morbihan	5 387	14 521
Bretagne	25 048	67 941

Source : Fédération bretonne des Caisses d'Allocations Familiales, « Données sociales 2007 », 2008

La politique familiale en faveur des familles monoparentales se concentre essentiellement sur le versement de l'allocation de parent isolé (puis le RSA) et l'allocation de soutien familial. Le soutien des parents isolés prend une forme particulière lorsque la situation monoparentale intervient après le décès du conjoint.

4.1.3. L'allocation veuvage

Les parents de familles monoparentales issues d'un veuvage précoce ont longtemps été les « oubliés » de la redistribution. Avant la loi du 21 août 2003 (loi n°2003-775), l'allocation d'assurance veuvage (créée en 1980) assurait un minimum de ressources au veuf ou veuve (marié(e) au moins deux ans d'un assuré social) âgé de moins de 55 ans élevant un enfant au moment du veuvage ou ayant élevé un enfant pendant neuf ans avant son seizième anniversaire. Elle était versée sous condition de ressources pendant une durée maximale de 3 ans. Depuis, la réforme portant sur la réforme des retraites a abrogé le dispositif de l'assurance veuvage. Les conditions relatives à la durée du mariage, au non-remariage et les règles de cumul ont été supprimées. La condition d'âge minimum (55 ans) pour bénéficier d'une pension de réversion des régimes concernés par la réforme est progressivement abandonnée (l'âge minimum est 50 ans depuis 1er juillet 2009). Pour les pensions prenant effet à compter du 1er janvier 2011, aucune condition d'âge ne sera exigée. Le dispositif d'assurance veuvage sera définitivement supprimé avec la possibilité pour tous les allocataires concernés de bénéficier à cette date d'une pension de réversion.

En 1999, plus de 70 000 personnes ne pouvaient bénéficier d'une réversion avant l'âge de 55 ans. Selon Isabelle Delaunay-Berdaï, le veuvage précoce est un phénomène qui a longtemps été oublié autant dans le champ statistique que dans les politiques publiques alors qu'il concernait environ 360 000 personnes en 1999 (Delaunay-Berdaï, 2006) : « l'émergence de la catégorie nouvelle des « familles monoparentales » a incontestablement été un progrès de l'analyse sociodémographique, mais elle a aussi indirectement contribué à minorer le phénomène du veuvage précoce » (Delaunay-Berdaï, 2004, p.109). La loi portant sur la réforme des retraites modifiant les conditions d'attribution des réversions contribue à faire évoluer cette perception. Cependant, l'absence définitive d'un des parents n'est pas toujours considérée à sa juste valeur par les pouvoirs publics. En exemple, l'allocation de parent isolé ne fait aucune différence entre une mère divorcée et une veuve : « l'API sous-tend l'idée que, au terme d'une transition aidée financièrement, l'autre parent assumera sa charge d'enfant » (Delaunay-Berdaï, 2004, p.111). Le veuvage précoce se pose ainsi comme une question sociale d'importance.

Encadré 6 – Montant mensuel maximum de l'allocation veuvage au 1^{er} Janvier 2009**Allocation veuvage**

Pour les mères de moins de 50 ans qui sont ni divorcé, ni remarié, ni en concubinage et dont les ressources ne dépassent pas un plafond fixé au 1er Janvier 2009 à 699,42 € par mois

565, 13 €

Source : Données sociales 2007 », Fédération bretonne des Caisses d'Allocations Familiales, 2008

Le soutien des familles monoparentales prend place dans un cadre juridique. Le droit à l'autorité parentale et la réglementation du droit matériel de la pension alimentaire sont des enjeux importants pour la vie quotidienne de ces familles.

4.2. Un aperçu du cadre juridique des familles monoparentales

Les mutations familiales contemporaines imposent un éclaircissement du droit de la famille afin de définir le cadre juridique qui régule l'organisation quotidienne des mères isolées en matière de garde. Depuis la loi n° 2002-305 du 4 mars 2002, la coparentalité a obtenu une reconnaissance officielle: « les père et mères exercent en commun l'autorité parentale » (article 372 du code civil). Elle concerne aussi bien les couples mariés ou non mariés que les couples divorcés ou séparés. Le modèle de coparentalité qui exige l'exercice conjoint de l'autorité parentale après une séparation repose encore sur une vision traditionnelle de la famille basée sur le mariage (Gautier, 2006). Si les familles monoparentales bénéficient d'une égalité parentale entre le père et la mère de l'enfant, elles en subissent également les effets pervers.

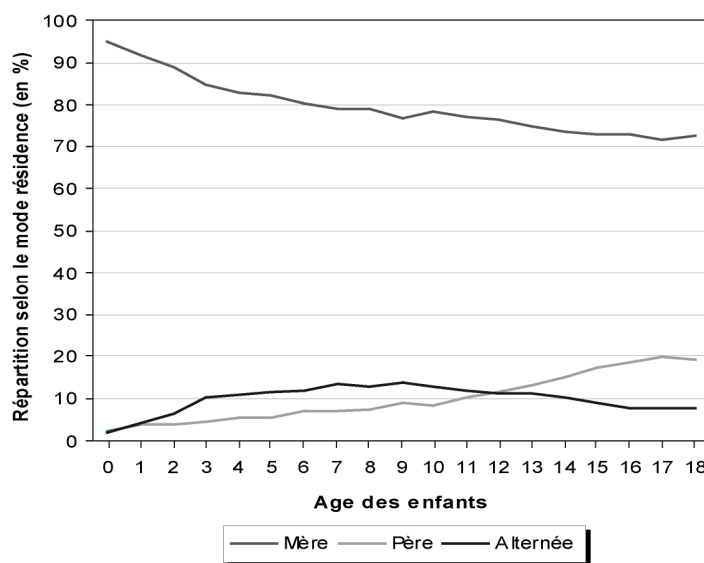
4.2.1. La coparentalité remise en question par le changement familial

La loi du 4 mars 2002 autorise la résidence alternée qui consiste en une résidence partagée des enfants au domicile de chacun des parents à l'issue d'une séparation. Elle consacre la parité de l'homme et de la femme dans l'exercice de l'autorité parentale : « la résidence de l'enfant peut être fixée en alternance au domicile de chacun des parents ou au domicile de l'un d'entre eux » (article 372-2-9). Autrefois, le divorce impliquait nécessairement de désigner le foyer où allait résider l'enfant après le divorce. Dans l'intérêt de l'enfant, le juge aux affaires familiales peut parfois confier l'autorité à un seul des deux parents. L'autre parent conserve néanmoins différents droits : droit de visite et d'hébergement, droit de correspondance. Le rythme de cette alternance est variable tout comme l'est le recours à une

décision de justice pour les parents non mariés. Bien souvent, en cas d'accord à l'amiable, le juge fixe la résidence de l'enfant selon le bon vouloir des parents. Toutefois, celui-ci reste libre de ne pas ordonner la résidence alternée si l'intérêt de l'enfant n'est pas assuré. En cas de désaccord, le juge décide de l'imposer ou non après une mesure d'investigation.

La part des enfants faisant l'objet d'une résidence alternée par décision judiciaire est de 11,7% des cas en 2005. Dans 80% des cas, les demandes de résidence en alternance sont réalisées conjointement par les parents. Les enfants concernés par une résidence en alternance sont en majorité de jeunes enfants : trois sur quatre ont moins de 10 ans en 2005 (Sénat, 2007). La résidence des enfants est fixée chez la mère dans 78% des cas. Cela concerne surtout les enfants en bas âge : 95,1% des enfants âgés de moins d'un an et seulement 72% des enfants de quinze ans et plus. La résidence des enfants est fixée chez le père dans 10,3% des cas. Cette proportion augmente fortement avec l'âge. Elle passe de 6% lorsque les enfants ont moins de cinq ans à environ 20% pour les enfants âgés de seize ans et plus (figure 11).

Figure 11 – Répartition des enfants selon le mode de résidence à chaque âge en 2005 (en %)



Source : Sénat, « La résidence alternée : une journée d'auditions publiques pour évaluer la loi du 4 mars 2002 », *Rapport d'information*, n° 349, déposé le 26 juin 2007, 129 p.

Les difficultés inhérentes à l'exercice de la coparentalité alimentent le débat sur les conséquences de la résidence alternée sur l'équilibre de l'enfant. A la fin des années 1990, Françoise Dolto écrivait : « lorsqu'il est petit, un enfant ne peut pas supporter la garde alternée sans rester flou dans sa structure, jusqu'à, éventuellement, se dissocier au gré de la sensibilité de chacun » (Dolto, 1988, p.70). La délégation du Sénat aux droits des femmes de

2006 (Gautier, 2006, p.132) évoque les inconvénients de la résidence alternée dans son rapport sur les « nouvelles » familles. Le risque de déstabilisation de l'état psychologique des enfants, surtout ceux en bas âge, est important, notamment à cause du doublement du lieu de résidence et du cadre de vie. Or, aucune condition d'âge n'est instaurée à l'heure actuelle. De plus, le choix à l'amiable d'un tel mode de fonctionnement malgré la poursuite du conflit parental favorise les risques de troubles psychologiques de l'enfant. Selon la sociologue Sylvie Cadolle, il semble que la résidence alternée soit une solution provisoire « pour faire transition avec la famille antérieure mais qu'elle soit abandonnée par les parents au fil des années soit parce que l'un des deux veut s'éloigner géographiquement ou veut revivre en couple, soit que les enfants se plaignent de l'inconfort des allers-retours » (Cadolle, 2005, p.143). En effet, elle condamne souvent l'un des deux parents à rester sous la dépendance de l'autre, ce qui peut user physiquement et psychiquement les parents et leur enfant. Cependant, la résidence alternée est aussi perçue comme un moyen de sauvegarder les liens entre l'enfant et ses deux parents : elle est le meilleur moyen pour assurer un « rééquilibrage » entre l'ancien couple parental. La séparation des parents engendre un traumatisme inévitable. Si les relations sont saines et consolidées, le risque de troubles psychologiques chez les enfants s'en trouve réduit.

De nombreux travaux de recherche explorent les conséquences néfastes d'une désunion sur le devenir de l'enfant (Kot, Shoemaker, 1999 ; Mucchielli, 2001). La résidence alternée est ainsi au centre du débat social de ces dernières années et notamment parce qu'une garde alternée suppose une parfaite entente du couple. Ainsi, une enquête récente de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) réalisée entre Septembre 2007 et Juillet 2008 définit l'organisation pratique de la garde alternée selon trois types de coparentalité bien différents (Brunet, Malsan, Kertudo, 2008) :

- la « *coparentalité associative* » : un accord et une entente sont recherchées par les deux parents et ce, à tous les niveaux d'éducation de leur(s) enfant(s) (règles usuelles, choix importants). L'enfant est au centre des préoccupations. Les relations sont amicales et se caractérisent par une grande flexibilité de la garde, des rencontres fréquentes, de l'entraide.
- la « *coparentalité tolérante* » : les relations sont essentiellement centrées sur les enfants. Elles sont moins fréquentes, de circonstance. L'entente est recherchée uniquement sur les décisions importantes. Cela n'empêche pas une relative souplesse de la garde et

une entraide, si celle-ci elle est occasionnelle. Les désaccords se font de manières ponctuelles et concernent essentiellement le partage des frais.

- la « *biparentalité* » : la coparentalité est inexistante. Les contacts entre les deux parents sont évités car sources de conflits. Les règles éducatives des enfants sont différentes. L'entente concerne uniquement les modalités de circulation des enfants.

Le sociologue Gérard Neyrand a bien conscience des inconvénients de la résidence alternée, davantage pour les parents que pour les enfants (maintien des liens avec l'ancien conjoint, difficultés matérielles). Malgré tout, pratiquée dans de bonnes conditions, « elle permet de réaliser pour certains parents une gestion optimale des tensions pouvant exister entre leur parentalité, leur conjugalité et leur individualité, en évitant que ces tensions n'en arrivent à se retrouver en positions contradictoires et produisent – en supplément aux conflits conjugaux – des conflits intra-psychiques, qu'une autre solution rendraient insolubles et amènerait à refouler » (Neyrand, 2005, p.56). La notion d'égalité est le principe clé dans la mise en œuvre d'une résidence alternée. C'est pourquoi la grande majorité des parents choisissent un rythme d'alternance hebdomadaire sans vraiment prendre en compte l'organisation pratique que suppose un tel rythme de vie pour eux-mêmes et leur(s) enfant(s) : « les parents qui ont opté pour la résidence en alternance de leurs enfants semblent vouloir se rapprocher d'un idéal de partage égalitaire et d'équilibre en tous points. Et c'est ce modèle de parité qui tend à gouverner la plupart de leurs décisions » (Brunet, Kertudo, Malsan, 2008, p.86). Cependant, la représentation de ce que doit être une garde partagée ainsi que les impératifs pratiques font que la résidence alternée n'est pas vécue par tous les parents isolés de la même manière. Il s'agit d'un équilibre fragile pouvant être remis en question par l'avancée en âge des enfants et l'évolution de la vie affective des deux parents.

4.2.2. La pension alimentaire pour les enfants

Les parents ont l'obligation de nourrir, entretenir et élever leurs enfants (article 203 du Code civil, article 27 de la Convention internationale des droits de l'enfant). Après le divorce ou la séparation, cette obligation perdure (articles 288 et 293 du Code civil). Le parent chez lequel l'enfant ne réside pas ou qui n'a pas l'exercice de l'autorité parentale doit contribuer à l'éducation et à l'entretien de l'enfant à proportion des besoins de celui-ci et des ressources de l'un et l'autre parent (article 288 du Code civil). La pension alimentaire versée au parent

gardien a vocation à couvrir les frais d'entretien des enfants. Elle doit être distinguée de la prestation compensatoire, dont l'objet est de corriger, autant que possible, les disparités créées par la rupture du mariage dans les conditions de vie respectives des époux (article 270 du Code civil). La prestation compensatoire ne concerne en droit que les couples divorcés – donc précédemment mariés – alors que la pension alimentaire versée pour l'entretien des enfants est déterminée en appliquant les mêmes règles pour les couples mariés et pour les couples de concubins. Ces deux dispositifs répondent donc à des objectifs différents et n'ont pas le même champ d'application. La prestation compensatoire, en outre, est en principe versée sous forme de capital. Contrairement à la pension pour l'entretien des enfants, elle n'est révisable que sous des conditions assez restrictives.

Ainsi, le modèle de coparentalité exige que le parent non gardien verse une pension alimentaire comme contribution à l'entretien et l'éducation de l'enfant. Le montant de la pension alimentaire est déterminé par le juge aux affaires familiales, lequel prend en considération les besoins des enfants et les situations financières respectives des parents. Les parents d'une famille monoparentale concernés par le versement de pensions alimentaires ont le plus souvent connu une désunion. De fait, ils ont des enfants plus âgés que les parents ne recevant pas de pension alimentaire : 41% des familles ayant au moins deux enfants de plus de trois ans contre 15% des familles avec un seul enfant âgé de moins de 3 ans en 2001 (Algava, Le Minez, Bressé, Pla, 2005, p.6). Ce sont les familles à bas revenus qui souffrent le plus de l'irrégularité des versements (Archambault, 2007, p.188). Face aux difficultés de recouvrement des pensions alimentaires non versées, les parents ont recours à des outils juridiques spécifiques comme la saisie des rémunérations et la procédure de paiement direct. Les parents peuvent également solliciter un recouvrement public (par le Trésor public) et un service d'aide proposé par les Caisses d'Allocations Familiales lorsque la pension alimentaire est impayée depuis plus de deux mois. A l'heure actuelle, de nombreux rapports d'experts préconisent une réforme dans la fixation des pensions alimentaires comme l'établissement d'un barème harmonisé au niveau national qui assurerait une plus grande équité (Eydoux, Letablier, 2007).

5. CONCLUSION

Le nombre de familles monoparentales augmente d'année en année. Depuis les années 1960, leur nombre a doublé parallèlement à la montée des divorces et au recul des mariages. L'augmentation de la monoparentalité va de pair avec la précarisation croissante des femmes seules avec enfant(s). Les mères isolées doivent surmonter des obstacles importants : des inégalités sur le marché du travail, une accumulation des responsabilités, une gestion en solo des ressources financières. C'est pourquoi le risque de pauvreté est deux fois plus élevé dans une famille monoparentale que dans les autres formes familiales. Mais si la désunion provoque irrémédiablement un appauvrissement des ménages, ses effets diffèrent grandement selon les situations. De manière générale, la monoparentalité n'a pas de visage unique : « tous les foyers monoparentaux ne vivent pas des problèmes sociaux et, quand ils connaissent des situations problématiques, ce n'est ni avec la même intensité ni de la même manière qu'ils les vivent » (Dandurand, 1994, p.522).

Le phénomène monoparental est un défi majeur pour les politiques publiques, lesquelles ont mis en œuvre des dispositifs de soutien pour « cibler » les familles monoparentales qui sont réellement précarisées. La question de l'exclusion sociale mais aussi de la marginalisation spatiale est posée. La monoparentalité est étudiée dans nombre de disciplines (sociologie, droit, démographie, économie). Les comportements spatiaux des familles « incertaines » sont abordés dans les études consacrées au logement ou à la vie professionnelle. Cependant, la spatialité des familles monoparentales est insuffisamment traitée dans les sciences sociales. Les situations monoparentales ne sont que très rarement étudiées sous l'angle de leur géographie, de leurs rapports aux espaces et de l'importance des espaces de vie dans le vécu au quotidien. Ce constat justifie une recherche qui privilégie une entrée par les mobilités et les pratiques spatiales du quotidien. Le point de vue du géographe dans l'étude des rapports à l'espace des mères seules avec enfant(s) prend alors tout son sens et apporte un éclairage nouveau sur un enjeu sociétal d'envergure.

CHAPITRE 2

DES APPORTS DE LA GEOGRAPHIE DANS L'ETUDE DES RAPPORTS A L'ESPACE DES FAMILLES MONOPARENTALES FEMININES

Si la pauvreté des familles monoparentales et l'impact des politiques sociales, spécifiques ou non, sont fréquemment analysés, il n'en est pas de même des aspects relatifs aux conditions de logement, aux mobilités résidentielles qui interviennent avec la monoparentalité, aux mobilités quotidiennes pour tenter de concilier travail, besoins des enfants, réseaux sociaux, tout particulièrement pour les mères. Ce deuxième chapitre vise à présenter le cadre théorique de la recherche pour l'analyse des rapports à l'espace des familles monoparentales.

Dans un premier temps, nous présentons les événements familiaux comme des déterminants importants de mobilité résidentielle. Une rupture dans le cycle de vie induit très souvent un changement de logement, choisi ou subi, en lien avec une précarisation des conditions de vie. Les principales études des sociologues et géographes portant sur les espaces de la famille sont également utilisées comme référence. Celles-ci décrivent les exigences de la famille contemporaine en termes de sociabilité et de proximité au quotidien. Dans un second temps, le cadre problématique de la thèse et les hypothèses de recherche sont exposés. Nous expliquons pourquoi il est pertinent de réaliser une étude approfondie de la situation résidentielle et des pratiques spatiales du quotidien des femmes seules avec enfant(s). Les recherches sur les familles monoparentales ont jusqu'à présent assez peu porté sur l'espace de vie des familles. Partant de l'idée que les familles monoparentales sont, certes, de plus en plus des familles comme les autres mais en même temps, elles subissent des contraintes spécifiques qui les rendent souvent plus vulnérables que les autres familles avec enfants, nous faisons l'hypothèse que cette vulnérabilité trouve son origine dans un espace social de vulnérabilité combinant des dimensions économiques, sociétales, territoriales. La thèse devra répondre aux deux questions suivantes portant sur les mobilités des familles monoparentales observées selon deux temporalités complémentaires : les mobilités résidentielles – *la monoparentalité entraîne-t-elle fréquemment des choix résidentiels contraints et des parcours*

résidentiels régressifs qui, à leur tour, peuvent être constitutifs de la vulnérabilité des familles monoparentales féminines ? et les mobilités dans la vie quotidienne – les pratiques spatiales (déplacements, lieux fréquentés) des mères isolées sont-elles contraintes par le fait de devoir faire face en solo²¹ ?

²¹ Les expressions « faire face seule » ou « faire face en solo » sont utilisées pour désigner toutes les occasions et situations dans lesquelles les mères doivent assumer l'ensemble des tâches quotidiennes de la famille, qu'elles bénéficient ou non de l'aide financière et/ou organisationnelle de l'ancien conjoint.

1. DES RAPPORTS A L'ESPACE DE LA FAMILLE CONTEMPORAINE

Les études sur la spatialité des familles se développent depuis le début des années 1970 et permettent une meilleure compréhension de la famille contemporaine grâce notamment aux premières études sur l'origine et la composition sociale des familles (Pourcher, 1964) et à l'élaboration d'une cartographie de la famille (Laslett, 1983 ; Lebras, Goré, 1984). Les espaces familiaux prennent de plus en plus de place dans les études sur la famille issues des sciences sociales. Cela se traduit par une diversification des approches et des thèmes étudiés. En exemple, l'intérêt porté sur la question des mobilités d'emploi en lien avec les espaces familiaux est récent²². Dans ses travaux, Cécile Vignal montre que le rapport entre trajectoires résidentielles et trajectoires professionnelles ne peut pas être considéré comme mécanique : les logiques familiales influencent fortement les comportements résidentiels face à la flexibilité de l'emploi (Vignal, 2005). Par ailleurs, la manière dont les architectes se représentent la famille en termes de composition, de relations et de manières d'habiter participe aux réflexions plus vastes sur les difficiles rapports entre les formes de l'habitat et les mutations familiales aujourd'hui (Leger, Decup-Pannier, 2005).

Les lieux de la famille ne font pas uniquement l'objet d'une simple description de la localisation de la parenté mais témoignent aussi de l'évolution des mutations familiales et des conséquences territoriales qui en résultent. Nous présentons les travaux de recherche en sciences sociales portant sur la spatialité de la famille et de ses membres. Des premières études sur les réseaux familiaux jusqu'à celles intégrant davantage le rôle des mutations familiales sur les rapports à l'espace, les approches aussi bien théoriques que méthodologiques sont variées. Avant d'en exposer les principales composantes, les connaissances sur la mobilité résidentielle au cours du cycle de vie sont tout d'abord présentées avec pour objectif une meilleure compréhension du comportement résidentiel des femmes à la faveur de l'évolution de la vie familiale.

1.1. Les facteurs de la mobilité résidentielle

Deux éléments sociodémographiques du cycle de vie qui influencent la mobilité résidentielle peuvent être distingués. Une première série d'événements est liée à l'histoire familiale (le

²² Depuis plus d'une décennie principalement du fait d'une plus grande mobilité spatiale liées au travail, l'étude de la mobilité résidentielle des familles pour raisons professionnelles prend de l'ampleur (Vignal, 2005 ; Bonnet, Collet, 2009 ; Viry, Kaufmann, Widmer, 2009).

mariage, la naissance des enfants, leur arrivée à l'âge d'étude, le départ des enfants, la séparation ou le divorce, le veuvage, l'entrée dans le troisième âge). Une seconde série d'évènements est liée à l'axe formation-emploi (éducation, formation professionnelle, emploi, chômage, changement d'emploi, retraite). De manière inverse, le lieu de résidence peut influencer sur les deux séries d'évènements en question. La localisation résidentielle possède un rôle non négligeable sur la place d'un ménage sur le marché du travail (Guillaume, Lalive d'Epinay, 2007).

Les motivations des ménages ne sont pas toutes liées au cycle de vie familial et à l'emploi. La structure du parc de logements, l'offre de logements orientent les choix résidentiels des ménages (Van der Vlist, 2002). Les mobilités résidentielles sont également soumises à des logiques affectives et psychologiques. L'attachement à un lieu ou la présence d'un groupe de référence (famille, amis) dans un lieu sont des éléments qui peuvent influencer la prise de décision (Brun, Fagnani, 1991). Les facteurs de la mobilité résidentielle peuvent être ainsi « répulsifs » ou « attractifs », provoquer le désir de changer de logement ou de faire choisir une destination plutôt qu'une autre (Cliche, 1980). Cependant, tous les ménages ne réagissent pas de la même manière. Leur composition, l'importance des obstacles, les désirs personnels influencent la mobilité résidentielle et participent à la complexification de son analyse.

1.1.1. La mobilité résidentielle dépendante du cycle de vie

Le cycle de vie familiale est la raison la plus fréquemment invoquée dans les différentes études sur la mobilité résidentielle : « les événements familiaux sont des facteurs de mobilité résidentielle plus déterminants que ceux liés à l'emploi » selon les économistes Thierry Debrand et Claude Taffin (Debrand, Taffin, 2005). La mobilité résidentielle intervient plus particulièrement à des moments clefs du parcours de vie, telle la désunion brutale ou la séparation à l'amiable. Les parcours résidentiels sont rythmés par de plus en plus d'évènements familiaux.

Les études sur les relations entre mobilité résidentielle et événements familiaux ne sont pas récentes. Dans les années 1950, Peter H. Rossi déterminait déjà la mobilité résidentielle selon une succession d'évènements démographiques susceptibles d'engendrer de nouveaux besoins en matière de logement : « the major function of mobility to be the process by which families adjust their housing needs that are generated by the shifts in family composition » (Rossi, 1980, p.35). Dans ces travaux, la mobilité résidentielle est abordée comme relevant

d'un choix personnel. Se référant à modèle un cycle de vie propre à la famille nucléaire, le sociologue démontre qu'une famille a davantage de chance de changer de logement lorsque celle-ci est nombreuse et que le chef de famille est jeune (Rossi, 1980). De la même manière, à la fin des années 1970, James W. Simmons démontre que les événements qui marquent les étapes du cycle de vie (la formation de nouveaux ménages familiaux, l'arrivée d'enfants) constituent des facteurs importants dans le déclenchement d'un changement de résidence (Simmons, 1968). Le tableau 10 réalisé par R.J. Johnston témoigne du modèle de la famille américaine à la fin des années 1960, et de son évolution au cours du cycle de vie. Six événements majeurs modifient les besoins de logement et provoquent un déménagement.

Tableau 10 – Cycle familial et résidence

Stade du cycle familial	Age de l'époux	Taille de la famille	Statut du logement	Localisation
1. Formation de la famille	23-24	2	Locataire	Centre-ville
2. Naissance du premier enfant	25-34	3-4	Propriétaire	Périphérie du C-V
3. Naissance du dernier enfant	35-44	4	Propriétaire	Banlieue
4. Départ des enfants	45-51	4-3	Propriétaire	Banlieue
5. Couple âgé sans enfant	52-64	2,5-2	Propriétaire	Banlieue
6. Veuvage	61-72	1	Locataire	Vit avec ses enfants

Source: Johnston, R.J, « Some tests of a model of intra-urban population mobility », *Urban Studies*, n° 6, 1969, p.36 in Cliche, Pierre (1980)

Aujourd'hui, la transformation des formes de la famille complexifie fortement les relations entre événement démographique et changement de logement. Si la corrélation établie entre la taille de la famille et la mobilité résidentielle semble pertinente, les travaux de Peter Rossi et R.J. Johnston se heurtent à une nouvelle réalité sociale depuis une trentaine d'années : les mutations familiales et la montée du nombre de désunions dans les pays industrialisés. L'entrée en situation monoparentale intervient comme une rupture vis-à-vis du « familisme » de P. Rossi, lequel se caractérisait par une vie familiale centrée sur l'enfant suite à un mariage et à une naissance précoce. La répartition du travail a également beaucoup changé. La montée du travail féminin, l'évolution du nombre de membres d'une même famille qui travaillent ont désormais une incidence sur la localisation résidentielle.

Les enquêtes biographiques récentes apportent de nouvelles connaissances sur la mobilité individuelle au cours du cycle de vie (Lelièvre, 1988 ; Bonvalet, 1988). Le lien entre parcours

résidentiel et trajectoire de vie est la plupart du temps examiné de manière singulière, selon la série d'évènements liée à l'histoire familiale : le mariage, la naissance des enfants, leur arrivée à l'âge d'étude, le départ des enfants, la séparation ou le divorce, le veuvage, l'entrée dans le troisième âge. Les étapes d'un itinéraire résidentiel sont rythmées par les grands événements de la vie familiale.

La mobilité résidentielle au moment de l'arrivée des enfants est étudiée selon l'inscription des couples dans un projet de vie familial (Kersuzan, 2009 ; Faure, 2009). Les études européennes sur la mobilité des couples au moment de la naissance démontrent que les chances de changer de logement augmentent avec l'arrivée du premier enfant (Baccaini, 1994). L'arrivée d'un enfant oblige souvent le ménage à déménager pour s'agrandir. Plusieurs travaux évoquent également la distance du déménagement à la naissance du premier enfant. Les mobilités résidentielles seraient des mobilités à courte distance (Baccaini, Courgeau, 1996).

La mobilité résidentielle au moment du départ de l'enfant est plus limitée. Les recherches portant sur les comportements résidentiels des ménages dans la période post-parentale révèlent que le départ d'un grand enfant, contrairement à l'arrivée d'un enfant, ne modifie pas les ressources du ménage et améliore la qualité du logement ressentie par l'occupant (Pirus, 2005 ; Debrand, Taffin, 2005). La mobilité des enfants est également mise en perspective. Emmanuelle Maunaye démontre notamment que les enfants qui quittent le domicile familial maintiennent une proximité affective mais consentie avec leur parenté malgré l'individualisation des relations intergénérationnelles (Maunaye, 2001).

La mobilité résidentielle au mariage est observée selon deux temporalités différentes. Le mariage est considéré d'une part, comme un facteur important de mobilité à court terme (celui-ci entraîne très souvent un déménagement) (Bonvalet, Lelièvre, 1991) et d'autre part, comme un facteur de stabilité à moyen terme (une fois le changement de logement réalisé (Courgeau, 1985). Des enquêtes rétrospectives permettent de rendre compte de la proportion des ménages ayant déménagé au moment de leur mariage mais aussi de la distance effective entre le lieu de mariage et le lieu de résidence du couple. Il s'agit d'un autre indicateur intéressant de mobilité résidentielle (Rouxel, 1998).

L'étude de la mobilité résidentielle à la retraite s'intéresse enfin à l'ajustement du logement à des besoins nouveaux (financiers, psychologiques, spatiaux – Bonnet, Gobillon, Lafferere, 2007). L'étude de la mobilité résidentielle des retraités interroge les migrations des couples

(Bésingrand, Soumagne, 2006) mais aussi les inégalités sociales de santé provoquées par une modification du rythme et des habitudes de vie dans les lieux de fin de vie (Cardon, 2009).

La mobilité résidentielle est un phénomène social hétérogène au sens où sa cause n'est pas la même selon l'échelle territoriale prise en compte (échelle d'agglomération ou échelle interrégionale par exemple). De manière générale, la mobilité résidentielle liée aux événements familiaux ne se traduit pas de la même manière que la mobilité résidentielle liée à l'emploi : « les raisons de la mobilité de courte distance seraient principalement d'ordre familial ou concerneraient le choix de l'habitation, alors que la mobilité de plus longue distance serait surtout imputable à des raisons d'ordre professionnel » (Debrand, Taffin, 2005). Enfin, signalons que ce n'est pas le statut matrimonial ou le fait d'« être » une famille recomposée, monoparentale ou un jeune couple qui engendre la mobilité résidentielle. C'est bien l'évènement à l'origine de la famille (désunion, décès, naissance) qui a un impact fort sur la mobilité. De fait, une étude sur la spatialité des mères seules avec enfant(s) à l'échelle des espaces de vie permettra de rendre compte de mobilités résidentielles courtes en lien avec un évènement familial dont l'influence sur la mobilité est la plus forte (Debrand, Taffin, 2005) : l'entrée en situation monoparentale.

1.1.2. La mobilité résidentielle des familles monoparentales

Si la mobilité résidentielle des jeunes parents et des retraités est une thématique de recherche récurrente dans le champ des sciences sociales, celle de la mobilité résidentielle des familles monoparentales est plus récente. C'est à la fin des années 1980 que Catherine Bonvalet et Eva Lelièvre proposent pour la première fois de décrire une expérience résidentielle d'une génération à une autre (Bonvalet, Lelièvre, 1989). Cette étude permet de décrire la mobilité résidentielle des ménages selon leur statut matrimonial. Le décès d'un des conjoints et la rupture d'union induisent généralement une mobilité résidentielle qui, soit, crée de nouvelles unités familiales, soit modifie la composition de la famille de l'enfant ou du parent survivant.

La première étude française de référence qui traite spécifiquement des conséquences d'une désunion sur la mobilité résidentielle est celle de Patrick Festy. Grâce à une enquête réalisée par l'Ined en 1986, le démographe analyse la forte probabilité de départ de l'ancien domicile conjugal suite à une séparation. Ce départ a lieu majoritairement dès la rupture et concerne en premier lieu les femmes : 23% des femmes séparées avant 1982 quitte le domicile conjugal

dès la séparation (Festy, 1988). La spécificité de cette catégorie de population a plus à voir avec un obstacle dans le cycle de vie qu'avec une fréquence plus forte de déménagements de la part des femmes séparées. La même étude témoigne de la surreprésentation de ces femmes en logement social, ce qui explique leur maintien dans le domicile conjugal ou, du moins, une mobilité résidentielle contrainte : 26% des femmes non résidentes en logement social avant la séparation y sont logées cinq années plus tard (Festy, 1988). Cependant, la diversité des situations décrites incite à la prudence. La durée de la séparation, l'âge d'une mère isolée au moment de la rupture ou encore le statut d'occupation du logement avant la désunion sont autant de facteurs pouvant influencer sur la mobilité et la localisation résidentielle des familles.

De manière comparable, plusieurs travaux européens évoquent les dynamiques qui se lient entre divorce et logement (Dieleman, Schouw 1989 ; Holmans, 2000 ; Gram-Hanssen Kirsten, 2005). La recherche anglaise de Peter McCarthy et Bob Simpson tire les mêmes conclusions que celles révélées par Patrick Festy. Leur recherche dans les villes moyennes anglaises montre que 41% des femmes divorcées quittent le logement conjugal suite à un divorce (les hommes conservent quasiment toujours le logement familial, au moins pendant les cinq premières années après le divorce). Le fait que 29% d'entre elles aient eu recours aux autorités locales pour résoudre leurs problèmes de logement révèle une fragilité résidentielle importante des femmes au moment de la séparation (McCarthy, Simpson, 1991) : *les cycles de vie sont souvent liés à l'évolution des revenus*. La corrélation entre désunion et changement de logement est également mise en vue dans les travaux nord-américains. L'analyse statistique de B. Ram, Y.E. Shin et M. Bulliot prouve que les familles canadiennes qui vivent une séparation ou un divorce sont les plus mobiles, et celles unies par les liens du mariage, les moins mobiles (Ram, Shin, Buliot, 1994). Aux États-Unis, les enfants qui déménagent très fréquemment viennent souvent de familles monoparentales à faible revenu, lesquelles changent fréquemment de logement pour s'assurer un emploi stable et un logement individuel (Alexander, Dauber, Entwisle, 1996).

En ce qui concerne la mobilité résidentielle suite au décès du conjoint, les études portent avant tout sur les différences de comportements résidentiels selon le genre et selon les statuts matrimoniaux (Courgeau, 1985). Les dernières recherches sur le sujet montrent que la mobilité résidentielle des veuves est plus importante que celle des mères en couple (Bonnet, Gobillon, Laferrère, 2007) mais que le veuvage induit plus facilement une stabilisation dans l'espace que le divorce, lequel est davantage facteur d'« instabilité spatiale » (Lelièvre, 1992).

Enfin, en sciences sociales, les naissances précoces sont avant tout étudiées sous l'angle des conséquences sociales et psychiques inhérentes à ce type d'entrée en monoparentalité (Charbonneau, 2004). Davantage d'études portant sur les conséquences d'une naissance, subie, contrainte ou désirée par une mère célibataire, sur sa situation résidentielle à court et long terme seraient intéressantes à mener.

1.2. Le traitement des espaces de la famille en sciences sociales

Avant les premières recherches portant sur le comportement spatial des membres d'une même famille, c'est la fréquence des relations familiales et l'évaluation de la solidarité intrafamiliale qui préoccupe les chercheurs dont le travail porte sur les « réseaux familiaux ». L'étude de la famille se porte tout d'abord aux seuls membres de la parenté résidant dans le même logement. Mais depuis le glissement conceptuel entre « ménage » et « famille », les membres de la parenté qui ne partagent pas le même logement ne sont plus considérés comme ne faisant pas partie de la même famille. Cette avancée permet de ne plus faire abstraction des parcours de vie individuels et de mettre en évidence la complexité des espaces familiaux.

1.2.1. Un réseau d'entraide

Dès les années 1950, l'habitat des familles est étudié selon les réseaux familiaux de proximité, notamment par Paul-Henry Chombart de Lauwe, initiateur de la sociologie urbaine moderne en France. Dans son ouvrage de référence (Chombart de Lauwe, 1956), l'auteur décrit la dislocation des groupes familiaux opérée en milieu urbain et la force des liens de parenté dans la ville. Il entrevoit de manière perspicace une relation dynamique entre le concept d'habitat et la mise en œuvre d'un projet d'habitation. En insistant sur le rôle déterminant de l'affirmation identitaire et de l'expression individuelle des familles ouvrières, P.H. Chombart de Lauwe indique que c'est à partir d'une culture que se définissent les choix résidentiels et que se déploient les pratiques quotidiennes de l'habitat propre.

Les études des relations entre espace habité et construction de soi se poursuivent dans les années 1970. Plusieurs recherches qualitatives suivent l'évolution des liens familiaux dans les sociétés urbanisées sur le thème de la sociabilité par les solidarités familiales. En 1977, Agnès Pitrou témoigne de « réseaux discrets de solidarité ». Les relations et les échanges ne s'interrompent pas au moment du départ des enfants. Ce type de solidarité, statistiquement

invisible, est indispensable et universel (aides en argent, garde des enfants, aides pour le logement) même si les aides diffèrent selon le niveau de vie des individus (Pitrou, 1977). La sociologue distingue ainsi :

- l'« aide pour la promotion » qui concerne les classes moyennes et aisées, et dont l'objectif premier est de monter plus rapidement dans l'ascenseur social (par relations ou aide en argent) ;
- l'« aide pour la subsistance » qui se rapporte aux individus les plus pauvres et qui agit en cela comme un « colmatage » dans le but d'atténuer les difficultés du quotidien.

Les sociologues américains Vern Bengtson et Robert Roberts intègrent davantage l'espace à ce qu'ils nomment la « solidarité intra-familiale », un modèle micro-social de la solidarité entre générations. Six dimensions de la solidarité sont distinguées (Bengtson, Roberts, 1991) :

- la dimension « affective », la fréquence de contacts ;
- la dimension « associative », les activités communes ;
- la dimension « consensuelle », le partage de valeurs ;
- la dimension « fonctionnelle », l'entraide ;
- la dimension « normative », la responsabilité ;
- la dimension « structurelle », la distance résidentielle.

Ces différentes dimensions incitent à dépasser la connotation péjorative de la famille dite « étroite » et d'envisager la solidarité familiale sous l'angle des rapports sociaux et des rapports à l'espace. De la même manière, Paul Cuturello et Francis Godard insistent sur l'importance des liens familiaux dans les stratégies patrimoniales des ménages (Cuturello, Godard, 1982). Les deux sociologues signalent dans leurs travaux que l'accès à la propriété ne se réduit pas à un simple rapport entre le prix du logement et les ressources financières mais comporte une dimension affective et sociale. Outre la solidarité familiale, les espaces résidentiels se définissent selon la distance à la parentèle, les affinités et la fréquence potentielle des contacts entre membres d'une même famille.

1.2.2. La proximité, une traduction spatiale des relations familiales

Les études sur le logement et la famille ont souvent fait état des relations familiales au sein du logement et de la multiplicité de son appropriation : la pluralité des « espaces à soi », analysée notamment par François de Singly (De Singly, 1998). Mais, depuis les transformations de la structure familiale dans les pays occidentaux, étudier le rapport famille-résidence exige de ne pas réduire la famille au ménage et de prendre en compte le contexte familial élargi. Il s'agit de ne plus se limiter au logement principal, coupé d'une réalité résidentielle plus globale de la famille dans la mesure où « le logement principal n'est pas toujours le seul espace habité » (Bertaux-Wiame, 1995, p.170). C'est le cas évidemment des familles recomposées au sein desquelles l'enfant est le centre de gravité. Les espaces de la famille deviennent les espaces de l'enfant : « la fratrie recomposée se décline en plusieurs lieux dont elle modifie l'organisation et l'appréhension en fonction de ses variations » (Poittevin, 2005, p.61). Les sciences sociales sont ainsi de plus en plus attentives à la manière dont les enfants construisent leur propre spatialité et se « ré-approprient » leur monde. Si la recomposition familiale tient une place importante dans ces travaux, les lieux de la famille monoparentale ne sont que rarement traités. Le manque de littérature scientifique à ce sujet confirme la nécessité de s'intéresser à ces familles sous l'angle de leur dimension spatiale.

La « famille étendue » dans un espace étendu

La vision traditionnelle de la famille a longtemps admis une corrélation entre le ménage et le logement : les contours de la famille se définissaient selon un lieu unique, c'est à dire selon le logement des membres d'une même famille. Le renouveau de la sociologie de la famille contemporaine provient de la mise en cause de ce modèle. En effet, parallèlement aux mutations familiales, sociologues et géographes tentent de définir les contours des ménages contemporains et d'en évaluer les conséquences sur la spatialité des familles. Louis Roussel et Catherine Gokalp intègrent l'espace à leur sociologie de la famille en s'interrogeant sur la proximité entre le lieu de résidence des parents et celui des enfants mariés. Les sociologues sont à l'initiative en 1976 d'une enquête précurseur en la matière : l'enquête « Réseau familial » réalisée en partenariat avec l'Ined (Bourguignon, Roussel, 1976 ; Gokalp, 1978). Cette enquête témoigne pour la première fois de l'importance du choix familial comme facteur de localisation des enfants adultes, celui de se situer proche des parents, au sein du lieu de vie où ils se sentent intégrés. La famille élargie vit souvent dans une proximité spatiale, au sein d'un espace considéré comme support d'échanges entre enfants et parents.

De ce fait, les relations familiales se maintiennent et témoignent d'une étonnante proximité résidentielle entre les parents et leurs enfants adultes. Les données de l'enquête « Réseau familial » permettent de mettre en évidence les signes de la « persistance d'une solidarité familiale et de liens étroits entre parents » (Gokalp, 1978, p.1080). Le rôle de l'« affinité » sur la localisation résidentielle est ainsi mis à jour, ce qui témoigne d'une réelle importance prise par la notion d'espace familial dans la sociologie de la famille à la fin des années 1970.

Cependant, l'idée selon laquelle la famille élargie se trouve dans un espace plus large que le quartier de résidence figurait déjà dans certains travaux anglo-saxons, notamment ceux de Peter Willmott et Mickaël Young sur les types de configurations de parenté dans l'Angleterre urbaine contemporaine. Les sociologues anglais proposent une typologie inédite de la famille « étendue » selon une entrée par l'espace (Young, Willmott, 1983) :

- la famille « étendue locale », lorsque deux ou trois ménages habitent à proximité et se rencontrent presque quotidiennement ;
- la famille « étendue dispersée », lorsque deux ou trois ménages, non localisés, se rencontrent moins régulièrement, malgré des contacts et aides encore fréquents ;
- la famille « étendue atténuée », lorsque les liens se sont distendus indépendamment de la localisation des ménages.

Le recours à la notion de « proximité », à la fois géographique et sociale, comme élément de définition apparaît judicieux dès lors que l'on s'intéresse à la spatialité des familles. En effet, la solidarité évaluée sous forme de proximité, notamment résidentielle, permet au « ménage » de ne plus apparaître comme le seul concept efficace pour comprendre les dynamiques de la famille contemporaine. La localisation d'individus apparentés dans un même espace peut désormais prouver l'existence d'un groupe familial formé de plusieurs ménages. Cette idée sera de plus en plus reprise dans les travaux de recherche des sociologues de la famille²³.

Dans la continuité des recherches de Catherine Gokalp, Louis Roussel et Peter Willmott, les études sociologiques françaises sur la famille étendue se renouvellent. En témoigne

²³ Citons également dans le domaine des recherches anglo-saxonnes les récents travaux de Martin Kohli, Harald Kunemund et Jörg Lüdicke: « Family structure, proximity and contact Chapter 4.1. of the SHARE First Results Book., January 24, 2005 ». Les auteurs analysent de manière très intéressante les différences de « dynamiques résidentielles » entre enfants et parents selon différents pays européens.

l'exploitation des résultats de l'enquête « Proches et parents » réalisé par l'INED en 1990 (Bonvalet, Charles, Le Bras, Maison, 1993) dont l'objectif est « d'approfondir la connaissance de la famille étendue, d'étudier les usages sociaux du réseau familial et amical et d'évaluer les réseaux d'affinités entre membres d'une même famille : analyser la force des liens qui unissent les individus à leur réseau de parenté » (Bonvalet, 2003, p.12). Le principal intérêt de cette étude consiste en la mise en perspective des solidarités familiales à l'intérieur de la famille, principalement lorsque celles-ci se traduisent par une plus large entraide quand les besoins sont plus conséquents. Les résultats de l'enquête confirment la persistance des relations de parenté sous un jour nouveau. En effet, d'une vision opposant systématiquement aides données et aides reçues, le système d'entraide est évalué selon la part de ceux qui sont exclus de ce système, de ceux qui donnent ou reçoivent exclusivement et de ceux qui échangent. Pour chacune de ces pratiques, il est désormais possible de savoir si elles répondent à des logiques sociales ou à des dynamiques familiales.

Cette procédure dressait une « géographie statique de la famille » (Bonvalet, Charles, Le Bras, Maison, 1993, p.8). Orientant davantage l'analyse sur les interactions sociales, sur les éléments importants dans cette parenté, l'Atelier SRAI, « Statuts Résidentiels et Approche Intergénérationnelle », réalise une nouvelle exploitation de l'enquête « Proches et Parents » (Bonvalet, Gotman, Grafmeyer, 1999). Cette nouvelle ligne de recherche prend désormais en compte les profondes transformations qui ont affecté l'univers familial. L'enquête met en évidence des formes différenciées d'ajustements individuels aux contraintes qui structurent par ailleurs les flux de mobilité résidentielle. Les solidarités familiales sont montrées comme potentiellement soumises aux conflits internes et aux ruptures relationnelles, lesquelles permettent de relativiser l'efficacité des réseaux familiaux en termes de solidarité financière et affective. L'espace de référence des acteurs se construit bien selon une logique familiale dans la mesure où les individus manifestent leur volonté d'inscrire leur indépendance résidentielle dans un rayon plus ou moins dense de proximités familiales et amicales. De la même manière, les données de l'enquête « Biographies et entourage »²⁴ de l'Ined ont permis d'élaborer une géographie de la famille des Franciliens âgés de 50 à 70 ans : la constitution d'une « carte familiale des possibles » (Bonvalet, Lelièvre, 2005, p.101). Les résultats de l'enquête prouvent l'importance des lieux dans le fonctionnement des familles (visites hebdomadaires ou mensuelles, aides domestiques, regroupement familial pendant les

²⁴ Les données de l'enquête *Biographies et entourage* ont été collectées par l'Institut National d'Études Démographiques de mars 2000 à septembre 2001. *Biographie et entourage* analyse les biographies familiales, les parcours résidentiels et la vie active de 2830 Franciliens nés entre 1930 et 1950, ainsi que celles de leurs parents, conjoints, frères et soeurs, enfants et petits enfants.

vacances). La prise en compte des distances et des enjeux de proximité révèle la persistance des liens familiaux dans la société urbaine, mais aussi les ruptures qui ont pu s'opérer dans certaines familles. La pluralité des parcours de vie et la variabilité de la qualité des liens familiaux influencent les comportements spatiaux des familles.

La « famille-entourage » ou la cohésion spatiale de la parenté

La sociologue Catherine Bonvalet évalue la multiplicité des espaces de vie de la famille contemporaine à travers un concept, celui de l'*entourage*. Partant du constat que le ménage n'est pas l'unité pertinente d'observation de la famille (Bonvalet, Lelièvre, 1995), elle estime nécessaire le recours à une notion qui « identifie le groupe de façon univoque au cours du temps ». La notion d'*entourage* permet ainsi d'éviter de choisir entre la famille et le ménage puisqu'elle prend en compte le groupe domestique (les membres de la famille sur quatre générations) ainsi que les personnes clés du réseau familial (anciens conjoints et anciens beaux-parents, amis les plus importants) (Bonvalet, 2003) : « la famille ne serait donc plus perçue en fonction des aides données ou reçues, de la fréquence des rencontres observées à un moment donné, mais en fonction des liens tissés au cours du temps et de leur traduction dans l'espace, qu'il soit *géographique ou social* » (Bonvalet, Lelièvre, 1995, p.188).

La notion d'*entourage* a pour objet l'étude de la dynamique du cercle des proches. Celle de *famille-entourage* est centrée sur l'appréhension des modes d'organisation et des solidarités au sein de la famille. En effet, selon Catherine Bonvalet, la famille évolue vers une forme de *famille-entourage* que la sociologue mesure selon trois critères (Bonvalet, Gotman, Grafmayer, 1999) :

- *les affinités*, faire partie des parents désignés comme proches ;
- *la fréquence des contacts*, au moins une fois par semaine ;
- *l'entraide*, le parent proche a été aidé par *ego* ou a aidé celui-ci.

Penser en termes de « famille-entourage », c'est mettre fin au déterminisme entre individus et liens familiaux. L'acteur aménage son territoire, son « espace de référence » selon le degré d'affinité, la solidarité familiale et la fréquence des contacts. Afin d'intégrer davantage une dimension spatiale à cette notion, Catherine Bonvalet distingue à nouveau :

- la « *famille-entourage locale* » qui se caractérise par une forte proximité résidentielle (habiter la même commune ou une commune limitrophe) et des relations intenses entre membres de la famille étendue ;
- la « *famille-entourage dispersée* », laquelle entretient des relations fortes avec un membre de sa parenté sans habiter la même commune que lui ni une commune limitrophe.

De cette manière, les espaces familiaux sont étudiés selon la proximité géographique et sociale des différents membres d'une même famille grâce au concept de famille-entourage, lequel autorise une meilleure compréhension de la réalité des espaces familiaux. Cette conception de la famille a notamment révélé l'existence d'une famille contemporaine soumise à une certaine « dépendance familiale » et non à un repli domestique généralisé (30% des personnes interrogées par l'enquête « Proches et parents » appartiennent à une famille-entourage locale, Bonvalet, 2003). La tendance générale n'est pas au repli domestique : « étudier comment l'espace est associé à la dynamique des liens d'affinité, c'est comprendre le rapport que les personnes entretiennent avec leur famille, celle qu'ils ont choisie, car la proximité géographique contribue à construire le lien social en facilitant les échanges et les rencontres » (Bonvalet, 2003, p.10). Les proximités doivent être analysées comme une traduction spatiale de la parenté. Pour les parents divorcés, la proximité n'est pas toujours seulement une question d'*affinité*. Elle est aussi une question de *sociabilité*.

1.2.3. La famille monoparentale concentrée autour de la parentèle

L'espace résidentiel des familles monoparentales est peu souvent traité en sciences sociales. Plusieurs travaux américains (Kestens, 2004 ; Wood, Talmon, 1983) et européens (Kohli, Künemund, Lüdicke, 2005) font cependant état des effets du divorce sur la localisation des membres d'une même famille. Les enjeux de la proximité territoriale sont révélés avec pertinence, particulièrement la proximité entre les parents divorcés et leur(s) « enfant(s)-adulte(s) » (de plus de vingt-cinq ans). Par exemple, Adam Shapiro témoigne dans ses travaux d'une intense *recherche de contact géographique* des enfants et de leur mère divorcée (Shapiro, 2003). De manière inverse, Glenna Spitze, Leora Lawton et Regina Bures examinent les relations entre le divorce et la proximité géographique entre générations (Spitze, Lawton, Bures, 2006). Les sociologues canadiennes démontrent que le divorce ainsi que le remariage ont des impacts sur les besoins de *mise en distance* des enfants adultes. Ceux-ci auraient moins propension à résider près d'un parent divorcé ou remarié, surtout dans le cas

spécifique du père. En matière de qualité de vie quotidienne, les attributs fonctionnels du cadre de vie guident également les choix résidentiels des familles. En exemple, Christine Cook, dans son étude sur la perception de l'espace résidentiel des familles monoparentales, montre que celles-ci ont des attentes précises à l'égard de leur environnement, surtout en matière de sécurité pour elles-mêmes et pour leurs enfants (Cook, 1988).

En France, Monique Buisson et Jean-Claude Mermet contribuent à l'avancée de la recherche sur l'espace résidentiel des parents divorcés (Buisson, Mermet, 1988a, 1988b, 1988c, 1990). En effet, leurs travaux sur les espaces de résidence et les réseaux de sociabilité à la fin des années 1980 rendent compte, d'une part, des enjeux de proximité entre parents divorcés et, d'autre part, du rôle de l'enfant dans l'organisation des pratiques quotidiennes. Leurs travaux, qui ne s'appuient que sur une enquête qualitative, apportent des éléments de réflexion sur la recherche de *sociabilité* entre parents. La notion de sociabilité, la « capacité humaine à former des réseaux » selon Jean Baechler (Baechler, 1992, p.57), interpelle puisqu'elle pose la question du « réseau familial » en lien avec les espaces de vie. L'analyse de cette sociabilité « spontanée » ou « délibérée » permet de mieux comprendre les tactiques mises en oeuvre pour pérenniser un réseau social et familial.

Les deux sociologues insistent notamment sur la corrélation entre « espace scolaire » et « espace de résidence » qui témoigne d'un réseau commun de relations, d'une polarisation des attentions. La réévaluation de ces deux types d'espaces engendre de nouvelles « tactiques ». En effet, suite à un divorce, les individus pratiqueraient une nouvelle « mise en famille ». La « familialité » - « *mise en famille* » - correspond à une logique sociale des rôles parentaux : « la séparation a fermé une « porte », celle de l'usage collectif d'un espace domestique, mais « un pont » au moins subsiste, celui de la familialité » (Buisson, Mermet, 1990, p.259). C'est bien l'« espace domestique » qui est au centre des préoccupations ; un espace qu'il ne faut pas limiter à un territoire *x* ou *y* mais qui est à penser selon les pratiques quotidiennes et les réseaux sociaux. Le souhait de demeurer géographiquement proche des enfants est une condition indispensable pour le développement de la garde alternée. Cette nouvelle séquence de vie demande une évaluation profonde par les anciens conjoints de leurs stratégies résidentielles. Cette évaluation peut être influencée aussi bien par des conflits que par des logiques de conciliations entre anciens conjoints. Cette entrée par la « spatialisation de la sociabilité » rend compte à la fois du réseau familial proche et d'un territoire donné. Il s'agit d'une approche géographique et sociale pertinente qui demande un approfondissement des premières réflexions établies par les deux chercheurs du GRS

(Monique Buisson et Jean-Claude Mermet du Groupe de recherche sur la socialisation - Lyon 2).

2. L'ETUDE DE LA SPATIALITE DES FEMMES SEULES AVEC ENFANT(S) : PHASE HEURISTIQUE DE LA RECHERCHE

Les mères isolées sont considérées à la fois comme objet d'étude et comme témoins d'un contexte d'inégalités sociales des plus fragilisant. Ce n'est pas pour autant la monoparentalité par elle-même qui explique cette vulnérabilité des familles monoparentales mais le fait que celles-ci sont confrontées à des contraintes spécifiques qui les rendent plus vulnérables que la majorité des familles avec enfants. Les familles monoparentales sont constituées pour l'essentiel des mères seules avec enfants pour lesquelles les contraintes liées à l'articulation entre vie professionnelle et vie de famille sont plus lourdes en termes financiers et en temps que pour les parents en couple. Malgré la protection sociale qui leur permet souvent d'échapper à la pauvreté monétaire, l'accumulation des responsabilités s'accompagne d'une accumulation des facteurs de vulnérabilité, essentiellement pour les mères isolées les plus fragilisées. Les mobilités familiales sont révélatrices de ces vulnérabilités et des inégalités sociales qui en découlent. Afin de le démontrer sous l'angle de la géographie sociale, nous présentons maintenant les concepts retenus pour l'évaluation des pratiques spatiales ainsi que la problématique de la thèse qui interroge les liens entre un changement familial et la modification des rapports à l'espace.

2.1. Le choix des concepts géographiques et sociologiques

Il existe quatre acceptions de la mobilité spatiale : mobilité résidentielle, mobilités quotidiennes, migrations et voyages (Carré, 1997). Nous nous intéressons aux deux premières. L'étude de la mobilité résidentielle ne peut pas être dissociée de l'étude de la mobilité quotidienne : « le choix de l'emplacement de l'habitation et les déplacements quotidiens ne sont pas seulement deux variables dépendantes qui servent à étudier les modes de vie, mais des éléments liés entre eux » (Kasper, Scheiner, 2003, p.358). Ces types de mobilités sont inévitablement liés entre eux, et s'influencent mutuellement. Les phénomènes de mobilité constituent un révélateur des transformations sociales en cours. Chacun des passages d'un statut social et familial à un autre s'accompagnerait d'un changement des lieux fréquentés. Par ailleurs, l'espace n'est pas le simple support des déplacements, et, l'espace

familial et familial ne se limite pas au lieu de résidence. L'intérêt porté aux pratiques quotidiennes nous autorise à rendre compte de la recomposition de l'espace de la vie quotidienne. La notion d'espace de vie qui englobe tous les lieux avec lesquels un individu peut être en relation à un moment donné est la notion centrale de la thèse.

2.1.1. La conception de l'espace

L'étude des comportements de mobilité résidentielle et quotidienne suppose une définition de l'« espace » en fonction de notre questionnement.

- L'espace est avant tout et par définition, le lieu possible des actions.
- L'« espace de vie » est l'espace fréquenté, celui des lieux d'attractions : l'espace support à des localisations et des ancrages. Il permet d'inscrire spatialement les activités humaines. Les pratiques quotidiennes, comme le travail, le logement et les loisirs, instaurent l'identité des territoires que les individus façonnent à leurs tours (Di Méo, 1998).
- L'« espace social » regroupe « l'ensemble des interrelations sociales spatialisées » (Di Méo, 1998, p.32). Il est constitué d'un ensemble de lieux, comme l'espace de vie, mais aussi des relations sociales attachées à ces lieux et aux individus qui les fréquentent.

L'espace de vie correspond à l'espace des pratiques sociales de chaque individu, aux « territoires du quotidien » (Di Méo, 1997). Ce concept est né de la nécessité d'élargir l'analyse de l'inscription spatiale des individus à l'ensemble des lieux avec lesquels il est en rapport (Robette, 2009). Il s'agit de ne plus prendre en compte uniquement le lieu de résidence. En effet, l'espace de vie est le témoin des pratiques sociales et donc des mobilités quotidiennes : « selon notre degré de mobilité quotidienne et régulière, les territoires épousant nos espaces de vie s'étirent ou bien se resserrent, se contractent » (Di Méo, 2008, p.4). Mais l'approche de la mobilité n'exclue pas une dimension psychologique comme l'envisage P. Collomb (Collomb, 1985, p.25) qui souligne l'intérêt d'une « approche des représentations de l'espace de vie (...) La perception qu'un groupe social a de son lieu de résidence et de sa mobilité est un élément essentiel de son attitude face à la mobilité ».

Pour prendre en compte à la fois les aspects psychosociaux et les aspects liés aux activités elles-mêmes, le concept d'« espace vécu » naît à la fin des années 1960 « de la

conceptualisation du rapport de représentation à une réalité [spatiale] qui fait partie des pratiques quotidiennes » (Anne Gilbert *in* Di Meo, 2000, p.37). Dans son ouvrage majeur « La Région, espace vécu », Armand Frémont prend en considération la dimension vécue de la réalité (Frémont, 1974). Le géographe intègre les pratiques, les perceptions de l'espace et étudie les relations entre l'individu et son espace quotidien. L'espace de vie devient alors un espace vécu n'échappant pas aux représentations. Selon A. Frémont, l'espace vécu recoupe trois dimensions (Di Méo, 1998, p.30) :

- l'ensemble des lieux fréquentés par l'individu, c'est-à-dire l'« espace de vie » : « espace d'usage, il se compose de lieux attractifs, de synapses, de nœuds autour desquels se cristallise l'existence individuelle : le logis, le cadre de travail, les espaces de loisir, de promenade, de rencontre (...) L'espace de vie rend compte d'une expérience concrète des lieux, indispensable à la construction du rapport qui se tisse entre la société et son espace » ;
- « les interactions sociales qui s'y nouent », les relations sociales attachées à ces lieux et aux individus qui les fréquentent (l'« espace social ») ;
- « les valeurs psychologiques qui y sont projetées et perçues ». L'espace vécu permet de saisir le rapport à l'espace des individus dans toute sa complexité en intégrant la notion de représentation.

Selon Guy Di Méo, « l'espace de vie, en tant qu'étendue où se déplacent les Hommes, n'échappe pas aux représentations qu'ils s'en font » (Di Méo, 1998, p.30). Vouloir comprendre la vulnérabilité des familles monoparentales, c'est admettre que les inégalités se vivent au quotidien, dans les pratiques et représentations spatiales. Il n'est pas question de s'intéresser pleinement au rapport affectif qu'entretiennent les individus aux lieux (l'habiter comme figure de proue de la thèse de doctorat aurait autorisé cela). Nous considérons simplement que la nature et le nombre des lieux de socialisation caractérisent chaque individu dans son rapport aux autres.

Les limites de l'espace de vie s'inspirent de variations spatiales des identités sociales et dépendent avant tout des individus qui s'inscrivent dans un espace de référence. En résulte la diversité des modes d'investissement de l'espace. La définition de ce même espace participe à la mise en lumière de géographies différentes, dans le sens où l'espace de vie ne

correspond plus seulement à la cellule de logement mais aussi à l'ensemble des mobilités quotidiennes des individus : « thus we argue that social geographers must analyse the socially created power relations and systems of meanings involved in and affected by the human creation and use of places and environments. Such a project must include the environments of work, home and community and the ties between social relations within each » (Bowlby, McDowell, 1987, p.316). Le lieu de résidence constitue l'unité de base de l'inscription spatiale d'un individu. L'espace de vie d'un individu peut donc être vu comme l'inscription spatiale de l'individu et de son réseau social (familial, amical, professionnel, institutionnel).

2.1.2. La conception de la mobilité résidentielle

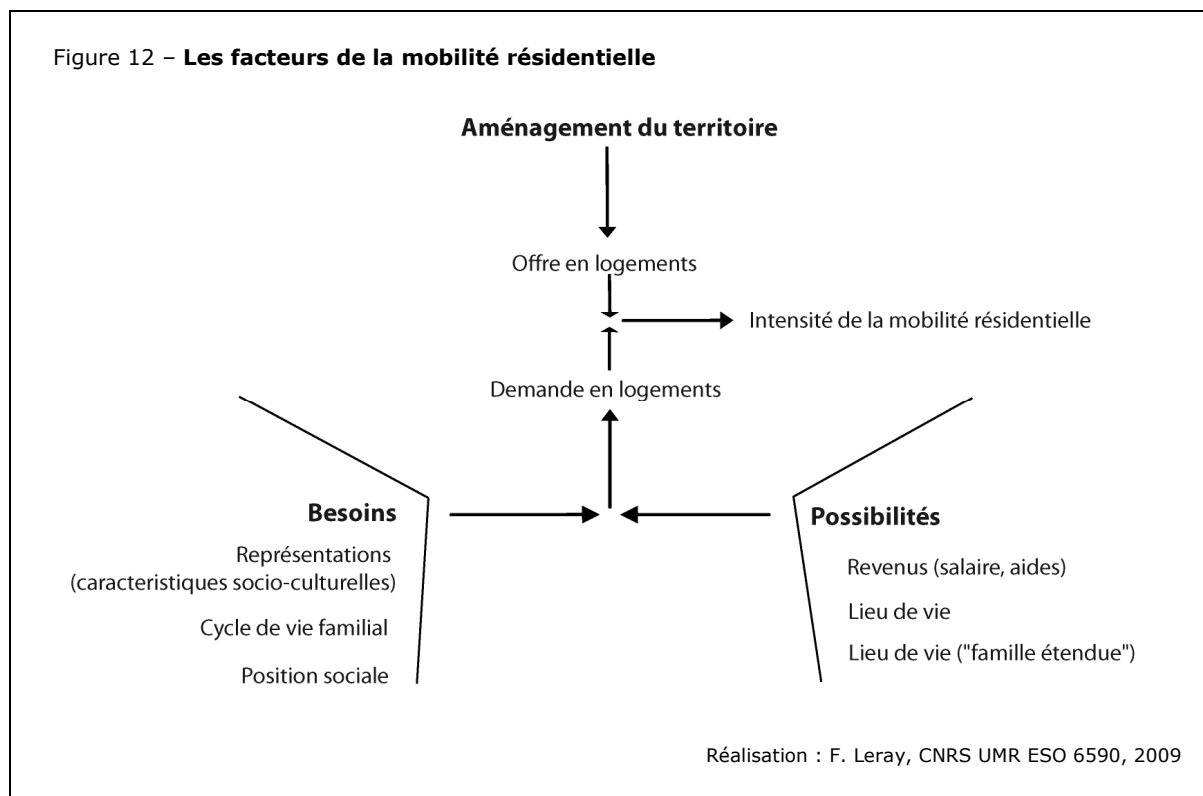
L'évaluation de la situation et des itinéraires résidentiels des femmes seules avec enfant(s) exige une définition rigoureuse de la notion de *mobilité résidentielle* et de *stratégies résidentielles*. D'une part, la mobilité résidentielle est devenue un champ de recherche dont l'approche s'effectue principalement à partir des *étapes résidentielles*. Yves Grafmayer estime qu'« une série de données de positions successives n'est pas le simple fait du hasard mais s'enchaîne au contraire selon un ordre intelligible » (Grafmayer, 1994, p.66). D'autre part, l'approche de la mobilité résidentielle s'effectue aussi à partir des *stratégies résidentielles*. Guy Boudimbou les considère comme « les moyens mis en œuvre par les ménages pour obtenir un logement, c'est-à-dire leur capacité d'éviter ou de contourner les obstacles, mais aussi les choix visant à adapter la situation résidentielle à la situation sociale » (Boudimbou, 1993, p.58).

Mesurer l'intensité de la mobilité résidentielle

La mobilité résidentielle est considérée comme le fait de *changer de logement*, de quitter un espace pour un autre, sans forcément passer une frontière administrative et sans intention de retour à court terme. Jean-Pierre Lévy nous permet de préciser cette notion de mobilité résidentielle. Il entend par mobilité résidentielle « l'action qui aboutit durablement à un changement de logement principal occupé à titre indépendant et quelle que soit la distance parcourue » (Lévy, 1997). Cette définition autorise la prise en compte des changements de logement de proximité.

Les mobilités résidentielles s'inscrivent dans le cadre d'un marché du logement : « les parcours résidentiels s'adaptent à la structure de l'offre locale et aux caractéristiques du

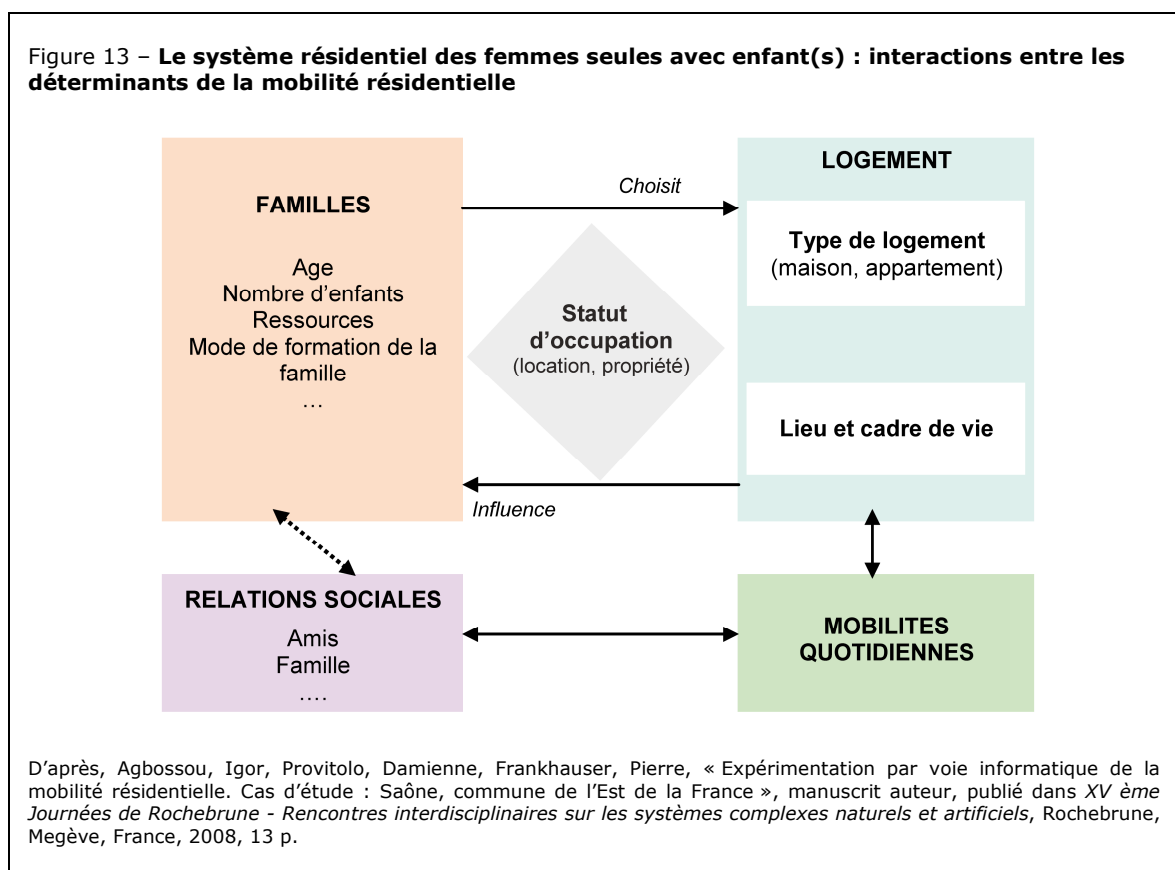
peuplement (...) les caractéristiques de l'offre locale provoquent des mécanismes de mobilités différenciés qui expliquent en partie les variations dans les structures d'occupation d'un même type d'habitat » (Lévy, 1997). Mais l'analyse des comportements résidentiels ne doit pas se limiter à la compréhension des flux de l'offre en logement et des déterminants sociaux (figure 12). L'intensité de la mobilité résidentielle dépend des *besoins*, lesquels varient selon la position des individus dans le cycle de vie, de leur position sociale, de leur caractéristique socioculturelle, mais aussi des *possibilités* (financières, spatiales). La mobilité résidentielle permet aux familles d'ajuster leur consommation de logement et leur localisation. Les motivations à effectuer de tels ajustements varient au cours du cycle de vie en fonction des transitions familiales et professionnelles auxquelles sont confrontés les individus.



Les différentes formes de mobilité présentent de nombreuses configurations de liaisons entre les motifs de déplacements et leurs différentes temporalités, distances et fréquences. Elles produisent « un ensemble fonctionnant dans le temps, commençant par une micro-échelle (du quotidien) pour arriver en conséquence à la macro-échelle (de la vie des individus, des territoires) » (Tabaka 2009, p.32). Les différents flux de mobilité ne sont donc pas isolés les

uns des autres : « [ils] entretiennent entre eux des rapports de causalité, de complémentarité, de subsidiarité, de substitution, d'incompatibilité » (Bassand, Brülhardt, 1981, p.506). Elles s'inscrivent dans un *système de mobilité*, lequel se trouve modifié par les transformations familiales, par la succession des cycles de vie. D'une part, le parcours de vie familial est associé à un parcours de mobilité résidentielle. D'autre part, le passage d'une étape du parcours de vie familial a pour conséquence de modifier les programmes d'activités et par conséquent, les pratiques de mobilité et de déplacements.

Nous considérons les processus de mobilité comme étant interdépendants à deux niveaux différents (logement et déplacements quotidiens) au sein d'un « système résidentiel ». La figure 13 représente les interactions entre les déterminants de la mobilité résidentielle.



Deux types d'habitat sont mis en perspective (appartement et maison individuelle). Ces deux types de logement, conjugués au statut d'occupation, permettent de distinguer le parc locatif du parc en propriété. L'unité de logement (type, taille, modèle) est la variable qui fait la relation entre l'emplacement de l'habitation et la mobilité en matière de logement étant

donné que la répartition spatiale inégale des types de logement influe sur le choix de l'emplacement du logement (Kasper, Scheiner, 2003). Les individus construisent leur espace d'activités quotidiennes en fonction de leurs caractéristiques sociodémographiques mais aussi de leurs déménagements successifs. En revanche, la mobilité quotidienne peut devenir l'instrument de choix résidentiels, dans le cas d'une recherche de proximité ou d'une plus grande facilité dans les déplacements : une recherche d'optimisation dans les choix de la localisation résidentielle pour les ménages qui doivent gérer au mieux les activités du quotidien.

Ce système résidentiel pourrait faire croire que le changement de résidence provoque une remise en cause de la totalité des espaces fréquentés. Or, les habitudes de vie et le réseau social influencent les pratiques spatiales tout au long du cycle de vie. Cela prouve que mobilité et ancrage ne sont pas antinomiques. En effet, la sociologue Nathalie Brevet juge nécessaire d'adopter une approche conjointe du phénomène de mobilité et du phénomène d'ancrage. Elle définit l'ancrage à travers deux dimensions (Brevet, 2008). La première mobilise le champ du logement : *l'ancrage géographique* correspond à une stabilité au sein d'un même logement ou d'une même commune. La seconde, *l'ancrage dynamique*, correspond à un « processus de cohérence qui se révèle dans la façon dont les individus négocient et arbitrent les espaces fréquentés hier, aujourd'hui, et ceux qu'ils envisagent de fréquenter demain » (Brevet, 2008, p.74) : un ancrage lié à l'histoire résidentielle grâce à la construction de points d'attaches sur le temps long. C'est pourquoi porter son attention sur les relations parcours résidentiels et parcours de vie est nécessaire pour rendre compte de la manière dont l'individu construit son rapport au territoire. La notion d'ancrage est également importante pour l'analyse des représentations du logement, encore plus pour les individus qui ne maîtrisent pas leur mobilité résidentielle. Au moment d'une rupture familiale, le changement de logement est parfois inévitable. Les individus sont confrontés alors à un bouleversement de leur cadre de vie, de leurs habitudes. Ils renoncent à la stabilité, à l'enracinement, à *l'attachement au local*.

Stratégies ou tactiques résidentielles

Evoquer la prise de décision, le « choix résidentiel », c'est évoquer les stratégies. Il convient d'aborder en premier lieu les différentes définitions de ce concept. Selon Michel Crozier, la « stratégie » se conçoit comme un choix progressiste (satisfaisant) qui a donc un sens même si l'action est parfois limitée (si l'information en amont de l'action est incomplète par

exemple). Michel Crozier fait référence aux « stratégies individuelles » des individus, à leur capacité à agir de manière consciente, rationnelle afin de « choisir au mieux ». Ce courant de pensée propre à l'individualisme méthodologique est de fait opposé au structuralisme. Pierre Bourdieu pense en effet quant à lui en termes de « sens du jeu » : « une nécessité immanente qui est en même temps une logique immanente ». Le « jeu » est ainsi ordonné par les « champs sociaux ». Les stratégies se construisent sans cesse dans la pratique et en pratique (habitus). L'habitus stratégique s'inspire de la socialisation, de l'intériorisation des perceptions. Cette théorisation est soumise à de nombreuses critiques comme la mise en perspective, par certains sociologues, de l'actuelle multiplicité des univers de socialisation, du poids des intentions quotidiennes ou encore de l'adaptation non linéaire que suppose parfois l'héritage culturel (Godard, 1990). Enfin, retenons la vision d'Anthony Giddens issue du structuralisme. L'« acteur » est au cœur de la pensée du sociologue britannique. L'« acteur » agit de manière réfléchie. La notion de « stratégie » correspond à un acte intentionnel qui a conscience du but et du résultat de son action. L'individu a donc plus de « pouvoir » et de « conscience » que l'individu selon Bourdieu.

Le concept de « stratégie » est complexe et difficile à définir. Nous retenons finalement les termes de Francis Godard, lequel définit une « stratégie », c'est à dire en fonction de : « la position sur le cycle de vie, de la définition d'une certaine profondeur temporelle (...) et d'un certain horizon spatial (...). Parler de stratégie revient à « restituer » à l'acteur sa part d'initiative dans l'élaboration de sa propre existence » (Godard, 1990, p.20). Cette définition semble pertinente pour apprécier les logiques résidentielles des familles.

Plus précisément, les premiers écrits notables sur les stratégies résidentielles sont à mettre à l'actif de l'école de Chicago. Les études sur les mobilités urbaines aux Etats-Unis ont mis en lumière les stratégies migratoires ainsi que les stratégies d'appropriation de l'espace, notamment en matière de ségrégation ethnique. Par exemple, une des théories serait que les migrants s'installent dans les quartiers du centre (logements dégradés ou disponibles) en opposition aux quartiers plus aisés de la périphérie des villes américaines. La tradition fonctionnaliste de chercheurs comme Park, Burgess puis Duncan donne lieu à l'analyse des réseaux en fonction du lien entre le social et le spatial (c'est-à-dire, la possibilité de mesurer la distance sociale en fonction de la distance spatiale). L'organisation urbaine est entrevue comme la résultante de *stratégies individuelles d'appropriation* (Grafmayer, Isaac, 1984). Les apports de l'École de Chicago ont été ensuite enrichis par des approches diachroniques : des

enquêtes mettant en relation cursus résidentiels, professionnels, familiaux, migrations intercentrales (Berger, 1990).

A la fin des années 1980, le séminaire « *Stratégies résidentielles* » organisé par l'Ined adopte une posture épistémologique commune entre disciplines scientifiques : « l'habitant [a] un réel pouvoir de décision, ou à défaut, une maîtrise partielle de son devenir » (Gotman, 1990). Il existe dorénavant un consensus dans la littérature scientifique en France : « tout en reconnaissant que de multiples facteurs (politique et offre de logement, préférences en matière de mode de vie, revenus,...) interviennent dans les choix résidentiels, l'hypothèse est faite que les individus et les ménages disposent au cours de leur vie d'un minimum de liberté d'action et de lucidité dans leurs pratiques résidentielles. (...) Le développement de stratégies, le décalage par rapport à la trajectoire déterminée par une condition sociale, suppose des ressources, financières certes mais pas seulement » (Bonvalet, Dureau, 2000, p.132). La plupart des études sur les stratégies résidentielles identifient trois facteurs qui jouent un rôle important dans les choix résidentiels des ménages (Madoré, Pihan, 2004) : le *statut d'occupation* choisi en fonction d'une rationalité économique et sociale ou selon les effets d'une reproduction intergénérationnelle (Bertaux-Wiame, 1992) ; le *type d'habitat* souvent évoqué par le tropisme de la maison individuelle (Andan, Pochet, Routhier, Scheou, 1999) ; enfin, la *localisation* selon les choix de vie ou l'offre de logement. Il est difficile d'étudier le statut d'occupation sans faire référence au type d'habitat ou à la localisation.

Toutefois, certains chercheurs en sciences sociales témoignent des limites du concept de stratégies résidentielles. La sociologue Jeanne Fagnani utilise notamment l'exemple du comportement résidentiel des familles monoparentales pour mettre en doute l'intérêt de ce concept. D'une part, J. Fagnani affirme qu'à défaut de pouvoir établir une stratégie résidentielle, les mères isolées s'adaptent. D'autre part, elle démontre que les mères isolées ont des obligations et un choix limité dans la localisation résidentielle. Par conséquent, elles élaborent des stratégies pour annihiler les contraintes spatiales, sociales et économiques inhérentes à l'entrée en monoparentalité (Fagnani, 1990). L'emploi de l'expression « tactique résidentielle » est alors plus en phase avec la praticité et l'action individuelle. François Aballéa et Elizabeth Auclair estiment également qu'au moment du changement de logement, « le migrant ne maîtrise pas assez sa situation pour développer de réelles stratégies » (Aballéa, Auclair, 1988, p.13). Jeanne Fagnani pose finalement la question suivante : « peut-on alors considérer que les classes les plus privilégiées aient besoin de mettre en place des stratégies résidentielles puisqu'elles ont le choix de résider n'importe où, grâce à leurs

revenus ? ». L'instabilité familiale symbolisée par une entrée en situation monoparentale laisse à penser que les projets de vie (résidentiels ou professionnels) sont très souvent des projets incertains. Il n'empêche que les mères isolées sont en *capacité d'action* (au quotidien et face au défi de se loger).

Nous considérons de notre point de vue que les choix résidentiels correspondent aux préférences ou aux motivations des ménages en rapport avec un champ de possibles entre lesquels ces ménages se déterminent : un ensemble de contraintes objectives qui délimitent les champs d'action. Tenir compte des contraintes, c'est reconnaître que les individus agissent à l'intérieur d'un champ d'action limité. D'une part, les choix résidentiels résultent d'arbitrages complexes qui engagent différentes dimensions de la vie sociale des individus. D'autre part, ils dépendent fortement d'autres acteurs sociaux (législateurs, agents immobiliers) et de l'offre de logement. La décision de changer de logement ne se comprend que restituée dans le réseau de relations d'interdépendance dans lequel l'individu est inséré à un moment donné de sa trajectoire. Une « stratégie résidentielle » peut conduire à un « mieux habiter », une « tactique résidentielle » ne peut au mieux que « limiter les dégâts », dans une logique du « moindre mal » (Donzelot, 2003). Parler de « tactiques résidentielles » pour les mères isolées, c'est finalement estimer que leur choix installation se trouve limité.

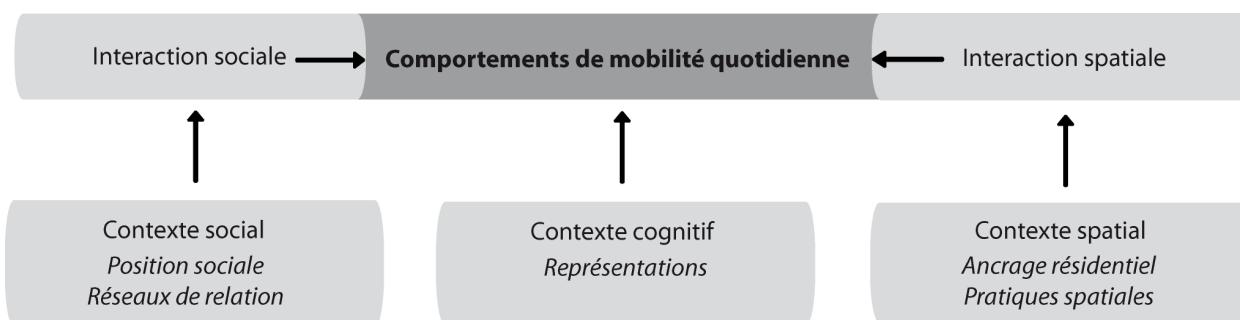
2.1.3. La conception de la mobilité quotidienne

Selon Eric Le Breton, l'étude des mobilités du quotidien impose deux démarches scientifiques (Le Breton, 2005b) : *décrire* l'essentiel des activités de la vie quotidienne ; *comprendre* l'organisation des déplacements au sein des familles en interrogeant le potentiel de mobilité (puisque nous considérons que les conséquences économiques et sociales inhérentes au changement familial influencent les mobilités individuelles). C'est pourquoi nous distinguons les pratiques de mobilité (activités quotidiennes) des pratiques de déplacement (moyens de transports, distance, temps de déplacement). Les mobilités quotidiennes se caractérisent ainsi par des fréquences journalières et hebdomadaires.

Nous considérons également que la mobilité quotidienne correspond à un « fait socio-spatial » comme l'envisage le géographe Samuel Carpentier dans ses récents travaux de recherche (figure 14). Les individus ne se sont pas considérés comme rationnels mais comme porteurs d'une « subjectivité individuelle » (Carpentier, 2007b). C'est pourquoi de nombreux travaux de recherche considèrent que « la mobilité quotidienne doit être interprétée en référence à leurs [les habitants] expériences résidentielles antérieures et au(x) déterminants,

et à la signification de la mobilité résidentielle » (Clerget, Harzot, Rosales-Montano, 1998, p.14). La mobilité résulte des pratiques sociales structurées par les exigences de la vie professionnelle ou familiale et par les aspirations de chacun. Elle dépend également du système de transport (accès aux modes, développement des infrastructures) et de la structure spatiale qui sert de support aux déplacements.

Figure 14 – **La mobilité quotidienne comme « fait socio-spatial »**



Réalisation : F. Leray, CNRS UMR ESO 6590, 2009 d'après Carpentier, Samuel, « Une analyse exploratoire des liens entre mobilité quotidienne et ancrage résidentiel », *Articulo*, n°3, 2007

Les pratiques de mobilité

Le lieu du domicile est considéré comme le point d'ancrage des espaces de vie : « le point structurant principal de ces espaces à partir duquel les individus vont organiser leurs déplacements quotidiens » (Carpentier, Gerber, 2008). Les logiques spatiales s'appuient d'abord sur le lieu de résidence. Pour mettre en évidence les différents lieux fréquentés par les habitants, il est nécessaire de recenser les différentes activités de la vie quotidienne. Celles-ci sont articulées autour de quatre sphères selon Vincent Kaufmann (figure 15).

Figure 15 – **Typologie des activités de la vie quotidienne**

TEMPS CONTRAINT	Sphère du travail	Sphère domestique
TEMPS "LIBRE"	Sphère de l'engagement	Sphère du temps libre

Source : Kaufmann, Vincent, « Mobilité et vie quotidienne : synthèse et questions de recherche », *2001 plus*, n°98, 1999

Les rythmes quotidiens alternent des temps « contraints » (travail et déplacement) et des temps « libres », vécus différemment selon les contextes (le temps qui ne passe pas vite, le temps qui file, le temps qui manque) (Hilal, Sencebe, 2003). La *sphère du travail* est constituée des activités financièrement rémunérées et des activités annexes déployées dans le cadre du travail ; la *sphère de l'engagement* est constituée des activités politiques, responsabilités associatives vecteur de reconnaissance sociale ; la *sphère domestique* correspond à l'ensemble des activités nécessaires liées au fonctionnement du ménage (approvisionnement, socialisation) ; la *sphère du temps libre* recouvre des activités non obligées et orientées vers l'épanouissement de soi (loisirs récréatifs, culturels, sportifs). Ces quatre sphères sont associées à « des mobilités spatiales spécifiques, qui constituent la dimension spatialisée des modes de vie » (Kaufmann, 1999, p.10). Les pratiques de mobilité quotidienne, dispersées ou centrées autour du logement, s'inscrivent dans un espace de vie. Elles correspondent à un processus qui *amène au déplacement* (Andan, 1984). Pratiques de mobilité et pratiques de déplacement : les uns et les autres sont indissociables.

Les pratiques de déplacements

La mobilité quotidienne renvoie naturellement à l'ensemble des déplacements de la vie quotidienne (la mobilité effective) : « elle renvoie aux temporalités courtes que sont les rythmes sociaux de la quotidienneté » (Kaufmann, 1999, p.8). La mobilité quotidienne n'est pas réduite à la simple mobilité domicile-travail. Elle se réfère plutôt à un trait de comportement, à « l'ensemble des pratiques de déplacements d'une population dans son cadre habituel » (Segaud, Brun et al., 2001) contrairement à la migration qui désigne le déplacement lui-même et qui est utilisé pour évoquer des mouvements concernant des effectifs numériquement importants et/ou un changement de circonscription administrative.

Les spatialités dépendent largement d'un système d'opportunités, d'aspirations spécifiques et de ressources personnelles (revenus, réseaux sociaux, moyens de locomotion). La place de l'automobile dans l'accomplissement des mobilités familiales n'est pas un objet de recherche récent. Le traitement de cette question est proposé par l'école de Chicago dès les années 1950. Les mobilités quotidiennes sont considérées par les penseurs américains comme « un fait sociétal total » (Lannoy, 2005, p.152). Aujourd'hui, la motorisation est considérée comme un enjeu d'intégration sociale. Le risque d'exclusion sociale et de marginalisation spatiale des membres d'une famille n'ayant pas de permis de conduire, ou pas de voiture personnelle, ou encore résidant à l'écart des transports collectifs est notamment analysé par Eric Le Breton.

Le sociologue étudie l'ensemble des empêchements de mobilité qui font obstacle à toutes les ressources de l'intégration sociale (Le Breton, 2005a). Selon E. Le Breton, les mères isolées font partie des acteurs qui peuvent moins que les autres « bouger pour s'en sortir ». Dans un contexte de mobilité géographique accrue (professionnelle, récréative), la mobilité devient un signe de différenciation sociale, d'autant plus lorsqu'un changement familial impose un *devoir de s'adapter*.

La mobilité effective suppose en effet un projet de mobilité qui dépend de capacités, de compétences et de liens sociaux au sein d'un cercle vertueux. Le potentiel de mobilité – ou *motilité* – définie comme « la manière dont un individu ou un groupe fait sien le champ du possible en matière de mobilité et en fait usage pour développer des projets » (Kaufmann, Flamm, 2003, p.8) – est un concept utile pour l'orientation de notre réflexion. Le seul fait d'être en possession des moyens de déplacement ne suffit pas à générer effectivement le déplacement. Vincent Kaufmann et Mickael Flamm identifient les trois principaux enjeux relatifs aux mobilités quotidiennes : la localisation résidentielle et la dépendance automobile, l'organisation de la vie quotidienne et l'indépendance des membres de la famille, la gestion des imprévus et des ruptures familiales (Kaufmann, Flamm, 2003). C'est l'« autonomie mobilitaire » des familles qui est en question et qui définit l'aptitude à répondre aux impératifs de la vie quotidienne, qu'elles soient professionnelles ou familiales. Cela passe par des facteurs relatifs aux *compétences*, c'est à dire une connaissance de son espace (les savoirs acquis), une capacité d'organisation (ou de réorganisation) efficace (la manière de programmer ses activités) mais aussi par des facteurs relatifs à l'*accessibilité* (laquelle renvoie à la notion de service) et à l'*appropriation* (les stratégies, les valeurs, les perceptions et les habitudes) : « le déplacement est aussi fait de distance et de temps de trajet ce qui signifie qu'il correspond à un temps du quotidien, à une expérience physique faite de perceptions et de représentations » (Carpentier, 2007a, p. 62).

Les principaux *concepts utilisés* dans la thèse ont été exposés. La construction de la problématique doit passer par la formulation des principaux repères théoriques mais aussi par la construction d'un questionnement en lien avec le modèle d'interprétation du phénomène étudié. Avant cela, il s'agit d'élaborer des hypothèses et des indicateurs auxquels il faudra rechercher des correspondances dans le réel. La méthode scientifique choisie est donc une méthode hypothético-déductive.

2.2. Les mères isolées évoluent dans un « espace social de vulnérabilité »²⁵

Banalisée, la monoparentalité est de plus en plus une étape dans les parcours familiaux à laquelle une recomposition familiale vient souvent mettre un terme. Cette banalisation de la monoparentalité, son passage « du registre de la déviance à celui de la variance des formes familiales » (Lefaucheur, 1985, p.210), ne doit pas occulter la vulnérabilité des familles monoparentales. En 2003, 27%²⁶ d'entre elles vivent en dessous du seuil de pauvreté contre 12% des couples avec enfant(s) (Blanpain, 2007). Ce n'est pas pour autant la monoparentalité par elle-même qui explique cette vulnérabilité des familles monoparentales mais le fait que celles-ci sont confrontées à des contraintes spécifiques qui pèsent d'autant plus fortement qu'elles sont le plus souvent dirigées par une femme.

La recherche reprend l'hypothèse selon laquelle les femmes seules avec enfants seraient prises dans un ensemble de contraintes spécifiques, à la fois parce qu'elles sont dirigées par des femmes et parce qu'elles ne comportent qu'un parent, et qu'en conséquence la plus grande fréquence de la pauvreté qui les frappe s'inscrirait dans un « espace social de vulnérabilité » (Séchet, David, Quintin, 2002, p.259). Cette hypothèse emprunte, en l'adaptant, la réinterprétation que Watts et Bohle ont faite de l'espace des capacités (*capabilities*) des individus – ce que les personnes sont en mesure de faire – théorisé par Amartya Sen²⁷. Cette approche rompt avec la problématique des risques pour la remplacer par celle de la vulnérabilité. Celle-ci ne découlerait pas seulement de caractéristiques physiques ou psychique (âge, santé, contraintes physiques) mais aussi d'éléments externes aux individus, c'est à dire de « leur exposition au risque et leur capacité à faire face (*resistance and resilience*) » (Séchet, 2003, p.19). La notion de vulnérabilité ajoute également une dimension sociétale « pour comprendre comment la personne va organiser sa vie au quotidien, comment elle va se construire dans un environnement choisi ou subi, avec ses propres schémas cognitifs, ses cartes mentales, ses représentations » (Séchet, 2003, p.20). Le recours à la notion de vulnérabilité permet ainsi d'articuler les inégalités avec la manière dont elles sont vécues par l'individu.

²⁵ Le cadre problématique exposé maintenant s'inspire de la communication présentée lors du Neuvième colloque du groupe « Mobilités spatiales et fluidité sociale » (26-27 Mars 2009, Luxembourg) de l'AISLF (Leray, Frédéric, Séchet, Raymonde, « Les mobilités sous contraintes des mères seules. Premiers enseignements d'une recherche », L'Harmattan, à paraître)

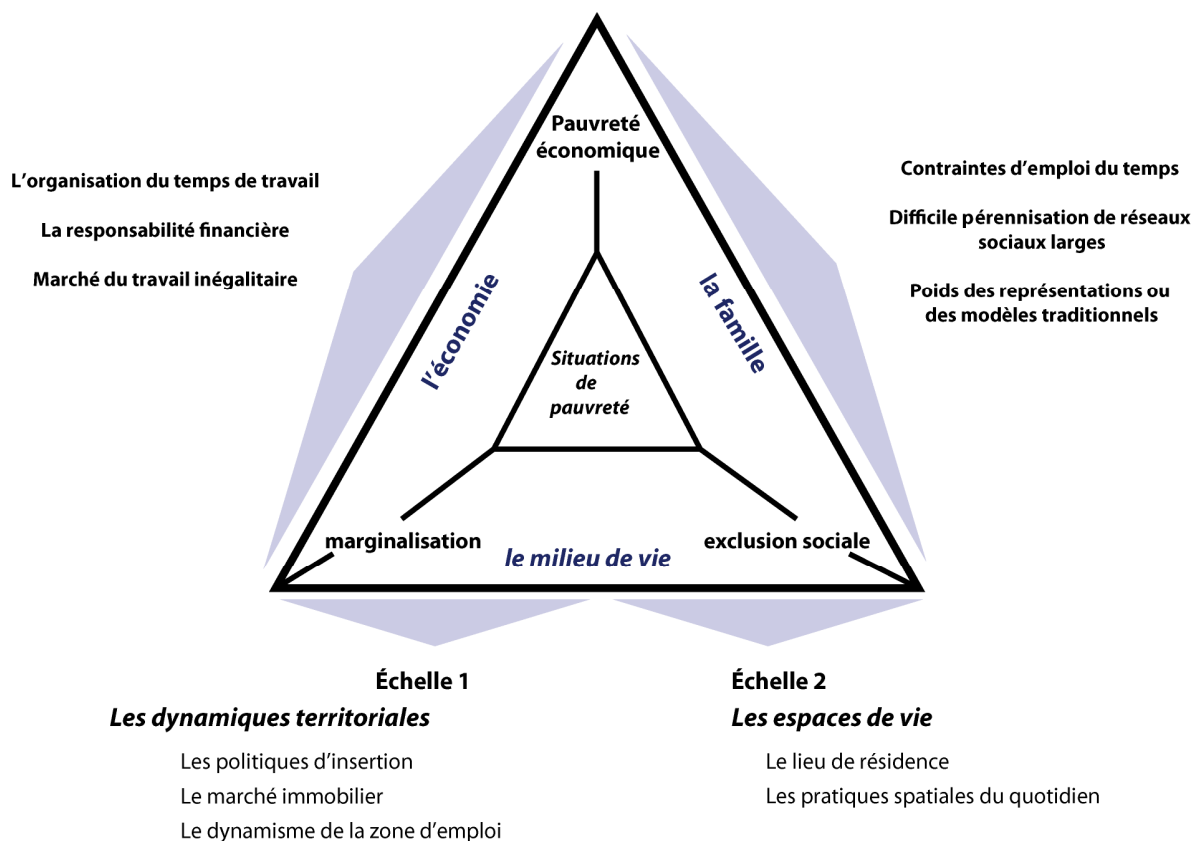
²⁶ Les ménages pauvres sont ici ceux qui disposent de ressources inférieures à 60 % du revenu médian (Blanpain, 2007).

²⁷ La théorie de Sen se situe dans une logique qui met l'accent sur les opportunités offertes aux individus plutôt que sur les résultats et qui tient compte de l'hétérogénéité des individus. Ces derniers disposent de capacités très inégales pour atteindre leurs objectifs, même s'ils ont accès à la même quantité de biens sociaux (Paulo, 2006b).

La vulnérabilité va bien au-delà des dispositions physiques et mentales et doit être étudiée en référence aux dimensions sociales et économiques qui façonnent l'espace de capacités des individus. La vulnérabilité des femmes seules avec enfants, quelle que soit la singularité des situations personnelles, émerge à la rencontre de trois dimensions (figure 16, Séchet et al., 2002, p.259) :

- *la dimension familiale*, avec notamment des contraintes d'emploi du temps inhérentes à l'obligation de devoir faire face seule aux activités et tâches du quotidien, pour le parent et pour le ou les enfants. L'accumulation des rôles sociaux s'avère un élément très contraignant dans le processus d'ajustement à la monoparentalité. Elle diminue la possibilité pour les mères isolées de profiter d'activités sociales et de loisirs. L'ensemble de ces contraintes rendrait difficile la pérennisation de réseaux sociaux larges. A cela s'ajoute le poids des représentations ou des modèles traditionnels qui subsiste malgré la banalisation des familles monoparentales ;
- *la dimension économique*, puisque les mères seules doivent pourvoir aux besoins de la famille alors que le marché du travail est moins favorable aux femmes (salaires plus faibles, emplois sous-qualifiés, contrats à durée déterminée et emplois à temps partiels plus fréquents). Les inégalités de genre croisent les inégalités sociales pour déboucher sur une « énorme inégalité de destins sociaux » (de Certaines et al., 2000, p.2) ;
- *la dimension territoriale*, qui comporte deux niveaux. Le premier, relatif aux ressources du territoire dans lequel s'inscrivent les espaces de vie personnels, notamment en matière d'emploi et de logement, est un facteur de différenciation spatiale entre les familles monoparentales : c'est plus ou moins le niveau des zones d'emploi à partir duquel se dessine les disparités dans les taux de pauvreté économique des familles monoparentales en France (David, Quintin, Séchet, 2002). Le second niveau est celui des espaces de vie des femmes seules avec enfants, celui de leurs pratiques spatiales et de leurs déplacements entre domicile, lieu de travail, courses, visites à l'ancien conjoint quand il est présent, etc.

Figure 16 – L' « espace social de vulnérabilité » des mères isolées



Source : Séchet Raymonde, David, Olivier, Quintin, Philippe, 2002, « Les familles monoparentales et la pauvreté » In *Les Travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion 2001-2002*, Chapitre 3, Paris : La Documentation française, 247-290 d'après M.Watts et H. Bohle. 1993. The space of vulnerability: the causal structure of hunger and famine. *Progress in Human Geography*, Vol. 17.11, pp. 43-67

La combinaison de ces trois dimensions est potentiellement source de pauvreté économique (articulation entre les dimensions familiales et économiques), de marginalisation (articulation entre dimension économique et dimension spatiale), d'exclusion sociale (articulation entre dimension familiale et dimension territoriale). Précarité sociale, pauvreté économique, pauvreté des conditions de vie font système et interagissent dans l'espace social de vulnérabilité, au risque d'une aggravation mutuelle et d'une déstabilisation cumulative (Naves, 2001, p.14). L'accès au logement, les pratiques spatiales du quotidien sont orientés en fonction d'un « champ des possibles » et ce, à différents échelons emboîtés (figure 17). Les mères isolées s'inscrivent au niveau *macro* (la classe sociale, la structure sociale), au niveau local (le marché du travail, l'offre de ressources destinées à la famille), au sein d'un réseau social. L'inscription *locale* de ces femmes apparaît comme le reflet de ces différents échelons

Puisque nous faisons l'hypothèse que les mères isolées s'inscrivent dans un espace social de vulnérabilité, il est essentiel de « penser les espaces de la vie quotidienne comme intégrateurs » (ONPES, 2007, p.258), de mettre en lumière les contraintes imposées par les caractéristiques des espaces sur la vie quotidienne et de poser la question suivante : finalement, les mères isolées sont-elles dépendantes des possibilités offertes par leur espace de vie ?

Figure 17 – **L'exemple des femmes seules avec des enfants à charge : entre champ des possibles et bricolage**

H I S T O R I Q U E	CONTEXTE	Relations de classe et de genre au niveau macro. Système de protection sociale, politiques familiales, régulations du marché de l'emploi.
	SITUATION	Marché de l'emploi et aide sociale au niveau local. Services sociaux, service de garde et de soin, etc.
	ENVIRONNEMENT	Contacts directs avec les interlocuteurs des services, avec la famille, les amis et autres réseaux sociaux.
	INDIVIDU	La compréhension de sa situation et de ses possibilités par la femme. Comment voit-elle ses rôles de pourvoyeuse de soins, travailleuse, mère ?

Source: Séchet, Raymonde, « Derrière le risque et l'urgence, la vulnérabilité et les inégalités... », *ESO-Travaux et document*, n°20, 2003, pp.17-24 d'après Claudia G. Morner, *Making Ends Meet. Lone Mothers' local Subsistence Strategies. Cases Studies from Italy and Sweden*, Mannheimer Zentrum für Europäische Sozialforschung, Arbeitspapiere, n° 13, 2000

Le schéma de l'espace social de vulnérabilité amène à appréhender les mobilités selon une articulation entre des éléments de contexte spatiaux, socio-économiques et des processus cognitifs (Carpentier, 2007b) à l'intérieur d'une double hypothèse :

Hypothèse 1 – l'entrée en situation monoparentale et les contraintes inhérentes à l'obligation de faire face seule peuvent générer des changements résidentiels importants ;

Hypothèse 2 – l'organisation des déplacements quotidiens est fonction de contraintes temporelles, économiques, sociétales, les spatialités contraintes pouvant, en retour, générer un surcroît de vulnérabilité. Les familles monoparentales rencontrent des problèmes de synchronisation des mobilités et des temporalités de la vie quotidienne.

2.3. La spatialité des mères isolées : une liaison entre « famille » et « mobilité »

La définition du cadre théorique nous a permis d'élaborer une problématique qui tend à questionner la spatialité des familles monoparentales féminines selon différentes échelles

spatiales et superposées telles que le lieu de vie et l'environnement quotidien, l'espace urbain et la commune de résidence. Comment interagissent potentiel de mobilité et recherche d'un lieu de vie souhaité ? Quels sont les facteurs décisifs qui participent au choix résidentiel ? La restriction dans le choix du logement se conjugue-t-elle avec une restriction des espaces de vie ? L'espace vécu et social s'appuie dès lors sur une recherche qui nécessite une vision dynamique et compréhensive du contexte étudié.

Figure 18 – **Interroger la spatialité des familles monoparentales féminines**

Interroger la spatialité des familles monoparentales féminines	
Partie 2 – Le logement	Partie 3 – Les pratiques du quotidien
Chapitre 4 Une étude des comportements résidentiels au moment du changement familial Chapitre 5 Une analyse des parcours résidentiels depuis l'entrée en situation monoparentale	Chapitre 6 Une étude sur la difficile conciliation entre vie de famille et vie professionnelle Chapitre 7 Une analyse du risque d'exclusion sociale Chapitre 8 Une analyse de la rétraction des espaces de vie des mères seules

Les conséquences de la modification de la structure des ménages se posent généralement plus en termes de mobilité et de localisation qu'en termes de conception et d'usage. La question n'est pas de s'interroger sur les formes architecturales du bâti mais sur les comportements résidentiels et leurs conséquences sur les conditions de vie. C'est pourquoi dans la deuxième partie de la thèse, nous montrons pourquoi et comment l'entrée en situation monoparentale et le fait d'« être » une famille monoparentale féminine produisent respectivement des ruptures dans les parcours résidentiels et des restrictions dans le « choix résidentiel ». L'étude de la mobilité résidentielle des mères isolées se concentre d'abord sur l'analyse des *comportements résidentiels au moment du changement familial* puis sur les *tactiques résidentielles*, les négociations et les compromis qui s'exercent sous des contraintes plus ou moins fortes.

La manière d'habiter un espace de vie dépend largement des histoires personnelles et des trajectoires résidentielles. Une des façons d'aborder les mobilités est de « décrire les espaces

de vie des personnes » (Le Breton, 2005b, p.182). Afin de tenter de valider la seconde hypothèse, la troisième partie de la thèse doit permettre de saisir la configuration des espaces de vie des mères isolées en insistant sur la façon dont elles articulent lieux géographiques et liens sociaux dans leur vécu quotidien. Pour ce faire, notre réflexion porte sur les temps sociaux – « les territoires s'étalent dans l'espace mais aussi dans le temps » (Bouly de Lesdanin, 2003) – et sur les moyens de la mobilité. Parce que les spatialités contraintes s'accompagnent fréquemment d'une restriction des réseaux sociaux, il s'agit également d'évaluer une sociabilité soumise aux exigences des mères isolées.

L'enjeu scientifique est de savoir si la monoparentalité entraîne une restriction des réseaux sociaux, du temps, de la capacité de mobilité s'accompagnant d'une restriction spatiale. Toutes ces limitations provoqueraient une « inertie familiale » : une incapacité à « se mouvoir » socialement et spatialement. S'interroger sur la restriction des espaces de vie revient à poser la question de l'immobilité résidentielle, révélateur de territorialités du repli telles qu'elles ont été définies par Catherine Sélimanovski comme rapports à l'espace combinant blocage des migrations résidentielles et affaiblissement de la mobilité, et rétrécissant l'espace des pratiques quotidiennes (Sélimanovski, 2008, p.239). La situation d'immobilité dans laquelle se trouvent les mères isolées, leur incapacité à répondre à de légitimes aspirations résidentielles et professionnelles agissent-elles sur les pratiques spatiales du quotidien ainsi que sur leur représentation ? Finalement, au-delà d'un ancrage résidentiel, peut-on parler d'un *ancrage de projets* (Vignal, 2005) ?

4. CONCLUSION

Le chapitre deux a présenté la littérature scientifique traitant de l'espace des familles. Après la description de la famille comme un large réseau d'entraide à celle de la famille monoparentale en insistant sur la notion de proximité, nous avons mis en perspective les concepts utilisés dans la thèse. L'espace se définit comme un espace de vie, les différents flux de mobilité s'inscrivent dans un système de mobilité, la mobilité résidentielle et quotidienne est considérée comme un fait socio spatial. L'objectif de ce chapitre était également de montrer l'intérêt de la modélisation d'un espace social de vulnérabilité des familles monoparentales dans lequel la dimension spatiale est importante. Les mères isolées sont prises dans un ensemble de contraintes lesquelles favorisent leur inscription dans un espace de vie restreint. Afin de vérifier l'ensemble des hypothèses présentées précédemment, une

enquête à dimension régionale a été réalisée avec deux approches de recherche complémentaires (quantitative et qualitative).

CHAPITRE 3

UNE COMBINAISON DE METHODES POUR UNE MEILLEURE COMPREHENSION DE LA SPATIALITE DES FAMILLES

Si la monoparentalité n'est pas en soi un phénomène neuf, elle se caractérise aujourd'hui par un caractère moins durable qu'à l'époque où elle était principalement due au décès du conjoint ou à la naissance d'enfant chez les filles mères. Ce concept ne désigne donc pas un état particulier mais plutôt un ensemble de situations diverses et évolutives, lesquelles constituent souvent une simple phase dans une existence. Les situations monoparentales et la durée de l'épisode monoparental sont influencées par plusieurs facteurs comme son origine (divorce, veuvage, maternité hors mariage, abandon), l'âge et le sexe du parent seul, le nombre et l'âge des enfants. Ces facteurs jouent également sur l'organisation sociale et quotidienne (isolement ou collaboration avec l'autre parent quand il existe), la manière de vivre la monoparentalité et le risque de pauvreté qui lui est associé, mais aussi sur les parcours de vie qui s'inscrivent sur des territoires à apprivoiser selon des caractéristiques économiques et sociales qui leurs sont propres. C'est au sein de ce contexte évolutif et composite que s'inscrit la présente recherche. A partir d'une étude territoriale, l'objectif est de construire une modalité de lecture d'une mutation familiale à l'œuvre actuellement en Bretagne. Les comportements démographiques des familles bretonnes se sont longtemps distingués au regard de ceux prévalant dans l'ensemble du pays. Mais avec l'augmentation du nombre de divorces et le développement des unions libres, le modèle traditionnel de la famille est moins fréquent depuis vingt ans : la Bretagne suit la tendance nationale d'une hausse du nombre de familles monoparentales dans le total des familles avec enfant(s).

La recherche demande une réflexion sur les dynamiques se jouant entre la localisation résidentielle, l'organisation de la vie quotidienne et les ruptures dans la vie familiale. Si le travail de description des réalités familiales est fondamental, il n'en est pas le seul enjeu pour la géographie sociale dans la mesure où l'objectif est d'analyser l'ensemble des

dimensions étudiées dans leurs interrelations et de faire le lien entre famille et société, tant en synchronie qu'en diachronie. La recherche relève ainsi de démarches empiriques et associe les observations de terrains et la conceptualisation des faits étudiés. Cela passe inévitablement par une enquête auprès des mères seules avec enfant(s), très majoritaires dans le total des familles monoparentales. La méthodologie adoptée a été dans un premier temps quantitative, sur la base d'une enquête par questionnaire réalisée avec le soutien de la Fédération bretonne des Caisses d'Allocations Familiales. Dans un second temps, une phase qualitative par entretiens semi-directifs a permis d'obtenir des informations approfondies sur la trajectoire familiale et résidentielle ainsi que sur les pratiques quotidiennes des mères isolées. La complémentarité entre démarche quantitative et démarche qualitative conditionne la réussite de la recherche.

1. UNE ETUDE A DIMENSION REGIONALE : LES FAMILLES MONOPARENTALES EN BRETAGNE

Le terrain de l'enquête est la Bretagne. A cela plusieurs raisons. D'une part, l'objet de la thèse s'inscrit dans les axes de recherche prioritaires²⁸ de la Région qui d'ailleurs, l'a financée. D'autre part, le paysage familial breton se redessine (baisse de la taille des ménages, augmentation des divorces, montée des familles monoparentales) conformément à la tendance nationale. La recherche considère à la fois les mères isolées comme objet d'étude et comme témoins d'un contexte d'inégalités sociales des plus fragilisant. L'objectif est d'ouvrir la réflexion sur une problématique incluant le territoire comme base de la réflexion. Les symptômes d'une crise symbolisée par les mutations familiales décrite dans les travaux récents font place ici à une mise en lumière inédite de leurs adaptations, intentionnelles ou non, au territoire breton.

1.1. L'évolution de la famille bretonne

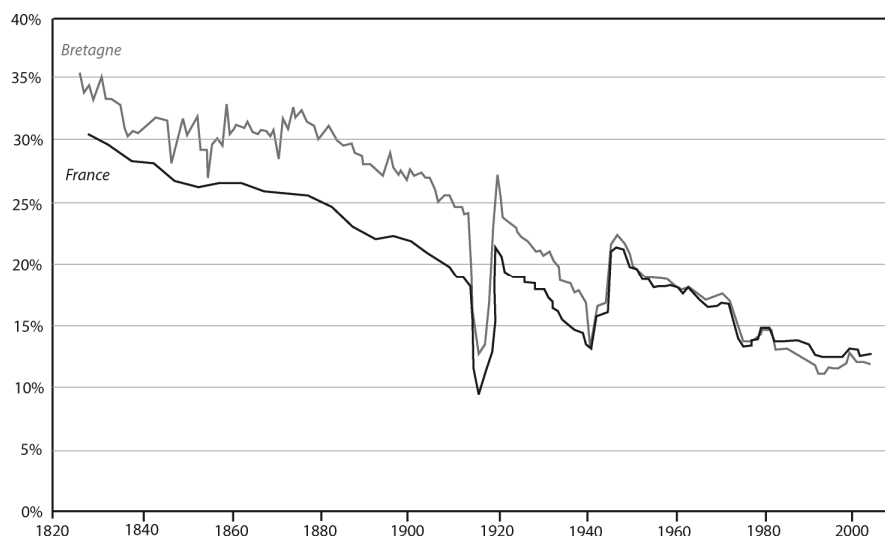
La Bretagne s'est très longtemps distinguée par son attachement à la famille nombreuse. La région battait même constamment les records de natalité et de fécondité avant la seconde guerre mondiale. Mais au fil des décennies, le paysage familial s'est dessiné communément aux autres régions françaises. La progression de la monoparentalité a accompagné l'évolution démographique, sociale et culturelle de la Bretagne.

1.1.1. Un attachement aux familles nombreuses

L'évolution de la démographie bretonne a longtemps été spécifique. Elle est le symbole d'une région nourrie par une tradition rurale bien encrée. Au début du siècle, la Bretagne reste à l'écart des pratiques de limitations de naissances. L'écart de taux de natalité avec le reste de la France se maintient durant toute la première moitié du siècle (27 pour mille contre 24 pour mille pour la France) (figure 19). L'indice de fécondité atteint 4 enfants par femme en 1901, et est encore de 3,35 en 1921 contre 2,04 au niveau national la même année. Cet écart s'est maintenu durant plusieurs décennies faisant de la région Bretagne celle où la fécondité est la plus élevée.

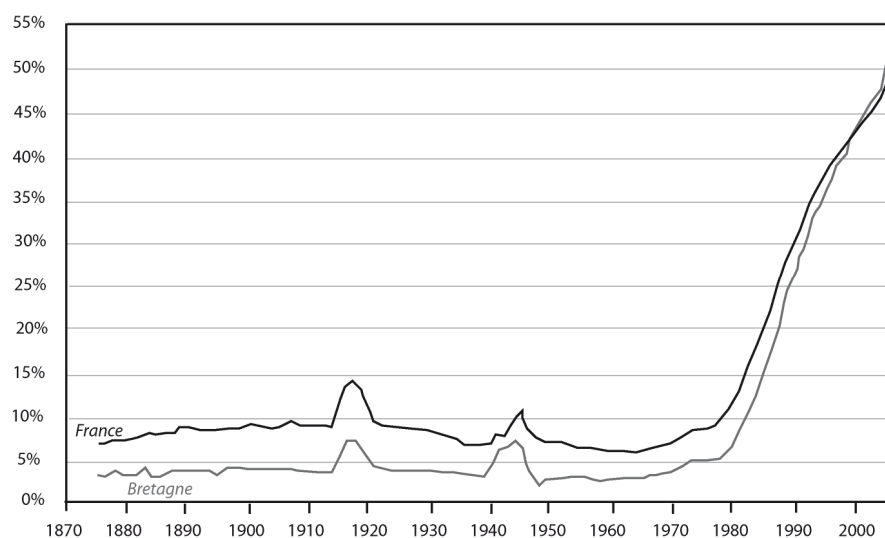
²⁸ Priorité régionale n°7 pour l'Allocation de recherche doctorale (2006) : *sciences humaines et sociales : enjeux sociétaux, études de genres*.

Figure 19 – Taux de natalité en Bretagne et en France depuis 1825



Source : Belliot, Nicolas, « Héritage, facteurs culturels et comportements démographiques en Bretagne », *Démographie et Cultures*, Actes du colloque de Québec, 2008

Figure 20 – Proportion de naissances hors mariage en Bretagne et en France depuis 1975



Source : Belliot, Nicolas, « Héritage, facteurs culturels et comportements démographiques en Bretagne », *Démographie et Cultures*, Actes du colloque de Québec, 2008

Une particularité très forte de la Bretagne est la faible fréquence des naissances hors mariage jusque dans les années 1960. La proportion de naissances en dehors du mariage parmi l'ensemble des naissances oscille entre 3% et 5% à l'exception de la période de guerre où cette fréquence peut atteindre 10% (figure 20). Ce niveau inférieur à celui de l'ensemble du pays s'explique par une structure de la population plutôt favorable aux naissances illégitimes. Le mariage plus tardif en Bretagne associé à une fréquence du célibat féminin plus marquée augmente la proportion de femmes non mariées parmi les femmes d'âge

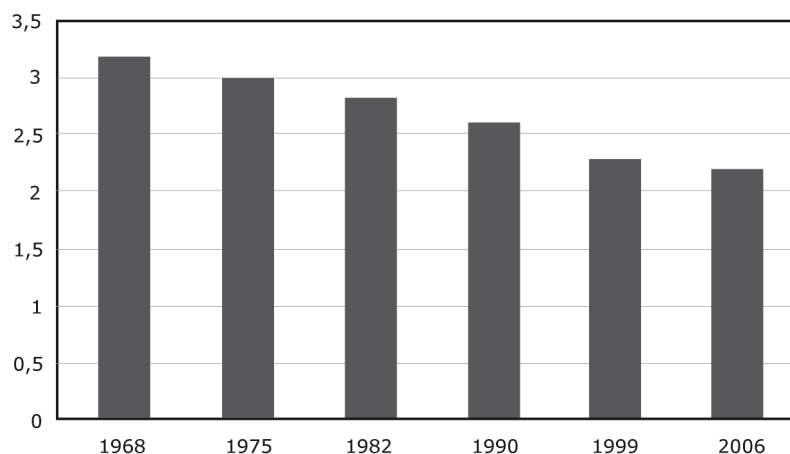
fécond. L'ensemble de ces spécificités se traduit par une surreprésentation des familles nombreuses en Bretagne par rapport au reste de la France. En 1926, seules 4% des familles avec 0 ou 1 enfant résident en Bretagne alors que cette proportion est supérieure à 10% pour les familles de plus de 6 enfants (Belliot, 2008).

1.1.2. Le rattrapage de la tendance nationale

La Bretagne n'est pas indifférente aux évolutions démographiques que connaît le pays dans son ensemble. Pendant les « 30 glorieuses », la reprise durable de la fécondité pendant le « baby boom » (1946 – 1973) modifie largement la démographie de la Bretagne. Mais à partir de 1972, du fait de la crise économique, la Bretagne, tout comme le reste de la France d'ailleurs, connaît une nouvelle inversion de tendance. La chute de la natalité en Bretagne est spectaculaire (de 17,5 pour mille en 1970 à 14 pour mille en 1980) (Rouxel, 1999). Le phénomène est identique à la France mais encore beaucoup plus marqué du fait notamment de l'exode rural des plus jeunes et d'une évolution des mentalités plus tardive que les autres régions françaises. Elle devient, à partir du début des années 1980 inférieure à la moyenne nationale.

L'évolution des idées et des mœurs s'est répandue progressivement à l'ensemble du pays. La principale conséquence de ce phénomène est une baisse importante de la fécondité dans les années 1970 (environ 2,9 en 1960 à environ 2,1 en 1982). La fécondité bretonne rejoint pour la première fois celle de la France entière en 1982. De fait, on assiste à une réduction progressive de la taille moyenne des ménages (figure 21).

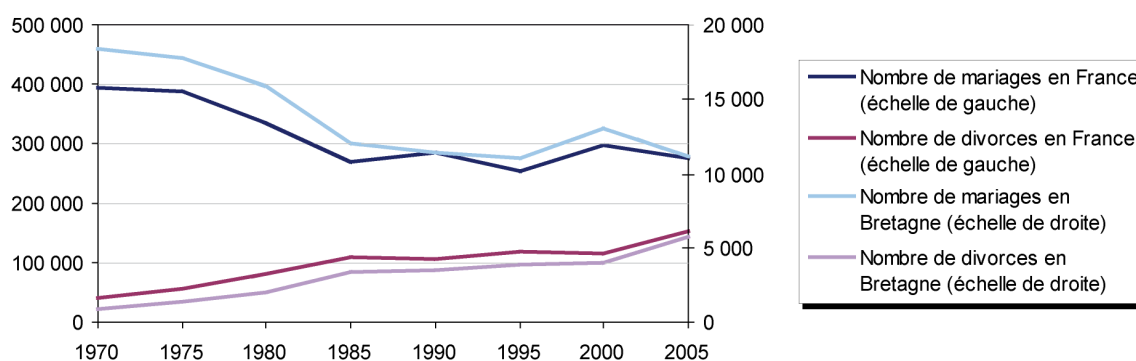
Figure 21 – **Evolution de la taille des ménages en Bretagne (nombre de personnes en moyenne)**



Note de lecture : nombre moyen d'occupants par résidence principale
Source : Insee, recensement de la population 2006

Une des raisons majeures de cette évolution est le développement de la scolarité et du niveau d'étude accentué chez les femmes de cette génération. Le taux d'activité féminin progresse de manière presque constante depuis 1975, passant de 36,9% à 40,7% en 1982. Ce phénomène retarde l'âge à la première maternité et l'âge au mariage (Rouxel, 1999). L'évolution des unions libres commence à prendre de l'ampleur. Dans le même temps, la région Bretagne connaît un accroissement du nombre de divorces (figure 22). La loi de 1975 autorise le divorce par consentement mutuel et rupture de la vie commune. Associé à la volonté grandissante d'autonomie financière des femmes, le taux de divorce s'accroît alors de manière conséquente dans toutes les régions françaises. Toutefois, dans les années 1980, la Bretagne est une des régions où l'on divorce le moins en France. En 1982, on compte un divorce pour quatre mariages contre 2,75 au niveau national. L'influence de la religion et le poids de la tradition rurale expliquent également ce phénomène.

Figure 22 – **Mariages et divorces en France et en Bretagne (en milliers)**



Source : Insee, État civil - ministère de la Justice, Répertoire Général Civil (RGC)

Aujourd'hui, parallèlement aux transformations démographiques contemporaines, les formes de la famille continuent d'évoluer dans le sens d'une réduction de la taille des ménages. Entre 1990 et 1999, la Bretagne est même la région qui connaît la plus forte baisse (en moyenne 2,57 à 2,35 individus par ménage). En 2007, le taux de nuptialité reste nettement inférieur à la moyenne nationale (3,6 pour mille contre 4,3 pour mille) tout comme le taux de divorce. C'est en 2005 que la croissance des divorces s'est accélérée : de 17,4% en Bretagne et de 15,3% au niveau national par rapport à l'année précédente (Allain, Duval, 2009). La réforme relative au divorce le 1^{er} janvier 2005 qui accélère la procédure de divorce sur requête conjointe en la principale explication. Depuis, le nombre de ruptures de mariages a baissé : 5 100 divorces ont été prononcés en 2007, soit une baisse de 5,4% par rapport à 2006 (-3,4% en France). Le taux de divortialité en Bretagne est toujours inférieur à

la moyenne nationale mais l'écart tend à se réduire. Dans le même temps, on assiste à une hausse importante du nombre de naissances hors mariage. Alors qu'en 1998, elles représentent 40% des naissances bretonnes, les naissances hors mariage en représentent 54,8% en 2007 contre 51,7% au niveau national (tableau 11). La montée des naissances hors mariage et des séparations des couples avec enfant(s) contribue grandement à la montée de la monoparentalité.

Tableau 11 – **La proportion des naissances hors mariage en Bretagne (en %)**

Années	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	France
2007	58,0%	54,6%	52,2%	56,4%	54,8%	51,7%
2006	55,8%	51,2%	49,4%	55,6%	52,4%	49,5%
2005	52,5%	49,2%	48,3%	51,1%	49,9%	47,4%
2004	50,7%	48,2%	45,8%	49,8%	48,2%	46,4%

Source : Insee, état civil

1.2. Le phénomène monoparental en Bretagne

L'évolution démographique, sociale et culturelle de la Bretagne explique la progression de la part des familles monoparentales. Entre 1999 et 2006, dans le total des familles avec enfants, la part des familles monoparentales a augmenté 1,8%. Celles des couples avec enfants a diminué de 2%(tableau 12). La hausse est aussi forte pour les familles monoparentales dont l'adulte est le père que pour celles dirigées par une femme. Ce sont toutefois les femmes qui sont le plus souvent à la tête d'une famille monoparentale (83,5%).

Tableau 12 – **Evolution des familles avec enfants en Bretagne**

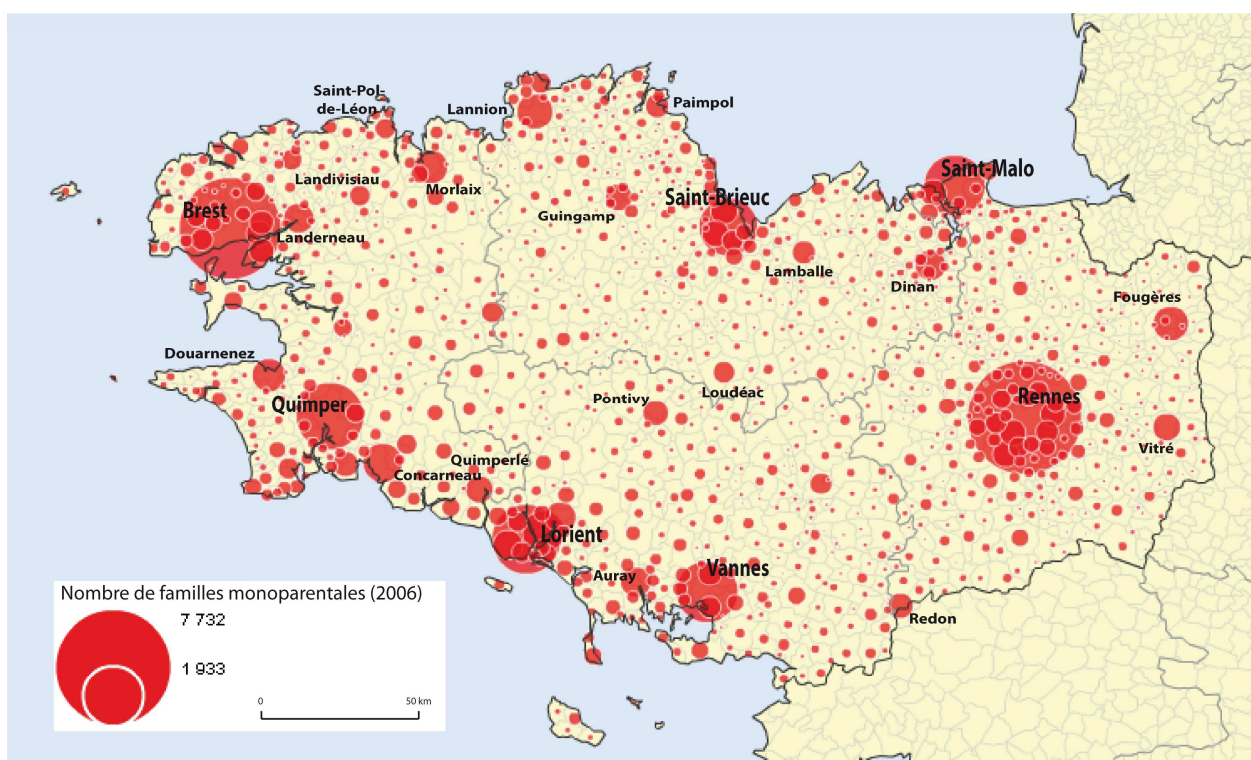
	2006	%	1999	%
Ensemble	468 862	100,0	473 301	100,0
Couples avec enfant(s)	376 165	80,2	388 122	82
Familles monoparentales :	92 697	19,8	85 179	18
hommes seuls avec enfant(s)	15 275	3,3	12 369	2,6
femmes seules avec enfant(s)	77 422	16,5	72 810	15,4

Source : Insee, recensement de la population, 2006

La Bretagne possède globalement les mêmes caractéristiques que l'ensemble du territoire français même si le phénomène monoparental est relativement moins important comparé à l'ensemble des régions françaises. En 2006, 19,8% des familles avec enfants sont des familles

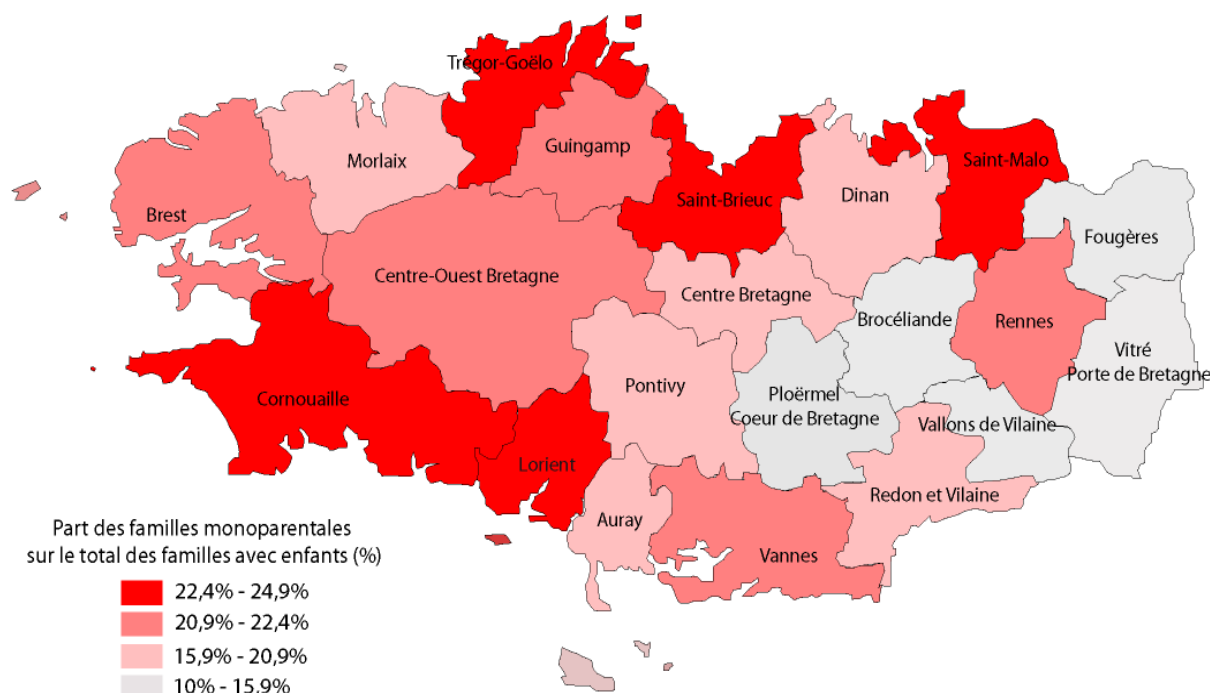
monoparentales en Bretagne (contre 22,6% en France métropolitaine). A l'échelle départementale, les familles monoparentales représentent 21,4% des familles avec enfant(s) dans le Finistère, 20% dans le Morbihan, 19,4% dans les Côtes d'Armor et 17,9% en Ile-et-Vilaine. Si l'augmentation du nombre de familles monoparentales concerne l'ensemble de la région, il existe des différenciations territoriales. En effet, la monoparentalité est un phénomène essentiellement urbain. A Guingamp, Dinan et Lorient, la part des familles monoparentales sur le total des familles avec enfants est d'environ 40%. A Rennes, Brest, Vannes, Quimper, celle-ci est proche de 30%. Les cartes suivantes, représentations par commune du nombre de famille monoparentale et de la part des familles monoparentales sur le total des familles avec enfant(s) par pays, révèlent cette inégale répartition.

Carte 1 – **Nombre de familles monoparentales en Bretagne en 2006 (communes)**



Réalisation : F. Leray, CNRS UMR ESO 6590, 2010 d'après Insee, statistiques locales 2006

Carte 2 – **Part des familles monoparentales sur le total des familles avec enfant(s) en 2006 (par pays*)**



(*) Les pays ont été instaurés par la loi du 4 février 1995 et complétés par la loi du 25 juin 1999 dite LOADDT (Loi d'Orientation de l'Aménagement Durable du Territoire) ou « Loi Voynet ».

Réalisation : F. Leray, CNRS UMR ESO 6590, 2010 d'après Données Caf, 2006

La structure familiale a subi des modifications majeures en Bretagne. La monoparentalité est le type de famille qui a augmenté le plus rapidement et cette tendance s'est accentuée durant les deux dernières décennies. Dans le même temps, on assiste à une féminisation de la pauvreté. Les mères de famille monoparentale font partie des catégories de la population les plus touchées en Bretagne.

1.3. Des familles monoparentales bretonnes souvent à la limite de la pauvreté

De manière générale, les indicateurs statistiques témoignent d'une Bretagne bénéficiant d'une remarquable dynamique économique. Selon une étude récente de l'Insee, la croissance économique de la Bretagne sur la période allant de 1990 à 2003 a été la plus forte de France après celle des Pays de la Loire avec respectivement 2,51% et 2,78% de moyenne annuelle contre 1,9% en France. Le niveau de vie plus élevée qu'ailleurs (tableau 13) et le taux de

chômage, l'un des plus faibles de France (9,7% contre 11,9% au niveau national²⁹ en 2004 (Rouxel, 2005) font de la Bretagne une région en bonne santé. Cependant, la région doit gérer ses inégalités. La spécialisation de son économie dans le domaine du littoral et de l'industrie agroalimentaire est une fragilité reconnue, surtout dans un environnement international difficile. L'année 2008 marque l'entrée du pays dans une récession généralisée. Depuis le quatrième semestre 2007, la croissance économique bretonne ralentit (Insee, 2006). L'industrie bretonne souffre, la création d'entreprises s'essouffle, le dynamisme des activités de services s'enraye et les demandeurs d'emploi sont de plus en plus nombreux depuis l'automne 2008 (Mariette, 2009). La part importante des familles à la limite de la pauvreté est une particularité de la région qui doit être prise en compte.

Tableau 13 – **Taux de pauvreté par département en Bretagne (2004)**

	Taux de pauvreté	Niveau de vie médian (€/UC*)
France métropole	11,7%	15 750
Bretagne	9,6%	15 573
Morbihan	10,1%	15 353
Ille-et-Vilaine	8,5%	16 084
Finistère	9,2%	15 537
Côtes-d'Armor	11,1%	15 132

Source : Insee, revenus disponibles localisés, 2004.

(*) *Unité de consommation* : par convention, le nombre d'unités de consommation d'un ménage fiscal est évalué de la manière suivante : le premier adulte du ménage compte pour une unité de consommation ; les autres personnes de 14 ans ou plus comptent chacune pour 0,5 ; les enfants de moins de 14 ans comptent chacun pour 0,3. Concernant le taux de pauvreté, le seuil retenu ici est fixé à 60% du niveau de vie médian.

Le dynamisme économique de la région est inégalement réparti sur le territoire. Comme au niveau national, la pauvreté est plus marquée dans les espaces urbains. Les deux tiers des pauvres y résident en 2005. Ceci est particulièrement vrai dans les villes-centres : Saint-Brieuc et Lorient sont les deux villes les plus touchées. Leur taux de pauvreté est proche de 25%. Dans les Zones Urbaines Sensibles (ZUS), la situation est encore plus critique : la part de la population vivant dans un ménage à bas revenus (hors prestations sociales) en 2005 atteint 33,8% dans le quartier Polygone à Lorient (Atlas des ZUS, 2009) tandis qu'un chômeur sur cinq qui réside en Zone Urbaine Sensible est bénéficiaire du Revenu Minimum d'Insertion (RMI) en 2005, soit deux fois plus que sur l'ensemble des chômeurs de Bretagne (Insee, 2005). Il existe néanmoins une pauvreté rurale où les salaires sont plus bas et le chômage est plus fréquent. Le taux de pauvreté est de 11,9% dans les communes rurales contre 8,6% en

²⁹ Taux de chômage localisé en moyenne sur le trimestre selon l'Insee. Il s'agit du pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs).

espace urbain et 13,7% en France métropolitaine (Chirazi, 2008). Contrairement aux pôles urbains, ce sont les personnes résidant à l'extérieur du pôle rural qui sont les plus frappées par la pauvreté.

La pauvreté n'a pas de visage unique comme le prouve la répartition par profil des allocataires à bas revenus proposé par les Caisses d'allocations familiales de la région (tableau 14). Les familles du « profil 1 » sont composées essentiellement de familles avec enfants dont les deux tiers sont des couples. La moitié de ces familles habitent une commune rurale ou périurbaine. Les familles du « profil 5 » sont à 55% des familles monoparentales. Elles vivent plus fréquemment en ville que les allocataires des deux premiers profils. Enfin, la durée de la pauvreté dépend grandement du type de pauvreté : 29% des allocataires du premier profil ne restent pas plus de deux ans sous le seuil de bas revenus. A l'inverse, les familles du dernier profil connaissent une pauvreté durable : 73% d'entre elles restent pauvres sur toute la période (Le Boëtté, 2005).

Tableau 14 – Répartition par profil des allocataires à bas revenus en Bretagne (2002)

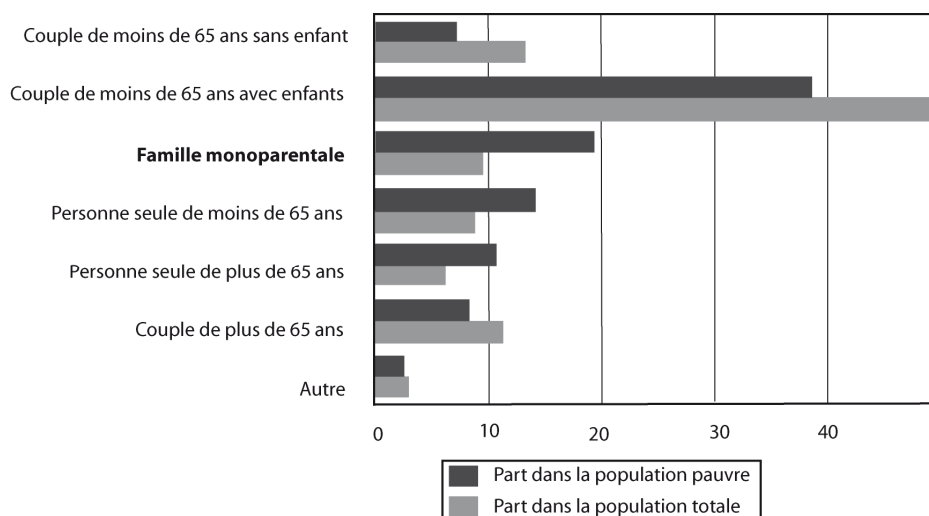
Profil		Nombre de personnes	Poids dans la population à bas revenus (%)
Profil 1	Familles à la frontière de la pauvreté	95 000	29,8
Profil 2	Familles en difficulté	69 300	21,8
Profil 3	Personnes seules, sans minima	34 300	10,8
Profil 4	Personnes seules, avec AAH ou RMI	40 600	12,8
Profil 5	Familles en grande difficulté	79 000	24,9

Note : La population à bas revenus regroupe les personnes vivant dans des ménages où le Revenu par unité de consommation est inférieur à un seuil statistique : le seuil de bas revenus. Le seuil utilisé pour calculer les indicateurs nationaux et régionaux de pauvreté correspond à la moitié du revenu médian (863 euros en 2002).

Source : Le Boëtté, Isabelle, « Formes de pauvreté en Bretagne », *Octant*, n°102, 2005

La faible urbanisation, la forte activité et les revenus homogènes limitent le risque de pauvreté dans la région mais la part importante d'emplois peu qualifiés et peu rémunérateurs explique qu'une proportion importante d'individus se situe à la limite de la pauvreté (Le Boëtté, 2005). Certaines catégories de la population sont particulièrement en difficultés : les personnes seules (une personne pauvre sur quatre est une personne seule en Bretagne) et les familles monoparentales. Ces dernières représentent environ 20% des ménages pauvres en Bretagne en 2004, soit deux fois plus que la part dans le total des ménages (figure 23).

Figure 23 – Répartition de la population totale et de la population pauvre par type de ménage en Bretagne en 2004 (en %)



Source : Chirazi, Sandra, « La pauvreté moins marquée en Bretagne », Octant, n°111, 2008

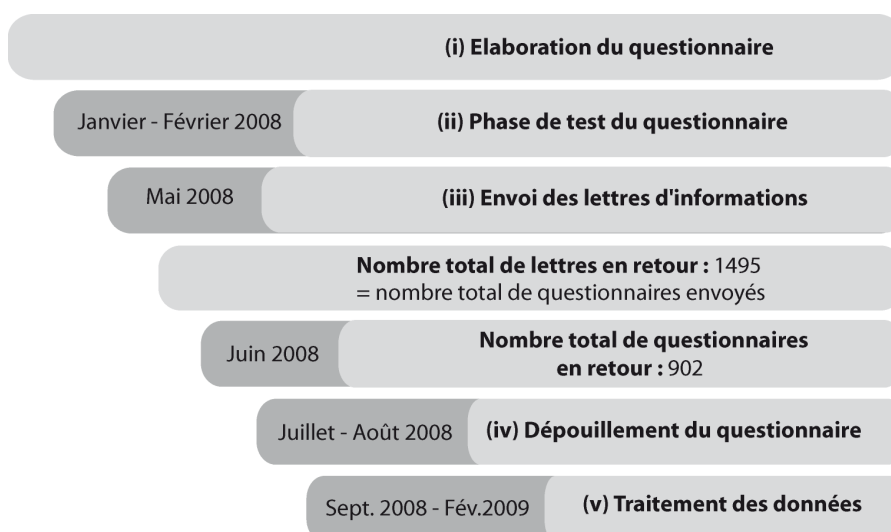
Les données sociales proposées par la Fédération bretonne des Caisses d'Allocations Familiales fournissent des informations encore plus précises sur la situation préoccupante des familles monoparentales bretonnes. En 2007, plus de la moitié de ces familles (55%) ont un revenu disponible par unité de consommation au-dessous du seuil de bas revenus alors que seulement 10% des couples allocataires avec enfants se trouvent dans cette situation (FBCAF, 2008). Les Cafs de Bretagne estiment que plus de 80% des familles monoparentales bretonnes ont des revenus précaires ou fragiles. Au total, 58% des familles à bas revenus sont des familles monoparentales en 2007 et un tiers d'entre elles bénéficient d'un minima social (principalement l'API et le RMI). Les enfants de famille monoparentale sont plus à même de vivre dans une famille pauvre lorsque celle-ci est nombreuse : 64% des enfants de famille monoparentale de trois enfants ou plus vivent dans une famille à bas revenus contre 54% des enfants de famille monoparentale d'un seul enfant. La population d'étude ne déroge donc pas à la tendance nationale d'une précarisation des familles monoparentales depuis trente ans.

Si la précarisation des familles monoparentales et l'impact des politiques sociales sont fréquemment analysés, il n'en est pas de même des aspects relatifs aux espaces de vie des mères seules qui sont l'objet de la recherche et dont nous présentons maintenant la méthodologie. Il s'agit d'une vaste étude de cas à l'intérieur du territoire breton. Elle repose sur la réalisation d'une enquête quantitative par questionnaire complétée par des entretiens semi-directifs.

2. UNE PHASE QUANTITATIVE

Pour disposer de données sur le comportement résidentiel et les pratiques spatiales du quotidien des mères isolées en Bretagne, une enquête par questionnaire s'avère nécessaire. La phase quantitative consiste à mesurer un phénomène en rassemblant une quantité importante de données et en effectuant un traitement statistique des informations collectées. La phase quantitative de la thèse a été prévue sur une durée de neuf mois, avec quatre étapes avant l'exploitation des résultats : élaboration du questionnaire, test, envoi de lettres d'information puis envoi du questionnaire et saisie des informations (figure 24).

Figure 24 – **Chronologie de l'enquête quantitative**



Réalisation : F. Leray, CNRS UMR ESO 6590, 2009

2.1. Une enquête par questionnaire

Une enquête quantitative autorise la quantification des caractéristiques sociodémographiques, des préférences, des usages et même des degrés de satisfaction. Ce mode de collecte est pertinent en raison de sa souplesse et de la variété des types d'informations qu'il permet de relever. Une telle méthode fournit des indications de tendance et permet de mesurer des fréquences, d'établir des comparaisons et d'observer des relations ou corrélations entre variables. Pour ce faire, elle est menée auprès d'un nombre d'individus significatif et représentatif. La qualité du questionnaire est déterminante pour l'exploitation des résultats et, au final, l'intérêt de l'enquête.

2.1.1. Les objectifs préliminaires de l'enquête

La collecte des données nécessaires passe d'abord par la réalisation d'un questionnaire. En amont de son élaboration, l'objectif était de combiner la quête d'informations sur les mobilités résidentielles et sur les mobilités quotidiennes (deux temporalités différentes). Tout d'abord, s'intéresser aux trajectoires de vie induit inévitablement l'utilisation d'une « temporalité biographique ». La perspective diachronique permet aux enquêtées de poser un regard rétrospectif sur leur vie et met en lumière les spécificités d'une trajectoire résidentielle ou d'emploi. Le but est de mettre en relation ces trajectoires avec d'autres événements de l'histoire de vie familiale. En complément, un regard davantage porté sur le quotidien rend compte d'une « temporalité immédiate » à travers l'exposition des pratiques spatiales. Concrètement, les hypothèses de recherche (chapitre 2) ont permis d'identifier un ensemble de thèmes à aborder :

- les conséquences d'une entrée en monoparentalité sur les lieux de résidence et les pratiques spatiales des mères seules avec enfant(s) en tenant compte des milieux de vie, ce qui suppose de connaître les situations familiales, de logement et d'emploi ;
- les contraintes spécifiques en matière de logement engendrées par l'entrée en monoparentalité. Là encore, il est nécessaire de prendre en compte la diversité des situations dans la mesure où les contraintes relatives au choix du logement ne sont pas assumées par toutes de la même manière ;
- les tactiques mises en œuvre par les mères interrogées afin de pérenniser leurs réseaux de sociabilité et ceux de leurs enfants ;
- le vécu de la monoparentalité des mères seules avec enfant(s) sous l'angle de la représentation des milieux de vie. Il s'agit de s'intéresser notamment aux questions d'isolement, de sentiment de déqualification (ruptures dans les parcours résidentiels), de sentiment d'insécurité et de mal-être pour les enfants et pour soi.

2.1.2. L'administration du questionnaire

La recherche quantitative adoptée s'effectue sur la base de *questionnaires standardisés* à des fins exploratoires. Conçue de la sorte, l'enquête fournit une base géographique et sociologique à partir desquelles les mères isolées se particularisent. La technique d'envoi adoptée est *auto administrée*, c'est-à-dire que la collecte ne nécessite pas l'intervention d'un enquêteur pour remplir le questionnaire. La standardisation du questionnement autorise une agrégation des données et son traitement statistique. Cela suppose que les questionnaires ne soient en aucun cas modifiés durant le processus d'envoi. Outre son aspect standardisé, l'enquête est de type *longitudinale*. Contrairement aux sondages transversaux qui sont des études ponctuelles à un moment donné, ce type d'enquête permet de recueillir des informations portant sur une durée. Il s'agit d'interroger un individu sur une période de sa vie en l'interrogeant de manière rétrospective. Cette méthode est utile à l'étude puisque l'un de ses objectifs est de révéler les logiques de « rupture » (résidentielle, professionnelle et financières) que suppose un changement familial dans un cycle de vie. Une telle méthode vise à une reconstitution objective des parcours de vie. Les résultats sont donc établis sur des bases déclaratives. En avoir pleinement conscience permet d'anticiper le risque de réponses imprécises en ne se trompant pas d'objectif au moment du choix des thématiques du questionnaire et des modalités de réponses.

Afin de faciliter la lecture du questionnaire, la formulation des questions est conçue de manière simple et claire avec l'utilisation uniquement de termes appartenant au langage courant. Trois types de questions ont été sélectionnés pour recueillir ces informations : des questions *fermées*, des questions *numériques* et des questions *ouvertes*. Ce dernier type de question est efficace pour quantifier des perceptions et des représentations par le jeu des degrés de satisfaction ou d'acceptation d'une situation spécifique (situation familiale, situation professionnelle, situation résidentielle).

L'enquête quantitative ne peut déceler des phénomènes trop faibles quantitativement ou des particularités que seule une enquête qualitative complémentaire peut percevoir. Il est impossible de prétendre traduire la diversité des pratiques ou de percevoir l'ensemble des logiques à l'œuvre derrière les différents usages avec l'enquête quantitative comme unique méthode. La méthodologie quantitative n'est donc pas une fin en soi. Elle est conçue comme une démarche explicative qui permet de décrire et d'expliquer les comportements et les déterminants sociaux de manière objective.

2.1.3. Les thématiques du questionnaire

Le questionnaire a été élaboré en fonction des objectifs prédéfinis. Il comporte des questions relatives à cinq thématiques bien distinctes³⁰ après une première partie consacrée à l'identification des enquêtées. La seconde partie aborde la question du *logement* ; la troisième partie concerne la *situation professionnelle* des mères isolées ; la quatrième partie porte plus spécifiquement sur leur *situation économique* ; la cinquième partie s'intéresse aux *déplacements quotidiens* ; enfin, les *réseaux sociaux* sont abordés en fin de questionnaire.

Les questions préliminaires

Le questionnaire débute par des questions de cadrage relatives aux caractéristiques sociales, familiales et économiques de la répondante : âge, statut matrimonial, origine et durée de la monoparentalité des femmes interrogées ; âge, nombre, scolarité et activité de leur(s) enfant(s). Ces questions ont deux objectifs : s'assurer que les répondantes correspondent à la population étudiée et établir des comparaisons selon ces variables socio-économiques et démographiques au cours du traitement statistique.

La situation résidentielle

Un deuxième ensemble de questions a trait au logement et au parcours résidentiel. Les questions portent sur les changements de domicile, notamment au moment de l'entrée en monoparentalité, sur le type de logement et son statut, sur la taille et le confort, mais aussi sur les critères de choix du logement (encadré 7). Ces questions relatives au logement sont importantes puisqu'elles sont les seules relatives aux mobilités résidentielles des mères seules avec enfants et, plus particulièrement, aux conséquences des ruptures familiales sur le logement des familles monoparentales féminines. Dans quelle mesure et pour qui l'entrée en monoparentalité est-elle directement responsable d'un déménagement ? Le questionnaire doit aussi permettre d'évaluer la satisfaction des répondantes à l'égard de leur lieu de résidence au moment de l'enquête et d'identifier les facteurs d'insatisfaction.

³⁰ L'intégralité du questionnaire est reproduit en annexe 3.

Encadré 7 – Evaluation de la mobilité résidentielle des mères isolées dans le questionnaire

AVANT que vous ne soyez seule avec votre ou vos enfant(s)		DEPUIS que vous vous êtes retrouvée seule avec votre ou vos enfant(s) jusqu'à aujourd'hui					
Année d'installation sur la commune							Autres renseignements :
Commune et département (n°)							
Type de logement M. Maison A. Appartement	☐ M. ☐ A. ☐ Autre	☐ M. ☐ A. ☐ Autre	☐ M. ☐ A. ☐ Autre	☐ M. ☐ A. ☐ Autre	☐ M. ☐ A. ☐ Autre	☐ M. ☐ A. ☐ Autre	
Statut d'occupation 1. Propriétaire 2. Locataire H.L.M. 3. Locataire privé 4. Hébergé 5. Autre	☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5. Autre	☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5. Autre	☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5. Autre	☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5. Autre	☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5. Autre	☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5. Autre	
Nombre de chambres	☐ 0 ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 et +	☐ 0 ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 et +	☐ 0 ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 et +	☐ 0 ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 et +	☐ 0 ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 et +	☐ 0 ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 et +	

Source : Extrait du questionnaire « les mères seules avec enfant(s) en Bretagne » (FBCAF/UHB/RESO ; annexe 3)

La situation professionnelle et économique

Un troisième ensemble de questions porte sur la situation professionnelle. Outre la situation des répondantes sur le marché de l'emploi au moment de l'enquête, les questions doivent permettre de prendre la mesure des conséquences éventuelles du changement de situation familiale. Avec ces informations sur les caractéristiques des emplois occupés, sur les types de contrat, les horaires et lieux de travail, il s'agit de vérifier l'hypothèse de la plus fréquente présence sur le marché de l'emploi des mères seules mais aussi de la plus grande précarité de leurs positions. Nous tenterons aussi d'évaluer dans quelle mesure cette vulnérabilité sur le marché du travail tient au fait qu'il s'agit de femmes ou au fait qu'elles sont seules à devoir assumer au quotidien la garde des enfants. Là encore, cette partie du questionnaire se termine par une question sur la satisfaction des répondantes à l'égard de leur situation professionnelle. Relevant lui aussi de la dimension économique de l'espace social de vulnérabilité des familles monoparentales féminines, le troisième ensemble de question porte sur la situation économique des familles. Outre la mesure de la pauvreté économique dans l'échantillon enquêté, on cherchera à estimer l'évolution des conditions matérielles de la famille. L'analyse sera faite en termes de difficultés ressenties puisque les répondantes sont invitées à faire état des difficultés matérielles qu'elles rencontrent au quotidien.

Pratiques spatiales et représentations sociales

Les trois derniers groupes de questions concernent les dimensions sociales et familiales de l'espace social de vulnérabilité des familles monoparentales. Le premier porte sur les mobilités quotidiennes au sein de ces familles. Les répondantes sont invitées à donner des informations sur leur capacité de mobilité et les moyens de transports dont elles disposent et qu'elles utilisent, sur leurs trajets quotidiens, notamment pour se rendre au travail et, si besoin, sur les lieux de prise en charge ou de scolarisation de leur(s) enfant(s). Les informations recueillies doivent permettre une représentation graphique des déplacements. Le deuxième porte plus spécifiquement sur les enfants. Il comporte un premier volet relatif aux modes de garde. Pour les mères seules, la question de la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle se pose avec une acuité particulière. Les arrangements au quotidien pour la garde des enfants peuvent prendre des formes variées selon l'offre locale et les réseaux dont disposent les mères en ce domaine. Le second volet est relatif aux activités de loisirs des enfants, avec une double hypothèse de réduction des activités extrafamiliales et d'arrangements passant par le temps partiel ou l'entraide. Le dernier volet porte sur les réseaux sociaux des répondantes. Les questions posées doivent permettre de voir si le changement de situation familiale modifie la fréquence et la nature des relations avec la famille et les amis. Pour les mères divorcées ou séparées, un groupe de questions porte sur les relations avec les ex-conjoints. Enfin, dans des questions plus personnelles, les mères sont invitées à s'exprimer sur leurs sentiments et leur vécu, notamment, à dire si elles se sentent déqualifiées ou isolées.

2.1.4. La phase de test du questionnaire

La qualité des données récoltées et ensuite celle des résultats dépend largement de cette phase. Réalisé auprès d'un petit nombre de personnes, le test permet de vérifier la compréhension des questions par les enquêtées. Il a été effectué en janvier et février 2008 sur la version quasi définitive du questionnaire (même papier, même format, même organisation que dans la version définitive). Le questionnaire initial comportait quatre-vingt quinze questions portant sur les conséquences de la monoparentalité sur le logement, la situation professionnelle et financière, les trajets quotidiens, les modes de gardes, les réseaux sociaux, soit les thématiques mises en vue précédemment. Puisque le test a pour objectif d'améliorer le questionnaire, les personnes interrogées ont été invitées à formuler des remarques. Il était donc important que ce test soit effectué auprès de mères aux parcours de vie différents et

aux profils aussi variés que possible : l'âge, la situation matrimoniale et la catégorie socioprofessionnelle ont été autant d'éléments pris en compte dans le choix des mères rencontrées pour cette phase de test. Réseaux personnels et de mon entourage scientifique ont permis d'identifier les personnes correspondant aux profils souhaités. Dix personnes ont accepté de participer au test du questionnaire ; sept d'entre elles ont été soumises à un entretien semi-directif complémentaire (tableau 15).

Tableau 15 – **Profil des répondantes soumises au test du questionnaire**

Nom	Age	Nombre d'enfants	Situation matrimoniale	PCS
Mme A.	23	1	Séparée	Inactive (Etudiante)
Mme B.	34	1	Séparée	Profession intermédiaire
Mme C.	44	1	Divorcée	Profession libérale
Mme D.	29	1	Séparée	Employée
Mme E.	53	2	Divorcée	Employée
Mme F.	44	2	Divorcée	Profession libérale
Mme G.	26	1	Séparée	Artisan, commerçant, chef d'entreprise

Note de lecture : PCS (professions et catégories socioprofessionnelles)

Le test a aussi permis d'évaluer le temps nécessaire pour le remplissage du questionnaire. L'entretien a été l'occasion de recueillir les remarques sur d'éventuelles questions oubliées, sur la forme du document à remplir ou sur des problèmes de formulation des questions. Le face-à-face entre le chercheur et les enquêtées a permis d'observer les réactions des répondantes devant chaque question. Pour ce questionnaire, trois interrogations majeures se sont posées au cours de cette phase de test.

Les enquêtées peuvent-elles répondre aux questions posées ?

Puisque la pertinence des réponses ainsi que leur validité scientifique dépendent du niveau de compréhension des questions par les enquêtées, leur formulation doit être conçue de manière simple et claire. Le langage des participantes prime sur les concepts du chercheur. Le degré de compréhension des mots employés dans le questionnaire diffère selon le milieu social des mères interrogées et chaque remarque doit être prise en considération : s'il faut expliquer, c'est qu'il faut corriger. Par exemple, au lieu d'employer les expressions « espaces de vie », « parcours résidentiels », « ressources financières » et « actif », il est préférable de parler de « lieux d'activités », de « déménagements », de « revenus » et de « salarié » (en précisant la catégorie socioprofessionnelle). De même, il est utile de préciser le sens de

chaque terme indispensable mais pouvant être source d'incompréhension, tels que « dépenses primaires et secondaires », « cohabitation et séparation » et « espaces récréatifs ». Enfin, il s'est avéré essentiel durant les entretiens d'employer l'expression « mères seule(s) avec enfant(s) » plutôt que de parler de « mères isolées », expression souvent ressentie comme stigmatisante, afin de ne pas réduire la situation de monoparentalité à un problème d'isolement. Plus largement, toute formulation pouvant laisser penser à un jugement de valeur doit être bannie.

Une deuxième difficulté tient à la nature de certaines informations qui sont considérées comme indispensables par le chercheur mais sont délicates à recueillir, notamment parce qu'elles peuvent être considérées comme confidentielles ou intimes. Au cours de cette phase de test, les questions sur les sources de revenus, principalement sur les allocations touchées par les mères interrogées, ont provoqué une certaine méfiance d'un contrôle accru de leurs droits aux prestations, voir même la crainte de se faire retirer ces mêmes prestations. Par conséquent, la garantie de l'anonymat des réponses est rappelée à plusieurs reprises, en introduction du questionnaire et sur la lettre d'accompagnement. En outre, afin de mettre en confiance la personne interrogée et éviter tout sentiment de malaise, le questionnaire débute par les questions les moins engageantes pour finir par les questions qui le sont le plus. Celle sur l'isolement des mères isolées est dès lors posée sur un plan général, sans formulation personnalisée pouvant créer un rejet ou un quelconque désir de se conformer à la norme sociale. En ce qui concerne les questions relatives aux ressources financières, il s'est avéré impossible de demander le montant des revenus. C'est pourquoi une seule question a été retenue sur la capacité ou non à couvrir l'ensemble des dépenses primaires et secondaires au quotidien. Outre les remarques des mères interrogées à ce sujet, il s'agissait aussi d'une recommandation de la Fédération bretonne des Caisses d'Allocations Familiales.

La forme et l'organisation du questionnaire captent-elles l'attention des enquêtées ?

Dans la mesure où le questionnaire est rempli par les enquêtées elles-mêmes, il est important que ses objectifs et ses principaux thèmes apparaissent clairement. Le questionnaire est structuré de manière à rendre visible la succession des thématiques : le logement, la situation professionnelle, les modes de garde, les trajets quotidiens et le réseau social. Chaque thématique est introduite par une question d'ordre général débutant ainsi : « devenir une mère seule avec enfant(s) a-t-il eu des effets sur... ? ». Ensuite seulement sont posées des questions plus précises.

Le questionnaire comporte les trois types de questions communément utilisées : des questions semi-ouvertes, des questions numériques et des questions ouvertes. En ce qui concerne les questions fermées, les réponses formulées à l'avance ont pu poser problème. D'abord parce que les propositions de réponses selon un barème du type « oui, tout à fait », « plutôt oui », « plutôt non », « non, pas du tout » ont parfois surpris, du fait de leur caractère dichotomique. Ensuite, parce que certaines séries de propositions de réponses se sont avérées être incomplètes. Par exemple, en ce qui concerne les modes de garde, perçu comme inutile par la personne sans emploi, le type de logement (cas d'un retour au logement parental) ou la situation professionnelle (étudiante avec « petits boulots »). Les catégories « autres » ou « ne me concerne pas » ont donc été plus fréquemment utilisées.

La durée nécessaire pour remplir le questionnaire pouvait être source de lassitude et d'agacement de la part des enquêtées. Ainsi, quelques doutes ont été évoqués concernant la quantité d'information demandée. Celle-ci était trop importante : quatre vingt quinze questions pour environ une heure de rédaction. Le test a également permis de prendre conscience de redondances qui dispersaient l'intérêt porté par l'enquêtée au questionnaire. Des questions qui demandaient un temps de réponse assez long ont été enlevées du questionnaire et n'ont été posées qu'aux mères qui ont accepté les entretiens. C'est le cas des questions relatives à la description des emplois du temps au quotidien. Le nombre de tableaux permettant une plus grande rapidité de réponses a été augmenté. Dans la version finale, soixante quatorze questions sont proposées aux répondantes pour un temps de réponse d'environ quarante minutes.

Quelle est l'opinion générale des répondantes sur le document ?

La maniabilité et l'esthétique du questionnaire sont des aspects formels importants. En effet, le document doit susciter l'attrait et l'intérêt de l'enquêtée qui, ainsi, sera plus encline à fournir des informations claires et utiles pour la recherche. Les enquêtées de la phase de test ont donc été appelées à donner leur avis sans a priori sur l'utilité de consacrer quelques minutes de leur temps au questionnaire afin de savoir si celui-ci engendre réserve et/ou curiosité. La question était d'autant plus importante que, par son objet, cette enquête pénètre l'intimité des situations familiales et peut être source de rejet. Or, de manière générale, l'opinion des mères interrogées fut positive, précisément parce que l'objet de l'enquête porte sur un parcours de vie souvent semé d'embûches. Répondre au questionnaire a souvent été considéré comme une possibilité d'alerter l'enquêteur, et indirectement l'action publique,

des difficultés vécues par les mères de famille monoparentale. Il est dès lors important pour le chercheur de différencier réponse et opinion. Malgré tout, c'est bien une certaine appropriation de l'objet de l'enquête par les répondantes qu'a révélé cette phase de test, étape indispensable avant l'envoi des questionnaires aux mères isolées ciblées par la recherche.

2.1.5. La collecte des réponses : un partenariat avec la Fédération bretonne des Caisses d'Allocations Familiales

L'enquête a été rendue possible grâce au soutien de la Fédération bretonne des Caisses d'Allocations Familiales avec qui une convention a été signée. Afin d'obtenir un échantillon représentatif, le questionnaire a été envoyé par voie postale à des mères isolées définies selon les critères suivants :

- le parent devait assumer la garde d'au moins un enfant au second semestre 2007 ;
- la population de départ est extraite des fichiers des allocataires de la Fédération bretonne des Caisses d'Allocations Familiales, ou plus précisément des cinq Caisses d'Allocations Familiales de la Région ;
- la sélection de l'échantillon a été effectuée selon un traitement aléatoire par numéro d'allocataire réalisé par le centre informatique de la Fédération bretonne des Caisses d'Allocations Familiales. L'absence de critères d'échantillonnage spécifiques (l'âge, le nombre d'enfants, le type de prestations, ...) permet de rendre compte de la diversité des situations des familles monoparentales.

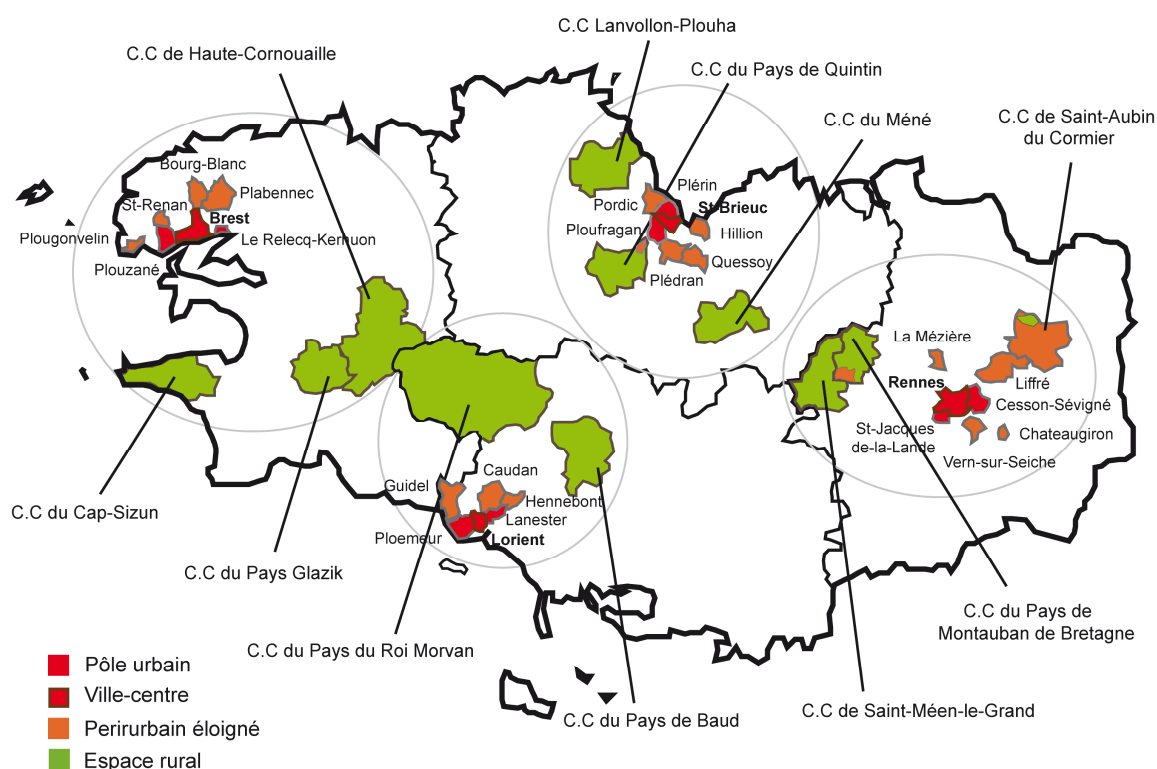
Dans un premier temps, les cinq CAF bretonnes³¹ se sont chargées de l'envoi de 4 000 lettres d'informations demandant aux mères seules avec enfants de donner leur accord pour participer à l'enquête, comme cela a été exigé par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Ce courrier était accompagné d'un coupon-réponse à retourner à la Fédération bretonne des Caisses d'Allocations Familiales. Les communes d'envoi ont été sélectionnées de manière à respecter la répartition des familles monoparentales entre villes-centres, communes monopolarisées, multipolarisées et rurales (Leray, Séchet, 2009) : en Bretagne, 70% des familles monoparentales résident dans un pôle urbain, 13% dans une

³¹ Une CAF en Ille-et-Vilaine, Côtes d'Armor, Morbihan, deux dans le Finistère.

commune multipolarisée, 6% dans une commune monopolarisée, 11% dans une commune rurale³². L'hypothèse de l'inégale capacité des espaces de vie à offrir plus ou moins de ressources (caractéristiques du marché de l'emploi, réseaux de transports, offre de services de garde...) a justifié le choix de mener les observations dans tous les types d'espaces (carte 3).

Les communes ont été sélectionnées selon une logique « centre/périphérie » afin de mettre en évidence leur capacité à offrir des ressources plus ou moins favorables aux familles. Seul le département du Finistère diffère quelque peu dans le choix des communes. La nécessité de répondre à l'attente des cinq Caisses d'allocations familiales de Bretagne explique la prise en compte de trois communautés de communes du Finistère sud en plus d'un ensemble de communes de l'agglomération brestoise.

Carte 3 – Le terrain de l'enquête

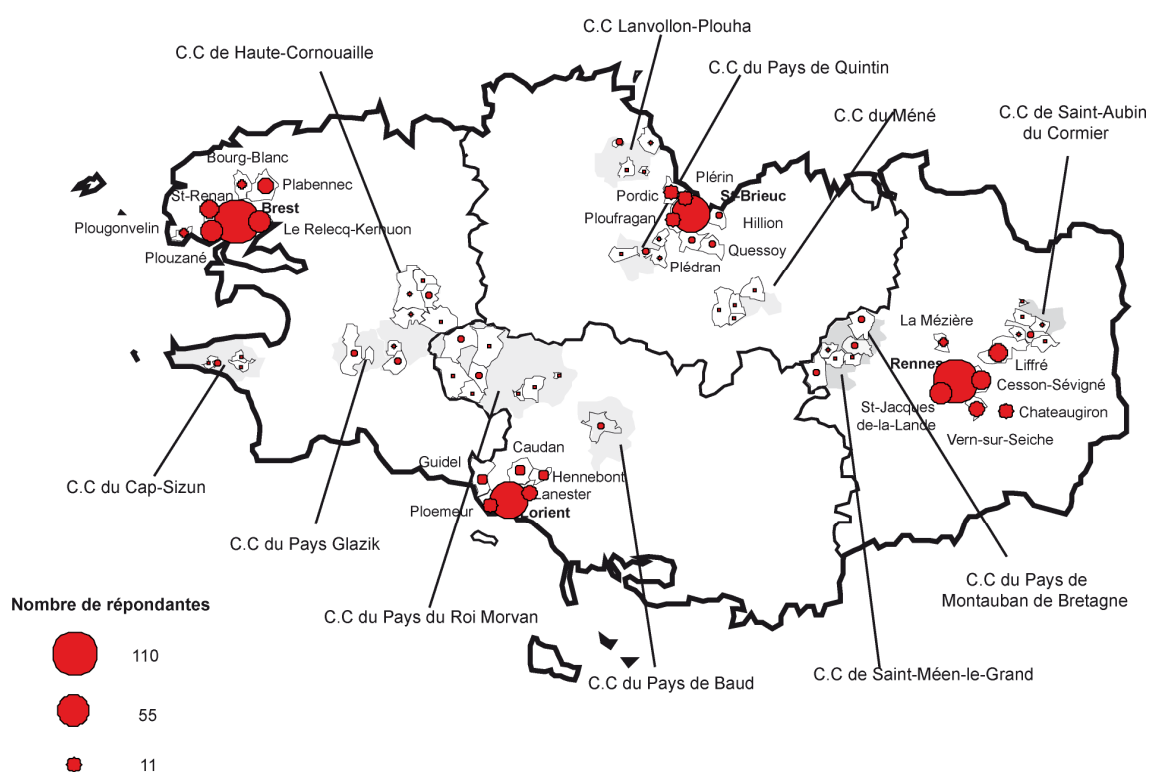


Réalisation : F. Leray, CNRS UMR ESO 6590, 2009

³² Les définitions sont celles de l'INSEE : une « ville-centre » est une commune qui abrite plus de 50% de la population de l'unité urbaine ; une « commune monopolarisée » est une commune appartenant à la couronne périurbaine d'une aire urbaine ; une « commune multipolarisée » se situe hors des aires urbaines (pôle urbain et couronne périurbaine) et au moins 40 % de sa population ayant un emploi travaille dans plusieurs aires urbaines ; une « commune rurale » est une commune n'appartenant pas à une unité urbaine.

Dans un second temps, le questionnaire sous format papier a été adressé aux mères intéressées, accompagné d'une lettre expliquant les finalités de l'étude et d'une enveloppe timbrée pour le retour. A la date du 1er Septembre 2008, 902 questionnaires avaient été retournés, soit un taux de réponse de 60%. Ce pourcentage, tout à fait satisfaisant, montre l'intérêt de l'étude pour les mères isolées. Au total, après saisie de l'ensemble des réponses, 800 questionnaires valables³³ ont été soumis au traitement informatique des données (carte 4).

Carte 4 – Le nombre de répondantes au questionnaire selon leur commune de résidence



Réalisation : F. Leray, CNRS UMR ESO 6590, 2009

2.1.6. Le traitement des données

Les informations fournies par les mères interrogées font l'objet d'une analyse de contenu quantitative. Les résultats de l'enquête sont basés sur du déclaratif. Une certaine prudence est donc nécessaire dans l'analyse de données. Celles-ci sont traitées de façon anonyme comme cela a été indiqué aux répondantes dans la lettre jointe au questionnaire. Seules les

³³ Un questionnaire mal rempli doit être écarté plutôt que de saisir des informations incertaines.

mères intéressées par un entretien semi-directif proposent une adresse électronique ou un numéro de téléphone permettant de les joindre après la phase de dépouillement du questionnaire.

Les réponses des mères interrogées, recodifiées sous forme numérique, sont d'abord recueillies par saisie informatique pour ensuite être comptabilisées par le biais du logiciel de traitement de données. Les réponses sont alors regroupées par domaine selon une grille de codification construite à partir des questions posées et d'un domaine d'analyse prédéfinie. Puis l'analyse des questionnaires est réalisée, en trois étapes, avec l'aide des logiciels d'enquêtes et d'analyse statistique de données *Le Sphinx*®.

La première étape consiste en l'étude des *variables quantitatives*. Ces variables sont rendues compte par la construction d'une courbe de fréquence et le calcul d'indicateurs synthétiques de tendance centrale (moyenne, médiane).

La deuxième étape concerne les *tris à plats des données*. Il s'agit de réaliser des traitements de base comme la réalisation de tableaux et de graphiques afin d'examiner la fréquence d'apparition des informations collectées. Tout comme l'étude des variables quantitatives, il s'agit d'une analyse uni-variée. Les tris à plat permettent de dégager les caractéristiques des familles monoparentales féminines en général et selon les espaces en répondant aux questions : où vivent-elles, avec quelles ressources financières, professionnelles, personnelles, et quelle organisation de leur temps ? L'objectif de cette méthode est de recenser la fréquence relative des réponses mais aussi d'anticiper le croisement des données à travers la mise en vue de la fréquence des difficultés et des stratégies évoquées.

La troisième étape concerne les *tris croisés*. Des analyses sont menées en termes de regroupements logiques à travers le croisement de données afin de mettre en évidence le lien entre deux variables (exemple : entre l'origine de la monoparentalité et le statut d'occupation des mères isolées). Le traitement simultané de deux questions met en évidence comment les réponses apportées à l'une coïncident ou dépendent des réponses apportées à l'autre. Trois niveaux d'interprétation entrent alors en jeu : la relation entre les deux variables, l'intensité de cette relation (forte ou très forte), la traduction de cette relation, c'est-à-dire l'explication de l'intensité entre les deux variables.

Le test du *Chi-deux*³⁴ résout ce problème d'interprétation. Il détermine si les réponses à deux questions fermées sont « statistiquement significatives » (indépendantes). La relation est

³⁴ $\chi^2 \text{ calculé} = \text{somme} (\text{Effectif Théorique} - \text{Effectif Réel})^2 / \text{Effectif Théorique}$

ensuite validée ou non selon la valeur de référence de chaque table du Chi-deux. Grâce à l'étude des *Chi-deux partiels*, il est ensuite possible de percevoir les détails de la relation au sein d'un tableau croisé. Les chi-deux partiels sont situés aux endroits où la différence est la plus forte entre l'effectif théorique et l'effectif observé. Ils indiquent les couples de modalités remarquables où il y a de fortes particularités dans les résultats. Afin de disposer d'une analyse finement détaillée, l'analyse du *Chi-deux par cellule* permet de calculer la significativité de chaque chi-deux partiel.

De manière plus aboutie, la *caractérisation automatique d'une variable nominale* permet de la caractériser en explorant automatiquement l'ensemble des liaisons qu'elle entretient avec toutes les autres variables quel que soit leur type. Elle est particulièrement adaptée en vue de réaliser une segmentation ou une analyse discriminante.

Enfin, la dernière étape est propre aux *méthodes factorielles* réalisées grâce aux logiciels SPAD® et XLSTAT®³⁵. Ces méthodes techniques ont pour objet de réduire les dimensions des tableaux de données de façon à représenter les associations entre individus et entre variables dans des espaces de faibles dimensions :

- Une *analyse des correspondances multiples* (ACM) qui permet de réaliser une description multivariée sur des variables qualitatives. Cette méthode est particulièrement adaptée à l'analyse d'enquêtes pour lesquelles les lignes du tableau sont en général des individus et les colonnes sont des modalités de variables qualitatives. L'ACM autorise une analyse simultanée de plusieurs variables et permet d'observer les combinaisons et les liens entre les variables actives.
- La *classification ascendante hiérarchique* (CAH) qui permet de classer des individus ayant un comportement similaire sur un ensemble de variables. Cette méthode a pour objectif d'obtenir des classes d'individus les plus cohérentes possibles : soit en constituant les groupes les plus homogènes, soit à l'inverse, les groupes qui se distinguent le plus les uns des autres. La classification est ascendante car elle part des observations individuelles. Elle est hiérarchique car elle produit des classes ou groupes de plus en plus vastes, incluant des sous-groupes en leur sein. Cette procédure ne peut être connectée qu'à une analyse factorielle ou à une description des axes factoriels.

³⁵ Les logiciels SPAD (Système pour l'Analyse des Données) et XLSTAT sont essentiellement tournés vers l'analyse des données et le data-mining. Ces logiciels disposent d'outils de description des données, d'analyses factorielles et de classification.

2.2. Le bilan de la phase d'enquête par questionnaire

Les répondantes présentent des caractéristiques proches de celles observées aux niveaux national et régional, tant pour les modes de formation de la famille monoparentale que pour l'âge ou la taille de la famille. Une grande diversité de situations sociales et familiales sont repérées : la « monoparentalité » recouvre différents profils.

2.2.1. Une diversité de trajectoires familiales

L'analyse se base sur l'évènement qui est à l'origine de la constitution de la famille plutôt que sur le statut matrimonial. En effet, les modes de formation des familles monoparentales permettent d'établir des comparaisons avec les situations antérieures au changement familial et d'évaluer avec davantage de certitude la pérennisation d'une situation monoparentale dans le temps. Dans le cas des mères célibataires, le statut matrimonial n'apporterait qu'une information incomplète. En effet, les études statistiques se basant sur le statut matrimonial révèlent que les mères célibataires élèvent leur(s) enfant(s) soit dans le cadre d'une union libre avant une séparation ou un décès, soit en ayant jamais vécu en couple.

Une séquence dans un parcours de vie

La monoparentalité est généralement issue d'une rupture d'union. Les situations monoparentales ne se comprennent que dans le contexte des trajectoires individuelles et résultent de trois modes de formation bien distincts : la *naissance* d'un enfant, alors que la mère ne vivait pas en couple (11,4% des mères isolées). Dans ce cas, les enfants n'ont jamais vécu avec leur autre parent ; la *désunion*, soit par une rupture d'union libre (46,6%), soit par un divorce (31,8%) ; et enfin, le *décès* du conjoint (10,3%).

La durée moyenne de l'épisode monoparental vécu par les femmes seules avec enfant(s) est de 6,3 années. Certaines femmes connaissent des périodes différentes de monoparentalité interrompues par des relations plus ou moins durables qui peuvent entraîner la naissance d'un enfant ou la venue d'un enfant du nouveau partenaire. Cependant, la situation monoparentale a rarement été vécue plus d'une fois. Cela ne concerne que dans 4,1% des femmes. Les sorties de la monoparentalité se font soit par recomposition familiale, soit parce que les enfants prennent leur autonomie ou atteignent l'âge de 25 ans.

Des quadragénaires élevant des enfants préadolescents. L'âge moyen des mères isolées est de 42,6 ans (tableau 16). Au moment du changement familial, celui-ci est de 35,6 ans. L'âge tardif de la monoparentalité s'explique par le fait que la situation monoparentale intervient en grande majorité après la désunion d'un couple avec des enfants et souvent après une longue période de vie commune. Au moment du changement familial, six enfants sur dix avaient plus de trois ans. Au moment de l'enquête, la grande majorité des enfants ont plus de 12 ans. Leur âge moyen est de 14,3 ans. De nombreuses familles monoparentales ont des enfants de plus de 24 ans mais sont uniquement comptabilisés les enfants à charge.

Tableau 16 – **Caractéristiques des familles monoparentales (population source et population étudiée)**

	Mères isolées (enquête)	Mères isolées (Bretagne)
Age des mères	$X = 42,6^*$	
Moins de 20 ans	0,3%	0,2%
20 à 24 ans	2,1%	2,6%
De 25 à 39 ans	34,3%	28,5%
De 40 à 54 ans	59,7%	44%
55 ans et plus	3,5%	24,5%
Nombre d'enfants	$X = 1,7$	
1	44,3%	54,3%
2	38,5%	32,6%
3	15%	10,3%
4 et plus	2,3%	2,8%
Age des enfants	$X = 14,3$	
Moins de 3 ans	5,3%	7,6%
De 3 à 5 ans	8,7%	11%
De 6 à 10 ans	23,1%	23%
De 11 à 17 ans	42,4%	38,8%
De 18 à 24 ans	20,6%	19,6%
Situation professionnelle		
Actif ayant un emploi	82,2%	73%
Chômage	6,9%	13%
Inactif **	10,9%	14%

Note : une comparaison avec les données régionales de l'Insee permet de rendre compte de la représentativité de l'échantillon. Les caractéristiques socio-démographiques des individus issus de l'échantillon (population source) s'avèrent très proches de celles de la « population-mère » (catégorie sociale, secteur d'activité, âge).

(*) X = moyenne (**) Étudiantes, retraitées, femmes au foyer, personnes en incapacité de travailler...

Source : Enquête (2009), Insee, recensement 2006 – Réalisation : F. Leray, CNRS UMR ESO 6590, 2009

Les familles monoparentales sont des familles de petite taille. Le plus souvent, les mères isolées ont un seul enfant à charge (44,3%). Elles élèvent en moyenne 1,7 enfant et sont rarement à la tête d'une famille nombreuse (17,3%). La réduction de la période pendant laquelle le couple aurait pu avoir des enfants ainsi que la plus grande propension des enfants de famille monoparentale à quitter très tôt le domicile familial expliquent en partie cette situation (Chardon, Daguet, Vivas, 2008).

Les mères de familles monoparentales sont très souvent en emploi. Huit femmes sur dix exercent une activité professionnelle rémunérée, soit un taux plus important que dans la population étudiée. Le chômage concerne 6,9% des mères isolées tandis que 10,9% sont inactives (étudiantes, retraitées, femmes au foyer, invalide).

Des caractéristiques différentes selon le mode de formation de la famille

L'évènement qui détermine la constitution de la famille est un bon indicateur de la diversité des structures monoparentales. Celui-ci explique en grande partie les caractéristiques de l'ensemble des familles monoparentales par opposition aux parents en couple et à la diversité des configurations familiales qui existent en leur sein (Gautier, 2006). Le nombre d'enfants, l'âge des mères et de leur(s) enfant(s) sont liés à leur histoire matrimoniale antérieure (tableau 17) tandis que la situation professionnelle varie bien souvent selon les différentes étapes du cycle de vie.

Tableau 17 – **Caractéristiques des familles monoparentales selon le mode de formation de la famille (population source)**

	Naissance	Divorce	Séparation	Décès
Age des mères	$X = 37,7^*$	$X = 42,9$	$X = 38,8$	$X = 46,9$
Moins de 25 ans	12,1%	0,3%	2,8%	0,0%
De 25 à 29 ans	7,7%	1,3%	11,0%	0,0%
De 30 à 39 ans	28,6%	28,2%	37,8%	8,5%
De 40 à 49 ans	41,8%	57,4%	42,9%	61,0%
50 ans et plus	9,9%	12,9%	5,5%	30,5%
Nombre d'enfants	$X = 1,2$	$X = 1,6$	$X = 1,9$	$X = 1,9$
1	85,7%	32,7%	48,4%	37,8%
2	12,1%	45,0%	39,0%	36,6%
3	2,2%	19,0%	10,6%	24,4%
4 et plus	0,0%	3,2%	2,0%	1,2%
Age des enfants	$X = 8,2$	$X = 13,7$	$X = 10,2$	$X = 14,9$
Moins de 3 ans	21,9%	2,1%	7,7%	1,3%
De 3 à 5 ans	17,1%	5,3%	15,0%	1,3%
De 6 à 10 ans	23,8%	19,5%	32,7%	13,4%
De 11 à 17 ans	32,4%	46,4%	34,6%	51,7%
De 18 à 24 ans	4,8%	26,7%	9,9%	32,2%
Situation professionnelle				
Actif ayant un emploi	72,2%	86,8%	78,7%	82,2%
Chômage	10,0%	5,9%	8,7%	6,9%
Inactif **	17,8%	7,3%	12,6%	10,9%

(*) X = moyenne (**) Étudiantes, retraitées, femmes au foyer, personnes en incapacité de travailler...
Source : Enquête (2009) – Réalisation : F. Leray, CNRS UMR ESO 6590, 2009

Les mères n'ayant jamais vécu en couple. L'épisode monoparental commence par une naissance, voulue ou non, mais sans vie de couple préalable. L'entrée en monoparentalité est souvent synonyme d'une maternité précoce : elle intervient en début de parcours familial. C'est pourquoi 24,2% des mères qui n'ont jamais vécu en couple avaient moins de 25 ans au moment du changement familial. Elles sont ainsi plus jeunes (37,7 ans en moyenne) et élèvent plus fréquemment un seul enfant en bas âge (85,7% n'ont qu'un seul enfant tandis que l'âge moyen des enfants est de 8,2 ans). Les mères qui n'ont jamais vécu en couple sont moins souvent actives, plus souvent en formation, au chômage et en congé parental. L'arrivée du premier enfant explique la plus grande fréquence des interruptions d'activité.

Les mères divorcées. Les mères divorcées, comme les veuves, ont souvent plusieurs enfants (22,2% ont trois enfants et plus). Le divorce intervient en milieu de parcours familial. La durée moyenne de cohabitation antérieure est de 11,7 ans en cas de mariage. Les mères divorcées sont âgées en moyenne de 42,9 ans et élèvent le plus souvent deux enfants. Elles sont beaucoup moins susceptibles que les mères n'ayant jamais vécu en couple et les mères séparées d'avoir des enfants de moins de 3 ans (2,1%). L'âge moyen des enfants est de 13,7 années. Elles font partie des mères les plus qualifiées et sont celles qui sont le plus intégrées au marché du travail (86,6% sont des actifs occupant un emploi).

Les mères séparées. La situation monoparentale est liée à une désunion et intervient au milieu de parcours familial. Les caractéristiques des mères séparées sont proches de celles des mères n'ayant jamais vécu en couple. Comme elles, les mères séparées élèvent majoritairement un seul enfant. Elles sont plus âgées que les mères qui ne vivaient pas en couple mais plus jeunes que les veuves et les divorcées. L'épisode monoparental consécutif à une rupture d'union libre survient aussi de façon plus précoce dans la vie des enfants. La durée moyenne de cohabitation antérieure est en moyenne de 7 ans en cas d'union libre : les unions libres sont plus fragiles que les mariages. Les mères séparées sont également celles qui sont les plus présentes sur le marché du travail.

Les veuves. Le décès du conjoint intervient en milieu ou en fin de parcours familial, plus tard dans le cycle de vie que les autres mères isolées. Les veuves sont ainsi plus âgées que les autres mères au moment de l'entrée en situation monoparentale et au moment de l'enquête (30,5% ont plus de 50 ans). De fait, les enfants sont plus âgés : l'âge moyen des enfants est de 14,9 ans, 32,2% des veuves élèvent un ou plusieurs enfants majeurs. Les familles

monoparentales qui ont pour origine le décès du conjoint sont plus souvent des familles nombreuses (25,6%). Il est fréquent que certains des enfants aient déjà quitté le domicile parental. Lorsque les enfants non à charge sont comptabilisés, 48,8% des familles ont plus de trois enfants. Autre caractéristique propre aux veuves, celles-ci sont moins diplômées que les autres mères. Elles bénéficient cependant d'une plus longue expérience professionnelle. Elles sont moins souvent au chômage et naturellement davantage à la retraite que les autres.

2.2.2. Des situations monoparentales stabilisées et fragilisées

Pour aller plus loin et rendre compte davantage de la diversité des situations monoparentales, les méthodes d'analyse factorielle sont utiles. Elles ont pour objectif de réduire les dimensions des tableaux de données de façon à représenter les associations entre individus et entre variables dans des espaces de faibles dimensions. Elles sont donc utilisées pour synthétiser et expliquer l'information donnée par plusieurs variables en minimisant la déperdition d'information.

L'analyse des correspondances multiples est la première étape avant l'analyse géométrique des données. Elle permet d'étudier les liaisons qui existent entre plusieurs variables qualitatives sur une même population. On dispose d'individus (800) décrits par plusieurs variables nominales (8) : l'origine de la monoparentalité, l'âge des mères et de leur(s) enfant(s), le nombre d'enfant, la situation professionnelle et financière, le lieu de vie et la durée de la monoparentalité. Ces variables permettent de rendre compte de la forme des familles monoparentales mais aussi de la situation économique et sociale des mères isolées.

La deuxième étape est la classification ascendante hiérarchique des données qui consiste à agréger les individus selon leur ressemblance. Elle a pour objectif d'obtenir des classes d'individus les plus cohérentes possibles en constituant les groupes les plus homogènes. Toutes les variables peuvent intervenir dans la caractérisation. La CAH conduit à représenter un ensemble d'individus (décrits par des variables qualitatives) sous la forme d'un nuage de points. Chaque individu est représenté par un point. La distance entre deux points est définie à partir des valeurs prises par les variables qui les décrivent : plus les deux descriptions se ressemblent, plus la distance est petite.

En regroupant les individus, trois groupes différenciés les uns des autres apparaissent. La classification ascendante hiérarchique permet de distinguer trois classes : une situation

monoparentale stabilisée, une situation monoparentale fragilisée et une situation monoparentale précaire (figure 25).

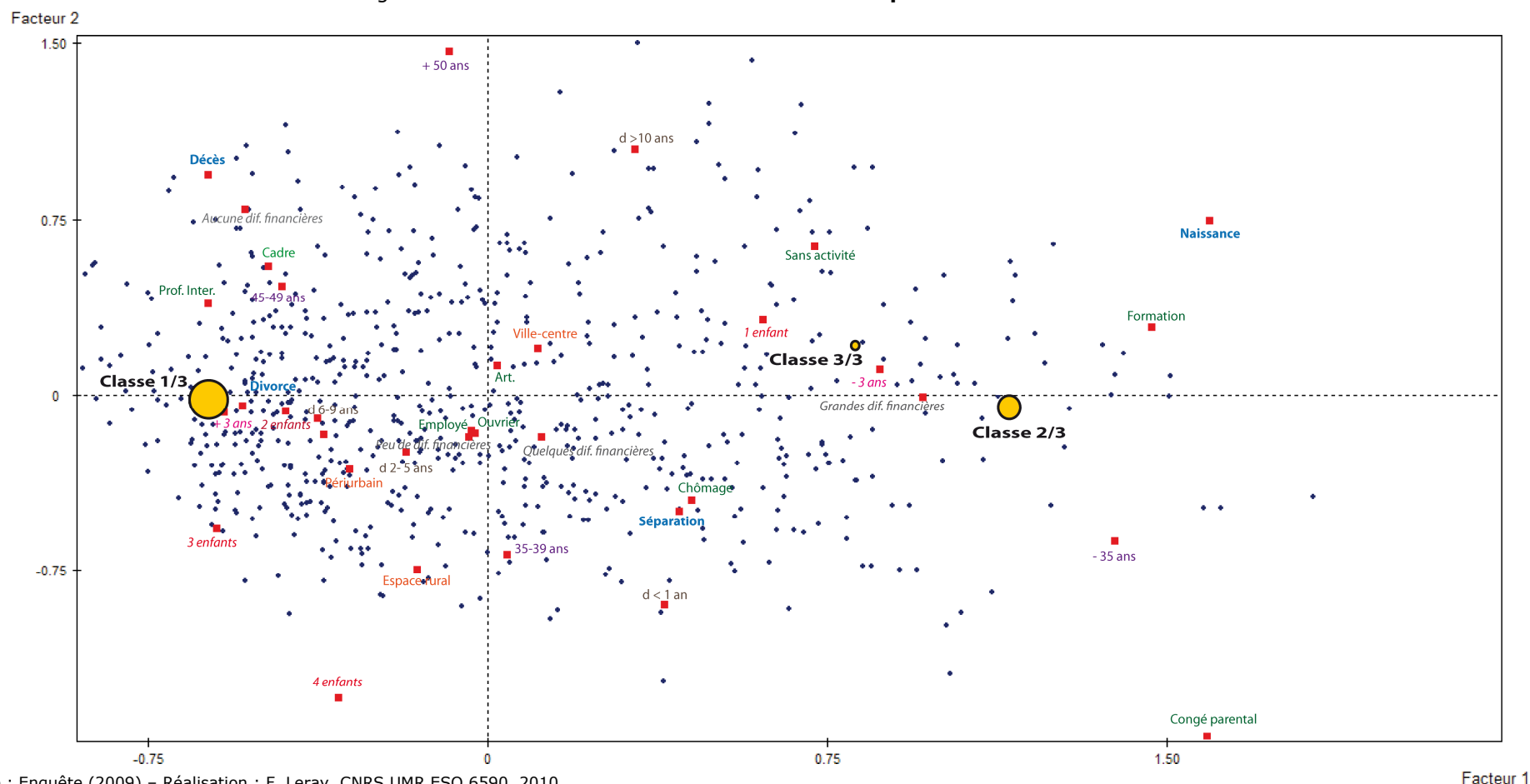
***Classe 1** (60,63% de l'échantillon) – Une situation monoparentale stabilisée.* La situation monoparentale est liée à un divorce ou un décès, un changement familial qui intervient en milieu ou en fin de parcours familial. Les mères isolées réparties dans la classe 1 ont, d'une part, peu de difficultés à couvrir l'ensemble de leurs dépenses primaires, d'autre part, elles ont des emplois plus qualifiés que celles de la classe 2 (cadre, profession intermédiaire). Elles sont fortement présentes sur le marché du travail et bénéficient d'une plus longue expérience professionnelle. Les mères isolées de la classe 1 sont également plus âgées que les autres (plus de 45 ans) et élèvent rarement des enfants de moins de trois ans. Elles résident fréquemment dans une commune périurbaine ou commune rurale. La situation monoparentale est assumée, aussi bien en termes de ressources financières que d'emploi.

***Classe 2** (29,37% de l'échantillon) – Une situation monoparentale fragilisée* L'entrée en monoparentalité est synonyme d'une maternité ou d'une séparation précoce qui intervient donc en début de parcours familial. Plus jeunes que les mères de la classe 1, elles élèvent plus fréquemment un seul enfant en bas âge. Elles sont peu souvent actives, plus souvent en formation et au chômage. De fait, les mères isolées réparties dans la classe 2 sont confrontées à des difficultés financières. Elles résident dans une ville-centre, là où les logements sociaux sont les plus nombreux. Leur situation monoparentale peut être considérée comme fragilisée.

***Classe 3** (10% de l'échantillon) – Une situation monoparentale précaire.* La classe 3 concerne une faible tranche de l'échantillon. Les mères concernées sont celles qui arrivent le moins à couvrir l'ensemble de leurs dépenses primaires. Elles sont sans activité (aucune activité recensée ou en retraite) et sont dans une situation durable de grande précarité économique.

L'analyse statistique et la classification des données ne sont pas suffisantes pour rendre compte du vécu de la monoparentalité. Pour l'analyser plus finement, il est indispensable de compléter l'enquête quantitative par une démarche compréhensive. C'est pourquoi, la méthodologie qualitative est présentée maintenant comme l'outil indispensable pour améliorer la compréhension de la dimension spatiale du vécu de la monoparentalité.

Figure 25 – Une classification des familles monoparentales féminines



Source : Enquête (2009) – Réalisation : F. Leray, CNRS UMR ESO 6590, 2010

Légende Classe 1/2 – 60,63% Une situation monoparentale stabilisée Classe 2/2 – 29,37% Une situation monoparentale fragilisée Classe 3/3 – 10% Une situation monoparentale précaire

Origine de la monoparentalité Divorce, Séparation, Naissance, Décès

Age des mères - 35 ans, 35-39 ans, 40-44 ans, 45-49 ans, + 50 ans

Nombre d'enfants 1, 2, 3, 4 ou plus

Age des enfants Famille avec au moins un enfant de moins de 3 ans (+ 3 ans ans), sans aucun enfant de moins de 3 ans (- 3 ans)

Situation professionnelle Artisan-commerçant, Cadre, Profession Intermédiaire, Ouvrier, Employé, Chômage, Formation, Congé parental, Sans activité

Lieu de vie Ville-centre, Périurbain, Espace rural

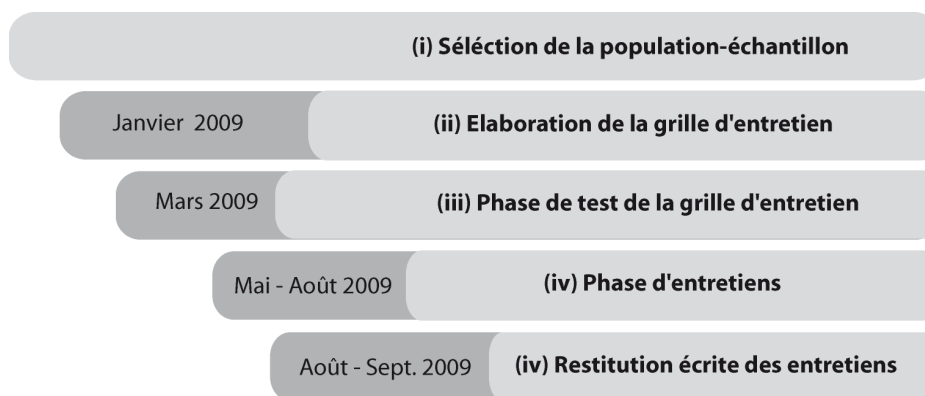
Durée de la monoparentalité Moins d'un an, 2 à 5 ans, 6 à 9 ans, Plus de 10 ans

Difficultés financières Difficultés à couvrir les dépenses primaires « manger, dormir, vivre » (q.39 du questionnaire) : Grandes difficultés, Quelques difficultés, Peu de difficultés, Aucune difficulté

3. UNE PHASE QUALITATIVE

La phase qualitative se fait sous la forme d'entretiens semi-directifs avec comme objectif une meilleure compréhension des dimensions spatio-temporelles du vécu des familles monoparentales et des articulations entre mobilités résidentielles et mobilités quotidiennes. Pour que cela soit possible, la Fédération bretonne des Caisses d'Allocations Familiales a autorisé la présence sur le questionnaire d'un encart permettant de contacter les mères qui ont donné leur accord. Suite à l'analyse de 800 questionnaires, 26 femmes seules avec enfant(s) ont été interviewées.

Figure 26 – **Chronologie de l'enquête qualitative**



Réalisation : F. Leray, CNRS UMR ESO 6590, 2009

3.1. Une enquête qualitative par entretien semi-directif

Si le questionnaire fournit des indications de tendance et autorise la mesure des fréquences et l'instauration de comparaisons, une autre méthode est nécessaire pour capter les moments et les raisons d'inflexion des parcours de vie des mères isolées : une phase qualitative par entretien semi-directif.

3.1.1. Les apports de la démarche qualitative

La démarche compréhensive s'appuie sur les résultats de l'étude quantitative afin d'affiner ses objectifs et ses modalités d'exécution. L'entretien ouvre la voie à une compréhension et des enjeux vécus par les acteurs sociaux. Il est un « dispositif de face à face où un enquêteur a pour objectif de favoriser chez un enquêté la production d'un discours sur un thème défini

dans le cadre d'une recherche » (Angers, 1993, p.46). Mais du point de vue méthodologique, l'entretien est aussi un outil privilégié pour avoir accès à l'expérience des acteurs. C'est pourquoi une enquête qualitative est utilisée afin d'explorer le sens que les acteurs donnent à leurs pratiques (Blanchet, Gotman, 1992).

Cette étape postérieure à l'analyse des questionnaires correspond à une phase qui se situe non pas au stade exploratoire, mais au stade analytique. Elle apporte des données empiriques puisque orientée vers les processus identifiés au cours de la phase exploratoire à travers l'enquête par questionnaire. De ce fait, les entretiens semi-directifs sont complémentaires à la phase quantitative et remplissent une fonction expressive, d'illustration incarnée des processus socio-spatiaux étudiés. Ils apportent des informations qui font défaut dans les techniques quantitatives grâce au libre choix des idées que l'enquêtée va développer (figure 27). Cette méthode fournit des éléments nouveaux de compréhension car elle autorise une certaine marge de manœuvre pour recueillir un maximum d'informations et de données.

Figure 27 – **Objectifs des entretiens selon le mode de directivité**

Entretien de recherche	Non directif	Semi-directif	Directif
Exploration	X		
Approfondissement	X	X	
Vérification		X	X

Source : Carpentier, Samuel, *Mobilité quotidienne et ancrage résidentiel : différenciation des pratiques spatiales et des représentations sociales selon la structure urbaine. L'exemple du Luxembourg*, Thèses de doctorat, Université Louis Pasteur, 2007

Les répondantes peuvent produire une information déformée si celles-ci ont le désir de maintenir l'estime de soi, de faire bonne figure. C'est la raison pour laquelle l'enquêteur doit créer un climat de confiance permettant de recueillir des informations riches et nuancées tout en gardant une attitude non-critique. Le lieu de l'entretien participe à ce climat de confiance que doit instaurer l'enquêteur. Il ne doit pas être générateur d'anxiété, pouvant orienter le discours du répondant mais être un endroit rassurant et calme afin que la relation de confiance s'établisse.

3.1.2. La sélection des enquêtées

L'objectif de l'enquête qualitative est d'obtenir que les répondantes traitent et approfondissent un certain nombre de thèmes prédéfinis. Les entretiens possèdent un volet biographique non négligeable dans la mesure où la recherche s'intéresse aux trajectoires de vie. Outre un regard davantage porté sur les pratiques du quotidien, il est nécessaire d'amener les individus à poser un regard rétrospectif sur leur vie. La méthode vise la mise au jour des pratiques et des représentations grâce aux possibilités d'interaction dans la communication entre enquêteur et enquêtées. Pour ce faire, un objectif de trente entretiens a été préalablement fixé en amont de la sélection des enquêtés. Il est indispensable qu'enquêteur et enquêté ne se connaissent pas.

La réussite de l'enquête qualitative dépendait du nombre de questionnaires retournés dans la mesure où les mères isolées intéressées par un entretien ont donné leur accord et laissé leurs coordonnées via un encart en fin de questionnaire. Celui-ci proposait de « *rencontrer un responsable d'étude afin d'approfondir leurs réponses* » (annexe 3). Or, le succès de l'enquête fait qu'un nombre important d'enquêtées ont répondu favorablement à l'invitation du chercheur. Cela a grandement facilité le choix de la population source. Outre la possibilité de prendre contact rapidement avec les personnes intéressées, le taux satisfaisant de réponses positives a permis une sélection rigoureuse de profils sociologiques variés.

Une fois le traitement des données quantitatives réalisé, l'objectif des entretiens semi-directifs était d'approfondir la compréhension de la dimension spatio-temporelle du vécu des mères isolées ayant dû changer de logement au moment de leur entrée en situation monoparentale. De fait, les femmes sélectionnées sont uniquement des mères isolées qui ont connu une mobilité résidentielle (critère 1, figure 28) et qui ont donné leur accord en fin de questionnaire (critère 2).

Par la suite, la sélection finale a été réalisée en prenant compte de la diversité sociologique et géographique des enquêtées (critère 3) :

- une diversité géographique – afin de rendre compte de la diversité des situations des familles monoparentales, et puisque l'étude est à dimension régionale, nous avons fait le choix d'interroger des femmes résidant dans différents types de communes (pôle urbain, périurbain proche, périurbain éloigné, espace rural) et ce, dans les quatre départements bretons.

- une diversité sociologique – la pluralité des modes de constitution de la famille (principal vecteur de différenciation des trajectoires familiales), des situations professionnelles (PCS) et résidentielles (statut d'occupation) ont également été pris en compte au moment de la sélection.

Figure 28 – **La sélection des enquêtées (enquête qualitative)**

Objectif de l'enquête		<i>Approfondir la compréhension de la dimension spatio-temporelle du vécu des mères isolées ayant dû changer de logement au moment de leur entrée en monoparentalité</i>
1. Critère 1 : mobilité résidentielle		
Sélection 1		537
2. Critère 2 : accords pour entretien		
Sélection 2		190
3. Critère 3 : diversité géographique et sociologique		
Sélection 3		30
4. Nombre d'entretiens réalisés		26

Réalisation : F. Leray, CNRS UMR ESO 6590, 2009

Après une première prise de contact avec les mères sélectionnées pour valider la tenue de l'entretien, *26 mères isolées ont été interviewées*, quatre entretiens ont été annulés (oubli de l'enquêtée, imprévus). La redondance des propos tenus par les enquêtées durant les derniers entretiens a été le signe qu'un nombre suffisant d'entretiens avait été atteint.

3.1.3. Le déroulement de l'entretien

Dans un premier temps, les personnes sélectionnées ont été contactées par téléphone ou courrier électronique afin de valider leur accord. Dans le même temps, les participantes ont pu être informées plus précisément des objectifs et du déroulement de l'entretien. Cette première prise de contact a également permis de répondre aux éventuelles questions que les répondantes pouvaient se poser sur cette étude. Dans un second temps, la planification des entretiens a été soumise à quelques difficultés car les femmes étaient peu disponibles. La gestion plus ou moins difficile de leur emploi du temps exige en contre partie une grande disponibilité de l'enquêteur (horaire et durée de l'entretien).

La majorité des entretiens ont eu lieu durant les mois de Juillet et Août 2009. Malgré cette courte période d'entretien, la capacité personnelle d'écoute a été prise en compte. Un

maximum de trois entrevues a été organisé par jour. Les entretiens se sont déroulés au domicile des mères interrogées. Outre une question de praticité (prise de rendez vous, déplacements), cela permet de connaître le contexte de vie des enquêtées (la qualité du logement, le cadre de vie). Les répondantes ont majoritairement choisi de répondre aux questions sans la présence des enfants. Durant la période estivale, les enfants à charge sont souvent confiés à l'ancien conjoint.

Encadré 8 – Le déroulement de l'entretien semi-directif

1. Présentation de l'enquêtée (énoncé écrit)

Code
Commune de résidence
Département
Age
Nombre et âge des enfants
Mode de constitution de la famille
Garde parentale
Durée de la monoparentalité
Activité professionnelle

2. Présentation de l'enquêteur

Nom
Fonction
Thématique de la recherche
Thématique générale de l'entretien
Avertissements et signature de la lettre de consentement

3. Développement des thématiques de l'entretien

Thématique 1 : Le logement
Thématique 2 : Les déplacements au quotidien
Thématique 3 : La gestion du temps
Thématique 4 : La situation monoparentale « vécue »

4. Epilogue

Remerciements
Demandes complémentaires

Les entretiens débutent avec la présentation de l'enquêteur, des organismes et institutions partenaires de la recherche. Après avoir présenté précisément l'objet de l'enquête et l'intérêt de l'entretien, l'enquêteur soumet aux mères interrogées une lettre de consentement afin de recueillir, par écrit, leur accord pour participer à l'enquête (annexe 2). Cet accord valide également l'enregistrement de la discussion via un magnétophone numérique. Rendre compte d'un entretien uniquement à travers une prise de notes introduit des biais contraignants : perception sélective de l'information, perte du détail du vocabulaire ou des

formulations. Les entretiens ont ensuite pris le plus possible la forme d'une conversation, organisée par thème et avec comme base, une grille d'entretien. L'entrevue s'achève par des remerciements et par des informations complémentaires avancées par l'enquêteur (invitation à recevoir les résultats de l'enquête) et l'enquêtée (demande d'informations précises sur l'objectif final de l'étude).

3.1.4. La grille d'entretien

L'entretien semi-directif combine « attitude non-directive pour favoriser l'exploration de la pensée dans un climat de confiance et projet directif pour obtenir des informations sur des points définis à l'avance » (Gauthier, 1992, p.105). Pour ce faire, la constitution d'une grille d'entretien en amont de l'entrevue est indispensable. Celle-ci dispense une « relation d'écoute active et méthodique, aussi éloignée du pur laisser-faire de l'entretien non directif que du dirigisme du questionnaire » (Bourdieu, 1973, p. 230).

La grille d'entretien comporte des thèmes et questions à discuter en fonction des différentes dimensions mises en avant par le questionnaire. Il s'agit en fait de décomposer les hypothèses par thèmes identifiés suite à l'enquête quantitative. Cela permet, durant l'entretien, de se référer à une base de questions à évoquer avec l'interlocutrice au même titre qu'un aide-mémoire. La discussion a souvent eu besoin d'être recadrée. Les techniques de relance permettent ainsi de reprendre ou de compléter des idées. Cela s'est traduit par des demandes d'éclaircissement, par une répétition ou une reformulation des questions, par des invitations à donner des informations complémentaires. Il faut être attentif à ne pas rester trop figé sur le guide d'entretien afin de laisser une marge de liberté à la parole de l'interviewée. Laisser libre-cours à la discussion permet d'accéder à des informations parfois inattendues. C'est pourquoi les questions, même si elles restent thématiques, interviennent en fonction de la tournure de l'entretien pour approfondir ou relancer la conversation. L'enquêteur n'interrompt pas le sujet, le laisse associer librement mais seulement sur le thème proposé. Enfin, il est nécessaire de réfléchir à adapter les questions au vocabulaire de l'enquêtée. Celle-ci ne doit pas être confrontée à un langage scientifique inapproprié. Cela demande une traduction de la problématique et la reformulation de l'ensemble des interrogations en un vocabulaire accessible. Les questions doivent être compréhensibles, ouvertes (sans aucune réponse sous-entendue ou suggérée) et spécifiques à la situation familiale de l'interlocutrice.

La spécificité de cette méthode provient du fait qu'elle est initiée par le chercheur dans une situation de face à face. Les questions sont travaillées avec précision. Il est indispensable d'utiliser les données en ne cherchant pas à leur faire dire plus qu'elles ne le peuvent. La grille d'entretien s'est construite le plus logiquement possible, en commençant par les thématiques les moins personnelles et les moins gênantes afin de mettre en confiance l'enquêtée³⁶. Il s'agit là d'un atout important de la grille d'entretien, laquelle doit être perçue par les interviewées comme un outil valorisant la dimension scientifique de l'exercice. En amont de l'entretien, le profil sociodémographique des personnes à interroger est retranscrit par écrit sur la grille. Celui-ci est un repère indispensable afin de ne pas orienter les interlocutrices vers des questions qui n'ont pas lieu d'être posées. Une fois effectuée une rapide présentation de l'enquête et des objectifs de l'entretien, quatre thématiques principales sont abordées :

Thématique 1 - Le changement de logement. Comme pour le questionnaire, les premières questions insistent sur les raisons de la mobilité résidentielle au moment du changement familial. Les mères interrogées sont toutes concernées par un déménagement à ce moment de leur vie.

Thématique 2 - Les déplacements au quotidien. La suite de l'entretien met en exergue l'évolution des pratiques spatiales et des déplacements sur le temps long, depuis l'entrée en monoparentalité. Les informations recueillies doivent permettre une représentation graphique des pratiques spatiales par polygones (les distances sont réévaluées *a posteriori*, chapitre 8). Durant ce moment de l'entretien, le mode de directivité originel est mis de côté. Toujours sur cette thématique, la discussion doit aussi permettre de savoir si les mères isolées subissent une quelconque restriction en matière de logement, de cadre de vie et d'emploi.

Thématique 3 - La gestion du temps. L'entretien semi-directif permet d'évaluer plus précisément une question laissée volontairement de côté dans le questionnaire, la gestion du temps des mères isolées, afin de comprendre au mieux les dimensions spatio-temporelles du vécu des familles monoparentales.

³⁶ L'intégralité de la grille d'entretien est reproduite en annexe 1.

Thématique 4 - La situation monoparentale « vécue ». Les dernières questions insistent sur la question de l'isolement et sur celle plus précise des besoins des mères isolées.

3.2. Le bilan de la phase d'entretien

Entre les mois de Mai et d'Août 2009, 26 entretiens ont été réalisés. Les tableaux 18 et 19 révèlent les caractéristiques socio-démographiques de chaque individu et la grande diversité des profils des mères interrogées. Chaque entretien a fait l'objet d'une analyse thématique en croisant les différentes informations. Cela permet de faire ressortir les principaux thèmes de l'analyse, de les catégoriser de manière descriptive ou causale. L'unité d'analyse retenue est heuristique, c'est à dire qu'elle doit aider celui qui l'utilise à développer une idée, une compréhension, du sens.

Tableau 18 – Répartition des enquêtés selon leurs caractéristiques socio-démographiques

Origine de la monoparentalité	Divorce : 9 Séparation : 9 Décès : 4 Naissance : 4
Age des mères	Minimum : 24 Maximum : 57
Nombre d'enfants	Minimum : 1 Maximum : 4
Age des enfants	Minimum : 1 Maximum : 24
Département de résidence	Ille-et-Vilaine : 13 Finistère : 5 Côtes d'Armor : 4 Morbihan : 4
Lieu de vie	Ville-centre : 17 PU proche : 4 PU éloigné : 3 Espace rural : 2
Statut d'occupation	Propriétaire : 9 Locataire privé : 10 Locataire HLM : 7

Tableau 19 – Les mères isolées soumises à un entretien semi-directif

n°	Prénom	Formation de la famille	Age	Nombre et âge des enfants	Commune de résidence (dpt)	SO	PCS
1	Judith	Décès	48	1 / 15	Vern s/seiche (35)	Propriétaire	Employée
2	Véronique	Divorce	41	2 / 14-16	Rennes (35)	Propriétaire	Employée
3	Mireille	Divorce	45	3 / 13-16-20	Lorient (56)	Loc. privé	Employée
4	Justine	Divorce	44	2 / 12-14	Le Relecq-kerhuon (29)	Loc. privé	Prof. Inter
5	Hélène	Divorce	48	2 / 13-16	St-Brieuc (22)	Propriétaire	Cadre
6	Elizabeth	Décès	57	2 / 16-20	Lorient (56)	Loc. privé	Employée
7	Astrid	Divorce	47	2 / 19-20	St-Brieuc (22)	Propriétaire	Prof. Inter
8	Nadine	Divorce	45	3 / 9-12-13	Vern s/ seiche (35)	Loc. HLM	Employée
9	Gwenaëlle	Divorce	35	1 / 7	Rennes (35)	Loc. privé	Employée
10	Servane	Divorce	43	1 / 9-14-16	Rennes (35)	Loc. privé	Chômage
11	Christine	Divorce	50	3 / 17-19-24	St-Onen (35)	Loc. privé	Employée
12	Madeleine	Décès	52	2 / 14-18	St-Renan (29)	Loc. privé	Employée
13	Jeanne	Décès	53	1 / 14	St-Brieuc (35)	Loc. privé	Prof. Inter
14	Lydie	Séparation	44	2 / 12-15	Lorient (56)	Loc. HLM	Ouvrière
15	Liz	Naissance	35	1 / 9	St-Brieuc (22)	Loc. privé	Employée

16	Aurélie	Séparation	30	2 / 8-10	Rennes (35)	Loc. HLM	Chômage
17	Sophie	Séparation	40	1 / 12	Rennes (35)	Propriétaire	Employée
18	Laurence	Séparation	40	2 / 14-17	Cesson-Sévigné (35)	Loc. HLM	Employée
19	Nolwenn	Séparation	38	1 / 10	St-Jacques (35)	Loc. privé	Employée
20	Anne	Naissance	43	1 / 6	Rennes (35)	Propriétaire	Employée
21	Estelle	Séparation	35	1 / 3	Brest (29)	Propriétaire	Cadre
22	Aline	Séparation	50	2 / 7-9	St-Brieuc (22)	Propriétaire	Prof. Inter
23	Carole	Séparation	42	4 / 6-10-13-15	Plouzané (29)	Loc. HLM	Sans activité
24	Elodie	Séparation	25	2 / 1-3	Lorient (56)	Loc. HLM	Chômage
25	Claire	Naissance	24	1 / 4	Brest (29)	Loc. HLM	Sans activité
26	Mathilde	Naissance	40	2 / 12-15	La Mézière (35)	Propriétaire	Prof. Inter

Note de lecture : PCS : professions et catégories socioprofessionnelles ; SO : statut d'occupation
 Note : les prénoms ont été changés pour des raisons d'anonymat

Afin d'assurer la protection des données à caractère personnel, les fichiers numériques ayant servi à l'enregistrement ont été détruits. Les données recueillies dans le cadre de l'enquête ne sont pas conservées en vue d'une utilisation ultérieure aux articles scientifiques et à la thèse. A la fin de la recherche, une lettre est adressée aux participantes qui ont manifesté le désir d'en connaître les résultats afin de ne pas isoler une recherche qui a sollicité le temps précieux des interlocutrices.

4. CONCLUSION

Les démarches quantitatives et qualitatives se sont révélées complémentaires pour appréhender les trajectoires de vie des mères seules. Le questionnaire est un outil d'observation très performant, notamment pour la collecte d'informations auprès d'un grand nombre d'individus. L'enquête quantitative grâce son exhaustivité autorise des comparaisons aussi bien descriptives qu'analytiques. Les entretiens à usage complémentaire apportent une richesse et une précision plus grandes dans les informations recueillies. L'application des deux méthodes, réalisée par le même enquêteur, permet de reconstituer la structure chronologique des événements familiaux en lien avec les pratiques spatiales du quotidien et de les mettre en perspective. La réussite de l'enquête dépendait également de la diffusion du questionnaire à l'échelle d'une région et du bon taux de participation des destinataires. Le partenariat avec la Fédération bretonne des Caisses d'Allocations Familiales a dans ce sens été primordial.

Les données produites par l'analyse quantitative et les informations fournies par les entretiens permettent d'interpréter les logiques territoriales des familles monoparentales. Cette recherche à dimension régionale autorise une définition nouvelle des liens qui unissent

les familles monoparentales à l'espace. Même si la monoparentalité n'est qu'une séquence de vie, nous montrons maintenant pourquoi il est incontestable que la monoparentalité peut produire des ruptures dans les parcours résidentiels et professionnels mais aussi réduire la sociabilité et l'espace de vie des femmes concernées. D'une part, les résultats procurent des éclairages pertinents pour l'étude des espaces de vie de familles monoparentales, soulignant ainsi les liens entre cycle de vie et mobilité résidentielle tout en explorant la complexité spatiale des choix résidentiels. D'autre part, la recherche évalue les pratiques quotidiennes, lesquelles exigent une réflexion sur leurs affiliations au temps et à l'espace, à la maison et au travail.

CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE

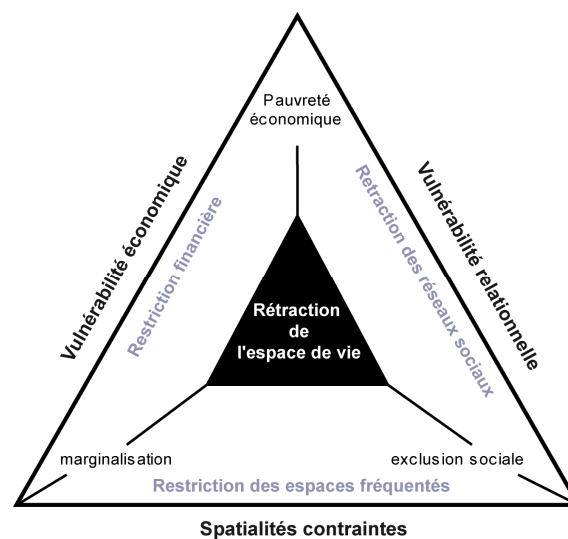
La première partie de la thèse a présenté le contexte et la méthodologie de la recherche : les raisons de l'utilité d'une étude en géographie des situations monoparentales. Le premier chapitre s'est intéressé à la nouvelle pluralité des familles qui découle des mutations démographiques, sociales et culturelles que connaissent les sociétés. La montée des désunions, l'évolution des mentalités et des législations, la progression du travail féminin ou encore la fragilisation croissante du marché du travail ont transformé les modes de vie. L'autonomie professionnelle des conjoints, la hausse du nombre de cohabitations sans mariage, la progression de la monoparentalité et des recompositions familiales ainsi que de nombreuses formes de vie commune en sont l'illustration. Cette pluralité de situations familiales complexifie aussi bien la définition de la Famille contemporaine que celle de la monoparentalité. Par ailleurs, nous avons révélé que le risque de pauvreté des mères seules est très élevé comparé aux mères vivant en couple. C'est pourquoi les politiques publiques ont misés en œuvre des dispositifs spécifiques de soutien aux parents isolés.

Dans le chapitre deux, nous avons exposé les principaux travaux de recherche portant sur la spatialité de la famille et de ses membres. En situation monoparentale, les contraintes se multiplient et, dès lors, le principe organisateur des pratiques est le fait de faire face à ces contraintes. Les concepts utilisés pour l'évaluation des pratiques spatiales ainsi que la problématique de la thèse ont ensuite été présentés. Nous avons montré l'apport d'une étude géographique des liens entre un changement familial et la modification des rapports à l'espace. Puisque nous faisons l'hypothèse que les familles monoparentales s'inscrivent dans un « espace social de vulnérabilité », trois formes de vulnérabilité seront mises en perspective tout au long de la thèse (figure 29) :

- *la vulnérabilité économique* : la sensibilité des familles monoparentales féminines à la pauvreté provient d'une accumulation des dépenses à assumer en solo (logement, garde des enfants, loisirs) ;

- *la vulnérabilité relationnelle*, expression proposée par Claude Martin (Martin, 1996), pour illustrer les relations sociales des mères divorcées. Cela peut se traduire par un tissu social de proximité absent, fragile ou peu mobilisable et aboutir à un isolement social ;
- *les spatialités contraintes*, au moment de la recherche d'un nouveau logement avec des contraintes relatives à la localisation du lieu de résidence, mais aussi au quotidien, avec des formes de dépendance qui s'expriment en termes de difficultés à se déplacer (exigence de proximité) et à concilier les temps professionnels, familiaux, domestiques et personnels (restriction des pratiques). De cette manière, nous pourrions savoir si une restriction financière ainsi qu'une restriction des réseaux sociaux et des pratiques spatiales aboutit à une rétraction de l'espace de vie.

Figure 29 – **Trois formes de vulnérabilité pour rendre compte de la spécificité des espaces de vie des mères de famille monoparentale**



Réalisation : F. Leray, CNRS UMR ESO 6590, 2009

Le chapitre trois avait pour objectif principal de décrire le protocole de recherche. La phase quantitative a été décrite depuis la production du questionnaire jusqu'aux principes généraux d'analyse de données. La réussite de l'enquête tient au fait que le questionnaire a permis de collecter de nombreuses données relatives à la spatialité des familles monoparentales. Nous avons également expliqué pourquoi l'enquête qualitative et l'enquête

quantitative ne s'opposent pas. La démarche qualitative, contrairement à certaines idées reçues, ne vise pas uniquement à cadrer l'objet d'étude d'une recherche. Lorsque le mode de passation est « semi directif », elle permet de confirmer ou d'infirmer les hypothèses émises grâce à l'analyse des données quantitatives. Ce chapitre a donné enfin un premier aperçu des caractéristiques sociodémographiques des familles monoparentales féminines en Bretagne.

L'analyse du corpus se poursuit dans les chapitres suivants. Les résultats procurent des éclairages pertinents pour l'étude des espaces de vie de familles monoparentales, soulignant ainsi les liens entre cycle de vie et mobilité résidentielle tout en explorant la complexité spatiale des choix résidentiels (deuxième partie). La recherche évalue également les pratiques quotidiennes, lesquelles exigent une réflexion sur leurs affiliations au temps et à l'espace, à la maison et au travail (troisième partie). L'un des enjeux scientifiques est de savoir si les mères isolées deviennent des acteurs, dans le sens d'une volonté d'appropriation de l'espace de vie, ou des agents contraints financièrement, socialement et spatialement.

DEUXIEME PARTIE

UNE NOUVELLE FORME DE FAMILLE, DE NOUVEAUX COMPORTEMENT RESIDENTIELS

INTRODUCTION DE LA DEUXIEME PARTIE

La mobilité résidentielle est souvent associée à des événements familiaux comme un décès, un divorce ou un remariage. Au moment d'une entrée en situation monoparentale, cette mobilité résidentielle revêt des caractéristiques particulières (chapitre quatre). En effet, l'entrée en situation monoparentale apparaît très souvent comme un déclencheur de mobilité résidentielle mais aussi comme un élément de fragilisation des personnes qui conduit à remettre en cause leur mode de vie et donc à envisager un autre lieu de vie. Les facteurs qui interviennent dans le choix du logement sont multiples. Le niveau de ressources, le statut matrimonial antérieur, le milieu de vie, la nature des relations avec l'ancien conjoint, l'âge des enfants sont autant de déterminants. Nous parlons alors de *régression résidentielle soudaine* pour définir à la fois une dégradation des conditions de logement au moment du changement familial et la fin (temporaire ou non) d'un parcours résidentiel ascendant.

Toutes les familles s'inscrivent dans un spectre de possibilités limité par leurs ressources financières (Dodier, 2009). Les itinéraires résidentiels sont en effet contraints par les disponibilités foncières et immobilières. La situation tendue du marché du logement, notamment dans le secteur locatif social, contribue à rendre plus difficile l'accès au logement des plus vulnérables. Le cinquième chapitre traite ainsi des *tactiques résidentielles* élaborées par les mères de famille monoparentale en rapport avec le champ des possibles délimité par un ensemble de contraintes objectives (chapitre cinq). Les mères isolées doivent trouver un compromis acceptable entre qualité et localisation du logement, comme, par exemple, réduire le coût du logement mais assurer une proximité avec les lieux d'activités, préserver le bien être des enfants mais être confrontée à un déménagement subi. Ces tactiques d'adaptation et ces compromis déterminent le statut d'occupation, la localisation et le type de logement choisi. La spécificité des tactiques résidentielles des mères isolées tient-elles uniquement au fait qu'elles sont dépendantes d'un large champ de contraintes ?

CHAPITRE 4

LA MOBILITE RESIDENTIELLE AU MOMENT DU CHANGEMENT FAMILIAL

Chaque étape dans le parcours de vie des familles exige un ajustement du logement en fonction de l'évolution des besoins au cours du cycle de vie. La sociologue Eva Lelièvre estime que la mobilité résidentielle est en partie « liée à la multiplication des événements familiaux (...). Plus l'on multiplie les étapes de la trajectoire matrimoniale et plus le nombre de logements s'accroît car chaque nouvelle situation peut entraîner un changement de résidence » (Bonvalet, Lelièvre, 1989, p.549). Les changements familiaux, quels qu'ils soient, coïncident souvent avec un déménagement. Lorsqu'une situation monoparentale s'instaure, la situation résidentielle est remise en question. La désunion, au sens de décohabitation, suppose que les parents sont contraints de ne plus vivre en couple. Au moment du décès du conjoint, la veuve se retrouve seule dans son logement tandis que la mère n'ayant jamais vécu en couple confrontée à de nouvelles responsabilités avec l'arrivée d'un premier enfant peut être amenée à emménager dans un logement individuel.

Ce chapitre décrit et analyse la mobilité résidentielle des mères isolées au moment de l'entrée en situation monoparentale. Qui sont les mères isolées devant changer de logement ? Quelles raisons inhérentes au vécu de la monoparentalité expliquent leur comportement résidentiel ? Le changement familial s'accompagne-t-il d'une « régression résidentielle » (Séchet et al., 2004) ? Les données obtenues ont été exploitées pour cerner les trajectoires résidentielles et pour mettre à jour les choix de localisation des familles. L'enjeu est également d'apprécier les représentations que se font les mères isolées du déménagement, lesquelles contribuent fortement au sentiment de déclassement social. Pour ce faire, nous considérons le changement de logement comme un facteur de différenciation dans le regard porté sur l'espace résidentiel.

1. LA SITUATION RESIDENTIELLE DES FAMILLES EN BRETAGNE : UN PREMIER TEMOIN DES VULNERABILITES POUR LES MERES SEULES

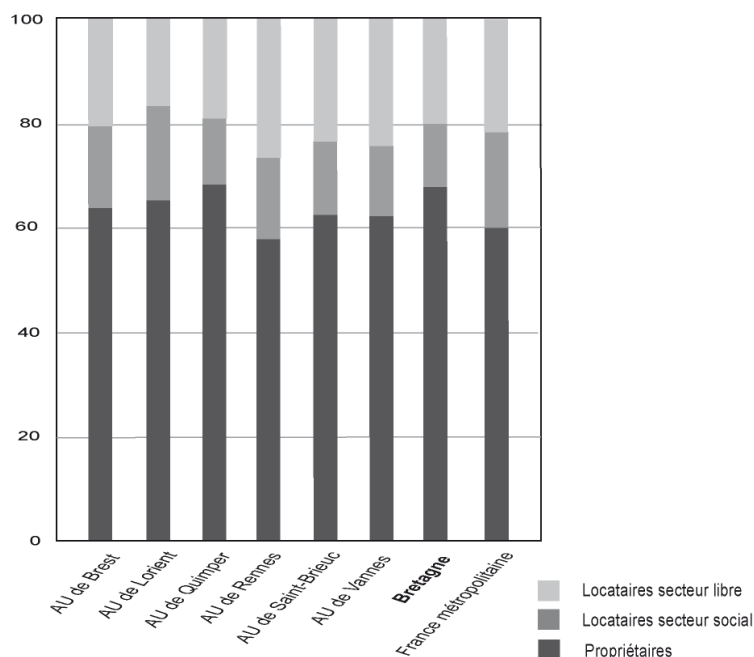
L'examen des caractéristiques de logement des mères isolées selon le type de logement, le statut d'occupation, le lieu de vie et la taille du logement permet de mieux comprendre la fragilité de leur situation résidentielle. Pour ce faire, nous réalisons une comparaison entre leur situation et celle de l'ensemble la population de la région³⁷ afin de rendre compte des difficultés et des inégalités dans l'accès au logement. La Bretagne se caractérise par un fort taux de propriétaire et par un déficit de logements sociaux. Les mères isolées sont très présentes dans le parc locatif social.

1.1. Les différences dans le statut d'occupation

En 2006, 65% des ménages bretons sont propriétaires de leur logement contre 57% en France (Lévy, 2008). La région détient le record national du nombre de propriétaires occupants. La part de ménages propriétaires augmente avec l'âge : cinq ménages sur six au-delà des 60 ans sont propriétaires, contre un ménage sur six lorsque celui-ci a moins de 30 ans. Le taux de propriétaire diffère également en fonction de la taille du ménage (un ménage de trois personnes sur trois est propriétaire contre une personne seule sur deux) et la forme du ménage : quatre ménages en couple sur cinq sont propriétaires contre moins de une famille monoparentale sur deux en 2006. La structure par âge, la composition familiale et la catégorie sociale sont autant de facteurs expliquant les disparités entre aires urbaines. Celle de Rennes qui se distingue par une forte proportion de ménages étudiants et de ménages arrivés récemment est l'aire urbaine dont la part de propriétaire est la plus faible en Bretagne (54%) (figure 30). L'aire urbaine de Rennes est aussi celle où la proportion des locataires dans le parc social est la plus forte (Lévy, 2008).

³⁷ Les données de l'Insee permettent seulement des comparaisons entre ménages (bretons et français) : un ménage, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple).

Figure 30 – Répartition des logements par statut d'occupation et par Aire Urbaine (AU) (en %)



Source : Lévy, David, «Davantage de maisons individuelles, moins de logements sociaux », *Les Dossiers d'Octant*, n°51, 2008

Dans une région où l'accession à la propriété est fortement valorisée, les mères isolées ne sont propriétaires que dans 34,8% des cas (tableau 20). Elles sont beaucoup plus souvent locataires, soit, dans le parc locatif privé pour plus du quart d'entre elles, soit, et surtout, dans le parc locatif social : c'est le cas de 36,4% des enquêtées contre seulement 10,3% des ménages bretons et 14,9% des ménages français en 2006.

Tableau 20 – Répartition des mères isolées et des ménages bretons selon leur statut d'occupation

Statut d'occupation	Mères isolées*	Ménages bretons**	Ménages français**
Propriétaire	34,8%	66%	57,2%
Locataire privé	27,1%	21,9%	25%
Locataire HLM	36,4%	10,3%	14,9%
Hébergement	1,6%	1,8%	2,9%
Total	100%	100%	100%

(*) Source : Enquête (2009) (**) Source : Insee, Recensement 2006, exploitations principales (France métropolitaine)
Réalisation : F. Leray, CNRS UMR ESO 6590, 2009

Le statut d'occupation des mères de famille monoparentale varie de la même manière que pour les ménages bretons. Les femmes les plus représentées dans le logement social sont les

jeunes mères (58% des moins de 25 ans contre 30% des mères de 45 ans et plus). Cette représentation varie également en fonction de la situation sociale : 39,5% des employées, une mère inactive sur deux et une ouvrière sur deux résident dans le parc locatif social contre 11,4% des cadres et 18,7% des professions intermédiaires. En revanche, les mères les plus avancées dans le cycle de vie sont plus souvent propriétaires : la moitié des mères seules de 45 ans et plus est propriétaire de son logement contre aucune des moins de 25 ans (Enquête, 2009). Cela explique pourquoi les mères n'ayant jamais vécu en couple, en moyenne beaucoup plus jeunes, occupent plus fréquemment le secteur locatif privé que par exemple, les veuves (tableau 21). Leur taux de propriété nettement plus fort s'explique par le fait qu'elles soient en moyenne plus âgées et que la maison ou l'appartement ont été très souvent acquis durant la vie en couple.

Tableau 21– **Le statut d'occupation des mères isolées selon le mode de formation de la famille**

Statut d'occupation	Naissance	Séparation	Divorce	Décès
Propriétaire	30,0%	25,9%	35,8%	63,0%
Locataire privé	21,1%	33,9%	27,2%	12,3%
Locataire HLM	43,3%	39,0%	35,6%	24,7%
Hébergement	5,6%	1,2%	1,3%	0,0%
Total	100%	100%	100%	100%

(*) Source : Enquête (2009) (**) Source : Insee, Recensement 2006, exploitations principales (France métropolitaine)
Réalisation : F. Leray, CNRS UMR ESO 6590, 2009

Le statut d'occupation diffère également selon la durée de la monoparentalité. Plus la situation monoparentale est longue plus les mères isolées ont un statut de propriétaire : 41,4% des mères isolées sont propriétaires dans le cas d'une situation monoparentale vécue depuis plus de dix ans, contre 32,3% des mères isolées vivant cette situation depuis moins de dix ans (Enquête, 2009). Cela confirme que ce sont les mères les plus âgées qui bénéficient le plus du statut de propriétaire.

1.2. Les différences dans la nature et taille du logement

Le lien entre le type d'habitat et le statut d'occupation du logement est important. Lorsque les habitants de la région sont propriétaires, ils le sont neuf fois sur dix d'une maison individuelle. D'ailleurs, en Bretagne, le parc de résidences principales se compose de 70% de maisons individuelles et de 28 % de logements collectifs, contre respectivement 56% et 43%

au niveau national en 2006. En amont du changement de logement, la maison individuelle représente deux tiers des souhaits des bretons souhaitant déménager (Levy, 2008). La taille des logements est cependant comparable à l'ensemble des logements de France. La surface moyenne des appartements et des maisons individuelles est respectivement de 61 m² et 110 m², contre 65 m² et 111 m² au niveau national (Lévy, 2008).

L'examen du type de logement des enquêtées révèle des situations bien différentes entre ménages bretons et mères isolées. Seulement 38,9% des mères isolées résident dans une maison individuelle alors que 59,3% sont en appartement (tableau 22). L'habitat collectif est plus présent en milieu urbain. C'est dans ce type d'habitat que vivent plus fréquemment les familles monoparentales. Les logements précaires tels que le mobil-home, le camping-car ou la chambre ont été également mentionnés.

Tableau 22 – Répartition des mères isolées selon leur type de logement

Type de logement	Mères isolées *	Ménages bretons**	Ménages français**
Maison	38,9%	70%	56%
Appartement	59,3%	28%	43%
Autre	0,4%	2%	1%
Total	100%	100%	100%

(*) Source : Enquête (2009) (**) Source : Insee, Recensement 2006, exploitations principales (France métropolitaine). Note : type de logement « autre » : chambre, mobil-home, camping car. Note 2 : le type de logement ne prend pas en compte les personnes hébergées (1,5% des mères isolées) ou dans le type de logement classé « autres » dans le questionnaire (chambre, mobil-home, camping car : 0,4% des mères isolées). Réalisation : F. Leray, CNRS UMR ESO 6590, 2009

Les mères isolées résidant davantage en maison individuelle sont les veuves (61%) et les mères de 45 ans et plus (45,1%). Il s'agit des mères dont le cycle de vie est le plus avancé. Les mères hébergées sont très majoritairement des mères n'ayant jamais vécu en couple. Naturellement, le type de logement varie en fonction du lieu de vie : 73% des mères vivant dans une commune rurale habitent une maison individuelle contre 20,1% des mères résidant dans une ville-centre (Enquête, 2009). Enfin, les femmes les plus qualifiées (75% des artisans, commerçants, chefs d'entreprise, 56,8% des cadres) vivent davantage en habitat individuel que les mères les moins qualifiées (37,8% des ouvrières, 34,3% des employées).

En France, le nombre de pièces du logement des familles monoparentales dans leur ensemble apparaît plus souvent insuffisant que pour les autres familles (Algava, Le Menez, Bressé, Pla, 2005). Le *surpeuplement modéré*³⁸ est beaucoup plus fréquent parmi les familles monoparentales d'un ou de deux enfants que chez les couples qui ont le même nombre d'enfants. Il n'est pas possible de comparer ces données à celles des ménages bretons (le confort du logement est observé selon le *nombre moyen de pièces d'habitation*³⁹ pour l'Insee). Notons tout de même qu'en Bretagne, la plupart des mères isolées résident dans un logement comprenant deux ou trois chambres⁴⁰ (respectivement 38,8% et 41,1%). Elles sont seulement 2,8% à occuper un logement comptant une seule chambre (tableau 23).

Tableau 23 – Répartition des mères isolées selon le nombre de chambres de leur logement (en %)

Nombre de chambres	Naissance	Séparation	Divorce	Décès	Total
1	8,1%	4,0%	1,4%	0,0%	2,8%
2	70,9%	46,2%	30,4%	20,7%	38,8%
3	18,6%	41,4%	46,6%	39,0%	41,1%
4 et plus	2,3%	8,4%	21,7%	40,2%	17,3%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Note : les mères hébergées ne sont pas prises en compte
Source : Enquête (2009) – Réalisation : F. Leray, CNRS UMR ESO 6590, 2009

Les mères n'ayant jamais vécu en couples résident dans un logement plus petit que les autres : 79% d'entre elles ont un logement avec deux chambres ou moins, cela ne concerne que 50,2% des mères séparées, 31,8% des divorcées, 20,7% des veuves. Plus les mères sont âgées, plus leur logement sont spacieux : 41% des mères isolées de 45 ans et plus résident dans un logement avec trois chambres contre 10,5% des mères de moins de 25 ans. La situation socioprofessionnelle est tout aussi déterminante puisque 72% des cadres vivent dans un logement de trois chambres ou plus contre seulement 55% des employées (Enquête, 2009).

³⁸ Le *surpeuplement modéré* est calculé en comptant une pièce de séjour pour le ménage, une pièce pour chaque personne de référence d'une famille, une pièce pour les personnes hors famille ou les célibataires de 19 ans et plus, une pièce pour deux célibataires de 19 ans ou moins s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans, une pièce pour un célibataire de 19 ans ou moins sinon. Selon ce critère, une famille monoparentale comprenant un seul enfant a besoin de 3 pièces, une famille avec deux enfants a besoin de trois pièces également si les enfants ont moins de 7 ans ou sont de même sexe, de quatre pièces sinon. Le surpeuplement est dit modéré s'il manque une pièce, accentué s'il en manque deux ou plus. (Insee, définitions).

³⁹ Cette notion recouvre les pièces à usage d'habitation (y compris la cuisine si sa surface excède 12 m²) ainsi que les pièces annexes non cédées à des tiers (chambres de service...). Ne sont pas comptées les pièces à usage exclusivement professionnel ainsi que les entrées, couloirs, salles de bain,... » (Insee, définitions).

⁴⁰ Au moment de l'élaboration du questionnaire, nous avons fait le choix de l'expression « nombre de chambres » pour évaluer la superficie du logement. Cette expression s'avère plus compréhensible pour les enquêtées.

La comparaison des situations résidentielles est un premier indicateur de vulnérabilité face au logement. Il s'agit maintenant de montrer pourquoi il est légitime de parler de *régression résidentielle* lorsqu'est abordée la question des comportements résidentiels au moment de l'entrée en situation monoparentale.

2. UNE MOBILITE RESIDENTIELLE « REGRESSIVE »

Le changement familial est une cause directe de mobilité résidentielle (Enquête, 2009) : **67,1% des mères isolées ont déménagé au moment de leur entrée en monoparentalité**, soit une part conséquente qui valide l'hypothèse d'un « déséquilibre résidentiel » provoqué par le changement familial. Pour les veuves, divorcées et mères séparées, les frais qui étaient partagés dans un logement commun sont désormais à la seule charge de la mère. Pour les femmes n'ayant jamais vécu en couple, l'arrivée d'un premier enfant incite soit à l'hébergement familial, soit à la recherche d'un logement individuel. En résulte bien souvent une dégradation des conditions de logement. Nous considérons que la perte du statut de propriétaire et le départ de l'habitat individuel en sont les indices les plus significatifs. Nous estimons également qu'il y a dégradation lorsque l'on observe une diminution de la taille du logement.

2.1. La mobilité résidentielle, pour qui ?

La diversité des situations monoparentales nous incite à prendre en compte les individus les plus concernés par une mobilité résidentielle au moment du changement familial. Afin de mettre en perspective des éléments déterminants et des « figures » de la mobilité résidentielle, nous utilisons deux méthodes statistiques : les relations de dépendance entre mobilité résidentielle et variables socio-démographiques puis une analyse factorielle classifie les modalités qui caractérisent le plus la mobilité et la stabilité résidentielle des familles.

2.1.1. Les relations de dépendance

L'analyse des relations de dépendance entre la mobilité résidentielle au moment du changement familial et le profil social des individus révèle une pluralité de comportements

résidentiels. Un test de khi-deux⁴¹ montre que les relations de dépendance à la mobilité résidentielle sont très significatives pour l'origine de la monoparentalité, le lieu de vie et le statut d'occupation antérieur à la situation monoparentale, et, significatives pour l'âge des mères alors qu'elles ne le sont pas ou peu pour l'âge des enfants, le type de garde parentale ou la PCS des mères (tableau 24).

Tableau 24 – **Les relations de dépendance à la mobilité résidentielle**

La mobilité résidentielle	Test du Khi-deux
Mode de formation de la famille	+++
Lieu de vie antérieur	+++
Statut d'occupation antérieur	+++
Age des mères	++
Type de garde parentale	+
Age des enfants	-
CSP	-

Note 1 : le test du khi-deux détermine si les réponses à deux questions fermées sont « statistiquement significatives » (indépendantes) selon le calcul suivant : $Chi^2 \text{ calculé} = \text{somme} (\text{Effectif Théorique} - \text{Effectif Réel})^2 / \text{Effectif Théorique}$. La relation est ensuite validée ou non selon la valeur de référence de chaque table du Chi-deux.

Note 2 : +++=la dépendance est très significative, ++=la dépendance est significative, +=la dépendance est peu significative, -=la dépendance n'est pas significative.

Source : Enquête (2009) – Réalisation : F. Leray, CNRS UMR ESO 6590, 2009

L'effet mécanique de la désunion sur la mobilité

Puisque les mères divorcées et séparées ont résidé avec leur conjoint, la désunion induit une décohabitation et une obligation de changement de logement pour la mère, l'ancien conjoint ou les deux parents. C'est pourquoi les mères les plus susceptibles de changer de logement sont celles qui ont connu une désunion (près des trois-quarts des mères divorcées et séparées ont changé de logement) (tableau 25). Pour 31% des mères séparées et divorcées, le changement de logement est considéré comme « subi ». Seule 10% des mères n'ayant jamais vécu en couple et 11% des veuves l'apprécient de cette manière (Enquête, 2009).

⁴¹ Il s'agit de calculer la somme des différences entre effectifs réels et effectifs théoriques dans l'hypothèse où les variables sont qualitatives. Plus les différences sont importantes, plus la relation est forte entre les deux variables. Plus les différences sont faibles, plus la relation entre les deux variables est nulle.

Tableau 25 – La mobilité résidentielle des mères isolées selon l'origine de la monoparentalité

Comportement résidentiel au moment du changement familial	Origine de la monoparentalité				
	Naissance	Séparation	Divorce	Décès	Total
Un changement de logement	62,6%	72,4%	72,9%	29,3%	67,1%
Aucun changement de logement	37,4%	27,6%	27,1%	70,7%	32,9%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Enquête (2009) – Réalisation : F. Leray, CNRS UMR ESO 6590, 2009

Le cas des mères n'ayant jamais vécu en couple est particulier. La proportion de celles qui ont changé de logement est inférieure à celles des mères divorcées et séparées mais elle reste conséquente (62,6%). L'arrivée d'un premier enfant incite souvent à la recherche d'un premier logement de la part des jeunes mères hébergées par leurs parents.

La part des veuves qui changent de logement est largement inférieure à celle des mères ayant connu un autre événement responsable de la situation monoparentale (29,3%). De fait, il n'est pas étonnant de constater l'existence d'un lien de dépendance significatif entre le changement de logement et l'âge des mères. Alors que les trois quart des mères âgées de moins de 25 ans au moment de l'entrée en situation monoparentale ont changé de logement, cela n'a concerné que 55,7% des mères de 45 ans et plus (tableau 26).

Tableau 26 – La mobilité résidentielle des mères isolées selon l'âge des mères au moment du changement familial

Comportement résidentiel au moment du changement familial	Ages des mères				
	Moins de 25 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 ans et plus	Total
Un changement de logement	75%	76,3%	62%	55,7%	67,1%
Aucun changement de logement	25%	23,7%	38%	44,3%	32,9%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Enquête (2009) – Réalisation : F. Leray, CNRS UMR ESO 6590, 2009

Les principales raisons expliquant la relative stabilité résidentielle des veuves sont de trois ordres : social, économique et affectif. Pour les veuves, l'entrée en monoparentalité survient plus tard dans le cycle de vie que pour les mères divorcées, séparées ou n'ayant jamais vécu en couple. Les veuves sont plus âgées et sont souvent propriétaires au moment du changement familial. Plus avancées dans le cycle de vie, elles peuvent bénéficier d'une expérience professionnelle conséquente et donc être plus aptes à gérer en solo la responsabilité financière de leur famille. Enfin, l'apport financier de la pension de réversion

permet souvent de continuer à résider dans le logement familial. Si les veuves sont moins concernées par un changement de logement que les autres statuts matrimoniaux, le décès du conjoint reste un facteur important de déménagement : pour trois veuves sur dix, l'entrée en situation monoparentale reste responsable d'une mobilité résidentielle. Une récente étude à l'échelle nationale de l'Ined montre que le veuvage récent débouche sur un taux de mobilité deux fois plus élevé que celui des couples stables en 2002, respectivement 13,3% contre 6,2% (Bonnet, Gobillon, Laferrère, 2007). Il serait donc inapproprié de sous-estimer la relation de dépendance entre le décès du conjoint et la mobilité résidentielle.

La mobilité résidentielle associée au statut d'occupation

La propension à déménager varie également selon le statut du logement précédent. Celui-ci exerce une influence notable sur le comportement résidentiel des mères isolées. Naturellement, les mères hébergées, qui sont essentiellement des mères n'ayant jamais vécu en couple, déménagent massivement au moment du changement familial (81,8%) d'entre elles) (tableau 27). A l'inverse, résider dans un logement social incite moins souvent à la mobilité résidentielle (55,6% des mères résidant en logement social quittent leur logement au moment du changement familial). Son faible coût, le taux de rotation extrêmement bas dans le parc HLM et la difficulté actuelle à obtenir un tel logement incitent les mères à ne pas déménager ou à tout faire pour le garder. Les mères qui résidaient dans le parc locatif privé ont un comportement totalement différent (80,7% d'entre elles ont changé de logement). Le montant d'un loyer non modéré à payer en solo en est la principale explication.

Tableau 27 – La mobilité résidentielle des mères isolées selon leur statut d'occupation antérieur

Comportement résidentiel au moment du changement familial	Statut d'occupation					
	Propriétaire	Locataire privé	Locataire HLM	Hébergement	Autre	Total
Un changement de logement	59,8%	80,7%	55,6%	81,8%	100%	67,1%
Aucun changement de logement	40,2%	19,3%	44,4%	18,2%	0%	32,9%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Note : statut « autre » : logement de fonction, logement communal, logement militaire
Source : Enquête (2009) – Réalisation : F. Leray, CNRS UMR ESO 6590, 2009

En ce qui concerne celles qui étaient propriétaires, le passage à la monoparentalité a des conséquences variables selon les positions sociales. Les mères de catégories relativement aisées peuvent garder leur logement, éventuellement en rachetant la part de leur ancien

conjoint. Cela explique pourquoi six fois sur dix les propriétaires ne quittent pas leur logement au moment de l'entrée en monoparentalité. La lourdeur des charges fiscales (taxes foncières) limite la volonté de déménager au moment du changement familial. En effet, l'opération de vente du logement occupé et d'achat d'un nouveau logement génère des coûts trop importants, même des risques en cas de difficultés de vente. Il existe également une réticence à quitter un logement qui était perçu lors de son acquisition comme une résidence définitive.

En revanche, lorsque la situation financière et familiale ne le permet pas, et souvent du fait de l'exigence de l'ancien conjoint, la vente du logement des mères divorcées ou séparées est inévitable. C'est dans ce cas que les mères isolées doivent faire face à une situation inédite, perturbante car elles sont confrontées seules à l'ensemble des contraintes (administratives, temporelles, financières) du déménagement et à la recherche d'un nouveau lieu de résidence. Au moment du changement familial, il existe une réelle crainte de perdre le logement familial. C'est pourquoi certaines mères isolées tentent de conserver leur logement malgré les obstacles financiers, les conflits juridiques et parfois relationnels qu'une telle démarche suppose (dans le cas notamment d'un refus de l'ancien conjoint de quitter le domicile).

La mobilité selon le type de commune de résidence

Le lieu de résidence semble enfin avoir une influence notable sur la mobilité résidentielle des mères isolées. Celles qui résident dans une commune rurale ont davantage tendance à changer de logement que les autres : cela concerne 77,9% d'entre elles contre 63% des femmes vivant dans une commune du périurbain éloigné (tableau 28). Les mères isolées résident davantage dans les pôles urbains. L'offre de logements sociaux est plus importante qu'en périphérie. A ce moment de l'analyse, nous faisons l'hypothèse que si les communes rurales sont attractives pour les couples avec enfants(s) (qualité de vie, retour aux sources), il est plus difficile pour les femmes qui entament un nouveau cycle de vie d'y rester.

Tableau 28 – La mobilité résidentielle des mères isolées selon leur lieu de vie antérieur

Comportement résidentiel au moment du changement familial	Type de commune de résidence				
	Ville-centre	Périurbain porche	Périurbain éloigné	Espace rural	Total
Un changement de logement	65,1%	68,9%	63%	77,9%	67,1%
Aucun changement de logement	34,9%	31,1%	37%	22,1%	32,9%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Enquête (2009) – Réalisation : F. Leray, CNRS UMR ESO 6590, 2009

Les relations de dépendance à la mobilité résidentielle sont fortes pour le mode de formation de la famille, le lieu de vie et le statut d'occupation antérieur. En revanche, elles ne sont pas du tout significatives pour la PCS des mères. La mobilité résidentielle touche dans des proportions équivalentes aussi bien les salariées que les non salariées, les cadres que les ouvrières (entre 60% et les deux-tiers d'entre elles dans tous les cas). Cela prouve que l'entrée en monoparentalité et les contraintes inhérentes à l'obligation de faire face seule peuvent générer des changements résidentiels importants quel que soit le niveau de vie des mères isolées. Toutefois, nous verrons que la différenciation se matérialise lors du choix du logement. Les mères appartenant à une classe aisée sont plus aptes à choisir un logement qui correspond à leur attente et à celle de leur(s) enfant(s). La sociologue Claudine Pirus l'expliquait ainsi à partir de l'enquête « Biographies et Entourage » de l'INED : « la situation familiale est d'autant plus déterminante que le contexte social est défavorable » (Pirus, 2005).

2.1.2. Les modalités les plus déterminantes

Pour aller plus loin dans l'analyse statistique, il s'agit maintenant de mettre en perspective les variables et les modalités les plus déterminantes des mobilités résidentielles. Une description par caractérisation des variables et une analyse factorielle correspondances multiples (ACM) permettent cela.

Une description par caractérisation de la variable « mobilité »⁴²

On recherche parmi tous les éléments caractérisant ceux dont la liaison avec la variable à caractériser – *la mobilité résidentielle* – est la plus significative. L'intérêt de cette procédure est de caractériser une variable nominale particulière en explorant automatiquement l'ensemble des liaisons qu'elle entretient avec toutes les autres variables quel que soit leur type. Cette démarche est particulièrement adaptée pour réaliser une segmentation ou encore une analyse discriminante. Les enquêtées qui ont répondu « oui » à la question « *avez-vous changé de logement lorsque vous êtes devenue seule avec votre ou vos enfants ?* » constituent le groupe d'individus. Toutes les autres variables sont sélectionnées comme caractérisantes (âge, mode de formation de la famille, statut d'occupation, type de communes de résidence). On parle aussi de *classe* pour faire la distinction entre cette modalité à caractériser et les modalités des variables caractérisantes.

⁴² Intitulé de l'analyse statistique : « Caractérisation automatique d'une variable nominale » (Logiciel « Le Sphinx »).

Ce sont tout d'abord les modalités des variables caractérisantes qui *caractérisent le plus la modalité à décrire* qui sont recherchées. La première ligne du tableau 29 indique que 100% des individus de ce groupe ont répondu « oui » à cette question. On note ensuite que la modalité « locataire parc privé » de la variable « statut d'occupation » est celle qui caractérise le mieux la variable à décrire (valeur-test la plus élevée). Parmi les femmes qui ont changé de logement, 36,9% étaient locataires dans le parc privé (% de la modalité dans la classe). Seulement 30,4% de l'ensemble des locataires privés ont changé de logement (% de la modalité dans l'échantillon). Par ailleurs, 81,5% (% de la classe dans la modalité) des enquêtées qui résidaient dans le parc locatif privé se trouvent dans cette classe. Les autres modalités les plus caractérisantes sont le *divorce* (comme mode de formation de la famille), un *âge entre 30 et 39 ans*, l'*hébergement* (comme statut d'occupation) puis le *périurbain* (comme lieu de vie).

Tableau 29 – **Caractérisation par les modalités des classes de la variable « changement de logement »**

Libellés des variables	Modalités caractéristiques	% de la modalité dans la classe	% de la modalité dans l'échantillon	% de la classe dans la modalité	Valeur-Test
Mobilité	Oui	100,00	67,13	100,00	31,58
Statut	Loc. parc privé	36,87	30,38	81,48	5,80
Origine	Divorce	50,65	46,63	72,92	3,20
Age	30 à 39 ans	26,26	23,00	76,63	3,10
Statut	Hébergement	3,17	2,13	100,00	3,08
Lieu de vie	Périurbain	21,04	18,13	77,93	3,04
Lieu de vie	Espace rural	30,54	34,75	58,99	-3,47
Statut	Loc. HLM	15,27	18,88	54,30	-3,57
Age	Plus de 40 ans	24,21	28,38	57,27	-3,61
Statut	Propriétaire	39,85	44,50	60,11	-3,70
Origine	Veuve	4,47	10,25	29,27	-7,32
Mobilité	Non	0,00	32,88	0,00	-31,58

Source : Enquête (2009) – Réalisation : F. Leray, CNRS UMR ESO 6590, 2009

Note

Les modalités caractérisantes sont rangées par valeur-test décroissante. Le paramètre *Valeur-test* permet d'éditer les modalités caractérisantes les plus marquantes pour chaque modalité de la variable nominale à caractériser.

Note de lecture

% de la modalité dans la classe : équivaut à l'effectif de la modalité dans la classe divisé par l'effectif de la classe.

% de la modalité dans l'échantillon : équivaut à l'effectif de la modalité dans la population globale divisé par l'effectif de l'ensemble de la population.

% de la classe dans la modalité : équivaut à l'effectif de la modalité dans la classe divisé par l'effectif de la modalité dans la population globale.

Valeur-test : cette colonne donne la valeur-test associée à chacune des modalités.

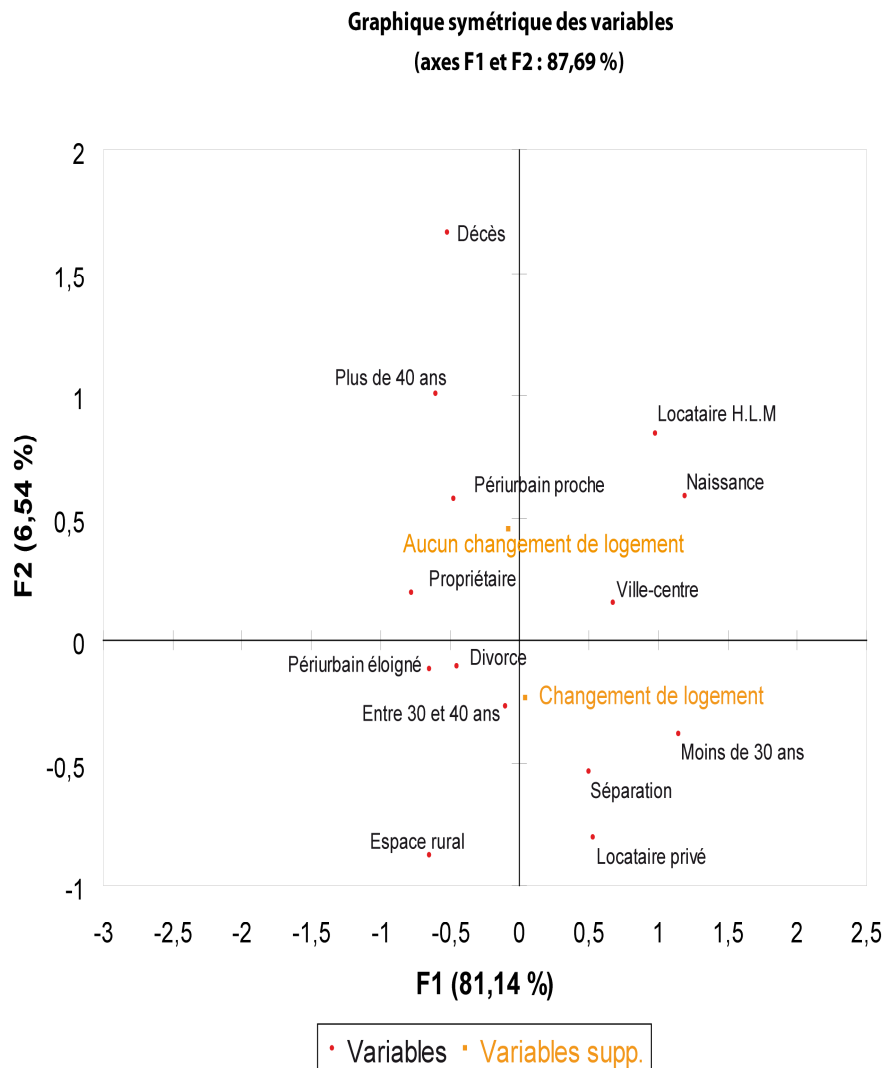
En revanche, si l'on regarde les modalités des variables caractérisantes qui sont sous-représentées, on remarque que celle qui caractérise le mieux la modalité à décrire (valeur-test la plus négative) est la modalité *veuvage*. Parmi les femmes qui ont changé de logement, seulement 4,5% sont des veuves alors que les veuves représentent 10,2% de l'échantillon (Valeur-test = -7,32). Les autres modalités les moins représentées sont le statut de *propriétaire* (comme statut d'occupation), un *âge supérieur à 40 ans*, le statut de *locataire dans le parc HLM* et la *commune rurale* (comme lieu de vie). La caractérisation par les modalités des classes de variable confirme d'une part, que l'origine de la monoparentalité, le statut d'occupation, le lieu de vie et l'âge des mères isolées sont les modalités qui dessinent le profil des mères isolées mobiles, et d'autre part, que ce sont les mères résidant dans le parc locatif privé qui ont la plus forte probabilité de déménager au moment du changement familial.

Une analyse des correspondances multiples (ACM)

Afin de rendre compte de *l'ensemble des modalités caractéristiques*, une analyse des correspondances multiples (ACM) conclut l'analyse statistique de la mobilité résidentielle soudaine des mères de famille monoparentale. L'ACM est une extension de l'analyse factorielle des correspondances (AFC) appliquée non pas à un tableau de contingence, mais à un tableau disjonctif complet. Il s'agit d'une méthode qui permet d'étudier l'association entre au moins deux variables qualitatives. Cette méthode est particulièrement adaptée à l'analyse d'enquêtes pour lesquelles les lignes du tableau sont en général des individus et les colonnes sont des modalités de variables qualitatives.

La figure 31 représente la carte factorielle des modalités. L'interprétation de la carte d'ACM est la suivante. Elle repose sur l'interprétation des axes puis des proximités entre les différentes modalités des variables. Lorsqu'une modalité est proche d'une autre, cela veut dire que les effectifs répondant aux deux conditions sont plus nombreux que l'effectif qui aurait résulté d'une répartition proportionnelle. Par exemple, les mères isolées ayant changé de logement sont très souvent celles qui ont divorcé et qui résident dans une commune rurale. En revanche, l'éloignement d'une modalité par rapport à une autre indique une répulsion. Par exemple, les résidentes du périurbain proche changent rarement de logement et ont souvent plus de 40 ans ; au moment du changement familial, les mères divorcées et hébergées ont un comportement résidentiel très différent des veuves et des mères résidant en logement social.

Figure 31 – La mobilité résidentielle soudaine : une analyse des correspondances multiples



Source : Enquête (2009) – Réalisation : F. Leray, CNRS UMR ESO 6590, 2010

Champ : ensemble des mères isolées

Notes

- (1) : la « mobilité résidentielle » est utilisée comme « Variable supplémentaire » car on ne souhaite pas qu'elle influe sur les calculs.
- (2) : les observations (individus) ont été volontairement omises pour une meilleure visibilité des variables.
- (3) : les non réponses n'ont pas été pris en compte
- (4) : tous les résultats concernant des facteurs dont la valeur propre est inférieure à $1/p$ (p étant le nombre de variables qualitatives actives sélectionnées), ne sont pas affichés.
- (5) : le pourcentage de variance cumulé par les deux facteurs est satisfaisant (%). Il restitue la quasi-totalité l'information

Finalement, l'étude des relations de dépendance ainsi que la méthode factorielle montrent que les mères isolées ne sont pas toutes à égalité au moment de choisir ou non de changer de logement. Le fait que les mères en logement social et les propriétaires connaissent une mobilité résidentielle plus faible que les autres prouve que la place dans la hiérarchie sociale n'influe pas forcément sur la probabilité de déménager.

2.2. Une analyse des comportements résidentiels

Il s'agit maintenant d'analyser la *destination* des mères qui ont changé de logement au moment du changement familial. Pour ce faire, nous comparons tout d'abord les représentations et les *comportements résidentiels* des mères isolées en mettant en perspective l'évolution des conditions de logement, des types d'habitation, des statuts d'occupation et des types de commune de résidence. Ensuite, les raisons de cette mobilité résidentielle soudaine sont présentées. La baisse mécanique des revenus et l'obligation de faire face à une situation d'urgence (conflit parental, déménagement subi) en sont les principales explications.

2.2.1. L'analyse comparative : une régression résidentielle

La comparaison entre la situation résidentielle des mères isolées avant et après leur entrée en monoparentalité apporte de précieux éléments statistiques sur les types de mobilité résidentielle des mères isolées (figures 32). Afin de mieux cerner le comportement spécifique des individus, nous évaluons également la destination préférentielle des mères isolées selon chaque caractéristique du logement (le statut d'occupation, le type de logement, le nombre de chambres et le lieu de vie). L'analyse comparative des comportements résidentiels des femmes qui ont déménagé au moment du changement familial confirme l'hypothèse d'une fréquente régression résidentielle, tant en termes *de type de logement* que *de statut* de celui-ci. Les changements de logement s'accompagnent également d'une évolution significative de la répartition par types de commune de résidence.

Figures 32 – La mobilité résidentielle des mères isolées : une comparaison entre les situations résidentielles antérieures et postérieures à l'entrée en monoparentalité

Figure 32.1 – Une répartition selon le type de logement (en %)

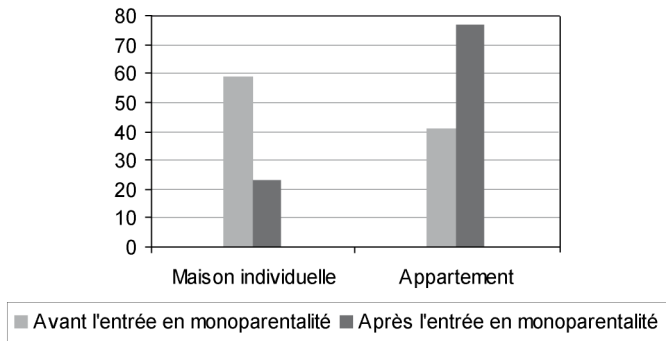


Figure 32.2 – Une répartition selon le statut d'occupation (en %)

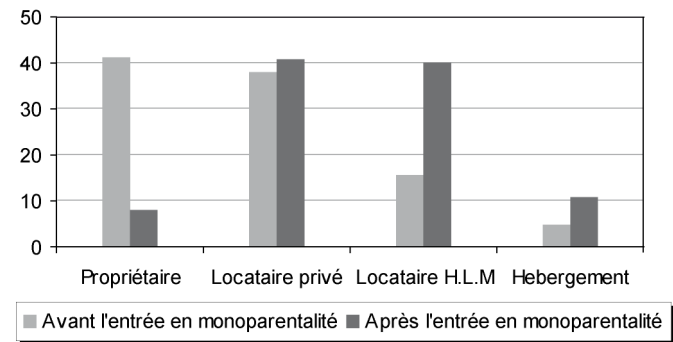


Figure 32.3 – Une répartition selon le lieu de vie (en %)

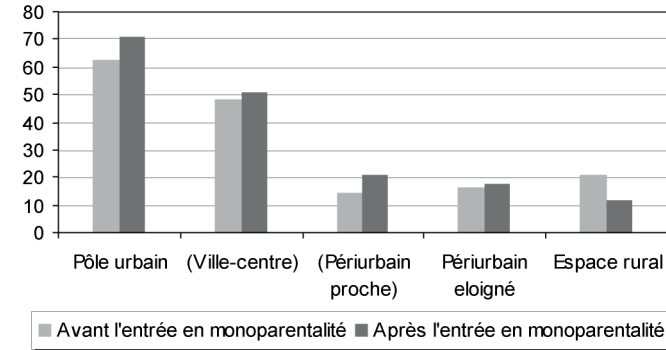
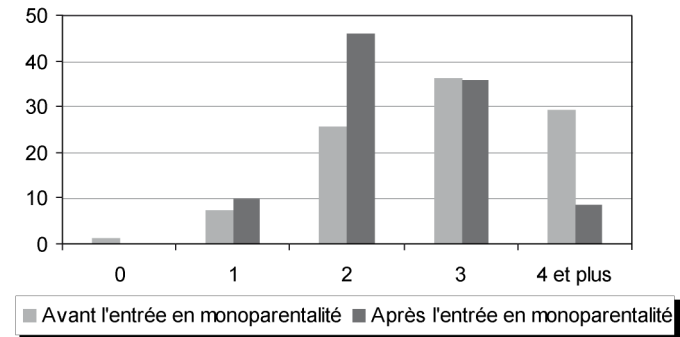


Figure 32.4 – Une répartition selon le nombre de chambres (en %)



Champ : mères isolées ayant du quitter leur logement suite à leur entrée en monoparentalité.

Notes (1) : les mères hébergées n'ont pas été comptabilisées pour l'évaluation du nombre de chambre et du type de logement.

(2) : Le pôle urbain inclue la ville-centre et le périurbain proche.

Source : Enquête (2009) – Réalisation : F. Leray, CNRS UMR ESO 6590, 2009

De la maison individuelle à l'appartement

La comparaison entre les situations résidentielles antérieures et postérieures à l'entrée en monoparentalité révèle une importante évolution des types de logement. Alors que près de 60% des mères isolées résidaient dans une maison individuelle avant le début de la situation de monoparentalité, elles sont moins d'une sur quatre après le changement familial (figure 32.1). A l'inverse, la part des mères isolées logeant dans un appartement croît fortement, passant de 41% à 76% au moment du changement familial. Les mères résidant en maison individuelle changent davantage de type de logement que les mères en appartement. En outre, au moment de la rupture qui a conduit à la monoparentalité, quelques femmes ont signalé avoir eu recours à des solutions précaires (mobil home, camping car).

Lorsqu'elles résident dans une maison individuelle, trois mères isolées sur dix optent à nouveau pour une maison individuelle, sept sur dix pour un appartement (tableau 30). Dans le cas des mères logées en appartement, l'accession à la maison individuelle est très rare. La grande majorité d'entre elles trouvent un nouvel appartement plus conforme à leur possibilité financière et à l'exigence d'adapter le lieu de résidence à la taille de la famille.

Tableau 30 – **Les comportements résidentiels selon le type de logement d'origine**

Type de logement	- I - Avant l'entrée en monoparentalité	- II - Après l'entrée en Monoparentalité	
		Maison	Appartement
Maison	58,9%	18,4%	40,5%
Appartement	41,1%	5,3%	35,8%
Total	100%	23,7%	76,3%

Champ : mères isolées ayant dû changer de logement au moment de l'entrée en monoparentalité
Source : Enquête (2009) – Réalisation : F. Leray, CNRS UMR ESO 6590, 2009

La prégnance du parc locatif public et privé

L'évolution du statut d'occupation est un indicateur intéressant de la soudaine régression résidentielle des mères isolées. La forte diminution de la part des propriétaires (de 41% à 8%) après l'entrée en situation monoparentale est le changement le plus important (figure 32.2). En revanche, à l'autre extrémité des statuts résidentiels, la part de celles qui vivaient dans un logement social progresse fortement pour dépasser 40%. La part des mères hébergées double (de 5% à plus de 10%) au moment du changement familial. C'est pour les propriétaires et

dans une moindre mesure pour les locataires du parc privé que le déménagement a le plus souvent donné lieu à une dégradation des conditions de logement. Un propriétaire sur deux qui déménage opte pour un logement dans le parc locatif privé au moment du changement familial (tableau 31). Le parc locatif public accueille massivement les anciens propriétaires, à hauteur de 26,3%. Seulement 16,4% des propriétaires font l'acquisition d'un nouveau logement dans le but d'en devenir propriétaire. Les locataires d'un logement privé ont un comportement résidentiel partagé : soit elles déménagent dans un nouveau logement du parc locatif privé, soit elles font leur entrée dans le parc locatif social. Celles qui résident dans le logement social ont une mobilité résidentielle plus singulière puisque la grande majorité d'entre elles résident dans un nouveau logement social. Les locataires d'un logement social, lorsqu'ils déménagent, changent rarement de statut d'occupation. Il s'agit d'un premier signe de la captivité résidentielle qui sera analysé postérieurement.

Tableau 31 – **Les comportements résidentiels selon les statuts d'origine**

Statut d'occupation	- I - Avant l'entrée en monoparentalité	- II - Après l'entrée en monoparentalité			
		Propriétaire	Locataire privé	Locataire HLM	Hébergement
Propriétaire	41,2%	6,8%	20,4%	10,9%	3,1%
Locataire privé	38,1%	0,6%	15,8%	15,1%	6,6%
Locataire HLM	15,8%	1,0%	2,1%	11,5%	1,2%
Hébergement	5%	0,0%	1,8%	3,2%	0,0%
Total	100%	7,8%	40,1%	40,7%	10,9%

Champ : mères isolées ayant dû changer de logement au moment de l'entrée en monoparentalité
Source : Enquête (2009) – Réalisation : F. Leray, CNRS UMR ESO 6590, 2009

Enfin, les mères hébergées ont le même modèle de mobilité et résident massivement dans un logement HLM après le changement familial. Il s'agit la plupart du temps de jeunes mères n'ayant jamais vécu en couple qui n'ont souvent ni les ressources financières ni le désir véritable d'accéder à une maison individuelle. Au final, les passages du statut de propriétaire à celui de locataire, dans le parc privé comme dans le parc social, et du locatif privé vers le locatif social ainsi que la stabilité dans le parc social de la grande majorité de celles qui y étaient déjà sont des figures autrement plus fréquentes que le maintien dans le statut de propriétaire.

De l'espace rural aux villes-centres

Les changements de logement s'accompagnent d'évolutions dans les types de commune de résidence⁴³. La première évolution est la diminution de la part des mères enquêtées vivant dans l'espace rural. Alors que 11,7% des mères ayant déménagé y résidaient avant l'entrée en monoparentalité, elles ne sont plus que 7,5% après le changement familial (figure 32.3). En effet, les communes rurales offrent peu de logements sociaux et sont moins bien desservies en transports collectifs que les communes urbaines. Faire face en solo exige souvent une proximité entre l'ensemble des lieux nécessaires à la vie quotidienne (le domicile, l'emploi, les lieux de garde ou de scolarisation des enfants) et cette exigence de proximité est difficile à satisfaire en milieu rural. Par ailleurs, la part des mères vivant dans une commune du périurbain éloigné augmente légèrement, notamment parce que l'offre de logements locatifs privés y a progressé (DRE, 2004).

La seconde évolution est l'augmentation de la part des mères isolées vivant dans les pôles urbains où les prix de l'immobilier sont plus élevés. C'est effectivement dans les pôles urbains que se trouve l'essentiel du parc locatif, aussi bien social que privé. Cependant, l'augmentation de la part des mères qui résident dans une ville-centre reste faible. Si les locataires captives du parc HLM des villes-centres changent rarement de commune ou même de quartier, les propriétaires ou locataires du parc privé privilégient très souvent un logement social dans le périurbain proche au moment du déménagement (immeubles récents, cadre de vie satisfaisant, à proximité des commodités de la ville-centre...) afin, aussi, de limiter le sentiment de régression sociale. Cette donnée vient donc nuancer le constat relatif aux changements de statuts et de nature des logements.

Les mères isolées résidant dans un pôle urbain continuent à résider dans un pôle urbain et déménagent très rarement dans une commune périurbaine ou rurale (tableau 32). C'est également le cas des mères résidant dans le périurbain : six sur dix trouvent un logement dans un pôle urbain. Cela concerne encore moins les mères qui résident dans une commune rurale. Le fait que 15,9% d'entre elles choisissent de vivre dans un pôle urbain n'est toutefois pas négligeable. Cependant, elles optent davantage pour un logement situé dans une commune périurbaine. La tendance d'une mobilité vers les pôles urbains et vers le secteur

⁴³ En raison du faible nombre de répondantes résidant dans une commune rurale et une commune multipolarisée, rappelons que le choix a été fait de regrouper ces deux types de communes qui n'appartiennent ni aux pôles urbains ni aux couronnes périurbaines et de distinguer : les « pôles urbains », qui regroupent villes-centres et périurbain proche (communes des pôles urbains), les communes monopolarisées, qui appartiennent au « périurbain éloigné », et l'« espace rural » (communes rurales et communes multipolarisées).

locatif public est très nette : 76,5% des mères isolées qui ont emménagé dans un logement social se sont installées dans un pôle urbain (52,4% dans une ville-centre). Les mères isolées concernées s'installent en périphérie des villes-centres et dans les Zones Urbaines Sensibles (encadré 9), là où le logement social est le plus dense. En Bretagne, 35% des logements sociaux sont situés en Zone Urbaine Sensible en 2005 (Atlas des ZUS, 2009).

Tableau 32 – Les comportements résidentiels selon le lieu de vie d'origine

Lieu de vie	- I - Avant l'entrée en monoparentalité	- II - Après l'entrée en monoparentalité			
		Ville-centre	Périurbain proche	Périurbain éloigné	Espace rural
Ville-centre	50,5%	39,4%	6,8%	3,2%	1,1%
Périurbain proche	20,5%	4%	15,4%	0,6%	0,5%
Périurbain éloigné	17,3%	3,8%	1,8%	11,3%	0,4%
Espace rural	11,7%	3,5%	0,8%	1,9%	5,5%
Total	100%	50,7%	24,8%	17%	7,5%

Champ : mères isolées ayant dû changer de logement au moment de l'entrée en monoparentalité
Source : Enquête (2009) – Réalisation : F. Leray, CNRS UMR ESO 6590, 2009

Encadré 9 – Les Zones Urbaines Sensibles (ZUS) en Bretagne

Département	Commune	Quartier
Côtes d'Armor	Saint-Brieuc	Croix-Saint-Lambert , Ville Oger
		Le Plateau, Balzac, Ginglin
		Point-du-Jour, Waron, Saint-Jouan
		Tour d'Auvergne
Finistère	Brest	Kéréderm
		Keriouren
		Pontanezen
Ille-et-Vilaine	Quimper	Kermoyan
	Fougères	Cotterêts
	Rennes	Cleunay
		Le Blosne
		Les Champs Manceaux,
		Les Cloteaux
		Villejean
		Maurepas
	St-Malo	La Découverte
Morbihan	Lanester	Chantiers République
	Lorient	Bois du Château
		Kervénanec
		Polygône, Frébault
	Vannes	Kercado
		Ménimur

Source : Le parc locatif social en Bretagne résultats de l'enquête au 1er janvier 2005, ARO habitat, 2006

Une réduction de la taille du logement

Enfin, l'entrée en situation monoparentale est accompagnée d'une diminution du nombre de chambres. Les mères résident en majorité dans des logements plus petits soit parce que le coût du logement n'est plus partagé avec le conjoint (divorcées, séparées, veuves), soit parce que l'arrivée d'un premier enfant amenuise les ressources financières (mères n'ayant jamais vécu en couple) : 39,5% des mères isolées qui ont changé de logement ont emménagé dans un logement plus petit, 33,1% dans un logement de la même taille et 27,4% dans un logement plus grand (Enquête, 2009).

Le tableau 33 révèle que la part des mères isolées résidant dans un logement avec une ou deux chambres augmente et que celle des femmes vivant dans un logement avec trois chambres et plus diminue. L'évolution résidentielle est spectaculaire dans le cas des mères qui résidaient dans un logement de quatre chambres et plus : huit mères sur dix ont emménagé dans un logement plus petit. C'est le cas de 45,4% des mères qui logeait dans un logement de trois chambres et de 12,1% des mères qui résidaient dans un logement de deux chambres.

Tableau 33 – **Les comportements résidentiels selon la taille du logement d'origine**

Nombre de chambres	- I - Avant l'entrée en monoparentalité	- II - Après l'entrée en monoparentalité			
		1	2	3	4 et plus
0	1,3%	0,7%	0,6%	0,0%	0,0%
1	6,9%	1,2%	4,1%	1,2%	0,4%
2	24,6%	3,4%	15,5%	4,9%	0,8%
3	34,5%	2,6%	15,3%	8,3%	8,3%
4 et plus	27,9%	0,6%	8,4%	13,4%	5,5%
Total	100%	8,5%	43,9%	27,8%	15%

Champ : mères isolées ayant dû changer de logement au moment de l'entrée en monoparentalité
Source : Enquête (2009) – Réalisation : F. Leray, CNRS UMR ESO 6590, 2009

L'analyse des comportements résidentiels confirme une nette tendance à la *régression résidentielle* au moment du changement familial : changement de statut d'occupation, abandon de l'habitat individuel, baisse de confort du logement. L'entrée en situation monoparentale implique une *rupture* dans la trajectoire résidentielle.

2.2.2. L'influence de la PCS : une différenciation qui se matérialise lors du choix du logement

Avant d'aborder la transition vers la monoparentalité, les mères sont insérées dans des trajectoires professionnelles diversifiées. Précédemment, nous avons démontré que la mobilité résidentielle touche dans des proportions équivalentes aussi bien les salariées que les non salariées, les cadres que les ouvrières. Toutefois, une différenciation se matérialise lors du choix du logement. Le tableau 34 montre bien la différence de comportement résidentiel des cadres, des ouvrières et des employées face au logement social. Alors que 15,1% des cadres résidaient dans un logement HLM, seulement 16,7% ont opté pour un logement social après l'entrée en monoparentalité (+ 1,6%). A l'inverse, les ouvrières étaient 18,2% à résider dans un logement du parc HLM. Elles sont 65,2% à y vivre après le changement familial ! La majorité des cadres se dirigent vers le parc locatif privé tandis qu'aucune ouvrière ne conserve son statut de propriétaire (tableau 34).

De la même manière, le tableau 34 indique que les cadres continuent davantage à résider dans une maison individuelle que les autres. Le choix de son logement ne dépend pas des mêmes critères ou ne subit pas les mêmes contraintes, selon que l'on est cadre, employée ou ouvrière. La PCS est donc un facteur déterminant. Malgré une mobilité commune, ouvrières, employées et chômeuses restent principalement locataires. Cadres et retraitées restent principalement propriétaires. Ce sont les familles plus aisées que la moyenne qui peuvent à nouveau accéder à la propriété au moment du changement familial. En effet, la part des cadres vivant dans une ville-centre entre les situations résidentielles antérieures et postérieures à l'entrée en situation monoparentale diminue. Ce n'est pas le cas des employées et des ouvrières, lesquelles privilégient un accès aux logements sociaux, en appartement, principalement situées dans les villes-centres (figures 33).

Tableau 34 – Les comportements résidentiels selon les statuts et la PCS d'origine

Statut d'occupation	PCS	- I - Avant l'entrée en monoparentalité	- II - Après l'entrée en monoparentalité			
			Propriétaire	Locataire privé	Locataire HLM	Hébergement
Locataire HLM	cadre	15,1%	3,6%	7,9%	2,5%	1,1%
Locataire HLM	employé	16,2%	1%	6,4%	6,9%	1,9%
Locataire HLM	ouvrier	18,2%	0,0%	6,3%	11,9%	0,0%

Source : Enquête (2009) – Réalisation : F. Leray, CNRS UMR ESO 6590, 2009
Champ : mères isolées ayant du quitter leur logement suite à leur entrée en monoparentalité

Figures 33 – **La mobilité résidentielle des mères isolées selon la PCS : une comparaison entre les situations résidentielles antérieures et postérieures à l'entrée en monoparentalité**

Figure 33.1 – **Une répartition selon le statut d'occupation**

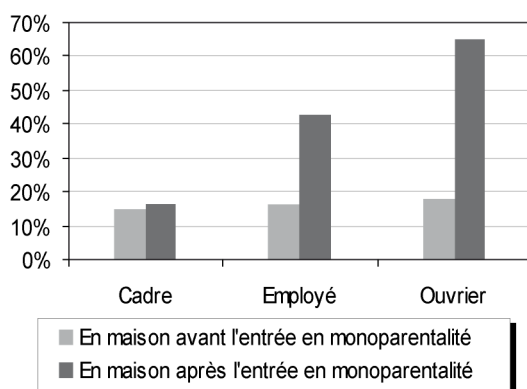
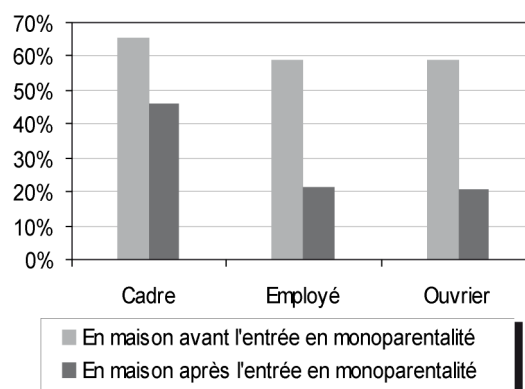


Figure 33.2 – **Une répartition selon le type de logement**



Source : Enquête (2009) – Réalisation : F. Leray, CNRS UMR ESO 6590, 2009

Les comportements résidentiels au moment du changement familial ont été identifiés. Les principaux phénomènes sont un accès massif dans le logement social, une migration des communes rurales aux communes urbaines et une baisse des conditions de logement. Il s'agit de comprendre maintenant les raisons de cette *mobilité résidentielle soudaine*.

2.3. Les raisons d'une mobilité résidentielle soudaine

L'entrée en situation monoparentale engendre une importante mobilité résidentielle, un *déménagement pour s'en sortir*. Plus en détails, les raisons expliquant le changement de logement soudain des mères isolées sont des obligations avant tout financières (21,7%), le besoin de résider dans un logement individuel (18,2%), la volonté de changer de cadre de vie (16,7%) et l'exigence de l'ancien conjoint (11,7%, Enquête, 2009). Les deux principales raisons de la mobilité résidentielle des mères isolées au moment du changement familial sont :

- un *abaissement mécanique du niveau de vie* mal anticipé au moment du changement familial. Les conditions de logement moins favorables chez les familles monoparentales sont fortement liées à leur niveau de vie plus faible ;
- une *mise à distance* provoquée par un conflit parental alarmant ou par la volonté d'échapper au souvenir familial.

2.3.1. Un abaissement mécanique du niveau de vie

L'entrée en situation monoparentale engendre un appauvrissement. Cela s'explique avant tout par le fait qu'un seul adulte assume la charge quotidienne des enfants au moment du changement familial : « la séparation s'accompagne, en effet, en règle générale, d'une croissance mécanique et immédiate des « frais fixes » des deux membres du couple qui n'est pas financée par une augmentation proportionnelle de leurs ressources » (Gautier, 2006, p.94). L'enfant représente alors un coût bien plus important pour les parents de famille monoparentale que pour les couples avec enfant(s) (Laummeau, Paupy, 2001). Il faut davantage de revenus que pour un adulte seul, alors même que la présence d'enfants à charge risque de limiter le temps de travail et le choix des horaires de travail. L'absence d'une sécurité de vie autonome rend les parents, surtout les femmes, extrêmement vulnérables. Le risque de pauvreté est encore plus sensible pour les familles dont les parents se retrouvent exclus du marché du travail ou qui n'ont simplement qu'un faible niveau de formation ou de qualification. L'entrée en situation monoparentale ne joue pas ici un rôle décisif, mais agit plutôt comme un facteur structurel à l'origine de la situation défavorisée des individus. Même les mères intégrées au marché du travail doivent répondre soudainement aux besoins de leur famille avec un seul salaire et doivent faire face à plusieurs obstacles, dont la gestion en solo des dépenses liées au logement.

Pour trois mères sur dix qui ont changé de logement, le déménagement est ainsi la conséquence d'une réduction brutale du niveau de vie (Enquête, 2009). Avec dans le meilleur des cas un seul salaire et l'obligation d'assumer seule l'ensemble des charges financières de la famille, les mères isolées ne peuvent faire face au paiement de leur loyer ou à l'entretien d'un espace trop grand. Elles n'ont alors pas d'autre choix que de quitter un logement trop coûteux par rapport aux possibilités de la famille. Conserver le logement familial demande un sacrifice financier trop important. C'est parfois même le propriétaire du logement qui impose le déménagement.

Dans tous les cas, les mères isolées mentionnent le besoin urgent de résider dans un logement individuel. Beaucoup se retrouvent dans un logement qui ne correspond plus à leur situation personnelle et familiale. Mais la gestion de la baisse immédiate du niveau de vie diffère selon les trajectoires familiales :

- à la suite d'une désunion lorsque l'ancien conjoint quitte le logement familial, le changement de logement est inévitable lorsque les frais qui étaient partagés dans

un logement commun deviennent à la seule charge des mères isolées. Véronique en témoigne : *« je me suis retrouvée seule. J'ai perdu mon mari, une certaine aisance financière et surtout mon logement. On avait un bel appart'. C'était un petit collectif, il n'y avait que deux étages, un appartement de 80 m2, au dernier étage, donc on était vraiment très tranquille. Il a fallu repartir de zéro »* ;

- à la suite du décès du conjoint avec qui la mère résidait. Plus indépendantes financièrement car plus âgées et élevant plus souvent des adolescents, les veuves sont moins vulnérables sur ce plan (seulement 8,5% d'entre elles évoquent une raison financière comme motif de déménagement, Enquête 2009). C'est davantage parce qu'elles ne peuvent plus entretenir seule leur logement ou leur terrain qu'elles décident de changer de logement. C'est le cas de Judith : *« on avait un grand jardin dans lequel mon mari aimait travailler. Je n'avais ni le temps, ni l'envie de l'entretenir, et puis ça aurait été inutile de mettre de l'argent dans quelque chose qui n'était pas ma passion »* ;
- à la suite d'une naissance lorsque la mère résidait déjà dans un logement individuel. L'arrivée d'un premier enfant induit des dépenses supplémentaires mais également de nouveaux besoins. Anne a quitté son petit appartement pour offrir à son enfant un lieu de résidence plus confortable : *« quand on s'est séparé, j'étais enceinte. Quand j'ai commencé à chercher, j'étais enceinte. Et comme l'appart était trop petit j'ai acheté celui là, plus grand. Pour avoir une chambre supplémentaire. Je suis arrivé ici elle avait huit mois. Et puis aussi il était accessible financièrement »*.

La baisse immédiate du niveau de vie ne permet pas de conserver le logement familial, encore plus lorsque celui-ci n'est pas à loyer modéré, trop coûteux ou trop grand à entretenir. C'est pourquoi le paiement seul du loyer devient impossible, davantage pour les mères résidant dans une maison individuelle que pour celles logeant en appartement, davantage pour les femmes qui résident dans le parc locatif privé que pour les propriétaires et les mères vivant dans un logement social, davantage pour les femmes occupant un logement spacieux et confortable que les mères résidant dans un logement plus petit (tableau 35).

Tableau 35 – L'impossibilité de conserver le logement pour des raisons financières selon les caractéristiques du logement d'origine

Caractéristiques du logement d'origine	Part des mères isolées
Statut d'occupation	
Propriétaire	23,1%
Locataire parc privé	26,0%
Locataire HLM	13,8%
Hébergement	3,0%
Type de logement	
Maison individuelle	25,8%
Appartement	18,3%
Nombre de chambres	
0	12,5%
1	10,5%
2	17,8%
3	23,0%
4 et plus	29,0%

Note de lecture : 25,8% des mères qui habitaient une maison individuelle ont changé de logement pour des raisons financières
 Champ : mères isolées ayant dû changer de logement au moment de l'entrée en monoparentalité
 Source : Enquête (2009) – Réalisation : F. Leray, CNRS UMR ESO 6590, 2009

La baisse des ressources financières n'est pas le seul facteur d'une mobilité résidentielle soudaine. Les éléments déclencheurs peuvent être relatifs à la relation entretenue entre les deux parents au moment du changement familial. La manière dont se déroule la rupture d'union, ses conséquences sur les parents et les enfants sont souvent décisives dans le choix de quitter le logement de la famille.

2.3.2. Une mise à distance

Dans le cas d'une rupture d'union et lorsqu'un conflit parental engendre l'insécurité des parents et des enfants, le changement de logement est inévitable. Mais l'éloignement n'est pas seulement géographique. Il est aussi psychologique dans le cas des femmes qui quittent soudainement leur logement pour s'éloigner des *souvenirs heureux* de la vie familiale ou effacer les *souvenirs douloureux* du conflit parental. L'entrée dans un nouveau logement marque une rupture avec le passé.

Déménager soudainement pour s'éloigner de l'ancien conjoint

Le changement de logement résulte d'une situation d'urgence lorsque les relations avec l'ancien conjoint sont conflictuelles. D'une part, le changement de logement imposé par l'ancien conjoint concerne 11,7% des mères qui ont déménagé au moment de l'entrée en

monoparentalité tandis que six mères divorcées ou séparées sur dix déclarent avoir quitté le logement familial avant leur ancien conjoint (Enquête, 2009). D'autre part, c'est parfois une vie de couple violente physiquement ou moralement qui aboutit à une fuite ou un éloignement du père⁴⁴. Très peu de mères isolées évoquent cette raison dans le questionnaire. La phase d'entretien a révélé de manière plus réaliste un bon nombre de situations préoccupantes. La violence conjugale se traduit par une atteinte à l'intégrité physique ou psychique. Dans ces cas de violence, la situation monoparentale est souvent ressentie comme une libération pour les mères qui en sont les victimes. Nadine estime que son déménagement a été la première étape de sa réinsertion sociale : *« depuis que je suis divorcée et que j'ai déménagé, nous avons une vie normale et heureuse. Nous ne vivons plus dans la peur. La vie a changé et parfois, je me dis même que j'aurais dû me décider beaucoup plus tôt »*. Eloigner définitivement l'enfant du conflit parental devient une priorité au moment de la séparation. Le changement de logement doit finir par profiter à la fois à l'enfant et aux parents. D'ailleurs, ce sont parfois les enfants qui imposent à leur mère un déménagement soudain. Christine témoigne de leur influence : *« elles [mes filles] n'attendaient qu'une chose, c'est qu'on se sépare. Elles m'ont clairement poussé à déménager, c'est une décision si difficile. Je savais que je devais partir, mais sans elles, peut être que je n'aurais pas franchi le pas »*. Si la mobilité résidentielle résulte d'une situation d'urgence, elle ne met pas toujours un terme à l'emprise de l'ancien conjoint, principalement à cause du partage de la garde de l'enfant. Le changement de logement, même s'il est perçu comme salutaire, ne met pas toujours définitivement fin au conflit parental, aux agressions psychologiques ou aux actes de chantage sur le plan économique et affectif.

Face aux situations d'urgence, les mères financièrement fragilisées et/ou les mères victimes de violences conjugales n'ont pas d'autres choix que d'abandonner leur logement familial ou individuel. En résulte une situation résidentielle préoccupante lorsqu'aucune recherche de logement n'a été effectuée au préalable. Dès lors, le réseau familial, amical et les associations sociales ont un rôle primordial à jouer en termes d'hébergement et de soutien moral.

Déménager soudainement pour fuir le souvenir de la vie familiale

L'entrée en situation monoparentale relève d'un changement de vie ; et, pour certaines mères isolées, un changement de vie implique un changement de cadre de vie. La volonté de fuir le souvenir de la vie familiale est un facteur important de mobilité résidentielle, que la

⁴⁴ La loi n°2006-399 du 5 Avril 2006 a renforcé la prévention et la répression des violences au sein des couples, notamment par le renforcement des possibilités d'éloignement du conjoint violent.

vie de famille précédent la situation monoparentale ait été heureuse ou difficile au quotidien. L'enquête révèle que cela concerne d'abord les femmes dont le conjoint est décédé. Le changement de cadre de vie est d'ailleurs la première raison au déménagement citée par les veuves (33,3% d'entre elles). Pour Madeleine, changer de logement a été le moyen le plus rapide et le plus efficace pour supporter le souvenir de son ancien conjoint : *« je ne pouvais plus supporter d'être dans cette maison. Pour moi et les enfants, c'était trop dur de supporter tout ce qui rappelait notre vie d'avant. Il aurait fallu changer beaucoup de choses dans la maison pour que ça aille mieux mais je n'en ai pas eu la force. Pour tout le monde et pour avancer, c'était nécessaire de partir, retrouver un logement neuf et essayer de rendre la vie un peu plus facile et pas « plombante » comme ça l'était dans notre ancienne maison. Je n'ai pas pris la décision seule, mes enfants étaient d'accord. Je ne l'aurais pas fait s'ils n'avaient pas été d'accord »*. Dès lors, les veuves ont souvent la volonté de se rapprocher de leur réseau familial pour combler le manque affectif et faciliter le travail de deuil. Ce désir de fuir la solitude en se rapprochant de la famille proche concerne une veuve sur quatre ayant changé de logement au moment de l'entrée en monoparentalité. Parmi les différents statuts matrimoniaux, ce sont elles qui font le plus référence à ce besoin immédiat d'un soutien familial.

La fuite du souvenir familial ne concerne pas seulement les veuves. Les mères divorcées font également état de leur volonté de ne pas conserver le logement familial. Hélène a divorcé de son conjoint. La séparation s'est faite à l'amiable, sans heurts et dans un climat favorisant l'entente entre les deux parents. Elle avait pourtant la possibilité financière de garder le logement familial mais *« tirer un trait comme ça, après tant d'année de vie commune [16 années], c'est impossible. On a beau avoir un bon salaire, être bien entouré et tout, mais quand on se retrouve seule dans son logement, on n'a qu'une envie, c'est de partir le plus vite possible et essayer de se reprendre en main pour ne pas sombrer. Parce que les voisins, les boutiques, l'ascenseur, tout rappelle ce qu'on a perdu »*. Le changement de logement est une étape indispensable pour se reconstruire socialement, psychologiquement et prendre un nouveau départ.

La mobilité résidentielle soudaine des mères isolées est la plupart du temps vécue violemment : une baisse du niveau de vie, une régression résidentielle, un éloignement géographique du domicile familial (vécue comme une fuite). Le cadre et les habitudes de vie s'en trouvent transformées. Cela n'est pas sans conséquences sur les représentations du logement et de son environnement.

3. LE CHANGEMENT DE LOGEMENT COMME FACTEUR D'INEGALITE DANS LE REGARD PORTE SUR L'ESPACE RESIDENTIEL

« Déménager, dans le langage courant, a deux significations. C'est d'abord un événement, un moment dense et ramassé de l'histoire quotidienne, un genre de cérémonie pendant laquelle les grandes structures du paysage domestique sont brutalement défaits, rassemblées dans un camion dans un ordre inspiré par une logique étrangère à leurs fonctions, puis reconstruites avec hâte dans un milieu nouveau. Mais, déménager, c'est aussi quitter un lieu familier pour une maison étrangère. C'est se projeter dans un nouvel espace. C'est un lent mouvement de *rupture* et de *réappropriation* » (Rautenberg, 2007, p.2). La mobilité résidentielle implique non seulement un changement de statut d'occupation, de type de logement ou de localisation mais aussi une évolution des représentations de l'espace résidentiel. La situation des mères de famille monoparentale est particulière. Le déménagement est la plupart du temps contraint et soudain. Il est la cause non pas d'une *stratégie* (d'un projet) mais d'une rupture dans le cycle de vie. Mettre en perspective le *regard* que portent les femmes sur leur espace résidentiel permet de mieux comprendre les liens qui unissent les représentations sociales de la famille (changement familial, statut matrimonial), du déménagement et finalement, du lieu de résidence.

3.1. Les représentations de l'espace résidentiel

Le degré de satisfaction de l'espace résidentiel est évalué de deux manières. La phase quantitative permet de connaître le degré de satisfaction du logement mais aussi du cadre de vie (le logement est indissociable de l'environnement social extérieur). La phase qualitative permet de cerner davantage les *représentations* que se font les mères isolées de leur espace résidentiel. Il s'agit de prendre en considération les « processus mentaux » qui font qu'un espace ou une situation sont perçus, puis dotés de significations, de valeurs (Bailly, 1995).

Les données fournies par l'enquête quantitative révèlent que 37,9% des mères isolées se déclarent satisfaites de leur logement ; 46,1% estiment être satisfaites de leur cadre de vie. La méthode statistique de « caractérisation par variables » permet de rendre compte des variables *les plus caractérisantes* dans l'appréciation du logement : les mères les plus satisfaites de leur logement sont les mères propriétaires et les locataires du parc locatif privé. Les mères les moins satisfaites sont les locataires d'un logement social et les mères résidant dans un appartement (tableau 36).

Tableau 36 – **Caractérisation par les modalités des classes de la variable**

	1^{ère} variable caractérisante	% modalité dans la classe	% échantillon dans la classe	2^{ème} variable caractérisante	% modalité dans la classe	% échantillon dans la classe
Insatisfaction	Appartement	80,49	67,97	Logement HLM	65,85	50,09
Satisfaction	Locataire privé	42,76	40,41	Propriétaire	9,58	8,01

Champ : mères isolées ayant dû changer de logement au moment de l'entrée en monoparentalité
 Source : Enquête (2009) – Réalisation : F. Leray, CNRS UMR ESO 6590, 2009

Une *analyse des correspondances multiples* (ACM) permet de rendre compte plus précisément de l'ensemble des variables caractérisantes (figure 34). Les mères *satisfaites* de leur logement sont très souvent celles qui n'ont jamais changé de logement, qui sont propriétaires ou hébergées, résidant dans une maison individuelle et vivant dans une commune rurale ou le périurbain. Les mères les *moins satisfaites* sont celles qui ont changé de logement, qui résident dans une ville-centre, en appartement et dans le parc locatif social. Naturellement, il ne s'agit pas de s'en étonner. L'objectif est plutôt de comprendre comment le changement de logement peut être une source d'inégalité dans le regard porté sur l'espace résidentiel.

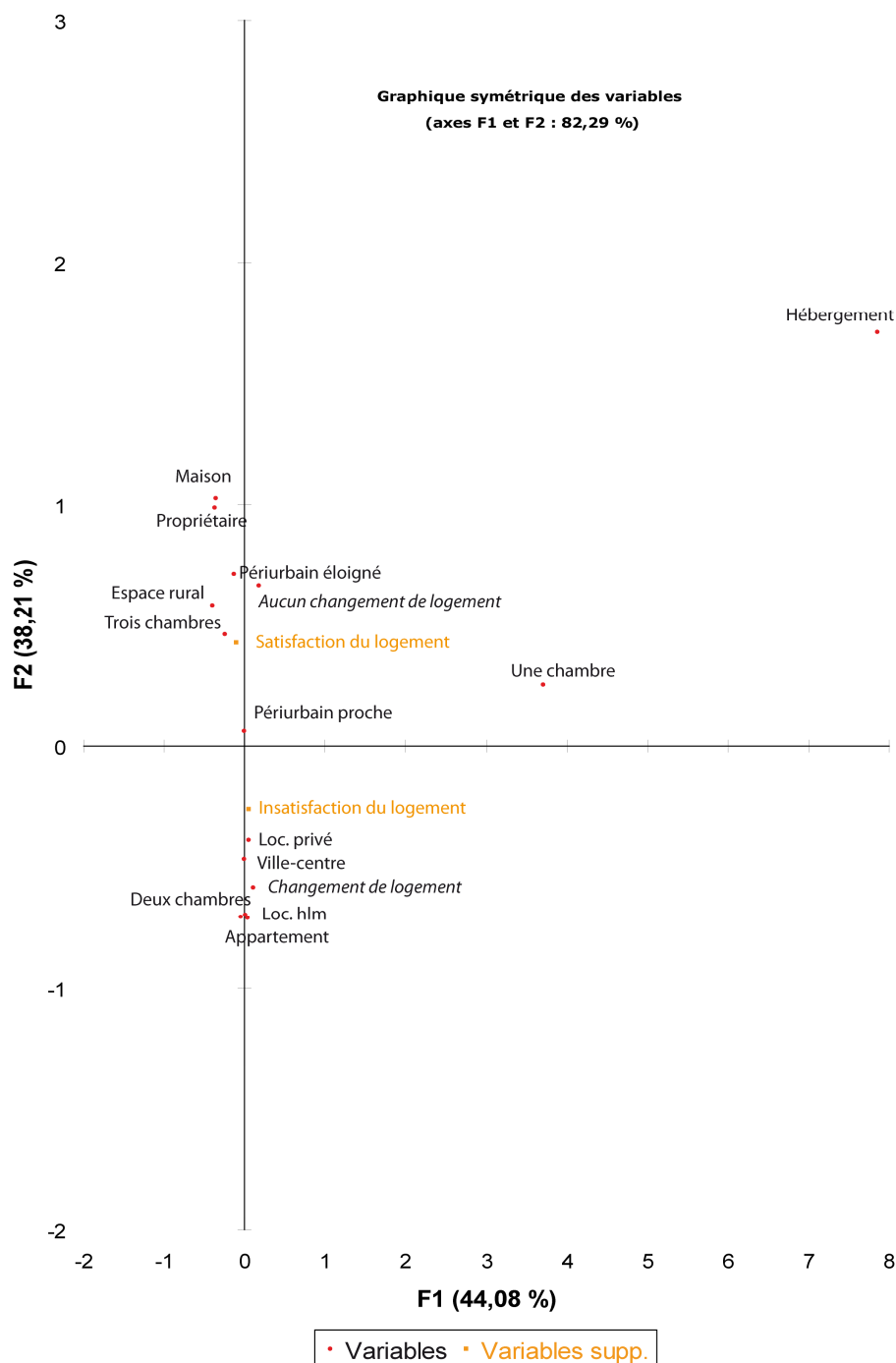
Les informations fournies le tableau 37 et la figure 34 sont un premier signe de convergence entre degré de satisfaction de l'espace résidentiel et mobilité résidentielle. Le degré de satisfaction est nettement plus élevé pour les mères qui n'ont pas changé de logement que pour les autres (tableau 37). Il est logiquement plus élevé pour les propriétaires et les mères hébergées. A l'inverse, celles qui n'ont pas quitté leur logement social jugent leurs conditions de logement insatisfaisantes, autant que les mères isolées qui ont dû déménager au moment du changement familial.

Tableau 37 – **Représentation de l'espace résidentiel selon le comportement résidentiel au moment de l'entrée en monoparentalité**

Comportement résidentiel	Satisfaction du logement	Satisfaction du cadre de vie
Aucun changement de logement *	47,3%	53,1%
Propriétaire	57,3%	65,8%
Locataire parc privé	42,4%	42,4%
Locataire HLM	26,0%	30,0%
Hébergement	50,0%	66,7%
Changement de logement **	28,1%	34,5%

(*) Champ : mères isolées n'ayant jamais déménagé (**) mères isolées n'ayant déménagé qu'une seule fois (au moment du changement familial) – Source : Enquête (2009) – Réalisation : F. Leray, CNRS UMR ESO 6590, 2009

Figure 34 – La satisfaction du logement : une analyse factorielle multiple



Source : Enquête (2009) – Réalisation : F. Leray, CNRS UMR ESO 6590, 2010

Champ : mères isolées n'ayant jamais déménagé ou n'ayant déménagé qu'une seule fois (au moment du changement familial)

Notes

- (1): la « satisfaction du logement » est utilisée comme « Variable supplémentaire » car on ne souhaite pas qu'elle influe sur les calculs
- (2): les observations (individus) ont été volontairement omises pour une meilleure visibilité des variables.
- (3) : Les non réponses n'ont pas été pris en compte
- (4) : tous les résultats concernant des facteurs dont la valeur propre est inférieure à $1/p$ (p étant le nombre de variables qualitatives actives sélectionnées), ne seront pas affichés
- (5) : le pourcentage de variance cumulé par les deux facteurs est satisfaisant (82, 29%). Il restitue la quasi-totalité l'information

L'enquête par questionnaire montre également que les mères isolées ayant dû changer de logement expriment beaucoup plus que les femmes n'ayant jamais changé de logement un manque d'espaces récréatifs à proximité de leur lieu de résidence : 37,6% des mères isolées premièrement citées évoquent leur préjudiciable absence (contre 22,7%) (Enquête, 2009). Le changement de logement provoque un éloignement des lieux de sociabilité, à cause notamment d'une mobilité résidentielle en direction de logements sociaux situés en périphéries des villes-centres. Notons que les mères ayant dû changer de logement indiquent plus que la moyenne l'*insécurité* et le *bruit* comme raison d'insatisfaction de leur cadre de vie (respectivement 43,5% et 32,6% d'entre elles). Cela ne concerne que 22,6% et 21,4% des femmes n'ayant jamais changé de logement. Ainsi, les effets de la mobilité résidentielle sur la dégradation de la situation résidentielle se confirment lorsque l'on s'intéresse aux *raisons* de l'insatisfaction du logement. Davantage que les mères n'ayant jamais changé de logement, les mères ayant dû déménager estiment leur lieu de résidence inconfortable. Cela concerne 48,9% d'entre elles.

Cependant, le manque de structures et les situations d'inconfort n'expliquent pas tout. Il est nécessaire de cerner l'influence des *représentations* (sur le déménagement, sur la nouvelle forme familiale) sur le regard porté sur le logement. Le choix du domicile ou de l'environnement est un élément clé pour comprendre comment la famille se représente son lieu de résidence. Lorsqu'elles sont obligées de quitter leur logement, les femmes projettent sur leur environnement ce qu'elles vivent comme une grande frustration. Pour mieux comprendre le sens des trajectoires au plus près des perceptions sociales, il importe d'étudier l'impact du déménagement sur la représentation de l'espace résidentiel. Les individus développent tout au long de leur parcours de vie des formes d'attachement résidentiel. Dans les discours, nous verrons que les mères isolées évoquent bien souvent un *avant* et un *après*.

3.2. Rupture du parcours résidentiel « promotionnel » et représentations de l'espace résidentiel

Plus en détails, il s'agit maintenant de se référer aux *comportements résidentiels* pour comprendre comment sont *vécus* les déclassements par le logement du point de vue des mères isolées. Quitter le connu et le familier pour l'inconnu est déjà une importante difficulté pour les mères de famille monoparentale. D'une part lorsque le déménagement est subi, la probabilité d'être satisfaite du logement est beaucoup plus faible (17,7%) que lorsque le changement de logement est choisi (44,3%). D'autre part, lorsque le changement de logement

s'accompagne d'une régression résidentielle ou d'une rupture du cadre de vie, le risque d'une représentation négative du logement et de son environnement s'accroît (tableau 38).

Tableau 38 – Le degré de satisfaction de l'espace résidentiel selon l'évolution du statut d'occupation

Evolution du statut d'occupation	Satisfaction du logement	Satisfaction du cadre de vie
Aucun changement de logement *	47,3%	53,1%
Changement de logement **	28,1%	34,5%
De propriétaire à propriétaire	40%	50,6%
De propriétaire à locataire privé	29,2%	27,1%
De propriétaire à locataire HLM	17,9%	25,6%
De locataire privé à locataire HLM	32%	34%
De locataire HLM à locataire HLM	21,4%	33,3%

(*) Champ : mères isolées n'ayant jamais déménagé (**) mères isolées n'ayant déménagé qu'une seule fois (au moment du changement familial) – Source : Enquête (2009) – Réalisation : F. Leray, CNRS UMR ESO 6590, 2009

Ce bouleversement des représentations est accentué par la soudaineté du changement de logement. Les étapes classiques du déménagement sont vécues dans un temps très court : la *visite* (reconnaissance du quartier), l'*identification* (appropriation symbolique de l'espace), le *voyage* (le déménagement proprement dit (Rautenberg, 2007)). Au contraire, de nombreuses mères isolées ont choisi leur logement en urgence. C'est le cas de Christine : « *j'ai pris le premier. Il fallait que je parte, c'était la priorité donc je n'ai pas été difficile. Ça a été rapide, c'était un logement pas loin, mes filles et moi l'ont visité une fois et on l'a pris tout de suite* » [quelque mois plus tard, Christine a changé de logement pour une maison individuelle plus proche de ses ambitions]. L'objectif fut de trouver un logement plus petit et moins cher sans forcément penser en premier lieu à la qualité de vie. Lorsque la rupture familiale est suivie d'une rupture résidentielle soudaine, la représentation de la situation familiale et celle des conditions de logement convergent. L'appréciation de la rupture résidentielle, à partir des perceptions exprimées par les personnes, permet d'approfondir l'analyse quantitative et de mieux comprendre les trajectoires résidentielles dans lesquelles elles se situent.

3.2.1. L'accès au logement social, un sentiment de déclassement social

La perturbation du parcours résidentiel concerne en premier lieu les individus dont le parcours familial et résidentiel était « classique » jusqu'au changement familial. La vision hiérarchique des statuts d'occupation est devenue une norme : location dans le secteur privé ou social en début de cycle de vie, puis accession à la propriété (Bonvalet, 2005). Puisque

l'accès à la propriété est signe d'ascension sociale, un marqueur important de l'acquisition d'un certain statut social, en sortir est souvent ressenti comme un *déclassement* par les ménages, surtout lorsque cela se traduit par leur entrée dans le parc locatif social : « devenir propriétaire de son logement, c'est l'horizon de presque tous les ménages, l'aboutissement d'une carrière résidentielle. C'est avant tout, avec la localisation, un fait de représentation sociale » (Bonvalet, Dureau, 1990, p.137). C'est pourquoi nous utilisons le terme de *déclassement par le logement* pour évoquer les femmes qui étaient propriétaires et qui sont devenues locataires d'un logement social. Ce sont elles qui ont le plus faible degré de satisfaction de leur logement (17,9%) et de leur cadre de vie (25,6%) (tableau 38). Le passage du statut de propriétaire à celui de locataire dans le parc public est donc vécu comme une *régression sociale*. En effet, la relégation n'a pas seulement une dimension sociale, elle se compose également d'une dimension psychologique. L'éloignement de la perspective d'accéder à la propriété et le fait de se percevoir en bas de l'échelle sociale nourrit de profondes frustrations. Le rejet du logement social ne serait pas aussi fort s'il n'était pas perçu comme un signe de précarité sociale et de mobilité sociale descendante.

Plus généralement, l'accès au parc HLM engendre une représentation négative du lieu de résidence et de son environnement. Les mères de famille monoparentale assistent souvent à une *rupture de leur parcours résidentiel promotionnel* (Lévy, 1998). Lydie témoigne de cette baisse de qualité de vie et surtout, des conséquences de ce bouleversement sur la représentation de son espace résidentiel : « *on avait un appartement, très grand, on avait tout ce qu'il fallait pour être bien. Tout le confort pour toute la famille dans un joli cadre. Aujourd'hui, moi je ne me sens pas super à l'aise. Je trouve que le soir c'est assez triste, j'ai l'impression que les gens sont beaucoup plus distants* ». Les mères concernées font également face au regard négatif porté sur ces espaces de vie considérés comme « non désirables ». La première représentation qui caractérise le parc HLM trouve son expression emblématique dans les images qui circulent à propos de la forme extérieure de l'immeuble (tours, barres), de certaines parties de l'immeuble (entrée) et des nuisances (insécurité, bruit). Les mères isolées qui sont dans une trajectoire résidentielle descendante sont très critiques par rapport à ce type d'habitat où elles doivent voisiner avec des familles qu'elles jugent parfois socialement au-dessous d'eux : « *je n'ai pas ma place ici, dès que ce sera possible, j'aimerais trouver autre chose qui me correspond plus* » explique Laurence. La dévalorisation est synonyme d'absence de sociabilité, d'activités économiques et sociales. Le quartier est souvent perçu comme insécurisant. Il est synonyme d'incertitude face à l'avenir.

Partir n'est pas toujours possible. Dans l'appréciation qui est portée sur le logement, se glisse une nuance affective qui donne de l'ampleur à cette représentation négative. Le fait que le logement soit celui de l'après désunion (ou décès) développe le sentiment de stagnation résidentielle et donc de déclassement. Par opposition, les femmes qui passent d'un logement social à un autre semblent moins atteintes par cette image dévalorisante. Aurélie apporte un éclairage précieux : *« j'étais dans un logement HLM à Rennes, et je suis passé illico à un autre pas très loin, un peu plus grand. Je n'ai pas changé de quartier en plus donc, franchement, le déménagement n'a pas changé grand-chose... »*. Habiter dans un logement HLM quand on n'a pas le choix génère des représentations négatives et affecte de manière plus marquée les mères résidant dans ce parc de logement. Accepter d'être entouré par une population en difficulté commence par l'acceptation de vivre soi même une situation de crise.

3.2.2. Le recours à l'hébergement, une situation d' « entre-deux »

Les données fournies par l'enquête quantitative révèlent que 12,1% des mères isolées ont eu recours à un hébergement de leur proche ou d'une association sociale après le changement familial (tableau). Rappelons que l'entrée en situation monoparentale est responsable d'une hausse de 50% de la part des mères hébergées entre la situation résidentielle antérieure et postérieure au changement familial (Enquête, 2009). Le plus souvent, les mères hébergées retournent vivre chez leur parent après la désunion ou le décès de leur ancien conjoint. C'est pourquoi le degré de satisfaction du logement et du cadre de vie est plus élevé chez les mères hébergées que chez celles qui ont changé de statut d'occupation (tableau 39). Ce logement à caractère temporaire correspond à la sortie heureuse d'une instabilité familiale.

Tableau 39 – Le degré de satisfaction de l'espace résidentiel selon le rapport à l'hébergement

Evolution du statut d'occupation	Satisfaction du logement	Satisfaction du cadre de vie
Aucun changement de logement *	47,3%	53,1%
Changement de logement **	28,1%	34,5%
Le recours à l'hébergement	41%	43%
Sortie de l'hébergement	23,5%	17,6%

(*) Champ : mères isolées n'ayant jamais déménagé (**) mères isolées n'ayant déménagé qu'une seule fois (au moment du changement familial) – Source : Enquête (2009) – Réalisation : F. Leray, CNRS UMR ESO 6590, 2009

En cas de crise, les femmes peuvent être contraintes de quitter le foyer conjugal avec leurs enfants et se retrouver sans aucun repère. L'hébergement des mères isolées s'expliquent

pour deux raisons principales : la dégradation de la situation financière et le nécessaire recours à un soutien d'ordre affectif (tableau 40).

La dégradation de la situation financière des mères isolées fait que certaines d'entre elles ne peuvent se résoudre à obtenir un appui de leur famille proche. La période d'hébergement est une période d'attente – d'« entre-deux » - durant laquelle elles recherchent un nouvel emploi et/ou un logement moins coûteux que le précédent (souvent un logement social) et plus adapté à leur nouvelle situation familiale. Grâce à la praticité de cette situation d'hébergement (gardes des enfants, partage des tâches ménagères...), la recherche s'en trouve facilitée et sa durée réduite. Cependant, lorsque l'hébergement se prolonge, plusieurs mères isolées témoignent d'une certaine frustration, d'un manque de place et d'intimité qui ne rend pas facile la cohabitation. Le rôle de chaque membre de la famille doit être bien défini. La crainte que les parents jouent le rôle de parents de l'enfant est un facteur de tension, notamment en ce qui concerne le mode d'éducation et le rythme de vie à définir. Être hébergé par ses parents à la suite d'un divorce peut avoir l'effet inverse lorsque l'hébergement est perçu comme un « retour en arrière », une nouvelle adolescence autorisant davantage de sorties le soir et un oubli des responsabilités familiales.

Tableau 40 – **Raisons pour lesquelles les mères isolées ont été hébergées par leur(s) parent(s)**

Raisons de l'hébergement	Part des mères isolées
Manque de moyens financiers	38%
Raisons pratiques (maternité, garde)	20,7%
Soutien familial	23,1%
En attente de logement et/ou sans logement	16,5%
En attente d'un emploi	1,7%
Total	100%

Champ : mères isolées ayant du quitter leur logement suite à leur entrée en monoparentalité
Source : Enquête (2009) – Réalisation : F. Leray, CNRS UMR ESO 6590, 2009

L'autre raison est naturellement affective. Le trouble psychologique engendré par le changement familial, surtout si celui-ci est soudain, provoque le besoin de retrouver un cadre de vie familial et de bénéficier de toute l'attention du réseau parental. L'enfant profite tout autant de cet environnement dans lequel il a ses habitudes. Si ces deux raisons sont différentes, elles n'en demeurent pas moins liées. Parfois, l'installation dans un certain confort prolonge la période de dépendance mais le temps d'hébergement est la plupart du temps temporaire jusqu'à ce que la mère retrouve son indépendance après une période de réflexion et de soutien moral. Cela explique pourquoi la part des mères isolées hébergées

diminue (Enquête, 2009). L'hébergement peut notamment durer juste le temps que le jugement du divorce soit rendu lorsque la mère refuse de cohabiter avec son ex-conjoint en cas de rupture d'union. Quitter l'emprise psychologique de l'ancien conjoint est alors une priorité. Il faut également garder à l'esprit que le retour dans un cadre de vie familial ne prend pas forcément la forme d'un retour dans le foyer familial. Il peut être un simple emménagement dans une région, une commune ou un quartier de son enfance, là où réside la famille proche. Cela permet de faciliter la garde des enfants, de profiter de l'entourage affectif tout en gardant l'indépendance qu'offre un logement individuel.

Une fois le temps de l'hébergement passé, la recherche d'un logement individuel se fait le plus souvent dans la commune où réside la famille qui a accueilli la mère isolée. Le soutien se poursuit d'une autre manière (soutien moral, garde des enfants). Le cas de Laurence est significatif : *« quand j'ai quitté Vannes, je ne me suis pas retrouvé à la rue, je me suis retrouvé dans ma famille donc c'est pour ça que j'ai quitté tout de suite Vannes parce que je savais que j'avais un endroit pour vivre. Je suis resté deux mois dans ma famille. J'ai été bien entouré »*. Naturellement, toutes ne peuvent avoir accès à ce type de soutien. Les raisons à cela peuvent être une absence de famille, une absence de parents proches à proximité ou des mésententes familiales apparues après le divorce ou une séparation. Dans ces cas spécifiques, la fratrie (2,1% des mères hébergées), le réseau amical (3,2%) ou l'hébergement social (5,3%) sont sollicités (Enquête, 2009). Les familles ne peuvent pas toutes bénéficier de solidarités privées. Les établissements sociaux sollicités par les mères concernées sont les associations sociales et les établissements d'accueil mère-enfants. Le récent rapport du secours catholique breton est préoccupant. Celui-ci révèle que sur dix familles accueillies par l'association, six sont des familles monoparentales (Secours catholique, 2007). Les solidarités familiales ne peuvent pas être généralisées à l'ensemble des individus.

3.2.3. Quitter la maison familiale, s'éloigner d'une norme sociale

Les plus faibles degrés de satisfaction du logement concernent naturellement les femmes qui résidaient dans un logement spacieux et qui ont emménagé dans un plus petit logement. Mais outre la modification des conditions de logement, c'est le changement de *type de logement* qui fait figure de déterminant important. La maison individuelle faisant également figure de norme résidentielle (de promotion sociale) pour les familles avec enfants, les passages de la maison vers l'appartement peuvent être vécus négativement par les mères, et

cela d'autant plus que ce changement de nature du logement est fréquemment associé à un passage du statut de propriétaire à celui de locataire.

La maison symbolise un patrimoine, un certain mode de vie. Mireille, quelque peu dépitée en abordant la qualité de son logement, exprime cette idée : « *bah, passer d'une maison en campagne à l'appartement ici, vous le remarquez par vous-même [notes de l'enquêteur : immeuble dégradé, appartement d'environ quarante mètres carrés pour trois habitants, peu lumineux], c'est pas joli, c'est gris, ça manque d'un parc, il a fallu du temps pour s'y adapter, on n'a pas juste changé de logement, on change de vie tout court !* ». Le tableau 41 est révélateur des effets du changement de logement sur la perception de l'espace résidentiel. Les mères qui occupaient une maison individuelle avant le changement familial et qui résident dans un appartement sont beaucoup moins satisfaites de leur logement et de leur cadre de vie que les autres mères en appartement. La diminution de l'« espace des enfants » (une chambre pour chacun et chacune), la disparition du jardin sont autant d'éléments qui bouleversent les habitudes de vie. C'est surtout le sentiment de *déclassement social* par le logement qui explique cela. Quitter sa maison, c'est abandonner un statut social au regard des autres et de soi-même. La maison, c'est plus d'espace pour loger une famille qui s'agrandit, et non pour une famille qui rétrécit. L'appartement est davantage associé à l'incertitude du projet matrimonial. Quitter sa maison, c'est tout autant abandonner l'idée de liberté du choix d'implantation du logement qu'une harmonie familiale idéalisée.

Tableau 41 – Le degré de satisfaction de l'espace résidentiel selon l'évolution du type de logement

Evolution du type de logement	Satisfaction du logement	Satisfaction du cadre de vie
Aucun changement de logement *	47,3%	53,1%
Maison individuelle	60,3%	27,5%
Appartement	62,8%	37,5%
Changement de logement **	28,1%	34,5%
D'une maison individuelle à un appartement	24%	32%
D'un appartement à une maison individuelle	33,3%	44,4%

(*) Champ : mères isolées n'ayant jamais déménagé (**) mères isolées n'ayant déménagé qu'une seule fois (au moment du changement familial) – Source : Enquête (2009) – Réalisation : F. Leray, CNRS UMR ESO 6590, 2009

3.2.4. Quitter l'espace rural, l'abandon d'un mode de vie

La référence au lieu de vie rend compte des différences de degré de satisfaction des femmes qui ont changé de commune de résidence. Seulement 5,3% des mères qui ont déménagé

d'une commune rurale pour une ville-centre sont satisfaites de leur logement contre 42,2% des femmes qui résident dans le même type de commune (tableau 42).

Tableau 42 – Le degré de satisfaction l'espace résidentiel selon l'évolution du lieu de vie

Evolution du lieu de vie	Satisfaction du logement	Satisfaction du cadre de vie
Aucun changement de logement *	47,3%	53,1%
Ville-centre	42,2%	47,8%
Commune rurale	56,5%	47,8%
Changement de logement **	28,1%	34,5%
D'une ville-centre à une ville-centre	29,9%	32,2%
D'une commune rurale à une commune rurale	32,8%	42,3%
D'une commune rurale à une ville-centre	5,3%	15,8%
D'une ville-centre à une commune rurale	33,3%	33,3%

(*) Champ : mères isolées n'ayant jamais déménagé (**) mères isolées n'ayant déménagé qu'une seule fois (au moment du changement familial) Source : Enquête (2009) – Réalisation : F. Leray, CNRS UMR ESO 6590, 2009

Les familles opèrent des choix de vie lesquels conduisent à des renoncements parfois douloureux. Le passage d'une commune rurale à une commune urbaine est fortement dévalorisé : *« déménager, c'est dur, quitter sa maison pour venir en ville, c'est encore pire. On s'était tous habitués au calme, aux gens, tout le monde se connaissait là où j'habitais. Franchement, être loin de la ville ne nous dérangeait absolument pas. On est arrivé sur Rennes. Ok, il y a plein de choses, on bouge moins mais c'est vraiment un tout autre style de vie, on laisse moins les enfants tout seuls »*. Véronique a le sentiment d'être une résidente temporaire et se sent parfois exclue des réseaux d'information et d'entraide. Elle évoque ainsi le souvenir d'une certaine convivialité, d'un environnement globalement plus sain qu'en ville. Elle ne cache pas les regrets d'avoir perdu tout ce qui caractérise une « vie villageoise » mais aussi la nécessité de prendre la voiture pour le moindre déplacement. Le milieu urbain représente *l'immobilité subie*, non voulue, non pas dans le quartier, mais dans le logement. La campagne correspond à la *figure idéale d'un mode de vie*. Que cet idéal de vie soit soudainement bouleversé non par un choix mais par un changement de statut matrimonial amplifie la dépréciation du lieu de résidence. En revanche, les mères isolées qui ont déménagé mais qui sont restées dans une commune rurale ont une toute autre vision du changement de logement et de leur espace résidentiel. Voici ce qu'en dit Christine : *« je ne pourrais pas vivre en ville. J'ai besoin d'être sur ma terre. En appartement, une journée, deux journées c'est tout. Je ne suis pas faite pour être en ville. Ici je me sens bien, j'ai mes repères. Au moment de déménager, je n'avais qu'une condition, toujours vivre à la campagne ! »*. Après une rupture familiale, retrouver un paysage et des habitudes rassure.

La monoparentalité affecte l'image de soi. Elle provoque autant un sentiment de dévalorisation et d'infériorisation sociale qu'un sentiment de marginalisation sociale. Hélène, une mère divorcée de 48 ans, en témoigne : « *quand ça y est, on est seule, c'est un choc. Tout mais absolument tout m'a paru sombre, tant de défis, tant de malheur, je ne prenais du plaisir dans rien du tout, je me sentais mal au travail, avec les enfants, chez moi* ». Justine résume le sentiment de la plupart des femmes interrogées : « *je me suis vraiment sentie « à l'écart » du monde quand je me suis retrouvée seule* ». Pour les mères séparées et divorcées, le logement apparaît comme le *symbole visible* du changement familial, d'un « échec » comme l'a souvent rappelé Hélène et les autres mères divorcées : l'échec de la vie affective et celui de la vie familiale. Le discours des mères qui ont *choisi* d'entrée en monoparentalité est plus mesuré. C'est le cas de Anne, une mère seule depuis la naissance de son enfant : « *j'ai toujours réussi à positiver, c'est moi qui l'ai voulu en plus, qui ai pris la décision de partir, donc je me suis toujours dit, tu assumes maintenant, ta vie, ton logement, tes amis, tu assumes !* ». Lorsque la situation familiale est assumée, les conditions de logement le sont également. Lorsque la situation familiale est vécue comme un échec, le sentiment de régression sociale et résidentielle est nettement plus présent dans le discours des mères interrogées. Vivre dans un logement qui ne correspond pas à ses ambitions nuit à l'image que l'on a de soi-même. **La mobilité résidentielle n'efface pas les difficultés personnelles, elle semble au contraire les accentuer.**

4. CONCLUSION

La mobilité résidentielle des mères isolées est une cause directe de changement familial. La probabilité de changer de résidence varie selon le profil des familles. Les changements d'état matrimonial vont de pair avec une mobilité accrue, de manière plus marquée dans le cas d'un divorce que d'un veuvage. On quitte plus aisément un appartement qu'une maison individuelle, les propriétaires déménagent nettement moins que les locataires. En revanche, c'est pour les propriétaires que le changement familial donne le plus souvent lieu à une dégradation des conditions de logement. L'implantation géographique des individus n'est pas non plus sans lien avec leur mobilité. Les familles monoparentales choisissent de résider le plus souvent en milieu urbain. L'autre spécificité des familles monoparentales est leur accession spectaculaire dans le parc locatif social au moment du changement familial.

Parce qu'elles sont contraintes de partir pour des raisons qu'elles ne maîtrisent pas, la représentation du déménagement et du nouvel espace résidentiel est la source d'une certaine inquiétude liée à un sentiment accru de déclassement social. La situation vécue précédemment et le choix perçu du logement juste après la situation monoparentale a un effet indéniable sur les rapports des familles au logement. Ce sont les familles en apparence les moins vulnérables (propriétaires, résidentes d'un habitat individuel, PCS supérieures) qui sont les moins satisfaites ou qui vivent le changement de manière plus mitigée, parce la régression résidentielle est soudaine, parce qu'elle intervient dans une phase du « cycle de vie » où la famille se constitue, à la suite d'une trajectoire résidentielle ascendante.

Selon Françoise Dureau et Catherine Bonvalet, « les choix résidentiels des ménages ne se font pas uniquement selon une rationalité purement économique, d'autres logiques sont à l'œuvre » (Bonvalet, Dureau, 1990, p.36). Les lieux offerts à l'installation des familles monoparentales sont limités par un certain nombre de contraintes qui s'imposent dans leur « horizon des possibles ». C'est pourquoi nous préférons employer le terme de *tactiques résidentielles* plutôt que de *stratégies*. Cette notion est plus adéquate pour traduire la restriction. Ce ne serait pas tant les lieux en soi qui poseraient problème que la forte limitation des capacités de choix dont disposent certaines familles (Donzelot, 2003). Ce cadre théorique nous permet de comprendre les arbitrages et les compromis engagés par les mères isolées durant leur itinéraire résidentiel. Tout au long de leur parcours résidentiel, les mères de famille monoparentale déménagent pour adapter le logement aux besoins de la famille, réduire le coût du logement et/ou mieux se loger.

CHAPITRE 5

DES PARCOURS RESIDENTIELS ENTRE TACTIQUES ET COMPROMIS

Les données obtenues par les enquêtes quantitative et qualitative ont été exploitées pour cerner les marges de manœuvre et les contraintes pesant sur le choix résidentiel des mères isolées. Leur situation familiale crée des besoins spécifiques de localisation, d'aménagement. Leur « champ des possibles » est limité par des contraintes financières qui les obligent à recourir à une série de compromis dans différents domaines. Elles sont, par ailleurs, confrontées à des contraintes « externes » auxquelles elles doivent s'adapter : les coûts élevés de location, le faible taux de rotation dans le logement social qui restreignent leurs possibilités de choix. Au-delà de la diversité des compromis, le souci de la maîtrise du temps quotidien guide également ces femmes dans le choix de la localisation résidentielle.

Dans ce chapitre, l'objectif est donc dans un premier temps de comprendre comment évoluent les situations résidentielles après l'entrée en situation monoparentale. Selon les changements dans les conditions de logement et d'environnement, la succession des séquences résidentielles donnent du sens à une étape résidentielle qui va plutôt être ascendante ou promotionnelle, régressive ou descendante (Lelevrier, 2008). Cela se traduit soit par une progression ou une dégradation des conditions de logement, soit par une captivité dans le logement (stabilité résidentielle subie). Dans un second temps, il s'agit de comprendre les raisons des choix afin d'expliquer les différents modes de prospection ainsi que la décision d'un lieu final d'implantation parmi divers choix potentiellement offerts. L'étude confirme que la vulnérabilité des familles monoparentales se traduit par un bouleversement des tactiques et des comportements résidentiels. S'instaure alors, un temps de compromis.

1. LES PARCOURS RESIDENTIELS APRES LE CHANGEMENT FAMILIAL

L'entrée en situation monoparentale provoque un « déséquilibre » résidentiel (un déménagement pour sept mères isolées sur dix, Enquête 2009), ce qui explique pourquoi les parcours résidentiels de ces femmes ne s'inscrivent pas dans un schéma linéaire. Afin d'approfondir l'analyse diachronique des situations résidentielles, il est intéressant de comparer les situations résidentielles précédentes avec les situations résidentielles évaluées au moment de l'enquête. Les mères isolées ne vivent pas la situation monoparentale de la même manière. Les parcours résidentiels peuvent être choisis mais aussi contraints par un ensemble de facteurs à identifier. Nous présentons deux phénomènes antinomiques : une progression résidentielle (amélioration des conditions de logement) et une stabilité résidentielle ; mais cette stabilité résidentielle est-elle surtout le reflet d'une situation subie ?

1.1. Une progression résidentielle après des parcours descendants

Les recherches démographiques récentes démontrent que la mobilité résidentielle s'inscrit dans une trajectoire associée aux phases du cycle de vie : d'une part, les ménages occupent de petits logements au début du cycle familial puis se dirigent vers des logements de plus en plus grands pour s'adapter à l'agrandissement de la famille, d'autre part, il est admis que l'on débute un parcours résidentiel dans le parc locatif ancien, qu'on le poursuit vers l'habitat social et l'habitat locatif privé et qu'il se termine dans le parc en accession à la propriété (Lévy, 2005). Les trajectoires résidentielles des mères de famille monoparentale sont séquencées et plus complexes. Si après l'entrée en monoparentalité les phénomènes de régression résidentielle sont fréquents (chapitre 4), les étapes peuvent être ascendantes après le changement familial. Cela se traduit par une amélioration par étapes successives de la situation résidentielle (amélioration progressive des conditions de logement). Nous considérons que l'accession à la propriété et l'accession à l'habitat individuel sont les indices les plus significatifs de l'amélioration des conditions de logement. Nous estimons également qu'il y a amélioration lorsque l'on observe un gain d'au moins une chambre. Privilégier la notion d'« étapes », c'est considérer que les femmes ne retrouvent pas forcément des conditions de logement identiques à celles qu'elles ont connu avant le changement familial.

1.1.1. Les signes d'une étape résidentielle ascendante

Si l'entrée en situation monoparentale peut être un facteur de dégradation des conditions de logement, elle est aussi une étape dans le cycle de vie que certaines mères assument plus que d'autres. Plusieurs signes d'une *étape résidentielle ascendante* peuvent être distingués en comparant les situations résidentielles postérieures à l'entrée en monoparentalité et celles observées au moment de l'enquête. Pour plus de cohérence, nous continuons à baser notre analyse sur les situations des mères ayant dû quitter leur logement au moment de leur entrée en situation monoparentale.

L'évolution la plus importante concerne *les statuts d'occupation*. D'une part, la proportion des mères isolées propriétaires augmente très nettement (+16%) (figure 35). La quasi-totalité des propriétaires après l'entrée en monoparentalité conserve ce statut (tableau 44). Ce sont ensuite les femmes résidant dans le parc locatif privé qui deviennent le plus souvent propriétaires (dans un cas sur cinq). Les femmes concernées s'inscrivent dans un processus résidentiel ascendant d'autant plus que l'accès à la propriété est valorisé et apparaît comme l'aboutissement d'un « parcours résidentiel » (Lévy, 2005). Nous verrons que la durée de la monoparentalité ainsi que la place dans la hiérarchie sociale influence fortement les comportements résidentiels.

Figure 35 – Une répartition des mères isolées selon le statut d'occupation (en %)

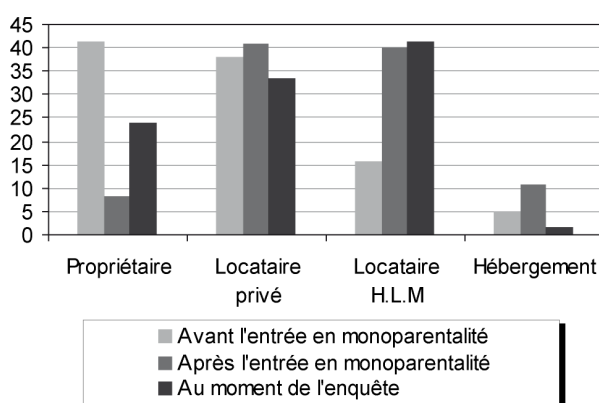
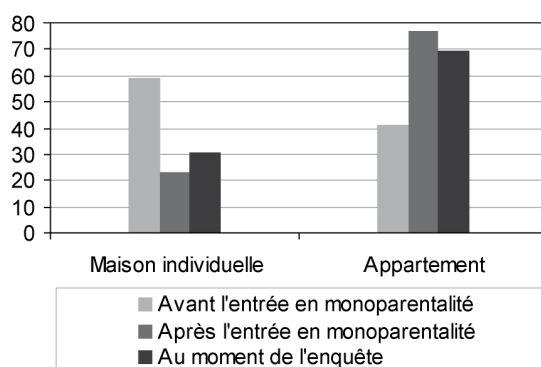


Figure 36 – Une répartition des mères isolées selon le type de logement (en %)



Champ : mères isolées ayant dû quitter leur logement suite à leur entrée en monoparentalité.

Source : Enquête (2009) – Réalisation : F. Leray, CNRS UMR ESO 6590, 2009

Réalisation : F. Leray, CNRS UMR ESO 6590, 2009

D'autre part, la proportion des mères hébergées diminue fortement (figure 35). En effet, le temps d'hébergement est le plus souvent temporaire. Alors qu'elle atteint 10,9% après l'entrée en situation monoparentale, la part des mères hébergées n'est plus que de 1,3% au moment de l'enquête. La baisse de la part des mères hébergées symbolise l'accès à une autonomie et à une indépendance financière mises à mal au moment du changement familial. L'autonomie financière est une condition préalable nécessaire pour déclencher les différentes phases devant conduire à la pleine indépendance et à la recherche de logement. La fin de la cohabitation peut s'interpréter comme l'arrêt d'un accompagnement à l'insertion professionnelle et au logement individuel. De plus, l'impossibilité de construire un chez-soi ne dure qu'un temps. Le besoin de retrouver une intimité nécessite l'arrêt rapide d'un mode de fonctionnement considéré comme transitoire.

Tableau 43 – Les comportements résidentiels selon les statuts d'occupation d'origine

Statut d'occupation	- I - Avant l'entrée en monoparentalité	- II - Après l'entrée en monoparentalité				- III - Au moment de l'enquête			
		P	LP	LH	H	P	LP	LH	H
Propriétaire	41,2%	6,8%	20,4%	10,9%	3,1%	14,7%	14,1%	11,6%	0,7%
Locataire privé	38,1%	0,6%	15,8%	15,1%	6,6%	5,6%	15,2%	16,7%	0,6%
Locataire HLM	15,8%	1,0%	2,1%	11,5%	1,2%	2,9%	1,9%	10,9%	0,0%
Hébergement	5%	0,0%	1,8%	3,2%	0,0%	0,6%	1,6%	2,8%	0,0%
Total	100%	8,4%	40,1%	40,7%	10,9%	23,8%	32,8%	42%	1,3%

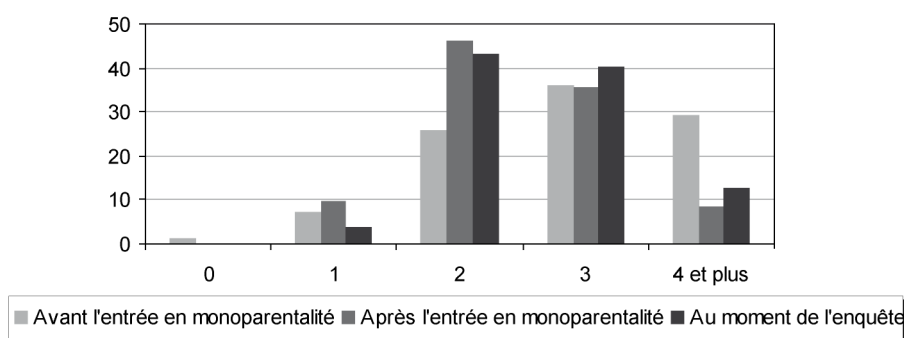
Note : P : propriétaire ; LP : locataire privé ; LH : locataire HLM ; H : hébergement
 Champ : mères isolées ayant du quitter leur logement suite à leur entrée en monoparentalité
 Source : Enquête (2009) – Réalisation : F. Leray, CNRS UMR ESO 6590, 2009

Une autre évolution notable concerne les *types de logement*. La part des femmes logeant en maison individuelle augmente (+7%) et confirme une légère progression après une chute spectaculaire (figure 36) : 87,4% des mères en habitat individuel sont restées dans le même type de logement, 11,5% des mères en appartement après le changement familial se sont installées dans une maison individuelle (Enquête, 2009). Tout comme le passage au statut de propriétaire, l'accès à la maison individuelle est le symbole d'une étape résidentielle promotionnelle qui intervient après le changement familial.

Enfin, la *taille du logement* est le dernier indicateur pour rendre compte de l'évolution des conditions de logement. Les mères isolées qui ont changé de logement dès l'entrée en monoparentalité résident en grande majorité dans un logement de deux et trois chambres.

Entre la situation résidentielle après l'entrée en monoparentalité et celle évaluée au moment de l'enquête, la taille du logement des mères seules n'a pas changé dans 75,4% des cas (Enquête, 2009). Toutefois, une situation monoparentale ne met pas fin à une réévaluation de la taille du logement. La figure 37 révèle que la part des femmes résidant dans un logement de trois chambres augmente légèrement, tout comme celles des femmes qui résident dans un logement de quatre chambres et plus, sans atteindre cependant la part observée avant le changement familial. Depuis l'entrée en monoparentalité, 20,2% des mères ont augmenté la taille de leur logement, et seulement 4,4% ont vu la taille de leur logement diminuée (Enquête, 2009).

Figure 37 – **Une répartition des mères isolées selon leur nombre de chambres (en %)**



Source : Enquête (2009) – Réalisation : F. Leray, CNRS UMR ESO 6590, 2009
 Champ : mères isolées ayant du quitter leur logement suite à leur entrée en monoparentalité

1.1.2. Une progression résidentielle pour les moins vulnérables

La mobilité résidentielle est un processus d'adaptation à des projets de vie. Il s'agit également d'un processus qui s'adapte à des situations sociales, économiques et familiales en constant changement. Le nombre de changements de logement est un premier indicateur de l'instabilité résidentielle. Nous constatons que 46% des mères, qui n'ont pas déménagé au moment du changement familial, ont déménagé plus d'une fois dans leur parcours résidentiel contre seulement 8% des mères qui n'ont pas changé de logement ! Outre cet élément, deux facteurs favorisent (ou non) la progression résidentielle des mères isolées : la durée de la monoparentalité et la place des individus dans la hiérarchie sociale.

L'intérêt porté à la durée de l'épisode de monoparentalité permet de comparer des situations monoparentales récentes et prolongées. Plus la situation monoparentale s'installe dans la durée, plus les mères isolées bénéficient d'un statut de propriétaire : 31,9% des mères isolées

qui ont déménagé au moment du changement familial sont propriétaires dans le cas d'une situation monoparentale vécue depuis plus de dix ans, contre 20,9% des mères isolées vivant cette situation depuis moins de dix ans (tableau 44). Les femmes propriétaires sont à la tête d'une famille monoparentale depuis une durée moyenne de 7,8 années contre 5,4 années pour les femmes logeant dans le parc privé et 6,3 années pour celles qui résident dans un logement social.

De la même manière, les femmes en situation monoparentale depuis plus de dix ans résident plus souvent dans une maison individuelle et dans un logement spacieux que les autres (tableau 44). Les femmes qui résident dans une maison individuelle sont à la tête d'une famille monoparentale depuis 7 années en moyenne (contre 6 années pour celles qui résident en appartement). Celles dont leur logement est constitué de 4 chambres (et plus) le sont depuis 6,8 années (contre 5,6 années pour les mères résidant dans un logement constitué d'une seule chambre). Finalement, plus longue est la situation monoparentale, plus les femmes sont avancées dans leur cycle de vie (évolution positive de la carrière professionnelle, des revenus et de la capacité d'organisation au quotidien) et plus grande est la probabilité que les mères accèdent à de meilleures conditions de logement.

Tableau 44 – Les caractéristiques du logement selon la durée de la monoparentalité

	Un an	Moins de 10 ans	Plus de 10 ans	Durée moyenne (en années)
Statut d'occupation				
Propriétaire	8,9%	20,9%	31,9%	7,8
Locataire privé	45,6%	33,9%	29,7%	5,4
Locataire HLM	41,1%	42,5%	37,0%	6,3
Hébergement	2,2%	1,5%	1,4%	1
Type de logement				
Maison	23,3%	27,6%	35,5%	7
Appartement	73,3%	70,9%	62,3%	6
Nombre de chambres				
1	3,9%	3,5%	4,3%	5,6
2	51%	43,5%	41,3%	6,1
3	37,3%	39,9%	39,1%	6,5
4 et plus	5,9%	11,8%	13,8%	6,8

Champ : mères isolées ayant dû changer de logement au moment de l'entrée en monoparentalité
Source : Enquête (2009) – Réalisation : F. Leray, CNRS UMR ESO 6590, 2009

Les individus ont des comportements résidentiels différents au moment du changement familial selon leur place dans la hiérarchie sociale. Le niveau de diplôme est un premier indicateur (figures 38 et 39). On observe que la part des propriétaires augmente davantage

pour les mères ayant un diplôme du supérieur (+22,1%) que pour celles qui ont au mieux un Brevet d'Études du Premier Cycle (+10,8%). Par ailleurs, nous observons que 39% des mères ayant un diplôme du supérieur qui étaient propriétaires après l'entrée en monoparentalité ont conservé ce statut contre 21,9% des femmes n'ayant pas poursuivi leurs études au-delà du BEPC (Enquête, 2009).

Figure 38 – **Evolution du statut d'occupation des mères ayant un diplôme du supérieur**

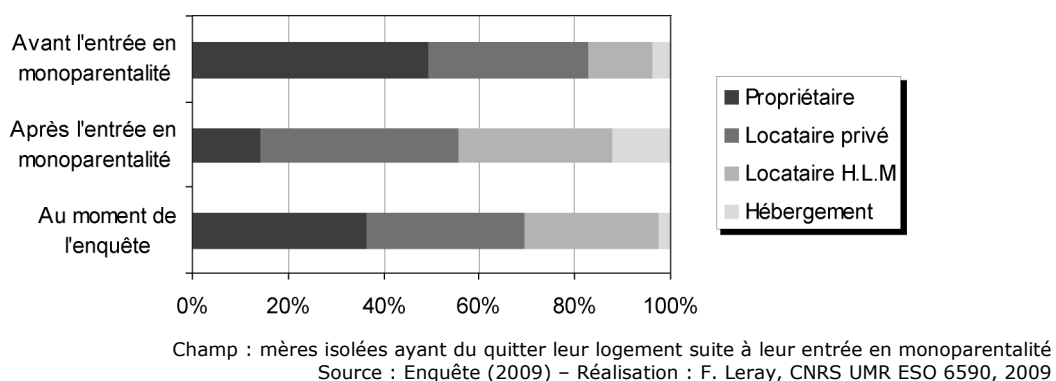
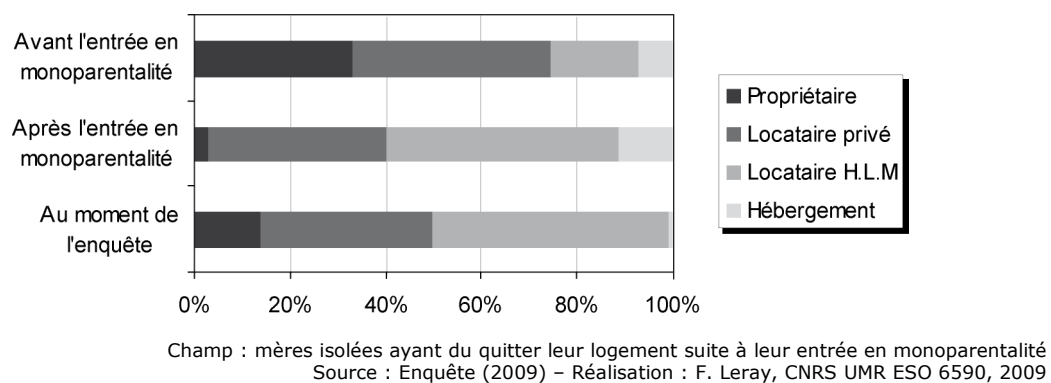
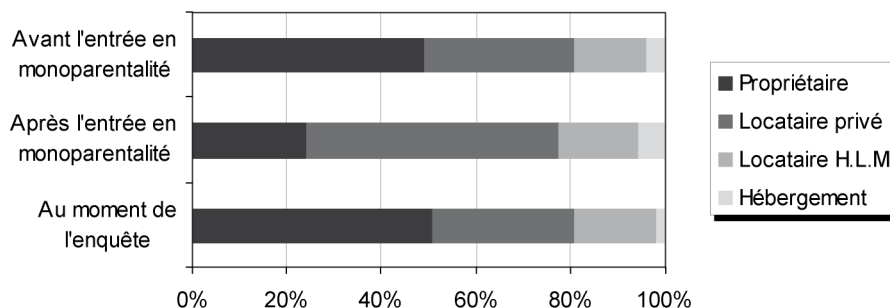


Figure 39 – **Evolution du statut d'occupation des mères ayant au mieux un CAP**



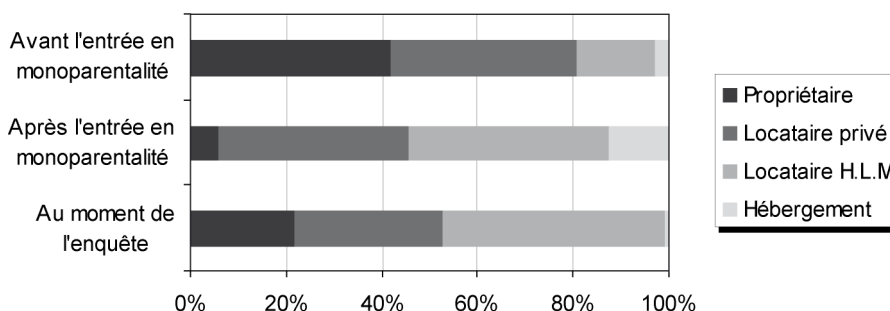
L'évolution des statuts d'occupation selon la profession et la catégorie socioprofessionnelle (PCS) des femmes confirme que la place dans la hiérarchie sociale influence fortement les parcours résidentiels. Les figures 40 et 41 prouvent que, depuis l'entrée en situation monoparentale, la part des propriétaires augmente davantage pour les cadres (+25,8%) que pour les employées (+15,7%).

Figure 40 – Evolution du statut d'occupation des cadres



Champ : mères isolées ayant du quitter leur logement suite à leur entrée en monoparentalité
 Source : Enquête (2009) – Réalisation : F. Leray, CNRS UMR ESO 6590, 2009

Figure 41 – Evolution du statut d'occupation des employées



Champ : mères isolées ayant du quitter leur logement suite à leur entrée en monoparentalité
 Source : Enquête (2009) – Réalisation : F. Leray, CNRS UMR ESO 6590, 2009

L'observation de la destination résidentielle des cadres et des employées après l'entrée en monoparentalité prouve que l'accès à la propriété après un passage dans le parc locatif social ou privé concerne avant tout les PCS supérieures. Ce sont les cadres qui parviennent le plus à (re)devenir propriétaires (34,1% d'entre eux) contre 18,12% des ouvrières, 16,9% des employées et 5,6% des chômeuses (Enquête, 2009). De la même manière, ce sont plus souvent les cadres qui parviennent à accéder à l'habitat individuel après un passage en appartement (18,5% d'entre eux contre 10% des employées et 10,5% des ouvrières). Ce sont également celles qui semblent avoir plus de facilité à augmenter la taille de leur logement.

Les entretiens confirment l'impression donnée par les analyses statistiques. Certaines femmes témoignent d'une situation résidentielle redevenue satisfaisante. Le passage de locataire à propriétaire-occupant est perçu comme un marqueur important de l'acquisition d'un statut social perdu au moment du changement familial comme l'explique Hélène, mère divorcée, cadre et propriétaire de son logement : « il m'a fallu un temps pour m'en remettre mais vu que je gagne bien ma vie, je n'ai pas hésité une seconde et j'ai rapidement cherché un logement à

acheter. J'en avais les moyens, le petit logement que j'avais, c'était vraiment temporaire, je le savais, mais je n'avais pas vraiment le temps de recommencer toutes les étapes compliquées qui aboutissent à l'achat. Dès que je me suis senti prêt, je n'ai vraiment pas hésité. C'est tellement un besoin important que d'être propriétaire de son petit chez soi ». De la même manière, voici ce qu'en dit Aline qui est devenue propriétaire après un passage dans le parc locatif privé : « lorsque je me suis séparée de mon mari, mon niveau de vie s'est dégradé. Je gagnais un peu plus que le SMIC à l'époque et les fins de moi étaient difficiles. Aujourd'hui, je m'en sors beaucoup mieux. Mon salaire a bien progressé avec mon ancienneté. Avec le temps, ça va mieux, je peux enfin envisager l'avenir avec une plus grande sérénité, en devenant propriétaire, en faisant moins de sacrifices niveau dépenses ». La hausse des revenus s'exprime naturellement au travers des pratiques de mobilité résidentielle.

Cependant, le discours de Mireille permet de relativiser l'influence de la situation professionnelle sur les conditions de logement et sur la qualité de vie. En effet, l'entretien réalisé avec cette mère divorcée de trois enfants prouve que la corrélation entre mobilité sociale ascendante et progression résidentielle n'est pas une évidence : *« je trouve que je vivais mieux quand j'étais en situation précaire que maintenant que je travaille et que j'ai un bon salaire ! Avant, j'avais une maison HLM dont le loyer était de 350 euros qui était couvert par l'allocation logement pratiquement. J'avais des réductions pour la cantine de l'école, j'avais des aides pour les activités, je travaillais peu comme remplaçante ce qui me donnait beaucoup de temps pour les enfants, lesquels n'avaient besoin ni de garderie ni de centre de loisirs. J'ai trouvé un CDI (quelle chance !) et j'ai du quitter ma maison HLM qui était trop loin. J'ai loué dans le privé pour ne pas aller en ville dans une tour HLM qui était trop loin et je paie le double. Finalement, j'ai l'impression de me retrouver presque dans la même situation financière d'avant, mais avec une dégradation de la qualité de vie ». Entrer en situation monoparentale, c'est entamer une période plus ou moins longue d'incertitude, c'est découvrir parfois, après une période de stabilité résidentielle et conjugale, la dure et complexe réalité du marché du logement.*

1.2. Les facteurs de relégation ou le risque d'une stabilisation résidentielle subie

Les femmes qui doivent quitter leur logement au moment du changement familial ne connaissent pas forcément ensuite une étape résidentielle ascendante. Celle-ci est soumise à des contraintes en amont de la recherche de logement et pendant. Toutes les mères de famille monoparentale n'ont pas les ressources financières nécessaires pour adapter leur

logement à leurs aspirations légitimes dans un marché de l'immobilier bloqué. L'analyse des parcours résidentiels montre qu'il leur est difficile d'atteindre la qualité de vie antérieure à la situation monoparentale. Par exemple, alors que la part des mères isolées qui vivaient dans un logement social progresse fortement entre la situation antérieure et postérieure à l'entrée en monoparentalité pour dépasser 40%, cette part évolue peu entre le moment de l'entrée en monoparentalité et la situation observée dans l'enquête (41,4%). Cela explique en partie pourquoi la part des mères isolées résidant dans une ville-centre n'évolue pas. Plusieurs signes témoignent d'une incapacité récurrente à sortir du logement social. Les mères en situation monoparentale depuis plus de dix ans sont encore 35,1% à résider dans un logement social ; 62,7% des résidentes en logement HLM n'ont déménagé qu'une seule fois contre 83,7% des propriétaires et 47% des locataires privés. Enfin, lorsqu'elles changent de logement à plusieurs reprises, les locataires du parc HLM optent pour un nouveau logement social une fois sur deux (Enquête, 2009).

Trois phénomènes favorisent l'immobilité résidentielle : une faible disponibilité des ressources financières, l'offre insuffisante de logement accessible et la discrimination dans l'accès au logement du parc privé. Evaluer le « champ des possibles », c'est évaluer les contraintes qui pèsent sur les trajectoires résidentielles. Celles-ci sont souvent heurtées et entretiennent les frustrations et la peur du déclassement résidentiel.

1.2.1. Une faible disponibilité des ressources financières

L'inertie qui caractérise les choix de localisation résidentielle est plus forte quand les revenus sont faibles (choix restreint, difficulté d'accès à la propriété et au marché locatif privé, discrimination...). Les familles modestes risquent d'être tributaires d'un logement qu'elles n'ont pas forcément choisi (Paulo, 2006a). C'est le cas pour les femmes qui accèdent au logement social : « plus les revenus sont élevés, plus la probabilité de loger en HLM diminue. La taille des ménages influence aussi positivement la probabilité d'être locataire HLM : plus la taille du ménage augmente, plus la probabilité d'être en HLM augmente » (Thisse, Wasmer, Zenou, 2003, p.274). Le logement social concerne les femmes les plus démunies : une mère isolée au chômage sur deux réside dans un logement social contre 39,5% des employées et 11,4% des cadres. Ce sont avant tous les cadres qui sortent du parc HLM : 33,3% des cadres accèdent à un autre statut d'occupation contre 23,5% des employées, et 9,1% des ouvriers. La situation d'Aurélie, au chômage et mère de deux enfants, est caractéristique. Elle résidait avec son ancien conjoint dans un logement social. Au moment

du changement familial, elle a emménagé dans un appartement du même parc HLM, dans le même quartier (Le Blossne, Rennes) : *« même avant ma rupture, ça a toujours été la galère. Mais bon, à deux, on s'en sortait. Maintenant, et bien, c'est encore pire. Je suis seule, j'ai du mal à trouver un boulot qui rapporte. Donc, par rapport au logement, je suis bloquée, je n'ai pas les moyens de sortir de ce quartier »*. La situation monoparentale est une période plus ou moins durable, tout comme la capacité à couvrir l'ensemble des dépenses de la famille. Selon Aurélie, sa situation financière ne peut s'améliorer uniquement qu'en cas de sortie de la monoparentalité : *« les enfants, combien de fois ils me réclament une maison, mais voilà, les projets pour l'instant c'est pas possible. Financièrement, quand on est toute seule avec des enfants, on peut pas se barrer »*.

A l'inverse, après un déménagement dans le parc locatif social, certaines mères isolées sont davantage optimistes. Avant d'entamer les démarches pour trouver un nouveau logement, leur objectif est d'émerger d'une situation de pauvreté et d'améliorer leur condition sociale et économique. C'est le cas d'Elodie : *« pour l'instant, il est hors de question de partir du logement social. Je suis sans arrêt à découvert, il me faut du temps pour me faire, quitte à trouver peut être un meilleur boulot, mieux payé, et après, on verra. Pour l'instant je m'en sors, je suis encore jeune [25 ans]. J'ai le temps de me refaire »*. Privilégier une location dans le secteur public permettrait donc de disposer de capacités financières accrues qui seront destinées à de nouveaux projets. Cependant, l'enquête menée auprès des mères isolées ne nous permet pas de savoir si ces projets se réalisent. Pour la majorité des mères interrogées, l'enquête qualitative révèle plutôt une certaine résignation à tenter d'accéder à un nouvel habitat davantage en cohérence avec leurs aspirations.

1.2.2. L'offre insuffisante de logement accessible

Les mères seules contraintes de rejoindre un logement social semblent en devenir *captives*. Elles sont très souvent dans l'incapacité d'accéder aux logements du marché privé. Cela laisse présager d'un besoin accru de logements financièrement plus accessibles. La baisse de la rotation locative en Bretagne contribue à réduire le nombre de logements libres pouvant être attribués aux demandeurs. L'offre de logements est nettement insuffisante par rapport à la demande et elle l'est encore davantage pour les ménages à faibles revenus (Sénat, 2006). Selon une étude de Crédit foncier de France datant de 2006, *« chaque divorce engendre un besoin supplémentaire de 0,7 logement »* (Bengel, 2007, p.13). De plus, la tendance au *« retour au centre »* des familles en situation de précarité (notamment à cause d'une rupture

familiale) fait monter les prix dans les grandes agglomérations. C'est du secteur locatif que dépend la fluidité du marché du logement et la mobilité des ménages » (Bonvalet, Dureau, 1990, p.136). De fait, les tensions sur le marché immobilier engendrent des comportements résidentiels spécifiques. Le prix du foncier est largement déterminant du lieu de localisation.

En amont de la recherche de logement

Le manque de logements à des prix accessibles financièrement pour les familles est préoccupant, surtout lorsque cette accessibilité restreinte a des conséquences directes sur la vie familiale. Certains parents peuvent être tentés de retarder un divorce en attendant que les biens immobiliers se vendent mieux et plus rapidement. Par conséquent, certains couples continuent à résider dans le même logement malgré leur volonté de se séparer par crainte de ne pas trouver de logement individuel abordable surtout dans une agglomération urbaine. Il n'existe pas à l'heure actuelle d'études concrètes sur le sujet mais la presse locale se fait l'écho des préoccupations des acteurs de la vie juridique devant ce phénomène récent : « c'est un mouvement qui a débuté lors du dernier trimestre 2008. Il y a manifestement des couples qui hésitent car ils n'ont plus de visibilité sur leur situation économique » (Glon, 2009⁴⁵).

Plusieurs mères isolées ont fait part de cette réalité, évoquant souvent la crise du logement comme responsable de leur stabilité résidentielle. C'est le cas d'Elodie, mère séparée, pour qui la séparation n'a pu être effective qu'au moment du déménagement : *« on est resté là, chacun de notre côté, j'étais seule pour chercher un logement. Il [son ancien conjoint] ne m'a pas du tout aidé. On ne se parlait quasiment plus. J'ai finalement réussi à trouver un appart potable mais j'ai cru que j'allais jamais réussir à partir ! »*. Ce sont surtout les problèmes rencontrés au moment de la recherche de logement lorsque la cohabitation parentale se prolonge qui ont été révélés par ces discours. Certains parents tentent de sauver leur couple (par une thérapie) et retardent un déménagement devenu pourtant inévitable. Certaines mères évoquent même *un retour* chez le père de leur(s) enfant(s) lorsque la recherche de logement est infructueuse et qu'elles ne peuvent compter sur un hébergement familial : *« je suis parti très vite de chez mon ex, vu que j'avais personne autour de moi pour m'accueillir, j'ai vite compris que j'avais fait l'erreur de ne pas avoir trop réfléchi avant. Je n'ai rien trouvé de bien pour accueillir mes enfants. Du coup, il a fallu aller dans le sens inverse. Vous imaginez bien au combien ça a pu être difficile »* explique Mireille. Ces situations amènent les parents à s'interroger sur la relation conjugale

⁴⁵ Catherine Glon, avocate du barreau de Rennes in Ouest-France, Pierrick Baudais (28/02/2009).

telle qu'elle a été et telle qu'elle est devenue. Elles sont difficiles à vivre pour les parents et leur(s) enfant(s) qui, malgré une cohabitation, vivent indépendamment les uns des autres alors qu'ils doivent faire le deuil de la relation conjugale. La situation est difficile et l'est encore davantage lorsque les relations parentales sont conflictuelles et que les parents revivent le traumatisme de la désunion. Dans ce cas, pour les parents comme pour les enfants, la stabilité résidentielle est synonyme de stress et de détresse psychologique.

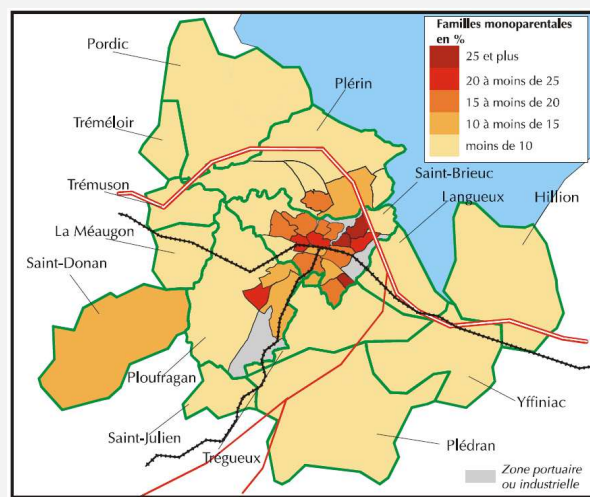
En aval de la recherche de logement

Le risque est que les mères les plus vulnérables s'installent dans des quartiers « de relégation » largement décrits par les chercheurs travaillant sur les mobilités et les inégalités sociales (Le Breton, 2005a) : « le concept de relégation déplace l'exclusion sur le terrain spatial » (Grégoire, Leporcher, Maric, 2008, p.18). Dans ces quartiers, les flux d'arrivées sont constitués par des ménages souvent plus en difficultés que ceux qui constituent les flux de sortie (David, Séchet, 2005). La conséquence est la concentration des populations modestes au sein du parc social et du parc locatif le moins cher : « l'essor de la périurbanisation et la redistribution des populations au travers des mobilités résidentielles provoquent des effets de tri social dont les familles monoparentales peuvent être les victimes (David, Eydoux, Ouallet, Séchet, 2005, p.35).

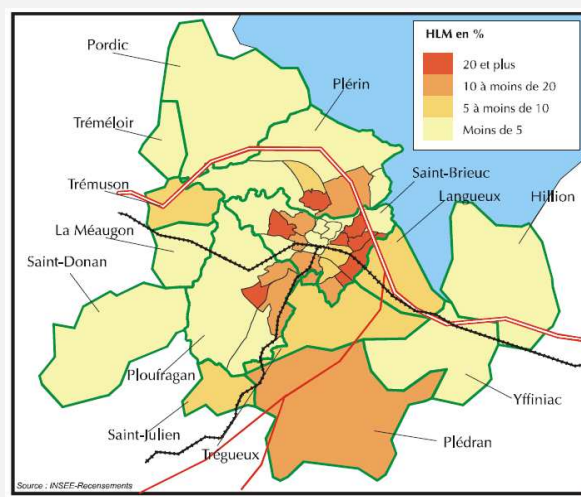
Dans la mesure où les logements sociaux sont concentrés au sein d'espaces périphériques circonscrits, il en résulte une marginalité et une exclusion sociale. Ces espaces de pauvreté peuvent ainsi être analysés comme des « espaces de relégation » pour les nombreuses familles monoparentales qui sont contraintes de se replier vers le parc HLM. L'encadré 10 à travers l'exemple de la CABRI (communauté d'agglomération de Saint-Brieuc) met en perspective la concentration de familles monoparentales dans le parc locatif social. Ces espaces apparaissent comme une cristallisation d'un ensemble d'exclusion (social, professionnel...) et renvoient à un cumul de difficultés et de handicaps.

Encadré 10 – Les familles monoparentales résidant dans des quartiers de relégation ? L'exemple de la CABRI

Proportion de familles monoparentales dans l'ensemble des familles en 1999



Proportion de logements HLM dans le parc immobilier de la CABRI en 1999



Quartiers de Saint-Brieuc



Source : Insee Bretagne, « Territoire Saint-Brieuc », *Le flash d'octant*, n°69, 2002

A Saint-Brieuc, et comme dans la plupart des villes-centres, le visage de l'habitat varie fortement selon les quartiers. L'Europe, et plus encore La Ville Oger – l'Etablette, sont des quartiers d'habitat social dense, avec quelques immeubles de plus de 10 étages. Dans les quartiers à habitat social dense, la proportion de familles monoparentales parmi les familles arrivées dans leur logement au cours de la décennie 90 est très forte : 48% au Plateau, 41% à la Ville Oger, 37% à l'Europe, 33% à Ginglin. La Ville Oger – l'Etablette et le Plateau sont les deux seuls quartiers où les familles monoparentales sont plus nombreuses que les couples sans enfant. Les figures mettent en perspective la fonction du logement social qui accorde des priorités aux familles les plus vulnérables parmi lesquelles figurent une partie des familles monoparentales. Les figures révèlent également une part élevée de famille monoparentale en centre-ville (plus de 20%), là où les logements sont les plus dégradés et les plus petits.

Source : Recensement Insee, 1999

Le choix des familles d'accéder au logement social est un facteur de « ségrégation » que l'on peut définir comme *la concentration spatiale d'individus présentant certaines caractéristiques communes* (une « division sociale de l'espace »). L'absence d'une offre locative privée accessible et suffisamment abondante freine la mobilité et rend difficile la sortie du parc

HLM, d'autant plus lorsque les mères les plus vulnérables perdent confiance dans la possibilité d'un parcours résidentiel ascendant. Ce phénomène oblige à poser la question de l'impact d'un environnement urbain subi sur le bien-être des enfants (David, Séchet, 2004). Le discours des mères est révélateur du vécu des enfants qui, outre la perte d'une vie familiale avec ses deux parents, doivent intégrer un changement de cadre de vie : « *ce n'est pas évident de voir les conséquences que cela a eu sur mes enfants. C'est difficile à dire. Je les sens peut être moins libres. C'est plus difficile pour eux de se retrouver dans une tour, rien que pour rentrer tout seul, prendre l'ascenseur ; c'est quand même assez impressionnant pour un enfant* » explique Nadine. Une étude approfondie de cette marginalisation sur le bien-être des enfants serait été intéressante à mener⁴⁶.

L'offre insuffisante de logement accessible favorise l'« assignation à résidence », que l'on pourrait définir comme un phénomène empêchant les individus de réaliser un parcours résidentiel normal en fonction de leurs capacités économiques. Le premier risque est que ce décalage entre l'offre et la demande de logements sociaux conduit à un sentiment de frustration alimenté par les refus d'attribution non motivés, les attentes longues et sans information. Le second risque est que l'insuffisance manifeste de logement accessible aux plus modestes favorise l'émergence d'espaces de relégation sociale contribuant à la surreprésentation dans le secteur du logement social.

1.2.3. La discrimination dans l'accès au logement du parc locatif privé

La discrimination des familles monoparentales dans l'accès au logement du parc locatif privé est une contrainte supplémentaire. Le facteur financier est un élément structurant de la mobilité résidentielle mais il n'est pas suffisant pour que l'on puisse à proprement parler de captivité. Certaines mères isolées interrogées en entretiens déclarent avoir souffert de discrimination au logement. L'enquête confirme ainsi la préoccupation de la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (HALDE) qui a récemment publié les résultats d'un « testing » sur les candidats à la location⁴⁷. Au stade du rendez vous, les parents isolés ont un taux équivalent de visite que tous les autres candidats. C'est au

⁴⁶ Les sentiments d'identification et d'appartenance au quartier de résidence en relation avec les processus d'exclusion sociale ont notamment analysé par Diane Reay et Hélène Lucey (Lucey, Hélène, Reay, Diance, « I don't really like it but I Don't Want to Be Anywhere Else », *Antipode*, Vol.32, 2000, pp. 410-428).

⁴⁷ Ce test de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE) a été réalisé dans trois régions (Ile-de-France, Nord-Pas-de-Calais et Provence-Alpes-Côte d'Azur). Il consiste à établir les différences de traitement réservé à des personnes « de référence » (non défini précisément dans l'étude) par rapport au traitement réservé à des personnes susceptibles d'être discriminées en raison de leur origine réelle ou supposée, de leur âge, de leur sexe, de leur handicap ou de tout autre critère.

moment de la visite que la discrimination s'opère (tableau 45). Les candidats de « référence » sont 75% à obtenir un appartement au moment de la visite contre 26% pour les candidats monoparentaux (HALDE, 2006). Les bailleurs sociaux et privés font appel à des critères d'attribution de plus en plus stricts, dans un contexte de restriction de l'offre, souvent par crainte des impayés de loyer ou des troubles de voisinage (CREDOC, 2006). Les conditions d'accessibilité au logement sont de trois ordres : la solvabilité, la stabilité financière et la stabilité familiale.

Tableau 45 – La discrimination dans l'accès au logement locatif privé en France

Types de candidats	Visites			Obtention
	Nombre de visites	Nombre d'annonces testées	Ratio annonces testées/visites	Taux d'obtention
Candidat de référence	44	126	35%	75%
Candidat Origine Maghreb	25	126	20%	17%
Candidat Origine Afrique Noire	9	64	14%	22%
Candidat situation monoparentale	22	62	35%	26%

Source : Halde, Etude – testing, *La discrimination dans l'accès au logement locatif privé*, Mai 2006

Le discours de plusieurs mères interrogées en entretien confirme, de manière relative, ce phénomène. Pour certains propriétaires, une mère seule avec enfant(s) semble synonyme de précarité économique et de problèmes sociaux, surtout pour les jeunes mères célibataires. Plusieurs d'entre elles témoignent d'un manque de confiance du propriétaire les jugeant peu méritantes ou irresponsables malgré toutes les garanties apportées. Nolwenn, une jeune employée, ne comprend pas les raisons d'un tel jugement : « *depuis la séparation, je me bats au quotidien pour améliorer notre vie, mais il est difficile de changer le regard des gens sur notre situation familiale. D'ailleurs, je trouve anormal que pour la recherche d'un logement, on me demande si je vis seule, du moment que je peux payer le loyer !* ». L'impossibilité de ne pas pouvoir connaître une étape résidentielle ascendante engendre une vision négative vis-à-vis des acteurs de l'immobilier.

Contrairement aux couples, les femmes n'ayant qu'un seul salaire font face à la crainte d'une éventuelle perte d'emploi qui compromettrait le paiement du loyer, encore davantage lorsqu'elles travaillent à leur compte. C'est le cas de Justine : « *dernièrement, j'ai voulu rechercher un autre logement car le mien est trop cher. Mais, outre mon statut de femme seule, je suis aussi travailleuse indépendante et là, tout se complique. Personne ne vous fait confiance. Vous essayez de faire valoir vos droits mais on vous dit que « c'est comme cela. Le danger, c'est de baisser les bras ».*

Quelle soit justifiée ou non, cette crainte influence la manière dont les mères isolées procèdent dans la recherche d'un logement. Servane avoue avoir caché son statut de mère seule au propriétaire par peur d'un refus en raison même de sa condition sociale : *« pour trouver un logement...une femme seule avec trois enfants, heureusement que ma mère travaillait, que j'avais de la famille pour se porter garant sinon je n'aurais pas eu de logement. Une personne seule, ça m'a fait peur. Quand j'ai vu le propriétaire je ne lui ai pas dit que j'étais séparée. Je lui ai menti. Au moment de la signature, je l'ai mis au pied du mur. Bon il avait mes fiches de salaire, une caution, mais il m'a dit de toute façon maintenant, on y va. Il n'a pas fait marche arrière »*. Servane aurait-elle accédé à ce logement si elle avait déclaré sa situation familiale au moment de la visite du logement ? Rien n'est moins sûr.

Un décalage s'opère entre les jugements moraux des bailleurs concernant l'autonomie financière des mères isolées, et les possibilités réelles des mères isolées. Même lorsqu'elles appartiennent à une classe relativement aisée (CDI, PCS supérieure), ces femmes peuvent être victime de discrimination, ce qui rend complexe la recherche d'un logement ; d'autant plus quand ces mères doivent rapidement trouver un logement au moment de la séparation d'avec leur ancien conjoint. Par ailleurs, les stéréotypes négatifs et l'association de la famille monoparentale à une famille dysfonctionnelle ont des conséquences qui vont au-delà de la simple attribution de logement. En effet, la discrimination au logement déclenche une humiliation silencieuse qui provoque une dépréciation de l'image personnelle des femmes qui en sont victimes. Cette incompréhension engendre également un sentiment de découragement évident face au défi que représente la recherche d'un logement.

L'enquête révèle également une situation inverse de préférence donnée à ces mères seules mais avec des motivations également inacceptables. En effet, Elizabeth estime que le propriétaire d'un de ses logements a accepté la location dans l'optique de pouvoir opérer des pressions à son encontre (clauses abusives, médiocre qualité du logement) : *« il fallait que je trouve rapidement, j'ai pris un logement sans trop réfléchir, bien trop cher. Ça été la guerre avec mon proprio qui m'a rendu la vie insupportable. Tout était à ma charge »*. Connaissant une situation de crise, elle n'a pas eu d'autres choix que de répondre favorablement aux exigences du propriétaire. L'obtention d'un logement n'est pas une fin en soi. Le réseau institutionnel et les associations sociales doivent être attentifs à la manière dont les mères isolées résident au quotidien.

Que les trajectoires résidentielles soient ascendantes ou descendantes, le changement de statut d'occupation, le choix de la localisation résidentielle et l'évolution des conditions de

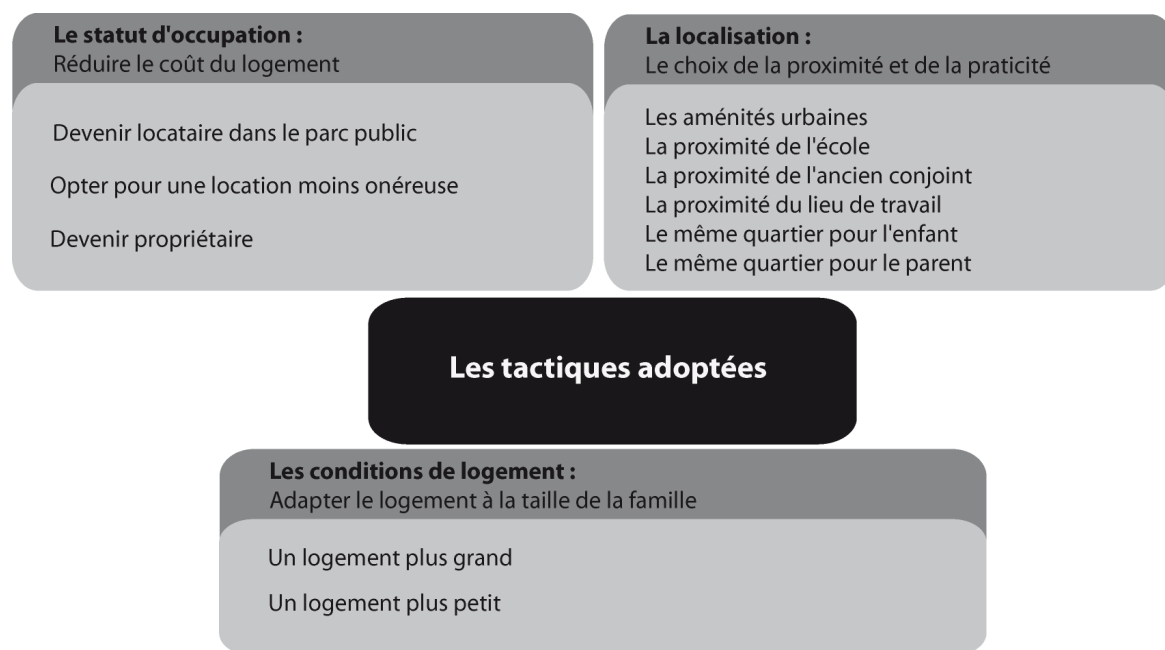
logement ne sont pas uniquement dus aux « externalités » (aménagement du territoire, contexte social et représentations) ou à la capacité des mères isolées à assumer leur situation familiale et financière sur le temps long. Le choix du logement dépend également de tactiques plus ou moins immédiates d'acteurs individuels, plus ou moins possibles en fonction des dispositions antérieures.

2. L'ADOPTION DE TACTIQUES RESIDENTIELLES

« Les modifications du groupe domestique ont surtout un effet sur la nature et la localisation de la demande, l'évolution des modes de vie, les changements d'attitudes et de valeurs » (Bernard, 1995, p.12). Les possibilités de choix du logement des individus varient selon les situations personnelles. Les tactiques résidentielles sont soumises à de nombreuses contraintes inhérentes à la situation sociale (ressources financières, situation familiale) et au lieu de vie (fonctionnement des marchés immobiliers) des familles : les tactiques résidentielles des familles s'intègrent dans un « champ des possibles ». En effet, les mères isolées doivent prendre en considération la baisse de leur niveau de vie et leur volonté de gagner en praticité dans la gestion temporelle de leur déplacement. S'instaure alors un temps de renoncements, puis de compromis et enfin de choix.

L'étude quantitative montre que les principaux critères de choix du logement sont le prix du logement (56,5% des mères interrogées ont cité cette raison), la proximité aux écoles (36,3%), le confort du logement (34,8%) et le cadre de vie (24,3%). L'étude qualitative des parcours résidentiels⁴⁸ a permis d'identifier plus précisément les trois objectifs des mères isolées au moment de la recherche d'un logement : réduire le coût du logement, privilégier la praticité et la proximité au quotidien, et adapter le logement à la taille de la famille. Ces contraintes déterminent à la fois le statut d'occupation des mères isolées, la localisation et les conditions de leur logement (figure 42). Précisons naturellement qu'au sein d'un même parcours résidentiel peuvent s'accumuler ou se succéder différentes logiques.

⁴⁸ Interroger les individus sur les motivations les ayant conduits à agir de telle façon plutôt que de telle autre suppose de ne pas occulter la part de subjectivité inhérente à ce type d'approche (Authier, 2001). Ceci ne doit pas néanmoins conduire à l'invalidation du fait des incertitudes qui lui sont liées.

Figure 42 – **La recherche d'un nouveau logement : entre tactiques et compromis**

Réalisation : F. Leray, CNRS UMR ESO 6590, 2009

2.1. Le statut d'occupation : réduire le coût du logement

De manière mécanique, les mères isolées doivent assurer seule les dépenses consacrées au logement. La croissance des familles monoparentales n'est pas sans répercussion sur la demande de logements et en particulier sur la demande locative. Les répercussions sur leur statut d'occupation sont conséquentes et se traduisent soit par une entrée dans le parc locatif social et privé, soit par une accession à la propriété pour ne plus avoir de loyer à payer⁴⁹.

2.1.1. Devenir locataire dans le parc public ou privé

L'accès au logement social est un enjeu de taille pour les femmes seules avec enfant(s). Il permet de limiter grandement les dépenses pour le logement : une mère isolée sur deux a déjà fait une demande de logement social (tableau 46). Chaque cas est particulier et varie en fonction de la situation financière, de la composition de la famille et de la commune de résidence. D'une part, le statut de « famille monoparentale » donne un accès prioritaire aux mères isolées. D'autre part, les répondantes témoignent de leur réelle difficulté à y accéder.

⁴⁹ On parle d'accession à la propriété pour désigner le passage du statut de locataire à celui de propriétaire.

Dans tous les cas, les mères qui emménagent dans un logement du parc HLM sont celles qui ont une plus faible capacité de choix. Ce sont les mères n'ayant jamais vécu en couple qui en font le plus la demande (58,2% d'entre elles) et les veuves qui en font le moins (22%). Les mères qui ont subi la perte de leur conjoint, plus âgées et davantage propriétaires que les autres, sont moins vulnérables face au risque de changement de statut d'occupation (Enquête, 2009).

Tableau 46 – **Les demandes en faveur d'un logement social (HLM) de la part des mères isolées**

Demande d'un logement social	Naissance	Séparation	Divorce	Décès	Ensemble des mères isolées
Demande	58,3%	56,8%	53,9%	22%	52%
dont Demande aboutie	37,4%	28%	31,5%	13,4%	29,2%
dont Déjà en HLM et nouvelle demande aboutie	6,6%	8,7%	3,8%	1,2%	5,4%
dont Demande non aboutie	14,3%	20,1%	18,6%	7,3%	17,4%
Aucune demande	41,7%	43,2%	45,7%	78%	48%
dont Déjà en HLM	4,4%	7,5%	2,7%	14,6%	5,6%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Enquête (2009) – Réalisation : F. Leray, CNRS UMR ESO 6590, 2009

Les femmes qui choisissent de résider dans une ville-centre font davantage la demande d'un logement dans le parc locatif social (78,2% d'entre elles) que les mères isolées qui se sont installées dans une commune rurale (58,2%). C'est dans le périurbain que le taux d'attribution est le plus fort au moment du changement familial (65,6%) et dans les villes-centres (Rennes, Lorient, Saint-Brieuc, Brest) qu'il est le plus faible (55,2%). Malgré un taux d'attribution plus faible, les mères isolées résidant dans un logement social habitent en grande majorité dans un pôle urbain (77,5%), principalement dans une ville centre (50,5%).

L'enquête révèle qu'environ une mère (ayant demandée un logement social) sur trois est sur liste d'attente (les délais pour obtenir un logement social varient selon le classement de chaque demandeur dans la liste d'attente). Le temps d'attente des mères isolées ne déroge pas à la règle d'une attribution variable selon les situations personnelles. Certaines trouvent que le parc de logement n'est pas adapté aux besoins immédiats des familles qui vivent dans une précarité financière. Leur manque d'accessibilité et les critères de priorité ne sont pas toujours compris par ces femmes. Servane ne reçoit aucune proposition adaptée dans un délai anormalement long : « *que de difficultés pour trouver un logement H.L.M. Je n'ai reçu aucune offre depuis cinq ans. Franchement, je ne comprends plus du tout comment ça fonctionne, j'ai quasiment laissé tomber* ». En revanche, pour Laurence, l'accès au logement social a été

beaucoup plus rapide : *« j'ai fait une demande de logement social, et au bout de deux mois, j'ai eu un logement. D'abord un T3, et quinze mois après, j'ai ce T4 ici. Ça été rapide, je pense que j'étais prioritaire. Après on connaissait un petit peu de monde sur Cesson [Cesson-sévigné Ille-et-Vilaine], qui nous a aussi aidé peut être à trouver un logement plus facilement »*. Ce choix résidentiel est dû à une volonté de limiter les dépenses de logement, pour pouvoir investir dans d'autres postes tout aussi importants comme l'éducation ou la possibilité de partir en vacances. De la même manière, Nadine estime qu'elle n'aurait pas pu accéder à un logement social sans l'aide de son réseau de connaissance : *« je suis parti deux mois avant le divorce et j'ai eu la chance de connaître quelqu'un qui a appuyé ma demande à la mairie. Avant on avait une maison pas très loin. J'étais propriétaire. Je connais des personnes qui ont eu un logement deux ans après leur demande et qui ont d'abord dû passer par un logement privé »*. Nadine réside désormais dans un immeuble récent à Vern-sur-Seiche (Ille-et-Vilaine).

Le discours de Nadine révèle une situation fréquente : lorsque le parc locatif social est inaccessible, les mères isolées optent pour un logement dans le parc locatif privé. Cela peut être une solution d'attente, surtout lorsque les mères isolées bénéficient d'une Allocation Personnalisée au Logement (APL) pour couvrir en partie le montant du loyer. C'est le cas de Nolwenn : *« j'ai fait une demande auprès de l'AIVS⁵⁰ qui propose des appartements entre guillemets dans l'urgence. J'ai habité à Saint Jacques, je n'y suis pas resté longtemps parce que j'étais dans un appartement avec des gens qui posaient problème. Après je suis partie chez maman puis j'ai pris un T2, dans le privé. J'ai pris ce T2 dès qu'il a été disponible. J'y suis resté 3 ans. Et en parallèle, j'étais en tête de liste pour avoir un appartement par le biais de la mairie de Saint-Jacques, un t3 mais pour le prix d'un T2 dans le privé »*. La location dans le parc privé est également un choix judicieux lorsque prime un souhait de centralité et d'accessibilité aux équipements. Certaines femmes privilégient une location dans un quartier central plutôt qu'un accès à la propriété ou à un logement social éloigné de toutes commodités. Dans tous les cas, les mères isolées se heurtent aux difficultés auxquelles s'expose toute personne qui recherche un logement dans le parc privé : pénurie de logements et exigence des propriétaires (versement d'un dépôt de garantie, caution d'un tiers...). Le paiement du loyer constitue une source d'anxiété très importante. Les familles qui envisagent d'être locataires le font en très grande majorité pour des raisons strictement financières, parce qu'elles ne peuvent pas faire autrement. Ne pas

⁵⁰ Agence immobilière à vocation sociale (AIVS). Il s'agit d'une agence qui gère pour le compte de propriétaires privés des logements qu'elle propose ensuite à des personnes en difficulté, signalées par les services sociaux. Les AIVS gèrent la période temporaire (entre le départ du logement conjugal et l'entrée en HLM, quand une solution HLM est trouvée). Elles servent de trait d'union entre des propriétaires désireux de louer des logements en toute sécurité et des locataires en situation d'urgence, en attente d'un logement HLM, qui ne peuvent assumer un loyer du secteur privé.

accéder à la propriété tient aussi d'une impossibilité financière, de l'absence d'un apport personnel suffisant.

2.1.2. Les avantages de l'accession à la propriété

« Le choix entre la location et l'accession à la propriété du logement, qui s'offre aujourd'hui pratiquement à tous les Français, constitue le premier pas sur deux routes, deux types différents de gestion du mode de vie, qui traduisent deux attitudes fondamentales à l'égard de soi et de la société » (Mendras, 1988, p.199). Les comportements résidentiels des familles n'obéissent pas uniquement à de simples logiques économiques. Pour certaines mères isolées, la recherche d'un logement en location (parc public ou privé) est difficile étant donné leur nouvelle situation financière et le déséquilibre du marché de l'immobilier local. Accéder à la propriété, avec pourtant des revenus en baisse, peut être une solution pour deux raisons : trouver rapidement un toit et diminuer les dépenses mensuelles consacrées au logement lorsque le remboursement du crédit est plus intéressant que le paiement d'un loyer mensualisé. Cela concerne naturellement les femmes qui ont en ont les moyens et qui sont prêtes à dépenser plus pour le logement.

Hélène témoigne de ce net avantage financier sur la location : *« j'avais commencé à me renseigner sur l'achat en accession aidée. Du coup je suis partie dans ce projet. Je ne pensais pas que ça pouvait se réaliser. Donc j'ai pu acheter cet appartement. Ça fait 5 ans en Octobre. J'y croyais pas trop mais bon, j'avais un apport et j'ai pu y accéder »*. L'accession n'a pas été préparée financièrement. La décision a été prise en dépit d'une situation financière considérée comme défavorable : *« je ne me sentais pas crédible en fait, même si financièrement je n'ai jamais eu de soucis. Mais en fait je suis passée en commission, ça passait et je me suis dit, au mieux se lancer. Au pire je pourrais revendre. Mais ça fait peur, pouvoir payer, surtout la taxe immobilière surtout que j'ai été licenciée. Donc pouvoir continuer à payer, les impôts...Le prix de base est intéressant mais on peut vite basculer. Mais depuis ça va, j'ai bien géré mon crédit et après mon licenciement, j'ai eu pas beaucoup de périodes de chômage, mais j'ai réussi à trouver un équilibre financier. Le remboursement est correct, c'est ce que je payais dans le privé et là c'est un plus grand et en plus je bénéficie des APL. Sans APL, j'aurais pris un logement un social. Je suis contente d'avoir pu acheter. Par le biais traditionnel j'aurais pu acheter un t2...et encore. Mais c'est petit »*. Il semble que le sacrifice financier imposé par l'acquisition ait été compensé par la satisfaction de ne plus avoir de loyer à payer : *« je suis parti sur cette idée là, d'essayer d'avoir le moins de charges possibles. Comme les salaires évoluent peu. J'ai l'impression de pas avoir ce poids à gérer »*.

Sophie, une mère divorcée de quarante ans résidant à Rennes, relate également les avantages de l'accès à la propriété. Avant son divorce, elle occupait avec son ancien conjoint un appartement en location dans le parc privé. Au moment de la désunion, Sophie a cherché un nouvel appartement en location avec deux chambres : une pour elle, une pour son fils. Après de nombreuses visites, aucun logement n'a pu la satisfaire, principalement parce les logements proposés étaient éloignés de son lieu de travail et de la nourrice de son enfant. Par ailleurs, les quartiers éloignés du centre-ville – « la banlieue » – ne correspondaient pas à son ambition : *« j'avais du mal à trouver en location ou alors je m'éloignais beaucoup et j'arrivais dans des quartiers, sans vouloir être péjoratif, ou je ne voulais pas aller, comme la zup sud »*. Le manque de moyens financiers est évidemment responsable de cette situation : *« le problème c'est quand je cherchais en location, il me fallait deux chambres, un « t3 » et c'était quand même assez cher et moi financièrement avec mon salaire, je ne pouvais pas »*. Dès lors, Sophie a abandonné l'idée de trouver un appartement en location et a entamé une démarche qu'elle n'avait guère envisagée : *« je suis allé voir mon banquier qui m'a fait une simulation pour voir si éventuellement je pouvais acheter, et du coup je me suis rendu compte que j'avais tout intérêt à acheter, donc j'ai cherché un appart à acheter, j'en ai visité quelque uns et donc j'ai acheté celui-ci. En achetant, j'ai un remboursement qui équivaut à une location de petit appart' et donc le calcul a été vite fait. Là j'ai un grand « t3 »*. Le désir d'avoir plus d'espace est un besoin important pour Sophie. Le statut de propriétaire permet d'améliorer ses conditions de logement et lui offre également une indépendance financière sécurisante : *« je me retrouve avec la même somme, mon salaire augmente, pas mon crédit. Quand je vois les loyers, je ne pourrais pas. Faut se lancer quoi ! »*.

La vie familiale, affective ou professionnelle peut remettre en question le statut d'occupation même si elle reste incertaine. Ainsi, le statut de propriétaire n'est pas un synonyme de perte de mobilité pour la plupart des mères isolées. Il permet en premier lieu de réduire le coût du logement avant d'être perçu comme un signe d'ascension sociale. Il s'agit d'un investissement à long terme et Sophie a conscience des difficultés inhérentes à ce statut d'occupation. La réalisation du projet se fait dans le cadre d'un dispositif contraint, peu maîtrisé. La mise de fonds et les dépenses courantes sont importantes : *« je pense qu'il y aura de gros travaux à venir et se sera difficile pour moi de supporter ces travaux parce que, le ravalement va bientôt arriver et moi je peux pas l'assumer donc je vais être obligé d'emprunter et ça m'ennuie quoi. J'ai essayé de mettre en vente mais ça n'a pas trop fonctionné donc pour l'instant je le garde »*. La fluctuation du marché de l'immobilier, peu prévisible dans le temps, peut perturber une situation résidentielle pourtant stabilisée (risque d'expulsion, de surendettement).

Si la principale raison de devenir propriétaire semble être financière, elle est aussi psychologique. Les motivations non financières ont un poids non négligeable dans la formation de la décision d'accéder à la propriété. En effet, le désir de se sentir « chez soi » est un facteur important pour les femmes qui ont la volonté de reconstruire une vie familiale sur des bases solides, pour elles et pour leur(s) enfant(s). L'accès à la propriété favorise l'« estime de soi » après une transition familiale difficile et annihile le sentiment d'être constamment sous la crainte d'un déménagement. Il s'agit d'un investissement à la fois pour le présent et pour l'avenir. Même si la réalité est bien plus complexe, devenir propriétaire est l'expression d'une autonomie personnelle et continue à signifier sécurité et stabilité face à une fragilisation de l'économie. Le statut de propriétaire donne alors un sentiment de sécurité, d'ancrage familial et géographique pour l'ensemble des membres de la famille. Enfin, pour certaines mères, être propriétaire, c'est se projeter dans l'avenir. Hélène explique que si dans le futur, elle se liait avec un nouveau conjoint, en cas de séparation, elle resterait la propriétaire unique de son logement afin d'éviter les désagréments de la rupture d'union : « *là je suis propriétaire, donc ça va, au moins, la prochaine fois, je n'aurais pas à me barrer de chez moi, ce sera à lui...* ». Pour d'autres, comme pour Sophie, l'accès à la propriété n'est en aucun cas relié à un projet familial mais comme une manière d'aboutir à une stabilisation financière et familiale après une rupture du même ordre.

Le contexte de l'offre résidentielle (le rapport qualité / prix est à la baisse pour les locataires), les expériences négatives sur le marché locatif, les difficultés à trouver un logement convenable dans le quartier ou la commune choisie, le sentiment d'autonomie et de responsabilisation personnelle..., c'est pour l'ensemble de ces raisons que certaines mères isolées privilégient l'achat d'un appartement ou d'une maison individuelle au détriment d'un logement dans le parc locatif privé, parfois plus coûteux et psychologiquement moins confortable.

2.1.3. Le recours à l'hébergement dans des situations d'urgence

Dans le chapitre quatre, nous avons montré que plusieurs mères isolées ont eu recours à un hébergement chez leur proche ou par le biais d'une association sociale après le changement familial. La dégradation de la situation financière et le nécessaire recours à un soutien d'ordre affectif en sont les principales raisons. Mais cet hébergement est la plupart du temps temporaire jusqu'à ce que la mère retrouve son indépendance après une période de réflexion et de soutien moral. Une fois le temps de l'hébergement passé, la recherche d'un logement

individuel se fait le plus souvent dans la commune où réside la famille qui a accueilli la mère isolée. Le soutien se poursuit d'une autre manière (soutien moral, garde des enfants). Voici ce qu'en dit Laurence : *« je suis restée deux mois dans ma famille et après j'ai eu le logement dans le même quartier, pour être aux côtés de mes proches. J'ai été bien entourée et je continue à l'être »*.

En effet, après le changement familial, le recours à l'hébergement parental est très rare mais s'explique pour deux raisons. Tout d'abord, pour les mères isolées déjà locataires ou propriétaires de leur logement, être hébergées permet de « souffler », de bénéficier d'un temps de répit lorsque la vie au quotidien se complexifie au détriment des temps de repos. C'est le cas de Justine : *« j'ai parfois eu besoin de revenir chez mes parents, plutôt pendant les vacances de mon fils. Rester une semaine ou deux chez eux me permet de me reprendre quand je suis trop fatiguée. Mes parents l'acceptent. Ils sont une sécurité dingue, ils prennent soin de moi tout en me laissant gérer ma vie comme j'en ai envie ; alors que je pense qu'il y aurait beaucoup à redire. Heureusement qu'ils sont là... »*. Par ailleurs, la situation vécue par Liz prouve que les mères isolées ne sont pas à l'abri d'un hébergement quand bien même l'entrée en monoparentalité n'en a pas provoqué le besoin immédiat : *« je n'arrivais plus à payer le loyer de mon appart', je pensais que j'allais y arriver, mais je n'ai pas tenu longtemps. Quand on est toute seule, tout devient plus cher. Du coup, j'ai appelé papa, maman, ça m'a fait mal au ventre leur demander de m'héberger un moment en attendant que je trouve quelque chose de plus adapté. Mais bon, ils sont là pour moi, je ne vais pas me plaindre non plus »*. La gestion de la situation monoparentale, l'apprentissage de nouvelles responsabilités, de la réalité du marché du logement perturbent la recherche d'un logement individuel. Toutes les mères isolées ne stabilisent pas leur situation résidentielle de la même manière, mais aussi, à la même vitesse.

2.2. La localisation du logement : le choix de la proximité et de la praticité

La *proximité* est un terme qui est revenu sans cesse dans le discours des femmes interrogées sur la localisation du logement. Cette notion reste néanmoins floue car elle recouvre des réalités bien différentes. Le lieu de travail et les infrastructures scolaires sont souvent souhaités à proximité du logement mais la base métrique peut fortement varier. Par ailleurs, évaluer la proximité comme critère de choix du logement nous permet d'aborder autant le thème des interactions sociales que celui de la « distance ». En effet, la recherche de proximité des mères seules s'explique à la fois par le désir de préserver la sociabilité de

l'enfant et par un désir de praticité au quotidien. La « proximité » n'est pas réductible au voisinage ou à l'accessibilité. *Chacun peut devenir acteur de ses propres proximités* (Séchet, 2001).

2.2.1. Aménités et facilités urbaines

La spécialisation des espaces, les difficultés d'accès aux emplois et de déplacement pour les femmes défavorisées aggravent les conditions de conciliation de la vie professionnelle et familiale des femmes (Hayden, 1984 ; Fagnani, 1987). Les espaces centraux, grâce à leur multifonctionnalité et à leur forte densité, seraient des contextes plus favorables à la « libération » des femmes et à leur autonomisation. En effet, les aménités urbaines liées à l'environnement du logement influencent largement les mères isolées désireuses de résider à proximité du plus grand nombre de services : transport collectif, équipements scolaires, équipements de loisirs, services commerciaux, services institutionnels. La notion d'aménité urbaine est très proche de la notion de qualité de vie⁵¹.

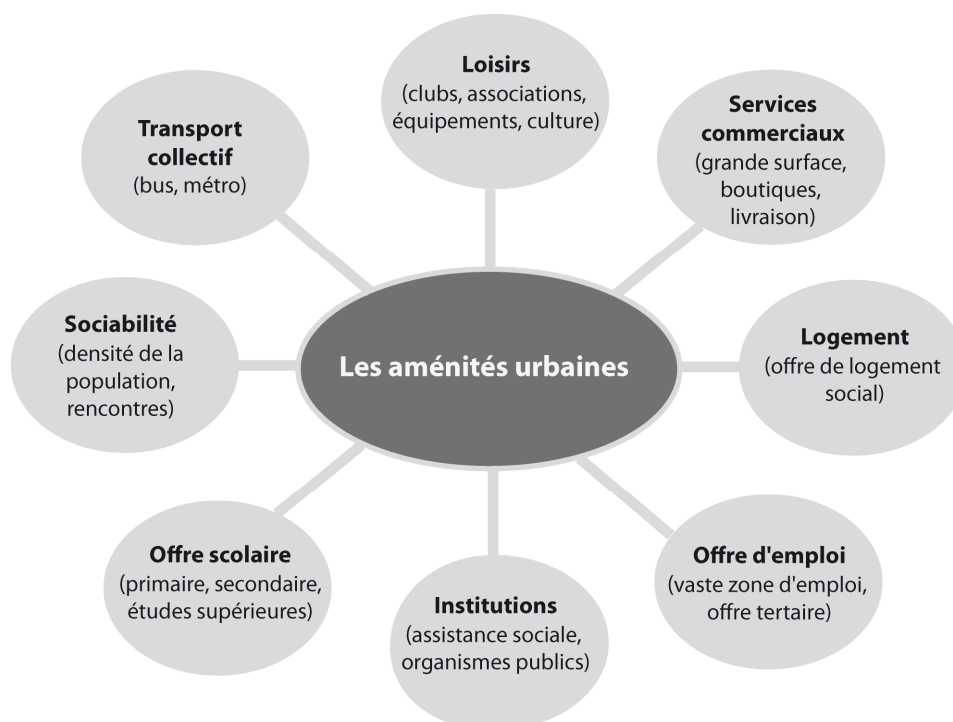
L'économiste Terry Nichols Clark distingue les aménités aux attitudes des résidents (tolérance, amabilité), les aménités naturelles (climat et paysage), les aménités construites (institutions publiques, commerces et architecture), et la composition socio-économique et la diversité (Clark, 2003). Yves Zenou distingue quant à lui les aménités naturelles (géographie de l'aire urbaine : présence de cours d'eau, de littoral, de colline, de forêt), les aménités historiques (monuments, parcs) et les aménités modernes (les restaurants, les théâtres, les complexes sportifs) (Zenou, 2002). Dans cette étude, nous considérons les aménités urbaines comme des déterminants importants dans le choix du logement des mères isolées, lesquelles voient un intérêt certain de migrer dans un pôle urbain pour deux raisons : les espaces urbains concentrent *une pluralité de services* ; les espaces urbains favorisent *la commodité dans les déplacements et le gain de temps*.

Ces aménités sont souvent recherchées par les mères isolées qui résidaient dans une commune périurbaine ou rurale. Paradoxalement, c'est dans les espaces urbains que les prix de l'immobilier sont les plus élevés. Le coût des transports collectifs est souvent jugé excessif. Cependant, même si certains lieux à proximité ne sont pas ou peu pratiqués (les espaces de loisirs, les bars), savoir qu'ils sont proches du domicile rassure les mères seules souhaitant ne pas être confrontées à un isolement social. L'influence des représentations

⁵¹ Le concept d'aménité est souvent employé pour appuyer la qualité de vie dans les espaces ruraux. L'OCDE définit les aménités rurales comme « les attributs, naturels ou façonnés par l'homme, liés à un territoire et qui le différencient d'autres territoires qui en sont dépourvus » (OCDE).

n'est donc pas négligeable au moment du choix du logement. Résider à proximité de certains points névralgiques (figure 43) de la commune de résidence est considéré comme une variable positive.

Figure 43 – **Avantages recensés à déménager dans un espace urbain selon les mères isolées**



Source : Enquête (2009) – Réalisation : F. Leray, CNRS UMR ESO 6590, 2009

Même si l'espace urbain n'est pas forcément conforme à leurs aspirations (mode de vie urbain), les mères isolées, apprécient beaucoup les possibilités offertes par la « centralité ». Habiter en ville, c'est en premier lieu faciliter les déplacements au quotidien. Véronique en témoigne avec justesse. Cette mère divorcée qui vivait en couple dans une commune rurale a envisagé l'entrée en situation monoparentale comme un défi d'organisation de la vie quotidienne : « *en m'installant à Rennes, c'était beaucoup plus pratique, il y a les transports en commun, il y a tous ces aspects là que j'avais vu, je me disais qu'il faut mieux choisir une grande ville que plutôt se tourner vers la campagne où c'est beaucoup plus difficile surtout quand on est seule, on a aucun moyen de transport alors que là j'ai tout à proximité, le bus, le métro, alors pour les enfants c'est génial (...)* J'en connais qui vivent en dehors de Rennes, j'ai une collègue qui est dans ce cas là,

qui fait un trajet important tous les jours, ça doit pas être facile ». La possibilité pour un enfant d'aller seul à l'école ne se conçoit qu'avec des distances très courtes.

Même si son rôle décline avec les progrès réalisés dans le domaine du transport, la distance au lieu d'emploi reste un des facteurs fondamentaux dans le choix du logement. La résidence est choisie pour ses qualités intrinsèques mais aussi pour la proximité du lieu de travail : *« j'en ai visité pas mal, je m'éloignais quand même beaucoup aussi de mon lieu de travail et de la nourrice de mon fils. Je faisais en sorte de coïncider tout ça... »*. Vouloir résider en ville, c'est vouloir se rapprocher d'une vaste zone d'emploi. De nombreuses recherches ont déjà démontré à quel point la distance joue négativement sur l'efficacité de la recherche d'emploi en limitant les informations dont disposent les agents économiques éloignés des zones d'activités (Rogers, 1997 ; Immergluck, 1998). En outre, se rapprocher du lieu de travail favorise la réduction des coûts de déplacement (transports, mais aussi garde des d'enfants). C'est d'ailleurs souvent pour cette raison que les mères restreignent leur horizon de recherche aux zones d'emplois situées à proximité de leur quartier de résidence.

Dans les villes, la moindre motorisation des mères ou le risque de dépendance automobile peuvent être compensés par une plus grande proximité des transports en commun, ce qui n'est pas le cas en milieu rural. La crainte de ne plus disposer d'une voiture personnelle est persistante pour Anne : *« quand on a des problèmes de voiture, quelques fois je peux y aller à pied, je peux prendre les transports en communs, ça change aussi dans le sens où si j'ai un retard quelconque et bien je suis plus proche, parce qu'à certaines heures de la journée, ça bouchonne »*. Anne, qui est originaire de Rennes, témoigne également de la crainte d'être dépendante de son véhicule personnel. Vivre dans le centre-ville de la capitale bretonne est sécurisant : *« tout est à portée. Si je n'ai pas la voiture, comment je fais ? Ma fille peut aller à l'école à pied, je peux aller au travail à pied, faire du sport à pied, faire des courses. C'était ça la base. De rechercher un endroit où tous les centres d'attractivité pour les familles soient dans le coin. Et puis le bus. C'est pour ça que je reste citadine ! »*.

Ce désir de citadinité n'intervient pas forcément au moment de l'entrée en situation monoparentale. En effet, l'âge des enfants est un facteur déterminant. Lorsque les enfants sont en bas âge, les déplacements sont limités (peu de déplacements liés à l'école ou à des activités extrascolaires). Plus les enfants grandissent et plus le besoin de mobilité se fait ressentir, ce qui incite les mères à chercher un logement dans un pôle urbain. C'est le cas de Gwenaëlle qui n'a pas tout de suite choisi un logement à Rennes, mais un appartement situé dans une commune rurale (Gosné, Ille-et-Vilaine) : *« je n'ai pas choisi un logement à Rennes*

parce que le parc immobilier n'était pas le même qu'aujourd'hui. Il n'y avait pas beaucoup de logement donc j'ai pris au plus près. Mais c'était un peu loin... ». La contrainte financière a été telle que le lieu de l'implantation est resté secondaire. Gwenaëlle est une mère qui n'a jamais vécu en couple et élève seule son premier enfant. Résider dans une commune rurale lui permet alors de réduire les dépenses consacrées au logement. De plus, ses déplacements sont limités au strict nécessaire : *« ma fille était en maternelle donc ça allait ».* Au fil des années, l'évolution des besoins et l'augmentation des déplacements (et des temps de déplacements) ont provoqué une réévaluation de sa situation résidentielle : *« elle est entrée en CP et je me suis dit si je dois commencer à courir après les activités et si moi je veux bouger un peu, si je commence minimum à faire 20 minutes de voiture, ça va être un peu galère. Du coup, j'ai décidé d'emménager plus près et puis le parc locatif s'est développé. Donc j'ai décidé de changer. J'étais à Gosné [commune rurale, Ille-et-Vilaine], je payais 60 euros de moins qu'ici et en plus des frais de route ».* Son lieu de travail se situe désormais à moins de trois kilomètres de son lieu de résidence. Il s'agit de limiter les frais de déplacement et d'améliorer plus généralement la qualité de vie : *« c'était plus par rapport à un confort au quotidien. Je me plaisais dans mon logement mais c'était surtout par rapport à la proximité des activités à faire ».* C'est pourquoi Gwenaëlle privilégie désormais une vie familiale dans un cadre restreint.

Résider en ville est également perçu comme un lieu de socialisation important : une manière plus facile pour construire ou reconstruire un réseau social. Le souhait des mères seules est d'avoir plus facilement accès aux services culturels et aux lieux de sociabilité (cinéma, concerts) pour elles-mêmes et pour leur(s) enfant(s). Pour Servane, la décision de s'installer dans une commune urbaine fut une décision préventive afin de limiter un éventuel risque de solitude et une dégradation de sa sociabilité déjà mise à mal après son divorce : *« le choix de Rennes, c'était pour les enfant(s), plus grand, plein d'avantages parce qu'à Montauban [commune rurale], il n'y avait rien, et pour moi aussi, pour avoir une vie sociale, sortir un peu du train-train de la vie de famille. On peut pas le faire dans une petite ville où tout le monde se connaît mais où ça devient vite lassant ».* Elle exprime clairement la volonté qu'elle et ses enfants accèdent aux lieux culturels, s'intègrent dans une commune « pleine de vie » selon ses propres mots. Nous remarquons que l'appréciation du logement va bien au-delà d'une simple appréciation d'un modèle résidentiel.

Finalement, les familles sont incitées à emménager et à rester dans une commune urbaine car cela leur offre trois avantages : un avantage en matière d'emploi (proximité d'une vaste zone d'emploi), un avantage en matière de logement puisque les logements sociaux sont

largement concentrés dans les villes-centres, un avantage en matière de services (réseau de transport plus dense, proximité des lieux d'activités des membres de la famille).

2.2.2. La recherche de proximité de l'école et de l'ancien conjoint

Pour les mères de famille monoparentale, trouver des conditions de logement décentes à un prix compatible avec leur budget serré s'avère complexe : « la proximité, la contiguïté des espaces de vie et de relations apparaissent d'une certaine façon comme un luxe, plus accessible aux plus aisés » (Berger, 2004, p.16). La proximité est relative ; elle recouvre des réalités spatiales et des attentes diverses. Pour les mères de famille monoparentale, la proximité la plus recherchée est celle des services et des individus pour favoriser le bien être de l'enfant. Dans ce contexte, les mères isolées n'ont pas d'autre choix que de privilégier la proximité aux infrastructures scolaires et à l'ancien conjoint.

La proximité des infrastructures scolaires

Pour une raison de praticité et parce que les mères doivent gérer seules l'ensemble des déplacements lorsque les enfants sont en bas âge, la proximité des infrastructures scolaires au domicile est un critère important au moment de la recherche du logement. Pour Véronique, cela permet de limiter les difficultés pour tout ce qui concerne les déplacements : *« ça va, il y a une école à proximité. Je n'ai pas eu trop de mal non plus. Mais c'est vrai que j'avais aussi ciblé mon appartement par rapport à ce critère là, pour ne pas avoir trop de déplacements à faire, moi étant toute seule, au niveau organisation il fallait bien que je trouve quelque chose de pratique »*. Cependant, le choix de l'école n'est pas qu'une question de distance. Les enfants de mères seules ne sont pas forcément placés dans l'école la plus proche du domicile. Elles ont, comme d'autres parents, le souci de rechercher l'établissement le plus « performant ». Les mères isolées peuvent s'entendre avec leur ancien conjoint sur le choix de l'école tout en garantissant une proximité idéale pour l'organisation de la vie quotidienne. Sophie témoigne des bienfaits de cette entente : *« on a changé d'école, on se rapprochait un petit peu mais c'était surtout parce qu'on voulait passer du public au privé. Au départ il était dans une école publique et puis on s'est rendu compte que l'éducation, il n'y a pas photo, selon nos points de vue à tous les deux. Il est allé dans sa nouvelle école l'année d'après notre séparation où là je pouvais en fait y aller à pied alors que l'autre j'étais obligée d'y aller en voiture »*. Dans le cas des parents qui ont adopté la garde alternée, l'idéal est de choisir une école qui est à mi-chemin entre les deux domiciles des enfants afin de ne pas bouleverser le cadre de vie de l'enfant, l'école reste la même ; de

fait, la mère ou les deux parents résident dans le même quartier : *« mon fils n'a pas bougé. Son père est resté dans le coin mais c'est moi qui n'ai pas changé de quartier parce que j'en ai la charge. Maintenant, il peut y aller à pied avec ses copains du quartier qu'il connaît depuis longtemps. C'est quand même très rassurant »* explique Liz, qui estime également être libérée de déplacements supplémentaires.

Les parents sont tous les deux responsables de leurs enfants et doivent prendre ensemble les décisions qui les concernent. Mais il arrive fréquemment que des parents ne soient pas tout à fait d'accord sur certains aspects de l'éducation de leur enfant, dont le choix de l'école. Cela peut provoquer un conflit entre les deux parents qui souhaitent scolariser leur(s) enfant(s) dans l'établissement de leur choix⁵². Justine témoigne d'une situation conflictuelle : *« on ne s'est pas mis d'accord. Moi je voulais qu'il ne change pas d'école, pour qu'il ne soit pas trop brusqué. Lui, il voulait que ce soit équitable. Mais j'ai rapidement abandonné, je l'ai laissé faire. Je n'avais pas la force pour me battre, aller devant le juge, la séparation a été tellement difficile que je ne me suis plus battue »*. Son ancien conjoint a pris seul la responsabilité du choix de l'école. Justine a dû trouver un logement à proximité d'une école qu'elle n'a pas choisie. Les relations avec son ancien conjoint s'en sont d'autant plus dégradées. La situation de Justine révèle ainsi les *concessions* que sont prêtes à faire certaines femmes pour pouvoir maintenir des liens de qualité entre parents et entre le père et ses enfants. Les activités parentales doivent également se conjuguer quotidiennement avec l'influence et les exigences de l'école comme avec les critères de santé publique et de protection de l'enfant.

La proximité au logement de l'ancien conjoint

Si les discours confirment l'importance des contraintes associées au logement en termes de coûts, ils révèlent également des contraintes en termes de proximité géographique. Pour les mères ayant connu une désunion et partageant la garde de leur(s) enfant(s), le choix du logement individuel ne se fait pas seul. La séparation des parents ne doit pas avoir d'effet sur l'exercice en commun de l'autorité parentale (loi du 4 mars 2002). La proximité géographique entre ancien conjoint est une condition essentielle à la réussite de la garde alternée : les deux domiciles doivent être proches ou rapidement accessibles par les transports en commun, l'enfant doit se rendre facilement à l'école. La coparentalité impose des contraintes supplémentaires en termes de configuration des logements. Pour assurer le

⁵² En pratique, il revient aux parents chez qui l'enfant est domicilié à titre principal, d'inscrire son enfant dans l'école qu'il a choisi. L'autre parent peut ne pas être d'accord sur le choix de cette école et le litige doit alors être tranché par le Juge aux Affaires Familiales.

bien-être de l'enfant, les résidences parentales doivent être assez vastes suffisamment confortables et correctement aménagées pour les accueillir sur de longues périodes.

Afin que les relations entre l'enfant et ses deux parents perdurent, le père doit faire partie du quotidien de son enfant. *Il s'agit d'une obligation avant d'être une nécessité pratique.* Par conséquent, la recherche de logement se fait en priorité dans la même ville ou dans le même quartier. C'est le cas de Sophie : « *on s'est mis d'accord pour vivre dans la même ville [Rennes – Ille-et-Vilaine]. Moi j'ai pris un logement très proche de celui qu'on avait. Lui est parti dans un autre quartier. Il n'a aucune excuse pour ne pas être présent, c'est très rassurant ! Mais de toute façon, il est présent, il fait ce qu'il a à faire* ». A partir du moment où les deux parents sont motorisés, où les déplacements entre les deux domiciles parentaux sont facilités, un des deux parents peut décider de s'établir dans un site plus éloigné, mais où les logements sont plus abordables. Même si les relations parentales sont rares, les conséquences de la séparation sur le bien être de l'enfant s'en trouvent limitées.

Le choix de la résidence en alternance se fait principalement à l'amiable entre les ex-conjoints. La proximité des deux domiciles nécessite une bonne entente entre les anciens conjoints. En effet, pour certaines mères isolées, une telle proximité peut être difficile à vivre lorsque les relations avec l'ancien conjoint sont conflictuelles. Le discours de Carole en est la preuve : « *je suis partie du domicile familial après des violences. Le père, qui revit en concubinage, a déménagé, mais juste à côté de mon domicile et est très présent. Il refuse le principe de divorce, pour ça, il ralentit les procédures, et puis il manipule les enfants. Il m'a isolé de nos amis communs. La situation est invivable* ». Carole doit gérer à la fois une *proximité* nécessaire pour la bonne gestion de la coparentalité et un *éloignement* pour faire le deuil de la relation conjugale. Le logement ne peut pas être toujours utilisé comme un « agent de régulation des relations conflictuelles » (Le Gall, 2005, p.58).

Puisque la proximité géographique est incontournable, la qualité du logement choisi en pâti : « *le fait de ne pas pouvoir aller où je voulais, ça fait que je n'ai pas pu quitter le centre ville, là où les loyers sont les plus chers* » explique Liz. De la même manière, Elodie a subi les effets pervers de la coparentalité : « *pour que ma fille puisse voir plus souvent son papa, je me suis rapprochée de son domicile [distance de 200 km par rapport au précédent domicile]. J'ai alors rencontré de grosses difficultés pour trouver un logement décent* ». Le maintien dans un périmètre géographique circonscrit pose parfois problème. Devant déjà assumer l'ensemble des dépenses familiales, Liz a dû opter pour un logement au dessus de ses moyens financiers tandis qu'Elodie a vu ses conditions de logement se dégrader. Entre tactiques et compromis,

le choix du logement fut un véritable « casse-tête » : « *entre le prix des loyers, la pression de ma famille, de mon ex, de l'école...il y a un moment où l'on se perd complètement !* ». La recherche de deux domiciles assez proches l'un de l'autre réduit le champ d'investigations.

2.2.3. Vivre au sein d'un cadre de vie familial

Le grégarisme familial⁵³

La famille constitue une ressource souvent indispensable. D'une part, la proximité de la famille proche facilite grandement l'organisation de la vie quotidienne. D'autre part, cette proximité apporte une irremplaçable sécurité affective.

Pour Anne, la proximité résidentielle permet un échange de services intenses ou un soutien en cas de coup dur. S'appuyer sur une *sociabilité locale et familiale* facilite des relations qui reposent sur un système d'entraide et de solidarité : « *je suis du coin. Mes parents habitent de l'autre côté de la rue. Mon travail est à trois minutes comme l'école. Et en plus quand on est arrivé, la nourrice habitait juste en face. Donc je suis vraiment du coin et c'est pour ça que j'ai acheté par là. Je n'avais en fait aucune raison d'aller ailleurs, cela aurait été complètement stupide* ». Le discours d'Anne témoigne bien d'un enracinement dans un quartier où vit la famille et qui est préféré à d'autres choix résidentiels qui l'éloigneraient de ses réseaux relationnels, plus généralement de ses repères sociaux. Car outre la praticité qu'induit la proximité du logement à celui de sa famille, vivre au sein d'un cadre de vie familial est un avantage conséquent pour le bien être au quotidien. De la même manière, Laurence réside à proximité de son oncle et de sa tante. Ceux-ci l'ont d'ailleurs hébergés au moment du changement familial avant qu'elle ne trouve un logement individuel : « *je ne pouvais pas quitter le quartier, j'ai trop besoin d'eux et de leur présence. Ils m'aident souvent, pour tout et n'importe quoi. Mes enfants se sont habitués aussi. C'est quand même important qu'ils aient de la famille tout proche* ». Cette courte distance permet la construction de réseaux d'entre-aides notamment en ce qui concerne la garde des enfants et l'organisation des déplacements qui en découle. Ce facteur a suffisamment de sens pour être un facteur de localisation.

Pour désigner ces familles dans lesquelles les contacts sont quotidiens, Catherine Bonvalet et Dominique Maison parlent de « famille-entourage semi-cohabitante » : « le désir de « vivre avec », sans pour cela cohabiter, est très fort et l'emporte sur le reste » (Bonvalet, Maison, 1999, p.58). Pour les mères ne pouvant compter sur le père de leur(s) enfant(s), cette

⁵³ Terme emprunté à Laurent Cailly (Cailly, 2004, p.229).

proximité – ce « mode de vie familial » – procure une série d'avantages pratiques et économiques qui intervient dans le choix du lieu de résidence : la proximité géographique sert à entretenir les relations et favorise les échanges, le soutien moral, la garde des enfants. Le recours à un contrôle familial lorsque celui-ci se substitue à la surveillance parentale est rassurant. Ce désir peut avoir cours tout au long de la séquence monoparentale favorisant ainsi un enracinement résidentiel. De fait, nous pouvons affirmer que la mobilité n'est pas toujours le contraire de l'ancrage. Dans le cas de Anne, la mobilité a été acceptée rendant possible un ré-enracinement (Ortar, 2005). Ces pratiques centrées sur l'espace local induisent une relative captivité résidentielle qui accentue le processus de dépendance locale. Le territoire de proximité revêt alors une forte charge affective, qui fait que les mères isolées sont peu enclines à quitter un tel environnement et qu'elles ne se verraient pas vivre ailleurs.

Le « bien-être »

Un individu peut attribuer une valeur plus importante à un logement situé en périphérie qu'à un logement situé au centre-ville. Les préférences en matière d'habitat sont souvent liées à l'histoire de vie de chaque individu (vie familiale, histoire résidentielle). Les choix résidentiels peuvent dépendre en partie de l'expérience que les individus ont pu avoir des différents types d'environnement et de leurs qualités respectives. La définition du « bien être » se réalise en fonction de critères qui leur sont propres. Nous avons vu que privilégier le « bien être », c'est en premier lieu conserver le cadre de vie habituel de la famille. Une entrée en situation monoparentale modifie forcément les habitudes de vie. Cela incite la recherche d'un logement assez semblable à celui que l'un ou l'autre des conjoints quitte pour éviter aux enfants un autre traumatisme que celui de la séparation déjà douloureuse.

Les aménités environnementales sont une des ressources spatiales les plus recherchées. Certains parents, comme Christine, sont prêts à faire certains sacrifices pour privilégier leur bien être personnel. Son divorce n'a eu aucune influence sur son choix de vivre loin de la ville et de ses inconvénients : *« les déplacements, c'est pas grave. Je ne pourrais pas vivre en ville. J'ai besoin d'être sur ma terre. En appartement, une journée, deux journées c'est tout. Je suis pas faite pour être en ville »*. Le temps de déplacement est le prix à payer pour une installation à la campagne. Ce choix correspond à une mise en retrait délibérément « choisie ». Christine a emménagé dans un nouveau logement mais toujours situé dans une commune rurale. Au travers de ce désir de « campagne », c'est un mode de vie qui est recherché. La ville est perçue comme un ensemble de nuisances. Le cadre et la qualité de la vie au quotidien

passent avant tout. C'est aussi une manière de *se protéger* face au risque d'une relégation dans des quartiers dévalorisés. Au delà du cadre de vie, c'est le type de logement qui fut prépondérant dans son choix : *« j'ai pris le premier appart' que j'ai trouvé quand j'ai divorcé...mais je suis pas quelqu'un qui peut vivre en appartement donc dès que j'ai pu trouver une maison, j'ai déménagé. Vivre à la campagne avec un petit carré de jardin, pour mon équilibre perso, ça ne changera jamais. C'est ma priorité numéro un »*. L'habitat individuel est un lieu d'ancrage après un changement familial qui a bousculé son cadre de vie. L'acquisition d'une maison individuelle ne se réalise pas toujours dans une logique de mobilité sociale ascendante. Le choix ne porte pas alors sur la localisation elle-même, mais sur la qualité du logement.

Les lieux peuvent être porteurs d'un passé et constituer des « espaces fondateurs » (Gotman, 1999) où l'on a vécu avec sa famille d'origine. La situation de Servane montre bien que la recherche de bien être passe par l'expression d'un sentiment d'identité locale. Elle a emménagé dans un quartier *« fait pour elle »*, qui correspond à ses attentes, contrairement au cadre de vie antérieur à la situation monoparentale. En effet, Servane résidait avec son conjoint dans une commune qu'elle n'avait pas choisie. Cette mère de trois enfants nous révèle qu'elle a toujours souffert d'un sentiment d'expatriation. Mais Servane a profité de la désunion pour faire son retour dans le quartier de son enfance, celui de « Villejean » à Rennes : *« j'ai vécu dans ce quartier étant jeune, je voulais revenir, je voulais vraiment être là »*. On remarque une orientation vers le passé, accompagnée par la nostalgie de ce lieu. Le quartier de « Villejean » est également un quartier universitaire, un quartier *« dynamique »*. Servane l'affectionne pour ses sociabilités, sa convivialité, son ambiance : *« c'est pas loin du centre ville, c'est un quartier que j'adore. Il y a des étudiants, un mélange de population qui me convient tout à fait »*. Malgré des sacrifices financiers, c'est l'attachement à un quartier qui a décidé de la localisation de son logement. Cet attachement, et finalement cette dépendance par rapport au lieu d'origine (avoir grandi sur ces lieux), offre une impression générale de sécurité.

Le « bien-être social »

La recherche d'un « bien être social » est particulièrement développée chez les mères de famille monoparentale. L'objectif est de préserver sa capacité de socialisation et une certaine « estime de soi » qui s'exprime en fonction du regard des autres et de son propre jugement. Par exemple, nous avons vu dans le chapitre précédent à quel point l'accès dans logement social est mal vécu. En amont du déménagement, cela peut se traduire par le refus catégorique de certaines mères isolées de faire leur entrée dans le parc locatif social qui

bénéficie d'une image très négative (fréquence des « incivilités », quartiers « difficiles » au cœur de barres et de tours). Vivre dans un logement social serait un échec faisant peser la menace de déclassement social. Si pour certaines mères, il n'y a pas d'autres choix possibles, pour d'autres, la crainte du logement social est un facteur suffisant pour ne pas y accéder. Le discours de Liz illustre ce désir de préserver en priorité le bien être social et de se séparer socialement et géographiquement d'une population considérée comme privée d'un horizon socio-résidentiel : *« jamais je n'irais en HLM, ce serait beaucoup trop dur à supporter, je ne veux pas me retrouver loin de tout, avec des gens qui ont plein de problèmes, c'est hors de question, mon fils ne mérite pas ça et moi, je ne me sentirais pas bien non plus »*. C'est l'environnement social caractérisant le parc HLM qui a déterminé son choix. Quitte à stabiliser ou augmenter la part de son budget consacrer au logement, Liz préfère un logement dans le parc locatif privé proche du centre-ville de Saint-Brieuc plutôt que de ressentir un sentiment de « régression résidentielle » en accédant à un logement isolé dans des quartiers sans mixité sociale.

La perception qu'ont les individus du potentiel social d'un lieu de résidence dépend souvent d'une image construite antérieurement (Dodier, 2009). L'image que portent les mères isolées sur le logement social est parfois erronée. Les entretiens réalisés au domicile des mères interrogées ont permis d'évaluer subjectivement le cadre de vie des résidentes en logement social : un logement du parc HLM à Cesson-Sévigné (Laurence) proche des commerces et du réseau de transport en commun n'a rien à envier à un logement du parc privé situé dans quartier rennais loin du centre-ville. C'est bien la volonté de ne pas bouleverser l'appréciation de l'image personnelle qui est en jeu et qui engendre un discours radical. Mais il ne s'agit pas de s'en étonner. La dégradation soudaine des ressources financières implique un changement de statut d'occupation rapide et inédit, propice à de telles craintes. Par ailleurs, la recherche de « bien être » social n'est pas qu'une question de statut : *« ce que je voulais par dessus tout, c'était quitter mon appartement et vivre avec mes enfants dans une maison, comme avant »* explique Christine. Le souhait de résider dans une maison individuelle correspond aussi à ce désir profond de s'installer dans une certaine normalité sociale. D'une part, on observe un désir mimétique vis-à-vis de la situation résidentielle passée, d'autre part la plupart des mères isolées ont la volonté de « rattraper le retard », de tenter leur chance d'accéder à la propriété, à une maison individuelle, à un cadre de vie satisfaisant comme les autres familles.

2.3. Les conditions de logement : adapter le logement à la taille de la famille

Les caractéristiques propres du logement sont un important facteur de choix. La taille de la famille exerce une influence logique sur la taille du logement. Plus la famille s'agrandit, plus le besoin d'espace est grand. *Qu'en est-il en situation monoparentale ?* D'une part, la situation monoparentale peut impliquer une diminution de la taille de la famille mais aussi des sacrifices en termes de conditions de logement. La baisse mécanique des ressources financières suppose une restriction de la superficie du logement. Cependant, l'entrée en monoparentalité ne signifie pas toujours une baisse de la taille de la famille, principalement pour les mères qui n'ont jamais vécu en couple. Dans tous les cas, la notion d'espace est essentielle lorsqu'est abordée la question de l'adaptation du logement et des dépenses liées à la taille de la famille.

2.3.1. Le choix d'un logement plus grand

Le besoin d'espace est important pour les mères n'ayant jamais vécu en couple au moment de l'arrivée de leur premier enfant. Lorsque celles-ci sont hébergées par leur parent, elles sont souvent dans l'obligation de trouver un logement personnel. Lorsqu'elles résident déjà dans un logement personnel, leur ambition est de trouver un logement plus grand en raison de la nécessité de donner à l'enfant une chambre personnelle. Anne était enceinte lorsqu'elle a commencé à chercher un nouveau logement : *« comme l'appart' était trop petit j'ai acheté celui là, plus grand. Pour avoir une chambre supplémentaire. Je suis arrivé ici, elle avait huit mois. Il fallait que je trouve quelque chose de mieux pour pouvoir l'accueillir ! »*. La naissance de sa fille a entraîné de nouveaux besoins, et principalement un *besoin d'espace*. Le choix d'« accueillir » son enfant, Anne considère qu'elle doit l'assumer de manière responsable et autonome.

Certaines femmes ne peuvent pas accéder à un logement plus grand. Elles adoptent alors des *stratégies de contournement* qui permettent d'améliorer le confort du logement sans en changer (aménagement d'une pièce supplémentaire à vivre, achat de nouveaux équipements). Les besoins des enfants en termes d'espace habitable varient en fonction de leur âge. Le cas de Véronique est intéressant. Elle s'est installée dans un appartement avec une seule chambre pour ses deux enfants. Véronique envisage, non pas de trouver un logement plus grand avec deux chambres, mais d'aménager une pièce supplémentaire à vivre : *« il me fallait des chambres, un garage. Ils [mes fils] ont une chambre chacun maintenant parce que je fais des travaux. Ce n'était pas le cas avant (...). J'aimerais bien dans l'idéal changer de*

logement, trouver un confort de vie avec à la limite un partenaire mais pour l'instant c'est pas le cas. Mais je me satisfais de ce que j'ai. J'aimerais à la limite y apporter des modifications, niveau salle de bain, cuisine, se rééquiper un peu, améliorer mon confort de vie mais déménager pour voir plus grand, ce n'est pas encore pour tout de suite ». De la même manière, Servane aménage son appartement afin de satisfaire le désir d'autonomie et d'intimité de ses enfants : « *maintenant que mes enfants sont grands [9, 14, 16 ans], ils ne peuvent plus vivre dans les mêmes chambres. Alors j'installe des « faux murs » pour que chacun ait son propre coin et pour qu'on se marche moins dessus !* ». Etre locataire de son logement n'empêche pas d'agencer son appartement à sa guise.

Par rapport au coût financier que représente l'achat d'un appartement plus spacieux ou d'une maison individuelle, l'aménagement constitue une alternative intéressante pour les mères isolées en termes de gain d'espace. D'une part, ce nouvel aménagement permet d'améliorer la vie quotidienne de chaque membre de la famille. D'autre part, cela permet de réduire le sentiment de *stagnation résidentielle* et offre une opportunité de satisfaire le profond désir d'une *progression résidentielle*.

2.3.2. Le choix d'un logement plus petit

La question de la superficie du logement est rarement isolée. Pour la plupart des mères de famille monoparentale, changer de logement équivaut à une réduction de la taille de leur logement parce qu'elles ne vivent plus en couple, parce leurs ressources financières ont diminué (donc pas nécessairement adapté à leur besoin). Le coût du loyer est trop élevé. La surface du logement ou du terrain à entretenir est trop grande. La majorité des mères isolées s'adaptent et restreignent alors leurs besoins de surface habitable pour trouver un logement tout au long de leur parcours résidentiel.

Voir plus petit. La réalité est rude pour les mères ayant vécu en couple. Cela se traduit de plusieurs manières différentes ; tout d'abord, par la diminution de l'espace des enfants. Servane a ainsi renoncé à ce que tous les enfants aient leur propre chambre : « *j'ai rapidement compris qu'il m'était impossible d'avoir l'appart' que je voulais. Mes enfants ont compris, je leur ai expliqué la situation. Ca m'a fait mal de les voir dormir dans la même chambre alors qu'ils avaient leur petit coin à eux avant* ». La diminution de la surface, c'est aussi bien souvent la baisse de la qualité générale du logement, de son agencement, de ses équipements. Sophie, qui vivait en couple dans un logement du parc privé, explique avec nostalgie cette difficile transition : « *avant, on avait un grand appartement en location en commun, avec tout ce qu'il faut, avec plein*

d'équipements. Quand on s'est séparé, j'ai commencé à chercher un appartement en location avec deux chambres, une pour moi, une pour mon fils ». Véronique témoigne également de cette baisse de qualité de vie : « c'était pas du tout la même chose. On avait un bel appart'. C'était un petit collectif, il y avait que deux étages. On avait un appartement de 80 m² au dernier étage, donc on était vraiment très tranquilles. Donc là on arrive dans un immeuble avec beaucoup d'appartements, c'est pas pareil ». C'est enfin l'espace personnel, la chambre du parent, qui est parfois sacrifiée. Aurélie n'a pas de chambre à elle : « je dors dans le salon, je n'ai pas vraiment le choix. Je préfère que mes enfants aient la chambre ! C'est sur, c'est pas l'idéal, mais de toute façon, je n'ai pas le choix ». Servane, Véronique et Sophie acceptent un logement plus petit pour une meilleure localisation, c'est-à-dire proche de la centralité urbaine. La baisse de la qualité du logement est vécu difficilement et devient réelle à partir du moment où, après un long temps de recherche, le coût d'un logement aussi grand qu'espéré s'avère impossible à assumer financièrement

En effet, la situation monoparentale exige des sacrifices et le choix d'un mode de logement est un jeu de compromis. Lorsque la priorité est donnée à la proximité (ancien conjoint, famille), les conditions de logement s'en font ressentir. Le quartier est privilégié pour ses qualités (centralité, ressources, dimension sociale). Lorsque la priorité est de diminuer les dépenses consacrées au logement, les mères isolées n'ont parfois pas d'autre choix que d'accéder au parc locatif social. L'espace domestique est choisi au détriment du quartier. Finalement, le choix d'un lieu de résidence, d'un quartier consiste à établir une hiérarchie singulière entre les différentes caractéristiques du logement qui fait l'objet du choix (encadré 11).

Encadré 11 – La recherche d'un nouveau logement : entre tactiques et compromis (synthèse)

Le statut d'occupation : Réduire le coût du logement	Citations
- Devenir locataire dans le parc public	« J'ai fait une demande de logement social, et au bout de deux mois, j'ai eu un logement. D'abord un T3, et quinze mois après, j'ai ce T4 ici. J'ai eu la chance de connaître quelqu'un qui a appuyé ma demande à la mairie » Laurence
- Opter pour une location moins onéreuse	« J'ai fait une demande auprès de l'AIVS* qui propose des appartements entre guillemets dans l'urgence. Après je suis partie chez maman puis j'ai pris un T2, dans le privé. Je l'ai pris dès qu'il a été disponible » Nolwenn
- Devenir propriétaire	« En achetant, j'ai un remboursement qui équivaut à une location de petit appart' et donc le calcul a été vite fait ! » Sophie
La localisation : Le choix de la proximité et de la praticité	Citations
- Les aménités urbaines	« En m'installant à Rennes, c'était beaucoup plus pratique, il y a les transports en commun, il y a tous ces aspects là que j'avais vu, je me disais qu'il faut mieux choisir une grande ville que plutôt se tourner vers la campagne où c'est beaucoup plus difficile, surtout quand on est seule » Véronique
- La proximité de l'école	« Ça va, il y a une école à proximité. J'ai pas eu trop de mal non plus. Mais c'est vrai que j'avais aussi ciblé mon appartement par rapport à ce critère là, pour ne pas avoir trop de déplacements à faire, moi étant toute seule, au niveau organisation, il fallait bien que je trouve quelque chose de pratique » Véronique
- La proximité de l'ancien conjoint	« Pour que ma fille puisse voir plus souvent son papa, je me suis rapprochée de son domicile (distance de 200 km par rapport au précédent domicile). J'ai alors rencontré de grosses difficultés pour trouver un logement décent ». Elodie
- La proximité du lieu de travail	« L'appartement a plu à mes filles. Il était spacieux et je voulais partir donc pourquoi pas celui là. Moi, mon travail était pas loin, c'était primordial vu que j'habite à la campagne! » Christine
- Le même quartier pour l'enfant	« ça va, il y a une école à proximité. Mais c'est vrai que j'avais aussi ciblé mon appartement par rapport à ce critère là (...), il fallait bien que je trouve quelque chose de pratique ». Véronique
- Le même quartier pour le parent	« J'ai vécu dans ce quartier étant jeune, je voulais revenir, je voulais vraiment être là, c'est pas loin du centre ville, c'est un quartier que j'adore » Servane
Les conditions de logement : Adapter le logement à la taille de la famille	Citations
- Un logement plus grand	« Quand j'ai commencé à chercher j'étais enceinte. Et comme l'appart était trop petit j'ai acheté celui là, plus grand. Pour avoir une chambre supplémentaire. Je suis arrivée ici, elle avait huit mois. Et puis aussi, il était accessible financièrement » Anne
- Un logement plus petit	« Avant, on avait un grand appartement en location en commun, avec tout ce qu'il faut, avec plein d'équipement. Quand on s'est séparé, j'ai commencé à chercher un appartement en location avec deux chambres, une pour moi, une pour mon fils » Sophie

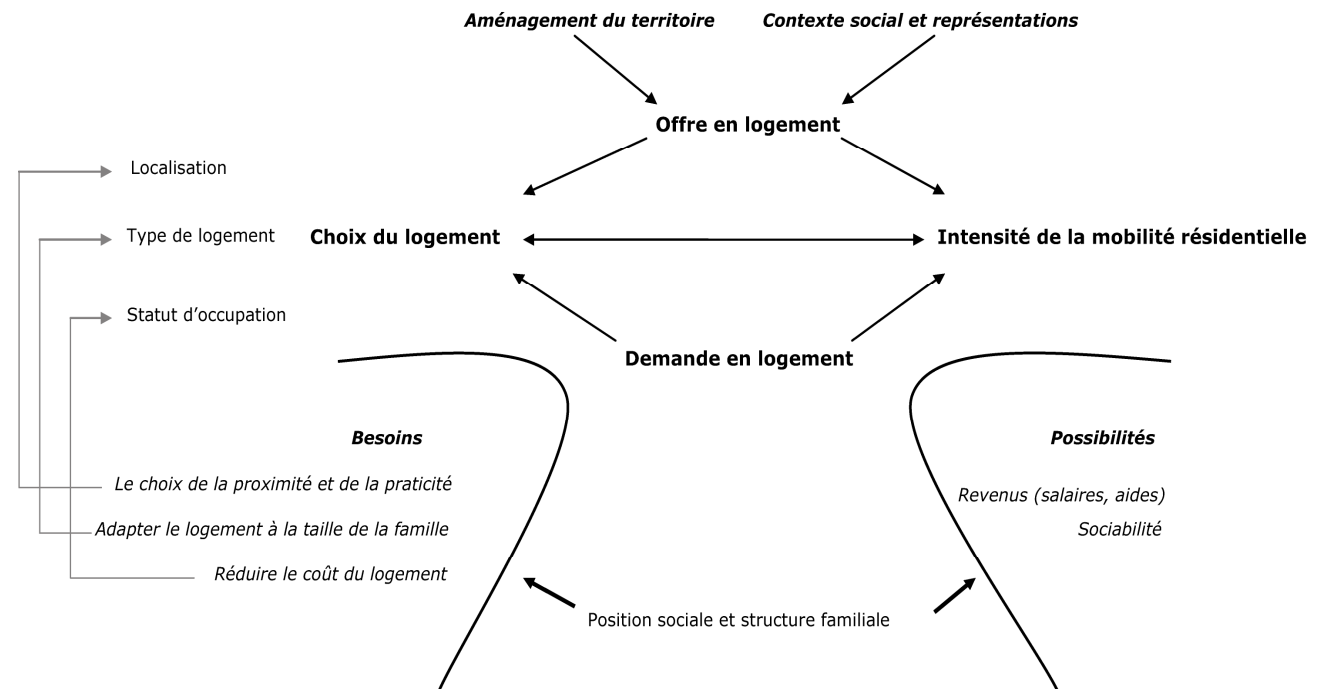
* (AIVS) Agences immobilières à vocation sociale

Source : Enquête (2009)

3. CONCLUSION

La montée de la monoparentalité symbolise l'évolution des aléas de la vie familiale qui modifient fortement la demande de logements, perturbant par là-même le parcours familial et résidentiel classique (d'abord le logement locatif suivi de l'accession à la propriété, notamment à l'arrivée de l'enfant dans la famille). L'organisation d'un territoire, le manque de logements locatifs et sociaux, les prix du marché immobilier complexifient la recherche de logement. A travers leurs pratiques résidentielles, les individus les plus démunis « font avec ces mécanismes, les devancent ou contribuent indirectement à les transformer » (Bonvalet, Dureau, 1990, p.133). Les contraintes immobilières orientent de façon plus ou moins stricte les arbitrages effectués entre les diverses opportunités qui se présentent aux familles dans leur zone de prospection.

Les mères isolées ont parfaitement conscience de l'enjeu que représente pour elles la localisation du logement pour l'équilibre qu'elles cherchent à atteindre entre leurs diverses obligations et leurs aspirations à une relative autonomie. Elles ne peuvent déployer des *stratégies résidentielles actives* que lorsque les ressources financières le permettent. Mais les mères isolées sont le plus souvent limitées à des actions plus défensives qualifiées précédemment de *tactiques résidentielles* afin d'aboutir à une « réinsertion résidentielle » qui permet ensuite de construire des projets d'émancipation. Ces tactiques d'adaptation et ces compromis déterminent ensuite le statut d'occupation, la localisation et le type de logement choisi (figure 44). Les localisations résidentielles choisies résultent de l'inscription dans l'espace des motivations des familles. L'enquête révèle aussi bien le poids des obligations familiales et parentales (attrait pour les centres-villes, proximité de l'ancien conjoint, besoin de praticité) qu'une volonté certaine de s'émanciper (accès à la propriété, recherche de bien-être social). Finalement, le logement est un révélateur des différentes manières de vivre une situation monoparentale.

Figure 44 – **Des parcours résidentiels, entre tactiques et compromis**

Réalisation : F. Leray, CNRS UMR ESO 6590, 2010

CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE

L'analyse des comportements résidentiels confirme que l'entrée en situation monoparentale entraîne très souvent un déménagement immédiat. Les mères isolées sont contraintes de déménager pour réajuster leurs dépenses de logement à leurs possibilités financières, mais aussi pour des raisons psychologiques. C'est tout un mode de vie qui se trouve bouleversé. L'abandon d'une vie familiale en couple et la baisse mécanique du niveau de vie en début de monoparentalité engendrent des conséquences sur le bien être des femmes et des enfants, et donc sur la manière de vivre ce nouveau départ. De fait, le *regard* que portent les femmes sur leur espace résidentiel est significatif de cette confrontation des mères seules à une situation d'instabilité qui comporte plusieurs types de ruptures (changement de statut d'occupation de type de logement, de quartier, de communes, rapprochement ou éloignement par rapport au réseau social). En effet, le sentiment de *déclassement social* provient d'abord d'une trajectoire résidentielle descendante contrainte, d'une dégradation des conditions d'habitat en termes de confort, de taille, d'environnement, de cadre de vie. Le jugement porté sur la situation de résidence actuelle est aussi dépendant des situations antérieures d'habitat. De plus, parce que le déménagement est motivé par une rupture familiale, la perte d'autonomie est considérée comme un échec.

Toutes les familles n'ont cependant pas la même demande résidentielle. La littérature scientifique montre bien que celles qui comptent beaucoup d'inactifs (retraités, familles nombreuses) peu astreints à des migrations quotidiennes peuvent se localiser loin des centres d'emplois, en habitat individuel. En ce qui concerne les mères de famille monoparentale, celles-ci doivent nécessairement faire des concessions par rapport à la localisation ou à l'accessibilité de leur logement et se défaire d'un confort acquis au cours de la vie. Les compromis et le champ limité des possibles (localisation du logement, besoin de proximité de la centralité urbaine pour davantage de praticité) expliquent pourquoi nous avons parlé de *tactiques résidentielles* pour définir ces comportements résidentiels conformes à une logique « du moindre mal ». Certaines parviennent à se défaire du poids de la monoparentalité en retrouvant une situation résidentielle conforme à leurs ambitions (retour

à la propriété, à l'habitat individuel). D'autres sont soumises à un champ des possibles trop limité et à une immobilité résidentielle subie (impossibilité de sortir du parc de logement social par exemple).

Le choix du lieu de résidence a naturellement des conséquences sur l'organisation de la vie au quotidien. La question de la conciliation des obligations familiales avec les exigences de leur vie professionnelle se pose avec une acuité particulière. Les arrangements ou les tactiques mobilisées par les individus modèlent leur vie quotidienne, privée et familiale (troisième partie). Il s'agit pour les parents isolés de trouver des solutions pour atténuer la pression temporelle et financière inhérente à une gestion en solo de la vie quotidienne : quel emploi du temps adopter ? Comment faciliter les déplacements rapides et de proximité ? Comment assumer la garde des enfants ? De manière générale, comment concilier vie de famille et vie professionnelle ? Comprendre les pratiques spatiales du quotidien des mères isolées, c'est comprendre leur manière d'articuler les lieux pratiqués.

TROISIEME PARTIE

DES PRATIQUES SPATIALES DU QUOTIDIEN DANS UN ESPACE DE VIE RESTREINT

INTRODUCTION DE LA TROISIEME PARTIE

Les contraintes individuelles combinées avec les contraintes spatiales et temporelles façonnent la diversité des pratiques. La troisième partie de la thèse doit montrer si ces pratiques spatiales largement influencées par les parcours résidentiels sont révélatrices d'une rétraction des espaces de vie.

La parentalité est devenue centrale dans les modes de vie et d'organisation des familles. La question de la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale se pose avec une acuité particulière : « cette question est d'autant plus importante que les mutations sociétales contemporaines agissent en faveur d'une désynchronisation des temps sociaux, collectifs ou individuels » (David, 2007, p.191). Cela s'explique à la fois par des changements survenus au niveau de la famille et des changements intervenus dans la sphère du travail (flexibilité du temps de travail, arrivée massive des femmes sur le marché de l'emploi, individualisation des pratiques). La relation famille-emploi, devenue un objet d'étude vers le début des années 1970, a forcé à reconsidérer les anciens modes d'articulation entre la sphère professionnelle et la sphère familiale. Marie-Agnès Barrère-Maurisson estime que « les évolutions économiques et sociales récentes, dans nos sociétés développées, ont conduit à poser différemment la question de la relation entre la sphère professionnelle et la sphère familiale » (Barrère-Maurisson, 1992, p.17). L'évolution des modes de vie inhérente aux processus sociaux contemporains a une traduction autant spatiale que temporelle : « un éclatement des territoires et une fragmentation des temps sociaux » (Daems, 2007, p.103).

Le sixième chapitre présente la difficile organisation quotidienne des femmes en situation monoparentale dans ce contexte d'intensification des tensions entre travail et vie privée. Pour ce faire, nous décrivons la manière dont elles assument la difficile conciliation entre la vie familiale (charges éducatives, temps parental, domestique) et la vie professionnelle (horaires et temps de travail). L'objectif de ce chapitre est également de montrer comment la discordance des temps sociaux au quotidien agit sur la mobilité (les pratiques de mobilité et de déplacements) et sur l'organisation quotidienne des familles (gestion des imprévus, services de garde).

Parce que la mobilité spatiale et les réseaux sociaux forment des compositions congruentes, la sociabilité des mères seules est analysée dans le septième chapitre. Les réseaux de sociabilité sont donc des structures dynamiques, non-figées. Evaluer les réseaux de relations que les familles peuvent mobiliser et le système d'échanges dans lequel ils sont insérés revient à évaluer le risque d'isolement social. D'une part, l'isolement physique des familles monoparentales peut provoquer leur isolement social. D'autre part, la sociabilité des mères seules est mise à rude épreuve lorsque la participation à des activités pendant les soirées et les week-ends se fait plus rare.

Enfin, le dernier chapitre de la thèse est présenté comme un chapitre de synthèse. Le problème de la spatialité des mères isolées interroge l'accessibilité aux réseaux quotidiens et à ses pôles d'interactions à travers les facteurs excluant que peuvent être la distance, la sociabilité ou la capacité à s'organiser et à se déplacer. Représenter graphiquement les figures caractéristiques d'espaces de vie rétractés permet de mieux comprendre l'évolution des espaces de vie depuis le changement familial. Il s'agit également dans ce chapitre de confronter les concepts abordés dans la thèse avec la réalité du vécu de la monoparentalité : peut-on affirmer que les formes de dépendance recensées depuis le début de la thèse induisent une inertie familiale et sociale ? Les mères de famille monoparentale considèrent-elles, comme le chercheur, que la monoparentalité n'est qu'une simple étape dans le cycle de vie ?

CHAPITRE 6

L'ORGANISATION DES PRATIQUES SPATIALES DU QUOTIDIEN EN SITUATION MONOPARENTALE

Tout d'abord, étudier l'organisation de la vie quotidienne des familles, c'est inévitablement porter la réflexion sur les temps sociaux. Les séquences de la vie quotidienne alternent des temps de travail, des temps de trajet, des temps réservés à la sphère domestique et des temps de loisirs : les temporalités sont au cœur des espaces vécus des individus. Une journée se compose de temps sociaux qui se succèdent mais débordent également les uns sur les autres. En fonction de leur trajectoire familiale, et de leur situation particulière, les individus ressentent différemment l'équilibre des rythmes. La pression du temps sur l'organisation de la vie varie selon les périodes du cycle de vie. Obligées de faire face en solo, et comparativement aux familles en couples, les familles monoparentales sont confrontées à une série d'obstacles supplémentaires : les mères isolées sont obligées d'être «surorganisées».

La succession des étapes du cycle de vie s'accompagne d'un changement des lieux fréquentés et implique un réaménagement de l'espace physique et affectif. Nous validons cette hypothèse en montrant comment l'entrée en monoparentalité transforme les habitudes en matière de mobilité quotidienne. Une réévaluation des pratiques spatiales au quotidien et l'appui des réseaux de solidarité sont nécessaires pour limiter le poids des contraintes économiques et sociales. Les pratiques spatiales comme nous les envisageons sont celles qui rythment la vie quotidienne, celles qui renvoient aux « temporalités ordinaires » (Raymond, 1998). Enfin, la question de l'articulation des contraintes liées à l'activité professionnelle et des exigences imposées par la *vie en solo* est centrale dans les modes de vie et d'organisation des familles monoparentales. L'un des plus grands défis pour les politiques publiques et les femmes concernées est sans conteste l'accès aux services de garde et l'accueil des jeunes enfants. L'aménagement des horaires des services de garde, leur disponibilité ainsi que leur coût influent directement sur l'organisation quotidienne des mères de famille monoparentale.

1. UNE DISCORDANCE DES TEMPS SOCIAUX

L'articulation des différents temps sociaux impose la conciliation de logiques contradictoires qui relèvent conjointement du champ économique (emploi, travail), social (structures familiales, interactions sociales) et politique (soutien du cadre public) (David, 2007). Cette organisation de la vie quotidienne est source d'arbitrages complexes dans toutes les familles. Par une accumulation des responsabilités à assumer en solo, la situation monoparentale est d'autant plus une source de tensions dans l'équilibre des temps sociaux⁵⁴. Être une mère isolée, c'est « vivre sous pression » (Martin, Le Bihan-Youinou, 2005).

1.1. La pression temporelle au quotidien

Pour les parents isolés, le rôle parental se conjugue au singulier : « *être mère seule est une situation très difficile ; d'abord, nous avons deux rôles : celui de la mère et celui du père* » explique Judith. La figure 45 illustre la pression temporelle vécue par les mères isolées. Pour les familles en couple, la pression temporelle est supposée moindre puisqu'il y a un partage (plus ou moins égal) du temps quotidien de l'enfant entre son père et sa mère. Ce qui caractérise la vie quotidienne des mères isolées, c'est le manque de temps et le sentiment de ne jamais pouvoir accomplir toutes les tâches qui devraient l'être. Au temps de travail s'ajoutent des instants indispensables consacrés aux tâches parentales, aux tâches domestiques et au temps physiologique.

⁵⁴ Nous distinguons quatre temps sociaux en se basant sur les « cinq temps de la vie des ménages » identifiés par le groupe « Division Familiale du Travail » du laboratoire MATISSE du Centre national de la recherche scientifique (Barrère-Maurisson, 1992) :

Le temps professionnel : exercer ou rechercher un emploi, suivre une formation ou des études, se déplacer entre le domicile et le lieu de travail ou de formation

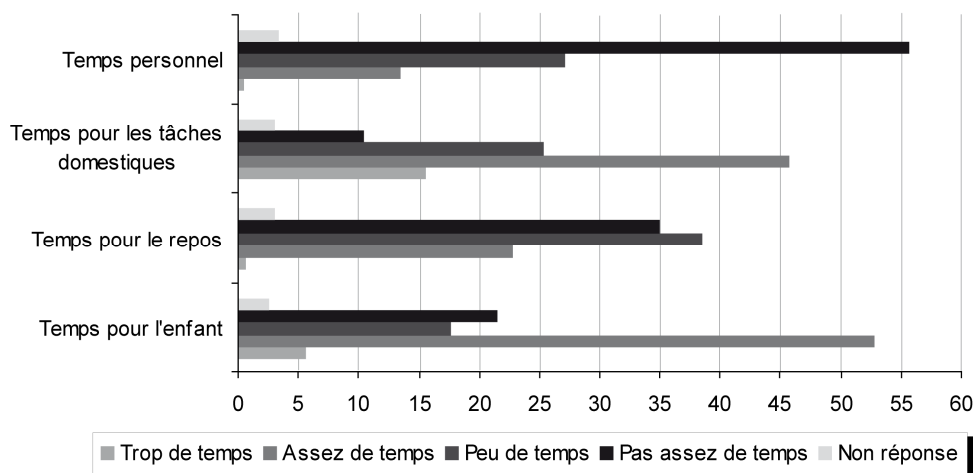
Le temps personnel : ne rien faire de spécial, avoir des loisirs à la maison, avoir des loisirs à l'extérieur, exercer des activités bénévoles ou associatives.

Le temps domestique : préparer les repas, faire les courses, faire la lessive, repasser et ranger le linge, nettoyer et ranger la maison, jardiner, entretenir la maison.

Le temps physiologique : dormir, faire sa toilette, prendre ses repas.

Le temps parental : le temps parental domestique (s'occuper des enfants, les habiller, leur faire la toilette, leur faire prendre les repas), le temps parental « taxi » (les conduire à l'école ou les accompagner à des activités extrascolaires), le temps parental scolaire (aide aux devoirs) et le temps de sociabilité parentale (parler, jouer ou sortir avec eux).

Figure 45 – La pression temporelle des familles monoparentales (en %)



Source : Enquête (2009) – Réalisation : F. Leray, CNRS UMR ESO 6590, 2009

1.1.1. Un « mi-temps » parental

Le temps parental est le temps consacré par les parents à des activités directement et exclusivement destinées aux enfants. En situation monoparentale, la disponibilité des femmes pour offrir des activités stimulantes est compromise : 21,5% des mères isolées considèrent que le temps qu'elles accordent à leur(s) enfant(s) n'est pas du tout satisfaisant (figure 45). L'âge des enfants détermine l'usage du temps libre et le temps pour le sommeil. Le temps quotidien passé en présence des enfants est le plus élevé chez les familles ayant de jeunes enfants. Ce temps a tendance à diminuer avec l'avancée en âge. Le temps passé avec les enfants est aussi vécu comme une contrainte lorsque le temps parental empiète sur les autres temps sociaux : 42,2% des mères élevant des enfants de moins de six ans estiment qu'elles leur consacrent trop de temps contre seulement 4,4% des mères n'élevant que des enfants majeurs (Enquête, 2009). La nature du temps parental évolue également avec l'âge des enfants : le temps consacré aux soins diminue au profit d'un plus fort investissement sur les activités de sociabilité. Ce sont les quatre dimensions du temps parental qui sont concernées par une désynchronisation des temps sociaux. Le tableau suivant fournit quelques exemples.

Tableau 47 – Une fragilisation du temps parental

Le temps de sociabilité parentale	<i>« Il faut beaucoup de présence pour combler celle qui n'est plus là quotidiennement » Sophie</i>
Le temps parental domestique	<i>« Là où c'est un peu compliqué, c'est quand je travaille 10h30-16h et 18h-20h30. Le matin je l'accompagne à l'école, le midi il va manger à la cantine, moi sur mon lieu de travail, à 16h on se retrouve à l'appart, et lui prend son goûter, fait ses devoirs, fait les choses qu'il à faire et moi je fais les choses que j'ai à faire. Je m'occupe de son repas du soir en sachant qu'il va manger tout seul, quelque chose qui se réchauffe au micro onde ou froid. Donc je prépare à manger, je repars vers 17h30 et là je reviens vers 20h30, donc là normalement, il a mangé et il est prêt à aller se coucher » Véronique</i>
Le temps parental « taxi »	<i>« On n'a pas le conjoint à côté qui peut aider, l'appeler : « tu peux prendre l'enfant à l'école ? », non, je ne peux pas souvent être à l'heure... » Aurélie</i>
Le temps parental scolaire	<i>« Le mercredi, samedi et dimanche, elles sont livrées à elle-même pour les devoirs car pas le choix » Mathilde</i>

Source : Enquête (2009)

Outre la culpabilité que ressentent souvent les mères à la dissolution de leur union (les enfants peuvent vivre dans deux cellules familiales différentes, aux rythmes et fonctionnements bien distincts), l'insuffisance du temps accordé aux enfants provoque un sentiment de culpabilité très présent chez les mères interrogées : *« je culpabilise beaucoup de devoir laisser mon fils souvent seul par rapport à mes horaires de travail »* explique Nolwenn. De la même manière, Mireille se considère comme la première responsable de cette absence parentale : *« le point le plus négatif de cette séparation est la diminution conséquente de ma disponibilité pour mes enfants du fait de mon choix de travailler plus. La question reste entière quant à savoir s'il s'agit du bon choix que d'avoir augmenté ma charge de travail... »*. Les mères isolées ne bénéficient souvent que d'une faible marge de liberté dans l'organisation de leur vie professionnelle et personnelle. Mais avec le recul, Mireille estime qu'elle ne pouvait pas faire autrement : *« quand ses enfants sont petits, la maman court partout (...) Dans certains cas, ils se sont retrouvés un peu tout seuls alors qu'ils étaient encore jeunes. Plus autonomes...mais je n'avais pas trop le choix »*. Décider de travailler à temps plein amène ainsi à se poser la question de l'épanouissement de chacun des membres de la famille. Le projet professionnel d'Elodie, une jeune mère de 25 ans au chômage, est devenu incertain du fait de cette volonté

d'omniprésence parentale : *« le retour sur le marché du travail est très difficile si on veut trouver un emploi permettant de consacrer autant de temps aux enfants, il faut faire beaucoup de compromis, faire des choix importants ».*

Selon la spécialiste de la petite enfance Anna Pinelli, « conduire l'enfant vers l'autonomie, c'est tout simplement l'amener à constater qu'il est capable d'agir seul » (Pinelli, 2004, p.14). Pour les mères isolées, l'apprentissage du sens des responsabilités est jugé bien trop précoce car il n'est pas accompagné d'une présence parentale suffisante. En effet, outre le temps accordé à la scolarité, c'est l'épanouissement de l'enfant qui devient une intense source d'inquiétude. Voici ce qu'en dit Mathilde : *« le temps que je passe avec mes enfants, c'est « devoirs », les faire manger et au lit donc, trois heures environ, c'est pas beaucoup par jour. Je trouve qu'elles ont des responsabilités et donc mûrissent trop vite et ne vivent pas leur enfance comme les enfants de leurs âges ».* Certaines femmes ont le sentiment que leur situation familiale ne leur permet pas d'exercer entièrement leur rôle de parent. Pour celles qui étaient en couple, la supervision parentale leur semble moins vigilante et moins cohérente : culpabilisation et autodévaluation ponctuent alors leurs discours. Enfin, lorsque les mères sont en crise économique, la précarité mobilise une grande partie de l'énergie des parents et diminue du même coup la disponibilité des mères pour leurs enfants, leurs ressources et leur patience. C'est le cas d'Aurélie : *« je passe mon temps à trouver des boulots, à essayer de m'en sortir. Parfois quand ça devient trop difficile, je me relâche, et ce sont mes enfants qui en subissent les conséquences. Ils voient leur mère fatiguée, stressée, c'est dur pour eux j'en suis sûre ».* L'accumulation des rôles sociaux crée une tension physique et psychologique qui peut aussi se répercuter sur les enfants. S'il y a trop d'anxiété et de fragilité chez la mère, le risque est que l'enfant s'en imprègne. Les pressions temporelles et émotionnelles liées au travail amènent des tensions au sein de la famille.

Le risque est alors que l'éducation des enfants soit uniquement considérée comme une affaire de « quantité de temps » et d'équilibre entre les sphères professionnelle et privée. L'inquiétude des mères interrogées est alors la « qualité du temps » passé avec l'enfant. Leur objectif est de ne pas consacrer uniquement le temps parental au temps scolaire mais davantage aux activités de sociabilité parentale dans la mesure où les activités communes tendent à diminuer en fréquence. Le temps de travail doit composer avec des temps contraints (temps parental) et non contraints (temps personnel). Puisqu'il est par définition non contraint, les mères isolées ont également tendance à mettre de côté le « temps pour soi » afin de privilégier le temps passé avec leur(s) enfant(s).

1.1.2. La rétraction du temps pour soi

Le temps personnel

Le temps personnel se subdivise en temps de loisirs et en temps de sociabilité. De façon générale, 57,5% des mères isolées estiment que leur temps consacré à leurs loisirs est très insuffisant (Enquête, 2009). La gestion familiale du temps libre au quotidien n'est possible que si les mères isolées ont des horaires plus ou moins compatibles avec ceux de leur(s) enfant(s). Les temps parental et professionnel empiètent fortement sur le temps libre. Celui-ci est principalement investi dans des activités domestiques. Il n'est donc pas conçu comme un temps particulièrement actif. Les moments considérés comme essentiellement privés sont souvent des temps de récupération plutôt que de loisirs.

- Trouver du temps pour soi ne se fait pas seul

La responsabilité de l'ancien conjoint n'est pas uniquement financière. Le partage des responsabilités parentales est primordial pour laisser le temps aux parents de se reposer. Servane revendique pleinement la place de son ancien conjoint auprès de ses enfants : *« il est aussi essentiel que le père prenne régulièrement les enfants en garde pour permettre à la maman de souffler. Sans cela, personnellement, je n'y arriverai pas. Je n'ai pas de temps pour moi. J'aimerais bien faire des activités. Il y a des fois où j'aimerais bien en fin de semaine, souffler »*. Lorsque les pères ne remplissent pas totalement leur rôle, certaines mères isolées témoignent de leur préjudiciable absence. C'est le cas de Gwenaëlle : *« son papa est censé la récupérer un week-end sur deux, mais c'est pas toujours évident parce qu'il est beaucoup d'astreintes ou en voyages à l'étranger donc parfois, je suis très frustrée, je gère même pas mes temps de repos »*.

Tableau 48 – **Trouver du temps pour soi**

Sophie	<i>« Travailler et s'occuper de mon enfant, cela donne moins de temps libre. Moi qui aime faire du sport, c'est quelque chose d'assez énervant »</i>
Gwenaëlle	<i>« C'est le nœud du problème. Quand on est maman célibataire, c'est bah faire une activité, ouais, quand ? Je fais quoi de mon enfant pendant ce temps là ? J'ai pas forcément les moyens d'avoir une baby-sitter et j'ai pas de famille à proximité donc c'est tout le problème »</i>

Liz	<i>« Si je sors ça va être un soir où je ne n'ai pas mon fils mais en même un soir où le lendemain je dois travailler donc je ne vais pas pouvoir me coucher à cinq heures du matin donc il faut que je gère ça »</i>
Nadine	<i>« Moins de temps pour moi quand même. J'essaie de faire du sport mais c'est un peu la course le soir. Mais je le fais quand même. Je m'organise »</i>

Source : Enquête (2009)

La situation monoparentale n'est pas synonyme d'isolement pérenne ou systématique. L'exercice de l'autorité parentale influence l'emploi du temps des mères isolées de manière significative. Lorsque les enfants résident chez l'ancien conjoint, en alternance ou pendant les vacances, une solitude transitoire peut s'installer. Laurence en témoigne : *« ça été dur les moments où les enfants partent chez le papa et que l'on se retrouve toute seule. L'isolement et la solitude c'est pas quelque chose que l'on gère facilement »*. Cependant, avec le temps, Laurence estime, avec un peu de gêne, que les aspects négatifs de la séparation ont peu à peu disparu : *« à la place d'en faire un moment difficile, j'en ai profité pour faire des choses, j'en ai fait un avantage. Sans être méchante, j'adore quand mes enfants partent en vacances. J'ai toujours réussi à positiver, c'est moi qui l'ai voulu en plus, qui ai pris la décision de partir, donc je me suis toujours dit, tu assumes maintenant »*. Elle estime que, contrairement aux mères en couple, lorsque les enfants sont absents, les mères seules ont tout le loisir de ne penser qu'à leur temps personnel.

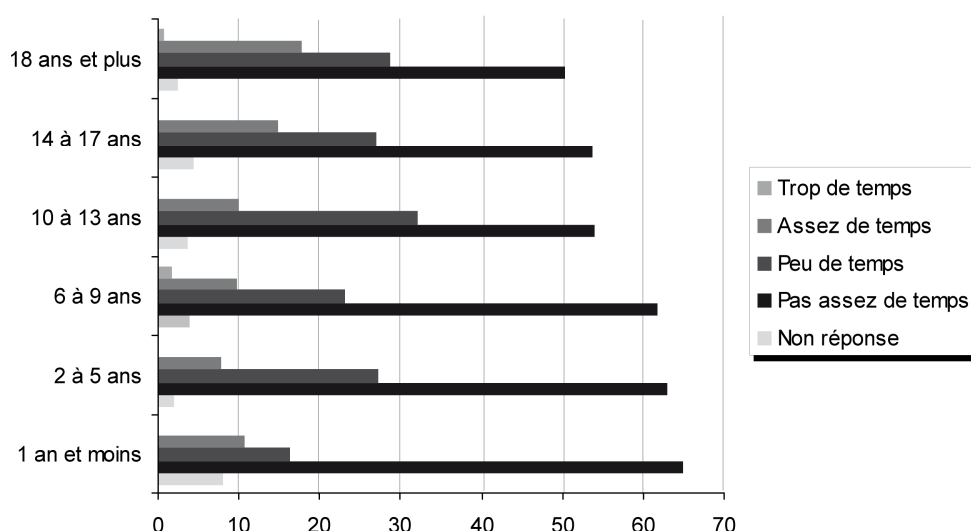
- Trouver du temps pour soi dépend de l'âge des enfants

Le temps personnel varie selon l'âge des enfants : 64,9% des mères isolées estiment que le temps consacré à leurs loisirs est très insuffisant contre 50,4% des mères ayant des enfants majeurs (figure 46). Ce ressenti est également davantage évoqué par les mères ayant trois enfants ou plus (61,7%) que par les femmes ayant un seul enfant (57,6%), par les mères ayant la garde totale de leur(s) enfant(s) (59,3%) que par des mères en ayant la garde alternée (46,3%).

L'emploi du temps est bouleversé à l'arrivée d'un premier enfant ou lorsqu'une situation monoparentale débute alors que les enfants à charge sont en bas âge. Dans le cas de Nadine, le devoir parental demande une présence de tous les instants : *« c'est le fait d'avoir des enfants en bas âge qui nous isole. Vous ne pouvez pas faire tout ce que vous voulez donc vous êtes mise de*

côté, et c'est très difficile physiquement et moralement. Mettre toute son attention sur les enfants alors qu'il y a tant à faire, c'est très compliqué ». Lorsque les enfants sont plus âgés, la situation tend à s'améliorer. Plus les enfants grandissent, plus les mères isolées bénéficient de temps qu'elles peuvent consacrer à leurs amis ou à des activités de loisirs. Véronique estime que depuis que ses deux enfants gagnent en autonomie, elle retrouve ses libertés : « *maintenant, j'arrive à plus trouver du temps personnel. Maintenant, j'ai moins souvent besoin d'être derrière eux sans arrêt donc je me permets de faire une activité sportive si j'en ai envie. Je peux trouver plus temps alors que petit c'est beaucoup plus difficile parce qu'il y a les devoirs, faut être là après l'école (...)* ». Nolwenn, mère d'un garçon de dix ans, envisage l'avenir de la même manière : « *pour le moment, je pense seulement ne pas savoir encore m'accorder assez de temps pour mes loisirs personnels, sans mon fils. Cela viendra sûrement quand il sera un peu plus grand* ».

Figure 46 – **Le temps personnel des familles monoparentales selon l'âge des enfants (en %)**



Source : Enquête (2009) – Réalisation : F. Leray, CNRS UMR ESO 6590, 2009

Le temps physiologique et domestique

De la même manière que pour le temps personnel, le temps physiologique (dormir, faire sa toilette, prendre ses repas) se restreint en situation monoparentale : 35% des mères isolées estiment ne pas avoir assez de temps pour le repos (Enquête, 2009). Le manque de repos est largement mis en avant par les mères interrogées (tableau 49).

Tableau 49 – Le temps du repos

Elodie	<i>« Le fait de se retrouver seule avec des enfants est difficile car il faut tout gérer, tout organiser pour les enfants. Il faut assurer le rôle des deux parents à la fois et parfois, c'est lourd. Vous ne pouvez pas vous reposer sur quelqu'un pour vous aider. Vous devez vous débrouiller seule pour tout »</i>
Elizabeth	<i>« Il faut, quand on est seule, être un « chef d'entreprise », régler les factures, assurer la nourriture, le loyer, les vêtements, et surtout bien penser à tout, le travail en supplément. Pas le temps de prendre des vacances. Travailler, toujours, et pas le temps de se reposer. Il faut que tout marche, tous les jours, et surtout, ne pas « oublier ». Les enfants sont là pour vous le rappeler »</i>
Mireille	<i>« J'ai beaucoup de mal à tout organiser, les journées ne sont pas assez longues. Le sommeil est diminué, la fatigue plus intense. Je suis fatiguée et quelques fois, épuisée de tout gérer. Mais il faut bien continuer car personne ne va le faire à ma place. Cela a un impact sur la santé »</i>
Jeanne	<i>« Je ne peux pas me reposer ! Le soir on s'endort vite car demain, c'est la même journée ! Travailler n'est vraiment pas du repos, on mène une double vie ».</i>
Servane	<i>« Le soir quand je rentrais du boulot, fallait donner le bain, préparer à manger, les coucher à huit heures. A partir de là, fallait que je m'occupe du lave vaisselle, que je décongele la viande pour le lendemain, faire du repassage, des machines. Je me posais, il était 22 heures »</i>

Source : Enquête (2009)

Le temps consacré au repos est davantage un problème pour les mères élevant des enfants en bas âge : 26,9% des femmes qui n'ont que des enfants majeurs estiment que leur temps de repos est très insuffisant contre 42% des mères qui n'ont que des enfants de moins de trois ans. Naturellement, cela concerne 28,5% des femmes qui n'ont qu'un seul enfant contre 44,2% des mères qui élèvent trois enfants ou plus. Il est également intéressant de mettre en perspective les différences entre le type de résidence des enfants : 26,8% des mères adoptant le système de la garde alternée n'ont pas assez de temps pour se reposer contre 38,6% des mères qui ne peuvent compter que sur elles-mêmes (Enquête, 2009). Du point de vue physique, physiologique, cette fatigue ne s'estompe guère pour les mères actives qui ne peuvent pas compter sur la présence de l'ancien conjoint. Voici comment Aline décrit une journée type : *« pour les mères qui en plus travaillent, c'est d'autant plus dur. On se lève le matin*

vers 7h30, prépare les enfants, les fait déjeuner, direction l'école. On file au boulot jusqu'au soir. De là, vite les courses, car traîner les enfants le samedi dans les magasins, c'est horrible !. Aussitôt, on file les chercher à la garderie. Retour à la maison vers 18h30, faut préparer le repas. 19h30, on les prépare pour le dodo. Hop, ce n'est pas tout mais il y a le ménage ! 20h30, tout le monde dort, le ménage est fait, enfin je peux me reposer ! Et on s'endort vite car demain, c'est la même ! En prenant mon cas personnel, travailler n'est vraiment pas du repos, on mène une double vie. Le travail professionnel et le travail personnel ».

Les difficultés de la gestion en *solo* influe également sur le temps domestique des mères isolées : le temps consacré aux tâches ménagères et aux soins des enfants (15,5% considèrent accorder trop de temps à leurs tâches domestiques, Enquête, 2009). Les mères isolées doivent assumer l'ensemble des tâches jugées comme fatigantes, irritantes lorsqu'elles s'imposent après une journée de travail. Mathilde résume la situation de l'ensemble des femmes interrogées : *« être un parent isolé c'est deux fois plus de temps aux tâches ménagères et deux fois moins de temps pour les enfants. Les journées sont trop courtes ! »*. Naturellement, le temps domestique évolue en fonction de la taille de la famille et de l'âge des enfants : 21% des mères élevant trois enfants ou plus estiment accorder trop de temps aux tâches domestiques contre 13% des mères n'élevant qu'un seul enfant (Enquête, 2009).

Enfin, la réduction du temps domestique est une difficulté majeure pour les mères qui souffrent d'isolement comme Carole qui témoigne des effets négatifs d'un non partage du travail domestique : *« vivre seule avec des enfants sans famille à côté, c'est très difficile, parce qu'on a personne sur qui compter en cas de difficultés (maladies, sorties, autres). Je suis obligée d'accomplir toutes les tâches ménagères même si je suis malade, pour faire bien vivre ma famille »*. Cette responsabilité est également lourde à assumer pour les femmes qui travaillent à temps complet (ou à des horaires réguliers). La situation de Liz illustre les bienfaits d'horaires de travail atypiques pour l'entretien du logement : *« je ne commence mon boulot qu'à midi, du coup, le matin, j'emmène mon fils à l'école et puis après j'ai du temps pour le ménage, les papiers. Je ne me repose pas le matin, mais au moins j'en profite pour soigner mon appart' »*. L'accumulation des rôles sociaux en situation monoparentale explique la propension des femmes à adopter de tels horaires.

1.1.3. Le temps des imprévus

Les mères isolées font état d'une organisation temporelle exigeante au quotidien. Elle devient irréalisable lorsque des événements imprévus de dernière minute interviennent

(des imprévus de la vie personnelle ou professionnelle), lorsque les temps réguliers nécessaires à la vie quotidienne deviennent impossibles à cumuler avec ces « temps exceptionnels » (Kergoat, Touchard, 2007). L'organisation se complique lorsqu'il faut s'occuper des petits tracas du quotidien. Les situations d'urgences mentionnées par les mères interrogées sont de plusieurs ordres (le tableau suivant fournit quelques exemples).

Tableau 50 – **Les temps imprévus**

Les réparations	<i>« La grosse perturbation, c'est la panne de bagnole, surtout ça. Si ça arrive, j'aurais du mal à me débrouiller » Anne</i>
Les réunions scolaires	<i>« Les réunions parents élèves, c'est le soir, quand mes parents sont pas là, et bien j'y vais pas tout simplement. Je ne paierais pas de baby-sitter, je ne peux pas. Ça revient tellement souvent que je ne pourrais pas » Anne</i>
Les maladies	<i>« C'est un peu la catastrophe quand un de nous est malade, quand c'est moi, je dois tout gérer malgré tout. Il m'est arrivé d'avoir une petite pneumonie, obligé d'aller chercher mon fils à l'école, c'était horrible, et puis quand c'est lui, et bien faut s'organiser, voir avec son père, c'est toujours le bordel » Liz</i>
Les grèves	<i>« Si, quand il y a des grèves, à l'école, ou dans les bus. Là ça complique tout. Faut se réorganiser avec ce qu'on a, appeler des amis, ses parents, demander de l'aide » Aurélie</i>
La fatigue	<i>« On a toujours l'impression de courir, de ne pas passer suffisamment de temps avec mon enfant. Mais j'arrive quand même, en étant énergique, à faire des choses, mais je ne me pose pas beaucoup quand on veut tout gérer au mieux. Ça peut se complexifier quand on est fatigué et qu'on a plus de forces. Mais faut être là » Judith</i>

Source : Enquête (2009)

Pour Laurence, « c'est surtout dur quand tout arrive, vous savez tous les problèmes arrivent en même temps c'est sûr, mais bon après, j'ai quand même un certain vécu donc on relativise, je commence à arrêter de paniquer à chaque fois qu'il m'arrive un problème, de toute façon, il y en aura toujours ». La marge dont les mères de famille monoparentale disposent dans la gestion de leur emploi du temps est très mince. Dans tous les cas, les femmes doivent trouver rapidement des solutions pour s'occuper de leurs enfants, concilier leur vie familiale avec leur vie professionnelle. L'avancée en âge des enfants, leur apprentissage de l'autonomie

mais aussi l'apprentissage par le parent de l'organisation quotidienne en situation monoparentale réduit la fréquence de ces temps imprévus qui provoquent une désorganisation de l'emploi du temps. Après un temps d'adaptation, Servane a compris comment « faire avec » : *« avec le temps on s'adapte, moi au début, je paniquais à chaque problème parce qu'on est pas trop soutenu dans ces moments là, j'ai souvent emmené mon dernier en retard à l'école. Après on sait qu'on peut compter sur certaines personnes, j'hésitais beaucoup au début mais maintenant, je n'hésite plus ».*

1.2. Les tactiques adoptées ou comment concilier vie familiale et vie professionnelle ?

La multiplicité des temps sociaux à gérer en solo conduit à une journée d'activités contraintes très étendue. Aucun partage des tâches n'est possible, d'où la nécessité de cumuler tous les temps. Afin de mieux comprendre les modalités d'organisation de la vie quotidienne des familles monoparentales, nous évaluons maintenant les tactiques mobilisées pour garantir un équilibre au sein de la cellule familiale.

1.2.1. Une réorganisation du temps de travail

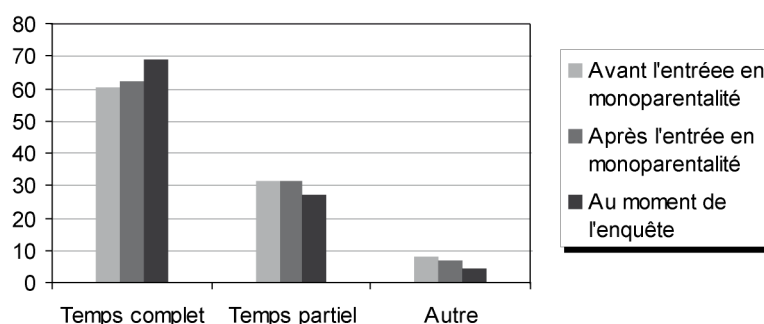
La monoparentalité a naturellement des effets sur l'emploi et le travail des mères. Le changement familial a eu des conséquences plus ou moins fortes sur la situation professionnelle de près des deux-tiers des mères isolées ayant répondu au questionnaire. Dans 19,8% des cas, les mères isolées ont changé d'emploi, 8,9% d'entre elles ont changé de poste et 8% ont arrêté soudainement leur activité professionnelle. Mais les évolutions les plus fréquentes sont celles ayant trait au temps de travail : 20% des mères ont connu une réorganisation du temps de travail, 15,8% une augmentation du temps de travail, et 12,6% une réduction du temps de travail (Enquête, 2009). Une nouvelle fois, ce sont les veuves qui subissent le moins d'évolution de leur situation professionnelle, notamment parce qu'elles sont souvent plus âgées et qu'en conséquence, elles peuvent avoir une situation professionnelle plus stable et, surtout, des enfants plus autonomes. En revanche, les jeunes mères n'ayant jamais vécu en couple sont souvent contraintes d'accepter un emploi qui ne correspond que rarement à leur niveau de qualification.

Le temps de travail des mères isolées est particulier. Celles qui sont actives travaillent plus souvent à temps complet que les mères vivant en couple : 56,9% des mères actives travaillent

à temps complet, 26,9% à temps partiel (contre 36% pour les femmes bretonnes en 2004) (Insee, 2007). La figure 47 révèle d'ailleurs une hausse de la part des mères en temps complet et une baisse de celles travaillant à temps partiel depuis l'entrée en monoparentalité.

Les femmes dont le temps de travail a augmenté évoquent une obligation justifiée par la nécessité d'assumer l'ensemble des dépenses familiales, quitte à être insatisfaites de l'emploi occupé. Cela se traduit souvent par un recours aux heures supplémentaires. Nadine exprime cette idée : « *j'ai cherché à travailler un peu plus, je fais un peu plus d'heures, des remplacements. J'ai la chance de travailler dans un secteur où il y a beaucoup de demandes, en tant qu'aide soignante* ». La situation professionnelle de Sophie a évolué de la même manière : « *ma vie professionnelle est devenue différente : temps complet et heures supplémentaires pour augmenter mes revenus et pour pouvoir résider dans un cadre de vie agréable et s'offrir des loisirs* ».

Figure 47 – **Evolution du temps de travail des mères isolées (en %)**



Note : autre : intérim, petits boulots
Source : Enquête (2009) – Réalisation : F. Leray, CNRS UMR ESO 6590, 2009

Les mères isolées qui ont réduit leur temps de travail mettent en avant le désir de s'occuper davantage de leur(s) enfant(s) et de disposer de plus temps pour les tâches domestiques (Enquête, 2009). Le temps partiel est en effet un bon moyen de concilier vie professionnelle et vie familiale. C'est pourquoi les mères de famille monoparentale aménagent un temps de travail qui leur permet de consacrer davantage de temps à leurs enfants. Etant à leur initiative, on peut qualifier ce temps de travail de « travail à temps réduit » (Maruani, 1993). Cependant, l'emploi à temps partiel n'est pas toujours un choix. Celui-ci est souvent imposé par l'employeur. En 2004, les 200 000 femmes occupant un poste à temps partiel en Bretagne représentaient 70% des postes salariés à temps partiel (Insee-Bretagne, 2007). La flexibilité du marché du travail exige rarement une disponibilité aux contraintes familiales. Le temps partiel est souvent associé à des conditions de travail contraignantes tant du point de vue de la précarité que de la contrainte des horaires.

La volonté des mères isolées de se consacrer davantage à leur(s) enfant(s) peut aller jusqu'à une interruption de carrière. C'est le cas d'Estelle, mère séparée avec un enfant : *« je pense qu'il est très difficile pour une femme seule avec des enfants d'exercer une activité professionnelle (manque de temps). Lors de ma séparation, mon fils avait 18 mois, je n'ai pas pu conserver mon poste, car il était très souvent malade. Ça manque de structures ! »*. Outre la réorganisation du temps de travail, une des tactiques adoptée pour concilier au mieux vie familiale et professionnelle est l'adoption d'horaires de travail atypiques.

1.2.2. L'adoption d'horaires de travail atypiques

Le travail qui pèse dans l'organisation de la vie personnelle n'est pas seulement lié à sa durée mais également à son organisation. Les nouvelles exigences familiales amènent à ce que le rapport au travail devienne sensiblement plus rigide, et moins souple au niveau des horaires. D'une part, la réorganisation du quotidien peut se traduire par une adaptation des horaires de travail avec le temps scolaire des enfants. Gwenaëlle explique ce qu'est une journée type pour elle : *« on se lève, on déjeune ensemble. Je la dépose à l'école pour huit heures moins le quart. J'ai adapté mes horaires de travail en fonction des horaires de l'école. Je la récupère à 18 heures à la fin de l'étude. Pour ne pas avoir l'étude déjà financièrement à payer, je me suis arrangée pour finir à 17h45 pour pouvoir la prendre à 18 heures. Je me suis arrangée avec mon employeur »*. Dans le cas de Gwenaëlle, une négociation avec l'employeur permet de mieux harmoniser la vie familiale avec la vie professionnelle.

D'autre part, les mères isolées optent très souvent pour des horaires de travail atypiques (tableau 51). En effet, une mère active sur deux travaille à des horaires irréguliers, c'est-à-dire très tôt le matin, très tard le soir, ou à des horaires variables dans la journée ou la semaine. Les mères isolées qui ne bénéficient pas de conditions stables de travail et qui sont aux prises avec des horaires « flexibles » ont le sentiment que leur rythme quotidien est régulièrement perturbé, qu'elles ne peuvent pas se consacrer comme elles le souhaiteraient à des activités culturelles ou des activités avec leur(s) enfant(s). Les travaux de Harriet B. Presser ont déjà montré que les horaires atypiques affectent la qualité du temps familial pour les parents en couple (Presser, 2004). Dans le cas des familles monoparentales, le temps parental souffre encore plus de cette concurrence.

Les mères seules sont d'autant plus concernées par les horaires irréguliers qu'elles sont nombreuses à exercer dans les secteurs où le temps de travail est particulièrement décalé (commerce, santé, restauration, action sociale). Les conditions d'emploi en temps partiel

comportent également plus souvent des horaires irréguliers, ce qui rend difficile la conciliation de la vie professionnelle avec les tâches parentales. De plus, les horaires de travail décalés des parents ont des effets négatifs pour le développement de l'enfant lorsque les enfants sont réveillés trop tôt, rentrés trop tard ou gardés selon des horaires irréguliers (Tabarot, 2008).

Tableau 51 – Les horaires de travail des mères isolées

Horaires de travail	Part des mères isolées
Typiques	49,5%
Atypiques	50,5%
Très tôt le matin	8,8%
Très tard le soir ou la nuit	7,7%
Dispersés dans la journée	10,7%
Variable d'une semaine à l'autre	23,4%
Total	100%

Champ : mères isolées actives

Source : Enquête (2009) – Réalisation : F. Leray, CNRS UMR ESO 6590, 2009

La progression des horaires non standards répond à une exigence des employeurs : « la norme de la journée de travail fait place soit à des horaires courts mais irréguliers, soit à des horaires plus longs mais dans l'ensemble plus réguliers (...). Ce sont les entreprises qui déterminent les horaires de travail de la plupart des salariés et qui se trouvent à l'origine des horaires décalés, fragmentés et réduits : l'augmentation des emplois dans le commerce et dans les services aux particuliers s'accompagne en effet du développement du travail aux marges de la journée normale» (Lesnard, 2006, p.375). L'irrégularité du temps de travail est difficile à concilier avec les charges extérieures au travail. Cependant, dans le cas des mères isolées, la prégnance des horaires irréguliers répond tout autant au désir des mères isolées de concilier au mieux la vie familiale et professionnelle. Elles doivent souvent opter pour des *horaires atypiques choisis* afin de mieux concilier le travail, la famille et la vie personnelle. La situation vécue par Mireille est exemplaire : *« j'ai pu demander un poste de nuit pour être la plus présente possible avec les enfants, de pouvoir faire appel à mes parents pour garder mes enfants pendant un an puis à des étudiants ».*

Malgré tout, ce désir d'adopter des horaires atypiques contrevient parfois aux règles sociales. C'est notamment le cas d'une mère de trois enfants qui a souhaité concilier sa vie familiale en adoptant les mêmes horaires de travail que Carole : *« j'ai tenté de travailler de nuit pour faire des économies de garde mais les services sociaux me sont tombés dessus. En arrangement*

bien sûr avec le papa qui les gardait la nuit, mais aussi aux yeux du CDAS⁵⁵, ça n'était pas normal ! Du coup, je ne travaille plus ». La volonté de travailler à des horaires atypiques devient parfois incompatible avec l'exercice du rôle de parent. Pour les familles en couple, des arrangements sont possibles et peuvent se traduire soit par une diminution du temps de travail de l'un des deux parents, soit par l'instauration de plannings complémentaires. En revanche, les femmes seules ne peuvent compter que sur elles-mêmes.

La conséquence de ces contraintes temporelles et organisationnelles est parfois le refus d'une offre d'emploi pourtant jugée satisfaisante, notamment lorsque les horaires de travail proposés par l'employeur sont incompatibles avec la vie familiale. Voici ce qu'en dit Nolwenn : *« étant tout seule, ça m'est arrivé de refuser même un CDI parce les horaires ne me convenaient pas, parce que c'était finir tard le soir. Donc c'était du type 19h, donc pas arrivée avant 19h30. Je ne voyais pas mon fils tout seul, ou fallait prendre une nounou, qu'il aurait fallu payer. Je n'ai pas envie de ne pas voir mon fils, de ne pas être là pour les devoirs. Là je termine à 17h. C'est bien »*. Le discours de Nolwenn révèle une réelle restriction professionnelle eu égard aux exigences du marché du travail. Dans son cas, c'est bien la situation familiale qui détermine les horaires de travail.

Les mères isolées prennent des mesures de réaménagement du temps de travail. Mais c'est l'ensemble des activités du quotidien qui est perturbé par la gestion en solo du quotidien : emmener les jeunes enfants partout à chaque déplacement, assurer les déplacements supplémentaires (vers le logement de l'ancien conjoint), assumer financièrement l'ensemble des déplacements (transport collectif, voiture individuelle). La question de la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle est plus facile à résoudre lorsque la capacité de déplacement des individus est optimale.

2. LA GESTION DES DEPLACEMENTS AU QUOTIDIEN

Il a été maintes fois démontré que « les difficultés de mobilité, en privant [les plus démunis] de l'accès au travail et à la formation, en les empêchant d'accomplir les gestes de la vie quotidienne, les maintiennent dans la précarité. Les pauvres sont pris dans un cercle vicieux » : *faire du surplace dans l'espace géographique les condamne à faire du surplace dans l'espace social* (Le Breton, 2005). Révéler les pratiques spatiales du quotidien des mères de

⁵⁵ Le CDAS est le centre départemental d'action sociale.

famille monoparentale suppose une analyse des pratiques de déplacements (moyens de transport) et de mobilité. Ce sont également les temps de trajet et la propension à solliciter leur entourage proche pour leurs besoins et ceux de leur(s) enfant(s), ou la possibilité de le faire, qui définissent les déplacements du quotidien.

2.1. Les pratiques de déplacement : un désir d'automobilité

Les mobilités quotidiennes dépendent largement d'un système d'opportunités, d'aspirations spécifiques et de ressources personnelles (revenus, réseaux sociaux, moyens de locomotion). Les taux de motorisation différencient les mères seules des autres mères mais aussi les mères seules entre elles. En France, la part du budget que les ménages consacrent aux transports est passée de 10,6% à 14,9% entre 1960 et 2004 (Arthaut, 2005). Il s'agit du poste de dépenses le plus élevé après le logement et devant l'alimentation. La voiture correspond à 83% du budget transports. Cela prouve bien à quel point son utilisation définit pratiquement à elle seule les pratiques de déplacements d'une famille et pourquoi nous devons nous y intéresser.

2.1.1. Une utilisation paradoxale de la voiture personnelle

L'utilisation des moyens de transport individuel des mères isolées est paradoxale. La voiture personnelle est indispensable, surtout lorsque les enfants ne sont pas autonomes dans leurs déplacements ou que les mères résident dans une commune rurale. Elles n'ont pas d'« autres choix » que d'utiliser une voiture perçue comme un bien d'équipement prioritaire. Pour Madeleine, veuve et mère de deux enfants, *« la plus grande difficulté est liée au transport. J'habite en pleine campagne [Saint-Renan, Finistère], toute sortie demande à avoir une voiture et mes enfants ne sont pas encore autonomes à ce niveau »*. Le fait que les mères isolées soient souvent seules à organiser l'ensemble des déplacements quotidiens explique donc que la part des mères disposant d'au moins une voiture personnelle est importante (87,2% d'entre elles) (tableau 52). Elle est supérieure à la moyenne de l'ensemble des ménages (85,5% des ménages bretons en 2006, Insee, recensement 2006). Mais dans le même temps, la dégradation de la situation financière constatée depuis le changement familial (67,3% des mères isolées en témoignent) explique certaines difficultés à se déplacer de manière autonome. Ainsi, 58,5% des mères qui ne disposent pas de voiture personnelle l'expliquent

pour des raisons financières, qu'il s'agisse du coût de la voiture elle-même⁵⁶ (32,1%) ou de celui de son entretien (24,3%). Certaines mères isolées ont également perdu ce moyen de déplacement dans le cas où la voiture utilisée avant le changement familial appartenait à l'ancien conjoint.

Tableau 52 – **Part des mères isolées à disposer d'une voiture personnelle**

	Part des mères isolées
Dispose d'une voiture personnelle	81,6%
Dispose de deux voitures personnelles	5,6%
Ne dispose pas de voiture personnelle	12,9%
Total	100%
Part des ménages bretons disposant au moins d'une voiture en 2006	
	85,5%

Source de la note comparative : enquête annuelle de recensement 2006, Insee
Source : Enquête (2009) – Réalisation : F. Leray, CNRS UMR ESO 6590, 2009

L'absence de voiture favorise l'isolement physique et social. Elle est un obstacle pour accéder à l'emploi (la voiture est devenue une compétence demandée par la plupart des employeurs) et elle peut inhiber la participation des mères comme des enfants à des activités en dehors du domicile. La mobilité autonome via l'automobile est devenue une norme sociale dans nos sociétés contemporaines : « les capacités de mobilité de ceux qui en sont le mieux dotées leur permettent de mieux intégrer à leurs choix résidentiels la composition sociale des voisinages, laissant ainsi les moins bien dotés dans un entre soi peu ouvert sur la société et stigmatisant » (Orfeuill, 2006, p.5). Dans un contexte de dépendance automobile croissante où les lieux d'activités s'inscrivent dans des espaces de plus en plus vastes, « ne pas avoir accès à la voiture devient de plus en plus pénalisant » (Klein, Ortar, Pochet, 2007, p.12). Pour certains chercheurs en sciences sociales, la capacité à se déplacer fait même partie du « capital » des individus (Lévy, 2000 ; Kaufmann, 2002). Elle joue le rôle d'indicateur social.

La localisation résidentielle influence fortement les distances à parcourir au quotidien et les modes de transport utilisés pour y parvenir. Dans le périurbain éloigné et l'espace rural, le véhicule individuel est indispensable. Presque toutes les mères isolées résidant dans ce type de commune sont équipées (94%). En revanche, les familles sans voiture résident massivement dans les villes-centres davantage dotées en transports collectifs. Le taux d'équipement automobile diffère également selon le statut d'occupation : les propriétaires ou anciennement propriétaires utilisent quasiment toutes une voiture pour se rendre au travail.

⁵⁶ Plusieurs réponses étaient possibles à la question : « si vous n'avez pas de voiture, c'est parce que : » (annexe 3).

C'est moins le cas des mères qui ont toujours été locataires dans le parc public (un quart de non utilisatrices, Enquête, 2009). La commune de résidence et le statut d'occupation sont ainsi étroitement liés : les locataires dans le parc public d'une ville-centre sont seulement 66,4% à utiliser une voiture contre 96% des propriétaires dans le même type de commune. Les usages de la voiture diffèrent de la même manière. Pour les locataires résidant dans le parc HLM d'une ville-centre, c'est pour les courses que la voiture est le plus utilisée (six fois sur dix) ; pour les propriétaires résidant dans le périurbain proche, c'est pour se rendre sur le lieu du travail (huit fois sur dix).

2.1.2. Les transports en commun, un espace moins maîtrisable

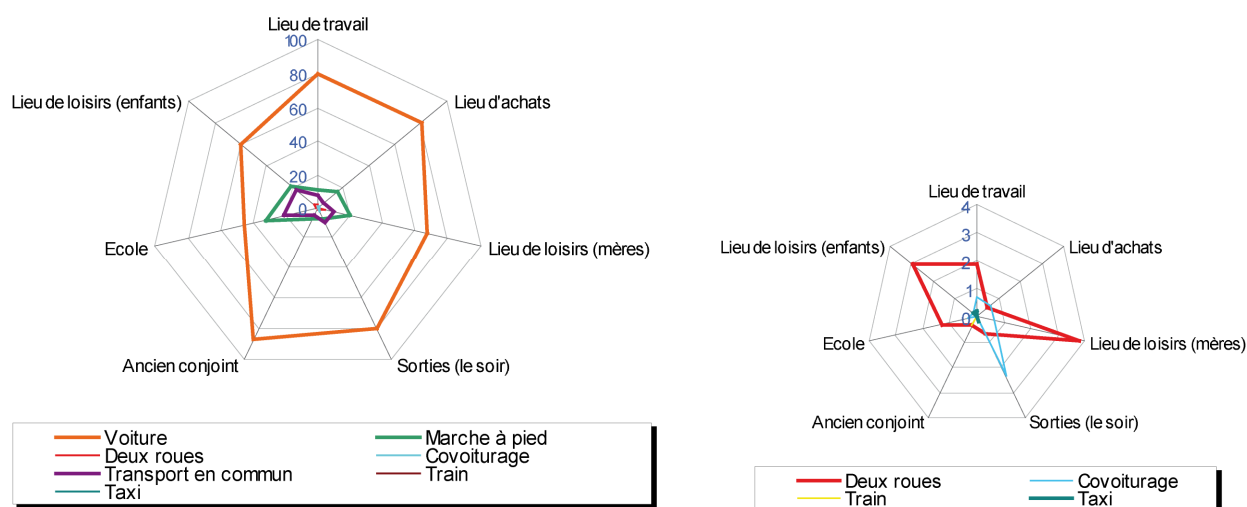
Les mobilités résidentielles vers les pôles urbains, dont nous avons vu qu'elles pouvaient tenir à la présence du parc social, permettent une plus grande accessibilité aux réseaux de transports en commun, au moins pour les principaux pôles urbains que sont Brest et Rennes : 94,9% des mères isolées résidant dans une ville-centre jugent que leur commune de résidence est globalement bien desservie par les transports en commun (Enquête, 2009). Naturellement, c'est moins le cas des mères logeant dans une commune rurale (36,8%). L'offre de services des réseaux est faible dans les territoires extérieurs aux centres-villes. Par conséquent, l'autonomie est quasiment nulle pour les enfants qui ne disposent pas de réseaux de transports en commun.

Cependant, même si les mobilités résidentielles engendrent une augmentation de l'utilisation des transports en commun, ces derniers n'offrent ni la même continuité de disponibilité ni la même commodité que la voiture, tout particulièrement quand il faut se déplacer avec de jeunes enfants. Les transports en communs se prêtent mal aux exigences de la mobilité familiale étant donné le tracé des réseaux et leur mode de fonctionnement. La voiture revient chère mais elle permet d'amoindrir le risque d'une discordance des temps sociaux. En plus de constituer une norme sociale implicite, les déplacements en voiture libèrent l'individu des assignations territoriales (Piolle, 1991). C'est pourquoi, lorsque les mères isolées sont interrogées sur les moyens d'amélioration de leurs trajets quotidiens, celles-ci ne citent pas en premier lieu une meilleure desserte de leur lieu de résidence en transports en commun (29,5% d'entre elles). L'utilisation des transports collectifs est souvent contrainte et implique un déplacement dans un espace public qui n'est pas maîtrisé. Les mères isolées espèrent donc en premier lieu des aides à l'utilisation d'une voiture personnelle (des aides financières relatives à l'achat ou l'entretien de la voiture, au

financement du permis de conduire ; au final, quatre mères isolées sur dix y font allusion. Ce pourcentage élevé confirme l'exigence prononcée d'« automobilité » (Remy, 2007, p.21⁵⁷) des mères isolées au quotidien, laquelle traduit une mobilité automobile contrainte. La possession d'une voiture représente un poids important dans le budget des familles mais elle représente aussi un gain énorme en temps et en liberté de mouvement.

L'analyse des modes de déplacements réguliers des mères isolées révèle l'utilisation paradoxale de la voiture personnelle, largement utilisée (en premier lieu vers le domicile de l'ancien conjoint) mais souvent par défaut. La figure 48 montre qu'en ce qui concerne l'école et les lieux de loisirs des enfants, la distance permet souvent d'y aller à pied (trois fois sur dix). Nous remarquons que la marche à pied est davantage pratiquée que les transports en commun. Quelques mères isolées ont recours au covoiturage, essentiellement pour se rendre aux activités de loisirs. Ce que la figure suivante ne révèle pas, c'est que, les mères isolées sont nombreuses à témoigner d'une complexification de leurs trajets quotidiens.

Figure 48 – **Modes de déplacements réguliers des mères isolées (en %)**



Champ : mères isolées concernées par les lieux d'activités proposés dans le questionnaire.

Note de lecture : le graphique présente les moyens de déplacement utilisés par les mères isolées selon chaque lieu d'activité : 80% des mères isolées devant se déplacer vers un lieu de travail utilisent une voiture. Le graphique de droite est nécessaire pour rendre compte de faibles pourcentages. Par exemple, 2% des mères seules se rendent sur leur lieu de travail en deux roues. Source : Enquête (2009) – Réalisation : F. Leray, CNRS UMR ESO 6590, 2009

2.2. Faire face aux contraintes de mobilité

De nombreux travaux ont montré que les femmes se déplacent moins souvent que les hommes (Coutras, 1997 ; Gallez, 1997 ; Wyly, 1998). Dans ses travaux, la géographe

⁵⁷ Selon Jean Remy, l'automobilité correspond au « souhait de se déplacer dans de multiples directions, à divers moments, selon les convenances » (Remy, 2007, p.38)

canadienne Marie-Hélène Vandersmissen met en discussion trois facteurs principaux d'explication de cette plus faible mobilité (Vandersmissen, 2007) : la position des femmes sur le marché du travail (de plus faibles salaires, des emplois à temps partiel qui limitent les longs déplacements), le poids des responsabilités familiales et domestiques qui réduit leur mobilité potentielle, un moindre accès à l'automobile en raison de leur taux inférieur de possession d'un permis de conduire et de leur plus faible salaire comparé à celui des hommes. Bref, lorsque l'on se réfère aux profils de mobilité, on constate que des inégalités de genre demeurent au sein des couples. Evaluer les déplacements quotidiens des mères isolées, c'est alors s'intéresser à la mobilité quotidienne d'individus qui non seulement accumulent les contraintes précédemment citées mais qui, en prime, les affrontent seules.

2.2.1. Une complexification accrue des déplacements

Près de la moitié des mères isolées estiment que leurs trajets quotidiens se sont complexifiés après leur entrée en monoparentalité (Enquête, 2009), la principale raison évoquée étant la nécessité d'assumer seule, « du jour au lendemain », l'ensemble des déplacements : les deux-tiers des mères interrogées mentionnent cette raison (tableau 53). Cet état de fait implique deux difficultés majeures : des frais et des déplacements supplémentaires.

Tableau 53 – **Raisons de la complexification des trajets quotidiens des mères isolées**

Les raisons de la complexification des trajets quotidiens	Part des mères isolées
Etre seule pour tous les déplacements	38,3%
La voiture familiale appartenait à l'ancien conjoint	4,2%
Frais supplémentaires	3,3%
Organisation et respect des horaires	3,0%
Enfants à emmener « partout »	2,4%
Réseau familial davantage sollicité	1,5%
Nouveau déplacement (ancien conjoint)	1,5%
Accès aux lieux d'activités	1,5%
Obligation de vendre la voiture	0,3%
Obligation de covoiturage	0,3%
Plus qu'une seule voiture	0,3%
Non réponse	43,4%

Champ : mères isolées dont les trajets quotidiens se sont « peu » ou « beaucoup » complexifiés

Note : il s'agit d'une « question ouverte ». Calcul des fréquences selon les observations

Source : Enquête (2009) – Réalisation : F. Leray, CNRS UMR ESO 6590, 2009

Des frais supplémentaires

La situation monoparentale engendre des frais supplémentaires en termes de déplacements. Tout d'abord, le coût d'utilisation d'une voiture (carburant, assurance, contrôle technique, pannes) pèse fortement sur le budget des femmes qui ne vivent au mieux qu'avec un seul salaire. D'autre part, le changement familial peut inciter à l'achat d'une voiture lorsque celle-ci appartenait à l'ancien conjoint ou que l'utilisation d'un mode de transport individuel n'avait pas d'utilité jusqu'au changement familial. La place de la voiture dans le budget de la famille devient plus importante. L'immobilité implique une forme de captivité. Les mères isolées n'ont souvent pas d'autre choix que de se soumettre à ces dépenses supplémentaires. Le coût est d'autant plus élevé que des distances supplémentaires sont à parcourir (déplacement régulier vers le domicile de l'ancien conjoint). De fait, la crainte de perdre un moyen de transport devenu indispensable est ressentie par bon nombre de répondantes. Nolwenn, mère célibataire de Rennes, évoque cette inquiétante probabilité : *« le quotidien se gère. Mais si je devais changer de véhicule. Je ne peux pas faire d'autre crédit. Donc je ne sais pas comment je ferais si j'avais un autre gros achat à faire. C'est plutôt ça qui est stressant. En plus je suis en intérim. Donc en CDI, il n'y pas ce stress aussi »*.

Enfin, si la praticité des transports en commun est mentionnée par l'ensemble des citadines, ils représentent un coût non négligeable pour Véronique : *« je suppose que prendre le bus et le métro [rennais] c'est moins cher, mais bon après, ce n'est pas rien non plus ! Je ne comprends pas d'ailleurs pourquoi les femmes comme nous n'auraient pas le droit à des avantages pas pour moi, mais au moins pour les enfants ! »*. D'une situation où l'ancien conjoint assurait les déplacements scolaires des enfants à une situation où Véronique doit payer deux abonnements à ses enfants, le transport en commun apparaît bien comme une dépense supplémentaire et coûteuse. Les familles à revenus modestes (au chômage, sans activité régulière) bénéficient néanmoins de la gratuité des transports publics, comme Servane : *« je ne prends pas la voiture en ville, soit en vélo, soit en transport en commun. J'ai la carte de transport gratuite en plus grâce à la ville de Rennes »*. La carte Familles Nombreuses est étendue aux familles monoparentales depuis le mois de Mars 2009. Mais les réductions tarifaires offertes par la SNCF ne les concernent que très peu (peu de voyages en train), surtout du fait que seuls les transports en commun de la région parisienne (RATP, RER) proposent ce « tarif social ». En Bretagne, les

réseaux de transport en commun ne prennent pas en considération la situation spécifique des familles monoparentales⁵⁸.

Des déplacements supplémentaires

Les frais supplémentaires s'expliquent également par l'accumulation des déplacements familiaux à assumer seule. Le partage des tâches au sein des familles en couple aboutit à un partage des trajets automobiles. Les déplacements sont répartis entre les deux parents pour pouvoir faire coïncider les exigences professionnelles avec les tâches domestiques, éducatives. Véronique rappelle les relations entretenues avec son ancien conjoint : *« on s'aidait en gros, il [son ancien conjoint] amenait les enfants à l'école le matin, moi je les cherchais le soir, je m'occupais des courses ou alors on les faisait tous ensemble. Pour le foot du petit, c'est lui qui s'en occupait, qui parfois emmenait l'équipe à des matchs, je m'en rendais pas compte à l'époque à quel point ça me permettait de souffler, on s'en rend compte quand on devient toute seule »*. L'absence de conjoint engendre des déplacements supplémentaires.

Le changement familial peut également engendrer de nouveaux déplacements pour les mères séparées et divorcées. La désunion crée pour l'enfant la nécessité de naviguer entre deux lieux de résidence. Pour les mères divorcées ou séparées, la localisation de l'ancien conjoint a un rôle polarisant lorsque la garde de l'enfant est alternée entre les deux parents. La double résidence du ou des enfant(s) est ressentie comme une contrainte en termes de déplacements au quotidien : les mères partageant la garde de leur(s) enfant(s) sont plus nombreuses que les mères ayant la garde à temps plein à estimer que leurs trajets quotidiens se sont complexifiés (amener et ramener les enfant(s)) : *« c'est parfois fatigant de rentrer du boulot, d'aller chercher mon fils chez son père, le temps qu'il fasse son sac puis de revenir à la maison, quand je vais le chercher il y a toujours des bouchons pas possible, on arrive, il est 20 heures »* explique Liz. De ce fait, la fréquence des déplacements vers le domicile de l'ancien conjoint varie en fonction du planning de garde. Celui-ci devient contraignant lorsque l'enfant réside chez son père plusieurs fois dans la semaine. La double résidence du ou des enfant(s) génère en effet des déplacements supplémentaires, et par conséquent du temps considéré comme perdu et de la fatigue pour tous les membres de la famille.

⁵⁸ La carte « KorriGo » (carte de billettique multimodale utilisé en Ille-et-Vilaine) ne propose qu'un tarif « famille nombreuse » classique.

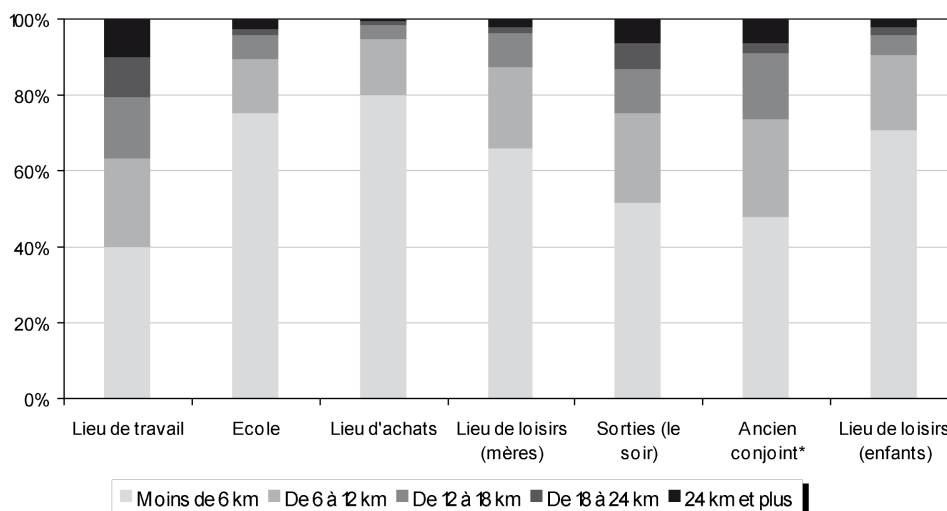
2.2.2. Des tactiques pour faciliter les mobilités quotidiennes

La mobilité quotidienne suppose la mobilisation d'un ensemble de ressources (temporelles, sociales, techniques, économiques) et impliquent des contraintes vis-à-vis desquelles tous les groupes sociaux n'ont pas les mêmes armes (Hilala, Sencébé, 2003). Le sociologue Eric Le Breton parle de « mobilité dépendante » (Le Breton, 2005a, p.113) lorsqu'un déficit de mobilité impose une réévaluation de l'organisation de la vie quotidienne. C'est le cas des mères de famille monoparentale. Celles-ci doivent assumer l'ensemble des déplacements de la famille et ne peuvent solliciter que leur entourage. Cela les empêche d'être libres de leur mobilité. On constate ainsi une *rationalisation des mobilités quotidiennes*. Lorsque les mères isolées ne disposent plus de voiture personnelle ou que l'agencement des activités dans l'espace et dans le temps est bouleversé, leur capacité de mobilité se dégrade. Cependant, elles n'ont jamais perdu les connaissances acquises au cours de leur vie en couple (permis de conduire, savoir-faire acquis permettant de se déplacer). La mobilité quotidienne apparaît également comme une « manière d'être » (Asher, 2001, p.17) qu'il s'agit d'analyser conjointement avec les conditions de sociabilité. En effet, leur volonté de réduire leur mobilité dans l'espace résulte non seulement des contraintes liées à leur manque de moyens, mais aussi à des tactiques visant à maximiser leur capacité à mobiliser des ressources concentrées dans des espaces restreints.

L'organisation des espaces de vie

L'entrée en situation monoparentale engendre une transformation des pratiques routinières. La régulation de la vie familiale passe par une bonne synchronisation des activités de la famille. Cela implique des négociations et des tactiques concernant l'organisation des mobilités de chacun des membres de la famille. Quatre mères isolées sur dix évoquent la difficulté d'être seule pour assurer l'ensemble des déplacements de la famille (Enquête, 2009). Les contraintes de mobilité sont plus fortes chez les mères isolées qui connaissent des horaires de travail atypiques que chez les autres. De tels horaires de travail rendent difficile l'organisation des mobilités, perturbe l'organisation de la vie de la famille, influence fortement les stratégies temporelles et la distance géographique entre le lieu de résidence et les lieux d'activités (figure 49, servant de base à l'analyse suivante).

Figure 49 – Distance entre le domicile et différents lieux d'activités (en %)



(*) Dans le cas d'une résidence alternée – Note : distance estimée par les enquêtées
Source : Enquête (2009) – Réalisation : F. Leray, CNRS UMR ESO 6590, 2009

- Faciliter la mobilité de travail

Les mères isolées délimitent un espace de vie conciliable avec une stabilité de leur domicile, au détriment souvent de leur carrière. Les déplacements domicile-travail sont un enjeu majeur pour la dimension économique de l'espace social de vulnérabilité des mères seules, qui est celle où la dimension du genre joue le plus fortement. Les frais de transport et le choix du lieu de travail sont des paramètres tout particulièrement importants pour celles qui, au vu de leurs faibles moyens financiers, doivent restreindre l'amplitude de leurs déplacements quotidiens.

Pour éviter les longs trajets, et dans la mesure où elles peuvent difficilement choisir la localisation du domicile en fonction de celle du lieu de travail, les mères isolées les plus fragilisées peuvent être conduites à opter pour un emploi situé à proximité de leur lieu de résidence au détriment de l'intérêt ou des possibilités d'épanouissement ou de promotion : une mère sur cinq a changé d'emploi au moment de l'entrée en monoparentalité, mais cette valeur moyenne cache des écarts importants entre les mères qui résident dans le parc social et celles qui étaient propriétaires et le sont restées. La majorité d'entre elles ainsi que les locataires dans le parc privé parcourent plus de 11 Km pour se rendre à leur travail, contre 9,4 km pour les résidentes en logement HLM (tableau 54). En contrepartie, dans la mesure où elles n'ont changé ni d'emploi ni de domicile et qu'elles ont préservé leur statut résidentiel, leur vie a été moins bousculée que celle des femmes qui ont dû changer d'emploi et ont connu une régression de leur statut résidentiel. Ces données se combinent avec l'âge et

la situation matrimoniale antérieure : les mères n'ayant jamais vécu en couple et qui ont de jeunes enfants habitent davantage à proximité de leur lieu de travail que les mères divorcées, séparées ou veuves ou que, par ailleurs, les mères d'enfants adolescents.

Nous avons vu que le fait d'être une mère seule limite les capacités à se déplacer pour rejoindre les lieux d'emploi effectifs ou potentiels, induisant ainsi des mobilités résidentielles vers les communes urbaines (les vastes zones d'emploi) et le choix d'un emploi de proximité. On peut se demander alors si cela ne renforce pas les écarts avec l'ensemble des femmes pour lesquelles il a été montré que leur insertion et leur progression dans le marché du travail sont associées à l'amélioration de l'accessibilité des emplois par automobile à partir des zones de résidence (Vandermissen et al., 2001, p.301).

Tableau 54 – **Les distances domicile-travail**

	Distance moyenne (en km)
Origine de la monoparentalité	
Naissance	9,3
Séparation	10,6
Divorce	11,3
Décès	12
Age des mères	
Moins de 25 ans	9,6
De 25 à 29 ans	8,8
De 30 à 39 ans	11,4
De 40 à 49 ans	10,6
50 ans et plus	12,5
Statut d'occupation	
Propriétaire	11,4
Locataire HLM	9,4
Locataire privée	12,1
Hébergement	12,8

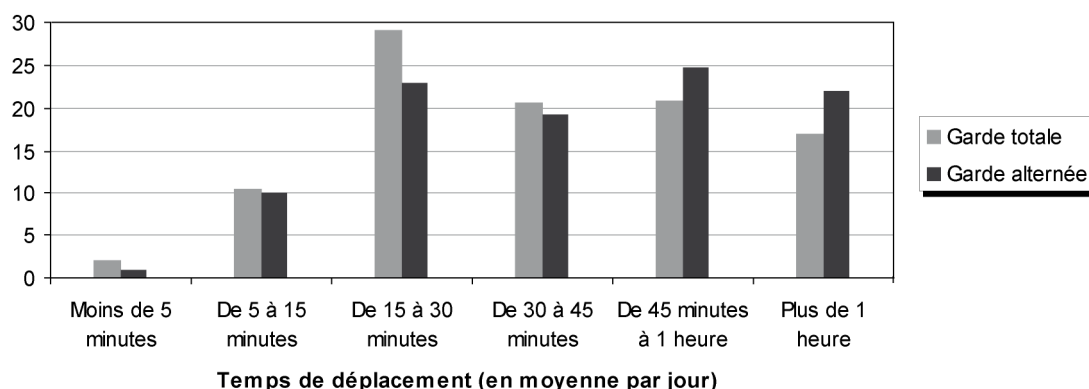
Source : Enquête (2009) – Réalisation : F. Leray, CNRS UMR ESO 6590, 2009

- Faciliter les déplacements vers le domicile de l'ancien conjoint

Résider à proximité de l'ancien conjoint facilite grandement l'organisation quotidienne (les cas de garde partagée sur de très longues distances sont rarement possibles) : la distance moyenne au domicile de l'ancien conjoint est de 9,7 km, soit une distance quasiment équivalente à la distance domicile-travail. C'est pourquoi les mères ayant la garde alternée de leur(s) enfant(s) résident plus près de leur ancien conjoint (8,4 km) que les mères en ayant la responsabilité à plein temps (10,6 km) (Enquête, 2009). Paradoxalement, le temps de

déplacement quotidien est plus élevé pour les premières citées (figure 50). Les déplacements de plus de 45 minutes concernent davantage les mères ayant la garde alternée de leur(s) enfant(s) (47,8%) que les mères en ayant la garde totale (37,8%). Cela s'explique par les déplacements supplémentaires engendrés par le second logement de l'enfant.

Figure 50 – Temps de déplacement en moyenne par jour selon le type de garde parentale (en %)



Source : Enquête (2009) – Réalisation : F. Leray, CNRS UMR ESO 6590, 2009

- Faciliter les déplacements vers l'école

La distance moyenne à l'école est de 4,7 km. Cette distance dépend en partie de la sectorisation des zones de recrutement des établissements scolaires. Les enfants plus jeunes sont inscrits dans des lieux scolaires proches de leur domicile (2,7 km pour les enfants de moins de six ans). Les adolescents ont des déplacements plus longs (7,5 km pour les plus de 18 ans). La propension des femmes à vivre dans une commune urbaine, et donc souvent à proximité de l'école ou de la crèche (plutôt qu'en commune rurale), explique également ces faibles distances (chapitre 5). En effet, la distance moyenne à l'école en espace rural est de 18 km contre 7,6 km dans une ville-centre. Pour les mères seules, que leur(s) enfant(s) puissent aller à pied à l'école facilite grandement l'organisation quotidienne.

- Pratiquer des activités de loisirs compatibles avec l'emploi du temps

La mobilité représente un coût. C'est pourquoi les habitudes de mobilité se concentrent près du domicile. Entre le domicile et les lieux d'activités de loisirs des femmes et des enfants, la distance moyenne est d'environ 5 km. Pour les mères interrogées, leur enfant ne bénéficie pas de la même chance d'accès aux loisirs. Elles peinent à leur offrir des activités extrascolaires (musiques, sport). Voici ce qu'en dit Liz : « *mon fils ne me réclame pas d'activités,*

de sports ou autres choses. Mais ce n'est pas une raison pour se sentir coupable. Pour son bien, je sais qu'il faudrait qu'il rencontre d'autres enfants qui ne sont pas dans son école, et pour son bien être aussi, faudrait qu'il fasse du sport, mais bon, je n'ai pas les moyens, les tarifs, c'est vraiment n'importe quoi ! ». Pour les jeunes enfants, les sorties le week-end se limitent au domicile des amis, chez les camarades d'école (donc proche du domicile) ou dans le quartier (dalle ou parcs à proximité du domicile). Lorsqu'ils sont plus âgés, les enfants sont plus autonomes dans leurs déplacements. Les mères interviennent moins dans le choix de leur activité et sont davantage sollicitées pour le paiement d'activités ponctuelles : *« la grande, elle commence à sortir, à vouloir aller à la patinoire, au cinéma. Ça me revient cher donc il faut parfois limiter ».*

De la même manière, difficile pour les mères de trouver du temps et d'avoir les moyens financiers de faire des activités payantes. Plusieurs femmes interrogées essaient de trouver du temps pour pratiquer la course à pied, uniquement dans leur quartier. Concernant les déplacements vers les lieux de sorties le soir, la distance moyenne au domicile est de 8,8 km. Pour les mères qui ont la garde totale de leur enfant, le paiement d'un service de garde n'autorise pas des sorties qui se terminent tard le soir : *« il m'arrive parfois et heureusement de sortir de chez moi, je vais quelque fois à des concerts, mais après je ne reste pas boire un verre, je rentre directement chez moi, c'est comme quand je vais chez des amis, quand j'y vais avec mon fils, je rentre tôt pour qu'il se couche pas trop tard »*, ni de longs déplacements : *« parfois je suis invitée chez des amis d'avant, qui habitent assez loin, mais bon je ne peux pas y aller, ou alors j'emmène mes enfants avec moi mais j'ai peur que ça gêne ».* Ces pratiques centrées sur l'espace local rendent la possession d'une voiture moins indispensable. Les mères de famille sont soumises à des spatialités sous pression, avec une organisation tendue des déplacements. Le choix d'un trajet adéquat repose sur les contraintes liées à chaque activité et sur la contrainte temporelle.

L'organisation des déplacements au quotidien

- Une rationalisation des déplacements

La dimension temporelle est présente dans le choix d'un itinéraire et induit une rationalisation des déplacements. D'une part, pour des raisons de coût, de temps et de fatigue, les mères isolées ont tendance à minimiser leurs déplacements : *« mon agenda est plutôt précis, courses les mercredis, voyage chez mon ex limité au strict minimum, faut être bien organisé pour ne pas se laisser dépasser par les événements ! »* explique Liz. D'autre part, le nombre de lieux pratiqués au quotidien conduit fréquemment à enchaîner les déplacements.

Nous évoquons ici les « chaînes de déplacement quotidien » (Hani, 2009) déjà évoquées dans la littérature scientifique et qui consistent en un enchaînement dans le temps d'activités, sans repasser par le domicile (Kaufman, 2008). Le quotidien de Nadine illustre cette propension des mères isolées à limiter les déplacements inutiles : *« le matin j'emmène le plus jeune à l'école, ensuite les plus grands au collège, comme j'ai un peu le temps le matin, je passe aux courses là où je travaille [domicile à Vern-sur-Seiche, lieu de travail à Rennes] parce que je préfère aller au Leader Price [magasin discount] qu'au Super U, je passe ma journée, je pars chercher mes enfants quand je peux, surtout pour le petit, j'essaie d'être là »*. Le choix du lieu d'achats s'explique à la fois par les économies que cela implique mais aussi pour sa localisation. La distance entre lieu de résidence et lieu de travail limite la fréquentation des commerces de proximité au profit des commerces se trouvant sur leurs itinéraires de déplacement. Enfin, rationaliser les déplacements, c'est aussi emmener les enfants à chaque déplacement lorsqu'ils sont en bas âge. Par exemple, les achats de consommation courante s'effectuent souvent avec les enfants. En fait, plus la pression temporelle est importante et plus les mères isolées sont amenées à adopter des organisations économes de leur temps. Par conséquent, la voiture est un moyen de transport incontournable pour combiner ces déplacements.

- La principale concession : la mobilité autonome des enfants

Les recherches consacrées à la mobilité quotidienne des enfants témoignent d'une hausse des pratiques d'accompagnement des enfants et d'un recul de l'âge à l'autonomie de déplacements. Le processus d'autonomisation et de prise d'indépendance de l'enfant serait moins progressif qu'auparavant (Hillman, 1993). Mais pour les mères de famille monoparentale, le processus de négociation (demande de l'enfant, accord du parent) n'existe pas toujours. En effet, elles sont nombreuses à adopter des attitudes permissives mais contraintes en termes de déplacements de leur(s) enfant(s). Cette prise d'autonomie se traduit par une absence d'accompagnement, par des déplacements seuls des enfants pour aller et rentrer de l'école. Nous ne parlons pas d'« auto-mobilité », concept développé par Sandrine Depeau et qui correspond à « la capacité de l'individu à se déplacer seul, sans le chaperonnage d'un adulte, à être acteur de son déplacement tant dans le choix du lieu de destination que dans le choix d'itinéraires et dans les stratégies à mettre en place pour sa bonne réalisation » (Depeau, 2007, p.68), mais plutôt de « mobilité autonome » qui ne correspond pas à une capacité de mobilité mais à un choix contraint.

Le tableau 55 fournit une bonne indication sur les attitudes permissives des parents : plus de la moitié des enfants de moins de dix ans qui se déplacent seuls le font parce que leur mère ne peut pas les accompagner. Selon les dires des parents, l'autonomie des déplacements (marche à pieds, transports en commun) de leur(s) enfant(s) est inévitablement *précoce*. Les enfants doivent apprendre à être autonome dans leurs déplacements. La phase d'apprentissage – *de transition* – est, dans ces cas, raccourcie.

Tableau 55 – **L'autonomie des déplacements des enfants**

« Déplacement seul de l'enfant »	Part des mères isolées ayant des enfants de moins de 18 ans	Part des mères isolées ayant des enfants de moins de 10 ans
Non	38,2%	67,2%
Oui, droit attribué	42,6%	19,5%
Oui, droit par défaut	18,3%	12,5%
Non réponse	1,0%	0,9%
Total	100%	100%

Note : les enquêtées répondent aux deux questions suivantes : « certains de vos enfants sont-ils autonomes dans certains de leurs déplacements ? Si « OUI », est-ce parce que : vous leur en donnez le droit ? vous ne pouvez pas faire autrement ? ».
Source : Enquête (2009) – Réalisation : F. Leray, CNRS UMR ESO 6590, 2009

L'enfant doit apprendre seul à être autonome explique Mathilde, pour des raisons financières et temporelles : « avec des horaires décalés (les garderies périscolaires ouvrent à 7h00 le matin et ferment également à 19h00), tout est compliqué. Je n'ai jamais utilisé ce mode de garde depuis que je suis seule, je préfère laisser ma plus jeune rentrer à pied ». L'autonomie des enfants est considérée comme un des effets pervers d'une situation monoparentale. Elle est également une source d'inquiétude. En effet, la vie en ville offre des opportunités variées en termes de moyen de transports et favorise l'« auto-mobilité » des enfants. Cependant, les conditions de marche dans un espace de circulation dédié à l'automobile sont telles que la sécurité des déplacements des enfants reste une intense source de préoccupation pour Nadine : « j'ai toujours tout fait pour qu'ils ne soient pas totalement dépendants. Faut tout gérer quoi. Les laisser seuls pour aller dehors, je l'évite le plus possible, on ne sait pas ce qui peut arriver ». En conséquence, l'autonomie précoce des enfants influence le regard porté sur le quartier surtout pour les familles qui résident dans le parc HLM par manque de confiance à l'égard d'un cadre de vie et d'un voisinage qu'elles subissent plus qu'elles ne l'ont choisi. Voici ce qu'en dit Lydie : « je n'aime pas ce quartier, il y a trop de gens qui traînent. Je fais attention à chaque fois aux horaires quand mes enfants sortent pour éviter de mauvaises rencontres ».

Enfin, le discours des mères sur l'autonomie de déplacement de leur enfant montre à quel point l'âge des enfants est une variable déterminante dans le fonctionnement de la famille.

Le degré d'autonomie des enfants influencent l'organisation d'une journée type. Plus les enfants sont âgés, plus leur autonomie de déplacement apporte une certaine souplesse dans l'organisation des trajets domicile-école, utilisant les transports scolaires ou d'autres moyens de locomotion, et déchargeant les femmes d'une partie de leurs contraintes.

- Les amis, la famille comme ressources pour se déplacer

« La mobilité des familles n'est pas une fonction séparée que l'on pourrait étudier en soi, en dehors de toute référence aux modes de sociabilité familiale » (Godard, 2006, p.69). Lorsque cela est possible, les femmes seules se reposent sur un réseau social proche jusqu'à parfois en être dépendantes. Certains services évitent des déplacements, comme les gardes d'enfants. D'autres permettent d'accroître la mobilité des familles non motorisées, en leur fournissant des possibilités d'accompagnement en voiture.

Eprouvant des difficultés à se déplacer, les mères isolées sont amenées à faire, régulièrement ou non, appel à leur entourage (famille, amis, voisins) pour les déplacements de leur(s) enfant(s) (figure 51). Ce sont les mères qui n'ont jamais vécu en couple (54% d'entre elles) et dont les enfants sont jeunes qui mobilisent le plus ce type de solidarité ; par contre, les veuves (38% d'entre elles), dont les enfants sont plus âgés et qui sont plus systématiquement motorisées, sont celles qui ont le moins recours à cette entraide (Enquête, 2009). La principale sollicitation a trait aux déplacements scolaires. L'accompagnement des enfants est une priorité pour Servane : *« mon petit à 9 ans, moi je trouve que c'est beaucoup trop tôt pour qu'il aille seul à l'école. Donc quand je ne peux pas l'emmener, je demande toujours à une voisine pour l'emmener, le faire traverser. Ca me rassure »*. Les mères isolées font également appel à leur entourage pour les déplacements de leur(s) enfant(s) vers les activités extrascolaires : *« je travaille souvent le samedi, du coup, je demande parfois à mes parents d'emmener mon plus petit au foot »* explique Justine.

Les sollicitations se retrouvent, à des niveaux plus faibles, pour les déplacements personnels. Cela concerne 24,5% des femmes concernées (figure 52). Alors que près du tiers des mères n'ayant jamais vécu en couple sollicitent leur entourage proche, cela n'est le cas que d'une veuve sur cinq. Par exemple, les amis ou les voisins sont des personnes ressources pour conserver des loisirs. C'est d'ailleurs essentiellement pour se rendre aux activités de loisirs que certaines mères isolées optent pour le covoiturage, comme Liz : *« c'est sûr, quand je sors, je demande toujours à ce qu'on vienne me chercher. Mes amis le comprennent très bien. Dès que je peux éviter d'utiliser ma voiture, je n'hésite plus »*. La capacité à se déplacer (de façon autonome

ou non) dans l'espace pour accéder à des activités influence fortement la sociabilité, et inversement.

Figure 51 – Part des mères isolées faisant appel à leur entourage pour certains déplacements de leur(s) enfant(s) (en %)

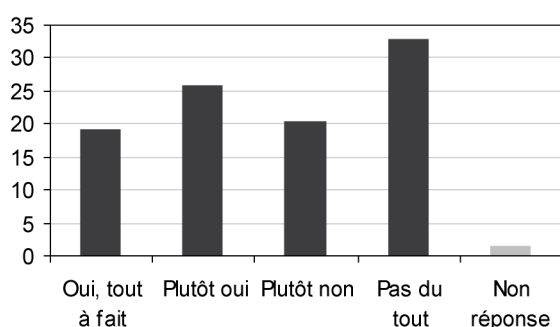
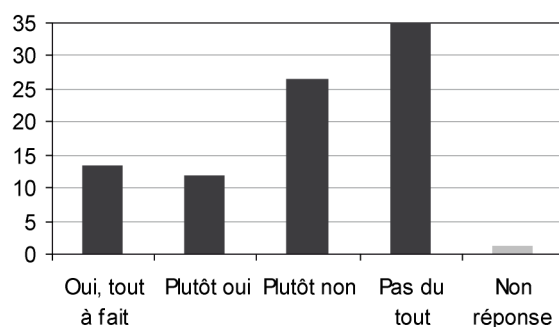


Figure 52 – Part des mères isolées faisant appel à leur entourage pour certains de leurs déplacements (en %)



Source : Enquête (2009) – Réalisation : F. Leray, CNRS UMR ESO 6590, 2009

Les femmes qui sont motorisées ou qui peuvent solliciter leur entourage se déplacent bien sûr plus facilement que les autres. L'aptitude à la mobilité est faible et les femmes courent le risque de l'isolement et de la marginalisation (Orfeuill, 2004). La faiblesse des réseaux sociaux ne favorise guère la sociabilité. L'absence de voiture contraint à peu sortir du quartier et ne permet pas un élargissement spatial des pratiques de déplacements. Les mères sont alors confrontées au problème de la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. En conséquence, les services de garde apparaissent comme une préoccupation majeure au quotidien.

3. LES CONSEQUENCES DE LA DIFFICILE CONCILIATION ENTRE VIE DE FAMILLE ET ACTIVITE PROFESSIONNELLE SUR L'ORGANISATION DE LA GARDE DES ENFANTS

Les facteurs sociologiques qui contribuent à l'augmentation de la demande de garde sont de plusieurs ordres : l'augmentation des couples bi actifs, l'absence de relais ou de solidarité familiale, le nombre croissant de familles monoparentales (et donc la moindre disponibilité du parent seul), l'allongement des temps de transport pour les familles résidentes dans une couronne périurbaine à cause de la hausse du coût de l'immobilier (Tabarot, 2008). En

conséquence, la politique d'accueil de la petite enfance s'est adaptée (encadré 12). Les services offerts tentent, autant que faire se peut, de prendre en compte le développement de l'enfant. Cette politique a eu pour effet de développer l'offre de garde et sa prise en charge par les finances publiques. Par ailleurs, une part croissante de la garde non déclarée s'est légalisée sous l'effet des incitations financières et fiscales diverses. Cependant, ces progrès demeurent insuffisants pour répondre à la demande des familles (Bressé, 2007 ; Langouët, Béraud-Caquelin, 2005).

Encadré 12 – L'évolution de l'accueil de la petite enfance en France

La politique d'accueil de la petite enfance a connu plusieurs évolutions majeures depuis 2000 :

- la succession de plusieurs plans crèches ;
- la réforme des modalités de financement accordées par la branche famille en direction des établissements et des structures d'accueil des jeunes enfants ;
- la mise en place de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) à partir du 1er janvier 2004 ;
- la création d'un crédit d'impôt pour frais de garde d'enfant en 2004 ;
- la création du complément optionnel de libre choix d'activité en 2006 (un congé parental plus court mais mieux rémunéré à partir du troisième enfant) ;
- l'évolution de la réglementation relative aux établissements et services d'accueil des jeunes enfants (décrets du 1er août 2000 et du 27 février 2007) ;
- l'augmentation de 50 euros du complément libre choix du mode de garde pour les familles modestes en 2008.

Source : Michèle, Tabarot, Le développement de l'offre d'accueil de la petite enfance, La documentation française, Paris, 2008, 276 p.

3.1. Les services de garde en France et en Bretagne

La progression de l'activité professionnelle des femmes à partir du début des années 1960 s'est poursuivie ces dernières années. Le taux d'activité des femmes de 25 à 49 ans en France est de 85,6% en 2005 contre 53,3% en 1975. L'écart entre taux d'activité féminin et masculin atteignait 37,4% en 1975. Il n'est plus que de 10,4% en 2005 (Vanoveirmer, 2009). L'augmentation du taux d'activité des femmes et la hausse des divorces entraînent des besoins de garde toujours plus grands, surtout que le nombre de naissances ne baisse quasiment pas depuis le début des années 1990. Pourtant, le nombre de places d'accueil offertes aux familles est limité : il ne couvre pas la moitié des besoins (46%) en ce qui concerne les enfants de moins de trois ans non scolarisés (Ruault, Daniel, 2003).

3.1.1. L'inégale répartition des services de garde

De manière générale, les différents modes de garde sont inégalement répartis sur le territoire. En France, les crèches sont plus disponibles dans les espaces urbains que dans le milieu rural. En revanche, les communes rurales offrent plus de places chez des assistantes maternelles. Plus la taille de la commune augmente, plus la part des enfants gardés principalement en crèche augmente. En 2007, celle-ci atteint 21% en agglomération parisienne (Ananian, Robert-Bobée, 2009). L'agglomération parisienne est atypique en termes de modes de gardes des enfants : un enfant de moins de trois ans sur deux est gardé par ses parents à titre principal. C'est davantage le cas dans les communes rurales ou les grandes agglomérations (deux enfants sur trois) et dans les petites et moyennes unités urbaines (sept enfants sur dix, Ananian, Robert-Bobée, 2009). De plus, certains modes de garde, en particulier la garde à domicile, restent le privilège de familles aisées (Croutte & Hatchuel, 2003). En France, les cadres sont 80% à utiliser un service de garde rémunéré contre 51% des employées et 40% des ouvrières en 2005 (Micheaux, Monso, 2007).

A une autre échelle, l'étude du géographe Olivier David sur la petite enfance en Bretagne révèle d'importants contrastes (David, 1997). En Ile-et-Vilaine, les pôles urbains concentrent 45% des places disponibles (un tiers à Rennes) dans les structures d'accueil des jeunes enfants (structures collectives et assistantes maternelles). Les villes-centres attirent les jeunes ménages. De fait, ce sont des espaces de forte concentration des jeunes enfants. Le périurbain regroupe également un nombre de places important (environ 35%) dans des structures plus récentes mais moins diversifiées (forte représentation de l'accueil individuel). C'est dans l'espace rural que le déficit de place est le plus important (20% des places disponibles). Cependant, les communes urbaines connaissent un déficit de place non négligeable. Le profil social des habitants est également un déterminant majeur. Celui-ci oriente la demande de services de garde : « le développement d'équipements d'accueil est souvent soumis à la marge de manœuvre budgétaire des collectivités locales » (David, 1999, p.7).

La couverture des besoins en Bretagne reste encore insuffisante. Les récentes données proposées par la CAF d'Ile-et-Vilaine le confirme. Fin 2008, le déficit en place d'accueil sur le département demeure aux environs de 3 700 places (CAF 35, 2009). C'est dans le pays de Saint-Malo (tableau 56) et le pays de Rennes que le besoin de garde est le plus fort. En Ile-et-Vilaine, l'évolution positive de l'offre est due essentiellement à l'augmentation du nombre de places chez les assistantes maternelles. Les structures de garde évoluent peu nombre (Afp, 2005). Cependant, notons que la Bretagne, hormis le Finistère, fait partie des régions

les mieux pourvues en capacité d'accueil hors du domicile des parents (plus de 45 places pour 100 enfants).

Tableau 56 – **Besoin théorique de garde dans le pays de Saint-Malo**

Pays de Saint-Malo	2008	2007
BESOIN		
Nombre d'enfants de moins de 3 ans dont les (ou le) parent(s) travaille(nt)	3 057	2 930
OFFRE		
Nombre de places en structure collective	403	397
Nombre de places en accueil individuel	2 028	1 955
Nombre d'enfants 2-3 ans en maternelle	2 547	2 612
BESOIN DE GARDE *	+ 626	+ 578

(*) Besoin théorique de garde : *nombre d'enfants <3 ans dont les (ou le) parent(s) travaille(nt) – (nombre de places en structures collectives + nombre de places en accueil individuel pour les moins de 3 ans)*
 Source : CAF 35 (tableau de bord départemental – petite enfance 2008, 2009)

3.1.2. Les services de garde adoptés par les familles monoparentales

Les services de garde prennent des formes variées selon l'offre locale et les réseaux dont disposent les mères en ce domaine. Cependant, les mères isolées optent largement pour un mode de garde non rémunéré. On note un important recours aux solutions individuelles : 44,8% des mères isolées optent régulièrement pour une aide familiale et 26,7% une aide de l'entourage. La halte-garderie (privée ou publique) est la solution rémunérée la plus fréquemment utilisée : 28,7% des mères concernées confient leur enfant tôt le matin ou tard le soir dans ces lieux destinés à l'accueil occasionnel des enfants (tableau 57). A titre de comparaison, en France, 50% des mères de famille monoparentale utilisent un service de garde rémunéré contre 61% des couples où les deux personnes ont un emploi (Micheaux, Monso, 2007).

Tableau 57 – **Les services de garde utilisés par les mères isolées**

Services de garde	Part des mères isolées
Aide familiale	44,8%
Halte-garderie *	28,7%
Aide de l'entourage	26,7%
Personne rémunérée	25,3%
Garde de l'ancien conjoint	15,9%
Crèche parentale ou collective	4,7%
Crèche d'entreprise	0,8%

Champ : mères isolées utilisant un ou plusieurs modes de garde utilisée dans une semaine ordinaire
(*) Garderie après l'école

Source : Enquête (2009) – Réalisation : F. Leray, CNRS UMR ESO 6590, 2009

Les services de garde utilisés dépendent fortement du lieu de vie et de la PCS des mères de famille monoparentale. D'une part, l'aide familiale et de l'entourage concerne davantage les mères vivant dans une commune rurale (respectivement 50% et 32,4% d'entre elles), que les mères vivant dans une ville-centre (44% et 23,8%). Ces dernières confient plus souvent leur enfant dans une halte-garderie (28%) que les mères résidant dans une commune rurale (14,7%). D'autre part, en comparant deux PCS différentes, nous observons que les cadres font appel à une personne rémunérée beaucoup plus souvent (24,6% d'entre elles) que les ouvrières (7,9% d'entre elles). Pour ces dernières, l'effort financier semble trop important. En revanche, elles laissent leur(s) enfant(s) davantage au centre de loisirs (39,5% d'entre elles) que les cadres (23,7% d'entre elles). Pour les ouvrières, l'enfant est également plus souvent gardé par l'entourage proche (Enquête, 2009). Naturellement, le niveau de ressources de la famille explique cela.

3.2. Les contraintes rencontrées par les mères isolées

L'enquête révèle d'importants besoins en service de garde, aussi bien en termes d'offre, d'organisation que d'accessibilité : 37,4% des mères isolées éprouvent des difficultés à trouver un mode de garde (Enquête, 2009). En effet, les mères de famille monoparentale éprouvent beaucoup de difficultés à concilier leurs responsabilités domestiques avec la nécessité financière d'une intégration professionnelle. Les principales contraintes rencontrées sont le manque de moyens financiers (24,3%), des modes de garde fermant trop tôt (17,7%), et le besoin de gardes ponctuelles (12,7%), lors de grèves, réunions, etc...(tableau 58).

Tableau 58 – **Les difficultés des mères isolées en matière de mode de garde**

Les difficultés	Part des mères isolées
Un manque de moyens financiers	24,2%
La garderie ferme trop tôt	20,9%
L'organisation des gardes ponctuelles *	12,6%
La garderie n'ouvre pas assez tôt	8,8%
Trouver une baby-sitter	8,8%
L'absence d'un service de garde à proximité	8,2%
Le manque de place en crèches	6,6%
Aucun service de garde le samedi	6,0%
L'organisation avec l'ancien conjoint	1,6%
Aucun mode de garde la nuit	1,1%
Aucun mode de garde en période de vacances	1,1%
Total	100%

Champ : mères isolées utilisant un ou plusieurs modes de garde

Note : un avis était demandé. (*) Gardes ponctuelles : grèves, réunions, empêchements

Source : Enquête (2009) – Réalisation : F. Leray, CNRS UMR ESO 6590, 2009

Ce sont bien sûr les mères de familles monoparentales en activité qui ont plus tendance à connaître des difficultés en matière de mode de garde. Pourtant, l'accès des enfants aux services de garde a des conséquences positives sur la vie professionnelle, avec la possibilité pour un plus grand nombre de parents d'être actifs sur le marché du travail. Cet accès agit également sur le bien être de l'enfant dans la mesure où les services de garde de qualité participent au développement et à l'épanouissement des enfants. De manière générale, les mères isolées témoignent d'un manque de services de garde de qualité à prix abordable pour leurs enfants et aux horaires plus flexibles, des services de garde visant en premier lieu à favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. Les différentes contraintes recensées encore plus précisément grâce aux entretiens sont de plusieurs ordres : spatiales, financières, temporelles et éducatives.

3.2.1. Les contraintes spatiales

La question de l'accès aux services de garde doit être abordée en tenant compte à la fois de la dimension sociale et de la dimension spatiale. L'enquête confirme que la difficulté d'accès aux services de garde diffère selon les communes de résidence. La répartition des services de garde est inégale sur le territoire breton (concentration des services dans les pôles urbains). Cependant, ce sont les citadines qui connaissent le plus de difficultés à accéder à un service de garde de qualité : trouver un service de garde est difficile pour 44% des mères résidant dans une ville-centre, contre 32,5% de celles résidant dans le périurbain proche, 27,3% dans le périurbain éloigné, et 29,4% dans une commune rurale (Enquête, 2009). Les crèches

desservent mieux les zones urbaines que l'habitat périurbain ou rural. Cependant, les pôles urbains concentrant la plupart des places disponibles, la probabilité que les crèches soient saturées est également plus grande dans ces communes.

Les données relatives aux statuts d'occupation confirment ce phénomène. Les propriétaires qui le sont restées sont plus souvent que les autres mères satisfaites de la solution de garde trouvée alors que les femmes qui résident dans le parc HLM expriment plus souvent que les autres des difficultés à accéder à des services de garde et sont plus souvent insatisfaites (Enquête, 2009). Cela ne permet pas d'affirmer que l'offre à laquelle elles ont recours soit de moins bonne qualité mais qu'elle ne correspond pas à leurs attentes, dont on sait qu'elles sont socialement différenciées entre priorité à l'épanouissement et à la socialisation de l'enfant (priorité à la crèche) ou à sa prise en charge matérielle (priorité à l'assistante maternelle ou à la garde familiale) (Croutte, Hatchuel, 2003).

Dans les communes rurales, la première difficulté invoquée est la fermeture trop tôt des services de garde (23,8%). Peu étonnant dans la mesure où leur lieu de travail se situe en moyenne plus loin de leur lieu de résidence que pour les autres mères isolées. Quant aux mères vivant dans une commune urbaine et périurbaine, elles invoquent le manque de moyens financiers, plus réduits que ceux des femmes résidant dans une commune rurale (Enquête, 2009). La localisation résidentielle est ainsi un facteur important dans l'accessibilité aux services de garde. Le type de commune de résidence mais également la localisation vis-à-vis du domicile de l'entourage proche sont essentiels. La proximité d'un entourage familial, mobilisable en cas de besoin, aide à faire face à l'ensemble des imprévus matériels et des contraintes temporelles.

3.2.2. Les contraintes temporelles

Pour un grand nombre de mères isolées, ce n'est pas toujours l'offre de services de garde rémunéré qui est en cause, mais leur manque de praticité et de fonctionnalité. La vie professionnelle s'étale tout au long de la journée, débute tôt, se termine tard. Elle est soumise à des imprévus (enfant malade, problème avec les dispositions de garde habituelles) et requiert une exigence de flexibilité (réunions, formations, heures supplémentaires imposées). Or, ce qui caractérise une situation monoparentale, c'est justement un manque de flexibilité étant donnée l'absence de conjoint au quotidien. Le tableau suivant propose plusieurs exemples.

Tableau 59 – L'accès aux services de garde : les contraintes temporelles

Nolwenn	<i>« On a toujours l'impression de courir. Ça peut se complexifier quand l'enfant est malade ou quand on est fatigué. Mais faut être là, je travaille beaucoup aujourd'hui, pour que à l'adolescence, il y a du respect »</i>
Aurélie	<i>« Si j'ai un rendez vous, ou que je dois faire quelque chose, faut tout de suite que je pense aux enfants, à les garder ou trouver quelqu'un ou se dire qu'il faut qu'il reste à l'étude. On n'a pas le conjoint à côté qui peut aider, l'appeler « tu peux prendre l'enfant à l'école? ». Je ne peux pas être souvent à l'heure... »</i>
Anne	<i>« Je l'emmène à l'école et aussitôt au travail. Quand c'est pas moi ce sont mes parents qui la prennent le midi ou elle mange avec moi. Le soir, soit elle reste à l'étude jusqu'à 18h, soit elle est chez papi mamie. Puis, elle rentre, on fait les devoirs et au dodo »</i>
Véronique	<i>« Des moments où l'organisation se complique, ça peut être des journées comme le mercredi par exemple, lorsque les écoles ne prennent pas en charge la restauration scolaire donc moi je suis obligée de rentrer pour faire à manger. Je trouve que c'est un peu contraignant des fois d'être obligée de rentrer pour faire à manger, en à peu près une heure, préparer, repartir, j'avais pas l'impression de me poser »</i>

Source : Enquête (2009)

L'offre de services n'est pas encore adaptée à ce type de besoins. Le service de garde en lui-même n'est pas le seul enjeu. Faire garder son enfant requiert une certaine organisation : les enfants doivent être emmenés sur le lieu d'accueil, ramenés au domicile. La difficulté est d'autant plus forte lorsque les mères isolées sont confrontées à des heures qui ne sont pas couvertes par les structures d'accueil, ce qui nécessite des efforts d'adaptation. Les femmes ayant des horaires de travail atypiques témoignent d'importantes difficultés concernant l'heure d'ouverture des modes de gardes (pas assez tôt), et leurs jours d'ouverture qui excluent le week-end. Beaucoup de femmes sont concernées (infirmières, employées d'hôtellerie et de restaurations, commerçantes). Les amplitudes d'ouverture sont rarement conformes à la diversification des rythmes de travail. De fait, le décalage des horaires fait que les femmes seules avec enfant(s) se trouvent également confrontées au besoin régulier ou ponctuel d'une aide extérieure, soit du réseau social (famille, amis, voisinage), soit d'une garde individualisée (baby-sitter, assistante maternelle).

Trois mères sur dix qui ne peuvent garder leur(s) enfant(s) pour des raisons professionnelles privilégient un centre de loisirs (le mercredi ou pendant les vacances) (Enquête, 2009). L'heure de fermeture de ces services de garde est également un problème soulevé par plusieurs mères isolées. Voici ce qu'en dit Estelle : *« il n'est pas évident de faire garder son enfant car c'est cher. Les horaires ne sont pas compatibles avec les nôtres. Je termine à 18 heures. Et le temps de rentrer en bus, il est 18h45. Les centres aérés ou de loisirs ferment à 17h30 »*. Les services de garde offrent donc des heures d'ouverture limitées alors que les heures de travail sont de plus en plus variables. Ainsi, la propension des mères isolées à travailler sur des horaires atypiques et irréguliers n'est pas sans conséquence sur la capacité des services de garde. Cela crée des besoins nouveaux en termes d'accueil des enfants. Or, il existe peu de programmes de halte-garderie flexibles pour les besoins imprévus⁵⁹ (seulement de la part de services privés). Là encore, les conséquences sur la situation professionnelle ne sont pas négligeables. En effet, le manque de flexibilité des services de garde oblige parfois les mères isolées à opter pour un emploi à temps partiel alors qu'elles souhaiteraient travailler à temps plein. Le développement de systèmes de garde innovants s'inscrirait dans une logique de proximité, afin de garantir à l'ensemble des familles des prestations de qualité.

3.2.3. Les contraintes financières

Nous avons vu que les revenus des familles monoparentales sont, en moyenne, inférieurs à ceux des familles en couple et que les premières sont dès lors plus exposées à des situations de pauvreté. Cela a des conséquences inévitables sur la manière dont les mères isolées gardent leur(s) enfant(s).

La contrainte financière est le principal obstacle à la garde à domicile. Son recours est souvent inévitable lorsqu'il n'y a aucune autre alternative, principalement en fin de journée lorsque le parent ne peut rentrer à temps pour récupérer son enfant à l'école. Le recours à une personne rémunérée peut également être occasionnel lorsque des sorties entre amis sont programmées à l'avance. C'est une situation vécue par Véronique qui se souvient de quelques exceptions lorsque ses enfants étaient plus jeunes : *« je l'ai fait exceptionnellement quand j'avais des choses de prévues, qui me tenaient vraiment à cœur comme un concert. Bon on sait que c'est telle date. Mais financièrement déjà prendre quelqu'un toute la soirée, c'est cher »*. Ce n'est

⁵⁹ Comme initiative intéressante récente, notons l'ouverture de la maison des services du pays de Pontivy (Saint-Gonnéry, Morbihan) proposant une garde active à domicile des enfants à toute heure de la journée (les lever ou les coucher, assurer la toilette et les repas, les chercher ou les conduire à l'école, contribuer à leur éveil). Le service de garde à domicile peut être financé en partie par la CAF ou la MSA (Mutualité Sociale Agricole).

pas toujours le service qui est trop coûteux mais davantage les dépenses qu'impliquent de telles sorties : *« une soirée restaurant, plus cinéma, plus baby-sitting fait un trou dans le budget ! »*. L'accumulation des dépenses freine alors la volonté d'employer une personne rémunérée et par conséquent, le désir de sortir les soirs de semaine ou de week-end. Ce sont avec leur(s) enfant(s) que les mères seules préfèrent partager des activités qui exigent un effort financier. Outre les activités de loisirs, l'impossibilité financière à faire garder son enfant au domicile peut également avoir des conséquences sur la participation des mères isolées à la vie scolaire de l'enfant. Anne en témoigne sans remords car sans solutions : *« les réunions parents élèves, c'est le soir, quand mes parents sont pas là, et bien j'y vais pas tout simplement. Je ne paierais pas de baby-sitter, je ne peux pas. Ça revient tellement souvent que je ne pourrais pas »*. Enfin, le coût de la garde est une barrière financière majeure au travail des mères de famille monoparentale : *« j'aimerais retravailler. Pourtant, je me suis rendue compte que financièrement, c'est beaucoup plus facile de rester à la maison avec le bébé. Si je reprends le travail au Smic, je perdrais une grande partie des aides de la CAF et je ne pourrais pas payer toutes mes factures. Où est la logique ? »*.

Les mères isolées parviennent à trouver des alternatives pour supporter les contraintes financières. Tout d'abord, la recherche d'un compromis entre le parent et la personne rémunérée peut permettre d'accéder à un service de garde. C'est le cas de Sophie qui ne pouvait assurer le paiement d'une garde à domicile : *« avant j'avais du mal à trouver des baby-sitters à domicile parce que je leur disais que financièrement, normalement c'est 7 ou 8 euros de l'heure, moi mon salaire est de 1 200 euros à peu près par mois, et je leur disais que c'était difficile pour moi de payer autant, je leur disais je ne vous demande rien à part garder mon fils (...) c'est pour ça que je leur donnais quatre euros de l'heure, je leur donnais moins, c'était un accord entre nous »*. Lorsqu'une personne rémunérée, une assistante maternelle, s'avère une solution trop coûteuse, la solution peut venir d'une crèche collective gérée par une collectivité locale comme l'explique Nolwenn : *« la difficulté était de trouver une nourrice. J'ai eu du mal à trouver une nounou, parce que j'étais à mi temps. C'était très cher en plus. Au final, je suis allé à Saint Jacques où il y a une crèche où l'on paie en fonction de ses moyens. J'ai eu de la chance »*. Ce sentiment de « chance », Servane l'explique également, mais pour une autre raison : *« je me suis toujours arrangée, jamais de baby-sitter ! Je demande à ma grand-mère ou ma mère. Si j'avais été dans une autre région avec personne autour de moi, ça aurait été beaucoup plus dur »*. Les mères isolées qui résident à proximité de leur famille bénéficient d'une aide précieuse.

Une autre solution pour diminuer les frais de garde est la crèche d'entreprise localisée sur le lieu de travail ou aux alentours : *« je n'ai pas eu de problème de frais de garde. Les enfants ont été*

gardés dans une crèche appartenant à l'entreprise pour laquelle je travaille ». Les crèches d'entreprise se développent en Bretagne. Elles offrent les mêmes prestations que les crèches collectives. Depuis le 1er janvier 2004, une mesure fiscale est destinée aux employeurs qui prennent en charge une quote-part des frais de garde des enfants de leur personnel. Depuis 2009, ce crédit d'impôt famille (CIF) correspond à 50% des dépenses engagées dans ce domaine. Les parents participent aux frais, en fonction du quotient familial établi par la CAF, comme pour une crèche municipale. Cependant, les crèches d'entreprise sont encore trop peu nombreuses. Elles sont pourtant une réponse intéressante aux besoins des mères isolées dans la mesure où elles évitent toute difficulté en termes d'horaires.

3.2.4. Les contraintes éducatives

Mettre en place une organisation avec les enfants est essentiel pour la sécurité des enfants. Les mères isolées ont le souci de ne pas laisser leur enfant trop livrés à eux-mêmes. Cependant, lorsque les horaires de travail sont décalés ou que le coût des services de garde est trop important, la responsabilisation de l'enfant est l'unique solution.

Nolwenn vient de trouver un emploi dont les horaires sont incompatibles avec les horaires de la garderie. Elle est consciente que sa fille de dix ans est trop jeune pour se débrouiller seule. Cependant, au moment de l'entretien, elle envisageait de la laisser seule pour aller à l'école et en revenir, le matin dès 7h00 (la garderie n'ouvre qu'à 7h30) et le soir, à 19 heures, après l'étude : *« ceci est mon plus gros souci et une grande crainte pour moi car je ne peux changer de travail, j'ai besoin de travailler afin de payer les factures, c'est pas évident de prendre la décision de laisser sa fille livrée à elle-même, surtout qu'elle est encore jeune, on sait jamais ce qui peut arriver »*. La première inquiétude concerne donc la responsabilisation des enfants. En effet, l'autonomie dans les déplacements évaluée précédemment est une première étape avant l'autonomie des enfants au domicile. Pour Sophie, l'organisation semble maîtrisée : *« quand je rentre, mon fils est à la maison. Il est rentré tout seul de l'école après l'étude donc il a fait ses devoirs, après il prend sa douche, et je le retrouve devant la télé ou sa console. Heureusement qu'il est responsable sinon je ne sais pas comment j'aurais fait ! »*. L'apprentissage de cette autonomie et l'acquisition des règles de sécurité, notamment pour les déplacements, sont cependant considérés comme précoces. Avec davantage de recul, Elizabeth en témoigne : *« maintenant, mes enfants sont grands. La difficulté la plus grande était la garde des enfants (essayer de trouver une nourrice ou une personne qui vienne les matins à 6h30, je travaille un mercredi sur 2 de 7h à 19h). Comment faire ? Quand ouvrent les garderies ? Qui les amène ? Je voyais mal mon fils de 5 ans se*

rendre avec son petit frère à trois kilomètres de là... Mon souci était surtout de ne pas les laisser trop longtemps seuls livrés à eux même ».

La deuxième inquiétude est l'insécurité affective que suscite l'acte de confier son enfant hors du domicile ou à une personne extérieure à l'entourage proche. La qualité des services de garde est considérée par les mères comme un élément important dans le développement affectif de l'enfant. Trouver un service de qualité est considéré comme une étape décisive en début de situation monoparentale. Pour Anne, le placement de son enfant non scolarisé chez une nourrice résidant dans son quartier a été un grand soulagement et une aide précieuse sur le plan affectif : *« quand on est arrivé, la nourrice habitait juste en face ! Je ne pouvais pas demander mieux »*. La sécurité est donc un aspect majeur dans le choix du service de garde, surtout au moment du choix d'une assistante maternelle agréée ou d'une « baby-sitter ». Gwenaëlle refuse l'idée d'une baby-sitter intervenant de manière irrégulière : *« c'est une question de confiance, si j'avais à faire du baby-sitting, faudrait que je sois sûr d'avoir toujours la même personne et qui la connaisse, je ne peux pas la confier à n'importe qui, après c'est pas évident à trouver ! »*. C'est pourquoi Gwenaëlle préfère toujours choisir quelqu'un de confiance pour la garde de son enfant, attaché le plus possible à la famille. Garder un enfant en bas âge requiert une plus grande attention et davantage de disponibilité.

L'ensemble des contraintes mentionnées illustre les difficultés des mères à concilier activité professionnelle et vie de famille. Améliorer les dispositions relatives aux services de garde d'enfant est certes une recommandation qui revient dans tous les rapports scientifiques et politiques, et dans cette présente thèse, mais une recommandation justifiée autant par l'enquête quantitative que par les discours des mères interrogées. Un développement rapide des services s'adressant aux parents travaillant en horaires décalés est essentiel. Les familles monoparentales ont grandement besoin d'un mode de garde adapté : un service de garde d'enfants totalement flexible.

4. CONCLUSION

L'étude de la pression temporelle, des déplacements au quotidien, des organisations mises en place pour la garde des enfants révèle un phénomène commun : la nécessité pour les mères de famille monoparentale de vivre dans des espaces de vie restreint, d'être proches des lieux pratiqués. La discordance des temps sociaux favorise une diminution du temps consacré aux loisirs, une réorganisation des horaires de travail. Les mères isolées souhaitent

accéder à une autonomie dans les déplacements leur permettant de concilier l'ensemble des temps du quotidien. Cette autonomie passe le plus souvent par la satisfaction d'un désir d'automobilité (la voiture individuelle exerce une importante force d'attraction sur les familles qui n'ont plus guère d'autres choix). Enfin, l'accès à des services de garde d'enfants économiquement à leur portée et adaptés à leur vie professionnelle est impératif si l'on veut qu'elles puissent remplir leurs obligations professionnelles et familiales. La garde des enfants peut être un frein pour accéder ou se maintenir dans l'emploi.

Un dernier élément est à analyser avant de confirmer que la situation monoparentale isole. Il s'agit de la sociabilité de ces femmes et du risque d'isolement qui influent à la fois sur la fréquence des sorties en dehors du lieu de résidence et sur la qualité de ces moments de sociabilité (familiale, amicale et institutionnelle). Dans son étude sur les rapports aux territoires de personnes inscrites dans une structure de l'action sociale⁶⁰, le sociologue Eric Le Breton témoigne de la situation spécifique des femmes seules avec enfant(s) : « leurs empêchements de mobilité sont moins d'ordre cognitifs (compréhension ou appropriation de l'espace) que financier et psychologique (...) La fragilité psychologique consécutive à des expériences conjugales difficiles les empêche de prendre leur « place dans le trafic », au propre comme au figuré » (Le Breton, 2005a, p.56). La gestion en solo du quotidien, la dégradation des conditions de vie mais aussi le poids de la monoparentalité et des représentations non seulement peut favoriser l'isolement physique mais aussi l'isolement social et le « risque-solitude » (Martin, 1993).

⁶⁰ Il s'agit de l'association intermédiaire « Abeilles aide et entraide » qui conduit des programmes d'insertion dans le département de l'Essonne : « un territoire de grande banlieue parisienne dont les transports collectifs sont mal adaptés aux besoins de personnes accueillies » (Le Breton, 2005a, p.20).

CHAPITRE 7

LA SOCIABILITE DES FEMMES SEULES ET DE LEUR(S) ENFANT(S) : UNE ANALYSE DU RISQUE D'EXCLUSION SOCIALE

L'entrée en situation de monoparentalité est une « épreuve sociale » aussi difficile pour les parents que pour les enfants. Dans la société individualisée contemporaine, « l'instabilité familiale prend une nouvelle figure, dans la mesure où elle devient un accident de trajectoire susceptible de venir renforcer des difficultés d'intégration sociale » (Le Gall, Martin, 1998, p.26). Dans ce chapitre, la sociabilité est interrogée en termes de relations sociales, mais aussi en termes d'échanges : la sociabilité et la solidarité sont deux notions inévitablement mêlées. Nous considérons que les individus sont intégrés dans un « cercle social » qui se définit comme « l'ensemble du système d'échange des biens et services matériels et symboliques dans lequel est inséré un acteur social » (Guillemard, Lenoir, 1973, p.123). Le concept de « réseau social » met l'accent sur la construction individuelle des relations constituant le réseau (Deshenaux, Laflamme, 2009). Celui de « capital social » développé par Pierre Bourdieu (Bourdieu, 1980, p.3) – « la somme des capitaux et des pouvoirs qu'un réseau permet de mobiliser » – n'est pas exclu de notre réflexion. L'individu s'inscrit dans une dynamique sociale où son capital est à la fois hérité et construit. La mise en perspective du soutien familial des mères seules ne peut faire abstraction des inégalités de ressources actuelles ou potentielles liées à la possession d'un réseau durable de relations.

Le poids des contraintes spatio-temporelles provoquées par l'obligation de faire face en solo favorise le risque d'isolement des mères seules et contribue de manière significative à des situations de stress dans la vie quotidienne⁶¹. Si généraliser la prégnance de ce risque serait inapproprié, nous constatons que 55% des mères de famille monoparentale font état d'une situation d'isolement (Enquête, 2009). La notion d'isolement nécessite d'être éclaircie. Nous la considérons de la même manière que le sociologue Jean-Claude Kaufmann. L'isolement se caractérise par « la pauvreté du réseau relationnel dans son ensemble » (Kaufmann, 1994,

⁶¹ La monoparentalité a souvent été associée à une augmentation du stress psychologique dans la famille (Mucchielli, 2001 ; Simons, Beaman, Conger, Wei Chao, 1993).

p.595), cet état de rupture des relations sociales se traduisant par une absence de contact avec d'autres personnes dans la vie quotidienne. Cela peut se manifester par une attitude de repli sur soi au regard des difficultés rencontrées dans la sphère privée et publique. En fait, l'isolement renvoie à une faiblesse de l'inscription relationnelle (vision objective), la solitude à un « sentiment » éprouvé (vision subjective). Le vécu de « la solitude » ne constitue pas un facteur déterminant de l'isolement. Il ne peut être en soi associé à un mal être personnel. Enfin, l'« exclusion sociale » est observée lorsqu'au relâchement du lien social dans les différentes sphères de la vie collective s'ajoutent des situations de pauvreté et des difficultés d'accès au logement (Paugam, 1996; Mignot, Rosales-Montano, 2006). Il s'agit d'un processus cumulatif : « les critères de l'exclusion sont à la fois leur cause et conséquence » (Tabaka, 2009, p.180).

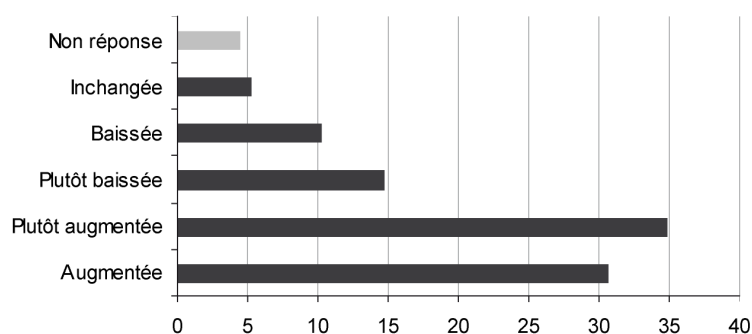
L'isolement social des femmes seules avec enfant(s) s'évalue à travers les réseaux de relations qu'elles peuvent mobiliser et les systèmes d'échanges dans lesquels elles sont insérées. Afin de mettre en évidence la vulnérabilité relationnelle des mères isolées, nous distinguons quatre types de réseaux relationnels : le « réseau familial proche », c'est-à-dire l'ensemble des membres de la famille d'origine, le « réseau de connaissances » qui comprend les amis proches des mères mais aussi les relations de voisinage et professionnelles, le « réseau parental » constitué de l'ancien conjoint hébergeant ou non l'enfant ainsi que de sa famille proche, le « réseau institutionnel ou formel » comprenant les services et les institutions encadrant les mères isolées. Avec le passage à la situation monoparentale, c'est toute la configuration du réseau social qui se transforme. Trois phénomènes d'envergure en découlent : un attachement à la sociabilité familiale, une mise à distance sociale avec le réseau d'amis et des relations contrastées entre les mères de famille monoparentale et le réseau institutionnel.

1. L'ATTACHEMENT A LA SOCIABILITE FAMILIALE

L'une des conséquences majeures de la perte de sociabilité engendrée par l'entrée en situation monoparentale est la (ré)activation des liens familiaux, plus spécifiquement la montée du soutien de la parenté. L'importance du réseau parental dans les sociétés occidentales a déjà été mise en avant par le sociologue Claude Martin lequel considère que la solidarité parentale se substitue de plus en plus à celle du couple dans sa fonction de protection (Martin, 1997). Le déclin de la famille traditionnelle étendue ne signifie pas que les solidarités familiales soient en déclin. La famille reste une protection contre l'instabilité des situations de travail et de vie. Par ailleurs, les réseaux de sociabilité des hommes et des femmes ne sont pas équivalents. De nombreuses études ont révélé que les réseaux relationnels des femmes sont davantage concentrés sur la famille et ceux des hommes sur leurs collègues de travail (Moore, 1990). En effet, sur les plans matériel, affectif et symbolique, l'implication des femmes dans le soutien familial est supérieure à celle des hommes. Au sein d'un « cercle restreint » (mère, père, fille(s), fil(s)), le lien mère-fille est le plus fort (Déchaux, 2009, p.9). Pour l'ensemble de ces raisons, les mères isolées apparaissent fortement centrées sur la famille proche.

1.1. L'importance de la solidarité affective et des aides ponctuelles de la parenté

La fréquence des contacts avec le réseau familial a augmenté pour 67% des mères isolées depuis le changement familial (figure 53). Seule la famille offre une certaine permanence des liens. Ce sont les mères les plus jeunes avec des enfants en bas âge qui sollicitent le plus leur réseau familial : 74% des mères de moins de 25 ans contre 59% des mères de plus de 45 ans, 70% des femmes élevant un enfant de moins de six ans contre 39% des mères ayant un enfant de plus de 18 ans (Enquête, 2009). Cette propension à solliciter les ressources familiales témoigne d'une moins grande autonomie financière de leur part, et surtout, d'un besoin plus urgent de soutien financier. A l'intérieur de la famille, les principales sources de soutien mentionnées sont les parents. La fratrie est essentiellement associée aux discussions et à l'aide psychologique.

Figure 53 – **Evolution de la fréquence des contacts avec le réseau familial depuis l'entrée en monoparentalité (en %)**

Note : il s'agit des réponses à la question de l'enquête: «*Lorsque vous vous êtes retrouvée seule avec votre ou vos enfant(s), la fréquence des contacts avec les membres de votre famille a :* ».

Source : Enquête (2009) – Réalisation : F. Leray, CNRS UMR ESO 6590, 2009

Le réseau familial est fortement sollicité par les femmes seules avec enfant(s) parce qu'elles souhaitent pour la plupart combler un vide affectif durant une période de crise. La famille (fratrie et parenté) leur apporte un soutien moral et assure une présence rassurante et réconfortante. Les encouragements s'obtiennent sans avoir rien demandé. Ils sont dirigés vers la poursuite des intérêts personnels et ont un effet important de renforcement de l'estime de soi, « sentiment plus ou moins favorable que chacun éprouve à l'égard de ce qu'il est, ou plus exactement de ce qu'il pense être » (Bariaud, Bourcet, 1994, p.274). Lorsque les membres de la famille conseillent, ils agissent en « éclaireurs » pour aider les mères seules sur les actions et sur les choix susceptibles de les sortir d'une situation de crise. Cette solidarité familiale est souvent reliée à une proximité spatiale : un hébergement (en début de situation monoparentale et souvent de courte durée) ou le choix de résider à proximité du réseau familial (chapitre 5). L'hébergement par la parenté est d'une utilité fortement appréciée. La recherche d'un logement individuel est mise en suspens. Les mères isolées ont le temps de se reconstruire affectivement, socialement et financièrement.

Le discours de Mireille est révélateur de l'importance du soutien de la parenté au moment d'un changement familial. Cette mère de deux enfants a connu deux séparations au cours de sa vie. Cela lui permet de comparer un changement familial vécu dans deux contextes différents : « *le plus difficile, c'est l'isolement. Lors de ma séparation, j'étais loin de ma famille* ». En effet, Mireille résidait avec son premier conjoint à Paris, loin de la ville dont elle originaire (Lorient). Sans emploi, elle souffre d'isolement social et traverse une période de grande solitude. Les relations avec l'ancien conjoint sont conflictuelles et l'organisation quotidienne impossible. Mireille décide alors de vivre à Lorient à proximité de ses parents. Son deuxième enfant naît d'une nouvelle union, mais celle-ci n'a duré qu'un temps : « *il a encore fallu tout*

perdre et tout reconstruire ». Cependant, la seconde séparation a été psychologiquement moins éprouvante : *« la deuxième fois, j'étais dans ma ville natale et donc plus entourée (...) Remonter la pente est plus facile quand on n'est pas seule. Seule, on subit. Quand on est entouré, tout est plus simple. On n'est pas obligé de penser à tout. Non, on peut compter sur ses proches, qui sont là et qui vous comprennent »*.

La parenté est autant sollicitée pour se reconstruire moralement que pour obtenir de l'aide dans la gestion de la vie quotidienne. La présence de la famille proche permet d'accompagner les mères dans leur responsabilité d'ordre affectif, moral, mais aussi administratif et matériel. Elle autorise une prise en charge partagée des responsabilités parentales. Les mères isolées doivent assumer des tâches qui sont habituellement assurées par les deux parents (aide ménagère, aide médicale, démarches administratives, accompagnement social). Le réseau familial est fortement sollicité pour s'occuper des enfants, pour les garder, les récupérer à l'école ou assurer leurs déplacements. Avoir recours à la parenté permet l'accomplissement de toutes les tâches considérées comme normales ou souhaitables. Le tableau 60 fournit quelques exemples.

Tableau 60 – **L'aide familiale au quotidien**

Dons d'argent	<i>« Mes parents m'ont prêté à chaque fois l'argent dont j'ai eu besoin (changement de voiture) et encore maintenant, ils règlent régulièrement les petits travaux pour la maison ou la voiture. Sans cela, je ne pense pas que j'aurais pu maintenir un bon équilibre pour les enfants »</i> Sophie
Dons divers	<i>« Je touche 800 et quelques euros au niveau du pôle emploi, la pension alimentaire et le complément familial. Mais heureusement que j'ai de la famille autour de moi. Quand je vais chez ma mère, elle fait un peu plus de nourriture pour moi »</i> Servane <i>« Mon budget mensuel suffit à peine à nous loger, nous nourrir. Les vêtements que portent mes enfants sont le plus souvent achetés par mes parents »</i> Lydie
Soutien psychologique	<i>« C'est simple : sans mes parents, j'aurais pété un plomb. Ils étaient là pour moi. Ils ont compris ce que je traversais et m'aident encore tellement quand je ne vais pas bien ! Je les remercierais pour ça toute ma vie »</i> Sophie
Garde des enfants	<i>« Mes parents sont toujours là pour moi. Quand j'ai un souci et que je suis débordée, je peux compter sur eux pour laisser mon fils chez eux. C'est une sacrée sécurité pour moi »</i> Anne

En plus d'un soutien psychologique et organisationnel, les mères isolées font également très souvent état d'une aide financière. Celle-ci se caractérise par des dons ou des prêts d'argent : quatre mères isolées sur dix ont déjà sollicité leur famille proche pour cette raison. L'influence de la solidarité familiale sur les conditions de vie des mères isolées est prépondérante : 64% des femmes qui ont déjà sollicité leur réseau familial témoignent n'avoir aucun problème à couvrir l'ensemble de leurs dépenses de base⁶². Cela ne concerne que 36% des femmes qui n'ont jamais sollicité une telle aide (Enquête, 2009). La précarité économique renforce les formes de solidarité et d'entraide au sein des liens de parenté.

Si le soutien financier de la parenté est souvent indispensable, il est parfois mal considéré lorsque celui-ci devient pérenne. En cause, le sentiment de ne jamais atteindre une « capacité d'autonomie individuelle » : la capacité à assumer seule les méandres de la vie quotidienne. Sophie est une mère de famille issue d'un milieu aisé et bien entourée par ses parents : *« si vraiment j'ai trop de mal, mes parents sont là, ils m'ont souvent aidé mais en même temps j'essaie de ne pas trop les solliciter parce que pour l'amour propre, à quarante ans, on n'aime pas demander de l'argent à ses parents »*. En début de situation monoparentale, cette situation confortable et assumée totalement par les parents la dissuade d'effectuer les démarches permettant de sortir individuellement de la précarité. Les dons d'argent sont réguliers, d'importance (travaux dans le logement, matériel scolaire) et sans remboursement. Ce soutien, perçu comme essentiel mais nuisible, n'a duré qu'un temps : *« ils savent que quand ils prêtent de l'argent, c'est donné. J'évite de leur demander parce que c'est un peu rabaissant »*. Il existe donc une certaine tension entre le besoin d'autonomie et la tentation d'être partiellement prise en charge. A quarante ans, pour Sophie, il s'agit désormais d'éviter une relation de dépendance par rapport à ses parents.

Le soutien de la parenté au moment du changement familial permet de ne pas isoler les mères seules. La famille proche est un lieu d'investissement fondamental de leur existence quotidienne, mais ce n'est pas tout. Les mères isolées sont psychologiquement plus aptes à préserver leur cercle social, poursuivre leur carrière professionnelle ou accéder à l'emploi. Mais bénéficier de ce soutien dépend largement de l'histoire familiale de chacun.

⁶² « Manger, dormir, vivre » (Q.39, questionnaire en annexe 3).

1.2. La sociabilité familiale dépend de l'histoire familiale

Le soutien de la famille proche est prépondérant pour les mères en situation monoparentale. Celui-ci dépend du milieu et de l'origine familiale, des relations entretenues avec l'ancien conjoint et sa parenté mais aussi des relations avec l'enfant. La sociabilité familiale se dégrade lorsque la fréquence ou la qualité des relations avec certains membres de la famille élargie s'amenuisent.

1.2.1. L'origine familiale

« Toute famille est unique et possède une logique interne spécifique qui lui est propre, reliée à ses origines, son vécu » (Galinier-Didier, 2002, p.66). Le soutien familial est singulier et s'inscrit dans la continuité des relations familiales sur du long terme. Les parents ne disposent ni des mêmes ressources individuelles ni des mêmes conditions matérielles. L'importance de la solidarité de la parenté dans nos sociétés contemporaines, brillamment analysée par la sociologue Claude Martin, laisse à penser que ceux qui en sont exclus sont les plus à même de rencontrer des difficultés au quotidien (Martin, 1994). Un individu entouré de parents est *a priori* en meilleure position du point de vue de la solidarité familiale qu'une personne isolée. Il est question du capital social des individus défini par Pierre Bourdieu comme un ensemble de relations pouvant être considéré comme « ressource ». Ainsi, la disponibilité de la famille proche augmente le « potentiel d'aide » que la personne peut en cas de besoin solliciter (Dechaux, 1988, p.254). Etre intégré dans un tel réseau est un enjeu considérable pour les parents isolés.

De fait, les mères dont la famille proche est indisponible (distance, décès, perte de contact) ainsi que les mères issues de milieux socio-économiques défavorisés sont celles qui déclarent le plus souffrir d'un isolement social. D'une part, un réseau familial dispersé explique des contacts irréguliers, un manque affectif et, souvent, une représentation négative de la vie familiale. La séparation avec leur milieu d'origine entraîne une perte de maîtrise des conditions de vie. D'autre part, les mères issues d'un milieu social très modeste n'ont pas les ressources économiques et relationnelles que les mères venant d'un milieu aisé peuvent solliciter (aide à la recherche d'emploi ou d'un logement). Les mères isolées dont la situation se dégrade le plus sont les mères ayant peu ou aucun contact avec leur famille proche. Les parents ne peuvent pas toujours soutenir financièrement leurs enfants.

Toutefois, un large réseau familial n'est pas toujours synonyme d'un soutien efficace et pérenne : « une parenté disponible ne signifie pas une parenté mobilisable » (Cohen, 1997, p.41). Outre la fréquence des contacts, c'est aussi la qualité des relations qui détermine le risque d'isolement. Le soutien dépend de l'étroitesse des liens avec le parent et est indépendant du nombre de personnes fréquentées. Ainsi, certaines mères isolées sont confrontées au refus de leur famille de les soutenir alors que celle-ci est à proximité ou issue d'un milieu aisé. Souvent, le regard que porte la famille sur la situation monoparentale diffère de celui porté sur la situation familiale antérieure. C'est le cas d'Estelle, jeune cadre et mère d'un enfant en bas âge : *« mes parents ont voulu me faire comprendre, je crois, que cela ne leur allait pas du tout cette séparation, parce que c'est moi qui ai choisi de le quitter. Du coup, c'était moi la responsable du mal-être de mon enfant, du coup, de leur petit-enfant »*. L'entrée en monoparentalité peut engendrer une dégradation des relations avec la parenté. Si la plupart du temps les sollicitations s'avèrent bien considérées, elles peuvent être également source de conflit. A l'inverse, certaines femmes ne peuvent compter que sur peu de membres de leur parenté mais bénéficient d'un réconfort de tous les instants

1.2.2. Les relations avec l'ancien conjoint

Les relations entre les enfants et leur père sont bouleversées après une désunion. L'hébergement principal est accordé majoritairement à la mère : 86% des mères isolées ont la garde totale de leur(s) enfant(s) (Enquête, 2009). Cependant, le père peut participer à la vie quotidienne de l'enfant autant que son ancienne compagne. Les enfants en résidence alternée sont hébergés une semaine sur deux chez leur père ou selon des jours spécifiques choisis entre les deux parents. Il existe toujours une proportion d'enfants qui n'ont plus de contacts avec leur père (20,7% des enfants). Dans ce cas, le père ne participe pas aux charges parentales. Enfin, il arrive que le parent non gardien ne soit pas présent auprès de l'enfant mais qu'il contribue à son entretien (pension alimentaire, paiement de l'école). Quoi qu'il en soit, les relations entre parents ne représentent plus le ciment de la vie familiale.

L'ancien conjoint fait partie de la famille

La famille séparée demeure la famille de l'enfant. A l'inverse du mariage, le lien parental ne peut pas cesser. La volonté du père de maintenir le lien joue un rôle significatif dans la sociabilité familiale de l'enfant. Lorsque la désunion s'est réalisée à l'amiable, les relations avec l'ancien conjoint sont respectueuses et appréciées. La relation entretenue avec l'ancien

conjoint est importante sur le plan psychologique pour l'enfant parce qu'elle correspond au désir de l'enfant lui-même. Un minimum de contacts avec le parent non gardien est nécessaire pour maintenir des liens de qualité et le maintien des liens avec la famille.

Outre le rôle éducatif et affectif du père, celui-ci exerce un rôle financier important pour le bien-être de son ancienne compagne. Sophie témoigne d'une relation assurant un partage cohérent et viable des rôles parentaux : *« je gère le quotidien en me disant aussi, c'est qu'il va avoir des besoins, les études, des besoins qui vont être différents et importants et là je ne vais pas suivre...mais son père pour ça, il est super, dès que j'ai besoin de quelque chose, il est là. C'est lui qui a fixé la pension alimentaire, j'ai 300 euros par moi et si j'ai des dépenses qui sortent un peu de l'ordinaire style voyage scolaire, je lui en parle et il m'en donne la moitié »*. La relation qu'entretient Sophie avec le père de son enfant est amicale et relève de la « coparentalité associative » (Brunet, Malsan, Kertudo, 2008). Les entretiens révèlent qu'il s'agit bien là d'une exception. Dans la grande majorité des cas, les relations avec l'ancien conjoint sont considérées comme conflictuelles par les femmes interrogées.

Le conflit parental : une certaine forme de dépendance

Les relations avec le père ont un rôle décisif sur la sociabilité des mères seules. Elles sont rarement apaisées. Plus d'une mère (en contact avec l'ancien conjoint) sur deux en témoignent (Enquête, 2009). Cette réalité explique en partie la forte insatisfaction des mères isolées qui hébergent leur(s) enfant(s) en résidence alternée. D'ailleurs, une résidence alternée n'est pas toujours synonyme de contacts réguliers avec l'ancien conjoint. Souvent, les relations se limitent à de brefs échanges lorsque la mère conduit l'enfant chez son père. Le lien de filiation perdure alors que les parents essaient de ne pas se rencontrer. Pourtant, un minimum de contacts avec le parent non gardien est nécessaire pour maintenir des liens de qualité.

Les relations avec l'ancien conjoint sont sources de conflits réguliers (tableau 61). En premier lieu, les mères isolées mentionnent le désintérêt (volontaire ou non) du père envers ses responsabilités parentales. Plusieurs mères isolées insistent sur le fait que celui-ci ne remplit pas toujours sa responsabilité financière (pension alimentaire, dépenses de loisirs pour l'enfant) ou son rôle de gardien (régulièrement ou ponctuellement). L'absence régulière d'un soutien financier est évoquée par Mireille : *« vivre seule est difficile surtout lorsque l'ex-conjoint, aussi présent qu'il peut, ne verse aucune aide financière pour contribuer à l'entretien de ses enfants, je ne touche aucune pension alimentaire »*. La pension alimentaire est autant un enjeu symbolique

que matériel. Elle n'est quasiment jamais versée durablement. Gwenaëlle regrette le désintérêt de l'ancien conjoint, lorsque celui-ci se traduit par un manque de disponibilité et le non respect de l'alternance des gardes : *« je dois faire face aux absences répétées de mon ex-mari qui ne prend donc pas son fils tous les quinze jours comme stipulé dans le jugement du divorce. Ce n'est pas évident tous les jours mais seul le bien-être de mon fils m'importe, je prends donc mes dispositions au mieux pour lui »*. Mireille et Gwenaëlle souhaitent que le père de leurs enfants s'investisse davantage dans les tâches et les responsabilités quotidiennes.

Lorsque deux conceptions culturelles de la famille s'opposent, les relations conflictuelles peuvent aussi se caractériser par des sujets de désaccord concernant l'éducation et la scolarité de l'enfant. Le choix du lieu de résidence des parents est également une source intense de conflit au moment du changement familial. Dans ce derniers cas, lorsque aucun accord à l'amiable est trouvé, une procédure juridique peut être entamée : le juge aux affaires familiales statue toujours en fonction de l'intérêt de l'enfant.

Tableau 61 – **Le conflit parental**

La pension alimentaire	<i>« Ce qui me paraît le plus difficile, c'est d'assurer la charge des enfants pendant leurs études supérieures. Pour leur deux premières années, j'ai eu la chance qu'ils poursuivent leurs études dans notre ville de résidence,, mais l'an prochain, ils parent à 100 km du domicile, je n'ai aucune promesse que le père verse quelque chose en plus de la pension » Aline</i>
L'éducation	<i>« Entre son père et moi, il y a une grosse différence. Je suis beaucoup plus stricte. Lui, il le laisse souvent seul. Il a un boulot qui lui prend beaucoup de temps. Du coup, je le sens bien ça, je lui dis à son père qu'il doit bien faire ses devoirs, mais bon...on ne s'écoute plus vraiment » Liz</i>
La garde alternée	<i>« On s'est arrangé mais au final, la garde n'est pas vraiment partagée, c'est moi qui me suis adaptée à ses disponibilités » Liz</i>
La scolarité	<i>« Mes enfants sont dans le privé, il y a deux écoles à payer, mon ex-mari paye aussi mais pas autant que moi parce qu'il n'est pas d'accord sur le principe. Moi j'estime qu'il y a des priorités et s'ils ont besoin d'être bien encadré , je préfère faire ce qu'il faut tant qu'a moi, me priver sur autre chose et leur permettre d'aller dans des écoles qu'ils ont envie » Sophie</i>
Le logement	<i>« Je ne suis pas libre au niveau situation, par rapport au papa, donc pour l'instant j'attends... » Nadine</i>

Affects	« Elles n'attendaient qu'une chose [mes filles], c'est qu'on se sépare. Le papa l'a manipulé parce qu'elle était encore jeune. Elle a voulu vivre avec son père et faisait en alternance une nuit sur deux à la maison parce que lui travaille de nuit une fois sur deux. Elle n'avait que onze ans, cela supposait qu'elle prépare son sac, c'est elle qui a tout assumé. Donc il y a eu pas mal d'incidents... » Christine

Source : Enquête (2009)

Une certaine forme de dépendance s'instaure lorsque les relations sont *conflictuelles*. Voici ce qu'en dit Justine, mère divorcée de deux enfants, qui témoigne d'une situation ambivalente. D'une part, la présence de son ancien conjoint est indispensable pour assurer le bon déroulement de la co-parentalité et pour l'aider à résoudre des problèmes de la vie quotidienne. D'autre part, elle continue à subir une certaine forme d'emprise psychologique : *« comme j'habite loin de ma famille, je ne peux solliciter que mon ex-mari en cas, par exemple, de problèmes mécaniques, ce dont je me passerais bien volontiers. Idem pour les problèmes qui peuvent survenir dans l'entretien d'une maison (fuite...). Mes amis étant tous des femmes, elles ne peuvent me rendre service sur ce genre de problèmes. Donc, bien que divorcée, je reste sur certains points, dépendante de mon ex-mari. Par ailleurs, celui-ci ayant pris plus de responsabilités, il se décharge de plus en plus souvent sur moi d'actes qu'il devrait accomplir avec ses enfants (par exemple, conduite chez l'orthodontiste le samedi matin parce qu'il a un rendez vous ailleurs, alors que les enfants sont chez lui ce week-end là). Il y a une espèce de chantage inavoué qui s'instaure : « ce sont tes enfants donc tu dois le faire, sinon... ». Ce type de situation sublime le sentiment d'isolement lorsque les mères sont confrontées à une surcharge des rôles et à ce type d'usure psychique. La restriction dans le choix du logement va de pair avec une certaine forme de dépendance sociale. La poursuite des contacts entre parents, parce qu'elle se fait dans l'intérêt de l'enfant, est rarement remise en question. Dans la réalité, les inquiétudes se révèlent sur le bien fondé de la coparentalité.*

1.2.3. Les relations avec les anciens beaux parents

Pour les mères divorcées et séparées, les relations entretenues avec les parents de leur ancien conjoint disparaissent ou se limitent à la simple garde des enfants. Les propos de Véronique sont révélateurs d'une fréquente « rupture » avec la belle-famille : *« mon ancien conjoint n'a plus aucune relation avec ma famille et moi c'est pareil. Bien sûr, mes fils se rendent parfois chez les parents de mon ex, mais moi jamais. Je ne veux plus replonger dans le passé »*. Liz évoque de la



même manière la « double vie » de son fils, une « double vie », parce qu'elle ne prend plus complètement part à la vie sociale de son enfant : *« je ne vois plus du tout les parents de mon ex, pourtant ils font bien partie de la vie de mon fils, ils voient souvent ses grands parents, ses cousins... »*. L'ancien conjoint n'est plus l'intermédiaire entre l'individu et le groupe familial dans lequel il s'est inséré. Les discours sont teintés d'une certaine frustration de ne pas participer pleinement à la vie sociale de leur enfant. C'est alors bien souvent la qualité du lien qui détermine le maintien ou non de ce dernier. Lorsque les anciens conjoints sont en mauvais terme, la rupture familiale se fait également avec la belle-famille. Les exemples de Liz et de Sophie permettent de nous en rendre compte. Si pour Liz, l'absence d'une relation parentale sereine a bouleversé ses rapports avec les parents de son ancien conjoint, pour Sophie, la rupture n'est pas aussi radicale : *« ça se passe bien avec lui, avec ses parents, je le laisse souvent pendant les vacances chez ses parents, ça ne pose pas problème. Alors oui, je les vois moins souvent, c'est normal. Mais au moins, on s'entend bien, et on se comprend, j'ai bien conscience que c'est une chance de pouvoir compter sur eux »*.

La situation des veuves semble plus spécifique. Les relations affectives qu'elles entretiennent avec la belle-famille du mari défunt perdurent plus facilement. Le discours de Madeleine diffère ainsi de celui des mères séparées et divorcées : *« j'ai toujours été soutenue, ils m'ont beaucoup aidée quand j'étais au fond du trou. Ils ont beaucoup été présents pour les enfants. Ils font désormais partie de ma vie plus que jamais »*. De manière imprévue, le veuvage a permis à Madeleine de se rapprocher avec certains membres de sa belle-famille. Le soutien familial que nous évoquons depuis le début de ce chapitre prend alors tout son sens.

1.2.4. Les relations avec l'enfant

Une focalisation de l'attention sur l'enfant

L'ensemble des mères interrogées focalise toute leur attention sur le bien être de leur(s) enfant(s). Le terme « sacrifice » est revenu avec insistance durant les entretiens : les dépenses personnelles sont limitées au strict minimum, les dépenses secondaires⁶³ sont consacrées essentiellement à l'enfant, son éducation, ses loisirs malgré la diminution de leurs ressources disponibles. Pour Sophie, l'épanouissement de son fils passe en premier : *« on a tendance à faire des petits plaisirs, ça compense un peu la situation dans laquelle on l'a mis alors qu'il n'avait rien demandé. On privilégie des achats pour mon fils plutôt que pour moi »*. De la même manière,

⁶³ « Vous faire plaisir, vous et votre enfant » (Q.40 du questionnaire, annexe 3)

Mireille explique qu'un seul salaire pour faire face à tous les besoins de la famille entraîne forcément des sacrifices entre les loisirs personnels et les vacances familiales : *« ce n'est pas une situation enviable mais c'est quelquefois indispensable pour la sérénité des enfants »*. Les fins de mois sont tellement difficiles pour Anne qu'elle déclare sans hésitation : *« je préfère donner à ma famille plutôt que m'habiller moi »*. La montée en âge des enfants implique de nouvelles dépenses. Depuis plus de dix ans, Madeleine s'en rend bien compte : *« plus les enfants grandissent et plus c'est dur, les aides ne suivent pas, diminuent mais les charges augmentent comme le permis, la voiture, les assurances, les loisirs pour que les enfants vivent comme les autres et ne manquent de rien »*. L'enfant est au centre des préoccupations.

Le risque d'une dégradation des relations

Cependant, la séparation des parents est un événement marquant dans la vie d'un enfant. Il s'agit d'un épisode qui engendre nécessairement une série de réorganisations familiales. Qu'il s'agisse de déménager, de changer d'école ou de devoir quitter le quotidien d'un parent, l'adaptation des enfants se fait rarement sans heurts. Les femmes doivent prendre la place d'un parent et réaliser les tâches qui lui incombait avant son départ de la maison. Etre une mère seule induit parfois une moindre implication dans la vie de leur enfant. Le revenu est un facteur primordial. Lorsque les mères sont fragiles sur le plan financier, les enfants peuvent recevoir moins d'attention, d'orientation et de supervision. Elles ne peuvent pas payer des activités d'enrichissement en dehors du cadre scolaire. L'enfant qui s'adapte le mieux à la séparation a des contacts réguliers et fréquents avec ses deux parents. Il est placé à l'écart du conflit des parents

Tout comme la focalisation de l'attention ne signifie pas forcément un temps parental conséquent, elle n'est pas non plus synonyme d'une entente à toute épreuve. C'est au moment de l'adolescence que les mères témoignent des plus grandes difficultés éducatives. Nolwenn est la mère d'un enfant de dix ans mais elle envisage déjà l'avenir avec cette certitude : *« faut être là, je travaille beaucoup aujourd'hui pour que, à l'adolescence, il y ait du respect »*. Servane et Véronique sont d'ores et déjà confrontées à cette réalité. Pour Servane, la montée en âge de ses enfants implique des dépenses supplémentaires et la nécessité de poser certaines « limites » : *« la grande, elle commence à sortir, à vouloir aller à la patinoire, au cinéma. Ça me revient cher donc il faut parfois limiter et hausser le ton »*. Pour Véronique, se positionner seule en autorité incontournable au sein du foyer n'est pas une mince affaire : *« maintenant, ils sont autonomes, ils se gardent tout seul, font beaucoup de choses par eux même mais il y a d'autres*

soucis quand même, parce que quelque part, ils ont leur mot à dire, une personnalité plus affirmée donc c'est pas du tout facile ». Cependant, les enfants savent également être compréhensifs au regard de leur situation familiale. Christine fait état d'une attitude de questionnement, de préoccupation active des ses enfants : « *faut pas faire d'extras. Tout le monde travaille. Mes filles travaillent pour elles. Elles comprennent et sont aussi là pour moi* ». Les liens et les rôles familiaux doivent se repositionner et trouver un nouvel équilibre.

Les difficultés rencontrées par les mères isolées se caractérisent par des difficultés relationnelles qui sont sources d'isolement social au moment du changement familial. Si l'importance du réseau familial parvient à limiter le risque d'exclusion sociale, elle reste très inégale d'un milieu à l'autre. Le milieu social est tout autant décisif. Les mères qui dépassent l'isolement sont très souvent celles qui bénéficient d'un réseau familial important par l'aide qu'il apporte mais aussi par l'ouverture qu'il offre vers la sociabilité. L'efficacité des aides reçues par les mères isolées détermine par la suite la temporalité du soutien, à plus ou moins long terme.

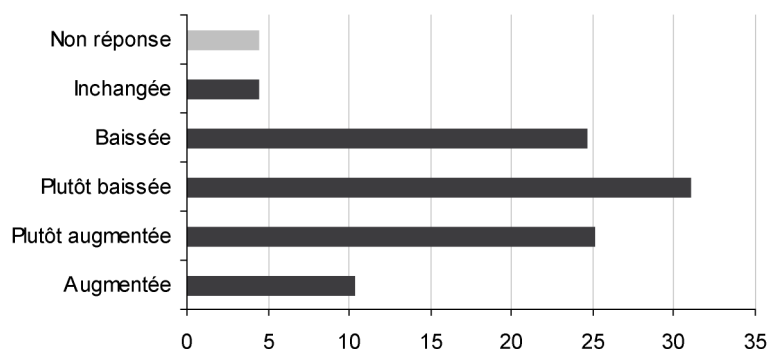
2. LE RESEAU DE CONNAISSANCES : UNE « MISE A DISTANCE SOCIALE »

Si l'entrée en monoparentalité implique une montée du soutien de la parenté, elle provoque également un bouleversement du réseau de connaissances. Les mères isolées s'inscrivent dans un double mouvement : d'une part, un *éloignement* de leur réseau amical, une « mise à distance sociale » qui désigne une absence de relation due aux différences sociales entre les individus (Bozon, 1983) – d'autre part, un *rapprochement* avec des individus au profil social semblable : les femmes en situation monoparentale.

2.1. La fréquence des relations

La fréquence des contacts avec le réseau amical, celui du couple, de l'ancien conjoint ainsi que le réseau familial de ce dernier, s'amenuise pour 55,6% des mères isolées (figure 54). Cette proportion est identique quel que soit le lieu de vie. L'isolement n'est pas uniquement dû à des facteurs de localisation. Il est avant tout *social*. Notons que l'évolution de la fréquence des contacts ne diffère aucunement selon le mode de formation de la famille. La dégradation du réseau amical concerne l'ensemble des mères isolées.

Figure 54 – Evolution de la fréquence des contacts des mères isolées avec leur réseau amical (en %)



Note : il s'agit des réponses à la question de l'enquête: « Lorsque vous vous êtes retrouvée seule avec votre ou vos enfant(s), votre nombre d'amis a... ». Source : Enquête (2009) – Réalisation : F. Leray, CNRS UMR ESO 6590, 2009

Pour les mères divorcées et séparées, la désunion bouleverse le réseau amical du couple. Pour l'ensemble des femmes, une baisse du niveau de vie signifie une diminution des sorties. Surtout, au moment du changement familial, les responsabilités parentales ne laissent que peu de place à la sociabilité amicale.

2.1.1. Le vécu d'un bouleversement familial

C'est lors de la constitution de la famille monoparentale que l'isolement social se fait le plus ressentir. C'est à ce moment que la situation sur les plans économique, professionnelle et psychologique est la plus fragilisée. Cependant, s'il est indéniable que l'isolement se ressent moins avec le temps, certaines femmes ont un discours plus mesuré. Pour Sophie, le temps passé à privilégier le bien-être de son enfant a fragilisé son réseau de connaissances de manière progressive : *« j'ai dû mettre une croix sur toute vie sociale personnelle. Après ma séparation, je me suis sentie très seule. Surtout je crois que c'était psychologique, de ne pas demander un service à des voisins par exemple »*. Le stress et la détresse morale associés à la monoparentalité ont diminué l'énergie investie pour maintenir son réseau amical. Cela s'est traduit par un désengagement auprès du réseau de connaissances et un isolement social. Avec la montée en âge de son enfant, la situation a évolué : *« maintenant que je peux avoir plus de temps libre [enfant âgé de 12 ans] je réalise que reconstituer un réseau d'amis ou simplement de connaissances est très difficile. Bien plus que la solitude, c'est l'isolement qui m'a été le plus dur à supporter »*.

La dégradation de la sociabilité amicale induit également une diminution de la place accordée à la vie affective. Lorsqu'elles se retrouvent seules, les mères isolées privilégient le bien être de leur enfant, surtout lorsqu'ils sont en bas âge. Les chances de fonder une

(nouvelle) vie de famille s'amenuisent pour les mères isolées les plus âgées. Même si le réseau social n'est plus dispersé, le manque d'une vie familiale et l'isolement affectif perdurent au sein du foyer. Deux situations ont ainsi été identifiées. D'une part, l'absence de conjoint est souvent le fait d'un choix délibéré correspondant à une période où la priorité des mères isolées est ailleurs. D'autre part, cette absence peut être subie. La situation familiale de la mère qui élève seule son ou ses enfants est bien souvent ressentie comme un obstacle pour les personnes rencontrées.

2.1.2. L'ancien conjoint fait partie des amis

Lorsqu'un parent s'en va, il part aussi avec une bonne partie du réseau social de la famille. La famille du côté du parent non gardien (cousines, oncles, grands-parents) devient moins accessible comme l'ensemble des activités qui y étaient associées. Au moment de la séparation, les mères s'éloignent souvent du réseau amical qu'elles avaient bâti en couple.

C'est bien souvent la nature des relations avec l'ancien conjoint qui détermine la pérennisation du réseau amical des familles monoparentales. Leur équilibre relationnel peut être soit renforcé soit ébranlé par la nature des relations que la mère entretient avec le père de son ou ses enfant(s). Une bonne entente entre parents permet de limiter le rétrécissement du réseau amical de l'ancien couple. Mais des relations conflictuelles entraînent une baisse progressive de la fréquence des contacts avec leur réseau amical. Certaines femmes interrogées en entretien témoignent de situations où leurs amis ne souhaitent prendre partie ni pour elles ni pour leurs anciens conjoints. L'effritement du réseau amical commun des parents peut ainsi aboutir à un refus de côtoyer l'ancien conjoint en dehors des relations parentales de rigueur.

Les entretiens ont également révélé le rôle de la violence conjugale dans les rapports qu'ont les mères isolées avec leur réseau amical. Celle-ci isole et crée la peur chez toutes les femmes qui en ont été les victimes. Ce sont avant tout elles qui décident de la désunion pour se mettre à l'écart de l'ancien conjoint, et ce, après une durée plus ou moins longue. Plusieurs femmes interrogées ont longtemps pardonné les mauvais traitements de leur ancien conjoint dans le but de sauver leur couple ou d'éviter de tomber irrémédiablement dans la précarité. Mais de quelque manière que ce soit, l'état psychologique, le sentiment de culpabilité et la crainte de représailles sont les conséquences d'une réalité révélée durant les entretiens. Il s'agit d'une des explications à la rupture des relations avec l'entourage car les relations avec l'ancien conjoint jouent un rôle important dans ce domaine.

C'est notamment le cas lorsque que le réseau amical de la mère et de l'ancien conjoint était le même. Confronté à une neutralité souvent mise à rude épreuve, le réseau amical s'effrite et la fréquence des contacts avec celui ci tend à se restreindre. Aline, mère de deux enfants, a quitté le domicile familial après des violences morales : *« je suis partie du domicile familial après des violences. Le père, qui revit en concubinage, a déménagé, mais à côté de mon domicile et est très présent (refus du principe de divorce, ralentissement des procédures, manipulations des enfants). Il m'a isolé de nos amis communs. La situation a été invivable... »*. La fréquence et la nature des relations avec leurs amis communs ont changé. La rupture d'union a parfois pour conséquence une rupture dans la sociabilité privée.

2.1.3. Une baisse du niveau de vie, une baisse des activités de loisirs ⁶⁴

De manière générale, les personnes défavorisées sont plus à même de subir une exclusion sociale : « les plus pauvres se trouvent exclus malgré eux, mis en situation d'isolement sans avoir les moyens de développer des projets personnels à partir de cet isolement » (Kaufmann, 1994, p.614). Il serait inopportun d'affirmer qu'une situation de précarité entraîne obligatoirement une situation d'isolement social. Nous pouvons cependant affirmer que la baisse du niveau de vie chez les mères de famille monoparentale les plus vulnérables renforce le risque d'isolement par manque d'une insertion économique et sociale stabilisée.

L'accumulation des difficultés financières et la multiplication des responsabilités familiales peuvent agir en faveur d'une mise à l'écart. Le manque de moyens financiers engendre une diminution des dépenses consacrées aux activités de loisirs. Les mères isolées se tiennent alors en retrait des loisirs culturels, des activités associatives et des « sorties » entre amis. Mireille, une mère divorcée de trois enfants, témoigne de cette situation implacable : *« si on veut se faire un réseau social, faut avoir le temps et les moyens de sortir de chez soi ! Les jours qui s'écoulent pour une maman seule avec son enfant lui donnent à voir les difficultés : le manque d'argent, l'isolement, vous ne pouvez plus sortir (restaurant, cinéma, spectacle), ce dont on aurait bien besoin. Mais aussi, les amis qui ne vous invitent plus (vous êtes deux). Il faut penser en priorité à votre enfant, et l'on s'isole davantage »*. Les lieux de sociabilité dépourvus de facilités économiques se font rares. Outre le coût d'une simple sortie entre amis, pouvoir s'y rendre implique des dépenses supplémentaires. De fait, Mireille refuse systématiquement les invitations lorsque qu'aucun service de garde n'a été trouvé : *« comme les revenus baissent*

⁶⁴ Les « activités de loisirs » correspondent aux loisirs culturels avec le réseau de connaissance (assistance à des spectacles : cinéma, concerts, théâtre), aux activités associatives et aux sorties pratiquées en groupe (lieu de restauration, chez des amis).

beaucoup, vous ne pouvez plus faire toutes les activités que vous voulez car on ne peut faire garder les enfants facilement par manque de moyens ». La sensation d'être « mise de côté » à cause d'une diminution des ressources financières est difficile à vivre au quotidien. Comme l'écrit R. Castel, la pauvreté s'apparente à une « dynamique d'exclusion qui se manifeste déjà avant qu'elle ne produise ses effets complètement désocialisants » (Castel, 1994, p.11). Le manque de moyens financiers limite d'abord le champ d'activités puis isole. Nadine, mère divorcée de trois enfants, n'a ni le temps de penser à elle ni les moyens financiers de se faire plaisir : *« il faut penser en priorité à votre enfant, et l'on s'isole davantage, et vous finissez par vous oublier. Vous ne sortez plus, vous ne vous maquillez plus, plus d'achat de vêtements. Tout va aux priorités : loyer, déplacements, assurance, nourriture et le bien être de votre enfant avant tout. »*. Ce discours révèle une volonté de ne pas placer l'enfant en dehors du mouvement de la société.

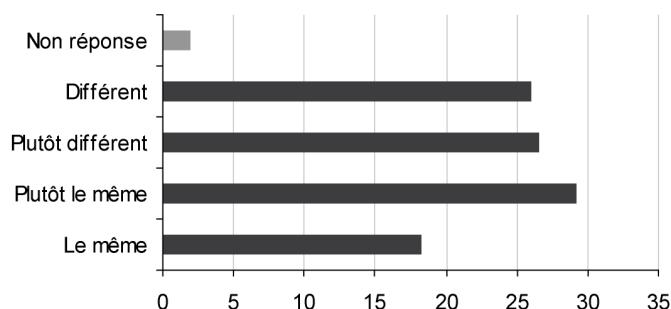
Dès lors, le stress engendré par le manque d'argent, par la gestion du quotidien peut provoquer un repli sur soi à cause d'une représentation négative qu'ont parfois les mères isolées de leur vie quotidienne ; en cause, la limitation des dépenses consacrées aux sorties et aux loisirs de leur(s) enfant(s). Lorsque le sentiment de culpabilité prédomine, le refuge est alors l'isolement et une réduction de la sociabilité (Aurélie) : *« on se bat seule et on s'endurcit, voire on se ferme. Etre seule, c'est arriver dans une forme d'isolement, de solitude, de dépression, de fatigue permanente. On a parfois pas du tout envie de se battre et de se laisser aller, heureusement que les enfants sont là »*. La situation d'Aurélie prouve qu'une attitude de repli sur soi peut provoquer une rupture avec l'environnement social.

Enfin, la dégradation des ressources financières peut également se traduire par une baisse de la capacité de mobilité des mères isolées, par une incapacité financière à assurer tous les déplacements de la famille. L'absence de voiture accentue ainsi l'isolement physique mais aussi social en inhibant la participation à des activités extrafamiliales et en favorisant la raréfaction des activités extrascolaires des enfants. Pour des individus fragilisés, elle entretient un processus d'exclusion et suppose une exigence de proximité au quotidien. Autre conséquence d'une sociabilité restreinte en raison d'un manque de moyens financiers, l'isolement social se confond souvent avec un « isolement culturel » qui apparaît comme un reflet de la vulnérabilité économique et sociale des mères isolées.

2.2. Les membres du réseau amical : un nouveau réseau d'amitié

Une « distance sociale » s'instaure avec le réseau de connaissances. L'investissement des mères isolées dans un cercle de sociabilité apparaît comme étant difficilement conciliable avec leurs nouvelles fonctions familiales. C'est pourquoi, une fois sur deux, les amis d'aujourd'hui ne sont pas les amis d'avant (figure 55).

Figure 55 – Evolution du réseau amical des mères isolées (en %)



Note : il s'agit des réponses à la question de l'enquête: « Aujourd'hui, est-ce les mêmes amis que vous aviez avant que vous ne soyez seule avec votre ou vos enfant(s) ? ». Source : Enquête (2009) – Réalisation : F. Leray, CNRS UMR ESO 6590, 2009

2.2.1. Une « distance sociale »

Etre à la tête d'une famille monoparentale implique un changement d'identité au sein du réseau amical. La situation familiale et le statut matrimonial ont évolué. Surtout, les préoccupations de la vie quotidienne ne sont plus les mêmes. L'apprentissage de la maternité, de la désunion ou du veuvage isole. Mais si une distance se crée avec le réseau amical, ce n'est pas forcément une situation provoquée par un quelconque manque de soutien. Véronique continue de fréquenter la plupart des membres de son réseau d'amis. Cependant, elle fréquente moins souvent qu'avant certains de ses membres : « *je trouve que c'est plus difficile quand on est toute seule d'aller chez des couples. J'ai de très bon amis qui m'accepte très bien, pas de souci, mais chez certains, je ne me sens pas forcément à l'aise et je préfère dire « non, je ne viens pas ». On n'a pas forcément les même préoccupations* ». Ce sentiment de gêne, Laurence l'exprime de la même manière : « *on se sent isolée quand tout le monde est en couple, qu'on se retrouve à des soirées et que vous, vous êtes seule, que vous avez des soucis, que vous ne pouvez pas parler vacances* ». Elle a perdu son identité sociale première, celle d'une mère de famille, en couple, « heureuse », « normale » selon ses propos. Etre confrontée à l'image du bonheur conjugal, c'est être confrontée à ce qu'elle n'a plus.

De fait, cette mise à distance sociale se traduit par une baisse de fréquentation du réseau d'amis. Voici ce qu'en dit Christine : *« c'est vrai que quand on est tout seul, c'est pas forcément évident avec d'autres couples. Les amis que j'avais en couple viennent moins me voir ou m'appelle moins souvent. Les gens en couple recherchent d'autres couples. Ce n'est pas le fait d'être jugé, c'est que voilà les gens en couple restent en couple, on ne recherche pas la même chose, on ne va pas faire le même genre de soirées, c'est une organisation différente mais ce n'est pas dans le sens où j'ai ressenti de la critique, pas du tout »*. Pour les mères seules, répondre favorablement à une invitation implique souvent leur venue accompagnée de leur(s) enfant(s) : *« les amis ne vous invitent plus, vous êtes deux ! »* explique Anne. Elles doivent se réapproprier une identité individuelle, en tant que personne, non en tant que membre d'un couple.

2.2.2. Une « proximité sociale »

La proximité sociale produit inévitablement de la sociabilité. *La construction d'une nouvelle identité passe par le rapprochement d'individus au profil social semblable* (Bozon, 1984). Parce qu'elles ont les mêmes préoccupations et les mêmes contraintes, les mères isolées ont tendance à côtoyer, naturellement et plus qu'avant, des personnes qui sont dans la même situation familiale. Les femmes tissent des relations sociales auprès de groupes proches de leur style de vie, favorisant par là un « même sécurisant » (Luxembourg, 2005). Parler, discuter, c'est mettre en commun son expérience pour mieux la comprendre. Echanger permet également de trouver les solutions aux problèmes de la vie courante. C'est une manière de sortir de l'isolement et de se rassurer auprès de personnes compréhensives.

La création d'un nouveau réseau d'amitié s'accompagne bien souvent d'un sentiment d'abandon de la part des anciens « amis ». Pour Astrid, cette situation a tout de même des avantages : *« vivre un divorce attire dans un premier temps une certaine compassion de l'entourage. Puis, la plupart se détachent au fur et à mesure. Pas tous heureusement. Il y a au final du bon dans ce tri naturel : les vrais amis (rares) restent. Il faut se recréer son cercle d'amis, en gérant le quotidien, les enfants, le travail, sa vie de femme. C'est un long cheminement semé d'embûches mais enrichissant »*. Les relations amicales offrent également une alternative à l'isolement familial et social et favorise la formation de liens d'entraide matérielle et de soutien psychologique. Les liens semblent se nourrir plus facilement lorsqu'il existe une communauté de préoccupations et de rythmes entre les individus. L'instauration d'une « proximité sociale » engendre un soutien moral important et une solidarité appréciée (tableau 62).

Tableau 62 – Entre mères seules, une « proximité sociale »

Sophie	<i>« Quand on est mère célibataire on va aussi privilégier certaines personnes qui sont dans la même situation. Donc j'ai pas mal de copines qui sont des mères célibataires ou seules avec des enfants, et que j'ai rencontré après, et pendant. Peut être qu'on privilégie de voir certaines personnes qui sont dans la même situation parce que ça crée des affinités, on parle de la même chose »</i>
Nolwenn	<i>« Parfois, ça peut rapprocher quand on rencontre des personnes dans la même situation. Après, je vois autant des couples que des parents seuls. Mais c'est vrai qu'il y a plus d'échanges. On ne se donne pas tout le temps les solutions, on ne les a pas toujours. Mais quand il y a des soucis à l'école et puis quand ils ont des réactions identiques mais pas aux mêmes périodes, on peut discuter de tout ça »</i>
Gwenaëlle	<i>« J'ai rencontré des mamans mais des mamans comme moi célibataires mais ça s'arrête là. Ca reste très limité. Je les ai rencontré parce qu'on va chercher nos enfants aux mêmes horaires, à l'étude, à la garderie. Une maman de l'école et une maman du centre aéré notamment. On a les mêmes problèmes, les mêmes contraintes, on se rejoint facilement »</i>
Véronique	<i>« Par rapport aux relations avec mon entourage, peut être qu'avec certaines, des distances se sont créées...mais il y a des contacts que j'ai toujours gardé d'avant et que j'ai toujours mais en même temps, on se voit peut être moins parce que moi je trouve que c'est plus difficile quand on est tout seul d'aller chez des couples. Donc je recherche à la limite plus des personnes comme, des célibataires divorcées parce que ce n'est pas toujours évident »</i>

Source : Enquête (2009)

Cependant, le rapprochement entre mères seules n'est pas perçu par toutes de la même manière. Certaines mères ne souhaitent pas établir de relations amicales avec des femmes en situation monoparentale, rencontrées principalement à l'école de leur(s) enfant(s). Le discours de Liz fait là figure de contre-exemple : *« moi, je refuse de passer du temps avec des mères dans la même situation que moi. J'en côtoie beaucoup, à la sortie de l'école. J'aurais des possibilités de me faire des amies, mais je ne veux pas m'enfermer là dedans »*. Cette volonté s'explique par la crainte que les difficultés communes se transforment rapidement en influences néfastes sur son moral. Liz ne souhaite pas aborder ses tracas quotidiens en dehors de son cercle familial. La monoparentalité est pesante au quotidien. Elle ne doit pas l'être durant les moments de détente.

2.2.3. « Etre une mère seule, ça fait bouger »

Devenir une femme seule avec enfant(s) peut engendrer une amélioration des qualités de sociabilité. Les mères n'ayant jamais vécu en couple font face à un double défi : la gestion en solo de la vie quotidienne avec un enfant et l'apprentissage de la maternité. Devant le besoin de sortir de la solitude et le devoir de gérer seule l'ensemble des responsabilités familiales, Hélène, une mère divorcée de 48 ans estime avoir appris à aller davantage vers les autres : *« un des avantages liés au statut de femme seule avec enfant c'est qu'il s'agit d'une bonne école pour apprendre à être autonome, « débrouillard » et aller à la rencontre des autres, pour ne pas souffrir de solitude »*. Le réseau amical d'un enfant influence fortement celui de sa mère. Anne estime avoir amélioré sa capacité de sociabilité grâce à l'arrivée de son premier enfant : *« on va plus vers les gens. Un enfant, ça nous fait bouger. Pendant les vacances, j'étais là, c'est pas que j'aime pas la plage mais trois heures sur la plage pfff... Elle m'a fait bouger, prendre la voiture, aller sur la plage, jouer, faire des connaissances de dames, j'allais discuter avec elles. Il a fallu faire des activités. Moi grâce à ma fille j'ai découvert plein de trucs, le polo par exemple. Maintenant je sais ce que c'est du polo, grâce à elle. Et puis elle se fait des copines facilement, donc forcément, ça crée des liens. L'été dernier, j'étais jamais toute seule sur la plage, c'est plus sympathique quoi ! On va plus vers les choses et les gens. Ca booste ! »*. La situation des mères n'ayant jamais vécu en couple est spécifique. Lorsque la naissance de leur enfant est choisie, le discours portant sur les difficultés inhérentes au statut de mère isolée change de ton au moment d'aborder le thème de la maternité : *« je suis contente d'avoir fait ma fille. Quand j'ai annoncé que j'étais enceinte, sur quinze personnes, y'en a qu'une qui m'a dit de ne pas la garder. Donc, les idées ont changé et la réflexion c'est que j'avais un travail, une maison, à moi, le principal : je peux l'accueillir. C'est pour ça, et puis je l'aurais pas connu ma fille... »*. Pour Anne, la maternité est aussi une source d'affirmation, de valorisation de soi par les responsabilités qu'elle l'amène à prendre.

Pour les mères divorcées et séparées, de nouvelles perspectives d'avenir s'ouvrent lorsque la désunion est ressentie comme libératrice. L'entrée en situation monoparentale est naturellement vécue comme une libération pour les unes et comme un effondrement pour les autres. Quoiqu'il en soit, la séparation est toujours douloureuse. La vie sociale et affective des membres des familles monoparentales est déséquilibrée par la douleur de la désunion. La transition de séparation a souvent été associée à une augmentation du stress psychologique pour les parents et leur(s) enfant(s) (Michel, Lussier, 1988 ; Gonçalves, Grimaud de Vincenzi, 2003). Le témoignage de Nadine traduit la pensée de l'ensemble des mères isolées divorcées et séparées : *« il est si difficile de se retrouver avec son ou ses enfants à*

s'occuper seule. C'est une double descente aux enfers : il y a le côté « vie de couple » qui n'existe plus et de gros doutes pour les enfants : vais-je réussir à les élever seule ? ». Malgré ces doutes, pour un grand nombre de mères isolées, la rupture d'union a été libératrice et un mal nécessaire pour elles et leurs enfant(s). Vivre seule apparaît alors comme un soulagement pour se reconstruire soi-même et reconstruire un réseau de sociabilité. La désunion ressentie comme un soulagement concerne naturellement davantage les femmes qui ont choisi de se séparer de leur ancien conjoint. Le tableau ci-dessous en fournit quelques exemples.

Tableau 63 – **La désunion, une libération**

Christine	<i>« Un isolement juste après mon divorce ? Non, au contraire ! J'étais tellement contente. On respire. Ça fait du bien. Mes filles n'attendaient qu'une chose, c'est qu'on se sépare »</i>
Mireille	<i>« Ce n'est pas évident tous les jours de vivre seule avec ses enfants mais je ne regrette rien. Je me sens mieux dans ma peau depuis que je suis seule avec mes enfants. Je me sens libre et ce qui compte, ce sont mes enfants »</i>
Nadine	<i>« Depuis que je suis divorcée, nous avons une vie normale et heureuse. Nous ne vivons plus dans la peur »</i>
Liz	<i>« On peut être heureuse seule avec ses enfants. Il faut parfois mieux être séparée que de subir la pression psychologique du conjoint. Il est important de préserver l'équilibre des enfants »</i>
Servane	<i>« Mieux vaut vivre seule que mal accompagnée !!! »</i>

Source : Enquête (2009)

Outre une libération, la désunion peut être ressentie comme un déclic, comme une opportunité pour construire un projet d'avenir : *« la séparation a été déclencheur d'amélioration de mes revenus, pour mieux nous en sortir, mes enfants et moi. En 2005, je me suis inscrite à une formation, j'ai réussi en 2007 avec une augmentation des revenus à la clef. Cette période de séparation a été stimulante pour ne pas sombrer dans le mal être. On a tout fait pour s'en sortir et être mieux »*. Le désir de se racheter auprès des enfants a été particulièrement vrai pour Hélène. Ce sentiment a été à l'origine des démarches pour reprendre sa vie en main après une vie en couple où elle était dépendante financièrement de son ancien conjoint et un divorce mal vécu.

Enfin, si devenir une mère isolée favorise le risque d'isolement social, cela ne génère pas forcément un risque de solitude. La multiplicité des responsabilités est telle que certaines mères de famille monoparentale n'en ont tout simplement pas « le temps ». Aline, mère de deux enfants, l'explique ainsi : *« je tiens à préciser que je suis une femme que la solitude ne dérange pas du tout. Je ne m'ennuie jamais (...). Je pense qu'entre mon travail, mes enfants et mes activités, je n'ai plus beaucoup de temps à combler. Contrairement à d'autres femmes, tout va bien même si ma situation financière est moyenne »*. L'isolement social ne signifie pas toujours la solitude tout comme être une mère seule n'est pas toujours synonyme de repli sur soi.

2.3. Un nouvel espace résidentiel, de nouvelles sociabilités locales

Lorsqu'elle est accompagnée d'un changement de logement, l'entrée en situation monoparentale bouleverse le rapport à l'Autre. L'isolement social est bien souvent la conséquence de ruptures résidentielles : *« lorsque nous quittons notre mari, nous quittons nos logements, notre travail, notre région, nos amis »* déclare Servane. La rupture avec le réseau de sociabilité préexistant et l'adaptation à un nouveau cadre de vie pour la mère et ses enfants favorisent un processus d'isolement par la perte des relations consolidées avant l'entrée en monoparentalité. La mobilité résidentielle occasionne un rétrécissement des réseaux personnels tandis que la dégradation des conditions de logement engendre des situations de mal-être et de stress préoccupantes. Pourtant, le logement est un déterminant majeur de l'insertion des mères isolées.

2.3.1. L'adaptation à un nouveau réseau de voisinage

La réciprocité constante et régulière d'aides forme l'ossature d'une sociabilité intense de voisinage. Ces interactions sont rompues lorsque les mères sont dans l'obligation de changer de logement. Laurence en témoigne : *« avant on logeait à côté de voisins très serviables. On s'entraidait. Aujourd'hui, je dois repartir à zéro... »*. Le voisinage peut offrir des services formels ou informels (loisirs, achats, gardes d'enfants, ...). Il est également perçu comme un agent de socialisation. Ainsi, la bonne connaissance du réseau de voisinage est un atout important au quotidien. Changer de logement signifie reconstruire un réseau d'entraide, une nouvelle solidarité de proximité.

Plus généralement, c'est l'ensemble des relations sociales du quotidien qui est à reconstruire : les échanges avec « les étrangers familiers » (Condello, Korosec-Serfat, 1995),

ceux que l'on connaît de vue (voisins de l'immeuble ou du quartier, commerçants). Les mères isolées investissent un nouvel environnement résidentiel. Lorsqu'un sentiment de communauté se transforme de manière inédite en sentiment d'anonymat, l'isolement social et le « repli chez-soi » sont inévitables pour les mères isolées qui fournissent, seules, cet effort de sociabilité.

2.3.2. Du point de vue des enfants

Un déménagement est synonyme d'une réévaluation des lieux d'activité de l'enfant et en premier lieu, l'école. Nous distinguons trois situations différentes :

- le bien être de l'enfant passe avant tout et incite les mères à la stabilité résidentielle. C'est le cas de Nadine : *« pour les enfants, je voulais rester sur Vern [Vern-sur-Seiche, Ille-et-Vilaine]. Ils sont à l'école sur Vern. Pour eux, ça s'est fait assez facilement parce qu'ils ne changeaient pas de cadre. Ils ont gardé leurs amis »* ;
- le changement de logement n'influence en rien la scolarité de l'enfant. C'est le cas des deux enfants d'Hélène : *« mes enfants n'ont pas bougé, je fais un peu plus de kilomètres mais ce n'est vraiment pas important. Au moins, ça, ça n'a pas changé »* ;
- le changement d'école est inévitable et provoque une rupture du réseau amical de l'enfant. Pour la fille de Laurence, la transition scolaire a été vécue péniblement : *« on a coupé son année scolaire, donc elle a été tout de suite à l'école pas très loin. C'est vrai que ça été plus difficile pour elle parce que les amitiés entre élèves étaient faites et elle est arrivée et elle connaissait personne, donc, là c'était un peu dur »*. C'est alors la sociabilité de tous les membres de la famille qui est à reconstruire.

2.3.3. Une rupture avec la qualité de vie antérieure

L'isolement spatial se mue facilement en un isolement social. En effet, le choix, rapide ou restreint, du nouveau logement, amène les mères à loger dans des quartiers éloignés des lieux d'activités. Les femmes peuvent être reléguées en périphérie des villes-centres, dans un logement social, loin des services et des équipements collectifs.

Il est ici question de la nature des relations sociales selon le lieu de vie. Les mères isolées résidant dans une ville-centre possèdent un réseau de connaissances plus large que celles

logeant dans une commune rurale, essentiellement parce que davantage d'individus sont sollicités pour un plus grand nombre de rôles. Toutefois, la nature des échanges est différente. En espace rural, les liens d'entraide sont avant tout familiaux. C'est bien pour cela qu'une part non négligeable de mères qui vivaient dans un pôle urbain décide de résider à proximité de leur famille proche vivant dans une commune rurale. Outre la proximité de la famille proche, c'est le besoin de retrouver un cadre de vie rassurant aussi bien par l'environnement que par le voisinage qui est recherché. Par contre, les ressources associatives et administratives en matière d'aides y sont plus réduites.

En revanche, les mères qui s'installent en milieu urbain alors qu'elles évoluaient en périurbain ou dans une commune rurale sont sujettes à un risque plus important d'isolement. Malgré les plus grandes facilités de déplacements et l'offre de services plus large, un nouveau réseau social est à construire. L'entrée en monoparentalité ne facilite pas un effort personnel qui nécessite confiance en soi et souhait de sortir de l'isolement. Le logement peut être situé dans un quartier perçu comme insécurisant par les mères. La représentation négative du lieu de résidence et de son environnement – *ces espaces de vie « non désirables »* – participe au repli des mères et de leur enfant. C'est souvent le cas des femmes qui résident dans le parc HLM. Laurence vivait dans un logement du parc privé à Vannes. Elle réside désormais dans un immeuble de dix étages qui accentue le sentiment d'anonymat et d'isolement : « *on s'est senti un peu perdu quand on est arrivé dans cette grande tour !* ». Cette situation où l'individu est contraint dans son habitat n'est pas sans effets sur le rapport au chez-soi. Cela explique pourquoi les mères isolées satisfaites de leur logement sont les moins susceptibles de déclarer une situation d'isolement : 18,8% des mères satisfaites de leur logement se sentent isolées contre 45% de celles qui déclarent le contraire (Enquête, 2009).

2.4. Le poids des représentations : regards de la société et des mères isolées sur elles-mêmes

Il nous semble intéressant de ne pas omettre le rôle des représentations sociales sur la sociabilité des mères isolées (une des caractéristiques de l'« espace social de vulnérabilité », chapitre 2). Le changement de situation familiale ne se vit pas seul. La monoparentalité représente souvent, pour la société et pour elles-mêmes, une situation familiale « alternative ». Cependant, à cause de la banalisation du divorce et plus généralement du phénomène monoparental, les mentalités évoluent.

Les mères seules témoignent d'un « changement de regard » sur elles mêmes dès lors qu'elles sont entrées en situation monoparentale (tableau 64). Cela concerne davantage les veuves et les mères n'ayant jamais vécu en couple que les mères divorcées et séparées. Dans tous les cas, du point de vue des enfants, « grandir avec un seul parent, c'est aussi être différent des autres » (Cloutier, Drapeau, Saint-Jacques, Turcotte, 2005, p.54).

Tableau 64 – L'évolution du regard des autres sur les mères isolées

« Evolution du regard des autres »	Naissance	Séparation	Divorce	Décès
Oui, tout à fait	37,4%	24,8%	26,5%	31,7%
Plutôt oui	25,3%	30,7%	35,4%	42,7%
Plutôt non	19,8%	22,0%	18,8%	9,8%
Non, pas du tout	16,5%	20,9%	17,4%	14,6%
Non réponse	1,1%	1,6%	1,9%	1,2%
Total	100%	100%	100%	100%

Note : il s'agit des réponses à la question 70 du questionnaire : « *Considérez-vous que le regard des autres a changé depuis que vous êtes une mère seule avec enfant(s) ?* » Source : Enquête (2009) – Réalisation : F. Leray, CNRS UMR ESO 6590, 2009

Les mères isolées estiment parfois que la société porte un regard négatif envers leur situation monoparentale. Astrid, mère divorcée de 47 ans, exprime cette idée : « *je me suis vraiment sentie « à l'écart » du monde quand je me suis retrouvée seule. Peut être n'ai-je pas su me faire aider ? Peut être reste-t-il encore beaucoup à faire pour que les différences entre les enfants soient moins marquées, pour que le regard de la société sur eux change* ». De la même manière, Hélène regrette l'image véhiculée par les médias : « *ils nous condamnent quasi systématiquement à vivre au crochet de la société et à faire de nos enfants de « futurs délinquants* ». Gwenaëlle a préféré un emploi moins bien payé plutôt qu'une carrière à temps plein bien rémunérée afin de privilégier le temps passé avec son enfant. Elle avoue avoir reçu des commentaires dévalorisant de certains membres de son entourage, lesquels ont considéré qu'il s'agissait d'un choix de son propre gré servant à exploiter les avantages du régime de sécurité sociale. De manière générale, les mères isolées regrettent d'être parfois considérées comme des assistées. La curiosité qui entoure leur vie privée leur semble parfois pesante et cela ne favorise aucunement un effort de sociabilité. Pour les veuves, c'est également l'impression que les amis ou les collègues de travail ressentent de la « *pitié* » pour leur situation familiale qui caractérise ce changement de regard.

Toutefois, l'isolement social n'est pas uniquement provoqué par une stigmatisation des familles monoparentales ou par un désinvestissement des relations amicales. La majorité de

ces femmes ont eu des histoires familiales très difficiles, pouvant être très perturbantes sur le plan émotif. Le choc psychologique provoqué par la désunion ou le décès du conjoint est tel que les femmes se replient sur elles mêmes. Nolwenn en témoigne : « *après ma séparation, je me suis sentie très seule. Surtout je crois que c'était psychologique, de ne pas demander un service à des voisins par exemple. Je n'étais pas en mesure de le faire, Peut être que je n'étais pas préparée, pas bien* ». Lorsque les femmes deviennent veuves, le décès du partenaire conjugal entraîne l'effondrement des « allant de soi » (Berger, Luckmann, 1986) de la vie quotidienne.

La situation des femmes issues *de familles séparées* est particulière. Une situation monoparentale a déjà été vécue en tant qu'enfant. Elles connaissent les conséquences que cela implique à la fois pour les enfants et pour les parents (difficultés financières et matérielles, jugement dégradant). Au moment du changement familial, le sentiment de « revivre » la séparation de leur(s) parent(s) est difficilement acceptable. Certaines femmes estiment que leur(s) parent(s) ont été peu soutenus par leur famille proche ou leur réseau amical. La peur d'être jugée, comme eux, explique une dépréciation de leur image personnelle et un problème de socialisation⁶⁵. Voici comment ce sentiment apparaît dans l'entretien avec Nolwenn : « *l'isolement, être seule avec mon enfant, c'est une image que je n'ai pas acceptée au début. La séparation était de mon fait, mais le fait de l'avoir vécu avec mes parents, être seule avec ses enfants, ce n'était pas très bien vu donc c'était surtout par rapport à cela. Je ne me suis pas sentie jugée mais c'est moi en fait qui avait peur d'être jugée, comme c'était comme ça il y a quelques années. Et donc c'est moi que me sentait mal par rapport à ça* ». Cependant, une fois le changement familial accepté, beaucoup de mères isolées se sont rendu compte que les mentalités avaient changé.

En effet, la monoparentalité est moins considérée comme une déviance aujourd'hui qu'à l'époque où elles ont dû subir la désunion de leur(s) parent(s) (dans les années 1970 et 1980). Elles estiment majoritairement que c'est beaucoup plus facile aujourd'hui d'assumer leur situation monoparentale auprès de leur réseau social. Gwenaëlle résume bien ce sentiment partagé par la plupart des mères interrogées : « *être mère célibataire, c'est plus comme il y a dix ou vingt ans. Malheureusement, c'est rentré dans les mœurs* ». Le sentiment de vivre une situation familiale anormale n'existe pas toujours, et ce pour deux raisons : d'une part, c'est de moins en moins le mariage et de plus en plus la naissance de l'enfant qui constitue la famille (Bumpass, 1994), d'autre part, les ruptures d'union se banalisent et font partie de plus en plus du modèle matrimonial contemporain (Marquet, Marquis, Plaideau, 2005). C'est

⁶⁵ La série télévisée *Mad men* (AMC) montre brillamment à quel point le jugement de la société envers les mères seules pouvait être sévère dans les années 1960.

désormais la relation enfant-parent qui fait le parent. Cette « banalisation », Anne la constate au quotidien. Elle évoque la situation familiale de plusieurs membres de son réseau de connaissance : *« il y a beaucoup de femmes qui élèvent seules leurs enfants. Ma collègue, des copines, il y en a partout, donc ça n'a pas été extraordinaire. Au début, on se dit comment on va faire... mais on fait. L'enfant vous pousse. Dans l'école, il y en a plein aussi. Je ne me sentais pas exclue. Parfois, on me dit « comment tu fais ? ». Ca n'a rien d'extraordinaire. Je ne suis pas un canard boiteux »*. Anne explique que c'est avant tout le regard des membres de la génération antérieure à la leur qui semble le moins compréhensif : *« il y a toujours des réflexions, plutôt des personnes plus âgées qui disent « tu l'écoutes trop, tu passes tout ». C'est une étiquette. T'es une femme, seule, avec des enfants, tu lui passes tout. Surtout les personnes âgées. Celles de ma génération c'est plutôt comment tu fais ? Mais je leur réponds, et toi tu fais comment avec tes trois enfants ? »*. Le regard des mères isolées sur la monoparentalité évolue. La situation monoparentale semble être de plus en plus considérée comme une situation banale car très fréquente.

3. UNE RELATION ANTAGONIQUE AVEC LE RESEAU INSTITUTIONNEL

Les difficultés avec l'enfant, la fragilité éducative dans laquelle se retrouvent les mères isolées n'améliorent pas la situation au quotidien. L'absence de repères, les nouvelles responsabilités à endosser ainsi que les connaissances limitées des jeunes mères en matière d'organisation (administrative, juridique, scolaire) en sont une des causes principales. Le recours aux tiers sociaux se révèle bien souvent indispensable au quotidien. Ce rapprochement du « réseau institutionnel » (les services et les institutions encadrant les individus) n'est pas sans difficulté. Celui-ci est mêlé d'une certaine forme d'incompréhension envers les institutions qui résulte aussi bien de l'isolement social que d'un profond sentiment de « manque ».

3.1. Un rapprochement du réseau institutionnel

L'entrée en situation monoparentale provoque une crise psychologique. Elle se manifeste par une perte de confiance en soi, une lassitude et une angoisse face au défi à relever. La désunion a même été comparée à une « phase de deuil » par les psychologues (Kaufmann, 1994). L'appel aux institutions apporte une aide complémentaire et souvent indispensable au soutien de la famille proche et des amis. Le rôle du réseau institutionnel peut se traduire par différentes interventions concernant le logement à travers l'offre d'un hébergement

temporaire (associations sociales) mais aussi grâce à un soutien psychologique pour « remonter la pente » (assistance sociale, groupe communautaire). C'est plus particulièrement le cas des femmes victimes de violences conjugales. Nadine évoque l'importance des réseaux d'écoute : *« les réseaux associatifs sont pour moi une aide psychologique majeure (école de parents, SOS femmes victimes de violence). Ces lieux d'échanges neutres, contrairement aux cercles familiaux et amicaux, font partie de mon équilibre de vie. C'est indispensable »*. En outre, plusieurs femmes ont fait mention d'une aide psychologique et de l'aide d'une assistante sociale à la suite de leur changement familial. Ce soutien a revêtu une valeur considérable durant certaines périodes de fragilité pour Servane : *« au moment où j'étais vraiment pas bien, me faire aider a été obligatoire. Je considère que l'assistante sociale m'a pas forcément aidé pour le côté matériel, mais au moins elle m'a écoutée et m'a permis d'éviter de rester me morfondre chez moi »*. Les femmes qui ont côtoyé ou côtoient toujours des groupes de soutien témoignent d'une plus grande facilité à sortir de l'isolement. L'apport des associations, dont les associations caritatives, et des administrations publiques peut s'avérer décisif lorsqu'il n'existe pas de réseau informel d'aide sociale.

Ce rapprochement au réseau institutionnel s'explique également par le besoin d'une aide financière lorsque la situation financière est en crise : 24,4% des mères isolées ont déjà sollicité leur commune de résidence, 22,2% leur banque, 13,8% la Caisse d'Allocation Familiale (Enquête, 2009). Outre la dépendance au réseau de parenté, le risque de dépendance aux institutions est bien réel, comme le prouve l'exemple de Claire : *« je suis jeune [24 ans], et j'aimerais retravailler. Mais je me suis rendu compte que financièrement, c'est beaucoup plus facile de rester à la maison. Si je reprends le travail au Smic, je perdrais une grande partie des aides de la CAF et je ne pourrais pas payer toutes mes factures. Où est la logique ? »*.

3.2. L'éloignement du réseau institutionnel

En situation monoparentale, les difficultés administratives sont psychologiquement lourdes à supporter. La situation des mères isolées est spécifique car elles doivent gérer seule un changement de vie, souvent radical, qui implique une modification de la situation résidentielle, une diminution des ressources financières. Le risque est qu'apparaisse un sentiment d'impuissance face à l'ampleur du défi organisationnel ainsi qu'un sentiment de méfiance à l'égard des institutions. Les mères isolées ne savent pas toujours vers quelles institutions se tourner ou elles les estiment incapables de répondre à leurs besoins.

3.2.1. La gestion administrative du changement familial

La gestion en solo des tâches administratives au moment de l'entrée en situation monoparentale est une difficulté majeure pour les mères isolées. Le défi à relever en termes d'organisation et de compréhension des conséquences du changement familial paraît insurmontable.

Les mères n'ayant jamais vécu en couple vivent une situation particulière. D'une part, l'arrivée d'un premier enfant est un « passage introduisant aux rôles adultes », synonyme d'une responsabilisation accrue (Galland 2006, p.135). D'autre part, les difficultés liées au fait d'élever seule son enfant s'accumulent. Pour Anne, c'est à la naissance de l'enfant que la gestion en solo est la plus dure à assumer, notamment la multiplicité des démarches administratives et matérielles : *« les difficultés, c'est toutes les démarches quand l'enfant arrive. On est tellement crevée. On a l'impression pour aller l'inscrire à la crèche...on a l'impression de porter des valises quoi, « oh j'y vais, j'en ai marre, ils ne vont pas me donner de places », voilà, les démarches quand arrive l'enfant. Des trucs bêtes, d'aller chercher plein de documents à la mairie, l'extrait d'acte de naissance, mais je ne voulais pas, plein de petites choses. Ne serait ce que pour remplir les dossiers d'inscription. Des trucs qu'on ne partage pas quoi. C'est bête mais j'ai trouvé plus difficile l'arrivée de l'enfant. C'est là qu'on se sent le plus seule »*. Au moment de l'entrée en situation monoparentale, l'aide psychologique apportée par son réseau familial a été primordiale : *« la première année, ça été terrible. Acheter une voiture, changer d'appartement, les inscriptions, les trucs que si j'avais eu un mari, il l'aurait fait. On pleure, on n'arrive à rien, et pourtant je suis épaulée. J'imagine la femme seule sans famille autour, là je lui tire mon chapeau »*. Le discours des mères divorcées et séparées révèle d'autres situations communes. Lorsque le changement familial induit une modification du statut matrimonial, de la situation résidentielle, les mères isolées portent seules le poids des responsabilités administratives. Voici ce qu'en dit Nadine : *« le plus dur, ce sont les dossiers administratifs à remplir : huit jours en n'arrêtant pas quand je suis partie (changements d'école, logements, droit). Je n'ai pas le temps de penser à mon avenir, après avoir élevé mes enfants, je devrais me battre pour avoir à nouveau des droits, logements, factures à payer, travail etc.... Pour l'instant, on vit le jour. Ce qui compte le plus, c'est d'être ensemble. Le reste n'a aucune valeur »*.

Les mères divorcées témoignent également de la complexité d'une procédure de divorce et des efforts à consentir pour assurer le recouvrement des pensions alimentaires. Hélène, une mère séparée de 48 ans, a divorcé en 2004. Au moment de l'enquête (2009), elle accorde encore et toujours beaucoup de temps à son combat pour obtenir le versement de la pension

alimentaire. Son entourage ne peut pas l'aider et elle est seule pour accomplir les démarches nécessaires pour aboutir à un niveau de vie décent : *« je suis en bagarre depuis 2004 avec le papa qui ne verse plus de pensions alimentaires et là, oui je suis toute seule. Mais parce que quand vous prenez un avocat, moi je suis dans une tranche de salaire, moi je ne gagne pas énormément mais forcément il y a des tranches et moi je suis toujours à la limite de ma tranche donc par exemple, l'avocat je ne pouvais pas l'avoir gratuitement, et donc là, comme c'est un choix, je me suis bagarrée toute seule et là oui, je me sens vraiment toute seule. Ca m'a fait du bien, je me bagarre, j'ai envie que l'on reconnaisse les torts du papa, de ne pas payer la pension alimentaire, de ne pas prendre ses enfants depuis de nombreuses années, donc ça été reconnu mais c'est un peu du vent quoi »*. Dès lors, ce sont une nouvelle fois les mères les plus entourées qui sont les plus aptes à sortir de l'impasse juridique. L'incompréhension des enjeux et le manque de temps sont des obstacles. Les démarches auprès des Caisses d'Allocations Familiales sont longues et fastidieuses pour Nolwenn – *« avec les Assedic, la CAF, c'est compliqué. Je ne comprends pas tout non plus. On perd du temps à vouloir se justifier. Faut prendre le temps de faire ses courriers. Etre seule, quand je reçois les courriers de la CAF, je me disais, c'est quoi encore. Et faut gérer tout de suite. C'est fatigant »* – et pour Elodie – *« obtenir une aide de la CAF, cela nécessite beaucoup de démarches, de temps, or, c'est ce qui nous manque le plus quand on se retrouve seule, surtout avec de jeunes enfants. Il manque toujours un papier ou une information. Plus le temps d'attente de traitement du dossier. Cela fait deux mois que j'attends... »*.

Outre le temps et les dépenses supplémentaires, l'entrée en situation monoparentale engendre une fatigue psychologique intense. Les mères isolées sont confrontées au stress que peuvent engendrer des démarches administratives complexes. L'incompréhension du système d'aides et la gestion en solo des démarches administratives participent alors à un éloignement du réseau institutionnel et induisent soit la volonté subie de « s'en sortir seule », soit un renoncement et un sentiment d'impuissance.

3.2.2. Le sentiment d'un « manque »

Les mères interviewées témoignent d'un besoin accru de conseil, d'orientation et de soutien moral. Le risque d'isolement s'accroît lorsque le soutien ou l'offre de soutien est le plus diffus. L'inaccessibilité aux associations sociales mais surtout la méconnaissance de ces structures sont autant de facteurs favorisant l'isolement social des mères isolées.

Les services de soutien des familles monoparentales sont de trois ordres : psychologique, juridique et financier. Tout d'abord, certaines mères isolées estiment avoir peu

d'informations sur les démarches juridiques à entreprendre au moment du divorce. Le principe de coparentalité est parfois source d'incompréhension. C'est le cas de Liz : *« en ce qui concerne la garde alternée, à mon avis, il manque de la part du service juridique, des informations plus précises ainsi que les avantages et les inconvénients, surtout si les deux ex-conjoints ont une communication difficile »*. Face à la complexité des démarches administratives à entreprendre, Hélène s'est senti seule. Faire valoir ses droits, c'est souvent devoir les apprendre par soi-même : *« j'ai fait beaucoup de recherche, on n'y connaît rien, ma famille, personne pouvait m'aider sur ce sujet là, après je suis allée voir une assistante sociale, dans les administrations, y'en a jamais un qui vous dit pareil, on vous renvoie toujours à un endroit, donc j'ai fait tout toute seule. Je me bagarre, j'ai envie que l'on reconnaisse les torts du papa, de ne pas payer la pension alimentaire, de ne pas prendre ses enfants depuis de nombreuses années »*.

Le besoin d'échanger est également une constance parmi les mères isolées. Le changement familial provoque un déséquilibre d'ordre émotionnel. Certaines d'entre elles ressentent alors le besoin de recourir à des professionnels de l'assistance psychologique. Elodie exprime ce sentiment de manque : *« il manque des lieux pour échanger sur notre situation : ressenti, culpabilité, comment élever un enfant seule. Ces lieux sont trop rares. Il faudrait des rencontres gratuites avec des psychologues pour être aidée. Cela manque beaucoup de soutien moral ! »*. Durant la période d'entretien, la manière dont les mères interrogées ont accueilli les propositions d'entretien est une réponse en soi. Le besoin d'échanger sur le quotidien et de *se faire entendre* est très fort. Le manque de services pour venir en aide aux personnes victimes de violences conjugales est également mentionné par Servane : *« je remarque qu'il y a un très grand manque de moyens pour venir en aide aux personnes qui connaissent les violences conjugales. Il manque une action rapide de la police au moment des violences, un logement pour accueillir rapidement ces personnes en difficultés, leur protection et leur soutien (psychologique, financier, etc....) »*.

Enfin, en ce qui concerne le soutien financier à la fonction parentale, là encore, les discours révèlent de profondes frustrations. Aurélie exprime plusieurs regrets : *« plus d'aide au moment de cette rupture m'aurait permis de me réadapter plus vite et avec moins de souffrance. Etant dans une meilleure situation actuellement, je pense que tout est toujours précaire et la première difficulté est le manque de moyens financiers, à l'origine de l'isolement. C'est la première des choses à penser, à la base de tous les problèmes »*. Le tableau 65 montre à quel point ce sentiment d'injustice vis-à-vis du soutien financier des Caisses d'Allocations Familiales a ponctué le discours des femmes interrogées sur leur relation aux institutions publiques.

Tableau 65 – **Le soutien institutionnel à la fonction parentale, un « profond sentiment d'injustice »**

Nolwenn	<i>« J'ai beaucoup de difficultés à obtenir des aides ou des bourses avec un seul enfant. Le quotient familial est très bas. Mon revenu ne dépasse toujours que de très peu les plafonds. Je passe toujours entre les mailles du filet : pas d'APL, pas d'allocation familiale, pas d'allocation de rentrée scolaire, aucune aide pour des séjours pour mon enfant. J'ai un profond sentiment d'injustice... »</i>
Liz	<i>« Une femme qui est seule avec un enfant, tout en travaillant, n'est pas aidée. Avec un enfant, plus d'allocations. Pourquoi tant de différences ? Qu'on nous donne une somme équivalente par enfant, qu'on en ait trois ou un ! Un enfant n'existe pas pour la CAF »</i>
Claire	<i>« Il existe beaucoup d'aides bien gérées et suffisantes jusqu'au trois ans de l'enfant. Puis d'un coup, plus rien ! Sommes-nous censées_trouver l'âme sœur ou un travail aux trois ans de l'enfant ? »</i>
Gwenaëlle	<i>« Pourquoi les Allocations familiales sont attribuées seulement à partir du 2ème enfant et sans conditions de revenus ? C'est injuste »</i>
Astrid	<i>« Je pense que seules les personnes ayant vécu cette situation peuvent complètement comprendre les difficultés rencontrées au quotidien. Lorsque l'on n'a pas la mentalité de l'« assistanat », difficile de se faire aider par les pouvoirs publics. Exemple. Vous devenez propriétaires, vous êtes étiqueté « riches », quand bien même votre loyer est moindre que celui d'un HLM. Lorsque vous travaillez à temps plein parce que votre emploi le nécessite, vous dépassez le plafond autorisé, vous ne percevez aucune aide même lorsque votre enfant qui débute sa scolarité en lycée professionnel a besoin de matériel coûteux. Mon fils aîné n'a pas pu poursuivre ses études après la terminale, faute de moyens. Les charges habituelles des parents seuls sont quasiment les mêmes que celles de couples, les abonnements EDF, eau...sont identiques. Lorsque vous travaillez en plus de votre travail habituel pour aider à finir les fins de mois, vous augmentez votre revenu imposable d'autant, et finalement, le gain est minime. Le pouvoir d'achat est en baisse chez tous les français, mais pour les parents seuls, n'en parlons pas ! »</i>
Estelle	<i>« Je ne comprends pas pourquoi la CAF ne considère pas l'enfant unique comme « un enfant » en termes d'allocations familiales. Cet enfant n'a le droit à rien. Je pense que cette lacune incite certaines familles, déjà dans les difficultés, à avoir deux et surtout trois enfants (allocations triplées), et elles se retrouvent encore dans de pires situations quand les enfants arrivent à l'adolescence ou en études supérieures »</i>
Justine	<i>« Il faudrait ne pas prendre en compte les salaires/revenus car les impôts payés sont ceux des deux années auparavant (et donc avec le conjoint !). J'attends plus d'aide de la part de la CAF, car on est entre deux eaux : trop « riche » pour avoir l'ARS [Allocation de Rentrée Scolaire], l'aide au logement partielle, et trop peu riche pour faire plaisir à sa famille, partir en vacances chaque année »</i>

Source : Enquête (2009)

Le sentiment de manquer de services au quotidien engendre une impression d'isolement. Cela explique pourquoi les mères seules ont tendance à nouer des relations amicales avec les femmes dans la même situation familiale. Cela explique également le succès des sites *internet* consacrés à l'entraide des familles monoparentales. L'exemple du site «parent solo⁶⁶ » en est un exemple. Le besoin d'échanger a été régulièrement mentionné par les mères interrogées. Elles nous ont d'ailleurs régulièrement affirmé à chaque fin d'entretien les bienfaits de cette enquête et la nécessité d'être davantage écoutées par les institutions qu'elles sollicitent.

Outre l'existence des réseaux d'entraide, c'est aussi l'apprentissage de leur existence qui est un facteur d'amélioration de la situation financière. En effet, toutes n'ont pas connaissance des aides proposées par les organismes publics. Voilà pourquoi il est aujourd'hui nécessaire d'accélérer la diffusion des services offerts par les organismes communautaires et les ressources locales dans chaque commune. Par ailleurs, il semble que plus la méconnaissance perdure, et plus la confiance envers ces services s'amointrit. Les femmes vivant une situation monoparentale de longue durée ont tendance à ne plus croire en une amélioration du quotidien par une aide extérieure. Certaines mères isolées adoptent des positions de méfiance dès lors que les dispositifs d'aides leur paraissent complexes, incohérents ou inadaptés. Ainsi, pour les sociologues G. Neyrand et P. Rossi, les outils de travail des professionnels ne répondent pas toujours à la complexité des histoires des mères isolées (Neyrand, Rossi, 2004). D'une part, elles se sentent dévalorisées par les professionnels qui n'apportent pas de solutions efficaces. D'autre part, les réponses possibles se complexifient à cause de « la spécificité de certains publics accueillis et l'éloignement qu'ils peuvent manifester à l'égard des normes de références des intervenants sociaux » (Neyrand, Rossi, 2004, p.201). Cela décourage parfois la révélation de soi et le recours au soutien social.

4. CONCLUSION

Le réseau de soutien des mères isolées se restreint souvent après la rupture du couple ou le décès du conjoint. La sollicitation du réseau social sert à maintenir le niveau de vie des mères isolées (grâce à un hébergement temporaire ou prolongé, une aide financière régulière ou ponctuelle). Le réseau familial et amical apporte également un soutien moral important pour les femmes en situation de crise. La figure 56 résume les types d'aides recensés par

⁶⁶ « Parent Solo » est le premier site collaboratif et communautaire, d'informations et de services aux familles monoparentales et familles recomposées en France : « à tous les niveaux, les préoccupations et problèmes des parents solos sont réellement spécifiques. Nous avons donc décidé de les aborder et de tenter d'offrir des réponses à tous ceux et toutes celles qui sont des "parents solos" » www.parentsolo.fr

l'enquête. En leur absence, la probabilité de se retrouver en situation de précarité économique et d'exclusion est très forte pour les mères isolées. Malgré ces différentes formes de soutien, le risque d'isolement social est bien réel. L'éloignement du réseau amical d'origine est très fréquent parce que la dégradation du niveau de vie limite les possibilités de sorties, parce que les mères de famille monoparentale ont de nouvelles préoccupations qui agissent comme un frein.

Figure 56 – **Types d'aides reçus par les mères isolées**

Champ	Acteurs	Types d'aides
Logement	Famille	- Hébergement temporaire/ponctuel/prolongé - Recherche d'un logement - Déménagement - Logement d'urgence (famille proche/ex-conjoint)
	Amis	- Hébergement temporaire - Déménagement
	Institutions	- Logement social (HLM) - Aides au logement (CAF) - Logement d'urgence (associations sociales)
Aide financière/ matérielle	Famille	- Aide matérielle (vêtements, nourriture) - Dons - Prêt
	Amis	- Dons - Prêt
	Institutions	- Prêt bancaire / crédit à la consommation - Allocations familiales - Aides sociales (Centres communaux d'action sociale)
Enfants	Famille	- Aide matérielle (vêtements, nourriture) - Dons - Garde (famille proche/ex-conjoint)
	Amis	- Aide matérielle (vêtements) - Garde
	Institutions	- API - Prêt - Garde (associations sociales)
Affects	Famille	- Soutien psychologique
	Amis	- Soutien psychologique
	Institutions	- Assistance sociale

Note : types d'aides recensés à travers l'enquête quantitative et qualitative
Source : Enquête (2009) – Réalisation : F. Leray, CNRS UMR ESO 6590, 2009

Par ailleurs, ce sont bien les mères dont les réseaux sociaux sont les plus larges qui ont le plus de chance de surmonter la dégradation de leur niveau de vie : réseau familial, amical, institutionnel. C'est donc bien souvent avant l'entrée en monoparentalité que se dessine la sociabilité. L'efficacité des aides sollicitées dépend souvent de la fréquence des contacts avec le réseau familial et amical qui précède le changement familial. Au contraire, l'isolement engendre le risque d'une dégradation du niveau de vie au même moment. En outre, les entretiens ont souvent démontré que les mères de familles monoparentales les plus vulnérables sont issues de milieux familiaux peu aisés ou ayant connu une quelconque instabilité (séparation, divorce, décès).

Ce chapitre révèle également le *risque de dépendance* aux réseaux sociaux. Les mères isolées bénéficient d'une sociabilité locale forte. Celle-ci se traduit par une importante fréquence de contact avec le réseau familial, parfois par des relations de dépendance affective et financière. Pour les mères divorcées et séparées, l'ancien conjoint peut faire partie intégrante de la vie quotidienne. Les choix pour l'éducation de l'enfant ne se font pas seuls quand des liens sont conservés avec le père. Enfin, nous avons révélé l'existence d'un risque de dépendance à l'intervention publique qui ne favorise guère l'intégration sociale. Elle est plutôt responsable d'un accroissement des vulnérabilités relationnelles et de phénomène d'exclusion sociale. L'exclusion est observée lorsqu'au relâchement du lien social dans les différentes sphères de la vie collective s'ajoutent des situations de pauvreté et des difficultés d'accès au logement (Paugam 1996 ; Mignot, Rosales-Montano 2006).

CHAPITRE 8

UNE INEGALE RETRACTION DES ESPACES DE VIE SELON LES PROFILS SOCIAUX

Ce chapitre consacré à l'évolution des espaces de vie des mères seules débute avec la présentation de plusieurs figures d'espaces de vie rétractés. Nous revenons tout d'abord sur les phénomènes de dépendance, lesquels impliquent des pratiques spatiales du quotidien limitées (leur choix, leur localisation). Nous présentons ensuite quelques représentations graphiques qui permettent de visualiser les trajectoires individuelles mais aussi les contextes dans lesquels les mères isolées ont évolué depuis leur entrée en situation monoparentale. Il s'agit d'un outil efficace pour la représentation de parcours-types identifiés durant l'analyse des données qualitatives. L'objectif est de rendre compte d'un changement des rapports à l'espace et à la mobilité au moment du changement familial tout en mettant en évidence les éventuelles « ruptures » de ces espaces de vie, apportant ainsi une information précise sur l'évolution de l'espace de vie des mères seules. La situation d'immobilité dans laquelle se trouvent les mères de famille monoparentale nécessite également une réflexion sur leur capacité à répondre à de légitimes aspirations résidentielles et professionnelles. Le *processus de restriction* ne concerne pas seulement les pratiques spatiales. Les représentations de la situation monoparentale découlent des mobilités résidentielles et conditionnent à leur tour les mobilités. Le vécu de la monoparentalité entrave fortement la capacité à élaborer des projets (résidentiels, professionnels, familiaux) et limite notamment la capacité de mobilité résidentielle et sociale des mères isolées. Pour celles-ci, la situation ne semble pouvoir s'inverser qu'en sortie de monoparentalité, grâce à une recomposition familiale ou à l'avancée en âge des enfants.

1. UNE RETRACTION DES ESPACES DE VIE

Les mères de famille monoparentale sont nombreuses à exprimer un sentiment de « captivité », révélateur de territorialités du repli. C. Sélimanovski définit celles-ci comme des rapports à l'espace combinant le blocage des migrations résidentielles et l'affaiblissement de la mobilité, et rétrécissant l'espace des pratiques quotidiennes (Sélimanovski, 2009). Analysant notamment les pratiques spatiales de jeunes du quartier de la Meinau, dans l'agglomération de Strasbourg, la géographe identifie deux processus spatiaux contribuant au repli : « des migrations résidentielles bloquées qui ferment l'espace des pratiques sociales et une mobilité habituelle réduite qui rétrécit l'espace des pratiques quotidiennes au seul périmètre du quartier habité » (Sélimanovsky, 2009, p.125). L'immobilisme des familles monoparentales se caractérise par les mêmes processus de blocage. Mais avant de nous intéresser précisément à ces « migrations résidentielles bloquées », l'objectif est tout d'abord de rendre compte des différents processus qui aboutissent à un « espaces de vie rétracté » tout en mettant en perspective l'influence des mobilités résidentielles sur les pratiques spatiales du quotidien.

1.1. Des figures d'espaces de vie rétractés

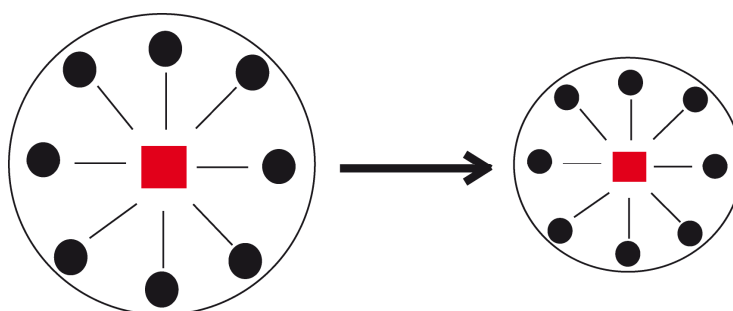
La mobilité est un indicateur de l'organisation de la vie sociale des individus. D'une part, les mobilités résidentielles et quotidiennes dessinent le contour des espaces de vie. D'autre part, la localisation résidentielle engendre des manières plus ou moins différentes de se déplacer pour réaliser les activités de la vie quotidienne (en même temps qu'elle peut résulter des capacités de mobilité). La localisation des lieux d'achats, des loisirs, mais aussi de l'emploi dépendent également de la capacité à « se déplacer » dans l'*espace* (usage des moyens de transport, distance des lieux d'activités) et dans le *temps* (gestion de la synchronisation des temps sociaux).

1.1.1. Les raisons de la rétraction spatiale

L'hypothèse de la recherche présentée en amont de l'analyse des données se confirme. L'espace de vie des femmes les plus vulnérables se rétracte en situation monoparentale. Elles vivent très souvent dans un *espace restreint* et ont une relation de *dépendance au local* du fait des limitations financières et des exigences familiales. Les activités hors-travail sont peu

nombreuses. Lorsqu'elles décident de s'évader du domicile, c'est vers des loisirs rarement payants. Les relations sociales sont de fait limitées. La configuration spatiale est dominée par la proximité. Les familles sont réfractaires aux déplacements. D'ailleurs, la plupart des déplacements s'effectuent dans un rayon faible autour du lieu de résidence. La figure 57 est une modélisation de ce processus de rétraction des espaces de vie.

Figure 57 – **La rétraction des espaces de vie des mères de famille monoparentale**



Note : figure de base utilisée et modélisée ensuite selon la configuration des espaces de vie (figures 59 à 68). Les carrés correspondent aux lieux de résidence et les ronds aux lieux d'activités.
Réalisation : F. Leray, CNRS UMR ESO 6590, 2009

Les pratiques spatiales du quotidien s'articulent avec les mobilités résidentielles. Pour la plupart des mères isolées, « migrer pour s'en sortir » - en référence au « bouger pour s'en sortir » d'Eric Le Breton (2005a) – correspondrait à la nécessité de changer de lieu de résidence pour atténuer les méfaits de la monoparentalité. De fait, les conséquences sur le choix des lieux d'activités et sur la manière de se déplacer sont notoires : « une mobilité spatiale entraîne d'autres mobilités spatiales, du fait de la superposition de leurs temporalités » explique Vincent Kaufmann (Carré, Fontaine, Kaufmann, 1997). Les habitudes de mobilité quotidienne sont le reflet de localisations résidentielles successives selon Marc Wiel et Yann Rollier (Rollier, Wiel, 1993). C'est pourquoi il est essentiel de rendre compte non pas de l'évolution des choix de localisation mais des différentes manières dont un espace de vie évolue au cours d'un cycle de vie.

Après une analyse des pratiques spatiales des mères de famille monoparentale, trois phénomènes responsables de cette rétraction des espaces de vie ont été identifiés : un confinement socio-spatial, une dépendance aux aménités urbaines et un repli sur la cellule familiale (figure 58). Ces trois phénomènes illustrent des situations de dépendance : une *dépendance parentale* qui se traduit par une autonomie résidentielle mais sans rupture des liens avec la famille, en profitant toujours de son soutien affectif et matériel ; une *dépendance*

financière vis-à-vis de l'aide sociale et des coût de la mobilité qui conduisent souvent à ne se mouvoir que dans un espace de vie restreint, centré sur son quartier ou son voisinage ; une *dépendance à l'ancien conjoint*, soit financière (pension alimentaire), soit morale (pression, entente), soit spatiale (localisation du domicile) ; une *dépendance automobile*, liée à la nécessité de disposer d'une voiture pour assurer l'ensemble des déplacements quotidiens. L'« automobilité » est une compétence de base des mères seules, même si cela implique pour elles des dépenses supplémentaires. Ces différentes formes de dépendance redéfinissent les lieux pratiqués et la manière de se déplacer.

Cependant, la rétraction des espaces de vie n'est pas systématique. C'est le cas des individus qui témoignent d'un important attachement résidentiel, d'un ancrage, et qui échappent à la rétraction. La notion d'ancrage n'est pas antinomique à celle de mobilité : « si l'ancrage est possible c'est notamment parce qu'une mobilité a été acceptée » (Ortar, 2005, p.4). Par exemple, faire le choix de toujours résider dans une commune rurale pour des raisons de qualité de vie nécessite souvent une grande mobilité professionnelle. Le lieu de résidence reste stable mais les espaces fréquentés au quotidien peuvent évoluer. Parce que mobilité et ancrage doivent être étudiés à l'échelle d'une vie (Ortar, 2005), une approche qui intègre mobilité résidentielle et mobilité quotidienne s'impose : les choix de localisation sont issus d'arbitrages mêlant ces deux dimensions.

Figure 58 – **Figures d'espaces de vie rétractés**

Figures d'espaces de vie rétractés	Individus
Le confinement socio-spatial	Nadine, Lydie, Aurélie , Claire, Carole, Lydie, Nadine, Nolwenn, Judith, Servance, Claire
La dépendance aux aménités urbaines	Véronique, Gwenaëlle , Anne, Servane, Elizabeth, Jeanne, Estelle, Aline
Le repli sur la cellule familiale	
La famille, une fonction protectrice	Laurence, Servane , Anne
La recherche d'un compromis parentale pour assurer la sociabilité de l'enfant	Justine , Liz, Sophie, Carole, Elodie
L'attachement résidentiel	Christine, Aline , Liz, Hélène, Astrid, Madeleine, Mathilde

Champ : 26 mères interrogées en entretien (Enquête, 2009)
 Note : en gras, les femmes dont l'évolution des espaces de vie est représentée (figure 59 à 68)
 Réalisation : F. Leray, CNRS UMR ESO 6590, 2009

1.1.2. Méthodologie graphique

Les quatre phénomènes présentés précédemment sont illustrés maintenant grâce à un outil de représentation graphique qui permet de visualiser l'évolution de l'organisation de la vie quotidienne au cours du cycle de vie. Pour cela, il est nécessaire de s'intéresser autant à la localisation de l'habitat et aux lieux des pratiques sociales dans leur ensemble qu'aux modes de déplacements.

Les données récoltées à travers le questionnaire et les entretiens compréhensifs autorisent une représentation graphique des trajectoires individuelles qui rend compte des positions et des mouvements de la famille au cours du temps. Nous nous sommes inspirés des outils proposés par la *space-time geography*, notamment de la représentation des déplacements par polygones utilisée par Melissa Gilbert pour analyser les déplacements des travailleuses pauvres dans les villes des Etats-Unis (Gilbert, 1998). La représentation des espaces de vie du personnel hospitalier de Tours par Laurent Cailly (Cailly, 2004) a également influencé notre réflexion sur la manière dont les espaces de la vie quotidienne peuvent être cartographiés.

La représentation graphique des espaces de vie des mères isolées met en évidence :

- les déplacements ordinaires représentés par des *lignes de flux*. Ces mobilités relèvent d'une temporalité courte.
- les moyens de transport représentés par une couleur affectée aux déplacements ;
- la fréquence des déplacements (quotidienne ou occasionnelle) symbolisés par l'épaisseur du trait ;
- la localisation du domicile, point central des mobilités quotidiennes. Le type du logement et le statut d'occupation sont indiqués sur les cartes ;
- la localisation de l'ensemble des lieux d'activités. Ceux-ci sont différenciés par des cercles de couleur. La nature des activités et/ou les individus rencontrés sont indiqués de manière précise en italique. L'espace de vie se confond pour chaque individu avec l'aire de ses pratiques spatiales. Ces pratiques spatiales correspondent à celles de la vie quotidienne, aux lieux fréquentés volontairement ou par contrainte.
- une légende, commune à toutes les figures.

Dix représentations graphiques correspondant à dix situations personnelles sont présentées. La sélection s'est réalisée en plusieurs étapes. Les mères ont d'abord été catégorisées en fonction de l'évolution de leur espace de vie (figure 58). De plus, nous verrons que chaque catégorie intègre des sous-catégories, lesquelles correspondent à des parcours de vie spécifiques. Par ailleurs, certains entretiens étant plus approfondis que d'autres, le choix s'est porté sur les femmes qui ont discuté avec précision de la localisation de leurs lieux d'activités et de leur moyens de transport. Enfin, la volonté de rendre compte de profils socio-économiques variables a permis d'affiner la sélection.

Malgré la difficulté de l'exercice, nous proposons une schématisation des espaces de vie la plus précise possible. La cartographie des mobilités résidentielles et quotidiennes des familles utilise des données biographiques relatives aux trajectoires résidentielles et des données retraçant leurs cheminements quotidiens, toutes issues de l'enquête quantitative puis vérifiées et approfondies en entretiens. L'originalité de ce mode de représentation graphique de l'espace de vie des individus au cours du temps : des *spatialités dans leurs temporalités*. Le logement est le point central de l'espace de vie. Nous indiquons la localisation des domiciles tout au long du parcours résidentiel. Le premier espace de vie représenté correspond à la situation vécue au moment de la rupture d'union, d'une naissance ou du décès du conjoint. Le dernier représente l'espace de vie observé au moment de l'enquête. Les trajectoires résidentielles nous renseignent sur l'accumulation de lieux résidentiels dont les caractéristiques (statut, type, localisation) diffèrent tout au long d'un parcours déstabilisé par l'entrée en situation monoparentale.

En ce qui concerne les pratiques spatiales du quotidien, les enquêtées ont mentionné la distance de chaque lieu d'activité au logement ainsi que le nom du quartier « pratiqué » tandis que les limites administratives (communales) servent de référent géographique. Cela nous a permis de localiser les différents lieux d'activités le plus précisément possibles (ressources en termes de réseaux sociaux et familiaux, lieux de sociabilité des femmes et de leur (s) enfant (s), lieux d'achats). Pour en faciliter la lecture, chaque graphique est accompagnée d'une description des parcours de vie depuis le changement familial. Une meilleure compréhension des mobilités passe en effet nécessairement par la mise en perspective de l'histoire de vie des mères isolées en lien avec leurs pratiques spatiales.

Il est nécessaire de ne pas négliger la sensibilité des discours. Il s'agit d'ailleurs de la principale limite du rapport *déclaratif*. En effet, nous considérons que les pratiques spatiales ne sont pas toutes mentionnées avec exhaustivité. Par exemple, la nature des activités de

loisirs peut varier selon les individus. Certaines mentionnent les activités payantes (cinéma), d'autres insèrent les activités bucoliques (ballade). Nous avons eu à faire à un problème de catégorisation. C'est pourquoi la localisation et la nature des activités sont précisées sur l'ensemble des figures. Le choix de citer des activités de loisirs plutôt que d'autres peut laisser l'enquêteur dans la confusion. Durant l'entretien, les mères isolées s'attardent sur quelques activités, en oubliant sûrement certaines. Cela nous autorise, avec prudence et sans psychologisation abusive, à identifier finalement les activités auxquelles elles accordent le plus d'importance.

1.2. Rendre visible l'évolution des espaces de vie

1.2.1. Le repli sur la cellule familiale

Les mères de famille monoparentale qui relèvent de ce profil organisent leurs espaces de vie quotidiens en tentant de préserver la sociabilité de leurs enfants par un hébergement temporaire ou par la proximité entre le lieu de résidence et celui de la famille proche ou de l'ancien conjoint. Quels que soient les arrangements, l'objectif est de ne pas bouleverser le cadre de vie habituel de l'enfant.

La famille, une fonction protectrice

Changer de logement après une désunion ou une entrée en veuvage n'engendre pas forcément la recherche immédiate d'un logement individuel. L'entrée en situation monoparentale peut se traduire par la recherche d'un espace familial : un *hébergement temporaire* pour des raisons financières, pratiques et affectives. Les femmes concernées développent des comportements de protection à leur égard et à l'égard de leurs enfants. Les mères qui ont été hébergées par leurs propres ascendants, et donc qui intègrent ce groupe, étaient jeunes et élevaient des enfants en bas âge au moment du changement familial (souvent en congé parental ou sans emploi). Partageant un logement qui n'est pas le leur, le temps consacré aux tâches domestiques est limité. Durant la période d'hébergement, s'instaure alors un temps de dépendance à la parenté. Le réseau parental devient le premier pourvoyeur de services et d'entraide. La famille est une valeur refuge. Elle assure sa fonction de protection sociale et affective. Lorsque la désunion est vécue difficilement, le domicile des parents offre un cadre protecteur et sécurisant, un environnement familial. Les mères ont besoin de repères, de stabilité pendant une période temporaire. Elle souhaite prendre des

distances, couper la relation avec l'environnement physique et social précédent. L'autre spécificité des mères hébergées est que le repli domestique qui limite les sociabilités.

Outre les recours à un hébergement, on note également l'influence des espaces hérités, des « espaces fondateurs » (Gotman, 1999), dans la décision de s'installer à *proximité des proches*. Les changements de logement traduisent à la fois un lien positif à ces espaces (soutien familial, soutien moral) mais également un rapport contraint (nécessité de ce soutien « pour s'en sortir »). La vie quotidienne est alors centrée autour de la cellule familiale. Le logement des parents est considéré comme une « seconde maison ». Le souhait de *rester à proximité* témoigne de la volonté pour les familles de conserver le même cadre de vie et le même tissu relationnel. Ce repli conditionne alors les pratiques spatiales et les contours de l'espace de vie. Centrées sur l'espace local, ces pratiques rendent la possession d'une voiture moins indispensable. Les activités liées au domicile sont valorisées. Les relations entretenues avec les parents contribuent au bien-être de la famille. Les contacts avec les personnes de l'entourage résidant à proximité se traduisent généralement par des rencontres effectuées dans ou autour des lieux de résidence respectifs. La semaine est organisée autour des déplacements contraints entre la résidence et le travail pour les mères actives et s'accompagne d'un rétrécissement de la sociabilité. Le *chez soi* devient naturellement le lieu privilégié de ce nouvel investissement personnel.

La situation de Laurence est spécifique (figure 59). Elle a vécu à la fois une période d'hébergement temporaire puis la recherche d'un logement à proximité des proches qui l'ont accueilli. Cet héritage influence fortement le choix du logement individuel et des pratiques quotidiennes. Lorsque les solidarités familiales sont fortes, la mobilité résidentielle à courte distance s'impose. Dans le même temps, cette rétraction de l'espace de vie considérée comme un atout considérable devient un facteur d'immobilité résidentielle. En revanche, la situation de Servane ne fait pas mention d'un hébergement mais le repli sur la cellule familiale est une évidence (figure 60). La mobilité résidentielle s'est construite non par un enracinement hérité de longue date mais par un *ré-enracinement* après une épreuve familiale qui provoque la plupart du temps une mobilité résidentielle soudaine. Pour les deux femmes, non diplômées et peu qualifiées, le niveau de vie s'est nettement dégradé au moment de l'entrée en situation de monoparentalité.

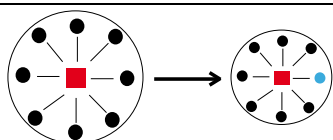
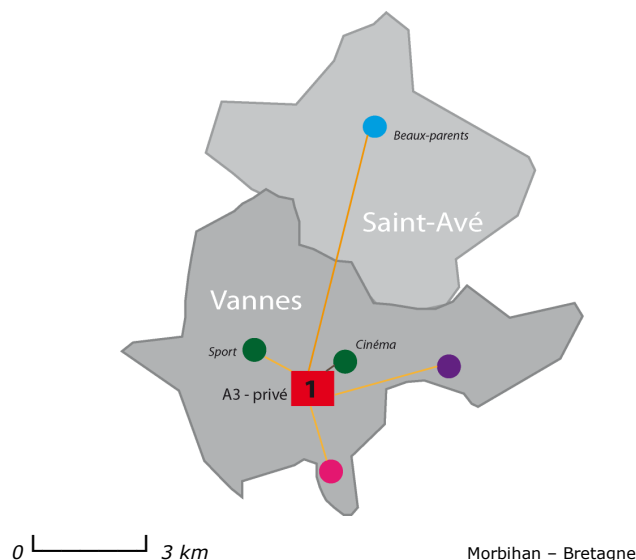


Figure 59 – Laurence
Le repli sur la cellule familiale : la famille, une fonction protectrice (1)

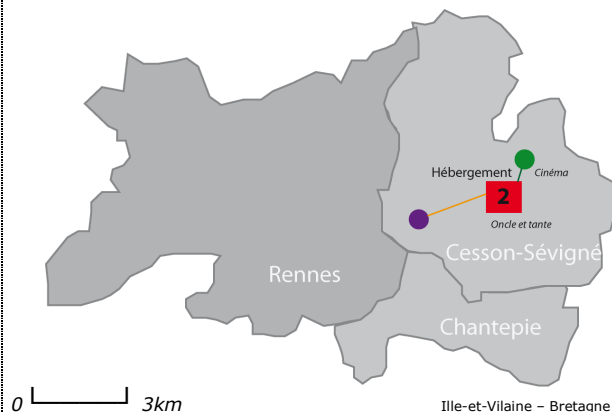
1. La vie en couple



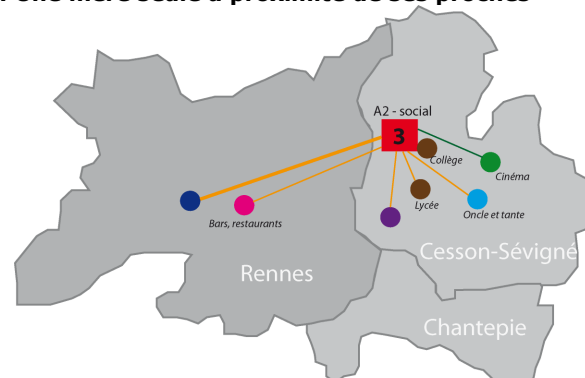
Laurence est une mère séparée de deux enfants (14 et 17 ans). Elle résidait avec son ancien conjoint à Vannes dans un logement du parc locatif privé. Vannes est la commune de résidence du père de ses enfants. Occasionnellement, elle se déplaçait chez ses beaux-parents (garde), faisait du sport dans un club, avait une vie sociale et culturelle particulièrement intense.

Au moment de la séparation, Laurence est en congé parental et enceinte de son deuxième enfant. Elle décide de résider à Cesson-Sévigné (35), la commune dont elle et sa famille sont originaires, la commune où elle a grandi. C'est la première raison de sa venue. Dans un premier temps, elle est hébergée chez son oncle et sa tante dont elle est très proche pendant quelques mois (ses parents sont décédés). Commence alors une période difficile, de repli sur le logement. Elle considère avoir été bien entourée au moment de la séparation mais son déménagement a provoqué une dispersion de son réseau amical. Les amis d'aujourd'hui ne sont plus ceux d'avant : « *je les ai rencontrés grâce à mes enfants* ». Le déménagement a été de ce point de vue mal vécu, autant par sa fille (obligée de changer d'école en cours d'année scolaire) que par elle-même (plus aucune sorties le soir). Ensuite, Laurence emménage avec ses enfants dans un logement du parc HLM dont elle se dit aujourd'hui peu satisfaite (proximité, cadre de vie). Laurence travaille à environ 15 km de son domicile (employée, en CDI). Elle désire changer d'emploi et « *viser plus haut* » tout comme elle souhaite un jour quitter le parc HLM : « *j'espère ne pas y rester tout le reste de ma vie* ». Le soutien de son oncle et de sa tante est aujourd'hui moins fort qu'auparavant. Il est longtemps resté indispensable (services de garde, aides matérielles, aides aux déplacements...). Ce n'est que lorsque les enfants de Laurence ont gagné en autonomie que la fréquence des aides ponctuelles a commencé à diminuer. La troisième représentation graphique indique un retour à une plus grande sociabilité, grâce au retour à l'emploi, à davantage d'opportunités de « *sortir* » du quotidien familial maintenant que les enfants sont plus âgés. Source : Enquête (2009) – Réalisation : F. Leray, CNRS UMR ESO 6590, 2009

2. Le temps de l'hébergement, le temps de l'immobilisme



3. Une mère seule à proximité de ses proches



- Modes de déplacement
- Voiture
 - TEC
 - Marche à pied
 - Deux roues
- Fréquence des déplacements
- Quotidienne
 - Occasionnelle
- Type de commune
- Ville-centre
 - Périurbain proche
 - Périurbain éloigné
 - Espace rural
- Lieux d'activités
- Logement (avant le changement familial)
 - M (maison) A (appartement)
 - X (nombre de chambres) privé, social (locataire), pro (propriétaire)
 - Lieu de travail
 - Ecole
 - Lieu d'achats
 - Famille proche
 - Sorties
 - Activités de loisirs (mères)
 - Activités de loisirs (enfants)
 - Ancien conjoint

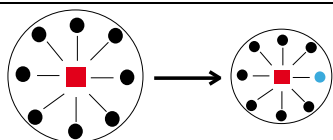
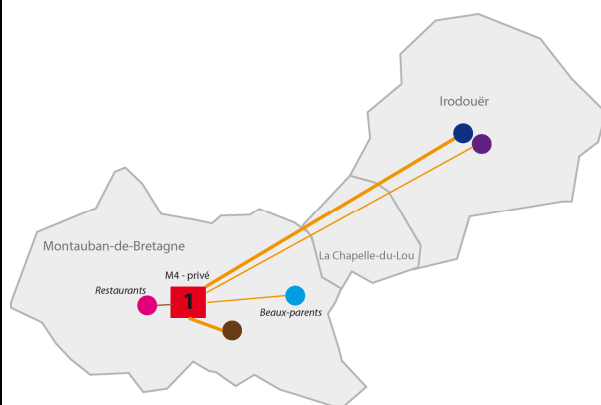
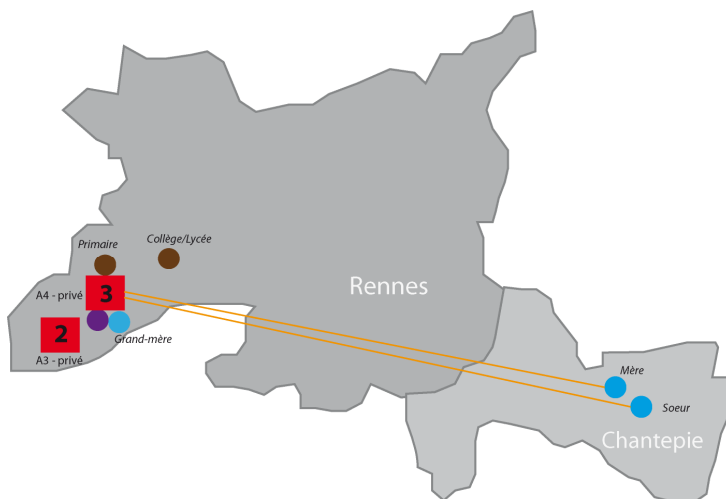


Figure 60 – Servane

Le repli sur la cellule familiale : la famille, une fonction protectrice (2)**1. La vie en couple**

0 3km

Ille-et-Vilaine – Bretagne

2. Une mère seule à proximité de ses proches

0 3km

Ille-et-Vilaine – Bretagne

Servane est une mère divorcée de 43 ans élevant trois enfants de 9, 14 et 16 ans. Elle résidait avec son ancien conjoint dans une grande maison à Montauban-de-Bretagne : « *avant, chaque enfant avait sa chambre, on avait un bureau, une salle de jeu...* ». Elle travaillait à Irodouër, une commune rurale située à une dizaine de kilomètres de son domicile. Au moment de la désunion, Servane décide de revenir vivre à Rennes, là où elle a grandi. Elle s'installe dans le quartier universitaire de la capitale bretonne : « *j'ai vécu dans ce quartier étant jeune, je voulais revenir, je voulais vraiment être là, c'est pas loin du centre ville, c'est un quartier que j'adore. En plus j'ai ma grand-mère qui habite sur Rennes donc c'était plus pratique* ». Pendant un temps, elle continuait à travailler à Irodouër mais elle n'a pas pu tenir le rythme qu'impose de telles distances de déplacements. Au moment de l'enquête, elle est en recherche d'emploi et réside dans un logement du parc locatif privé. Elle se sent réconfortée à la fois par la présence d'un membre de sa famille juste à côté de chez elle qui peut l'aider en cas d'urgence (grand-mère) et par celle de sa mère et de sa sœur. Celles-ci apportent leur soutien (garde des enfants) de manière occasionnelle : « *le soir, ma grand-mère va le chercher à l'école [le plus jeune enfant] si je suis pas là* ». Sa mère a également un rôle important tant sa situation financière est difficile : « *quand je vais chez ma mère, elle fait un peu plus de nourriture pour moi* ». Bref, Servane est bien entourée : « *si j'avais été dans une autre région avec personne autour de moi, ça aurait été beaucoup plus dur* ». Elle vit cependant au jour le jour et exprime son incapacité à élaborer un quelconque projet. Elle n'a ni les moyens financiers ni le temps pour des activités de loisirs et pour des projets à plus long terme (vacances, changement de logement).

Source : Enquête (2009) – Réalisation : F. Leray, CNRS UMR ESO 6590, 2009

Modes de déplacement

- Voiture
- TEC
- Marche à pied
- Deux roues

Fréquence des déplacements

- Quotidienne
- Occasionnelle

Type de commune

- Ville-centre
- Périurbain proche
- Périurbain éloigné
- Espace rural

Lieux d'activités

- Logement avant le changement familial
- M (maison) A (appartement)
- X (nombre de chambres) privé, social (locataire), pro (propriétaire)
- Lieu de travail
- Ecole
- Lieu d'achats
- Famille proche
- Sorties
- Activités de loisirs (mères)
- Activités de loisirs (enfants)
- Ancien conjoint

La recherche d'un compromis parental pour assurer la sociabilité de l'enfant

Le repli sur la cellule familiale se traduit également par un repli sur la cellule parentale. La résidence alternée préserve la proximité du lien des enfants avec leurs deux parents dans le quotidien. Le souhait des anciens conjoints est alors d'assurer le bon déroulement de la coparentalité. La dépendance au père est souvent financière (notamment par la pension alimentaire versée à l'enfant). Elle est aussi résidentielle. *C'est une restriction résidentielle qui engendre la rétraction de l'espace de vie.* Contrairement à la dépendance à la parenté, dans ce cas, l'âge des enfants n'intervient pas sur la localisation du logement. Quel que soit leur âge, la localisation du logement de la mère est liée à celle du père afin de faciliter la résidence alternée des enfants. La conservation d'un lien d'attachement à la commune (ou au quartier) où l'enfant a ses amis lui garantit la continuité d'un cadre de vie et la conservation de son réseau amical. La coparentalité fait également que la relation entre les deux parents perdure. Mais les occasions de communication entre les parents sont parfois inexistantes. Elles risquent de réactiver le conflit dans lequel l'enfant est immergé. En conséquence, la fréquence des contacts avec le réseau amical du couple ou les anciens beaux-parents peut être limitée. Les femmes peuvent même se retrouver exclues d'une partie de la vie sociale de leur enfant.

Au moment du changement familial, deux situations différentes peuvent être vécues par les femmes ayant connu une désunion : soit elles recherchent un nouveau logement, soit la recherche d'un nouveau logement est effective pour les deux parents. Dans tous les cas, la localisation du logement des mères est dépendante de la localisation du logement de leur ancien conjoint. Par exemple, la figure 61 rend compte de l'évolution des espaces de vie de Justine. Son parcours résidentiel illustre les difficultés de l'exercice de la coparentalité en termes de gestion des déplacements et les compromis effectués entre les deux parents en matière de localisation du logement et de l'école.

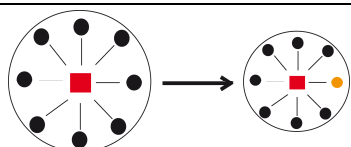
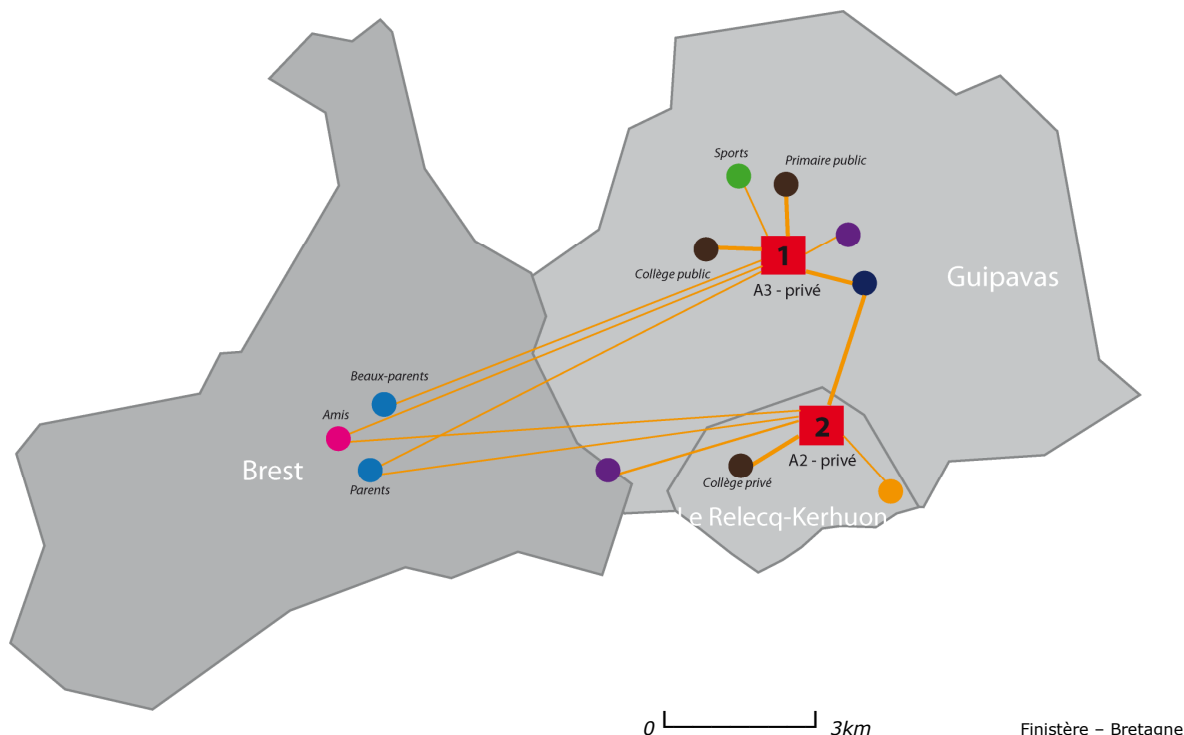


Figure 61 – Justine

Le repli sur la cellule familiale : la recherche d'un compromis pour assurer la sociabilité de l'enfant



Justine est une mère divorcée de 44 ans élevant, en garde alternée, ses enfants de 12 et 14 ans. Elle résidait avec son conjoint à Guipavas près de Brest, là où se trouve son lieu de travail (responsable d'un petit commerce). Au moment du divorce, leurs relations se sont nettement détériorées. Ils sont notamment entrés en conflit concernant le choix de l'école de l'enfant : « *je voulais qu'ils ne changent pas d'école et qu'ils ne quittent pas leurs copains pour qu'ils ne soient pas trop brusqués* ». Mais, c'est son ancien conjoint qui a finalement pris seul la responsabilité du choix de d'établissement scolaire. Ses enfants sont désormais au collège tous les deux, dans des écoles privées alors qu'ils étaient scolarisés dans le public. De fait, Justine a dû trouver un logement à proximité des écoles (afin de faciliter la coparentalité), et ce dans une commune, un quartier qu'elle n'a pas choisi : un petit appartement au Relecq-Kerhuon. Elle s'éloigne par conséquent de son lieu de travail. Autre conséquence du changement familial, la fréquence des déplacements au quotidien est moindre. Ses enfants ne pratiquent plus de sport dans un club (cela coûte trop cher). Justine n'a plus aucun contact avec son ancienne belle-famille. C'est uniquement son ancien conjoint qui amène et ramène ses enfants de chez lui durant certaines périodes de vacances. Les déplacements supplémentaires concernent uniquement ceux vers le domicile de son ancien conjoint. Cependant, les relations sont uniquement basées sur la courtoisie. Justine n'a guère de contact avec lui malgré la proximité des deux logements. Les discussions concernant les décisions à prendre pour le bien être de l'enfant ne se font que par téléphone.

Modes de déplacement

- Voiture
- TEC
- Marche à pied
- Deux roues

Fréquence des déplacements

- Quotidienne
- Occasionnelle

Type de commune

- Ville-centre
- Périurbain proche
- Périurbain éloigné
- Espace rural

Lieux d'activités

- Logement 1 avant le changement familial
- M (maison) A (appartement)
- X (nombre de chambres)
- privé, social (locataire), pro (propriétaire)
- Lieu de travail
- Ecole
- Lieu d'achats
- Famille proche
- Sorties
- Activités de loisirs (mères)
- Activités de loisirs (enfants)
- Ancien conjoint

Source : Enquête (2009) – Réalisation : F. Leray, CNRS UMR ESO 6590, 2009

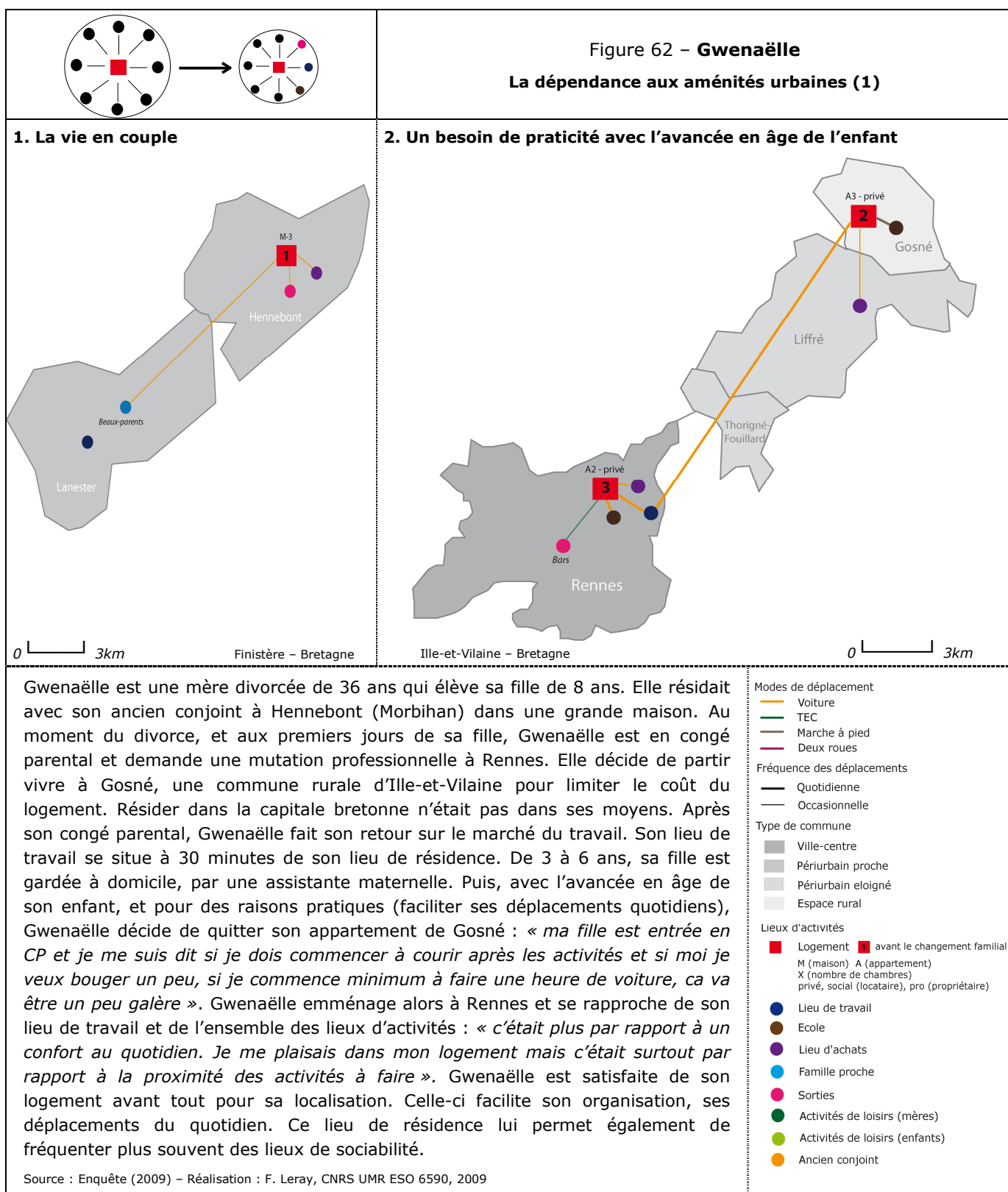
1.2.2. La dépendance aux aménités urbaines

La situation monoparentale engendre un certain nombre de contraintes qui peuvent déboucher sur une désynchronisation des temps sociaux et une complexification des pratiques de déplacement. Cela incite à réduire les distances espace/temps. Ces contraintes qui pèsent sur les mères seules pour assumer les fonctions d'entretien de la famille les encouragent donc à rechercher la proximité entre les lieux d'exercice des tâches incontournables. L'exigence de proximité est telle que ce profil ne correspond qu'à des familles résidant dans une commune urbaine où l'accès à de nombreuses aménités situées près du lieu de résidence est possible. En effet, les ressources à proximité viennent alléger les contraintes d'une situation précarisante. Les facilités données à la garde d'enfants, à la concentration des lieux de travail et à la proximité entre les lieux de vie mais aussi les espaces de convivialité, les offres de loisirs diversifiés et relativement concentrées sont des atouts considérables pour des femmes qui ont une liberté d'organisation limitée. La proximité d'une vaste zone d'emploi réduit les coûts de l'éloignement pour les moins qualifiés (Vignal, 2006). Le manque de mobilité n'est pas toujours un obstacle à l'employabilité. Cependant, dans cette optique d'assurer à la famille des conditions de vie aussi satisfaisantes que possible, les femmes peuvent privilégier un emploi moins apprécié mais plus proche du domicile.

Les pratiques sont ainsi centrées sur l'espace local, ce qui rend l'utilisation d'une voiture moins indispensable, également parce que les transports en commun permettent des transports souples et pratiques. L'attachement au local est facilité puisque les faibles distances à parcourir viennent alléger les contraintes de la faible motorisation. Devenir citadine, c'est aussi investir dans un modèle qui valorise l'accessibilité des membres de la famille aux ressources culturelles afin d'éviter une « mise à distance » et le repli sur soi. Pour l'ensemble de ces raisons, résider dans une commune urbaine apparaît comme la meilleure solution pour les femmes en recherche de praticité, d'efficacité et de gain de temps dans les pratiques quotidiennes : l'espace de vie se rétracte. L'arrivée dans une ville-centre est plus ou moins bien vécue. Pour certaines, vivre en appartement, dans un immeuble, constitue un changement de vie. Pour d'autres, la vie citadine est en adéquation avec le style de vie recherché.

Deux exemples sont présentés. Pour Gwenaëlle, c'est l'avancée en âge de sa fille qui l'a décidé à s'installer dans une commune urbaine (figure 62). Pour Véronique, le besoin de proximité a été immédiat après la rupture familiale (figure 63). Pour les deux femmes, le passage d'une commune rurale à une ville-centre s'est fait en relation avec le désir de praticité et de

proximité inhérent à la responsabilité en *solo* d'enfants scolarisés. La proximité aux aménités urbaines est devenue inévitable ; celle-ci est d'ailleurs toujours aussi indispensable au moment de l'enquête.



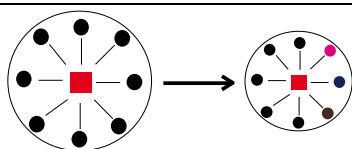
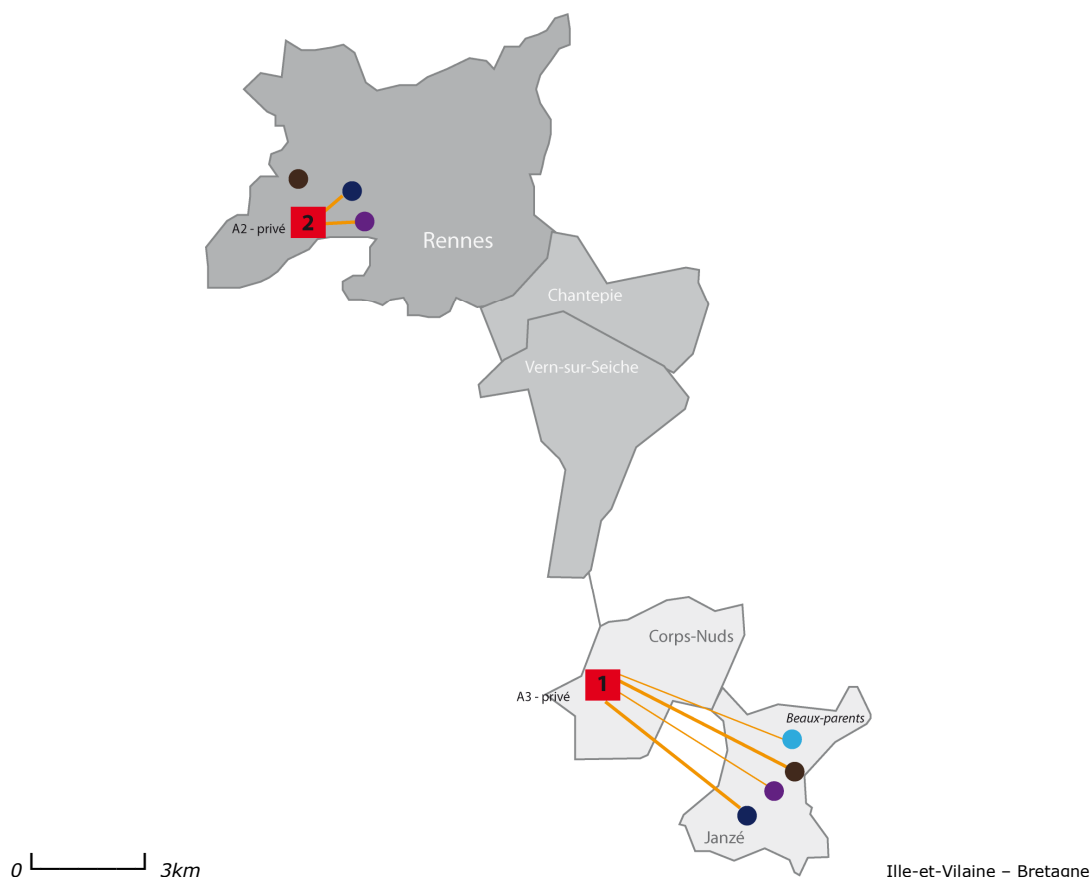


Figure 63 – **Véronique**
La dépendance aux aménités urbaines (2)



Véronique est une mère divorcée de 41 ans élevant deux enfants de 14 et 16 ans. Elle résidait en couple dans une commune rurale, à Corps-Nuds (35) dans un appartement dont elle était propriétaire avec son ancien conjoint. Elle travaillait à une dizaine de kilomètres de son domicile. Au moment de la rupture d'union, ses enfants ont 7 et 9 ans. Elle décide de quitter Corps-Nuds et de s'installer à Rennes. Véronique a déjà pensé à changer d'emploi et elle a trouvé une opportunité dans la capitale bretonne qui correspond davantage à ses attentes qu'un village considéré comme « isolé ». Vouloir habiter dans une commune urbaine, c'est aspirer à davantage de praticité au quotidien : « *il fallait bien que je trouve quelque chose de pratique, je voyais tous ces aspects pratiques. En m'installant à Rennes, c'était beaucoup plus pratique, il y a les transports en commun, il y a tous ces aspects là que j'avais vu, je me disais qu'il faut mieux choisir une grande ville que plutôt se tourner vers la campagne où c'est beaucoup plus difficile surtout quand on est seul, on a aucun moyen de transport alors que là j'ai tout à proximité, le bus, le métro* ». Ses enfants vont seuls à l'école. Véronique fait très attention à ses dépenses. Elle ne s'autorise quasiment aucune sortie hors des soirées chez des amis, qui ne sont plus les mêmes qu'avant et qui ne sont plus ceux du couple.

Source : Enquête (2009) – Réalisation : F. Leray, CNRS UMR ESO 6590, 2009

Modes de déplacement

- Voiture
- TEC
- Marche à pied
- Deux roues

Fréquence des déplacements

- Quotidienne
- Occasionnelle

Type de commune

- Ville-centre
- Périurbain proche
- Périurbain éloigné
- Espace rural

Lieux d'activités

- Logement (avant le changement familial)
- M (maison) A (appartement)
- X (nombre de chambres)
- privé, social (locataire), pro (propriétaire)
- Lieu de travail
- Ecole
- Lieu d'achats
- Famille proche
- Sorties
- Activités de loisirs (mères)
- Activités de loisirs (enfants)
- Ancien conjoint

1.2.3. Le confinement socio-spatial

Ce premier phénomène correspond à celui vécu par les femmes qui doivent changer de logement, particulièrement de statut d'occupation, pour des raisons strictement financières. On peut parler d'une « migration pour s'en sortir » qui correspond à l'obligation de réduire le coût du logement pour assurer un toit à sa famille lorsque les ressources financières s'amenuisent au moment du changement familial. Les femmes consacrent une proportion très importante de leur salaire pour leur logement et les frais liés au logement. Les limitations financières sont également un frein à la réalisation des loisirs, qui ont un coût lié au transport et à l'activité. Les réseaux sociaux sont de fait restreints, parce que ces mères sont peu investies dans la vie sociale locale mais aussi par manque de temps. Les difficultés à se déplacer dans l'espace local sont rarement allégées par le recours aux réseaux sociaux. Ces immobilités quotidiennes révèlent donc des situations résidentielles de frustrations et de repli. Pour ces femmes vulnérables sur le plan économique et social, et résidant dans des milieux jugés reproducteurs de la pauvreté, la mise à distance sociale et la séparation physique se traduit globalement par une ségrégation vis-à-vis des aménités urbaines. Ces femmes sont alors soumises à un risque croissant de précarisation, de marginalisation et de relégation: un risque de confinement spatial (ou d'enracinement) durable dont les facteurs ont été formulé dans le schéma de l'espace social de vulnérabilité (chapitre 2).

L'accès à un nouveau logement du parc locatif privé ou social se réalise dès le changement familial ou après plusieurs déménagements. Trois situations différentes sont présentées. Tout d'abord, l'évolution de l'espace de vie d'Aurélie (figure 64) : une mère de deux enfants, sans diplôme, déjà en situation de précarité avant le changement familial qui n'a pas eu d'autre option que de vivre dans le même quartier (qui se compose pour l'essentiel d'un habitat collectif dont plus de la moitié de logements sociaux) alors qu'elle souhaite le quitter au plus vite. La situation vécue par Aurélie symbolise autant la situation de pauvreté des femmes à faible ouverture culturelle, peu entourées et ayant connu une maternité précoce que le risque de captivité résidentielle dans le parc locatif social des mères seules à bas revenus. Cette captivité constitue une vraie source d'isolement. Le deuxième cas est celui de Nadine (figure 65). Contrairement à Aurélie, rester dans le quartier est un choix afin d'assurer la continuité du cadre de vie de ses enfants. Pour cette raison, Nadine ne souhaite pas quitter ce parc de logement. Le dernier cas est celui de Lydie (figure 66). Le changement de logement a provoqué un bouleversement de son cadre de vie, une arrivée dans un quartier inconnu, sans réseau social référent à proximité.

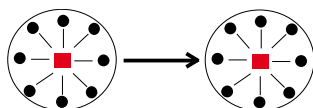
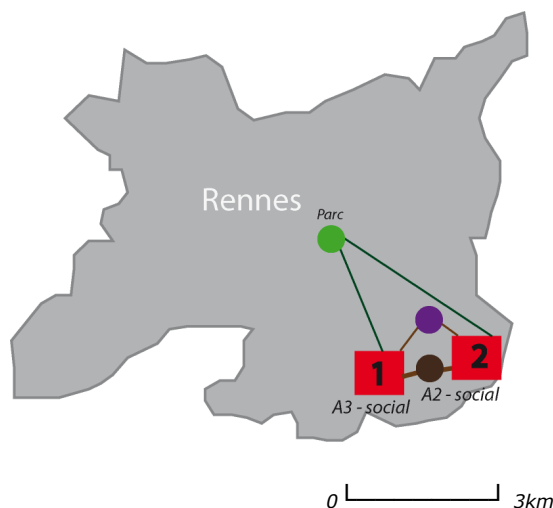


Figure 64 – **Aurélie**
Le confinement socio-spatial (1)



Aurélie est une mère séparée de 30 ans élevant deux enfants de 8 et 10 ans. Avant sa séparation, elle résidait avec son ancien conjoint et ses enfants dans un logement social à Rennes. Au moment du changement familial, elle a déménagé. Son choix s'est porté sur un logement plus petit, moins cher, toujours situé dans le parc locatif social, et toujours dans le même quartier. Aurélie a le sentiment de ne pas arriver à quitter un cadre de vie qu'elle n'apprécie guère, et un logement qui ne correspond pas à ses ambitions (son salon fait office de chambre) : « *je veux changer de logement, mais vous savez quand on est dans un quartier, on est obligé de les mettre dans l'école à côté, et cette école elle est vraiment pas bien. Je veux changer de logement pour ça* ». La situation d'Aurélie est celle d'un repli sur soi contraint par le manque de moyens financiers, par le manque de temps (la recherche d'emploi puisqu'elle est au chômage) et le manque de sociabilité. Elle ne s'offre que très rarement des loisirs et les dépenses servent, avant toute autre chose, à subvenir aux besoins de ses enfants. L'absence d'un mode de transport individuel explique également la rareté des déplacements. Aurélie ne mentionne aucune sortie, aucune activité de loisirs pour ses enfants. Ces derniers passent la plupart de leur temps libre dans le quartier, dans le petit parc en bas de l'immeuble. La famille sort du quotidien (et du quartier) essentiellement en allant se balader le week-end dans le parc du centre-ville de la capitale bretonne. La situation économique et sociale d'Aurélie est préoccupante.

Note : La représentation graphique paraît simpliste. Elle témoigne surtout d'une faible mobilité et d'un faible nombre de lieux pratiqués, avant même le changement familial.

Source : Enquête (2009) – Réalisation : F. Leray, CNRS UMR ESO 6590, 2009

- Modes de déplacement**
- Voiture
 - TEC
 - Marche à pied
 - Deux roues
- Fréquence des déplacements**
- Quotidienne
 - Occasionnelle
- Type de commune**
- Ville-centre
 - Périurbain proche
 - Périurbain éloigné
 - Espace rural
- Lieux d'activités**
- Logement (avant le changement familial)
 - M (maison) A (appartement)
 - X (nombre de chambres) privé, social (locataire), pro (propriétaire)
 - Lieu de travail
 - Ecole
 - Lieu d'achats
 - Famille proche
 - Sorties
 - Activités de loisirs (mères)
 - Activités de loisirs (enfants)
 - Ancien conjoint

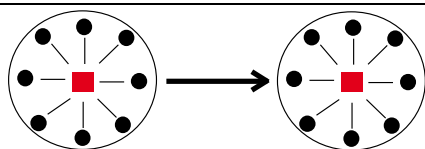
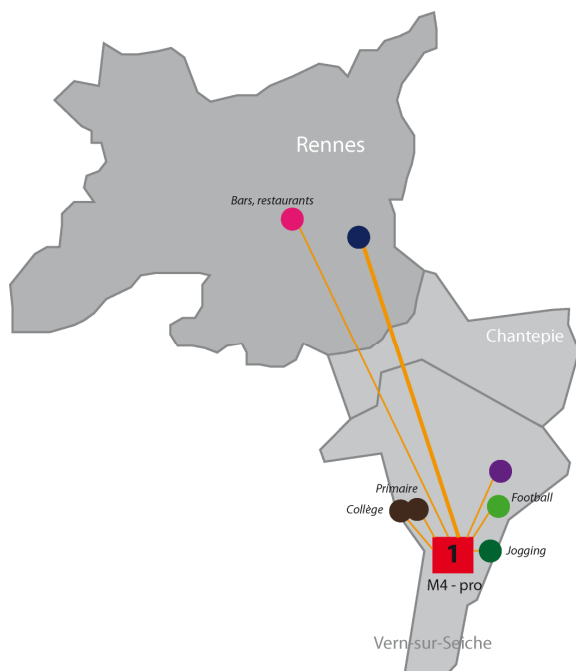
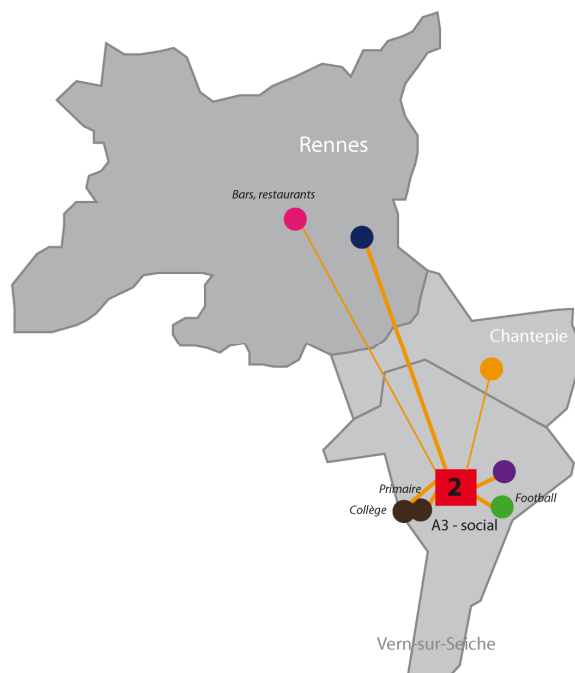


Figure 65 – **Nadine**
Le confinement socio-spatial (2)

1. La vie en couple



2. Seule en logement social



0 3km

Ille-et-Vilaine – Bretagne

Nadine est une mère divorcée de 45 ans vivant avec trois enfants (9, 12, 13 ans). Elle résidait avec son conjoint à Vern-sur-Seiche dans une grande maison dont ils étaient propriétaires. Au moment de la désunion, les deux parents ont quitté le domicile familial: « *on a vendu la maison. J'ai reçu ma part. Je ne suis pas partie sans rien* ». Seule avec trois enfants à charge, Nadine trouve alors un logement dans le parc locatif social : « *je suis partie deux mois avant le divorce et j'ai eu la chance de connaître quelqu'un qui a appuyé ma demande à la mairie* ». Cependant, le fait de rester à Vern-sur-Seiche limite le bouleversement. Nadine ne souhaite pas loger dans une autre commune afin de ne pas bouleverser le cadre de vie de ses enfants. Elle ne souhaite pas quitter le quartier alors que le passage de propriétaire à locataire du parc social est mal vécu. Au quotidien, Nadine assume l'ensemble des dépenses mais ne fait pas d'excès : « *j'ai cherché à travailler un peu plus, je fais un peu plus d'heures, des remplacements* ». Les déplacements des trois enfants sont désormais assurés quasiment seule. Les relations avec son ancien conjoint sont jugées difficiles. Celui-ci voit ses enfants chaque semaine, mais n'héberge aucun des enfants. Concernant les activités de loisirs de la famille, Nadine souhaite continuer à offrir à ses enfants leur licence de football. Par contre, elle estime moins se faire plaisir depuis qu'elle est seule. Elle n'a plus le temps d'aller au cinéma et de faire du sport.

Source : Enquête (2009) – Réalisation : F. Leray, CNRS UMR ESO 6590, 2009

Modes de déplacement

- Voiture
- TEC
- Marche à pied
- Deux roues

Fréquence des déplacements

- Quotidienne
- Occasionnelle

Type de commune

- Ville-centre
- Périurbain proche
- Périurbain éloigné
- Espace rural

Lieux d'activités

- Logement (avant le changement familial)
- M (maison) A (appartement)
- X (nombre de chambres)
- privé, social (locataire), pro (propriétaire)
- Lieu de travail
- Ecole
- Lieu d'achats
- Famille proche
- Sorties
- Activités de loisirs (mères)
- Activités de loisirs (enfants)
- Ancien conjoint

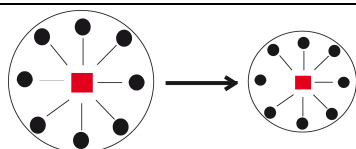
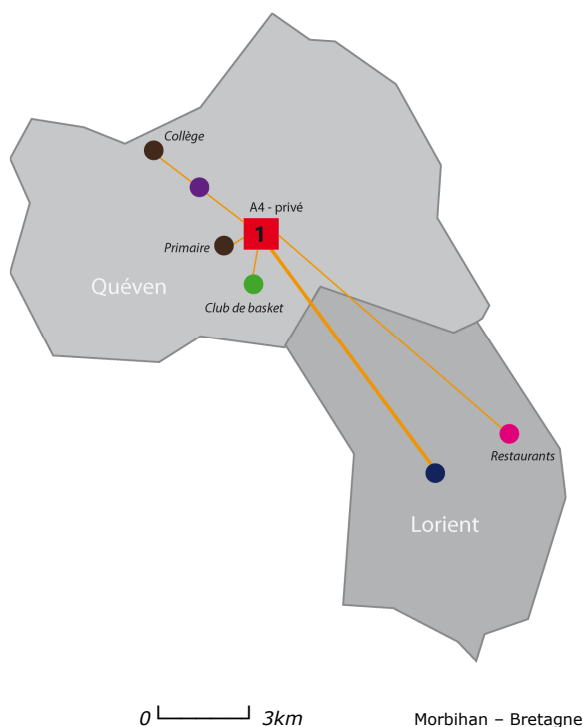
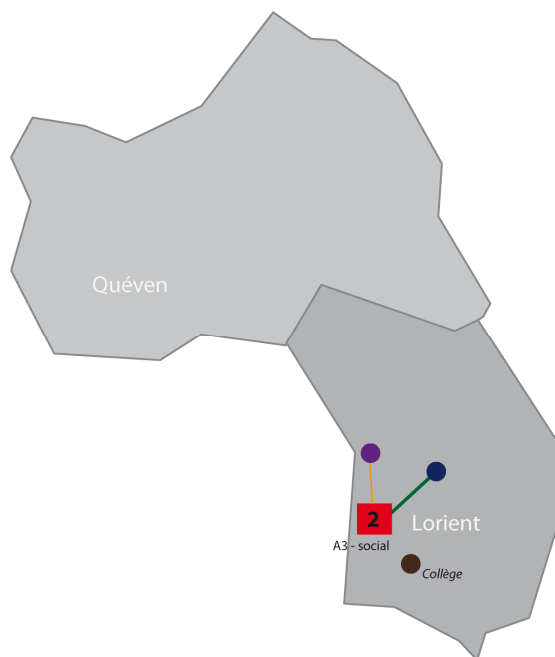


Figure 66 – **Lydie**
Le confinement socio-spatial (3)

1. La vie en couple



2. Seule en logement social



Lydie est une mère de 44 ans, élevant des enfants de 12 et 15 ans. Elle vivait en couple à Quéven, dans un bel appartement : « *on avait un appartement, très grand, on avait tout ce qu'il fallait pour être bien* ». Elle travaillait à Lorient. Ses enfants pratiquaient une activité sportive. Lydie sortait souvent le soir avec des amis communs au couple et faisait garder ses enfants par une voisine qui faisait office de baby-sitter. Au moment de la séparation, elle connaît un bouleversement de son mode de vie. Elle emménage à l'Est de Lorient, dans un logement social, diminuant ainsi le coût du logement tout en se rapprochant de son lieu de travail. Ses enfants ont changé d'école. Ils sont tous les deux désormais au collège et s'y rendent en bus. Ils ne pratiquent plus aucune activité sportive. Pour eux, la séparation a été douloureuse car leur cadre de vie a considérablement évolué. L'environnement mais surtout le réseau d'amis n'est plus le même qu'avant. Lydie connaît parallèlement de grosses difficultés financières : « *mon budget mensuel suffit à peine à nous loger, nous nourrir* » (elle est dans la restauration). Lydie ne sort quasiment plus et se sent isolée. Son lieu de résidence, elle ne l'apprécie guère : « *je n'aime pas ce quartier, il y a trop de gens qui traînent* ». Elle souhaite au plus vite sortir du parc locatif social mais au moment de l'enquête, ce n'est pas encore à l'ordre du jour.

Source : Enquête (2009) – Réalisation : F. Leray, CNRS UMR ESO 6590, 2009

Modes de déplacement

- Voiture
- TEC
- Marche à pied
- Deux roues

Fréquence des déplacements

- Quotidienne
- Occasionnelle

Type de commune

- Ville-centre
- Périurbain proche
- Périurbain éloigné
- Espace rural

Lieux d'activités

- Logement avant le changement familial
- M (maison) A (appartement)
- X (nombre de chambres)
- privé, social (locataire), pro (propriétaire)
- Lieu de travail
- Ecole
- Lieu d'achats
- Famille proche
- Sorties
- Activités de loisirs (mères)
- Activités de loisirs (enfants)
- Ancien conjoint

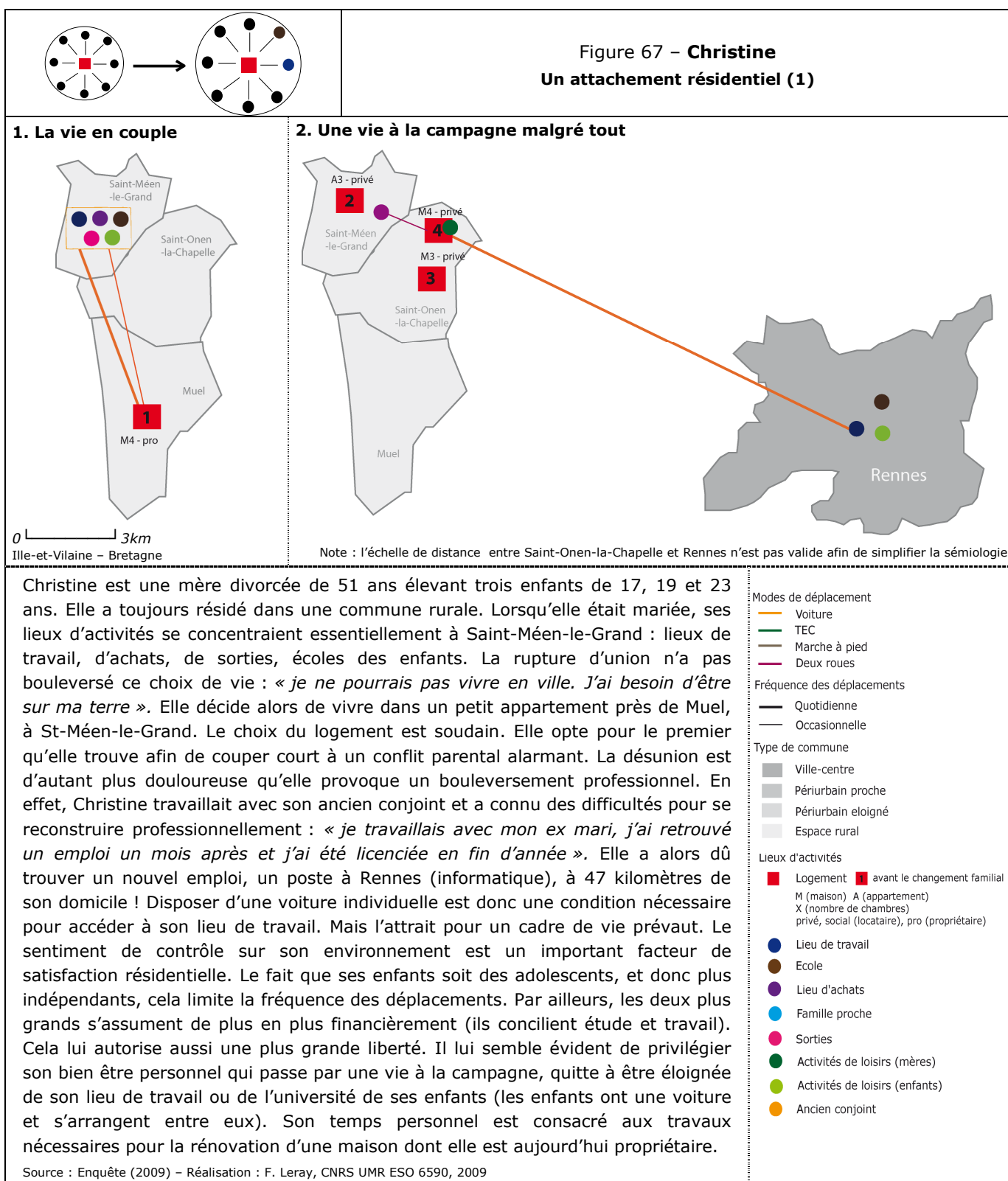
1.2.4. Un attachement résidentiel

Toutes les mères ne sont pas soumises à une rétraction de leur espace de vie. Le besoin de stabilité, l'affirmation de soi et le désir d'indépendance de la famille passent avant les besoins lesquels relevés tout au long de la thèse. Les femmes concernées par un attachement résidentiel symbolisent un relatif ancrage résidentiel qui s'exprime par un attachement à un cadre de vie, à un « espace hérité », à un mode de vie par l'enracinement dans un territoire local. Le changement familial n'a aucune conséquence sur les ambitions premières de ces femmes, que ce soit résider dans un cadre de vie bien défini (ou hérité), que ce soit opter pour un statut d'occupation. La mobilité automobile est assumée parce que le choix résidentiel n'est pas remis en question. Les temps de transport sont considérés comme le prix à payer pour le cadre de vie souhaité.

A partir du moment où les femmes ont les moyens d'investir dans la propriété, ce lieu devient le pôle central à partir duquel vont être gérées les carrières professionnelles et familiales. De fait, cette rétraction locale n'est que partielle. Les mères de famille de ce profil se caractérisent paradoxalement par une vie sociale dense parce que l'articulation des espaces fréquentés est moins polarisée sur la résidence. Ces femmes ne choisissent pas des emplois de proximité qui favoriseraient la disponibilité familiale. Parce qu'elles sont éloignées des zones d'emploi, l'enracinement se traduit par une mobilité professionnelle accrue. Ces femmes se caractérisent par un niveau de vie qu'elles jugent satisfaisantes et qui leur autorise un tel mode de vie.

Deux parcours résidentiels sont présentés. Pour Christine (figure 67), le choix premier de sa localisation résidentielle est le souhait de vivre à la campagne, sans se soucier des déplacements supplémentaires que cela impose, afin de bénéficier d'un coût de la vie moins élevé, d'un cadre de vie plus agréable et d'avoir la possibilité d'accéder à un logement plus grand. Cette importance accordée au domicile se manifeste par son implantation vers des lieux attractifs. La maison cristallise une part très importante de l'identité de Christine. Celle-ci symbolise le poids de l'héritage, l'importance de son expérience passée (une vie à la campagne), de l'habitude (en lien avec les *routines* d'organisation d'Anthony Giddens). Le choix prioritaire de vivre dans une commune rurale fonde l'ancrage résidentiel. Le temps passé dans les transports et le coût des allers-retours quotidiens plus importants n'entrent pas en ligne de compte. En revanche, pour Aline, si l'attachement résidentiel est aussi prégnant que pour Christine, c'est le souhait de rester dans une commune urbaine qui l'a décidé à ne pas bouleverser son mode de vie (figure 68). Ce repli domestique s'exprime par

une protection importante de la qualité de vie. Celle-ci est considérée comme un espace réservé et un lieu d'épanouissement. Dans les deux cas, l'attachement résidentiel est rendu possible grâce à un niveau de qualification et des moyens financiers suffisants.



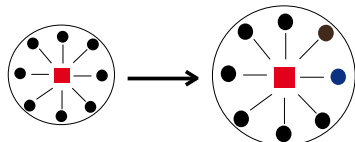
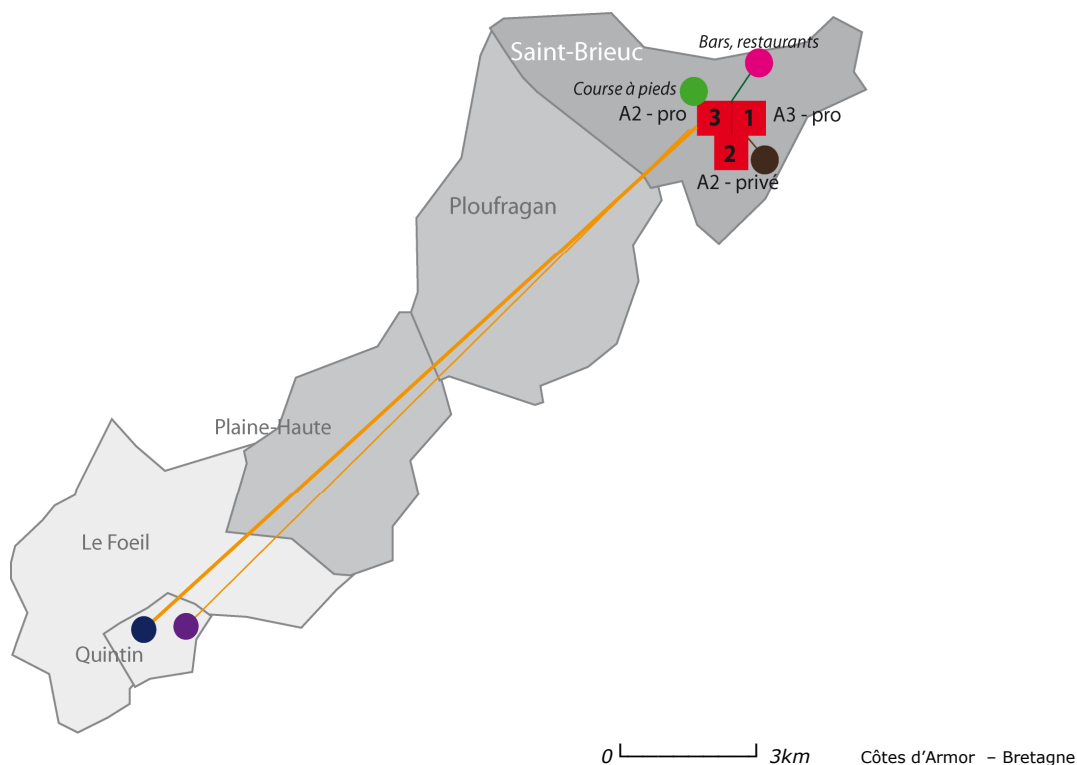


Figure 68 – **Aline**
Un attachement résidentiel (2)



Aline est une mère divorcée, élevant des enfants de 7 et 9 ans. Elle résidait avec son ancien conjoint non loin du centre-ville de Saint-Brieuc. Son emploi se situe à une vingtaine de kilomètres, à Quintin, où elle exerce une profession intermédiaire. Aline aime son quartier, ne s' imagine pas vivre ailleurs qu'en ville. C'est pourquoi, l'entrée en monoparentalité n'a pas fait évoluer son cadre de vie. Elle a d'abord résidé quelques mois dans un logement du parc locatif privé, puis a accédé à la propriété, toujours dans le même quartier. De cette manière, ses enfants n'ont pas changé d'école. Par contre, la distance entre son lieu de travail et son domicile pose problème. L'organisation au quotidien est compliquée du fait de cette distance, même si ses ressources financières lui autorisent une dépense importante pour l'entretien de la voiture ou les services de garde. Aline s'est ainsi demandée ce qu'elle allait faire : « *j'avais la possibilité de trouver un logement à Quintin, près de mon boulot, histoire de souffler plus, de récupérer les enfants à l'école plus facilement mais, bon, Quintin, c'est mon lieu de travail, et Saint-Brieuc, c'est là que je vis, je préfère encore faire des sacrifices. Pour l'instant, en tout cas, ça tient* ». De cette manière, Aline garde son réseau d'amis à la fois à Quintin et à Rennes. Ses enfants n'ont pas changé d'école. Elle et ses enfants ont donc conservé leur réseau social et, encore plus important, leurs habitudes.

Modes de déplacement

- Voiture
- TEC
- Marche à pied
- Deux roues

Fréquence des déplacements

- Quotidienne
- Occasionnelle

Type de commune

- Ville-centre
- Périurbain proche
- Périurbain éloigné
- Espace rural

Lieux d'activités

- Logement ■ avant le changement familial
- M (maison) A (appartement)
- X (nombre de chambres)
- privé, social (locataire), pro (propriétaire)
- Lieu de travail
- Ecole
- Lieu d'achats
- Famille proche
- Sorties
- Activités de loisirs (mères)
- Activités de loisirs (enfants)
- Ancien conjoint

Source : Enquête (2009) – Réalisation : F. Leray, CNRS UMR ESO 6590, 2009

Les deux cas présentés ci-avant prouvent l'importance du critère socio-économique dans l'évolution des espaces de vie. Si la forme familiale et la place dans le cycle de vie est un déterminant important en ce qui concerne le choix des lieux pratiqués, la position sociale l'est tout autant. Nous avons vu que les mères qui évitent la rétraction de l'espace de vie sont celles dont le niveau de vie est le plus élevé, dont les pratiques de déplacement ne sont pas contraintes (Aline, Christine). En revanche, les femmes à faible niveau de ressources économiques se caractérisent par un important investissement du logement, voir une attitude de repli sur soi, surtout lorsqu'elles ne sont pas entourées (Aurélie). Si la recherche d'un soutien moral explique en partie la recherche d'un logement à proximité de la famille (Servane), c'est aussi le besoin d'un soutien matériel en raison d'un manque de moyens financiers qui expliquent cela (services de garde, aides matérielles, aides aux déplacements) (Servane, Laurence). En outre, les dimensions sociales et culturelles sont liées. Les femmes au chômage ou peu diplômées, déjà en situation de précarité financière et de sociabilité limitée avant le changement familial, engendre une captivité à la fois résidentielle, sociale et culturelle. Cependant, les femmes dont les sorties et les activités étaient fréquente avant le changement familial, subissent également les obstacles financiers. Ce sont d'abord les femmes dont les moyens financiers sont les plus importants qui arrivent à retrouver le mode de vie qui était le leur.

2. LE RISQUE D'UNE INERTIE FAMILIALE ET SOCIALE

Comme nous l'avons vu précédemment, l'isolement est à la fois social et spatial. Le sociologue Eric Le Breton emploie le terme d'« insulaires » pour définir les personnes qui vivent dans des espaces physiques et sociaux relativement restreints (Le Breton, 2005b). Francis Godard distingue de la même manière les « insulaires captifs » dont les ressources sont étroitement liées à un réseau localisé et les « insulaires de l'entre-soi » qui choisissent de vivre dans les mondes socialement clos des affinités électives (Godard, 2006). Les familles monoparentales peuvent pour la plupart être considérées comme des *insulaires captifs*, dont l'insularité concerne autant le plan économique (restriction financière) que le plan social (rétraction du réseau social, attachement à la sociabilité familiale) et spatial (rétraction des espaces de vie pas toutes puisque tu nous a montré des cas inverses). En conséquence, au-delà d'une rétraction des espaces de vie, la recherche révèle pour certaines femmes une forme de repli en lien avec les représentations sociales : une *difficulté à élaborer des projets* définie comme l'impossibilité d'accéder à une mobilité spatiale d'une part (une mobilité

résidentielle ou des mobilités quotidienne) et comme l'impossibilité d'accéder à une mobilité sociale d'autre part (« s'élever » dans la hiérarchie sociale et/ou migrer pour accéder à l'emploi souhaité). L'entrée en monoparentalité peut être vécue comme une libération mais c'est bien souvent la sortie de monoparentalité (par le départ des enfants ou la recomposition familiale) qui est considérée comme l'unique moyen de concrétiser certaines ambitions délaissées en situation monoparentale.

2.1. Des difficultés à élaborer des projets

Si les mères de familles monoparentales ont une importante capacité d'adaptation (tactiques pour se loger, pour se déplacer), les entretiens révèlent une difficulté à élaborer des projets. Quatre dimensions sont prises en compte pour définir cette difficulté : les dimensions financière, spatiale, sociale et psychologique. Elaborer des projets suppose de l'anticipation, une visibilité sur le long terme :

- une *visibilité financière* : pouvoir réaliser une planification financière sur quelques années afin de concrétiser des aspirations (les mères seules ont peu de visibilité quant à l'évolution de leurs ressources financières) ;
- une *visibilité spatiale* : engager une recherche active de logement, être capable de se projeter dans un autre quartier, une autre commune de résidence ;
- une *visibilité sociale* : être capable de définir un projet professionnel, une carrière ;
- enfin, la dimension *psychologique* correspond à l'influence des difficultés et des interrogations du *temps présent* qui limitent la possibilité de se projeter dans l'avenir et qui laissent peu de place à l'anticipation.

Parce qu'élaborer des projets est une difficulté, les mères de famille monoparentale expriment alors une certaine frustration vis-à-vis de la monoparentalité qui les empêche souvent d'améliorer leur situation résidentielle, professionnelle et affective.

2.1.1. Le projet résidentiel

C'est en référence à l'espace résidentiel que se construit la projection dans l'avenir. La nécessité d'apprendre à vivre avec des incertitudes crée un fort sentiment d'insécurité tandis que l'impact d'une situation résidentielle vécue comme instable influence fortement la

capacité de se projeter dans l'avenir. Le projet résidentiel est limité parce que les femmes se ressentent bien souvent captives de leur logement. La sociologue Cécile Vignal, dans son étude sur la délocalisation des entreprises, définit *les logiques familiales comme une séquence de comportements essentiellement motivés par le souci de garantir l'équilibre familial* (Vignal, 2005). Dans le cas des mères de famille monoparentale, l'équilibre familial prime avant toute autre chose du fait des formes de dépendance au local liées aux relations familiales.

L'immobilité résidentielle redéfinit les termes dans lesquels les femmes gèrent leur situation résidentielle. Trois mères isolées sur dix estiment que leur situation familiale les empêche de trouver un logement dans la commune ou le quartier de leur choix (Enquête, 2009). Ce sont logiquement les mères divorcées et séparées qui expriment le plus cette difficulté (respectivement 28% et 29,3% d'entre elles) contre 23,1% des mères n'ayant jamais vécu en couple et 15,9% des veuves (des femmes qui bénéficient d'une liberté de mouvement plus importante du fait de l'absence du père). Nous constatons également que la PCS n'est pas une variable déterminante : 27% des ouvrières estiment qu'elles ne sont pas libres dans le choix de leur logement contre 25,6% des employées et 26,1% des cadres (Enquête, 2009). Cependant, l'immobilité résidentielle a des significations et des motivations variables. Elle est vécue et se réalise de plusieurs manières.

- L'immobilité dans le quartier paraît préférable à un déménagement lorsque celui-ci risque de compromettre les points de repères auxquels la famille est attachée et de bouleverser le cadre de vie de l'enfant.
- L'immobilité dans le quartier est nécessaire en cas de coparentalité. Les désunions créent un habitat séparé subi. Lorsque la résidence de l'enfant est double, la dépendance à l'ancien conjoint limite le choix du logement à la commune ou au simple quartier.
- L'immobilité résidentielle des familles monoparentales peut aussi révéler une précarité économique, une vulnérabilité relationnelle et/ou un repli sur le domestique lorsqu'un sentiment d'appartenance aux lieux joue dans le sens d'un ancrage.
- Le désir de praticité au quotidien, de résider à proximité des aménités urbaines (lieux de consommation, services courants, réseaux des transports) constitue autant d'éléments d'immobilité résidentielle.

Les ambitions sont limitées parce que la question de l'accession à la propriété, à la maison individuelle ou à un nouveau lieu de résidence n'est imaginée qu'après une potentielle sortie de monoparentalité, à plus ou moins long terme. La maison individuelle constitue l'horizon idéologique dominant. Dans ce contexte de valorisation de la propriété individuelle du logement, le souhait d'adhérer au modèle pavillonnaire se justifie par la volonté de *concrétiser un projet familial*. De fait, pour les mères de familles monoparentales qui ont connu une régression résidentielle (passage du statut de propriétaire à celui de locataire) et qui sont exclues du modèle résidentiel et familial dominant, le parcours résidentiel et surtout le parcours familial ne sont pas arrivés à leurs termes. Le lieu de résidence observé au moment de l'enquête n'est pas considéré comme un aboutissement, même pour les femmes les plus avancées dans leur cycle de vie.

Quelque soit leur statut d'occupation ou leur type de logement, ce sont les femmes dont le lieu de résidence correspond bien à leur position sociale à leur mode de vie qui estiment être en fin de parcours résidentiel. Plus la situation monoparentale se prolonge, plus la maison individuelle est considérée comme de moins en moins accessible, et plus la frustration grandit. Si l'absence de choix se traduit par une assignation à résidence, le repli sur soi suppose une appréciation négative du quartier. La situation résidentielle est de fait rarement considérée comme une simple étape dans les parcours résidentiels, mais plutôt comme une « impasse résidentielle » (Dodier, 2009, p.87). Certaines femmes s'inscrivent dans un horizon temporel limité. Le tableau suivant fournit quelques exemples

Tableau 66 – Une « impasse résidentielle »

Nadine	<i>« Je sais pas si je veux racheter quelque chose. Pourquoi pas. Je ne resterais pas éternellement ici. Il manque une chambre en plus. Mais je ne suis pas libre au niveau situation, par rapport au papa, donc pour l'instant j'attends, on est bien là, je me projette pas trop »</i>
Laurence	<i>« J'aimerais bien partir. Pour moi, un HLM, c'est un moment de sa vie où on ne peut pas faire autrement, moi je ne me vois pas m'installer comme certains qui se sont installés pendant des années et qui ont un certain âge et qui ne partiront jamais. Non, non, moi j'ai d'autres ambitions quand même. Je ne me sens pas très libre parce qu'à côté, il y a le côté financier forcément. Après j'ai 40 ans, j'espère bien y arriver. En attendant, je reste ici, mais j'espère ne pas y rester tout le reste de ma vie »</i>

Sophie	<i>« J'aimerais bien changer parce que l'immeuble est vieux et je pense qu'il y aura de gros travaux à venir et ce sera difficile pour moi de supporter ces travaux parce que, le ravalement va bientôt arriver et moi je peux pas l'assumer donc je vais être obligée d'emprunter et ça m'ennuie quoi. J'ai essayé de mettre en vente mais ça n'a pas trop fonctionné donc pour l'instant je le garde. Mais qui dit changer dit trouver un autre appartement donc si c'est me retrouve dans un immeuble plus récent, ce sera forcément plus cher, donc c'est un peu problématique. Pour l'instant, je change rien »</i>
Nolwenn	<i>« Je ne suis pas mobile. Je ne partirais pas et le fait de pouvoir acheter, c'est une sécurité quoi. Psychologiquement aussi, pour plus tard, pour mon fils. C'est de l'argent qui ne part pas par la fenêtre et puis comme le monde professionnel est difficile, on ne sait pas ce qui nous attend. Et je suis partie sur cette idée là, d'essayer d'avoir le moins de charges possibles. Comme les salaires évoluent peu, j'ai l'impression de pas avoir ce poids à gérer »</i>
Aurélie	<i>« Difficile de se projeter, les enfants, combien de fois ils me réclament une maison, mais voilà, les projets pour l'instant c'est pas possible. Financièrement, quand on est toute seule avec des enfants, on ne peut pas avoir de projets »</i>

Source : Enquête (2009)

Les discours sont souvent empreints d'amertume. Si, pour la plupart des femmes, la situation résidentielle est bloquée mais transitoire, pour certaines, l'horizon résidentiel est fermé. Pour Mireille, sa situation résidentielle est même perçue comme irréversible : *« j'arrive à un certain âge [45 ans]. Je n'imaginai pas vivre en appartement dans une ville. Moi, c'est plutôt campagne, grande maison, grand jardin avec mes enfants. Je pourrais bien sûr à ma retraite. Mais mes enfants ne seront plus avec moi, donc je ne vois pas l'intérêt de vivre toute seule dans une maison »*. Le déménagement est également envisagé avec beaucoup de réticence pour les familles particulièrement dépendantes de la proximité familiale : *« être à côté de ma famille m'apporte tellement que je ne me vois vraiment pas déménager »* explique Anne. Pour ces femmes, la situation résidentielle observée au moment de l'enquête peut difficilement évoluer. On peut donc observer un *hiatus* entre deux conceptions de la monoparentalité. Pour les spécialistes de la famille, la situation monoparentale est considérée comme une *séquence de vie*. La séparation représente une probabilité de plus en plus forte et les recompositions familiales viennent mettre un terme à des situations de monoparentalité. Pour les femmes interrogées, le regard porté sur leur parcours de vie est parfois différent de celui du chercheur.

Pour l'ensemble de ces raisons, l'immobilité résidentielle des mères isolées est parfois inévitable. Cette immobilité accentue le processus de dépendance locale, car ces familles sont peu enclines à quitter leur environnement, et ne leur permet pas de se projeter dans l'avenir. Le concept d'immobilité n'est pas sans lien avec celui de l'identité : « l'immobilité résidentielle renvoie à l'immobilité individuelle et signifie que l'individu ne se construit plus » (Luxembourg, 2005, p.5).

2.1.2. Le projet professionnel

Près d'une mère isolée sur deux considère que la monoparentalité est un handicap pour leur vie professionnelle (Enquête, 2009). Ce sont les mères n'ayant jamais vécu en couple, plus jeunes et donc moins intégrées sur le marché du travail, qui expriment le plus cette difficulté (52,7% d'entre elles) contre 50,7% des séparées, 45,8% des divorcées et 29,3% des veuves. De la même manière que pour le logement, la PCS n'est pas une variable déterminante : 43,9% des ouvrières estiment qu'elles ne sont pas libres dans le choix de leur emploi contre 43,1% des employées et 39,8% des cadres (Enquête, 2009).

De manière générale, ces femmes ont des difficultés à formuler des projets professionnels parce qu'elles ont des difficultés à organiser leur vie en fonction d'une activité professionnelle. Les responsabilités familiales laissent peu de place à la formation (une mère en formation sur deux n'a pas poursuivi ses études au moment du changement familial, Enquête 2009) et à l'élaboration d'un projet : « *j'aimerais vraiment faire autre chose que de l'interim, mais c'est tellement compliqué de trouver un boulot, faut du temps, ça ne se fait pas comme ça !* » explique Aurélie. Lorsque l'on observe les raisons d'insatisfaction de la situation professionnelle, on remarque que 24,8% des femmes insatisfaites (trois femmes sur dix) le sont pour des raisons financières ; 13,2% souhaitent un temps complet, 11,2% trouvent leur emploi inintéressant et 8,8% déplorent une absence d'évolution professionnelle (Enquête, 2009). Même si l'étude ne permet pas de comparaison avec les mères de famille dans leur ensemble, ces différents motifs témoignent d'un réel sentiment de frustration. Cette frustration est parfois si grande que certaines mères estiment qu'elles n'ont aucun intérêt à entrer sur le marché du travail. En effet, pour les femmes élevant des enfants en bas âge, les réflexions sur le bien fondé d'un retour à l'emploi se posent avec une acuité particulière : « *j'ai quitté mon emploi et comme j'étais enceinte je n'en ai pas cherché et donc j'ai pris un congé parental. Et financièrement, fallait mieux que je reste en congé parental plutôt que de trouver un travail où j'aurais dû prendre une nourrice etc.... là j'ai vraiment calculé* » explique

Laurence. Ce questionnement sur le bien fondé d'une intégration sur le marché du travail en situation monoparentale est posé par Astrid : *« je ne regrette pas mon choix d'être seule avec mes enfants mais je suis de plus en plus souvent découragée devant l'ampleur des difficultés financières à laquelle je suis confrontée. Elever seule avec un petit salaire deux ados relève de l'exploit quotidiennement. Je ne me sens pas aidée du tout. J'ai souvent l'impression que je le serais plus au RMI et qu'une que ma qualité de vie ne serait pas moindre ».*

D'une part, les effets compensatoires des minima sociaux (API, RMI) ou des prestations familiales (APE) ont déjà été démontrés (Gautier, 2006). Les mères peu qualifiées et plus exposées à la précarité peuvent rester tributaires des aides sociales qui leur offrent plus de sécurité qu'une activité salariée. Les longues périodes d'inactivité professionnelle empêchent de fait les femmes de se projeter dans un projet professionnel. D'autre part, les difficultés d'accès des familles les plus modestes à un mode d'accueil accessible financièrement pèsent également sur la décision de ne pas travailler. Ces difficultés pèsent sur le processus d'intégration sociale et professionnelle des mères seules. Une grande partie des revenus est consacrée au paiement du logement. L'inaccessibilité des services de garde constitue un obstacle important pour les femmes qui désirent suivre une formation ou intégrer le marché du travail afin d'échapper à la pauvreté ou s'émanciper professionnellement. Le risque que les mères les plus vulnérables (jeunes, peu diplômées) soient dans l'incapacité d'entrer sur le marché du travail, ou d'y retourner, est important. Judith évoque sa (relative) chance d'être devenue une mère seule après quarante ans *« je me suis retrouvée seule alors que j'avais une activité professionnelle, un logement...Les difficultés ne sont pas tout à fait du même ordre que celle des jeunes femmes sans travail avec de jeunes enfants. Ma grande fille est dans cette situation et je mesure chaque jour la différence ».* Parce que le risque d'être exclu du marché du travail est important, et, parce que les services de garde sont mal adaptés, les minima sociaux sont indispensables pour assurer un minimum de revenus.

Accéder au marché du travail ou trouver un poste mieux payé pour faire face aux charges financières supplémentaires n'est pas simple. L'âge (la monoparentalité intervient la plupart du temps au milieu du parcours de vie) est une première difficulté. La situation monoparentale influe également sur la disponibilité en temps. En prime, la crainte d'une inégalité de traitement fondée sur le seul critère de la situation familiale est grande. La discrimination au travail est évoquée par Mireille de manière très concrète : *« professionnellement, c'est une barrière d'être seule avec des enfants. Pour les employeurs, les enfants sont source de problèmes : maladie, disponibilité. Ils profitent de mes besoins de travailler donc*

proposent des salaires au plus bas ! Je l'ai vécu lors d'un entretien ». Pour Gwenaëlle, il s'agit d'une difficulté qui s'accumule à d'autres : « vivre avec un salaire de 1047 euros par mois et 150 euros de pension, c'est trop dur. Il faut toujours se priver, regarder, compter...si en plus, être une femme seule, au travail, toutes les portes se ferment pour nous ...». Enfin, la même frustration est constatée pour Liz : « j'aimerais rentrer dans une autre structure [évolution professionnelle] mais dès que l'on parle enfants et divorce, la porte se referme systématiquement. Ce n'est pas un critère de sélection, il faut juger les gens sur leurs qualités et leurs valeurs au travail ». La discrimination à l'embauche des parents de famille monoparentale est une réalité pour ces femmes.

D'un côté, la situation monoparentale provoque une difficulté accrue dans la recherche d'emploi à cause du regard de l'employeur. De l'autre, le champ de contraintes induit une limitation de l'espace de la recherche d'emploi qui s'explique par un temps contraint par les enfants, par la fréquence des horaires décalés. Par conséquent, les mères isolées privilégient les emplois locaux. Plusieurs recherches ont démontré à quel point l'aptitude à se mouvoir est considérée comme ressource dans une carrière dans un contexte de valorisation de la mobilité (Greff, 2009). La restriction du choix du logement et du choix professionnel influence forcément le regard des femmes sur leur sortie de monoparentalité. Ces familles font face à des défis importants et rencontrent parfois des difficultés qui peuvent mener à l'échec du projet de la recomposition familiale.

2.1.3. Les projets avec les enfants

Nous avons constaté que l'accès aux activités extrascolaires est difficile pour les enfants de mère de famille monoparentale (chapitre 6). Les entretiens révèlent que l'accès aux vacances l'est tout autant. Lorsqu'il s'agit de prévoir des sorties en famille à long terme, cela se complique, et ce pour deux raisons principales : la période de vacances scolaires intervient durant une période de travail et les enfants partent chez leur père (le mois de juillet chez le père, le mois d'août chez la mère ou inversement). L'utilisation des centres de loisirs est importante : 25,4% des mères isolées ont recours à un centre de loisirs durant les vacances scolaires (Enquête, 2009). Les enfants sont également très souvent confiés à leurs grands-parents durant les vacances. La discordance entre temps professionnel et temps scolaire, mais aussi le partage de la garde parentale en période de vacances expliquent pourquoi il est difficile pour les femmes de partir en vacances avec leur(s) enfant(s).

L'autre raison est naturellement financière. Voici ce qu'en dit Mathilde : « *le problème, lorsque l'on est seule avec un salaire (un peu plus que le SMIC) est qu'une fois les factures payées, il ne reste*

rien. Je ne peux pas leur offrir des vacances : ils n'ont jamais été en vacances. J'ai tout de même payé le permis au premier en espérant faire de même pour le second». Chez les mères seules, la culpabilité est grande de ne pas offrir à leur enfant l'harmonie familiale auxquels les enfants étaient habitués : « un seul salaire pour faire face à tous les besoins et la famille entraîne forcément des sacrifices entre les loisirs personnels, les vacances familiales, je lui offre quelques bons moments, des sorties d'un jour dans un parc, mais pour ce qui est de longues vacances à la mer, ce n'est pas possible, surtout qu'après, septembre arrive, et là c'est souvent très difficile parce que toutes les dépenses arrivent en même temps ». Pour les mères séparées du père de leur(s) enfant(s), le manque de vacances « en famille » en comparaison avec l'« avant » rupture est évident. Le souvenir de ces moments de détente partagés est persistant chez Nadine qui évoque les bons moments passés en famille : « avant on partait à chaque vacances chez ma sœur dans le sud. On prenait la voiture, on roulait de nuit, c'était une vraie aventure. C'est sûr que maintenant, c'est plus calme et ça me manque ! ». Les dépenses en faveur de l'enfant sont davantage réalisées de manière ponctuelle : une sortie dans un parc d'attraction, une journée au bord de la mer. Les parents ont bien conscience que profiter des vacances permet de sortir de l'isolement.

2.2. La sortie de la monoparentalité dans l'imaginaire des mères isolées

Chaque membre de la famille poursuit un cycle de vie propre et les cycles des différents membres de la famille interagissent les uns sur les autres (Courtois, 2002). Les cas de frustration, nés du décalage entre les désirs et le réalisable, sont généralement atténués par l'épreuve du temps. Cependant, en situation monoparentale, la capacité limitée à élaborer des projets complexifie la vision de la sortie de monoparentalité, laquelle passe soit par un départ des enfants du domicile, soit par une recomposition familiale. La situation d'incapacité dans laquelle se trouvent les femmes à répondre à leurs aspirations résidentielles légitimes influence les représentations de la famille et son devenir.

2.2.1. L'avancée en âge des enfants

Si les sociologues Isabelle Bertaux-Wiame et Anne Gotman ont montré qu'en France la décision d'accéder à une maison individuelle est fortement liée à l'arrivée des enfants (Bertaux-Wiame, Gotman, 1993), nous constatons que l'accès à la maison individuelle ou un appartement hors du parc locatif social est souvent envisagé lorsque les enfants quitteront le domicile. C'est le cas de Madeleine : « ne plus avoir d'enfants à s'occuper, ça va tout changer. Je ne sais pas quand ça va arriver, mais c'est sûr que j'aurais les moyens d'aller voir ailleurs, après faudra

réfléchir à où... ». Rappelons que, selon une étude de la CNAF, les dépenses incompressibles liées aux enfants des moins de quatre ans occupent 13% du budget pour les familles monoparentales contre 8% chez les couples (Bellamy, 2007). Par ailleurs, les besoins de l'enfant évoluent de manière forte en fonction de son âge : « quand je vois tout ce que je dépense pour mes enfants, la nourriture, les vêtements, les études, il ne reste quasiment plus rien pour moi ! » explique Madeleine ; « lorsque je fais mes courses, je fais très attention aux prix (comme tout le monde) mais en plus, on essaie de raccourcir la liste et acheter le minimum vital concernant les loisirs, ce n'est même pas la peine puisqu'il n'y en a pas ».

De la même manière, pour Elizabeth, élever des enfants adolescents suppose de nouvelles dépenses : « plus les enfants grandissent et plus cela est dur, les aides ne suivent pas, diminuent mais les charges augmentent comme le permis, la voiture, les assurances, les loisirs pour que les enfants vivent comme les autres et ne manquent de rien ». L'accent est régulièrement mis sur les études, une vraie source d'inquiétude pour Laurence : « ce qui me paraît le plus difficile, c'est d'assurer la charge des enfants pendant leurs études supérieures. Pour leurs deux premières années, j'ai eu la chance qu'ils poursuivent leurs études dans notre ville de résidence, mais l'an prochain, il part à 100 km d'ici, je n'ai aucune promesse que le père verse quelque chose en plus de la pension. Les allocations familiales disparaissent, ainsi que le supplément familial de traitement et je n'ai que le premier échelon des bourses alors que mes revenus sont inférieurs au salaire médian. Idem pour les chances de participer au programme Erasmus. Tous les gens que je connais dont les enfants y ont participé ont des revenus doublés, et donc bien plus élevés que les miens ». Une ou plusieurs années d'études supérieures représentent une somme importante à déboursier.

Lorsque les enfants ne sont plus à charge et sont autonomes financièrement, c'est un soulagement⁶⁷. Madeleine évoque le départ de deux de ses enfants : « j'ai deux grands qui sont partis il y a un moment maintenant, j'ai déjà deux enfants à m'occuper. J'imagine si j'avais dû assurer pour quatre, ça aurait été très compliqué. Je plains les femmes qui ont plusieurs enfants en bas âge et qui sont dans la même situation que moi ». Le temps passant, les revenus s'améliorent et les projets d'installation se réalisent plus facilement. Elle évoque au moment de l'enquête le souhait d'emménager dans un logement plus confortable. Servane, locataire d'un logement du parc privé et souffrant, selon ses dires, d'un manque de liberté au quotidien envisage l'avenir d'une manière encore plus radicale que Madeleine. Sa volonté n'est ni de changer de statut d'occupation, ni de type de logement, mais de bouleverser complètement son mode

⁶⁷ En moyenne, le nombre moyen d'enfants à charge des mères isolées est de 1,7, le nombre moyen de tous les enfants est de 2 enfants par femme (Enquête, 2009). Cela explique pourquoi certaines mères se sont exprimées sur les enfants qui ne sont plus à leur charge.

vie : *« le jour où mes filles voleront de leurs propres ailes, je vendrais mon appartement, il deviendrait trop grand. J'achèterais un camping car et je vivrais dans un camping-car, comme ça je pourrais aller voir mes enfants s'ils sont dispatchés un peu partout ».*

Les responsabilités qu'entraîne la charge des enfants pèsent donc lourdement pour les mères seules. Les dépenses de subsistance et le temps consacré à l'éducation et à l'entretien de l'enfant sont pris en compte à chaque décision importante. C'est pourquoi la décision d'aller ou non sur le marché du travail a tendance à augmenter avec l'âge des enfants : 86,7% des mères d'enfants uniquement adolescents sont en emploi contre seulement 68,2% des mères ayant des enfants de moins de six ans (Enquête, 2009). Trouver l'emploi qui correspond à leur attente est souvent imaginé seulement lorsque les enfants seront indépendants (une augmentation ou une réduction du temps de travail, une mutation professionnelle ou un changement d'emploi) : *« je fais des heures supplémentaires pour joindre les deux bouts. Je n'ai qu'une seule hâte : calmer mon rythme de travail, avoir un boulot comme tout le monde, sans me demander si j'ai fait assez d'heures pour pouvoir payer mon loyer ! C'est fatigant à la longue de toujours devoir compter, de toujours en fin de mois changer de rythme ».* Cependant, lorsque les enfants quittent le logement familial, les conséquences sont parfois autres que ce sentiment de libération. Des modifications financières négatives peuvent apparaître : le logement peut s'avérer trop grand, les pensions alimentaires s'annulent, le revenu de la famille diminue avec le départ de l'enfant. En outre, le risque d'isolement et de solitude est important.

C'est pourquoi, pour plusieurs femmes interrogées, l'objectif premier est de construire le plus rapidement possible une nouvelle vie avec leurs enfants. Une nouvelle vie de couple n'est envisageable qu'une fois l'acquisition d'une plus grande liberté : la liberté de se mouvoir, la liberté d'avancer, *« il est nécessaire d'avoir l'esprit disponible pour pouvoir reconstruire un couple »* explique la sociologue Sylvie Cadolle (Cadolle, 2005, p.140). La présence des enfants est un frein à la concrétisation d'une vie sentimentale : *« le seul regret, c'est de me dire que je ne referai probablement jamais une vie car rares sont ceux qui acceptent les enfants des autres »* explique Hélène. L'âge des enfants est également prépondérant. Pour Claire, élever des enfants en bas âge ne lui permet pas de trouver du temps pour autre chose que sa vie parentale et professionnelle : *« le côté relationnel est difficile à gérer. Mon fils est toujours avec moi, j'ai pu seulement l'emmener chez mes parents pour certaines vacances. L'équilibre est parfois difficile à trouver. Il est très difficile de trouver du temps pour sa vie « amoureuse », et moi, je vis très mal le fait d'être seule ».* Véronique, vivant avec des enfants plus âgés que Claire, illustre ces propos avec davantage de recul : *« il y a ces deux aspects là : l'obligation d'assumer le*

rôle de parent et de l'autre côté, se reconstruire, retrouver un équilibre de vie, rencontrer des gens, ça ne se fait pas comme ça, il faut avoir du temps, être disponible, pouvoir sortir. Maintenant, je ne peux plus le faire, je ne peux plus me projeter sur ce volet alors que quand j'avais les enfants en permanence, ça bloque ». En revanche, pour Carole, sa crainte provient justement de la présence d'enfants adolescents au sein de son foyer, une présence qu'elle considère, avec une certaine gêne, comme un obstacle : *« la plus grande difficulté à être mère seule avec des enfants, c'est surtout de pouvoir faire des rencontres et espérer refaire sa vie, surtout lorsque l'on a quatre enfants dont deux pré-ados qui ont toujours quelque chose à dire sur la manière dont je dois gérer ma vie »*. Les enfants ont une influence très importante sur la représentation que se font les femmes de la sortie de la monoparentalité.

2.2.2. La recomposition familiale

Après la situation monoparentale, un nombre croissant de familles connaissent une nouvelle étape du cycle de vie familial : la recomposition familiale. C'est surtout après l'expérience du divorce ou de la séparation que l'on tente de mettre au point le projet de fonder une autre famille. Pour la plupart des mères interrogées, la famille biparentale intacte représente toujours le modèle de référence⁶⁸. La recomposition familiale marque la volonté de normaliser un statut, la préférence d'un cadre de vie sécurisant pour les enfants mais aussi le souhait de ne pas rester sur un échec lorsqu'une rupture d'union est considérée comme telle. La recomposition de la famille est également perçue comme une réponse au besoin de sécurité affective et financière, à l'inconfort de la solitude et comme une nouvelle chance d'accéder à un idéal résidentiel ou professionnel.

La recomposition de la famille est d'abord perçue comme une opportunité de reproduire le modèle traditionnel de la famille nucléaire : *« c'est sûr que j'aimerais refaire ma vie, vivre en famille, c'est ce que tout le monde veut. Pour moi, pour mon fils, ce serait l'idéal »* explique Liz. Mais les obstacles à la recomposition familiale sont nombreux : le manque de temps, l'omniprésence des enfants, le poids du regard d'autrui sur *l'estime de soi*, la peur du lendemain. Par ailleurs, l'immobilité résidentielle peut rendre impossible l'emménagement avec un nouveau partenaire dans une ville éloignée.

⁶⁸ Notons que la famille reste pour la majorité des Européens une valeur essentielle : 96% d'entre eux la place au premier rang des domaines de la vie «plutôt important(s)». Viennent ensuite, dans l'ordre, le travail, les amis et les connaissances, les loisirs, la vie de couple (CCE, 1993).

Laurence témoigne d'une situation qui laisse peu de place aux rencontres : *« le plus dur est de se reconstruire en tant que femme. Expliquer aux enfants pourquoi nous ne sommes pas une famille « normale », pourquoi papa annule les vacances au dernier moment. Retrouver confiance en soi, accepter de lâcher les enfants pour ne plus être que « maman ». Pendant des années, et même maintenant, je ne sors pas. Je n'ai quasiment pas d'amis, mais par contre je connais beaucoup de monde. Des mamans de l'école qui n'osent pas vous inviter de peur que vous fassiez de l'œil au mari ! Depuis 7 ans je vis seule, c'est long, je ne peux pas tout partager avec des enfants. C'est long mais, d'abord, je voulais me reconstruire professionnellement, mais refaire ma vie est plus difficile, j'ai peur et je ne suis pas seule, je suis un pack de trois ! »*. Encore plus pour les femmes divorcées et les veuves, le souvenir du mariage et de la vie en couple est persistant. Les discours révèlent un manque affectif évident mais aussi l'idée que *« ce serait plus facile à deux »*. Elles ne peuvent faire autrement que d'établir des comparaisons entre un *avant* et un *après*. Cependant, pour quelques femmes interrogées, le *credo* *« mieux vivre seule que mal accompagnée »* n'évolue guère. Depuis son divorce, Anne adopte une attitude de méfiance et envisage la recomposition familiale avec une certaine distance que nous devons prendre en compte mais qu'il s'agit naturellement de relativiser : *« ça va bien, je gère parce qu'il le faut, toute mon attention va vers ma fille donc je n'ai pas trop le temps de penser à autre chose. Mais pour ce qui est de ma vision de l'avenir, je dirais que je ne la vois pas forcément avec quelqu'un, refaire ma vie. J'ai ma fille, c'est tout ce qui compte »*.

La volonté de trouver un partenaire de vie reflète également le désir de changer de lieu et de cadre de vie. Fonder une nouvelle famille serait un facteur de mobilité résidentielle, encore plus, de progression résidentielle. Comme l'explique Véronique, cela implique une rencontre qui tarde à venir : *« j'aimerais bien dans l'idéal changer de logement, trouver un confort de vie avec à la limite un partenaire mais pour l'instant ce n'est pas le cas. Aujourd'hui, les plus grandes difficultés, c'est vraiment de cet ordre là, rencontrer quelqu'un pour justement partir d'ici, avoir une autre vie. Aujourd'hui, tant que les enfants sont à l'école, je suis très bien là, sur le plan pratique, je ne vois pas l'intérêt de changer. Si je change, c'est parce que ma situation matrimoniale aura changé »*. Chez beaucoup de mères isolées qui envisagent une trajectoire résidentielle ascendante, celle-ci est associée à l'établissement d'une relation de couple stable ou à un projet de fonder une famille. Etre en couple, c'est davantage aspirer à la propriété et à l'habitat individuel.

La recomposition familiale est généralement perçue de manière moins « romanesque ». Si Véronique évoque l'attente d'un « *prince charmant* » selon ses propres mots, Nadine voit en la recomposition familiale une manière de retrouver un rythme de vie moins frénétique. Le

nouveau conjoint l'aiderait à assumer ses responsabilités de parent. Ce soutien peut prendre différentes formes : tâches domestiques, garde et déplacements des enfants. Pour Nadine, s'occuper seule de ses trois enfants avec un seul salaire est un obstacle d'envergure. Une vie en couple serait le moyen de diminuer considérablement les dépenses consacrées au logement à la condition que les ressources matérielles et financières soient suffisantes et mises en commun. Cela permettrait aussi d'offrir davantage d'activités à leur(s) enfant(s) mais de rompre avec un certain sentiment de culpabilité très présent en situation monoparentale.

Comme la perspective de ne plus avoir d'enfant à charge, la recomposition familiale laisse espérer un accroissement du niveau de vie, et ce, grâce notamment à une diminution du temps de travail pour se consacrer davantage aux enfants ou, à l'inverse, par son augmentation grâce aux partages des responsabilités familiales ou l'abandon d'horaires de travail d'atypiques. Voici ce qu'en dit Hélène qui souhaite une plus grande intégration sur le marché du travail si elle n'était plus seule avec ses enfants : *« être en couple, ça me permettrait de me concentrer beaucoup plus sur mon travail, de m'investir beaucoup plus parce que là, je n'ai pas le temps de prendre vraiment des responsabilités, je ne peux pas m'engager parce qu'il y a bien trop à faire avec les gosses »*.

La recomposition familiale semble ainsi attendue, voire même idéalisée. Cependant, elle n'est pas dénuée de risques et de difficultés (place des beaux-parents, définition des rôles, perturbation psychologique des enfants, recomposition de l'espace domestique, Parent, 2007). La thèse n'apporte pas de réponses à ce sujet. Une recherche portant sur les conséquences de la recomposition familiale sur la spatialité des mères seules apporterait des éclairages intéressants.

3. CONCLUSION

Les représentations graphiques ont permis de montrer comment les mobilités s'organisent pour les différentes femmes concernées. Nous distinguons finalement quatre types de mobilité résidentielle qui ne sont pas sans conséquence sur la spatialisation des modes de vie. Cela confirme que les individus s'inscrivent dans un système de mobilité et que les mères seules recherchent une certaine cohérence dans leurs désirs de mobilité. Ces quatre types de comportements résidentiels sont les suivants.

- Des mobilités résidentielles de longue distance (changement de quartier ou de communes) pour se rapprocher d'un environnement familial ou familier. En conséquence, les pratiques sont confinées dans un espace restreint pour les femmes qui s'appuient sur une sociabilité locale et dans un espace élargi pour celles qui privilégient la qualité de vie (urbaine ou rurale), quitte à devoir être plus mobiles.
- Des mobilités résidentielles de longue distance pour changer de statut d'occupation, notamment accéder au logement social dans une ville-centre. En conséquence, peu de déplacements, peu de sorties et de loisirs sont possibles pour les mères à la mobilité résidentielle descendante.
- Des mobilités résidentielles de proximité qui témoigne d'un ancrage résidentiel en situation de précarité (stabilité dans un parc social). L'ancrage résidentiel bien présent pour les mères les plus vulnérables se poursuit donc en situation monoparentale.
- Des mobilités résidentielles de proximité qui témoigne d'une dépendance à l'environnement social et donc d'un attachement au local. Les pratiques sont concentrées autour du domicile.

Nous avons vu que la proximité des réseaux sociaux et la familiarité des lieux créent des formes de dépendance locale favorisant les conditions d'un attachement au local. Ces formes de dépendance se traduisent par une immobilité résidentielle et une rétraction de l'espace de vie (des pratiques de mobilité dans un espace de vie restreint). Nous considérons que cette immobilité résidentielle est *subie* lorsque les ressources financières limitent sa localisation ou l'accession à un statut d'occupation plutôt qu'un autre. L'immobilité résidentielle serait davantage *choisie* lorsque le souhait de « rester à proximité » témoigne de la volonté pour les familles de conserver le même cadre de vie et le même tissu relationnel. Cela se caractérise par une importance accordée aux réseaux sociaux de proximité (famille, amis) et/ou par un fort attachement et sentiment d'appartenance à la commune ou au quartier de résidence. Cette immobilité qui relève de choix personnels délibérés constitue un avantage lorsqu'un réseau social permet de stabiliser les conditions de vie. *Cependant, peut-on vraiment parler de choix ?* La situation résidentielle de certaines femmes est issue d'une rupture imprévue. L'immobilité résidentielle est-elle une forme maîtrisée de sédentarité (Bourdin, 1996) et ce, dans un contexte où « l'enracinement local, la fidélité et la stabilité constituent aujourd'hui, paradoxalement, des facteurs de précarité » (Boltanski, Chiapello, 1999, p.747) ? N'est-ce pas

une *réponse* à un problème plutôt que la poursuite d'un projet de vie bien défini ? C'est pour cette raison que nous avons fait le choix tout au long de la thèse de parler de tactiques « défensives » et non de stratégies. En effet, les femmes possèdent peu de marge de manœuvre dans le choix du lieu de vie et de leurs pratiques sociales.

Nous avons également révélé que la situation d'immobilité dans laquelle se trouve les mères isolées, leur incapacité à répondre à de légitimes aspirations résidentielle et professionnelle, agissent sur leur projet de vie. La volonté de « refaire famille » (Martin, 2001) a souvent été mentionnée dans leur discours. En effet, la réalisation de leurs projets a connu un arrêt brutal. Les frustrations ne sont pas atténuées par l'adaptation de ces projets à leur nouvelle vie de famille. Un certain nombre de parents, après avoir rompu les liens d'une première union, espèrent se redonner une autre chance. La recomposition familiale ou l'avancée en âge des enfants doit permettre d'avoir à nouveau la possibilité de migrer, de « s'élever » dans la hiérarchie sociale pour accéder à l'emploi souhaité ou encore rencontrer un partenaire de vie.

CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE

Dans la troisième partie de la thèse, nous avons fait état, d'une part, des facteurs qui limitent les pratiques de mobilité et de déplacement, d'autre part, de la part d'arbitrages dans laquelle l'individu cherche à optimiser sa mobilité à travers les modalités d'organisation voire d'optimisation éventuelle de leurs déplacements. En effet, la monoparentalité génère un grand nombre de difficultés et de contraintes d'organisation de la vie quotidienne. Les marges de manœuvres se rétrécissent en matière de synchronisation des temps, surtout en cas de bi-résidentialité lorsque les enfants vivent dans et entre deux cellules familiales distinctes aux rythmes et fonctionnements différents. Le manque de temps et les tensions temporelles conduisent à des arbitrages et à des renoncements, notamment dans la sphère professionnelle. La conciliation du travail et de la famille est un défi de taille à relever. L'intégration des femmes sur le marché du travail est notamment contrainte par l'inadaptation des services de garde des enfants face au développement des horaires atypiques. Il leur est impossible de libérer du temps et de s'assurer une liberté de mouvement *en dehors de l'espace familial de proximité*. Les difficultés à se déplacer ont également été mises en perspective. La maîtrise des déplacements de tous les membres de la famille n'est possible qu'en adoptant un emploi du temps spécifique à la situation familiale et en sollicitant l'entourage proche dès que possible. Paradoxalement, le besoin constant d'être mobile engendre une nette dépendance à l'automobile. Les mères seules s'inscrivent ainsi dans un cercle vicieux puisqu'elles illustrent une situation de mobilité à la fois fragilisante (coût de la mobilité) et indispensable lorsqu'il s'agit de maîtriser ses itinéraires et ses contraintes temporelles.

Le chapitre sept a démontré à quel point le risque de perte d'autonomie et de repli dans la cellule familiale est important. Celui-ci se caractérise par un éloignement par rapport aux amis et par un renforcement obligé des liens avec sa propre famille. L'attachement à la sociabilité familiale et à de nouvelles sociabilités locales est un autre indicateur qui prouve que les mères de famille monoparentale s'inscrivent plus facilement dans un espace de vie restreint. D'une part, les relations sociales et de loisirs sont difficiles à maintenir pour des

raisons financières et temporelles. D'autre part, être une mère de famille monoparentale, c'est adopter un nouveau mode de vie et faire face à de nouvelles préoccupations, lesquelles éloignent du réseau amical d'origine. Le risque d'isolement social est de fait important.

Le dernier chapitre confirme que les *espaces de vie* se définissent en fonction de la localisation du logement mais aussi à partir des temps sociaux, de la capacité de mobilité et de la vie sociale. L'attachement à la sociabilité familiale et à de nouvelles sociabilités locales confirme que les mères de famille monoparentale s'inscrivent plus facilement dans un espace de vie restreint. Leur situation d'immobilité et leur incapacité à répondre à de légitimes aspirations résidentielles, professionnelles et familiales influencent fortement les pratiques spatiales du quotidien. En effet, les contraintes spatio-temporelles influencent aussi bien les mobilités résidentielles que les mobilités quotidiennes. C'est le *système de mobilité* dans son ensemble qui est bouleversé selon la manière dont les femmes s'adaptent à ce changement familial. En effet, nous considérons la rétraction des espaces de vie comme *une réponse*, non comme un choix. Les discours évoquent ce que les mères isolées peuvent faire, plus que ce qu'elles veulent faire. La baisse d'autonomie des mères seules se traduit spatialement (localisation contrainte des pratiques), socialement (tendance au repli) ou financièrement (aides sociales, aides de la famille).

La thèse conclut sur le devenir de la famille monoparentale, aussi bien sur sa forme que sur les opportunités résidentielles et professionnelles qui s'offrent à elle. L'enquête menée pour cette recherche ne permet pas d'analyser les conséquences de la sortie de monoparentalité, que ce soit sur les comportements résidentiels ou sur les pratiques spatiales du quotidien. Une étude sur les conséquences de la recomposition familiale, sur le choix du logement et de son usage (sur la prise en compte du passé de l'un et de l'autre conjoint) ainsi que sur « l'espace de circulation des enfants entre les foyers paternels et maternels » (Bonvalet, Clément, 2005, p.80) serait intéressante à mener.

CONCLUSION GENERALE

La conclusion générale de la thèse est organisée en trois temps. Après un retour sur les principaux résultats de la recherche, nous en présentons les enjeux pour le cadre institutionnel. Les perspectives de recherche complémentaires à la thèse sont ensuite soumises à la réflexion.

Les mobilités résidentielles et quotidiennes comme révélateurs de l'inscription des mères seules dans un espace social de vulnérabilité

Les mobilités résidentielles et quotidiennes sont pensées comme des comportements structurés par des contraintes spatiales, socio-économiques, cognitives. Celles-ci ont révélées différentes formes de vulnérabilité (économiques, relationnelles, spatialités contraintes) qui interagissent les unes avec les autres. En se cumulant, celles-ci produisent un risque de pauvreté, précarité et d'exclusion sociale. La restriction financière, la rétraction des réseaux sociaux et la restriction des espaces fréquentés correspondent aux trois formes de vulnérabilité présentées maintenant. Les familles monoparentales féminines les plus en difficultés sont celles qui cumulent les contraintes.

Une restriction financière. La situation monoparentale suppose une dégradation des conditions de vie. De manière mécanique, le coût de l'enfant est supérieur pour les mères isolées que pour les mères en couple. La gestion des ressources financières est de fait difficile et exige beaucoup de « sacrifices » au quotidien (peu de dépenses consacrées aux loisirs, aux sorties, au bien être de la famille). Mais en situation de monoparentalité, les difficultés ne sont pas uniquement financières. C'est le cumul des contraintes qui caractérise la vie quotidienne des mères isolées. Sur le marché du travail, les femmes se heurtent à deux obstacles : l'évolution fragile et incertaine du marché du travail et l'employabilité limitée des femmes elles-mêmes. Les contraintes temporelles, la gestion en solo d'un grand nombre de responsabilités familiales, accentuent ces difficultés à accéder ou à s'installer durablement sur le marché du travail. Dans ce contexte, le risque de stagnation sociale est important.

Une restriction des espaces fréquentés. La première échelle est celle du lieu de résidence. Pour la grande majorité de mères seules, l'entrée en monoparentalité est un facteur de mobilité résidentielle. Le recours à des solutions d'hébergement s'accroît. L'accès au logement social et l'abandon du statut de propriétaire sont également monnaie courante. Le milieu urbain est privilégié. L'habitat individuel est souvent sacrifié au profit d'un appartement plus adapté à la taille et aux revenus de la famille. Les familles monoparentales ont une demande de centralité importante et doivent se contenter de petits logements. Les espaces urbains dans lesquels elles vivent agissent comme un révélateur de leurs difficultés. Parce que ces choix sont contraints, le regard porté par les mères isolées sur leur lieu de résidence est bien souvent négatif, surtout pour les femmes qui considèrent que la régression résidentielle est le synonyme d'un échec de la vie familiale. C'est également lorsque la mobilité résidentielle intervient à la suite d'une trajectoire résidentielle ascendante que le changement de logement est vécu de manière plus mitigée.

Les femmes possèdent peu de marge de manœuvre dans le choix d'un statut d'occupation, d'un type de logement, d'un quartier ou d'un cadre de vie. À la suite de l'entrée en monoparentalité, les parcours résidentiels sont ceux d'individus dont le « champ des possibles » est limité par des contraintes (financières, familiales, spatiales) et finalement, des compromis (emménagement en ville mais bouleversement du cadre de vie de l'enfant, proximité de la parenté mais risque de dépendance). La faiblesse des revenus, le souhait de garder des liens avec le père, la recherche de proximité de la famille, la dépendance aux aménités urbaines d'une grande partie des familles monoparentales limite fortement les possibilités de choix résidentiel. Parce que les facteurs de vulnérabilité s'accumulent, nous préférons employer le terme de *tactiques résidentielles* plutôt que de *stratégies*. En effet, ces choix sont de fait rarement le reflet des aspirations des femmes. Le désir de changer de logement est fort afin de poursuivre une trajectoire résidentielle ascendante en suspens depuis leur entrée en monoparentalité. C'est autant l'insuffisance de l'offre et les difficultés d'accès au logement que les exigences familiales (proximité aux services, à l'ancien conjoint, au réseau familial) qui pèsent sur les choix résidentiels.

La seconde échelle est celle de l'espace de vie. La discordance des temps sociaux en situation monoparentale impose des horaires de travail adaptés, un lieu de travail à proximité du logement, une mobilité aisée, une organisation quotidienne rigoureuse. Les mères seules doivent concilier les exigences d'un emploi salarié avec leurs responsabilités familiales. Le rôle du temps de travail est très différent si celui-ci est choisi (la maîtrise des horaires de

travail assure une conciliation vie familiale/vie professionnelle satisfaisante) ou subi, lorsque le temps de travail est irrégulier ou atypique (horaires décalés, travail de nuit, astreintes). Face à ces besoins, la réalité s'avère contraignante. Alors que les coûts des services de garde sont inaccessibles pour les mères faiblement rémunérées, les listes d'attente s'allongent dans les services aux coûts abordables en raison d'une pénurie de places.

Les spatialités dépendent largement d'un système d'opportunités, d'aspirations spécifiques et de ressources personnelles (revenus, réseaux sociaux, moyens de locomotion). La mobilité quotidienne des femmes monoparentales exprime également l'influence exercée par une vie en *solo*. Celle-ci les contraint à réduire le temps accordé aux déplacements, le nombre de trajets et la distance parcourue au quotidien. Les familles peuvent alors limiter leurs déplacements en mobilisant au maximum les ressources locales et en essayant de tirer tous les bénéfices de la proximité. Les mères tentent également de trouver une organisation efficiente. L'automobile, malgré le coût que cela représente, est souvent indispensable. Celles qui n'y ont pas accès se trouvent limitées dans le choix de leurs lieux d'activités. Là encore, c'est le cumul des vulnérabilités, les tensions sociales, temporelles et financières, qui déterminent la manière de se déplacer et le choix des lieux pratiqués.

Une rétractation des réseaux sociaux. Les relations sociales se restreignent à l'espace de proximité parce que le changement familial peut conduire à un rapprochement de son réseau familial (pourvoyeurs de services et d'entraide comme les gardes d'enfants) et parce que de nouvelles attaches se créent avec des personnes au profil social semblable. Un changement de logement est aussi un obstacle à la constitution d'un réseau social de proximité. Non seulement la mobilité résidentielle éloigne du réseau amical d'origine, mais d'autres raisons contribuent aussi à la mise à distance sociale : repli sur la parenté, éloignement par manque de sorties jugées trop onéreuses, repli sur soi. L'ensemble de ces phénomènes favorise un attachement au local.

La monoparentalité entraîne une restriction des réseaux sociaux, du temps, de la capacité de mobilité s'accompagnant d'une restriction spatiale. Toutes ces limitations provoquent une inertie familiale que l'on définit à la fois comme une stagnation des rôles sociaux octroyés par la situation monoparentale et comme une dépendance au lieu de résidence, au réseau social, à l'emploi : une incapacité à « se mouvoir » socialement et spatialement.

Enjeux pour les institutions

La monoparentalité n'est pas en soi un problème parce que les familles monoparentales se distinguent par un cumul de vulnérabilités mais aussi parce que « l'origine des problèmes sociaux que vivent une partie des foyers contemporains dirigés par un parent seul réside moins dans la structure familiale comme telle, la famille monoparentale, que dans le fait que cette structure familiale soit encore mal adaptée à la société dans laquelle elle s'est pourtant développée » (Dandurand, 1994, p.541). La thèse révèle de fait plusieurs enjeux d'envergure pour les institutions⁶⁹. Parce que l'entrée en monoparentalité marque une rupture aussi bien sociale, financière que résidentielle, favoriser l'intégration sociale des familles monoparentales doit être une priorité.

La gestion de l'entrée en monoparentalité

Le soutien au moment du changement familial est primordial. L'accumulation des responsabilités familiales engendre des besoins en termes d'orientation (aide juridique, lieu d'information) et de soutien psychologique (violence morale et physique). Le soutien moral est nécessaire dans les moments de détresse, avant la rupture (violence conjugale) et après (besoin de lieux d'écoute et de parole, de lieux d'échange et d'accompagnement). Le discours des mères interrogées a démontré que l'isolement est davantage vécu en début de situation monoparentale. La multiplicité des responsabilités familiales et des obligations administratives, mêlée au bouleversement du mode de vie, est un défi de taille à relever. Être bien entourée est un privilège. Celles qui ne peuvent compter sur leur entourage proche doivent pouvoir compter sur un soutien d'*encouragement* efficace et à moindre frais.

Au moment du changement de logement, les mères seules sont confrontées à une rude réalité. Leur statut familial changé, leur place dans la hiérarchie sociale l'est également. En effet, le statut de mère isolée est encore mal perçu par certains propriétaires. Il s'agit notamment d'être attentif aux discriminations (refus d'attribution) et aux pressions à l'encontre des mères isolées (clauses abusives, menace d'expulsion, médiocre qualité du logement). Parce qu'en France, les politiques de logement social ont concentré les ménages défavorisés dans certains espaces, le risque d'une relégation sociale associée à une relégation résidentielle est grand pour les mères isolées. Rappelons que la part des familles

⁶⁹ Ces différents enjeux ont été présentés à la Fédération bretonne des Caisses d'Allocations Familiales lors de la restitution des résultats de l'enquête (Conférence régionale de la Fédération bretonne des Cafs, Dinard, 15.10.09).

monoparentales féminines résidant dans le parc social en Bretagne est de 38% contre 14% pour les couples avec enfants (Chardon, Daguet, Vivas, 2008).

La gestion des ressources financières

Le corps de la thèse a fait l'impasse sur certaines revendications financières des mères seules. En effet, l'enquête qualitative, parce qu'elle a laissé libre cours à la discussion, a révélé trois difficultés majeures concernant le mode de fonctionnement des aides sociales qui nous fait penser qu'une redéfinition des règles d'attribution des allocations familiales est nécessaire :

- les *insuffisances du montant de la pension alimentaire versée par l'ancien conjoint*, parce que certains pères n'exercent pas leur droit, parce que le non versement peut être aussi lié à la faiblesse des ressources du père ;
- la *difficile transition financière à la fin du versement de l'allocation de jeune enfant* ou de la PAJE (prestation d'accueil du jeune enfant) qui s'arrête à partir des trois ans de l'enfant et qui bouleverse le niveau de vie d'une mère seule. En outre, le coût d'un enfant l'adolescent (vêtements, loisirs, études supérieurs) est tout autant difficile à assumer qu'un enfant en bas âge ;
- le *versement d'allocations familiales uniquement à partir du deuxième enfant*, ce qui fait dire à une des mères interrogées : « sommes-nous censé faire des enfants pour s'en sortir ? ».

Ces inquiétudes s'éloignent de la problématique de la thèse, mais le discours des femmes est tellement empreint de ces préoccupations qu'il ne s'agit pas d'omettre ces difficultés qui pèsent sur la vie quotidienne des familles monoparentales.

La conciliation vie professionnelle/vie familiale

Les services de garde sont rarement adaptés aux contraintes spatiotemporelles et surtout professionnelles des mères isolées. Les horaires d'ouverture et de fermeture des écoles, des crèches, des centres de loisirs complexifient la conciliation entre vie de famille et vie professionnelle ainsi que l'organisation des horaires pour les activités sportives et culturelles. Le recours à des entraides familiales et la nécessité de faire appel à d'autres modes de garde individuels complémentaires s'imposent mais se compliquent en situation monoparentale. Il

s'agit de privilégier l'intérêt des enfants surtout quand les mères disposent de moyens trop faibles pour leur assurer un mode de garde offrant toutes les garanties (confiance, sécurité, développement de l'enfant). Par ailleurs, l'enquête révèle que leurs horaires sont inadaptés pour les mères qui ont souvent recours par défaut à des horaires de travail atypiques. L'intervention du secteur privé dans ce domaine en complément du nombre de places en crèches est une première avancée. Si certaines entreprises proposent des services de garde, c'est aussi l'organisation de leurs horaires et des coûts qui doit être soumise à la réflexion.

Enfin, les déplacements au quotidien sont une intense source de préoccupations pour les mères seules qui sont souvent dans l'obligation d'utiliser une voiture personnelle. De plus, le coût du transport individuel (motorisé) et collectif limite les déplacements et favorise l'autonomie précoce de déplacements des enfants. Cela se traduit par un besoin accru de réponses spécifiques aux familles monoparentales, notamment une diffusion accrue des aides aux transports collectifs sans conditions de ressource. Dans un contexte où l'absence de mobilité est vue comme une cause de renforcement des processus d'exclusion, il s'agit ainsi de favoriser une aide à la mobilité afin de déclencher un processus d'insertion professionnelle et sociale.

Perspectives de recherche

Une comparaison selon le genre

La thèse s'est concentrée sur l'étude des rapports à l'espace des familles monoparentales féminines parce que les femmes sont en grande majorité à la tête ces familles et, parce qu'une comparaison selon le genre aurait demandé une enquête et une problématique supplémentaire. Pourtant, l'étude de la spatialité des hommes en comparaison avec les mères de famille monoparentale est d'un grand intérêt. Peu de recherches en font l'écho.

Une étude récente sur les relations entretenues entre les enfants de famille monoparentale et leurs deux parents révèle certaines spécificités (Insee, enquête Etude des relations familiales intergénérationnelles, 2005). L'absence totale de relations entre un enfant et sa mère reste marginale (6%). La fréquence des rencontres entre les enfants et leur père est très irrégulière. Dans 25% des cas, les enfants voient leur père au moins une fois par semaine et dans 22% des cas, seulement quelques fois par an. En France, 18% des enfants n'ont aucun contact avec leur père en 2005. Même si la fréquence des relations est moins intense qu'avec leur mère, la plupart des enfants gardent donc un lien avec leur père. Les raisons de ces différentes formes

de coparentalité seraient à analyser précisément (fréquence du « désintérêt », influence de la décision juridique, choix contraint du père, violence conjugale). La rupture marque t-elle un désinvestissement plus ou moins rapide du père à son enfant ?

Pour les hommes à la tête d'une famille monoparentale, l'espace de vie est de fait bouleversé selon la fréquence de contacts avec leur(s) enfant(s). Il serait intéressant de comparer les comportements résidentiels des pères séparés et divorcés avec ceux de leurs anciennes conjointes. Alors qu'on observe une nette tendance à la régression résidentielle pour les femmes, qu'en est-il pour les hommes ? L'enquête réalisée par l'Insee révèle également que les pères de milieu modeste ont de plus grandes difficultés à garder des relations avec leur enfant que les pères de milieu aisé : 46% d'enfants majeurs de parents séparés, dont le père est ouvrier ou employé, ne voient jamais leur père contre 13% d'enfants de cadre. Les pères issus de classes modestes ont également davantage de difficultés à surmonter l'obstacle de la distance géographique. Rendre compte des raisons de la localisation résidentielle des hommes permettrait de savoir quels en sont les facteurs déterminants : la condition sociale, la motivation personnelle, l'âge des enfants. Ces choix résidentiels sont-ils des choix contraints, aussi contraints que ceux des femmes ? Est-ce la raison pour laquelle la probabilité de refonder un nouveau couple est plus forte pour les hommes que pour les femmes ? (Cassan, Clanché, Mazuy, 2001).

La résidence alternée ne peut être mise en œuvre dans des conditions satisfaisantes pour l'enfant que si les domiciles des deux parents sont suffisamment proches. C'est une condition *sine qua non* pour que les pères côtoient leur enfant autant que leur ancienne conjointe. Une comparaison entre la manière dont est vécue la monoparentalité est alors possible. N'oublions pas que dans certains cas, les enfants résident uniquement chez leur père. Là encore, une comparaison entre les hommes et les femmes qui ont la garde totale de leur(s) enfant(s) serait intéressante à mener pour savoir si la différence de genre se traduit par une différence de spatialités.

La transition vers la recomposition familiale

Puisque nous considérons la situation monoparentale comme une étape dans le cycle de vie, une réflexion portant sur la sortie de la monoparentalité et plus précisément sur la recomposition familiale s'impose. Les parcours de vie des mères enquêtées ont été identifiés, analysés mais les entretiens se sont toujours conclus par un point d'interrogation : *et après ?*

Après la transition monoparentale, la recomposition familiale exige des parents et de leurs enfants une importante adaptation qui serait utile de décrypter.

Comme pour les familles monoparentales, les modes de formation des familles recomposées diffèrent. Une famille recomposée peut être formée d'un conjoint sans enfant, d'un parent naturel et de son ou ses enfants. Elle peut aussi est formée des deux conjoints qui ont chacun un ou des enfants d'une union précédente ou d'unions successives (Conseil de la famille, 2005). La recomposition familiale dépend d'une cohabitation immédiate ou retardée, des responsabilités assumées conjointement ou non. La première question posée serait la suivante : compose-t-on autrement une famille après une rupture, une naissance ou un décès ? L'idéal de recherche serait non pas de rendre compte de la spatialité des familles recomposées sur un espace-temps donné, mais de poser la question sur les choix en matière de logement et sur la plus grande difficulté à concilier toutes les relations entre anciens conjoints. Par exemple, les recompositions familiales aboutissent-elles à des difficultés à garder des liens entre parents quand les pères déménagent pour se rapprocher de la famille de leur nouvelles conjointes ?

La recomposition familiale suppose une réévaluation des conditions de logement. L'analyse des parcours résidentiels des mères isolées a révélé une régression résidentielle soudaine au moment du changement familial suivie soit d'une progression (pour les mères les moins vulnérables), soit d'un ancrage résidentiel (pour les plus vulnérables). Qu'en est-il au moment de la recomposition familiale ? La sortie de la monoparentalité met-elle fin à des situations d'« impasse résidentielle » ? Nous pouvons supposer que plus la famille s'agrandit en même temps que besoin d'espace augmente, que les revenus de la famille sont en hausse tout comme la possibilité de sortir d'un logement social ou d'accéder plus facilement à la propriété. Ces hypothèses mériteraient d'être vérifiées.

La recomposition familiale marque également un soutien aux responsabilités envers les enfants. Nous avons vu qu'en situation monoparentale, les mères sont très attachées à la sociabilité parentale. La présence d'un nouveau conjoint inverse-t-elle la tendance ? S'intéresser à la qualité et à l'intensité des relations familiales permettrait de comprendre l'organisation interne de ces nouvelles familles. Porter une attention particulière sur les liens entre parents, enfants des deux familles, beaux parents et belle-famille apporterait des informations très intéressantes sur la continuité des contacts parentaux, sur le maintien de la coparentalité au sein d'un espace de vie élargi. Car pour son bien être, l'enfant doit conserver sa relation avec ses deux parents. Une question se pose alors : la recomposition familiale est-

elle responsable d'un effritement des relations sociales entre parents, entre enfants et parents non gardien?

Si en situation monoparentale, l'espace se vie se rétracte, qu'en est-il au moment de la recomposition familiale ? Nous pouvons faire l'hypothèse que la présence de deux parents sous le même toit encourage les opportunités professionnelles (choix facilité du temps et des horaires de travail), laisse davantage de temps libre et améliore le niveau d'équipement automobile du couple. Mais, nous pouvons aussi faire l'hypothèse inverse. Pour des individus qui ont déjà des enfants, la recomposition familiale engendrerait une complexification de l'organisation quotidienne (augmentation du nombre d'enfants, d'âges différents ; centres d'intérêts dissemblables) et une multiplication des lieux d'activités. Enfin, le choix résidentiel serait tout aussi contraint qu'en situation monoparentale dans la mesure où le bien être des enfants passe par l'impossibilité de changer de quartier, de cadre de vie.

Poser l'ensemble des ces questions induit une réflexion sur la spatialité des familles contemporaines. La monoparentalité, la recomposition familiale sont des séquences de vie. De la même manière, les rapports à l'espace et les représentations évoluent dès lors que la forme de la famille se trouve bouleversée. Mais l'entrée en monoparentalité n'influence pas uniquement les pratiques résidentielles et quotidiennes des membres de la famille monoparentale. Pour une personne qui s'installe avec un parent seul, cela suppose une redéfinition des rôles, un partage des charges éducatives mais également une restriction de la mobilité professionnelle, comme beaucoup de parents en couple. Un parent seul qui fait le choix de la recomposition familiale modifie dans le même temps le quotidien de ses enfants. C'est d'ailleurs parce que tous les membres d'une famille « élargie » ou qui se « rétrécit » sont interdépendants socialement, financièrement, spatialement, que nous considérons que les familles monoparentales et les familles recomposées *sont des familles comme les autres*.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

A

ABALLEA, François, AUCLAIR, Elizabeth, « Exclusion, ségrégation spatiale et stratégies résidentielles des travailleurs immigrés », in *Recherche Sociale*, n°108, 1988, pp. 3-31

AGBOSSOU, Igor, PROVITOLO, Damienne, FRANKHAUSER, Pierre, « Expérimentation par voie informatique de la mobilité résidentielle. Cas d'étude : Saône, commune de l'Est de la France », manuscrit auteur, publié dans *XVème Journées de Rochebrune - Rencontres interdisciplinaires sur les systèmes complexes naturels et artificiels*, Rochebrune, Megève, France, 2008, 13 p.

ALEXANDER, L. Karl, DAUBER, L. Susan, ENTWISLE, R. Doris, « Children in motion: School transfers and elementary school performance », *Journal of Educational Research*, n°90, 1996, pp. 3-12

ALGAVA, Anne, « Les familles monoparentales en 1999 », *Population*, Vol. 57, n°4-5, 2002, pp. 733-758

ALGAVA, Élisabeth, « Les familles monoparentales en France : progression et diversité », *Population*, n°57, 2002, pp. 733-758

ALGAVA, Elizabeth, LE MINEZ, Sylvie, BRESSE, Sophie, PLA, Anne, « Les familles monoparentales et leurs conditions de vie », *Etudes et résultats*, Drees, n°389, 2005, 12 p.

ALLAIN, Jean-Jacques, DUVAL, Valérie, « Le bilan démographique en 2007 », *Octant*, n°115, 2009, pp. 17-21

ANANIAN, Sévane, ROBERT-BOBEE, Isabelle, « Modes de garde et d'accueil des enfants de moins de 6 ans en 2007 », *Etudes et résultats*, Dress, n°678, 2009, 8 p.

ANDAN, Odile, POCHET, Pascal, ROUTHIER, Jean-Louis, SCHEOU, Bernard, « Stratégies résidentielles des ménages et mobilité domicile-travail », *Rapport de recherche DRAST*, 1999, 203 p.

ANDAN, Nicole (sous la direction de), *Mobilité et espace urbain. Etude longitudinale des comportements de mobilité en fonction d'un changement de résidence*, Vol. 4, Rapport final, Paris, Ministère des Transports, 1984, 201 p.

ANGERS, Maurice, *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines*, Québec, Les Editions CEC inc., 2e édition, 1996, 381 p.

ARCHAMBAULT, Paul, *Le devenir des enfants de parents dissociés*, Thèse déposée en septembre 2001 à Université Paris-V, 473 p.

ARCHAMBAULT, Paul, « Séparation et divorce : quelles conséquences sur la réussite scolaire des enfants ? », *Population et Sociétés*, n°379, 2002, pp. 1-4

ARTHAUT, Régis, « Le budget transport des ménages depuis 40 ans », *Insee première*, n°1039, 2005, 4 p.

ASCHER, François, *Les nouveaux principes de l'urbanisme. La fin des villes n'est pas à l'ordre du jour*, éd. de l'Aube, coll. « Monde en cours », 2001, 110 p.

AUTHIER, Jean-Yves (sous la direction de), *Du domicile à la ville ; vivre en quartier ancien*, Coll. Anthropos-Villes, Economica, Paris, 2001, 209 p.

B

BACCAINI, Brigitte, « Comportement migratoire et cycle de vie », *Espaces Populations sociétés*, n°1, 1994, pp. 61-74

BACCAINI, Brigitte, COURGEAU, Daniel, « The spatial mobility of two generations in Norway », *International Journal of population Geography*, 1996, pp. 333-359

BAECHLER, Jean, « Groupes et sociabilité », *Traité de sociologie*, PUF, n°11, 1992, pp. 57-96

BARIAUD, Françoise, BOURCET, Claude, « Le sentiment de la valeur de soi » in *L'orientation professionnelle et scolaire*, Vol. 23, n°3, 1994, pp. 271-294

BARRERE-MAURISSON, Marie-Agnès, *La division familiale du travail. La vie en double*, Paris, PUF, 1992, 251 p.

BASSAND, Michel, BRULHARDT, Marie-Claude, « La mobilité spatiale en tant que système », *Revue suisse d'économie politique et de statistique*, Vol. 3, 1981, pp. 505-519

BAUDAIS, Pierrick, « La crise immobilière complique les divorces », *Ouest-France* (28/02/2009).

BAWIN-LEGROS, Bernadette, *Familles, mariage, divorce*, Mardaga, 1995, 213 p.

BELLAMY, Vanessa, « L'impact des enfants sur les budgets des ménages. Les familles monoparentales fragilisées », *Informations sociales*, CNAF, n°137, 2007, pp. 46-52

BELLIOT, Nicolas, « Héritage, facteurs culturels et comportements démographiques en Bretagne », *Colloque de l'AIDELF de Québec Démographie et cultures*, Québec, Canada, 2008

BENGEL, Eric (animé par), « La financiarisation de l'immobilier : atout ou risque pour l'investisseur final et son conseil ? », Conférence *Patrimonia*, Lyon, 2007, 14 p.

BENGTON, L. Vern, ROBERTS, E.L. Robert, « Intergenerational solidarity in aging families: An example of formal theory construction », *Journal of Marriage and the Family*, n°53, 1991, pp. 856-870

BERAUD-CAQUELIN, Hélène, LANGOUËT Gabriel, « Les modes d'accueil ou de garde des jeunes enfants de 0 à 6 ans », *Point sur...*, Observatoire de l'enfance, n°82, 2005, 4 p.

BERGER, Martine, « À propos des choix résidentiels des périurbains : peut-on parler de stratégies territoriales ? », *Strates*, n°5, 1990 <http://strates.revues.org/document1424.html>

BERGER, Martine, « Mobilités résidentielles, mobilités quotidiennes : une approche des déterminants sociaux des aires de déplacement en région parisienne », Communication ESO, Rennes, Octobre 2004 <http://eso.cnrs.fr/IMG/pdf/bem.pdf>

BERGER, Peter, LUCKMANN, THOMAS, *La construction de la réalité sociale*, Méridiens Klincksieck, Paris, 1986, 357 p.

BERGERON, Josée, JENSON, Jane, « Nation, natalité, politique et représentations des femmes », *Recherches féministes*, Vol. 12, n°1, 1999, pp. 83-101

- BERNARD, Jessie, *The Future of Marriage*, New Haven and London, Yale University Press, 1972, 384 p.
- BERNARD, Yvonne, « Ménages et modes de vie », in F. Ascher (sous la direction de), *Le logement en questions...*, éd. de l'Aube, 1995, pp.11-17
- BERTAUX-WIAME, Isabelle, « Dynamique intergénérationnelle et statuts résidentiels » in *Comprendre la famille*, Actes du 1er symposium québécois de recherche sur la famille, Les Presses de l'Université du Québec, 1992, pp. 481-499
- BERTAUX-WIAME, Isabelle, GOTMAN, Anne, « Le changement de statut résidentiel comme expérience familiale », in C. Bonvalet et A. Gotman (sous la direction de), *Le logement, une affaire de famille*. Paris, L'Harmattan, 1993, pp. 129-167
- BERTAUX-WIAME, Isabelle, « Familial et résidentiel : un couple indissociable », *Sociologie et sociétés*, Vol. 27, n°2, 1995, pp. 163-175
- BESINGRAND, Didier, SOUMAGNE, Jean « Les seniors mobiles dans les petites villes atlantiques : les exemples de Pornichet et de Saint Jean-de-Luz », *Les annales de la recherche urbaine*, n°100, 2006, pp. 83-88
- BLANC, Catherine, « Familles monoparentales », *Recherches et Prévisions* n°2, 1985, pp. 10-22
- BLANC, Catherine, « Des recherches pour éclairer le recouvrement des pensions alimentaires », *Recherches et Prévisions*, n°9, 1987, pp. 12-14
- BLANCHET, Alain., Gotman Anne, *L'Enquête et ses méthodes : l'entretien*, Nathan, Paris, 1992, 128 p.
- BLANPAIN, Nathalie, « Les conditions de vie des familles nombreuses », *Etudes et résultats*, Drees, n°555, 2007, 8 p.
- BLOCHE, Patrick (président), PECRESSE, Valérie (Rapporteuse), *Rapport fait au nom de la mission d'information sur la famille et les droits des enfants*, Assemblée nationale, n°2832, Tome 1, 2006, 453 p.
- BOLTANSKI, Luc, CHIAPELLO, Ève, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Gallimard, Paris, 1999, 843 p.
- BONNET, Estelle, COLLET, Beate, « Les familles face à la mobilité pour raisons professionnelles : des logiques genrées bien différenciées », *Recherches familiales*, UNAF, n°6, 2009, pp. 55-66
- BONNET, Carole, GOBILLON, Laurent, LAFERRERE, Anne, « Un changement de logement suite au décès du conjoint ? », *Gérontologie et Société*, n°121, juin 2007, pp. 195-210
- BONVALET, Catherine, MERLIN, Pierre, *Transformation de la famille et habitat*, Paris, INED, coll. Travaux et Documents, Cahier n°120, 1988, 371 p.
- BONVALET, Catherine, LELIEVRE, Eva, « La mobilité résidentielle en France depuis 1945 : bilan d'une génération », *Population*, 1989, pp. 531-559
- BONVALET, Catherine, FRIBOURG, Anne-Marie (sous la direction de), *Stratégies résidentielles*, INED-plan construction et architecture, MELTM, Paris, 1990, 459 p.
- BONVALET, Catherine, DUREAU, Françoise, « Les modes d'habiter : des choix sous contraintes », in C. Bonvalet C., A.-M. Fribourg A.-M. (sous la direction de), *Stratégies résidentielles*, Paris, INED, 1990, pp. 299-312
- BONVALET, Catherine, LELIEVRE, Eva, « Nuptialité et mobilité », in T. Hibert et L.Roussel (sous la direction de), *La nuptialité : évolution récente en France et dans les pays développés*, Congrès et colloques, n°7, Ined, 1991, pp. 237-253

- BONVALET, Catherine, CHARLES, Lionel, LE BRAS, Hervé, MAISON, Daniel, « Proches et parents », *Population*, 1993, pp. 83-110
- BONVALET, Catherine, LELIEVRE, Eva, « Du concept de ménage à celui d'entourage : une redéfinition de l'espace familial », *Sociologie et sociétés*, Vol. 27, n°2, 1995, pp. 177-190
- BONVALET, Catherine, GOTMAN, Anne, GRAFMEYER, Yves, *La famille et ses proches. L'aménagement des territoires*, INED/Presses Universitaires de France, coll. « Travaux et Documents », Paris, 1999, 296 p.
- BONVALET, Catherine, MAISON, Dominique, « Famille et entourage, le jeu des proximités », in C. Bonvalet, C. Gotman, Y. Grafmeyer (sous la direction de), *La famille et ses proches*, PUF, INED, Paris, 1999, pp. 27-67
- BONVALET, Catherine, DUREAU Françoise, « Les modes d'habiter : des choix sous contraintes », in F. Dureau, V. Dupont, E. Lelièvre, J-P., Lévy, T. Lulle, *Métropoles en mouvement : une comparaison internationale*, Anthropos, coll. « Villes », Paris, 2000, pp. 131-153
- BONVALET, Catherine, « La famille-entourage locale », *Population*, n°58, 2003, pp. 9-43
- BONVALET, Catherine, LELIEVRE, Eva, « Les lieux de la famille », *Espaces et Sociétés*, n°120-121, 2005, pp. 99-122
- BONVALET, Catherine, CLEMENT, Céline, « Familles recomposées et ancrage résidentiel », *Espaces et sociétés*, n°120-121, 2005, pp. 79-97
- BONVALET Catherine, BONNET, Carole GOBILLON, Laurent, *Vieillesse de la population et logement*, La Documentation française, Ined, 2007, 508 p.
- BOUDIMBOU, Guy, « Stratégies résidentielles des immigrés congolais en France. Entre retour et installation », *Annales de la recherche urbaine*, n°59-60, 1993, pp. 61-72
- BOURDIEU, Pierre, « L'opinion publique n'existe pas », in P. Bourdieu, *Questions de sociologie*, Paris, Minuit, 1973, pp. 222-235
- BOURDIEU, Pierre, « Le capital social, notes provisoires », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°31, 1980, pp. 2-3
- BOURDIN Alain., « L'ancrage comme choix », in M. Hirschhorn, J-M., Berthelot (sous la direction de), *Mobilités et ancrages. Vers un nouveau mode de spatialisation ?*, Ed. L'Harmattan, Coll. Villes et entreprises, Paris, 1996, pp. 37-56
- BOURGUIGNON, Odile, ROUSSEL, Louis, *La famille après le mariage des enfants*, Cahiers n°78, Presse Universitaire de France, Paris, 1976, 268 p.
- BOWLBY, R. Sophia, MCDOWELL, Linda, « The Feminist Challenge to Social Geography », in M. Pacione (sous la direction de), *Social Geography : Progress and Prospect*, London, Croom Helm, 1987, pp. 295-327
- BOZON, Michel, *Vie quotidienne et rapports sociaux dans une petite ville de province. La mise en scène des différences*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1984, 300 p.
- BRAIS, Nicole, *La dimension géographique de l'articulation vie professionnelle/vie familiale : stratégies spatiales familiales dans la région de Québec*, Thèse déposée à la Faculté des études supérieures de l'Université Laval en Décembre 2000, 502 p.
- BRESSE, Sophie, « La garde des enfants en dehors des plages horaires standard », *Etudes et résultats*, Dress, n°551, 2007, 8 p.

BREVET, Nathalie, *Mobilités et processus d'ancrage en ville nouvelle : Marne-la-Vallée, un bassin de vie ? Étude des mobilités résidentielles et des mobilités quotidiennes*, Thèse déposée à l'Université Paris-Est en Décembre 2008, 546 p.

BROUARD, Nicolas, DOISNEAU, Lionel, KAFE, Hélène, « Comment ont évolué les grossesses chez les adolescentes depuis 20 ans », *Population*, n°361, 2000, 4 p.

BRUN, Jacques, FAGNANI, Jeanne, « Paris ou la banlieue, le choix d'un mode de vie ? », *Annales de la recherche urbaine*, n°50, 1991, pp. 75-85

BRUNET, Florence, MALSAN, Sylvie, KERTUDO Pauline, « Étude sociologique sur la résidence en alternance des enfants de parents séparés », *Fors-Recherche sociale, Dossier d'étude*, CNAF, n°109, 2008, 114 p.

BUISSON, Monique, MERMET, Jean-Claude, « De nouveaux territoires familiaux », *Informations sociales*, 1988a, pp. 33-38

BUISSON, Monique, MERMET, Jean-Claude, « Mobilité et socialisation familiale: le divorce », *Cahiers de Recherche*, n°spécial, 1988b, pp. 35-54

BUISSON, Monique, MERMET, Jean-Claude, « Pratiques sociales de l'habitat et dynamiques de la divortialité », in C. Bonvalet, P. Merlin, *Transformation de la famille et habitat*, Paris, INED, coll. Travaux et Documents, Cahier n°120, 1988c, 371 p.

BUISSON, Monique, MERMET, Jean-Claude, « Divorce, logement et espace domestique », dans Bonvalet, Catherine, Fribourg, Anne-Marie, *Stratégies résidentielles*, Paris, INED, coll. « Congrès et colloques », 1990, pp. 243-253

BURES, Regina, , LAWTON, Leora, SPITZE, Glenna, «The Impact of Divorce on Parent-Adult Child Proximity: A Multigenerational Perspective», *Annual meeting of the American Sociological Association, Montreal Convention Center*, Montreal, Quebec, Canada, 2006, 25 p.

C

CADOLLE, Sylvie, « La transformation des enjeux du divorce. La coparentalité à l'épreuve des faits », *Informations sociales*, CNAF, n°122, 2005, pp. 136-147

CAF 35, Tableaux de bord départemental sur la petite enfance – 2008, 2009

CAILLY, Laurent, *Pratiques spatiales, identités sociales et processus d'individualisation. Etude sur la constitution des identités spatiales individuelles au sein des classes moyennes salariées du secteur public hospitalier dans une ville intermédiaire : l'exemple de Tours*, Thèse déposée à l'Université François Rabelais de Tours en Décembre 2004, 443 p.

CARBONNIER, Jean, Droit civil, tome 2, *La famille, l'enfant, le couple*, (21e édition refondue), PUF, Paris, 2002, 756 p.

CARDON, Philippe, « Les effets de la mobilité résidentielle des retraités sur leur alimentation » in « A l'interaction du géographique et du social : La famille (im)mobile », *Recherches familiales*, UNAF, 2009, pp. 105-115

CARPENTIER, Samuel, *Mobilité quotidienne et ancrage résidentiel. Différenciation des pratiques spatiales et des représentations sociales selon la structure urbaine. L'exemple du Luxembourg*, Thèse déposée à l'Université Louis Pasteur en Septembre 2007a, 390 p.

- CARPENTIER, Samuel, « Une analyse exploratoire des liens entre mobilité quotidienne et ancrage résidentiel », *Articulo*, n°3, 2007b <http://articulo.revues.org/index619.html>
- CARPENTIER, Samuel, GERBER, Philippe, « Parcours résidentiels et comportements de mobilité quotidienne. Analyse des espaces de vie au Luxembourg », *XLVe colloque de l'ASRDRF*, Université du Québec, Canada, 2008 <http://asrdlf2008.uqar.qc.ca/>
- CARRE, Jean-René, « Mobilité urbaine et déplacements non motorisés : situation actuelle, évolutions, pratiques et choix modal », *Synthèse du rapport*, INREST, DRAST, Paris, 1997, 40 p.
- CASSAN, Francine, CLANCHE, François, MAZUY, Magali, « Refaire sa vie de couple est plus fréquent pour les hommes », *Insee Première*, n°797, 2001, 4 p.
- CASTEL, Robert, « La dynamique des processus de marginalisation : de la vulnérabilité à la désaffiliation », *Les cahiers de recherche sociologique*, n°22, 1994, pp. 11-27
- CCE, *Les européens et la famille*, Eurobaromètre 39.0, Bruxelles, 1993, 189 p.
- CES, Recommandations de la conférence des statisticiens européens pour les recensements de la population et de l'habitat pour 2010, Eurostat, Nations Unies, New York-Genève, 2006 <http://www.unece.org/stats/documents/ece/ces/ge.41/2007/mtg1/zip.1.f.pdf>
- CHARBONNEAU, Johanne, *Adolescentes et mères. Histoires de maternité précoce et soutien du réseau social*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, collection Santé et société, 278 p.
- CHARDON, Olivier, DAGUET, Fabienne, « Enquêtes annuelles de recensement 2004 à 2007 », *Insee première*, n°1171, 2008, 4 p.
- CHARDON, Olivier, DAGUET, Fabienne, VIVAS, Emilie, « Les familles monoparentales - Des difficultés à travailler et à se loger », *Insee Première*, n°1195, 2008, 4 p.
- CHARDON, Olivier, DAGUET, Fabienne, « Enfants des couples, enfants des familles monoparentales », *Insee première*, n°1216, 2009, 4 p.
- CHIRAZI, Sandra, « La pauvreté moins marquée en Bretagne », *Octant*, n°111, 2008, pp. 22-25
- CHOMBART DE LAUWE, Paul-Henri, *La vie quotidienne des familles ouvrières*, Paris, Ed. du CNRS, 1956, 256 p.
- CLARK, Terry Nichols, «Urban Amenities: Lakes, Opéra, and luice Bars do they Drive Development? », in T.N. Clark (sous la direction de), *The city as an entertainment machine*, Londres, Elsevier, 2003, pp. 291-322
- CLEMENT, Justinia, MAHIEU, Ronan, MATHIEU, Françoise, « Les familles monoparentales et la précarité, 1994 - 2003 », *Recherches et prévisions*, CNAF, n°79, 2005, pp. 117-123
- CLERGET, Marie-Pierre, HARZO, Chrisitan, ROSALES-MONTANO, Silvia, *Mobilité en Villes Nouvelle : L'Isle d'Abeau, entre proximité et dispersion*, 1998, 121 p.
- CLICHE, Pierre, *Espace social et mobilité résidentielle*, Les presses de l'Université Laval, 1980, 183 p.
- CLOUTIER, Richard, DRAPEAU, Sylvie, SAINT-JACQUES, Marie-Christine, TURCOTTE, Daniel, *Séparation, monoparentalité et recomposition familiale: bilan d'une réalité complexe et pistes d'action*, Les presses de l'Université Laval, 2005, 399 p.
- CNAF, « Prestations légales Aides au logement Revenu minimum d'insertion au 31 décembre 2006 », Fichiers Fileas <http://www.caf.fr/web/WebCnaf.nsf>
- COHEN, Valérie, « La vulnérabilité relationnelle », *Socio-anthropologie*, n°1, 1997, pp. 37-55

- COLLOMB, Philippe, « Pour une approche fine des liaisons entre activités, mobilités et peuplement local. Application au cas du peuplement agricole », *Séminaire Migration interne et développement économique régional*, Montréal, 1985, 115 p.
- COMMAILLE Jacques, *Les stratégies des femmes. Travail, famille et politique*, La Découverte, Paris, 1992, 189 p.
- CONDELLO, Montagna, KOROSSEC-SERFATY, Perla, *Demeure et altérité: Mise à distance et proximité de l'autre*, Vol. 5, n°3, 1989, pp. 165-177
- CONSEIL DE L'EUROPE, *Les aspects de la santé des familles monoparentales*, Editions du conseil de l'Europe, Strasbourg, 1997, 37 p.
- CONSEIL DE LA FAMILLE, *La famille composée autrement*, Bibliothèque nationale du Québec, 1995, 80 p.
- COOK, Christine, « Components of Neighborhood Satisfaction. Responses from Urban and Suburban Single-parent Women », *Environment and Behavior*, Vol. 20, n°2, 1988, pp. 115-149
- COURGEAU, Daniel, « Changements de logement, Changements de département et cycles de vie », *L'espace géographique*, n°4, 1985, pp. 139-162
- COURTOIS, Anne « Le temps familial, une question de rythmes ? », *Thérapie Familiale*, n°1, 2002, Vol. 23, pp. 21-34
- COUTRAS, Jacqueline, « La mobilité quotidienne et les inégalités de sexe à travers le prisme des statistiques », *Recherches féministes*, Vol. 10, n°2, 1997, pp. 77-90
- CREDOC, *Enquête sur les pratiques et les opinions des bailleurs du parc privé en ce qui concerne les garanties demandées aux locataires*, CREDOC, ANPEEC, DGUHC, 2006, 14 p.
- CROUTTE, Patricia, HATCHUEL, Georges, « Prestations familiales et accueil de la petite enfance : les grandes tendances de l'opinion au début 2003 », *Rapport du CREDOC*, n°232, 2003, 234 p.
- CUTURELLO, Paul, GODARD, Francis, *Familles mobilisées. Accessions à la propriété du logement et notion de l'effort des ménages*, Ministère de l'urbanisme et du logement, Paris, 1982, 285 p.

D

- DAEMS, Amélie, « D'un lieu et d'un moment à l'autre. Fragments d'ethnographie passagère », in P. Lanoy, T. Ramadier (sous la direction de), *La mobilité généralisée*, Academia-Bruylant, 2007, 141 p.
- DAGUET, Fabienne, « Enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2006 », *Insee première*, n°1153, 2006, 4 p.
- DAGUERRE, Anne, NATIVEL, Corinne, « Les maternités précoces au sein de l'OCDE », *L'essentiel*, CNAF, n°22, 2004, 4 p.
- DAMON, Julien, « La valeur "famille" en tendances. Un modèle en évolution », *Informations sociales*, CNAF, n°136, 2006, pp. 112-120
- DANDURAND B. Renée, « Un univers familial en changement », in *Cahiers de recherche sociologique*, n°14, Département de sociologie, UQAM, Montréal, 1990a, pp. 117-124

- DANDURAND, B. Renée, « Peut-on encore définir, la famille ? », in F. Dumont, *La société québécoise après 30 ans de changement*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture (IQRC), 1990b, 358 p.
- DANDURAND, B. Renée, « Divorce et nouvelle monoparentalité », in F. Dumond, S. Langlois, Y. Martin, *Traité des problèmes sociaux*, Montréal, Institut québécois de recherche sur la culture, 1994, 1164 p.
- DANIEL, Audrey, RUAULT, Marie, « Les modes d'accueil des enfants de moins de 6 ans », *Etudes et Résultats*, DREES, n°235, 2003, 11 p.
- DAUPHIN, Sandrine, LETABLIER Marie-Thérèse, MEDA, Dominique, MILEWSKI, Françoise, KESTEMAN, Nadia, *Les inégalités entre les femmes et les hommes: les facteurs de précarité*, Ministère des affaires sociales, La Documentation française, 2005, 352 p.
- DAVID, Olivier, « La petite enfance en Bretagne », *Octant*, n°70, 1997, pp. 8-11
- DAVID, Olivier, QUINTIN, Philippe, SECHET, Raymonde, « Les familles monoparentales et la pauvreté » in Les Travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion 2001-2002, La Documentation française, Paris, 2002, pp. 247-289
- DAVID, Olivier, EYDOUX, Laurence, OUALLET, Anne, SECHET, Raymonde, « Les familles monoparentales - Perspectives internationales », *Dossier d'études Allocations familiales*, n°42, 2003, 83 p.
- DAVID, Olivier, EYDOUX, Laurence, MARTIN, Claude, MILLAR, Jane, SECHET, Raymonde, « Les familles monoparentales en Europe », *Dossier d'études*, CNAF, n°54, 2004, 78 p.
- DAVID, Olivier, « Vie familiale, vie professionnelle : une articulation sous tension », *Espace populations sociétés*, n°2-3, 2007, pp. 191-202
- DE BEAUVOIR, Simone, *Le deuxième sexe*, Tome 1, Gallimard, Paris, 1986, 408 p.
- DE CERTAINES, Madeleine, MARTIN, Claude, VASSEUR, Véronique, *Etre monoparent à Rennes : des familles sous contraintes dans un contexte institutionnel local*, Etude réalisée pour le Conseil général d'Ille-et-Vilaine, la CAF et la Ville de Rennes, 2000, 11 p.
- DE SINGLY, François, *Sociologie de la famille contemporaine*, (3ème édition réactualisée), éditions A. Colin, 2007, 128 p.
- DE SINGLY, Paul, *Famille et individualisation*, Tome 1, L'Harmattan, Paris, 2001, 200 p.
- DEBRAND, Thierry, TAFFIN, Christian « Les facteurs structurels et conjoncturels de la mobilité résidentielle depuis 20 ans », *Economie et Statistique*, n°381-382, Insee, 2005, pp. 125-146
- DECHAUX, Jean-Hugues, *Relations et solidarités de parenté en France*, Thèse déposée à la Fondation nationale des sciences politiques, Institut d'études politiques, Paris, 1988
- DECHAUX, Jean-Hugues, *La sociologie de la famille*, La Découverte, Paris, 2007, 122 p.
- DECHAUX, Jean-Hugues, « Les femmes dans les parentèles contemporaines : atouts et contraintes d'une position centrale », *Politiques sociales et familiales*, n°95, 2009, 107 p.
- DEGENNE, Alain, LEBEAUX, Marie-Odile, MARRY, Catherine « Les usages du temps : cumuls d'activités et rythmes de vie » in *Temps sociaux et temps professionnels aux travers des enquêtes Emploi du temps*, Économie et statistique, n°352-353, 2002, pp. 81-99
- DELAUNAY-BERDAÏ, Isabelle, « Le veuvage précoce en France : les raisons d'un oubli », *Recherches et prévisions*, CNAF, n°76, 2004, pp. 107-112

DELAUNAY-BERDAÏ, Isabelle, « Le veuvage précoce en France », in C. Lefèvre (sous la direction de), *Histoires de famille, histoires familiales*, Les résultats de l'enquête Etude de l'Histoire Familiale de 1999, INED-INSEE, Les collections de l'Ined, Paris, 2005, 214 p.

DELAUNAY-BERDAÏ, Isabelle, « Veuvage précoce et différences de genre », *Recherche et prévisions*, n°85, 2006, pp. 29-38

DEPEAU, Sandrine, « De l'immobilisme à l'automobilisme : les enfants face à la mobilité », in P. Lanoy, T. Ramadier (sous la direction de), *La mobilité généralisée*, Academia-Bruylant, 2007, 141 p.

DESCHENAUX, Frédéric, LAFLAMME, Claude, « Réseau social et capital social : une distinction conceptuelle nécessaire illustrée à l'aide d'une enquête sur l'insertion professionnelle de jeunes Québécois », *SociologieS*, 2009 <http://sociologies.revues.org/index2902.html>

DIV – Délégation interministérielle à la ville, Atlas des Contrats de ville 2000-2006
<http://www.ville.gouv.fr>

DI MEO, Guy, *Les territoires du quotidien*, L'Harmattan, Paris, 1996, 270 p.

DI MEO, Guy, *Géographie sociale et territoires*, Nathan, Paris, 1998, 318 p.

DI MEO Guy, « Que voulons-nous dire quand nous parlons d'espace ? », in J. Lévy, M. Lussault, (dir.), *Logiques de l'espace, esprit des lieux*, Géographes à Cerisy, Paris, Belin, 2000, pp. 37-48

DI MEO, Guy, « Une géographie sociale entre représentations et action », *Montagnes méditerranéennes et développement territorial*, n°23 (Numéro Spécial Représentation, Action, Territoire), 2008, pp. 13-21

DIELEMAN, F. M., SCHOUW R. J., « Divorce, mobility and housing demand », *European Journal of Population*, Springer Netherlands, Vol. 5, n°3, 1989, pp. 235-252

DODIER, Rodolphe, *Individus et groupes sociaux dans l'espace, apports à partir de l'exemple des espaces périurbains*, Habilitation à diriger des recherches présentée à l'Université du Maine, Vol. 3, 2009, 245 p.

DOLTO, Françoise, *Quand les parents se séparent*, Paris, Le Seuil, 1988, 151 p.

DONZELOT, Jacques (sous la direction de), *Faire société. La politique de la ville aux Etats-Unis et en France*, Ed. du Seuil, Coll. La couleur des idées, Paris, 2003, 362 p.

DRDFE (Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité), Faciliter l'accès des femmes à l'emploi en Ile-et-Vilaine : état des lieux par Circonscription d'action sociale, réactualisation, AFPA Conseil 35, 2005, 89 p.

DUBY, Georges, *Le chevalier, la femme et le prêtre. Le mariage dans la société féodale*, Paris, Hachette, 1981, 312 p.

DURKHEIM, Émile, « La famille conjugale » (cours de 1892), in *Textes III*, Editions de Minuit, 1975, 570 p.

E

EYDOUX, Anne, LETABLIER, Marie-Thérèse, *Les familles monoparentales en France*, Centre d'études de l'emploi, Rapport de recherche, 2007, 113 p.

F

FABRE, Virginie, SAUTORY, Olivia, « Enquête sur les expérimentations du RSA », », *Série études et recherches*, n°87, 2009 <http://www.sante.gouv.fr/drees/serieetudes/pdf/serieetud87.pdf>

FAGNANI, Jeanne, «Organisation de l'espace et activité professionnelle des mères : le cas des nouvelles couches moyennes en région Île-de-France », *Cahiers de géographie du Québec*, Vol. 31, n°83, 1987, pp. 225-236

FAGNANI, Jeanne, «De l'utilisation du concept de stratégie en géographie sociale : quelques éléments de réflexion», *Strates*, n°5, 1990 <http://strates.revues.org/document1341.html>

FAURE, Laurence, « Quand les enfants naissent. Choix résidentiels, transformations de l'espace domestique et redéfinition de la conjugalité chez les classes moyennes supérieures anglaises », in « A l'interaction du géographique et du social : La famille (im)mobile », *Recherches familiales*, 2009, pp. 27-41

FBCAF (Fédération bretonne des caisses d'allocations familiales), *Données sociales 2007, 2008*, 84 p.

FESTY, Patrick, « Mobilité résidentielle des femmes séparés : une étape dans le cycle familial », in C. Bonvalet, A.-M., Fribourg, *Stratégies résidentielles*, Les Cahiers de l'Habitat, n°18, 1992, pp. 231-252

FILHON, Alexandra, LEFEVRE, Cécile, « Histoires de familles, histoires familiales », *Les résultats de l'enquête famille de 1999*, Cahiers de l'Ined, n°156, 641 p.

G

GALLEZ, Caroline (sous la direction de), « L'évolution de la mobilité quotidienne: croissance ou réduction des disparités ? », *Recherche Transports Sécurité*, n°56, 1997, pp. 27-42

GALINIER-DIDIER, Florence, « Famille aidée, famille aidante », *Le sociographe*, n°9, 2002, pp. 65-76

GALLAND, Olivier, *Sociologie de la jeunesse*, Paris, Ed. Armand Collin, 2006, 247 p.

GAUTIER, Gisèle, *Familles monoparentales, familles recomposées : un défi pour la société française*, Rapport d'information sur l'activité de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes pour l'année 2005-2006, Sénat, Paris, 2006, 298 p.

GAUTHIER, Benoît (sous la direction de), *Recherche sociale, de la problématique à la collecte des données*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2e édition, 1992, pp. 1-18

GILBERT, Melissa, « Race », Space, and Power: The survival strategies of working poor women », *Annals of the association of American geographers*, Vol. 88, n°4, 1998, pp. 595-621

GIVORD, Pauline, MAURIN, Eric, « La montée de l'instabilité professionnelle et ses causes », *Revue économique*, Presses de Sciences Po, Vol. 54, n°3, 2003, Paris, pp. 617-626

GODARD, Francis, « Sur le concept de stratégies », in C. Bonvalet, A.-M. Fribourg (sous la direction de), *Stratégies résidentielles*, INED-plan construction et architecture, MELTM, Paris, 1990, 459 p.

GODARD, Francis, « Les mobilités du vivre ensemble », *Informations sociales*, n°130, 2006, pp. 60-71

GODEFROY, Pascal, PUJOL, Jérôme, RAYNAUD, Emilie, TOMASINI, Magda, « Inégalités de niveau de vie et mesures de la pauvreté en 2006 », *Les revenus et les patrimoines des ménages*, Insee, 2009, pp. 9-24

GOKALP, Catherine, « Le réseau familial », *Population*, n°6, 1978, pp. 1077-1094

GONÇALVES, Pedro, GRIMAUD DE VINCENZI, Annie, « D'ennemis à coéquipiers. Le difficile apprentissage de la co-parentalité après un divorce conflictuel », *Thérapie Familiale*, Vol. 24, n°3, pp. 239-253

GOTMAN, Anne, « Stratégies résidentielles, stratégies de la recherche », in C. Bonvalet, A-M., Fribourg (sous la direction de), *Stratégies résidentielles*, Paris, INED, 1990, pp. 23-34

GOTMAN, Anne, « Géographies familiales, migrations et générations » in C. Bonvalet, A. Gotman, Y. Grafmeyer (sous la direction de), *La Famille et ses proches. L'aménagement des territoires*, PUF/INED, coll. Tavaux et documents, Paris, 1999, 296 p.

GOUTARD, Luc, PUJOL, Jérôme, « Les niveaux de vie en 2006 », *Insee première*, n°1203, 2008, 4 p.

GREGOIRE, Emmanuel, LEPROCHER, Lucie, MARIC, Michel, « La prise en charge des populations dites précaires dans les établissements de soins », *Séries Etudes et recherches*, DREES, n°81, 2008, 127 p.

GRAFMAIER, Yves, ISAAC, Joseph, *L'Ecole de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Aubier, Paris, 1984, 378 p.

GRAFMAIER, Yves, *Sociologie urbaine*, Paris, Nathan, coll. "128", 1994, 128 p.

GRANGER, Clive, GROSSBARD-SHECHTMAN, Shoshana, « Women's Jobs and Marriage, Baby-Boom versus Baby-Bust » (publié en français), *Population*, n°53, 1998, pp. 731-52

GRECO, Danielle, « Le chômage des femmes : des spécificités persistantes », *L'observatoire de l'ANPE*, n°4, 2006, 4 p.

GREFF, Claude, *Bouger pour l'emploi*, La Documentation française, Paris, 2009, 174 p.

GUILLEMARD, Anne-Marie, LENOIR, Rémi, *La sociabilité en situation de retraite*, Paris, CEMS, 1973, 123 p.

H

HAGMANN, Hermann-Michel, « Familles d'aujourd'hui », *Colloque de Genève*, Paris, Ined-Aidelf, n°2, 1984

HALDE, Etude – testing, *La discrimination dans l'accès au logement locatif privé*, Mai 2006, 28 p.

HANI, Mohamed « Chaînage des déplacements et pratiques d'achats des familles », *Géocarrefour*, Vol. 84, n°1, 2009, pp. 113-121

HANTRAIS, Linda, LETABLIER, Marie-Thérèse, *Familles, travail et politiques familiales en Europe*, La documentation française, Paris, 1996, 199 p.

HAYDEN, Dolores, *Redesigning the American Dream: the Nature of Housing, Work and Family Life*, Norton, New York, 1984, 270 p.

HILAL, Mohamed, SENCEBE, Yannick, « Espaces et territoires périurbains : des logiques de déplacement aux logiques d'ancrage », *Colloque Travail et territoires. Confrontation d'approches disciplinaires en économie, histoire et sociologie*, MSH Bourgogne, Dijon, 2003

<http://www2.dijon.inra.fr/esr/pagesperso/sencebe/UMR.pdf>

HILLMAN, Mayer, « One false move... A study of children's independent mobility: an overview of the findings and the issues they raise », in M. Hillman (sous la direction de), *Children, Transport and the Quality of Life*, Policy Studies Institute, Londres, 1993, pp. 7-27, 1993

HOLMANS, Alan, *Divorce, remarriage and housing*, Londres, DETR, 2000, 158 p.

HOUDRE, Cédric, « L'endettement des ménages début 2004 », *Insee première*, n°1131, 2007, 4 p.

HURTUBISE, Roch, QUENIART, Anne, « Nouvelles familles, nouveaux défis pour la sociologie de la famille », *Sociologie et sociétés*, Vol. 30, n°1, 1998, Montréal, 1998, pp. 133-143

I

INED, « Deux enfants sur cinq naissent hors mariages », *Fiches d'actualités scientifiques*, INED, n°4, 2000

IMBERT, Christophe, *Les ancrages des habitants des villes nouvelles franciliennes : des bassins de vie en construction*, Thèse déposée l'Université Paris I en Novembre 2005, 392 p.

IMMERRGLUCK, Daniel, « Job proximity and the urban employment problem: do suitable nearby jobs improve neighbourhood employment rates? », *Urban Studies*, Vol. 35, n°1, 1998, pp. 7-23

INSEE, Inventaire communal, 1998

INSEE, Enquête emploi annuelle, 2002

INSEE, Les chiffres de la fécondité, 2004

INSEE, Enquête budget de famille, 2007

INSEE, « Les familles monoparentales », *Contours et caractères*, Paris, 1994, 144 p.

INSEE, Cartographie de la pauvreté urbaine, 2004

INSEE, État civil - ministère de la Justice, Répertoire Général Civil (RGC)

Insee, Enquête Etude des relations familiales intergénérationnelles, 2005

INSEE, Recensement 2006

INSEE-BRETAGNE, « Les femmes en Bretagne », *Dossier Octant*, n°50, 2007, 90 p.

J

JACOBS, A. Jerry, GERSON, Kathleen, « Overworked Individuals or Overworked Families. Explaining Trends in Work, Leisure, and Family Time », *Work and Occupations*, Vol. 28, n°1, 2001, pp. 40-63

JOHNSON, R. Walter, SKINNER, Joel, « Labor supply and marital separation », *The American Economic Review*, n°76, 1986, pp. 455-469

K

KASPER, Birgit, SCHEINER Joachim, « Modes de vie, choix de l'emplacement de l'habitation et déplacements quotidiens. L'approche fondée sur le mode de vie dans un contexte de déplacements quotidiens et de planification », *Revue internationale des sciences sociales*, n°176, 2003, pp. 355-369

KAUFMANN, Jean-Claude, *Sociologie du couple*, PUF (« Que sais-je ? »), 1993, 127 p.

KAUFMANN, Jean-Claude, « Vie hors couple, isolement et lien social : figures de l'inscription relationnelle », *Revue française de sociologie*, Vol. 35, n°35-4, 1994, pp. 593-617

KAUFMANN, Vincent, « Mobilité et vie quotidienne : synthèse et questions de recherche », *2001 plus*, n°98, 1999, 64 p.

KAUFMANN, Vincent, FLAMM, Michael, « Famille, temps et mobilité : état de l'art et tour d'horizon des innovations », *Dossier d'études*, CNAF, n°51, 2003, 62 p.

KAUFMANN, Vincent, VIRY, Gil, WIDMER, Eric, « La grande mobilité géographique pour des raisons professionnelles en Suisse : une étape de vie préfamiliale ? », in « A l'interaction du géographique et du social : La famille (im)mobile », *Recherches familiales*, UNAF, 2009, pp. 67-80

KAUFMANN, Vincent, WIDMER, Eric, JOYE, Dominique, *Réseaux sociaux, mobilités spatiales et inégalités de genre : trois domaines pour une thématique ?*, PAVIE, 18 p.

<http://www2.unil.ch/pavie/enseignement/ecole doc/Kauffman Widmer Joye.pdf>

KERSUZAN, Claire, « Changement de logement et déménagement », in « A l'interaction du géographique et du social : La famille (im)mobile », *Recherches familiales*, UNAF, 2009, pp. 7-26

KESTENS, Yan, « Utilisation du sol, accessibilité et profil des ménages: effets sur le choix résidentiel et la valeur des propriétés », Thèse déposée à la Faculté des études supérieures de l'Université Laval en 2004, 132 p.

KLEIN, Olivier, ORTAR, Nathalie, POCHET, Pascal, « Mobilités, différenciations et inégalités : des questions actuelles », *Espaces Temps.net*, 2007 <http://espacestems.net/document2239.html>

KOHLI, Martin, KÜNEMUND, Harald, LÜDICKE, Jörg, « Family structure, proximity and contact », *SHARE First Results Book*, Chap. 4.1, Janvier 2005

<http://www.eui.eu/Documents/DepartmentsCentres/SPS/Profiles/Kohli/FamilyStructure.pdf>

KOT, LeeAnn, SHOEMAKER, Holly, « Children of divorce: an investigation of the developmental effects from infancy to adulthood », *Journal of Divorce and Remarriage*, Vol. 31, n°1-2, 1999, pp. 161-178

L

LANNOY, Pierre, « Famille et automobile dans les travaux de l'école de Chicago. Un chapitre oublié de la recherche sociologique sur la motorisation », *Networks and communication studies*, Vol. 19, n°3-4, 2005, pp. 141-155

LASLETT, Peter, WALL, Richard, *Household and Family in Past Time*, Cambridge University Press, 1972, 623 p.

LASLETT, Peter, « Family and Household as Work Group and Kin Group: Areas of Traditional Europe Compared », in R. Wall et al. (eds.), *Family Forms in Historic Europe*, Cambridge University Press, 1983, 620 p.

LE BIHAN-YOUNIOU, Blanche, MARTIN, Claude, « Vivre sous pression. L'inconciliable vie quotidienne dans l'après-divorce », *Informations sociales*, CNAF, n°122, 2002, pp. 64-75

LE BIHAN-YOUNIOU, Blanche, MARTIN Claude (sous la direction de), *Concilier vie familiale et vie professionnelle en Europe*, Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique, Lien social et politiques, 2008, 384 p.

LE BRETON, Eric, *Bouger pour s'en sortir*, Armand Colin, Paris, 2005a, 245 p.

LE BRETON, Eric, « L'orientation familiale des mobilités. Quelques remarques à partir de l'étude d'une population disqualifiée », in V. Kaufmann, B. Montulet, E. Le Breton, « Mobilités familiales au quotidien », *Networks and Communications Studies*, Vol. 19, n°3-5, 2005b, pp. 179-192

LE GALL, Didier, MARTIN, Claude, *Familles et politiques sociales: dix questions sur le lien familial contemporain*, L'harmattan, Paris, 1998, 272 p.

LE GALL, Didier, « La conception de l'habiter à l'épreuve de la recomposition familiale », *Espaces et sociétés*, n°120-121, 2005, pp. 45-60

LE PLAY, Frédéric, *L'organisation de la famille, selon le vrai modèle signalé par l'histoire de toutes les races et de tous les temps*, Mame, Paris, 1871, 520 p.

LE VAN, Charlotte, *Les grossesses à l'adolescence, normes sociales, réalités vécues*, L'Harmattan, Paris, 1996, 204 p.

LEBRAS, Hervé, GORE, Catherine, *Géographie physique et sociale de la famille dans la France actuelle*, CNRS, ATP Famille, 1985, 154 p.

LEFAUCHEUR, Nadine, « Familles monoparentales: les mots pour les dire », in F. Bailleau, N. Lefaucheur, V. Peyre (sous la direction de), *Lectures sociologiques du travail social*, Paris, Éditions Ouvrières, 1985, pp. 60-78

LEFAUCHEUR, Nadine, « Les familles monoparentales : des chiffres et des mots pour le dire. Formes nouvelles ou mots nouveaux ?, in AIDELF (dir.) *Les familles d'aujourd'hui*, Paris, PUF, 1986, pp. 173-181

LEGER, Jean-Michel, DECUP-PANNIER, Benoît, « Famille (La) et l'architecte : les coups de dés des concepteurs », in *Espaces et sociétés*, n°120-121, 2005, pp. 15-44

LELIEVRE, Eva, « Bilan des connaissances sur la mobilité individuelle au cours du cycle de vie », in *Stratégies résidentielles*, Actes du Séminaire organisé par C. Bonvalet et A.-M. Fribourg, Éditions de l'INED, Paris, 1988, pp. 49-63

LELIEVRE, Eva, BONVALET, Catherine, « Mobilité en France et à Paris depuis 1945 : bilan résidentiel d'une génération », *Population*, 1989, Vol. 44, 1989, pp. 531-559

LELIEVRE, Eva, « Mobilité résidentielle en France : observation et analyse. Le point de vue du démographe », in E. Lelièvre, C. Lévy-Vroelant (sous la direction de), *La ville en mouvement : habitant et habitants*, L'Harmattan, Paris, 1992, pp. 21-30

LEMARCHANT, Catherine, « L'exclusion au féminin : l'exemple du RMI dans le Calvados et en France », in C. Le Corroller (sous la direction de), *Insertions et conditions d'emploi en Basse-Normandie*, Les Cahiers de la MRSN, n°40, 2004, pp. 73-108

LERAY, Frédéric, SECHET, Raymonde, « Les mobilités sous contraintes des mères seules. Premiers enseignements d'une recherche », L'Harmattan, à paraître

LESNARD, Laurent, « Flexibilité des horaires de travail et inégalités sociales », *Données sociales - La société française*, Insee, 2006, pp. 371-378

LESNARD, Laurent, « La famille désarticulée », *Le lien social*, 2009, 213 p.

LEVY, David, « Davantage de maisons individuelles, moins de logements sociaux », *Les Dossiers d'Octant*, n°51, 2008

LEVY, Jacques, « Les nouveaux espaces de la mobilité », in M. Bonnet, D. Desjeux D. (sous la direction de), *Les Territoires de la mobilité*, Paris, PUF, 2000, pp. 155-170

LEVY, Jean-Pierre, « Offre de logements et mobilité résidentielle : un point de vue socio-économique », in B. Coloos (sous la direction de), *Comprendre les marchés du logement*, L'Harmattan, 1997, pp. 103-116

LEVY, Jean-Pierre, « L'évolution de la hiérarchie sociale de l'habitat urbain français, entre 1978 et 1996 », Publié sous le titre : « Change in the Social Hierarchy of French Urban Housing between 1978 and 1996 », *International Journal of Urban and Regional Research*, Vol. 29, n°3, 2005, pp. 581-607

LUCEY, Hélène, REAY, Diance, « I don't really like it but I Don't Want to Be Anywhere Else », *Antipode*, Vol. 32, 2000, pp. 410-428.

LUSSIER, Yvan, MICHEL, Alain, « Impact psychologique de la séparation et du divorce », *Santé mentale au Québec*, Vol. 13, n°1, 1988, pp. 57-68

LUXEMBOURG, Nicolas, Renouvellement social et immobilités résidentielles. *A propos des inégalités de mobilité en périurbain*, 2005 <http://www.iar.univ-cezanne.fr/communication%20luxembourg.pdf>

M

MADORE, François, PIHAN, Jean, « Habitat et mobilités résidentielles », *ESO-Travaux et documents*, n°21, 2004, 3 p.

MARQUET, Jacques, MARQUIS, Nicolas, PLAIDEAU, Charlotte, « La survie du couple parental : une idéologie forcée ? », in J. Marquet, « L'évolution contemporaine de la parentalité », Politique Scientifique Fédérale, Academia Press, Bruxelles, 2005

MARTIN, Claude, « Diversité des trajectoires post-désunion. Entre le risque de solitude, la défense de son autonomie et la recomposition familiale », *Population*, Vol. 49, n°6, 1994, pp. 1557-1583

MARTIN, Claude, *L'après divorce. Lien familial et vulnérabilité*, Presses Universitaires de Rennes, 1997, 330 p.

MARTIN, Claude, « Recomposer l'espace intime et familial », *Terrain*, n°36, 2001, pp. 17-32.

MARTIN-PAPINEAU, Nathalie, *Les familles monoparentales. Emergence, construction, captations d'un problème dans le champ politique français (1968-1988)*, L'Harmattan, collection « Logiques politiques », Paris, 2001, 378 p.

MARTIN-PAPINEAU, Nathalie, « La construction paradoxale d'un problème politique : l'exemple des familles monoparentales » (1968-1988) », *Recherches et prévisions*, CNAF, n°72, 2003, pp. 7-20

MARTIN, Claude, MILLAR, Jeanne, « Evolution des politiques sociales en direction des familles monoparentales en Europe », *Bureau de la recherche de la Caisse nationale des allocations familiales, Laboratoire d'analyse des politiques sociales et sanitaires – ENPS*, 2003, 53 p.

MARUANI, Margaret, « Les effets pervers du travail à temps partiel », in *L'emploi des femmes. Actes de la journée d'études du 4 mars 1993*, La Documentation française, Paris, 1993, pp. 135-141

MAUNAYE, Emmanuelle, « Quitter ses parents. Trouver la bonne distance », *Terrain*, n°36, 2001, pp. 33-44

MCCARTHY, Peter, SIMPSON, Bob, *Issues in Post-Divorce Housing*, Aldershot, Avebury Academic Publishing Group, 1991, 153 p.

MENDRAS, Henri, « La société française entraînée par sa constellation centrale », *Observations et diagnostics économiques*, n°23 1988, pp. 193-205

MICHEL, Andrée, *Femmes, sexisme et sociétés*, PUF, 1977, 208 p.

MICHEAUX, Sandrine, MONSO, Olivier, « Faire garder ses enfants pendant son temps de travail », *Insee première*, n°1132, 2007, 4 p.

MIGNOT, Dominique, ROSALES-MONTANO, Sylvia, « Vers un droit à la mobilité pour tous : inégalités, territoires et vie quotidienne », Paris, La Documentation française (coll. « PUCA »), 2006, 97 p.

MILLETT, Kate, *Sexual Politics*, London, Virago, 1970, 424 p.

MORO, Stéphane, « Une Bretagne toujours plus diplômée malgré de nombreux départs de jeunes », *Octant*, n°111, 2008, pp. 8-12

MUCCHIELLI, Laurent, « Monoparentalité, divorce et délinquance juvénile : une liaison empiriquement contestable », *Déviance et Société*, Vol. 25, n°2, pp. 209-228

N

NAVES, Pierre, *Rapport du groupe de travail « Familles et pauvreté »*, Ministère de la famille et de l'enfance, La Documentation française, Paris, 2001, 48 p.

NEYRAND, Gérard, « Enfants de parents seuls », *Le Groupe familial Parents seuls, une mosaïque de familles*, n°152, 1996, pp. 5-24

NEYRAND, Gérard, « Mort de la famille monoparentale et de l'hébergement alterné », *Dialogue*, n°151, 2001, pp. 72-81

NEYRAND, Gerard, ROSSI, Patricia, *Monoparentalité précaire et femme sujet*, Toulouse, Erès, 2004, 250 p.

O

OCDE-Définitions, 2009 <http://www.oecd.org/dataoecd/62/22/41919509.pdf>

ONPES, *Le rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale*, La Documentation française, Paris, 2008, 210 p.

ORFEUIL, Jean-Pierre, « Déplacements et inégalités, La mobilité comme nouvelle question sociale », Journée d'étude « Faire société en France et en Europe au XXI^{ème} siècle », 25 avril 2006 au Sénat, 22 p.

ORTAR, Nathalie, « Le paradoxe de l'ancrage et de la mobilité en zone rurale et périurbaine », acte de la journée d'étude jeunes chercheur, GIS Socio-économie de l'habitat, Paris 1, INED, CNRS, Creteil-IUP, Paris 12, 20 Mai 2005 http://resohab.univ-paris1.fr/jclh05/article.php3?id_article=23

OUELLETTE, F. Romaine, « La transformation des âges et des parcours de vie », *Recherches féministes*, n°2, 1996, pp. 1-11

P

PARENT, Claudine, « Les pièges de la recomposition familiale : mieux les comprendre pour mieux les déjouer », in G. Bergonnier-Dupuy, M. Robin (sous la direction de), *Couple conjugal, couple parental : vers de nouveaux modèles*, Erès, 2007, pp. 177-192

PARSONS, Talcott, « Le système de parenté dans les Etats-Unis d'aujourd'hui », in T. Parsons, *Éléments pour une sociologie de l'action*, Paris, Plon, 1955, pp. 129-150

PAUGAM, Serge (sous la direction de), *L'exclusion. L'état des savoirs*, Éditions la découverte, collection « Textes à l'appui », Paris, 1996, 583 p.

PAULO, Christelle, « L'impact du revenu sur les mobilités : une mesure à différentes échelles spatiales et temporelles », *XLII Colloque de l'ASRDLF – XII^o Colloque du GRERBAM*, Développement local, compétitivité et attractivité des territoires, 2006a
<http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/11/05/65/PDF/asrdlf2006.pdf>

PAULO, Christelle, *Inégalités de mobilités : disparité des revenus, hétérogénéité des effets*, Thèse déposée à l'Université Lumière de Lyon 2 en Juillet 2006b, 389 p.

PINELLI, Anna, *Porter le bébé vers son autonomie*, Toulouse, Erès, Coll. « Mille et un bébés », n°64, 2004, 126 p.

PIOLLE, Xavier, « Proximité géographique et lien social, de nouvelles formes de territorialité ? », *L'Espace géographique*, n°4, 1991, pp. 349-358

PITROU, Anne, « Le soutien de la famille dans la société urbaine », *Revue française de sociologie*, Vol. 18, 1977, pp. 47-84

PITROU, Agnès, *Vivre sans famille? Les solidarités familiales dans le monde d'aujourd'hui*, Privat, Toulouse, 1978, 235 p.

PIRUS, Claudine, « Les enfants dans leur logement : parcours familial et contexte social », *Recherches familiales*, UNAF, n°2, 2005

POITTEVIN, Aude, « Une lecture des espaces pour lire les liens fraternels », *Espaces et sociétés*, 2005, pp. 61-77

POURCHER, Guy, *Le peuplement de Paris : origine régionale, composition sociale, attitudes et motivations*, INED, PUF, coll. « Travaux et documents », n°43, Paris, 1964, 128 p.

PRESSER, B. Harriet, « Economie de 24 heures sur 24, structuration du temps et vie familiale », *Âges, générations et contrat social*, Les cahiers de l'INED, n°153, 2004, pp. 245-261

R

- RAM, B., SHIN, Y. E., M. Buliot, *Les Canadiens en mouvement : Le Canada à l'étude*, ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, Statistique Canada et Prentice Hall Canada Inc., 1994
- RAMONET, Mickaël, « Le bilan démographique de la Bretagne en 2007, *Octant*, Insee, n°115, 2009, pp. 17-21
- RAUTENBERG, Michel, « Déménagement et culture domestique », *Terrain*, n°12, pp. 54-66
- REMY, Jean, « De l'automobilisme à l'automobilité », in P. Lanoy, T. Ramadier (sous la direction de), *La mobilité généralisée*, Academia-Bruylant, 2007, 141 p.
- REMY, Julien, VANONI, Didier, « Eclairage régional sur l'état du mal-logement – région Bretagne », *Les cahiers du mal logement de la fondation Abée Pierre*, 2007, 36 p.
- RICHET-MARTIN, Lucile « Bilan démographique 2005 », *Insee première*, n°1059, 2006, 4 p.
- RIVIER, Sabine, *Parentalité et travail familial en France et en Allemagne – le parentalisme, nouveau mode de régulation ?* Thèse déposée à l'Université de Paris 1 en Juin 2002, 282 p.
- ROGERS L. Cynthia, « Job search and unemployment duration: implications for the spatial mismatch hypothesis », *Journal of Urban Economics*, n°42, 1997, pp. 109-132
- ROLLIER, Yann, WIEL, Marc, « La pérégrination au sein de l'agglomération - constats à propos du site de Brest », *Les annales de la recherche urbaine*, n°59-60, Paris, 1993, pp. 151-162
- ROSSI, H. Peter, *Why Families Move*, Londres, Sage publications, 1980, 241 p.
- ROUDINESCO, Elizabeth, *La famille en désordre*, Fayard, Paris, 2002, 250 p.
- ROUSSEL, Louis, *La famille incertaine*, Editions Odile Jacob, Paris, 1989, 283 p.
- ROUXEL, Michel, « La mobilité résidentielle au mariage », *Octant*, n°74, 1998, pp. 5-20
- ROUXEL, Michel, « La famille en évolution », *Octant*, n°88, 2001, pp. 5-12

S

- SARDON, Jean-Paul, « L'évolution du divorce en France », *Population*, Vol. 51, n°3, 1996, pp. 717-749
- SECHET, Raymonde, « La proximité dans l'urgence », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, Les seuils du proche, n°90, 2001, pp. 35-42
- SECHET, Raymonde, DAVID, Olivier, QUINTIN, Philippe, « Les familles monoparentales et la pauvreté », *Les Travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion 2001-2002*, La Documentation française, 2002, pp. 247-290
- SECHET, Raymonde, « Derrière le risque et l'urgence, la vulnérabilité et les inégalités... », *ESO-Travaux et document*, n°20, 2003, pp. 17-24
- SECHET, Raymonde, DAVID, Olivier, « Etalement urbain et géographie des inégalités sociales. Le cas de Rennes et de L'Ille-et-Vilaine », Colloque international du 24-25 Novembre 2005, Sfax
http://eso-gregum.univ-lemans.fr/IMG/pdf/david_sechet-2.pdf

SECOURS CATHOLIQUE, *Famille, France et pauvretés. Statistique d'accueil 2007*, 2008, 36 p.
http://www.secours-catholique.org/telechargements/rapport_statistique_2007.pdf

SEGALEN, Martine, *Sociologie de la famille*, Armand Colin, 2007, 367 p.

SEGAUD, Marion, BRUN, Jacques, DRIAND, Jean-Claude (sous la direction de), *Dictionnaire critique de l'habitat et du logement*, Paris, Armand Colin, 2001, 319 p.

SELIMANOVSKI, Catherine « Effets de lieu et processus de disqualification sociale », *Espace populations sociétés*, n°1, 2009, pp. 119-133

SENAT, « La résidence alternée : une journée d'auditions publiques pour évaluer la loi du 4 mars 2002 », *Rapport d'information*, n°349, 2007, 129 p.

SHAPIRO, Adam, « Later-Life Divorce and Parent-Adult Child Contact and Proximity: A Longitudinal analysis », *Journal of Family Issues*, 2003, n°24, pp. 264-285

SIMMONS, W. James, « Changing Residence in the City: a Review of Intra-urban Mobility », *Geographical Review*, Vol. 58, n°4, 1968, pp. 622-651

SIMONS, L. Ronald, BEAMAN, Jay, CONGER D. Rand, CHAO, Wei, « Stress, support, and antisocial behavior trait as determinants of emotional well-being and parenting practices among single mothers », *Journal of Marriage and the Family*, n°55, pp. 385-398

STROBEL, Pierre, « Les mésaventures de monsieur Gagnepain », in F. Ronsin, H. Le Bras, E. Zucker-Rouvillois (eds), *Démographie et politique*, Éditions universitaires de Dijon, 1997, 205 p.

SULLEROT, Evelyine, *La crise de la famille*, Fayard, Paris, 2000, 300 p. (2^e édition revue ; Edition originelle : *Le grand remue ménage. La crise de la famille*, 1997)

T

TABAKA, Kamila, *Vers une nouvelle socio-géographie de la mobilité quotidienne. Etude des mobilités quotidiennes des habitants de la région urbaine de Grenoble*, Thèse déposée à L'université Grenoble 1 en Septembre 2009, 354 p.

TABAROT, Michelle, *Le développement de l'offre d'accueil de la petite enfance*, La Documentation française, Paris, 2008, 276 p.

THERY, Irène, *Le démariage*, Editions Odile Jacob, 1993, 469 p.

THERY, Irène, *Couple, filiation et parenté aujourd'hui*, Éd. Odile Jacob, La Documentation française, Paris, 1998, 366 p.

THISSE, Jacques-François, WASMER, Etienne, ZENOU, Yves, « Ségrégation Urbaine, Logement et Marchés du Travail », *Revue française d'économie*, Vol. 17, n°4, 2003, pp. 85-129

TOMASINI, Magda, « L'allocation de parent isolé. Profil sociodémographique et insertion professionnelle des allocataires », *Recherches et prévisions*, CNAF, n°91, 2008, pp. 101-108

TOUCHARD, Danièle, KERGOAT, Michelle, « Temps et temporalités des populations La ville et le temps des femmes : l'exemple de la ville de Rennes », *Espace populations sociétés*, n°2-3, 2007, pp. 411-420

V

VAN DER VLIST J. Arno, « Residential Mobility and Local Housing Market Differences », *Tinbergen Institute Discussion Paper*, 2002, pp. 1147-1164

VANDERSMISSEN, Marie-Hélène, « Evolution récente de la mobilité à Québec : qu'en est-il des différences selon le genre ? », pp. 47-63, in P. Lanoy, T. Ramadier (sous la direction de), *La mobilité généralisée*, Academia-Bruylant, 2007, 141 p.

VANDERSMISSEN, Marie-Hélène, VILLENEUVE, Paul, THERIAULT, Marius, « Mobilité et accessibilité : leurs effets sur l'insertion professionnelle des femmes », *L'espace géographique*, n°4, 2001, pp. 289-305

VANOVERMEIR, Solveig, « Regards sur la parité », *Vue d'ensemble*, Insee, 2008, pp. 8-33

VANOVERMEIR, Solveig, « Regards sur la parité. De l'emploi à la représentativité politique... », *Insee première*, n°1226, 2009, 4 p.

VIGNAL, Cécile, « Les espaces familiaux à l'épreuve de la délocalisation de l'emploi : ancrages et mobilités de salariés de l'industrie », in *Espaces et sociétés*, n°120-121, 2005, pp. 179-197

VIGNAL, Cécile, « Concilier mobilité résidentielle et mobilité professionnelle : cadrage statistique et pistes de réflexion », *Horizons stratégiques*, n°2, 2006, pp. 37-47

VIVAS, Emilie, « 1,2 million d'enfants de moins de 18 ans vivent dans une famille recomposée », *Insee première*, n°1259, 2009, 4 p.

W

WALSH, Froma, « The concept of family resilience: crisis and challenge », *Family Process*, n°35, 1996, pp. 261-281

WOOD, Beatrice, TALMON, Moseh, « Family boundaries in transition: a search for alternatives », *Family process*, n°22, pp. 347-357

WYLY K. Elvin, « Containment and Mismatch: gender differences in commuting Metropolitan Labor Markets », *Urban geography*, Vol. 19, pp. 395-430

Y

YOUNG, Mickaël, WILLMOTT, Peter, *Le village dans la ville*, Traduit de l'anglais par A. Gotman, B. d'Hellencourt, Centre Georges Pompidou, Éditions du Centre de création industrielle, Paris, 1983, 255 p.

Z

ZENOU, Yves, « How Do Firms Redline Workers? », *IZA Discussion Paper*, n°607, 2002, 24 p.

TABLE DES FIGURES

Figure 1 – Evolution de l'indicateur conjoncturel de fécondité et de l'âge moyen à la maternité..	28
Figure 2 – Evolution des naissances hors-mariages pour 100 enfants (en %)	29
Figure 3 – Evolution du nombre de divorces prononcés et de couples mariés en France	30
Figure 4 – L'évolution des formes de la famille monoparentale	35
Figure 5 – Evolution des taux de naissance parmi les femmes âgées de 15 à 19 ans (pour mille)..	47
Figure 6 – Nombre d'enfants à charge des veufs et de veuves de moins de 55 ans par tranches d'âge (en milliers)	49
Figure 7 – Taux de chômage des hommes et des femmes de 1982 à 2005 (en %)	53
Figure 8 – La part des enfants résidant avec une mère isolée occupant un emploi par tranche d'âge (en %)	58
Figure 9 – Evolution du taux de pauvreté des individus au seuil de 60% du niveau de vie médian selon le type de ménage (en %)	61
Figure 10 – Evènement principal à l'origine de la demande de l'allocation de parent isolé en France	67
Figure 11 – Répartition des enfants selon le mode de résidence à chaque âge en 2005 (en %)	73
Figure 12 – Les facteurs de la mobilité résidentielle	99
Figure 13 – Le système résidentiel des femmes seules avec enfant(s) : interactions entre les déterminants de la mobilité résidentielle	100
Figure 14 – La mobilité quotidienne comme « fait socio-spatial »	105
Figure 15 – Typologie des activités de la vie quotidienne	105
Figure 16 – L' « espace social de vulnérabilité » des mères isolées	110
Figure 17 – L'exemple des femmes seules avec des enfants à charge : entre champ des possibles et bricolage	111
Figure 18 – Interroger la spatialité des familles monoparentales féminines	112
Figure 19 – Taux de natalité en Bretagne et en France depuis 1825	118
Figure 20 – Proportion de naissances hors mariage en Bretagne et en France depuis 1975	118
Figure 21 – Evolution de la taille des ménages en Bretagne (nombre de personnes en moyenne)	119
Figure 22 – Mariages et divorces en France et en Bretagne (en milliers)	120

Figure 23 – Répartition de la population totale et de la population pauvre par type de ménage en Bretagne en 2004 (en %)	126
Figure 24 – Chronologie de l'enquête quantitative	127
Figure 26 – Chronologie de l'enquête qualitative.....	148
Figure 27 – Objectifs des entretiens selon le mode de directivité	149
Figure 28 – La sélection des enquêtées (enquête qualitative).....	151
Figure 29 – Trois formes de vulnérabilité pour rendre compte de la spécificité des espaces de vie des mères de famille monoparentale.....	160
Figure 30 – Répartition des logements par statut d'occupation et par Aire Urbaine (AU) (en %).....	169
Figure 31 – La mobilité résidentielle soudaine : une analyse des correspondances multiples.....	181
Figures 32 – La mobilité résidentielle des mères isolées : une comparaison entre.....	183
Figures 33 – La mobilité résidentielle des mères isolées selon la PCS : une comparaison entre les situations résidentielles antérieures et postérieures à l'entrée en monoparentalité	190
Figure 34 – La satisfaction du logement : une analyse factorielle multiple.....	198
Figure 35 – Une répartition des mères isolées selon le statut d'occupation (en %)	211
Figure 36 – Une répartition des mères isolées selon le type de logement (en %).....	211
Figure 37 – Une répartition des mères isolées selon leur nombre de chambres (en %)	213
Figure 38 – Evolution du statut d'occupation des mères ayant un diplôme du supérieur.....	215
Figure 39 – Evolution du statut d'occupation des mères ayant au mieux un CAP	215
Figure 40 – Evolution du statut d'occupation des cadres.....	216
Figure 41 – Evolution du statut d'occupation des employées	216
Figure 42 – La recherche d'un nouveau logement : entre tactiques et compromis.....	227
Figure 43 – Avantages recensés à déménager dans un espace urbain selon les mères isolées	235
Figure 44 – Des parcours résidentiels, entre tactiques et compromis	250
Figure 45 – La pression temporelle des familles monoparentales (en %)	259
Figure 46 – Le temps personnel des familles monoparentales selon l'âge des enfants (en %).....	264
Figure 47 – Evolution du temps de travail des mères isolées (en %).....	269
Figure 48 – Modes de déplacements réguliers des mères isolées (en %).....	276
Figure 49 – Distance entre le domicile et différents lieux d'activités (en %).....	281
Figure 50 – Temps de déplacement en moyenne par jour selon le type de garde parentale (en %)	283
Figure 51 – Part des mères isolées faisant appel à leur entourage pour certains déplacements de leur(s) enfant(s) (en %)	288
Figure 52 – Part des mères isolées faisant appel à leur entourage pour certains de leurs déplacements (en %)	288

Figure 53 – Evolution de la fréquence des contacts avec le réseau familial depuis l'entrée en monoparentalité (en %)	304
Figure 54 – Evolution de la fréquence des contacts des mères isolées avec leur réseau amical (en %)	315
Figure 55 – Evolution du réseau amical des mères isolées (en %).	319
Figure 56 – Types d'aides reçus par les mères isolées.....	336
Figure 57 – La rétraction des espaces de vie des mères de famille monoparentale	341
Figure 58 – Figures d'espaces de vie rétractés.....	342
Figure 59 – Laurence : le repli sur la cellule familiale	347
Figure 60 – Servane : le repli sur la cellule familiale	348
Figure 61 – Justine : le repli sur la cellule familiale	350
Figure 62 – Gwenaëlle : la dépendance aux aménités urbaines.....	352
Figure 63 – Véronique : la dépendance aux aménités urbaines.....	353
Figure 64 – Aurélie : le confinement socio-spatial	355
Figure 65 – Nadine : le confinement socio-spatial	356
Figure 66 – Lydie : le confinement socio-spatial	357
Figure 67 – Christine : un attachement résidentiel	359
Figure 68 – Aline : un attachement résidentiel.....	360

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 – Les ménages en 1999 et 2005.....	31
Tableau 2 – Evolution du nombre de familles monoparentales dans le total des familles avec enfants en France.....	33
Tableau 3 – Les formes familiales en Europe, à partir des recensements de 2000 (et 1990).....	42
Tableau 4 – Activité des hommes et femmes âgés de 25-49 ans en 2005.....	51
Tableau 5 – Activité des hommes de 25-49 ans selon leur situation familiale en 2005.....	54
Tableau 6 – Activité des 25-49 ans selon la situation familiale et le nombre d'enfants de 18 ans ou moins vivant au domicile	55
Tableau 7 – Les rapports à l'emploi des mères de famille monoparentale et des mères en couples avec enfants en 2005 (en %)	57
Tableau 8 – Type de ménage et risque de pauvreté en conditions de vie.....	63
Tableau 9 – Les conditions de logement des familles monoparentales et des couples avec enfants.....	63
Tableau 10 – Cycle familial et résidence	83
Tableau 11 – La proportion des naissances hors mariage en Bretagne (en %)	121
Tableau 12 – Evolution des familles avec enfants en Bretagne.....	121
Tableau 13 – Taux de pauvreté par département en Bretagne (2004).....	124
Tableau 14 – Répartition par profil des allocataires à bas revenus en Bretagne (2002).....	125
Tableau 15 – Profil des répondantes soumises au test du questionnaire	133
Tableau 16 – Caractéristiques des familles monoparentales (population source et population étudiée)	142
Tableau 17 – Caractéristiques des familles monoparentales selon le mode de formation de la famille (population source).....	143
Tableau 18 – Répartition des enquêtés selon leurs caractéristiques socio-démographiques.....	155
Tableau 19 – Les mères isolées soumises à un entretien semi-directif.....	155
Tableau 20 – Répartition des mères isolées et des ménages bretons selon leur statut d'occupation.....	169
Tableau 21– Le statut d'occupation des mères isolées selon le mode de formation de la famille	170
Tableau 22 – Répartition des mères isolées selon leur type de logement.....	171

Tableau 23 – Répartition des mères isolées selon le nombre de chambres de leur logement (en %)	172
Tableau 24 – Les relations de dépendance à la mobilité résidentielle.....	174
Tableau 25 – La mobilité résidentielle des mères isolées selon l’origine de la monoparentalité ..	175
Tableau 26 – La mobilité résidentielle des mères isolées selon l’âge des mères au moment du changement familial.....	175
Tableau 27 – La mobilité résidentielle des mères isolées selon leur statut d’occupation antérieur	176
Tableau 28 – La mobilité résidentielle des mères isolées selon leur lieu de vie antérieur	177
Tableau 29 – Caractérisation par les modalités des classes de la variable « changement de logement »	179
Tableau 30 – Les comportements résidentiels selon le type de logement d’origine	184
Tableau 31 – Les comportements résidentiels selon les statuts d’origine	185
Tableau 32 – Les comportements résidentiels selon le lieu de vie d’origine	187
Tableau 33 – Les comportements résidentiels selon la taille du logement d’origine.....	188
Tableau 34 – Les comportements résidentiels selon les statuts et la PCS d’origine.....	189
Tableau 35 – L’impossibilité de conserver le logement pour des raisons financières selon les caractéristiques du logement d’origine	193
Tableau 36 – Caractérisation par les modalités des classes de la variable	197
Tableau 37 – Représentation de l’espace résidentiel selon le comportement résidentiel au moment de l’entrée en monoparentalité	197
Tableau 38 – Le degré de satisfaction de l’espace résidentiel selon l’évolution du statut d’occupation.....	200
Tableau 39 – Le degré de satisfaction de l’espace résidentiel selon le rapport à l’hébergement ..	202
Tableau 40 – Raisons pour lesquelles les mères isolées ont été hébergées par leur(s) parent(s)...	203
Tableau 41 – Le degré de satisfaction de l’espace résidentiel selon l’évolution du type de logement	205
Tableau 42 – Le degré de satisfaction l’espace résidentiel selon l’évolution du lieu de vie	206
Tableau 43 – Les comportements résidentiels selon les statuts d’occupation d’origine	212
Tableau 44 – Les caractéristiques du logement selon la durée de la monoparentalité.....	214
Tableau 45 – La discrimination dans l’accès au logement locatif privé en France.....	224
Tableau 46 – Les demandes en faveur d’un logement social (HLM) de la part des mères isolées	228
Tableau 47 – Une fragilisation du temps parental	260
Tableau 48 – Trouver du temps pour soi	262
Tableau 49 – Le temps du repos	265
Tableau 50 – Les temps imprévus	267

Tableau 51 – Les horaires de travail des mères isolées	271
Tableau 52 – Part des mères isolées à disposer d’une voiture personnelle.....	274
Tableau 53 – Raisons de la complexification des trajets quotidiens des mères isolées.....	277
Tableau 54 – Les distances domicile-travail	282
Tableau 55 – L’autonomie des déplacements des enfants	286
Tableau 56 – Besoin théorique de garde dans le pays de Saint-Malo	291
Tableau 57 – Les services de garde utilisés par les mères isolées.....	292
Tableau 58 – Les difficultés des mères isolées en matière de mode de garde	293
Tableau 59 – L’accès aux services de garde : les contraintes temporelles	295
Tableau 60 – L’aide familiale au quotidien.....	305
Tableau 61 – Le conflit parental	310
Tableau 62 – Entre mères seules, une « proximité sociale »	321
Tableau 63 – La désunion, une libération	323
Tableau 64 – L’évolution du regard des autres sur les mères isolées	327
Tableau 65 – Le soutien institutionnel à la fonction parentale, un « profond sentiment d’injustice ».....	334
Tableau 66 – Une « impasse résidentielle »	364

TABLE DES CARTES

Carte 1 – Nombre de familles monoparentales en Bretagne en 2006 (communes).....	122
Carte 2 – Part des familles monoparentales sur le total des familles avec enfant(s) en 2006 (par pays).....	123
Carte 3 – Le terrain de l'enquête	137
Carte 4 – Le nombre de répondantes au questionnaire selon leur commune de résidence.....	138

TABLE DES ENCADRES

Encadré 1 – Définir la pauvreté	59
Encadré 2 – Montants mensuels maximum de l'Allocation de Parent Isolé au 1 ^{er} Janvier 2009	66
Encadré 3 – L'allocation de parent isolé (API) : le cas breton	68
Encadré 4 – Montants mensuels maximum de l'allocation de soutien familial au 1 ^{er} Janvier 2009	69
Encadré 5 – L'allocation de soutien familial (ASF) : le cas breton.....	70
Encadré 6 – Montant mensuel maximum de l'allocation veuvage au 1 ^{er} Janvier 2009.....	72
Encadré 7 – Evaluation de la mobilité résidentielle des mères isolées dans le questionnaire.....	131
Encadré 8 – Le déroulement de l'entretien semi-directif	152
Encadré 9 – Les Zones Urbaines Sensibles (ZUS) en Bretagne	187
Encadré 10 – Les familles monoparentales résidant dans des quartiers de relégation ? L'exemple de la CABRI	222
Encadré 11 – La recherche d'un nouveau logement : entre tactiques et compromis (synthèse)...	248
Encadré 12 – L'évolution de l'accueil de la petite enfance en France	289

LISTE DES SIGLES

APE	Allocation parentale d'éducation
API	Allocation de parent isolé
ASF	Allocation de soutien familial
ASU	Allocation de soutien unique
CAF	Caisses d'allocations familiales
CES	Conference of European Statisticians
CNAF	Caisse nationale d'allocations familiales
ESO	Espaces et Sociétés
HLM	Habitation à loyer modéré
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
SMIC	Salaire minimum interprofessionnel de croissance
UNAF	Union Nationale des Associations Familiales
ZUS	Zone urbaine sensible

ANNEXE 1 – LA GRILLE D'ENTRETIEN

Code :

Age :

Commune de résidence :

Nombre et âge des enfants :

Département :

Mode de constitution de la famille :

Garde parentale :

Durée de la monoparentalité :

Activité professionnelle :



1. Le changement de logement

Nous débutons l'entretien en évoquant les conséquences du changement familial sur votre logement.

Vous avez changé de logement lorsque vous vous êtes retrouvée seule avec votre ou vos enfants, quelles en ont été les **raisons** ?

Quelles ont été les différentes **étapes** dans votre recherche de logement ?

Quels ont été les **critères de choix** de ce nouveau logement ?

Changer de logement a-t-il été **facile** ?

Quelles ont été les **conséquences** de ce déménagement sur la qualité de votre logement ?

Quels ont été les côtés **négatifs** ou **positifs** de ce changement de logement ?

2. Les déplacements au quotidien

Nous allons maintenant évoquer l'évolution de vos déplacements au quotidien depuis que vous vous êtes retrouvée seule avec votre ou vos enfants

2.1. Avant le changement familial

Où se situait votre logement avant le changement familial ?

Où se situait votre logement par rapport à l'école de vos enfants ? à votre activité professionnelle ? à votre lieu de courses ? à votre famille proche ?

Décrivez vos trajets quotidiens lors d'une journée type avant le changement familial.

2.2. Après le changement familial

Quelles ont été les conséquences du changement de logement sur l'école de vos enfants ? Sur votre situation professionnelle ? Sur l'ensemble de vos déplacements ?

Si certains lieux d'activités sont toujours les mêmes, pourquoi ?

Où se situait votre logement par rapport à l'école de vos enfants ? Votre activité professionnelle ? Votre lieu d'achat idem ? (Le lieu de résidence de votre ex-conjoint du père de vos enfants) ?

Où se situe aujourd'hui votre logement par rapport à l'école de vos enfants ? Votre activité professionnelle ? Votre lieu d'achat idem ? (Le lieu de résidence de votre ex-conjoint du père de vos enfants) ?

Décrivez vos trajets quotidiens lors d'une journée type.

2.3 Demain

Souhaiteriez-vous **changer de logement** et pourquoi ?

Que vous le souhaitiez ou non, vous considérez vous comme **libre de changer de logement** ? Pourquoi ?

Considérez-vous votre situation résidentielle comme stabilisée sans risque d'un déménagement subi ?

Souhaiteriez-vous **vivre ailleurs** ? Pourquoi ?
Vous considérez vous comme libre de le faire et pourquoi ?

Souhaiteriez-vous **changer de situation professionnelle** ? Pourquoi ?
Vous considérez vous comme libre de le faire et pourquoi ?

3. La gestion du temps

Nous passons maintenant à un ensemble de questions qui traite de la manière dont vous gérez votre temps au quotidien.

Pour **gérer le quotidien**, quelle **organisation** avez-vous mis en place ?

Cette organisation a-t-elle **évolué avec le temps** ?

Arrivez-vous à faire tout ce que vous voulez dans la journée ? Pourquoi ?

Y a t il des moments dans la journée où **l'organisation de votre emploi du temps est plus difficile** ?

4. La situation monoparentale « vécue »

Nous terminons cet entretien en évoquant ce que vous pensez de votre situation familiale.

Est-ce que le fait d'être seule avec votre/vos enfants change quelque chose dans **vos relations avec les autres personnes** ?

Vous sentez-vous parfois **jugée, mal considérée** parce que vous êtes seules avec votre ou vos enfants ?

Finalement, quelles sont **vos plus grandes difficultés** au quotidien ? Etes-vous heureuse de votre situation actuelle ?

Aimeriez-vous ajouter ou préciser quelque chose ?

ANNEXE 2 – LE FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

Formulaire de consentement

« Les mères seules avec enfant(s) en Bretagne »

Cette recherche est menée par l'Université de Haute-Bretagne et les Caisses d'Allocations Familiales. Elles engagent une étude régionale sur les conditions de vie des mères vivant seules avec leur(s) enfant(s).

Cette étude vise à évaluer les spécificités de la vie quotidienne des mères seules avec enfant(s) en Bretagne : leur logement, leur emploi, leur réseau social et leurs trajets quotidiens. Elle cherche également à analyser le point de vue des mères seules avec enfant(s) dans le but de repérer les manques en termes de logements et de services. Au final, cette enquête doit permettre d'alimenter les réflexions en matière de politique familiale.

1. Suite à une enquête par questionnaire, l'étude prend la forme d'un entretien individuel d'environ une heure et sera enregistrée avec un appareil audio, avec l'autorisation de la participante.
2. Chaque participante pourra se retirer de cette recherche en tout temps, sans avoir à fournir de raison.
3. La confidentialité des réponses est assurée. Les noms des participantes ne paraîtront sur aucun document. Tous les enregistrements concernant les participants seront effacés ou détruits au terme de la recherche.

Je soussigne(e) consens à participer aux entretiens individuels proposés par la recherche intitulée : « les mères seules avec enfant(s) en Bretagne »

Signature de la participante

Signature du chargé d'étude

Date

Date

ANNEXE 3 – LE QUESTIONNAIRE

Fédération Bretonne des Caisses d'Allocations Familiales

Université de Haute-Bretagne

Questionnaire individuel

Les mères seules avec enfant(s) en Bretagne

Ce questionnaire est *anonyme* et d'ordre *facultatif*. Vos réponses n'auront aucune incidence sur vos droits aux prestations. Les résultats demeureront strictement confidentiels.

Merci de remplir ce questionnaire en *marquant d'une croix* les réponses correspondant à votre situation.

1 VOTRE SITUATION**Q1** Vivez-vous actuellement seule avec votre ou vos enfant(s)?
☐ 1. Oui ☐ 2. Non

Si «NON», ce questionnaire ne vous concerne pas. Si «OUI», veuillez répondre aux questions suivantes.

Q2 Quelle est votre année de naissance ?
Q3 Depuis quelle année vivez-vous seule avec votre ou vos enfant(s)?
 Année : Indiquez le mois :
Q4 Combien avez-vous d'enfants?
☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5 ☐ 6 et +
Q5 Quelle est leur année de naissance ? Précisez s'ils sont à charge

☐ A charge ☐ A charge ☐ A charge ☐ A charge ☐ A charge ☐ A charge ☐ A charge
☐ Non à charge ☐ Non à charge ☐ Non à charge ☐ Non à charge ☐ Non à charge ☐ Non à charge ☐ Non à charge
Q6 Votre ou vos enfant(s) sont scolarisés en :

Maternelle	☐ 1. Oui ☐ 2. Non
Primaire	☐ 1. Oui ☐ 2. Non
Collège	☐ 1. Oui ☐ 2. Non
Lycée	☐ 1. Oui ☐ 2. Non
Etudes supérieures	☐ 1. Oui ☐ 2. Non

Ceux qui ne sont pas scolarisés sont :

Actif/Salarié	☐ 1. Oui ☐ 2. Non
Au chômage	☐ 1. Oui ☐ 2. Non
Inactif	☐ 1. Oui ☐ 2. Non
Autre	

Q7 Indiquez les événements familiaux que vous avez connus dans votre vie en remplissant le tableau suivant.
 Cochez les cases correspondant à votre situation après avoir indiqué l'année de l'évènement en question.

Année	Mariage	Divorce	Cohabitation (emménagement en couple sous le même toit)	Séparation (séparation alors qu'en couple sous le même toit)	Décès du conjoint
	☐	☐	☐	☐	☐
	☐	☐	☐	☐	☐
	☐	☐	☐	☐	☐
	☐	☐	☐	☐	☐
	☐	☐	☐	☐	☐
	☐	☐	☐	☐	☐
Autres événements :					

2 VOTRE LOGEMENT

Votre parcours résidentiel

Q8 Lorsque vous vous êtes retrouvée seule avec votre ou vos enfant(s), avez-vous changé de logement ?

- ☐ 1. Oui ☐ 2. Non

Q9 Précisez les caractéristiques du logement *avant* et *après* vous être retrouvée seule avec votre ou vos enfant(s). Cochez les cases correspondant à votre situation après avoir indiqué l'année et la commune de vos lieux de résidence.

AVANT que vous ne soyez seule avec votre ou vos enfant(s)		DEPUIS que vous vous êtes retrouvée seule avec votre ou vos enfant(s) jusqu'à aujourd'hui					
Année d'installation sur la commune	_____	_____	_____	_____	_____	_____	Autres emménagements:
Commune et département (n°)	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
Type de logement M. Maison A. Appartement	☐ M. ☐ A. ☐ Autre	☐ M. ☐ A. ☐ Autre	☐ M. ☐ A. ☐ Autre	☐ M. ☐ A. ☐ Autre	☐ M. ☐ A. ☐ Autre	☐ M. ☐ A. ☐ Autre	_____
Statut d'occupation 1. Propriétaire 2. Locataire H.L.M. 3. Locataire privé 4. Hébergé 5. Autre	☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5. Autre	☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5. Autre	☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5. Autre	☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5. Autre	☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5. Autre	☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5. Autre	_____
Nombre de chambres	☐ 0 ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 et +	☐ 0 ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 et +	☐ 0 ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 et +	☐ 0 ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 et +	☐ 0 ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 et +	☐ 0 ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 et +	_____

Si vous avez changé de logement lorsque vous vous êtes retrouvée seule avec votre enfant(s), répondez aux questions suivantes. Sinon, reportez vous à la question 14.

Q10 Pour quelles raisons avez-vous changé de logement lorsque vous vous êtes retrouvée seule avec votre ou vos enfant(s) ?

- ☐ 1. Parce que le logement était trop cher
☐ 2. Parce que le logement était trop grand
☐ 3. Parce que le logement était trop petit
☐ 4. Pour résider dans votre propre logement
☐ 5. Pour changer d'environnement, de cadre de vie
☐ 6. Pour vous rapprocher de votre famille proche
☐ 7. Pour vous rapprocher votre ex-conjoint
☐ 8. Pour changer de statut (vers le parc H.L.M ou autre)
☐ 9. Cela vous a été imposé par votre ex-conjoint
☐ 10. Cela vous a été imposé par votre propriétaire
☐ 11. Cela vous a été incité par votre ou vos enfant(s)
☐ 12. Autre raison : _____

Plusieurs réponses possibles

Q11 Diriez vous que ce déménagement lorsque vous vous êtes retrouvée seule avec votre ou vos enfant(s) a été :

- ☐ 1. Choisi
☐ 2. Plutôt choisi
☐ 3. Plutôt subi
☐ 4. Subi

Q12 Si vous étiez en couple sous le même toit lorsque vous vous êtes retrouvée seule avec votre ou vos enfant(s), est-ce vous ou votre ex-conjoint qui a quitté ce logement le premier ?

- ☐ 1. Vous ☐ 2. Votre ex-conjoint ☐ 3. Ne me concerne pas

Q13 Diriez vous que la recherche d'un nouveau logement lorsque vous vous êtes retrouvée seule avec votre ou vos enfant(s) a été :

- ☐ 1. Très difficile ☐ 2. Plutôt difficile
☐ 3. Plutôt facile ☐ 4. Très facile

Q14 Avez-vous déjà déposé une demande pour un logement social (H.L.M) ?

- ☐ 1. Oui, cela a abouti ☐ 2. Oui, mais cela n'a pas abouti
☐ 3. Non

Q15 Si vous avez déjà vécu chez vos parents avec votre ou vos enfant(s), quelles en ont été les raisons ?

- ☐ 1. À cause d'un manque de moyens financiers
☐ 2. Pour des raisons pratiques (garde des enfants)
☐ 3. Pour obtenir un soutien familial
☐ 4. Autre
☐ 5. Ne me concerne pas

Votre résidence actuelle

Q16 Indiquez les *deux critères* qui ont été les plus importants dans la recherche de votre logement *actuel* parmi les critères suivants :

- ☐ 1. L'aspect général du logement (surface, disposition, confort)
- ☐ 2. Le prix (valeur d'achat, montant du loyer)
- ☐ 3. Le cadre, l'environnement
- ☐ 4. La distance par rapport à votre lieu de travail
- ☐ 5. La proximité des commerces, services
- ☐ 6. La proximité des écoles ou des structures de garde pour enfants
- ☐ 7. La proximité de membres de votre famille
- ☐ 8. La proximité du lieu de résidence de l'ex-conjoint
- ☐ 9. La proximité de votre précédent logement
- ☐ 10. Autre critère:

Q17 Selon vous, que manque t-il *le plus* à proximité de votre logement ?

- ☐ 1. Des commerces *Le(s)quel(s) :*
- ☐ 2. Des services *Le(s)quel(s) :*
- ☐ 3. Des écoles
- ☐ 4. Des structures de garde
- ☐ 5. Les lieux de résidences de membres de votre famille
- ☐ 6. Des espaces récréatifs (espace vert, jeux)
- ☐ 7. Autre :

Plusieurs choix possibles

Q18 Considérez-vous que l'environnement de votre lieu de résidence soit favorable à l'épanouissement de votre ou vos enfant(s) ?

- ☐ 1. Oui, tout à fait
- ☐ 2. Plutôt oui
- ☐ 3. Plutôt non
- ☐ 4. Pas du tout

Q19 Précisez pour quelles raisons:

Répondez librement

Q20 Au final, êtes-vous satisfaite de votre logement ?

- ☐ 1. Très
- ☐ 2. Assez
- ☐ 3. Peu
- ☐ 4. Pas du tout

Q21 Précisez pour quelles raisons :

Répondez librement

3 VOTRE VIE PROFESSIONNELLE

Votre parcours professionnel

Q22 Selon vous, *devenir une mère seule avec enfant(s)* a-t-il eu des effets sur votre vie professionnelle ?

- ☐ 1. Oui, tout à fait
- ☐ 2. Plutôt oui
- ☐ 3. Plutôt non
- ☐ 4. Pas du tout

Q23 Si devenir une mère seule avec enfant(s) a eu des effets sur votre formation ou votre vie professionnelle, comment cela s'est-il traduit ?

- ☐ 1. Par un changement d'emploi ou de formation
- ☐ 2. Par un changement de poste chez le même employeur
- ☐ 3. Par un arrêt de votre activité professionnelle ou formation
- ☐ 4. Ne me concerne pas

Q24 Quels ont été les effets sur votre temps de travail?

- ☐ 1. Une réorganisation de votre temps de travail mais le nombre d'heures par semaine est resté inchangé
- ☐ 2. Le passage d'un temps complet à un temps partiel ou une simple réduction du temps de travail
- ☐ 3. Le passage d'un temps partiel à un temps complet ou une simple augmentation du temps de travail
- ☐ 4. Ne me concerne pas

Q25 Si votre temps de travail s'est réduit, quelles en sont les raisons ?

- ☐ 1. Pour vous occuper de votre famille, de votre ou vos enfants
- ☐ 2. Pour disposer de plus de temps pour les tâches domestiques
- ☐ 3. Pour exercer une autre activité professionnelle
- ☐ 4. Pour faire d'autres choses (loisirs, temps libre)
- ☐ 5. Parce que vous n'avez pas trouvé d'emploi à temps plein
- ☐ 6. Parce que cela vous a été imposé par votre employeur
- ☐ 7. Pour une autre raison :
- ☐ 8. Ne me concerne pas

Plusieurs réponses possibles

Q26 Précisez votre parcours professionnel ou de formation *avant et après vous être retrouvée seule avec votre ou vos enfant(s)*. Indiquez chaque début d'activité en précisant l'année d'embauche. Puis, indiquez le type de contrat et le temps de travail.

<u>AVANT que vous ne soyez seule avec votre ou vos enfant(s)</u>	Année	Activités : 1. Salariée/active 2. Etudiante 3. En formation 4. En congé 5. Retraitée 6. Au chômage 7. Sans activité 8. Autre	Type de contrat C.D.D : contrat à durée déterminée C.D.I : contrat à durée indéterminée	Temps de travail TC : temps complet : > 35h/semaine TP : temps partiel : < 35h/semaine Autre : intérim, petits boulots...
	_____	☐ 1. ☐ 2. ☐ 3. ☐ 4. ☐ 5. ☐ 6. ☐ 7. ☐ 8.	☐ CDD ☐ CDI	☐ TC ☐ TP ☐ Autre :
<u>DEPUIS que vous vous êtes retrouvée seule avec votre ou vos enfant(s) jusqu'à aujourd'hui</u>	_____	☐ 1. ☐ 2. ☐ 3. ☐ 4. ☐ 5. ☐ 6. ☐ 7. ☐ 8.	☐ CDD ☐ CDI	☐ TC ☐ TP ☐ Autre :
	_____	☐ 1. ☐ 2. ☐ 3. ☐ 4. ☐ 5. ☐ 6. ☐ 7. ☐ 8.	☐ CDD ☐ CDI	☐ TC ☐ TP ☐ Autre :
	_____	☐ 1. ☐ 2. ☐ 3. ☐ 4. ☐ 5. ☐ 6. ☐ 7. ☐ 8.	☐ CDD ☐ CDI	☐ TC ☐ TP ☐ Autre :
	_____	☐ 1. ☐ 2. ☐ 3. ☐ 4. ☐ 5. ☐ 6. ☐ 7. ☐ 8.	☐ CDD ☐ CDI	☐ TC ☐ TP ☐ Autre :
	_____	☐ 1. ☐ 2. ☐ 3. ☐ 4. ☐ 5. ☐ 6. ☐ 7. ☐ 8.	☐ CDD ☐ CDI	☐ TC ☐ TP ☐ Autre :
	_____	☐ 1. ☐ 2. ☐ 3. ☐ 4. ☐ 5. ☐ 6. ☐ 7. ☐ 8.	☐ CDD ☐ CDI	☐ TC ☐ TP ☐ Autre :
	_____	☐ 1. ☐ 2. ☐ 3. ☐ 4. ☐ 5. ☐ 6. ☐ 7. ☐ 8.	☐ CDD ☐ CDI	☐ TC ☐ TP ☐ Autre :
<u>Autres situations professionnelles:</u>				

Votre situation professionnelle, aujourd'hui

Q27 Quel est votre niveau de diplôme ?

- ☐ 1. Aucun diplôme déclaré ou certificat d'études
☐ 2. BEPC/Brevet des collèges/Brevet élémentaire
☐ 3. CAP/BEP ou équivalent
☐ 4. Baccalauréat/Brevet professionnel ou de technicien/ autre brevet
☐ 5. Diplôme universitaire 1^{er} cycle/BTS/ DEUST/ DUT/Diplôme des professions sociales ou de santé/ Diplôme d'Etat
☐ 6. Diplôme universitaire de 2^{ème} ou 3^{ème} cycle/ Diplôme d'ingénieur ou de grande école

Q28 Si vous exercez une activité professionnelle, quelle est votre catégorie professionnelle ? Utilisez la grille jointe

- ☐ 1. Agriculteur
☐ 2. Artisan, commerçant et chef d'entreprise
☐ 3. Cadre et professions intellectuelles supérieures
☐ 4. Profession intermédiaire
☐ 5. Employé
☐ 6. Ouvrier
☐ 7. Ne me concerne pas (reportez vous à la question 32.)

Q29 Quel est votre temps de travail ?

- ☐ 1. Temps complet ☐ 2. Temps partiel

Précisez Nombre de jours/semaine : _____

Nombre d'heures/semaine : _____

Q30 Vos horaires de travail sont :

- ☐ 1. Réguliers ☐ 2. Irréguliers

Si vos horaires sont irréguliers, ceux-ci sont :

- ☐ Très tôt le matin ☐ Très tard le soir
☐ Dispersés dans la journée ☐ Variables d'une semaine à l'autre
☐ Autre :

Q31 Où se situe votre lieu de travail [commune et département (n°)] ?

.....

Q32 Aujourd'hui, êtes-vous satisfaite de votre situation professionnelle ?

- ☐ 1. Très ☐ 2. Assez ☐ 3. Peu ☐ 4. Pas du tout

Q33 Précisez pour quelles raisons:

Répondez librement

Q34 Si vous n'exercez pas d'activité professionnelle, souhaiteriez-vous en exercer une ?

- ☐ 1. Oui
☐ 2. Non
☐ 3. Ne me concerne pas

4 VOTRE SITUATION FINANCIERE

Q35 Votre situation financière a-t-elle évolué lorsque vous vous êtes retrouvée seule avec votre ou vos enfant(s) ?

- ☐ 1. Oui ☐ 2. Non

Q36 Si « OUI », diriez vous que :

- ☐ 1. Votre situation financière s'est beaucoup améliorée
☐ 2. Votre situation financière s'est plutôt améliorée
☐ 3. Votre situation financière s'est plutôt dégradée
☐ 4. Votre situation financière s'est beaucoup dégradée

Q37 Quels types de revenus percevez-vous ?

- ☐ 1. API (Allocation du Parent Isolé)
☐ 2. Pension alimentaire
☐ 3. ASF (Allocation de Soutien Familial)
☐ 4. PAJE (Allocation pour jeune enfant)
☐ 5. RMI (Revenu minimum d'insertion)
☐ 6. Allocation veuvage
☐ 7. Allocation chômage
☐ 8. Allocation logement (APL ou autres)
☐ 9. Autre :

Plusieurs réponses possibles

Q38 Afin de couvrir vos dépenses, avez-vous déjà eu recours à une solidarité financière (prêt ou don d'argent) de la part :

- ☐ 1. De votre famille
☐ 2. De vos amis
☐ 3. De votre banque
☐ 4. De votre Caisse d'Allocations Familiales
☐ 5. De votre employeur
☐ 6. De votre commune (services sociaux, CCAS)
☐ 7. Autre:

Q39 Avec le budget mensuel dont vous disposez, parvenez-vous à couvrir l'ensemble de vos dépenses primaires (manger, dormir, vivre) ?

- ☐ 1. Oui, tout à fait ☐ 2. Plutôt oui
☐ 3. Plutôt non ☐ 4. Pas du tout

Q40 Avec le budget mensuel dont vous disposez, parvenez-vous à couvrir vos dépenses en loisirs, divertissements : " vous faire plaisir, vous et votre ou vos enfant(s) " ?

- ☐ 1. Oui, tout à fait ☐ 2. Plutôt oui
☐ 3. Plutôt non ☐ 4. Pas du tout

5 VOS TRAJETS QUOTIDIENS

Q41 De combien de voitures disposez-vous au sein de votre foyer ?

- ☐ 0 ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 et +

Q42 Disposez vous d'un autre moyen de transport individuel ?

- ☐ 1. Oui Précisez le(s)quel(s) :
☐ 2. Non

Q43 Si vous n'avez pas de voiture, c'est parce que :

- ☐ 1. Vous n'avez pas le permis
☐ 2. Vous n'en avez pas besoin
☐ 3. Cela revient trop cher
☐ 4. Vous n'avez pas les moyens d'en acquérir une
☐ 5. Autre:
☐ 6. Ne me concerne pas

Q44 Comment vous déplacez-vous au quotidien pour rejoindre les lieux d'activités ? Remplissez le tableau suivant en indiquant le mode de déplacement pour vous y rendre et la distance entre votre logement et ces lieux d'activités.

¹ Marche à pied – Deux roues – Voiture – Transport en commun – Train – Autre (covoiturage...)

	Lieu de travail ou de formation	Courses	Activités de loisirs	Sorties le soir (restaurant, cinéma...)	Vous rendre chez votre ex-conjoint	Ecole (ou lieu de garde) de votre ou vos enfant(s)	Activités de loisirs de votre ou vos enfant(s)
Modes de déplacement ¹						Enfant 1 :	Enfant 1 :
						Enfant 2 :	Enfant 2 :
Distance entre votre logement et ... (en m/km)						Enfant 3 :	Enfant 3 :
						Enfant 4 :	Enfant 4 :

Q45 Pour vous, se déplacer vers ces lieux d'activités est :

- ☐ 1. Facile ☐ 2. Plutôt facile
☐ 3. Plutôt difficile ☐ 4. Difficile

Q46 Votre lieu de résidence est-il bien desservi par les transports en commun ?

- ☐ 1. Oui, tout à fait ☐ 2. Plutôt oui
☐ 3. Plutôt non ☐ 4. Pas du tout

Q47 Faites-vous parfois appel à votre entourage pour certains de vos déplacements ?

- ☐ 1. Oui, tout à fait ☐ 2. Plutôt oui
☐ 3. Plutôt non ☐ 4. Pas du tout

Q48 Faites-vous parfois appel à votre entourage pour certains déplacements de votre ou vos enfant(s) ?

- ☐ 1. Oui, tout à fait ☐ 2. Plutôt oui
☐ 3. Plutôt non ☐ 4. Pas du tout

Q49 Certains de vos enfants sont-ils autonomes dans certains de leurs déplacements ?

- ☐ 1. Oui ☐ 2. Non

Si « OUI », est-ce parce que :

- ☐ 1. Vous leur en donnez le droit
☐ 2. Vous ne pouvez pas faire autrement

Q50 Combien estimez-vous passer de temps pour l'ensemble de vos déplacements en moyenne par jour ?

- ☐ 1. Moins de 5 minutes ☐ 2. De 5 à 15 minutes
☐ 3. De 15 à 30 minutes ☐ 4. De 30 à 45 minutes
☐ 5. De 45 minutes à 1 heure ☐ 6. Plus de 1 heure

Q51 L'organisation de vos trajets quotidiens s'est-elle complexifiée depuis que vous êtes seule avec votre ou vos enfant(s) ?

- ☐ 1. Oui, tout à fait ☐ 2. Plutôt oui
☐ 3. Plutôt non ☐ 4. Pas du tout

Q52 Si « OUI », précisez en quoi :

Répondez librement

Q53 Que vous manque t-il le plus qui améliorerait l'organisation de vos trajets quotidiens ?

Répondez librement

6 VOS MODES DE GARDE

Q54 Utilisez-vous des modes de garde pour l'un ou plusieurs de vos enfant(s) ?

- ☐ 1. Oui ☐ 2. Non

Si « OUI », répondez aux questions suivantes.

Si « NON », reportez vous à la question 59.

Q55 En ce moment, quels modes de garde privilégiez-vous pour votre ou vos enfant(s) ?

- ☐ 1. Le centre de loisirs (le mercredi)
☐ 2. Le centre de loisirs (vacances scolaires)
☐ 3. Une crèche parentale ou collective
☐ 4. Une crèche d'entreprise
☐ 5. Une personne rémunérée (nourrice, baby-sitting)
☐ 6. La halte-garderie (le soir les jours d'écoles)
☐ 7. Une aide familiale (parents ou autres)
☐ 8. Une aide de votre entourage (amis, voisins)
☐ 9. Une garde de votre ex-conjoint
☐ 10. Autre :

Plusieurs réponses possibles

Q56 Connaissez-vous des difficultés en matière de garde pour votre ou vos enfant(s) ?

- ☐ 1. Oui, tout à fait ☐ 2. Plutôt oui
☐ 3. Plutôt non ☐ 4. Pas du tout

Q57 L'offre de services en matière de garde de votre commune vous satisfait-elle ?

- ☐ 1. Oui, tout à fait ☐ 2. Plutôt oui
☐ 3. Plutôt non ☐ 4. Pas du tout

Q58 Si vous connaissez des difficultés en matière de garde, quelles sont-elles ?

Répondez librement

7 VOS RESEAUX SOCIAUX

Si vous êtes divorcée/séparée, répondez aux questions suivantes. Sinon, reportez vous à la question 64.

Q59 Quelle est la nature de la garde de votre ou vos enfant(s) ?

- ☐ 1. Garde totale ☐ 2. Garde alternée

Q60 S'il s'agit d'une garde alternée, est-ce une alternance :

- ☐ 1. Une semaine sur deux ☐ 2. Selon des jours spécifiques
☐ 3. Autre :

Q61 Etes-vous satisfaite de cette situation ?

- ☐ 1. Très ☐ 2. Assez ☐ 3. Peu ☐ 4. Pas du tout

Q62 Quand est-ce que votre ou vos enfant(s) voi(en)t leur père ?

- ☐ 1. Chaque semaine ☐ 2. Une semaine sur deux
☐ 3. Tous les 15 jours ☐ 4. Tous les mois
☐ 5. Irrégulièrement ☐ 6. Seulement pendant les vacances
☐ 7. Jamais

Q63 Comment considérez-vous les relations avec votre ex-conjoint ?

- ☐ 1. Très satisfaisantes ☐ 2. Satisfaisantes ☐ 3. Difficiles ☐ 4. Très difficiles ☐ 4. Ne me concerne pas

Q64 Comment jugez-vous votre emploi du temps ? Remplissez le tableau suivant en indiquant si vous pensez accordez trop, assez, peu ou pas assez de temps aux activités proposées / 1 seule réponse par colonne

<i>Vous pensez accordez...</i>	Trop de temps	Assez de temps	Peu de temps	Pas assez de temps
À votre ou vos enfant(s)	☐	☐	☐	☐
À votre repos	☐	☐	☐	☐
Aux tâches domestiques	☐	☐	☐	☐
À vous-même (loisirs...)	☐	☐	☐	☐

Q65 Lorsque vous vous êtes retrouvée seule avec votre ou vos enfant(s), votre nombre d'amis a :

- ☐ 1. Augmenté ☐ 3. Plutôt augmenté
☐ 2. Plutôt baissé ☐ 4. Baissé

Q66 Aujourd'hui, est-ce les mêmes amis que vous aviez avant que vous ne soyez seule avec votre ou vos enfant(s) ?

- ☐ 1. Oui, tout à fait ☐ 2. Plutôt oui
☐ 3. Plutôt non ☐ 4. Pas du tout

Q67 Lorsque vous vous êtes retrouvée seule avec votre ou vos enfant(s), la fréquence des contacts avec les membres de votre famille a :

- ☐ 1. Augmenté ☐ 3. Plutôt augmenté
☐ 2. Plutôt baissé ☐ 4. Baissé

Q68 Quels membres de votre famille voyez-vous le plus souvent ?

Répondez librement

Q69 De manière générale, depuis que vous vous êtes retrouvée seule avec votre ou vos enfant(s), diriez-vous que vous demandez de l'aide à votre entourage :

- ☐ 1. Plus qu'avant ☐ 2. Autant qu'avant
☐ 3. Moins qu'avant

Q70 Considérez-vous que le regard des autres a changé depuis que vous êtes une mère seule avec enfant(s) ?

- ☐ 1. Oui, tout à fait ☐ 2. Plutôt oui
☐ 3. Plutôt non ☐ 4. Pas du tout

Q71 Avez-vous l'impression d'être davantage " isolée " depuis que vous êtes une mère seule avec enfant(s) ?

- ☐ 1. Oui, tout à fait ☐ 2. Plutôt oui
☐ 3. Plutôt non ☐ 4. Pas du tout

Q72 Considérez-vous qu'être une mère seule vivant avec son ou ses enfant(s) vous empêche d'accéder à une profession/un poste auquel vous aspirez ?

- ☐ 1. Oui, tout à fait ☐ 2. Plutôt oui
☐ 3. Plutôt non ☐ 4. Pas du tout

Q73 Considérez-vous qu'être seule avec son ou ses enfant(s) vous empêche de vivre dans le quartier/la commune que vous souhaitez ?

- ☐ 1. Oui, tout à fait ☐ 2. Plutôt oui
☐ 3. Plutôt non ☐ 4. Pas du tout

Q74 Au final, êtes-vous satisfaite d'être seule avec votre ou vos enfant(s) ?

- ☐ 1. Oui, tout à fait ☐ 2. Plutôt oui
☐ 3. Plutôt non ☐ 4. Pas du tout

FIN DU QUESTIONNAIRE

Nous vous remercions de l'intérêt porté à cette enquête et du temps consacré à remplir le questionnaire.

Nous vous proposons d'approfondir vos réponses. Accepteriez-vous de rencontrer un responsable d'étude pour un entretien ? Si vous le souhaitez, veuillez remplir l'encart ci-dessous afin qu'il vous contacte.

Prénom ► _____
 Numéro de téléphone ► _____
 et/ou
 E-mail ► _____@_____



ANNEXE

ENQUÊTE

Les mères seules avec enfants(s) en Bretagne

Ce document complémentaire vous permettra de formuler toutes vos remarques sur l'objet de l'enquête, si vous le jugez utile. Tous vos renseignements seront les bienvenus et lus avec attention.

D'autre part, vous y trouverez la liste des catégories socio-professionnelles de l'INSEE, pour pouvoir répondre à la question portant le numéro Q28. Merci de vous y reporter pour renseigner le questionnaire le plus précisément possible.

Merci de votre participation !

Frédéric LERAY

GRILLE DES CATEGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES

Agriculteurs exploitants	1
Artisans	2
Commerçants et assimilés	2
Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	2
Professions libérales et assimilés	3
Cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques	3
Cadres d'entreprise	3
Professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé, de la fonction publique et assimilés	4
Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	4
Techniciens	4
Contremaîtres, agents de maîtrise	4
Employés de la fonction publique	5
Employés administratifs d'entreprise	5
Employés de commerce	5
Personnels des services directs aux particuliers	5
Ouvriers qualifiés	6
Ouvriers non qualifiés	6
Ouvriers agricoles	6

Contact pour d'éventuelles demandes
d'informations complémentaires

Mr. LERAY Frédéric ☎ 06.XX.XX.XX.XX

frederic.leray@univ-rennes2.fr

.../... (Remarques au verso)

TABLE DES MATIERES

Sommaire.....	5
INTRODUCTION GENERALE.....	7
PREMIERE PARTIE	
L'ETUDE EN GEOGRAPHIE DES SITUATIONS MONOPARENTALES : CONTEXTE ET	
METHODOLOGIE.....	15
<i>Introduction de la premiere partie.....</i>	<i>17</i>
Chapitre 1 - La pluralité des formes familiales contemporaines à l'aune des transformations de la famille.....	19
1. De la famille traditionnelle à la famille contemporaine.....	20
1.1. La famille, une institution en évolution.....	20
1.1.1. La famille pour les fondateurs de la sociologie traditionnelle.....	21
1.1.2. La famille pour les sociologues contemporains.....	22
1.1.3. Les mots pour définir la famille.....	24
1.2. La situation des familles en France.....	27
1.2.1. Des évolutions sociodémographiques qui affectent la composition des familles.....	27
1.2.2. La famille contemporaine est plurielle.....	30
2. La famille monoparentale, origine et définitions d'une nouvelle catégorie familiale.....	33
2.1. Les familles monoparentales : une visibilité institutionnelle et sociale nouvelle.....	34
2.1.1. L'évolution de la forme des familles monoparentales.....	34
2.1.2. L'avènement du féminisme dans le champ académique.....	36
2.1.3. La prise en compte du phénomène monoparental en France.....	37
2.2. Les familles monoparentales, questions de définition.....	40
2.2.1. Les critères de définition en France et en Europe.....	40
2.2.2. Les limites de l'expression.....	44
2.2.3. Une typologie de la monoparentalité féminine.....	46
3. La monoparentalité comme enjeu économique et social.....	50
3.1. La vulnérabilité des femmes seules et de leur(s) enfant(s) sur le marché du travail.....	50
3.1.1. L'impact des inégalités de genre.....	50
3.1.2. Les inégalités selon la situation familiale.....	54
3.1.3. Du point de vue des enfants.....	57
3.2. Les familles monoparentales, davantage exposées à la pauvreté.....	59
3.2.1. La « pauvreté monétaire ».....	60
3.2.2. La « pauvreté administrative ».....	62
3.2.3. La « pauvreté des conditions de vie ».....	62
4. L'action publique à l'égard des familles monoparentales.....	65
4.1. Le soutien en faveur des familles monoparentales.....	66

4.1.1. L'allocation de parent isolé.....	66
4.1.2. L'allocation de soutien familial	69
4.1.3. L'allocation veuvage.....	71
4.2. Un aperçu du cadre juridique des familles monoparentales	72
4.2.1. La coparentalité remise en question par le changement familial	72
4.2.2. La pension alimentaire pour les enfants	75
5. Conclusion.....	77
 Chapitre 2 - Des apports de la géographie dans l'étude des rapports à l'espace des familles monoparentales féminines.....	 79
1. Des rapports à l'espace de la famille contemporaine	81
1.1. Les facteurs de la mobilité résidentielle.....	81
1.1.1. La mobilité résidentielle dépendante du cycle de vie	82
1.1.2. La mobilité résidentielle des familles monoparentales	85
1.2. Le traitement des espaces de la famille en sciences sociales	87
1.2.1. Un réseau d'entraide	87
1.2.2. La proximité, une traduction spatiale des relations familiales	89
1.2.3. La famille monoparentale concentrée autour de la parentèle.....	93
2. L'étude de la spatialité des femmes seules avec enfant(s) : phase heuristique de la recherche	95
2.1. Le choix des concepts géographiques et sociologiques	95
2.1.1. La conception de l'espace.....	96
2.1.2. La conception de la mobilité résidentielle	98
2.1.3. La conception de la mobilité quotidienne	104
2.2. Les mères isolées évoluent dans un « espace social de vulnérabilité »	108
2.3. La spatialité des mères isolées : une liaison entre « famille » et « mobilité ».....	111
4. Conclusion.....	113
 Chapitre 3 - Une combinaison de méthodes pour une meilleure compréhension de la spatialité des familles.....	 115
1. Une étude à dimension régionale : les familles monoparentales en Bretagne	117
1.1. L'évolution de la famille bretonne.....	117
1.1.1. Un attachement aux familles nombreuses.....	117
1.1.2. Le rattrapage de la tendance nationale	119
1.2. Le phénomène monoparental en Bretagne.....	121
1.3. Des familles monoparentales bretonnes souvent à la limite de la pauvreté.....	123
2. Une phase quantitative	127
2.1. Une enquête par questionnaire	127
2.1.1. Les objectifs préliminaires de l'enquête	128
2.1.2. L'administration du questionnaire.....	129
2.1.3. Les thématiques du questionnaire	130
2.1.4. La phase de test du questionnaire.....	132
2.1.5. La collecte des réponses : un partenariat avec la Fédération bretonne des Caisses d'Allocations Familiales	136
2.1.6. Le traitement des données	138
2.2. Le bilan de la phase d'enquête par questionnaire	141
2.2.1. Une diversité de trajectoires familiales.....	141
2.2.2. Des situations monoparentales stabilisées et fragilisées.....	145

3. Une phase qualitative	148
3.1. Une enquête qualitative par entretien semi-directif	148
3.1.1. Les apports de la démarche qualitative	148
3.1.2. La sélection des enquêtées	150
3.1.3. Le déroulement de l'entretien	151
3.1.4. La grille d'entretien	153
3.2. Le bilan de la phase d'entretien	155
4. Conclusion	156
Conclusion de la première partie	159
 DEUXIEME PARTIE	
UNE NOUVELLE FORME DE FAMILLE, DE NOUVEAUX COMPORTEMENT RESIDENTIELS	163
Introduction de la deuxième partie	165
 Chapitre 4 - La mobilité résidentielle au moment du changement familial	167
1. La situation résidentielle des familles en Bretagne : un premier témoin des vulnérabilités pour les mères seules	168
1.1. Les différences dans le statut d'occupation	168
1.2. Les différences dans la nature et taille du logement	170
2. Une mobilité résidentielle « régressive »	173
2.1. La mobilité résidentielle, pour qui ?	173
2.1.1. Les relations de dépendance	173
2.1.2. Les modalités les plus déterminantes	178
2.2. Une analyse des comportements résidentiels	182
2.2.1. L'analyse comparative : une régression résidentielle	182
2.2.2. L'influence de la PCS : une différenciation qui se matérialise lors du choix du logement	189
2.3. Les raisons d'une mobilité résidentielle soudaine	190
2.3.1. Un abaissement mécanique du niveau de vie	191
2.3.2. Une mise à distance	193
3. Le changement de logement comme facteur d'inégalité dans le regard porté sur l'espace résidentiel	196
3.1. Les représentations de l'espace résidentiel	196
3.2. Rupture du parcours résidentiel « promotionnel » et représentations de l'espace résidentiel	199
3.2.1. L'accès au logement social, un sentiment de déclassement social	200
3.2.2. Le recours à l'hébergement, une situation d'« entre-deux »	202
3.2.3. Quitter la maison familiale, s'éloigner d'une norme sociale	204
3.2.4. Quitter l'espace rural, l'abandon d'un mode de vie	205
4. Conclusion	207
 Chapitre 5 - Des parcours résidentiels entre tactiques et compromis	209
1. Les parcours résidentiels après le changement familial	210
1.1. Une progression résidentielle après des parcours descendants	210
1.1.1. Les signes d'une étape résidentielle ascendante	211
1.1.2. Une progression résidentielle pour les moins vulnérables	213
1.2. Les facteurs de relégation ou le risque d'une stabilisation résidentielle subie	217
1.2.1. Une faible disponibilité des ressources financières	218
1.2.2. L'offre insuffisante de logement accessible	219

1.2.3. La discrimination dans l'accès au logement du parc locatif privé.....	223
2. L'adoption de tactiques résidentielles.....	226
2.1. Le statut d'occupation : réduire le coût du logement	227
2.1.1. Devenir locataire dans le parc public ou privé	227
2.1.2. Les avantages de l'accession à la propriété	230
2.1.3. Le recours à l'hébergement dans des situations d'urgence.....	232
2.2. La localisation du logement : le choix de la proximité et de la praticité	233
2.2.1. Aménités et facilités urbaines.....	234
2.2.2. La recherche de proximité de l'école et de l'ancien conjoint	238
2.2.3. Vivre au sein d'un cadre de vie familial	241
2.3. Les conditions de logement : adapter le logement à la taille de la famille.....	245
2.3.1. Le choix d'un logement plus grand	245
2.3.2. Le choix d'un logement plus petit	246
3. Conclusion.....	249
<i>Conclusion de la deuxième partie.....</i>	<i>251</i>
TROISIEME PARTIE	
DES PRATIQUES SPATIALES DU QUOTIDIEN DANS UN ESPACE DE VIE RESTREINT.....	253
<i>Introduction de la troisième partie</i>	<i>255</i>
Chapitre 6 - L'organisation des pratiques spatiales du quotidien en situation monoparentale.....	257
1. Une discordance des temps sociaux.....	258
1.1. La pression temporelle au quotidien.....	258
1.1.1. Un « mi-temps » parental	259
1.1.2. La rétraction du temps pour soi	262
1.1.3. Le temps des imprévus	266
1.2. Les tactiques adoptées ou comment concilier vie familiale et vie professionnelle ?	268
1.2.1. Une réorganisation du temps de travail	268
1.2.2. L'adoption d'horaires de travail atypiques	270
2. La gestion des déplacements au quotidien.....	272
2.1. Les pratiques de déplacement : un désir d'automobilité.....	273
2.1.1. Une utilisation paradoxale de la voiture personnelle	273
2.1.2. Les transports en commun, un espace moins maîtrisable	275
2.2. Faire face aux contraintes de mobilité.....	276
2.2.1. Une complexification accrue des déplacements	277
2.2.2. Des tactiques pour faciliter les mobilités quotidiennes.....	280
3. Les conséquences de la difficile conciliation entre vie de famille et activité professionnelle sur l'organisation de la garde des enfants	288
3.1. Les services de garde en France et en Bretagne	289
3.1.1. L'inégale répartition des services de garde	290
3.1.2. Les services de garde adoptés par les familles monoparentales.....	291
3.2. Les contraintes rencontrées par les mères isolées.....	292
3.2.1. Les contraintes spatiales.....	293
3.2.2. Les contraintes temporelles	294
3.2.3. Les contraintes financières	296
3.2.4. Les contraintes éducatives.....	298
4. Conclusion.....	299

Chapitre 7 - La sociabilité des femmes seules et de leur(s) enfant(s) : une analyse du risque d'exclusion sociale.....	301
1. L'attachement à la sociabilité familiale.....	303
1.1. L'importance de la solidarité affective et des aides ponctuelles de la parenté.....	303
1.2. La sociabilité familiale dépend de l'histoire familiale	307
1.2.1. L'origine familiale	307
1.2.2. Les relations avec l'ancien conjoint	308
1.2.3. Les relations avec les anciens beaux parents	311
1.2.4. Les relations avec l'enfant	312
2. Le réseau de connaissances : une « mise à distance sociale »	314
2.1. La fréquence des relations	314
2.1.1. Le vécu d'un bouleversement familial	315
2.1.2. L'ancien conjoint fait partie des amis.....	316
2.1.3. Une baisse du niveau de vie, une baisse des activités de loisirs	317
2.2. Les membres du réseau amical : un nouveau réseau d'amitié	319
2.2.1. Une « distance sociale »	319
2.2.2. Une « proximité sociale »	320
2.2.3. « Etre une mère seule, ça fait bouger »	322
2.3. Un nouvel espace résidentiel, de nouvelles sociabilités locales	324
2.3.1. L'adaptation à un nouveau réseau de voisinage	324
2.3.2. Du point de vue des enfants	325
2.3.3. Une rupture avec la qualité de vie antérieure	325
2.4. Le poids des représentations : regards de la société et des mères isolées sur elles-mêmes	326
3. Une relation antagonique avec le réseau institutionnel	329
3.1. Un rapprochement du réseau institutionnel	329
3.2. L'éloignement du réseau institutionnel.....	330
3.2.1. La gestion administrative du changement familial	331
3.2.2. Le sentiment d'un « manque »	332
4. Conclusion.....	335
Chapitre 8 - Une inégale rétraction des espaces de vie selon les profils sociaux.....	339
1. Une rétraction des espaces de vie.....	340
1.1. Des figures d'espaces de vie rétractés	340
1.1.1. Les raisons de la rétraction spatiale.....	340
1.1.2. Méthodologie graphique	343
1.2. Rendre visible l'évolution des espaces de vie	345
1.2.1. Le repli sur la cellule familiale.....	345
1.2.2. La dépendance aux aménités urbaines	351
1.2.3. Le confinement socio-spatial	354
1.2.4. Un attachement résidentiel	358
2. Le risque d'une inertie familiale et sociale.....	361
2.1. Des difficultés à élaborer des projets.....	362
2.1.1. Le projet résidentiel	362
2.1.2. Le projet professionnel.....	366
2.1.3. Les projets avec les enfants.....	368

2.2. La sortie de la monoparentalité dans l’imaginaire des mères isolées.....	369
2.2.1. <i>L’avancée en âge des enfants</i>	369
2.2.2. <i>La recomposition familiale</i>	372
3. Conclusion	374
<i>Conclusion de la troisième partie</i>	377
CONCLUSION GENERALE	379
Références bibliographiques.....	391
Table des figures.....	411
Table des tableaux.....	414
Table des cartes.....	417
Table des encadrés	418
Liste des sigles	419
Annexes	421
Table des matières.....	433

Les mères seules et leurs espaces de vie

Mobilités résidentielles et pratiques quotidiennes de l'espace des femmes seules avec enfant(s) en Bretagne

L'instabilité croissante des couples, mariés ou non, a largement contribué à la progression de la monoparentalité : aujourd'hui, en France, une famille avec enfant(s) sur cinq est une famille monoparentale. Parmi ces familles, 85% sont dirigées par une femme (Insee, 2006). Alors que la précarité de ces familles est fréquemment étudiée, un faible intérêt est porté à leurs espaces de vie. D'où un projet portant sur les mobilités résidentielles associées à la monoparentalité et les mobilités quotidiennes qui en découlent. La méthodologie de la recherche doctorale a été élaborée en référence au modèle de l'« espace social de vulnérabilité » (Séchet and al., 2002). La complémentarité entre une enquête par questionnaire et des entretiens compréhensifs a permis de mesurer l'impact en termes de mobilités résidentielles et quotidiennes des contraintes qui pèsent sur ces femmes. D'une part, la situation monoparentale engendre fréquemment une mobilité mais aussi une régression résidentielle du fait d'un choix limité en matière de localisation résidentielle, de statut et de type de logement. D'autre part, l'analyse des pratiques sociales prouve que la mobilité résidentielle est souvent accompagnée d'une rétraction des réseaux sociaux, du temps, de la capacité de mobilité et, par conséquent, d'une rétraction des espaces de vie. La recherche révèle ainsi différentes formes de vulnérabilité (économiques, relationnelles, spatialités contraintes) qui interagissent les unes avec les autres et qui, en se cumulant, produisent un risque de pauvreté économique, de marginalité spatiale et d'exclusion sociale.

Mots clés : mères seules avec enfants, mobilités résidentielle et quotidienne, pratiques socio-spatiales, vulnérabilité, espaces de vie

The single mothers and their living spaces

Residential mobilities and everyday « spatial practices » of women with children in Brittany

The growing instability of couples, married or not, has largely contributed to the increase of single parenthood. Nowadays, 20% of French families with children are single-parent families. Among these families, 85% are women-headed (Insee, 2006). While several studies have been devoted to understand the poverty of women with children, researches on their living spaces and their spatial practices are uncommon. This is why the model of « social space of vulnerability » (Séchet and al., 2002) offers an interesting framework to support the methodology of the doctoral research. The methodology combines a quantitative method (questionnaire) and a qualitative one (interviews), allowing us to measure the constraints of residential and daily mobilities on single mothers lives. Firstly, it appears that single parenthood involves residential mobility and residential regression because of a limited choice of housing (localisation, status). Secondly, the analysis has shown that residential mobility comes often with a diminution of social networks, time, capacity for mobility and therefore, by a retraction of the living spaces. Finally, the research has revealed various forms of vulnerability (economic, social, spatial) interacting with each other and leading to cumulative risks: poverty, spatial marginalization and social exclusion.

Keywords: single mothers, residential and daily mobility, socio-spatial practices, vulnerability, living spaces